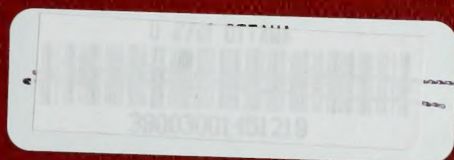




Souvenir affectueux de l'auteur,
Marie de Chambrier,

Bevaix, 17 Septembre
1918

Cet ouvrage a été imprimé à six cents exemplaires numérotés à la presse.

N° 340

HENRI DE MIRMAND



Armoiries de Mirmand.

Mme ALEXANDRE DE CHAMBRIER



HENRI DE MIRMAND

ET

LES RÉFUGIÉS DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

1650-1721

NEUCHATEL
ATTINGER FRÈRES, ÉDITEURS
1910



NEUCHATEL. — IMPRIMERIE ATTINGER FRÈRES

PRÉFACE

Lorsque, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, quelques centaines de mille réformés français se virent contraints d'abandonner leur patrie pour servir Dieu selon leur conscience, il s'éleva parmi eux plusieurs hommes de cœur qui se dévouèrent au soulagement de leurs compatriotes. L'un des plus illustres fut *Henri de Mirmand*, dont la vie, consacrée au service de Dieu et de ses frères, fut intimement liée aux évènements du Refuge huguenot sur la terre étrangère. Il traita avec les rois, les princes et les puissances de son temps pour venir en aide, et procurer des retraites à ses coreligionnaires.

Retiré à Neuchâtel vers la fin de sa vie, il écrivit ses *Mémoires* [1] pour son unique petite-fille et descendante, *Jeanne-Henriette de Cabrol, dame de Travanet*, qui épousa, en 1721, *Josué de Chambrier*.

En 1884, nous eûmes l'occasion de lire les *Mémoires de Mirmand*,

[1] Les *Mémoires* ont été publiés pour la première fois en 1858, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t, VII, p. 45 et 188, par M. A. Guillebert, ancien pasteur à Neuchâtel, qui les tenait de Mme de Sandoz-Rollin, petite-fille de Josué de Chambrier. — Ils l'ont été de nouveau en 1895 dans le *Journal religieux des Églises indépendantes de la Suisse romande*, No 12 à 20. — Enfin le Dr Muret, de Charlottenbourg, a fait paraître une traduction allemande des *Mémoires* de Mirmand, faite avec le plus grand soin et accompagnée de notes, dans la *Französische Colonie*, publication périodique parue à Berlin, années 1889-1891. Voir Appendice No 1. Les *Mémoires* de Mirmand.

dont une copie nous avait été communiquée par un de ses descendants. Cette lecture nous remplit d'admiration et nous inspira le désir de faire connaissance plus intime avec leur auteur. Nous entrâmes donc en relation avec M. Jules Bonnet, alors secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français et rédacteur de son *Bulletin*, pour lui proposer d'y insérer les Mémoires de Mirmand. Notre proposition reçut le meilleur accueil, mais M. Bonnet ne tarda pas à s'apercevoir que les Mémoires avaient déjà paru dans le *Bulletin* en 1858. Quoiqu'ils ne fussent plus inédits, M. Bonnet estimait néanmoins qu'il y avait pour les descendants de Mirmand un travail à faire en souvenir de leur ancêtre, et il nous informait, en septembre 1885, que, parmi les papiers Court de la Bibliothèque de Genève, se trouvaient un certain nombre de lettres de Mirmand à Lord Galway et à d'autres personnages. Ces lettres importantes, disait-il, devraient être réunies comme complément indispensable au récit de la vie de Mirmand, œuvre qu'il envisageait comme un devoir de piété domestique. Enfin le 21 juin 1886, M. Bonnet nous écrivait encore : « Je demeure convaincu qu'il y a une belle étude historique à écrire sur Henri de Mirmand et le Refuge après la Révocation, mais c'est à la famille de Chambrier, héritière de ces grands souvenirs, que je dois en laisser tout l'honneur. » A la suite de cette ouverture, la famille de Chambrier décida de réunir tous les documents, concernant Mirmand, qui pourraient être retrouvés, dans la collection Court ou ailleurs.

Voilà comment nous fûmes mise en demeure d'écrire cet ouvrage. En l'offrant au public, nous osons espérer que nos lecteurs ne regretteront pas les heures passées dans la société d'un homme qui a toujours suivi la voix de sa conscience, à l'encontre de ses intérêts temporels.

Né à Nîmes en 1650, Henri de Mirmand quitta la France en 1686, sacrifiant à ses convictions patrie, honneurs, fortune. Retiré à Zurich pendant six ans, en Prusse pendant vingt ans, il fut amené à Neuchâtel en 1712, par suite de circonstances de famille, et y mourut

en 1721, après avoir séjourné à Morges et à Genève. Quelques débris de sa fortune, sauvés du grand naufrage, lui permirent de vivre indépendant, sans toucher les honoraires de la charge de Conseiller de cour et de légation, qu'il avait reçue du Grand-Électeur et conservée sous ses successeurs. Ce désintéressement lui laissa la liberté de solliciter en faveur de ses frères les avantages qu'il refusait pour lui-même.

Les matériaux de notre travail sont tirés premièrement des archives de Chambrier qui, outre le manuscrit original des Mémoires, contiennent de nombreux documents se rapportant à la vie privée et à la famille de Mirmand; puis des papiers de la famille de Pierre, gracieusement mis à notre disposition, où nous avons trouvé une riche moisson d'autographes. Mais ce qui, au point de vue historique, a le plus de valeur, ce sont les papiers de Mirmand, conservés à la Bibliothèque de Genève dans la collection des manuscrits Court.

Lorsque, de 1735 à 1740, Antoine Court, retiré à Lausanne, commençait à écrire son *Histoire des Églises réformées de France depuis la révocation de l'édit de Nantes*[1], il s'adressa entre autres à Josué de Chambrier, seul héritier de Mirmand, pour obtenir communication des papiers de ce dernier, concernant le Refuge des réformés de France. Chambrier lui en fit la remise, et c'est ainsi qu'ils furent incorporés à cette collection [2]. Cependant malgré l'abondance de ces sources, nous ne tardâmes pas à reconnaître qu'il était bon d'étendre nos

[1] Histoire dont le début seul existe en manuscrit parmi les papiers d'Antoine Court, N° 28.

[2] Voici en quels termes Court s'adressait à Chambrier le 28 juin 1740 : « Il y a longtemps [en 1735] que j'avais pris la liberté de prier M. le professeur Bourguet de vous prier très humblement, de ma part, d'avoir la bonté de me communiquer diverses pièces qui peuvent se trouver dans les papiers de feu M. de Mirmand, de ce zélé réfugié qui s'employa dans tant d'occasions, avec tant d'empressement et si utilement pour ses frères »... et après avoir désigné quelle sorte de renseignements il espère trouver dans ces papiers, il ajoute : « S'il y a donc quelques pièces entre les papiers de feu M. de Mirmand, — et comment n'y en aurait-il pas entre les papiers d'un si zélé protestant et qui, comme je l'ai déjà remarqué, s'employa si souvent et avec tant d'empressement en faveur de ses frères, qui prenait une si grande part à leurs maux — qui aient quelque rapport à quelques-uns de ces articles, je vous prie très humble-

recherches. Nous nous sommes donc efforcée de retrouver les traces de l'activité de Mirmand dans les archives des différents lieux où il a vécu, à Nîmes et autres villes du Midi de la France, à Zurich, Berlin, Wesel, Londres, dans les Pays-Bas, à Prenzlau, à Neuchâtel et à Berne. Les archives de la famille de Dohna Schlobitten nous ont fourni plusieurs lettres de Mirmand au comte Alexandre de Dohna, copiées avec l'aimable autorisation du prince de Dohna Schlobitten.

Partout où nous nous sommes adressée, soit personnellement, soit par correspondance, nous avons rencontré le meilleur accueil de la part de MM. les archivistes, et nous avons pu réunir, grâce à leur obligeance, de nombreux renseignements.

On ne s'étonnera pas qu'en retraçant l'histoire de Mirmand, nous nous soyons occupée de celle des réfugiés, à laquelle il est constamment mêlé. Sa correspondance nous a permis d'éclaircir plusieurs points obscurs, tels que la seconde députation dans les pays du Nord de l'Europe, le projet de colonisation en Irlande, l'organisation de la deuxième expédition des Vaudois du Piémont, les événements d'Orange, etc... L'intérêt même qu'y portait Mirmand et le rôle qu'il y a joué nous autorisaient à nous étendre sur ces sujets.

Autant que possible, nous avons laissé la parole à Mirmand lui-même; rien ne vaut ses lettres claires, précises, dénotant la justesse de son jugement. Il fut bien inspiré en conservant la copie de ses principales correspondances, qui nous font pénétrer dans l'intimité de sa vie.[1]

Le dernier chapitre de notre ouvrage contient l'analyse des écrits religieux, tous inédits, laissés par Mirmand, et où s'exprime la vivante piété de leur auteur.

ment, Monsieur, de me faire la grâce de m'en accorder la communication, vous promettant de vous en rendre le plus fidèle compte », etc. (Mss. Court, N° 7, Vol. IV, p. 477, 1731-1740.)

[1] Nous avons retrouvé une centaine de lettres de Mirmand, dont la plupart nous sont parvenues sous forme de copies de lettres, écrites de sa main ou de celle d'un secrétaire ; celles-ci annotées par lui-même.

Enfin nous avons réservé pour l'Appendice diverses pièces, lettres et notices que leur étendue ne permettait pas de placer dans le texte, et au premier rang, les Mémoires dont nous avons parlé et que nous considérons comme la pièce la plus importante de tout le livre.

Si la recherche des documents concernant Henri de Mirmand, remonte à vingt-quatre ans, le travail proprement dit de coordination et de rédaction ne put commencer qu'en 1894, et fut dès lors poursuivi sans interruption.

L'attention avec laquelle nous nous sommes efforcée de vérifier les faits, les noms et les dates cités dans le texte ou dans les notes, nous fait espérer que le nombre des erreurs, inévitables en pareil cas, sera aussi réduit que possible.

Au cours de notre entreprise, et grâce à de nombreux séjours à Paris, nous avons eu le privilège de travailler fréquemment à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, et d'être guidée par MM. les Directeurs de cette Société qui s'intéressèrent à notre projet. C'est à feu le baron Fernand de Schickler, son président, que nous sommes redevable de notes précieuses sur les colonies françaises en Irlande.

De son côté M. N. Weiss, secrétaire et bibliothécaire de la même Société, n'a cessé, depuis nombre d'années, de nous aider de ses précieux conseils et de son expérience, sans lesquels eût difficilement abouti notre travail qu'il a revu plusieurs fois.

Nous offrons ici l'hommage de notre profonde gratitude à toutes les personnes dévouées qui nous ont été d'un si grand secours par leur obligeance, leur savoir, la communication de documents de valeur. Nous tenons à mentionner M. Ch. Robert, professeur à la Faculté des lettres, Directeur de la Bibliothèque de Neuchâtel, MM. Eugène Courvoisier et Fonbrune-Berbinau, anciens pasteurs, M. le docteur Charles Lardy, Ministre de Suisse à Paris, M. William Minet à Londres, M. de Boyve à Nîmes, et tant d'autres amis qui, dans notre famille ou ailleurs, ont largement concouru à notre travail et que leur modestie nous empêche de nommer. Plusieurs de nos collaborateurs

ont déjà quitté cette terre et emportent nos regrets. Que ceux que nous avons le bonheur de posséder encore soient assurés de notre reconnaissance pour leur constant appui, qui a soutenu notre courage dans les heures difficiles.

Marie de Chambrier.

Bevaix, Canton de Neuchâtel (Suisse), 1910.

INDEX DES ABRÉVIATIONS

A. A. E.	Archives du ministère des Affaires étrangères de France, Paris.
Allg. Eidg. Absch.	Allgemeine Eidgenössische Abschiede. Procès-verbaux manuscrits des diètes fédérales avec leurs annexes. Archives de Zurich.
A. N. TT.	Archives Nationales — affaires des religionnaires, Paris.
App.	Appendice.
Arch. Berlin.	Archives secrètes de l'État à Berlin.
Arch. de Ch.	Archives de la famille de Chambrier.
Arch. Zurich.	Archives de l'État de Zurich.
Bibl. Nat. ffr.	Bibliothèque nationale. Manuscrits fonds français.
Bibl. Prot. de Paris.	Bibliothèque de la Société de l'histoire du Protestantisme français à Paris.
Bull. Prot.	Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.
Bull. Vaud.	Bulletin de la Société de l'histoire vaudoise.
Bull. Wall.	Bulletin de la Société de l'histoire wallonne.
Eidg. Absch.	Eidgenössische Abschiede (Procès-verbaux imprimés des diètes fédérales).
Er. et Recl.	Erman et Reclam. Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les États du roi.
Fr. Prot.	La France Protestante.
LL. EE.	Leurs Excellences de Berne (Le gouvernement).
LL. HH. PP.	Leurs Hautes Puissances, les États-Généraux.
LL. MM. BB.	Leurs Majestés Britanniques.
LL. SS.	Leurs Seigneuries de Zurich (Le gouvernement).
Mss. C.	Manuscrits de la collection Court (Genève).
Mem. Mir.	Mémoires de Mirmand.
Pap. Auzière.	Papiers Auzière. Dictionnaire manuscrit des pasteurs de l'Église réformée de France. Bibliothèque protestante de Paris.
Pap. de P.	Papiers de la famille de Pierre.

Prot. Berne.	Protocoles de la Direction française de Berne. Archives de Berne.
Rec. Off.	Record-Office de Londres (Archives de l'État).
R. P. R.	Religion prétendue réformée.
Rth.	Rixdale, Reichsthaler.
S. A E.	Son Altesse Électorale.
S. S. E.	Sa Sérénité Électorale.

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources manuscrites.

Neuchâtel. — Archives de Chambrier. Archives de l'État. Archives de la Ville. Papiers de la famille de Pierre.
Genève. — Manuscrits Court à la Bibliothèque de Genève [1].

[1] Cette importante collection ne comprend pas moins de 119 volumes in-folio, ou portefeuilles, classés sous les numéros 1 à 50. Elle offre le plus haut intérêt pour l'histoire du protestantisme en France, à la fin du XVIIe et au XVIIIe siècle. Antoine Court a recueilli tous les papiers concernant la révocation de l'Édit de Nantes et ses conséquences, tant en France qu'à l'étranger : lettres, mémoires, actes, instructions, avis, etc., écrits par les témoins mêmes de ces évènements.

Voici l'inventaire des manuscrits qui composent la collection Court, tel qu'il a été fait à notre intention, par les soins obligeants de M. L. Micheli, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque de Genève :

« Le 12 mai 1908, il a été constaté *de visu* que les différents tomes de la Collection Court constituaient le total suivant de volumes :

Numéros			
1 (II-XVII ; XIX-XXVIII) plus 1 volume coté Ixx (2e partie)	=	27	volumes.
2-6	=	5	»
7 (I-XIII)	=	13	»
7 (bis)	=	1	»
8-12	=	5	»
13 (I-III)	=	3	»
14-15	=	2	»
16 (I-II)	=	2	»
17 (A-U, X-Z) (H-I en 1 vol.)	=	22	»
(Il n'y a pas de volume pour la lettre J.)			
18 (AA-BB)	=	2	»
19-26	=	8	»
27 (I-III)	=	3	»
28 (I-II)	=	2	»
29-44	=	16	»
45-46	=	3	»
(Le numéro 45 comprend deux cahiers in folio.)			
47 (I-II)	=	2	»
48-50	=	3	»
Total . . .	=	119	volumes.

(Lettres de M. L. Micheli, 13 mai et 12 juin 1908. Bibliothèque de Genève. — Le *Bull. Prot.* XI, 80, contient un inventaire des Mss. C. de la Bibliothèque de Genève,

Archives de Dohna-Schlobitten. — Lettres de Mirmand au comte Alexandre de Dohna.

Zurich. — Archives de l'État. Lettres et délibérations du Conseil de la Ville de Zurich. — Allgemeine Eidgenössische Abschiede (Recès des diètes fédérales) et annexes à ces recès. [1]

Berne. — Archives de l'État. Protocoles de la Direction française de Berne et Comptes de cette Direction.

Berlin. — Archives secrètes de l'État ; Pièces officielles.

Prenzlau. — Protocoles des registres de la Colonie française, 1699-1713.

Wesel. — Extraits des registres de la Colonie française, actes de baptême, mariage et décès, 1694-1699.

États-Généraux de Hollande. — Archives de l'État.

Rotterdam, Leyde, Delft. — Extraits des registres des Églises wallonnes : actes de baptême, mariage et inhumation et acte de «Recognaissance», 1687-1702.

Londres. — Record Office (Archives de l'État), British Museum.

Grâce aux sources ci-dessus nous avons obtenu plus de sept cent cinquante documents originaux qui sont pour la plupart d'une certaine étendue.

D'autres sources nous ont aussi fourni plusieurs pièces importantes et d'abondants renseignements, ce sont :

Paris. — Bibl. Nat. ffr. Livre des actes du Consistoire de l'Esglise réformée de Nismes, années 1654 à 1663.

Paris. — SCHICKLER (BARON F. DE). Notes sur l'Irlande tirées de documents officiels.

Paris. — *Papiers Auzière.* — Dictionnaire des pasteurs de l'Église réformée de France (Bibl. prot. de Paris).

Nîmes. — Extrait des registres de l'Église réformée de Nîmes.

Montpellier. — Archives départementales de l'Hérault.

En outre une foule de manuscrits de valeur nous ont été communiqués, soit par M. N. Weiss, à la Bibl. prot. de Paris, soit par MM. Ferdinand Teissier et Prosper Falgairolle, archivistes du Midi de la France, et par d'autres personnes.

fait en 1862, par M. Francis Waddington, avec le résumé de chaque numéro. Ce travail renferme quelques omissions qui sont rectifiées dans le nouvel inventaire de M. Micheli.)

[1] Les Archives de Zurich contiennent les manuscrits originaux des protocoles des diètes fédérales qui n'ont jamais été imprimés, non plus qu'une foule de pièces annexes. Cette immense collection se nomme *Allgemeine Eidgenössische Abschiede,* tandis que l'extrait des mêmes protocoles qu'a fait publier le gouvernement fédéral en une série de volumes in-4°, a pour titre : *Eidgenössische Abschiede,* soit par abréviation : *Allg. Eidg. Absch.* et *Eidg. Absch.*

II. Sources imprimées.

A

Les ouvrages qui nous ont fourni le plus de renseignements sont les suivants :

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Paris, 1853-1909.

La France Protestante, 1re édition par Eug. et Em. Haag. Paris, 1846-1859, 9 volumes. 2me édition par Henri Bordier. Paris, 1877-1888, 6 volumes,

Eidgenössische Abschiede. Recès des diètes fédérales publiés par le Gouvernement fédéral. Berne, T. IV, VI, VIII.

Erman et Reclam. *Mémoires pour servir à l'histoire des Réfugiés français dans les États du roi.* Berlin, 1784 à 1799, 9 volumes. (Les volumes VII, VIII, IX, sont d'Erman seul.)

B

Principaux ouvrages consultés :

Agnew (Rev. C. A. David). *Protestant exiles from France*, 1886, 3e édition, 2 vol. in-folio. (La 1re édition a paru en 1866.)

Arnaud (H). *Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs Vallées.* Neuchâtel, 1845. Réimpression de l'édition de 1710.

Avenel (Vicomte G. d'). *Histoire économique de la propriété.* Paris, 1894. 4 vol. in 4°. T. 1er.

Avenel (Vicomte G. d'). *La fortune privée à travers sept siècles.* Paris, 1904.

Bæhler (E.). *Kulturbilder aus der Refugientenzeit in Bern* (1685-1699). *Neujahrsblatt vom Historischen Verein des Kantons Bern 1908.* Berne, 1908.

Beaujour (Sophronyme). *Histoire de l'Église réformée de Caen.* Caen, 1877.

Benoit (Élie). *Histoire de l'Édit de Nantes.* Delft, 1693. 5 vol.

Bessot de Lamothe, archiviste départemental. *Inventaire sommaire des archives communales de Nîmes antérieures à 1790.* 2 vol. in-4° 1877-1879,

Bligny-Bondurand, archiviste départemental. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. — Gard. Archives civiles.* Nîmes, 1894.

Bonneville (Pierre-Frédéric). *Traité des monnaies d'or et d'argent, qui circulent chez les différents peuples.* In-folio. Paris, 1806.

Borrel (A.). *Histoire de l'Église de Nîmes*, nouvelle édition 1856.

Bulletin du bi-centenaire de la glorieuse rentrée. Société d'Histoire Vaudoise. Turin, 1889.

Cambolive. *Histoire de divers événements.* Amsterdam, 1698.

Chambrun. *Les larmes de Jacques Pineton de Chambrun.* La Haye, 1739.

Chavannes (Jules). *Les réfugiés français dans le pays de Vaud.* Lausanne, 1874.

Combe (Ernest). *Les réfugiés de la Révocation en Suisse.* Lausanne, 1885.

Coquerel (Charles). *Histoire des Églises du Désert.* Paris, 1841.

Court (A.). *Histoire de la guerre des Camisards.* Alais, 1819 (sur l'édition de Villefranche, 1760).

Demole (Eugène). *Histoire monétaire de Genève, 1535-1848.* Genève, 1887.

Die Franzősische Colonie. Zeitschrift von Dr R. Beringuier. Articles du Dr Muret. Berlin, 1888. 2ter Jahrgang.

Dom C. L. Devic et Dom J. Vaissette. *Histoire générale du Languedoc.* T. XIII. Toulouse, 1876.

Douen (O.). *Les premiers pasteurs du Désert.* Paris, 1879. — *La Révocation de l'Édit de Nantes à Paris.* Paris, 1900.

Du Noyer (Madame). *Lettres historiques et galantes, suivies des Mémoires de l'auteur.* Londres 1757, 8 volumes, et Paris 1790, 12 vol.

Édits, Déclarations et Arrests concernant la religion prétendue réformée, de 1662 à 1751. Paris, 1885.

Fontaine (Jacques). *Mémoires d'une famille huguenote.* Toulouse, 1887.

Gaberel (J.) et Des Hours-Farel. *Jacques Saurin, sa vie et sa correspondance.* Genève, 1864.

Galtier de Laroque (A. de). *Le marquis de Ruvigny.* Paris, 1892.

[Gaultier de Saint-Blancard (François de)] *Histoire apologetique ou Défence des Libertez des Églises réformées de France.* Amsterdam, 1688.

Geschichtsblätter des Deutschen Hugenotten-Vereins (Heft IV, 1891). Colonies françaises en Allemagne. Émigration d'Orange.

Hoiningen Huene (Freifrau von). *Beiträge zur Geschichte der Beziehungen zwischen der Schweiz und Holland im XVII. Jahrhundert.* Berlin, 1899.

Hugues (Edmond). *Antoine Court. Histoire de la restauration du protestantisme en France, au XVIIIe siècle.* Paris, 2 vol. 1872.

Jaccard (E.). *L'Église française de Zurich.* Zurich, 1889.

Jaccard (E.). *Trois hommes du Grand Refuge. Reboulet, Corteiz, Sagnol.* Lausanne, Zurich, 1900.

Jalla (Jean). *Histoire des Vaudois des Alpes.* Torre Pelice, 1904.

Keller-Escher. *Geschichte der Familie Escher vom Glas.* Zurich, 1885.

Lehr (Ernest). *Essai sur la numismatique suisse.* Lausanne, 1875.

Ménard. *Histoire de la ville de Nîmes.* T. VI.

Millot (Abbé). *Mémoires de Noailles*. T. I[er]. Paris, 1777.

Mirandolle (R. N. L.). *Une page de l'histoire du commerce à Rotterdam*, dans le *Bulletin de la commission des Églises Wallonnes*. 2e série, T. I[er], 1896.

Monastier (Antoine). *Histoire de l'Église Vaudoise*. Lausanne, 1847, 2 vol.

Mœrikofer (J.-C.). *Histoire des réfugiés de la réforme en Suisse*, trad. par G. Roux. Paris, 1878.

Muret (Prof. D[r]). *Geschichte der Französischen Colonie*. Berlin, 1885.

Muston (Alexis). *L'Israël des Alpes*. Paris, 1851. 4 vol.

Pijardière (M. de la). *Les chroniques du Languedoc*, Montpellier, 1878.

Proceedings of the Huguenot Society of London, 1893. Vol. IV. N° 2. *Huguenot Commanders* by T. Miller Maguire. L. L. D. p. 309.
1901. Vol. VI. N° 3. *The Irish Pensioners of William III's Huguenot Regiments, 1702*, by William A. Shaw. Litt. D., p. 295.
1905. Vol. VII. N° 3. *Lettre de François de Gaultier de Saint-Blancard*. Marie de Chambrier, p. 330.

Purdon (C. D.). *A brief history of the circumstances that obliged the huguenots to leave France, and their settlements in Ireland*. Belfast, 1869.

Reyer (C.). *Histoire de la colonie française en Prusse*, traduit par Philippe Corbière. Paris, 1855.

Reynaudin (P). *Journal de l'Expédition des Vaudois*. 5e Bulletin Vaudois, 1889.

Rousset (Camille). *Histoire de Louvois*. 4 vol. in-16, Paris, Didier 1862-1864, 2e éd.

Rouvière. *Abjuration de Nîmes en 1686*. Nîmes (sans date, épuisé). *Le Cabinet de Graverol*. Nîmes, 1895.

Rulhière. *Éclaircissements historiques sur les causes de la Révocation de l'Édit de Nantes*. Paris, 1788.

Saporta (Marquis de). *Les derniers temps de la famille de M[me] de Sévigné en Provence*. *Revue des Deux-Mondes*. Janvier 1887.

Schickler (Baron F. de). *Les Églises du Refuge*. Paris, 1882.

Smiles (S.). *Les Huguenots, leurs colonies, leurs industries, leurs Églises, en Angleterre et en Irlande*. Traduction autorisée par l'auteur, avec préface de Athanase Coquerel. Paris, 1870.

Tollin (Henri). *Geschichte der Französischen Colonie von Magdeburg*. 1892. Band. II et III.

Tribolet (Ch. Godefroi de). *Histoire de Neuchâtel et Valangin*. Neuchâtel, 1846.

Uebersicht der Wanderungen und Niederlassungen Französischer, Savoyischer und Niederländischer Religionsflüchtlinge, besonders nach und in Deutschland. Karlsruhe, 1854.

VERDEIL (A.). *Histoire du canton de Vaud.* Lausanne, 1850. T. II.

WAILLY (NATALIS DE). *Mémoire sur les variations de la livre tournois, depuis le règne de Saint-Louis, jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale.* 1856, paru dans les *Mémoires de l'Institut impérial de France.* Académie des inscriptions et belles-lettres. T. XXI. Paris, 1857, p. 177 à 427.

WEISS (CH.) *Histoire des réfugiés protestants de France.* Paris, 1853, 2 vol.

Nous ne citons que pour mémoire les répertoires biographiques auxquels nous avons eu recours, tels que : *Nouvelle biographie universelle.* — DIDOT, *La Grande Encyclopédie.* — *Allgemeine Deutsche Biographie.* — LESLIE STEPHEN, *Dictionary of National Biography.*

ILLUSTRATIONS



Henri de Mirmand,
Seigneur de Roubiac et de Vestric

Heli g D[illegible]

HENRI DE MIRMAND

INTRODUCTION

LES ORIGINES ET L'HISTOIRE DE LA FAMILLE DE MIRMAND

La famille de «*Mirmand*» ou «*Mirman*», originaire d'Allemagne, fut transplantée des contrées du Rhin à Clermont en Auvergne, par l'arrivée en cette ville de *Noble Jacques de Mirmand*, chevalier, l'an 1490, comme en font foi l'ancienne généalogie et la reconnaissance de noblesse de cette famille.

Ses armes sont : d'or, au lion de gueules, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'or. Cimier : un écusson aux armes de Mirmand posé entre deux proboscides adossées, les naseaux en haut, de gueules. Supports : deux lions d'or armés et lampassés de gueules.

La généalogie de la famille de Mirmand fut dressée sur ses titres par le chevalier de l'Hermite Souilliers, et c'est sur la production de cette généalogie et de ces mêmes titres, que fut rendu à Montpellier,

le 5 janvier 1669, le jugement souverain du chevalier de Bezons, intendant du Languedoc. Il reconnut, au nom du roi, la noblesse de la famille de Mirmand [1].

Dès la fin du XVe siècle, cette famille fut l'une des plus distinguées du Bas-Languedoc, où elle a occupé une grande situation.

Au XVIe siècle, elle se divisa en deux branches, celle de Nîmes et celle de Saint-Ambroix [2]. La branche de Nîmes, branche aînée, reconnaît pour chef *Antoine, Sgr. de Roubiac* [3], et la branche de Saint-Ambroix, branche cadette principale, *François, Sgr. du Fau* [4]. L'un et l'autre étaient fils de *Guillaume, puiné, Sgr. de Roubiac*, et petits-fils de *Jacques de Mirmand*, premier du nom, venu en France en 1490 [5].

Une troisième subdivision de la famille se forma après la mort de *François Sgr. du Fau*, dont le fils aîné, *Justin* († 1668), *Sgr. du Fau, d'Agusac, de la Tour* [6] *et de Fabiac*, continua la branche de

[1] Archives de Chambrier. Copie de la généalogie et de la reconnaissance de noblesse des Mirmand, reconnaissance faite par Claude Bazin, chevalier, Sgr. de Bezons, en 1669. Voir : Bibliothèque nationale de Paris, Manuscrits, Nouveau d'Hozier, cote 238.

La même pièce existe dans les Archives des villes du Midi de la France. Deux autres généalogies de la famille de Mirmand ont été dressées par les archivistes Charles Sagnier, en 1885, M. Prosper Falgairolle, en collaboration avec M. Ferdinand Teissier, en 1896, toutes deux, extraites des registres ecclésiastiques et des minutes des notaires de Nîmes, existent dans les Archives de Chambrier.

Les armes de Mirmand se trouvent dans le *Dictionnaire héraldique* de RIETSTAP. — Toutes nos recherches pour découvrir l'origine de la famille de Mirmand en Allemagne, avant son émigration en France, ont été inutiles.

[2] *Saint-Ambroix*, petite ville de 5000 habitants appartenant au diocèse d'Uzès et située en pleines Cévennes, à 20 km. d'Alais.

[3] *Roubiac (Robiac)*, Gard, arrondissement d'Alais, canton de Bessèges, 4,719 habitants. Ce lieu faisait partie de la viguerie et du diocèse d'Uzès, doyenné de Saint-Ambroix. On le trouve cité dans le Bullaire de Saint-Gilles, dès 1119. Plus tard, il est mentionné fréquemment dans les registres et cartulaires et dans les cartes et archives départementales (*Gall. Christ.* T. VI, p. 304, inst. col. 206). — Au XVIIIe siècle, M. de Villars du Vigan fut seigneur de Robiac, à l'exception de la portion appartenant à l'évêque d'Uzès. (E. GERMER-DURAND. *Dictionnaire topographique du département du Gard*. Paris. 1868.)

[4] *Le Fau* ou *Faux*, commune d'Aujac, Gard. (*Statistique du Gard* et *Dictionnaire topographique*.)

[5] La vieille généalogie commence ainsi : « *Nobilis Jacobus Mirmando miles* », d'où la branche de Nîmes a écrit « *Mirmand* », celle de Saint-Ambroix et de Montpellier « *Mirman* ». Les deux orthographes sont admises dans les pièces officielles.

[6] *La Tour*, commune de N. D. de Laval, Gard (*Dict. topogr.*). *Les Abris* ou *Abrits*, autre seigneurie de la même famille, commune de Saint-André de Valborgne, Gard (*Ibid*).

Saint-Ambroix, et le cadet, *Jean, Sgr. de Plaissan, Lavagnac, Belarga, Adissan et Abeillan* [1] fonda la troisième branche, celle de Montpellier, branche cadette collatérale.

De ces trois branches de la famille de Mirmand, celle de Nîmes finit en 1720 avec *Marguerite de Mirmand* (fille de Henri de Mirmand qui fait l'objet de cette biographie), mariée en premières noces à *Charles de Cabrol, Sgr. de Travanet et de Saint-Pierre de Trévisy,* et en secondes noces à *Frédéric de Béranger, Baron de Beaufain.* (Voir Tableau généalogique.) — Celle de Saint-Ambroix s'est éteinte en 1839, en la personne de *Marie de Mirman*, mariée à *M. de Maubec* [2].

Seule la branche de Montpellier subsiste encore, tant en cette ville qu'en Allemagne (Provinces Rhénanes). Au XVIIIe siècle, elle se divisa en deux rameaux. L'un, celui de Montpellier, est représenté actuellement dans le Midi de la France par les familles du comte *Henri* et du vicomte *Roger de Mirman* son frère. Le premier a un fils du nom de *Henri*, né en 1893; le second a aussi un fils: *Guy de Mirman*, né en 1889 [3]. L'autre, le rameau d'Allemagne, fut fondé par *Étienne*, colonel et brigadier des armées de Louis XV, chevalier de Saint-Louis, qui émigra dans les contrées du Rhin, y fit souche, fut chambellan de l'Électeur de Cologne, et mourut en 1791. Sa descendance, rentrée dans l'Église protestante, existe en la personne de M. *Hans* (Jean) *de Mirman*, établi et marié à Burgbrohl, Province Rhénane [4].

A l'origine, toute la famille de Mirmand embrassa la Réforme, ce que prouvent les registres protestants du Midi de la France. La branche de Saint-Ambroix conserva ses croyances jusqu'à la Révo-

[1] *Plaissan* (Canton de Gignac, cité dès 826). — *Lavagnac* (Canton de Montagnac, cité en 804). — *Belarga* (Canton de Gignac, cité en 1236). — *Abeillan* et *Adissan* (Canton de Montagnac), cité en 1323. — *Saint-Georges*, autre seigneurie des Mirman. Toutes ces localités appartiennent à l'Hérault. (E. Thomas. *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*. Paris. 1865.)

[2] En 1840, il ne restait aucun descendant des Mirman de Saint-Ambroix portant leur nom. (Lettre de M. de Maubec à ses parents Mirman, de Montpellier. Communications de la comtesse H. de Mirman.)

[3] Renseignements dus à l'obligeance de la comtesse Henri de Mirman, à Courpouyran, commune de Saint-Georges, près Montpellier.

[4] Lettre du conservateur des archives de Dusseldorf, 1903. — Lettres de M. Hans de Mirman, 1903-1908.

cation, tandis que celle de Montpellier retourna à l'Église romaine dès les premières années du XVII[e] siècle. Ce changement lui procura des emplois élevés et une part aux faveurs royales. Elle fournit plusieurs trésoriers de France en la Généralité de Montpellier, un prévôt général du Languedoc, nombre d'officiers civils et militaires et des chanoines [1].

Malgré les persécutions, la branche des Mirmand de Nîmes resta fidèle à la Réforme et zélée protestante. C'est pour pouvoir vivre et pratiquer sa religion selon sa conscience, que son dernier représentant, Henri de Mirmand qui nous occupe, émigra en Suisse en 1686. Plusieurs membres de cette famille furent conseillers à la sénéchaussée et au présidial de Nîmes. *Antoine* († 1621), sgr. de Roubiac, devint premier consul de Nîmes en 1619. Soutiens de l'Église réformée, les Mirmand y remplirent souvent les fonctions d'ancien ou de diacre [2]. Dans les archives communales de Nîmes, ils figurent parmi les principaux créanciers de la ville. Aussi bien par leur position de fortune que par leur honorabilité, ils comptaient, au XVII[e] siècle, parmi les premières familles de cette cité.

Tel fut le rôle de la famille de Mirmand en Languedoc. Après l'avoir retracé à grands traits, nous allons reprendre la filiation de la branche aînée, depuis Jacques, premier ancêtre connu, jusqu'à Henri et à sa descendance, avec les détails que nous avons pu recueillir sur ses différents membres [3].

I. **Jacques de Mirmand**, arrivé en 1490 à Clermont, était-il un preux chevalier, venu à la suite des compagnies guerrières de ces temps-là ?... L'histoire ne le dit pas, mais il est certain qu'il ne tarda pas à faire la conquête d'une noble demoiselle,

[1] Lettres de M. Prosper Falgairolle, archiviste à Vauvert, mars et avril 1908. — *François de Mirman, Sgr. du Fau*, chef de la branche de Saint-Ambroix et de Montpellier, qui fut commissaire général de la marine du Ponant, présenta au baptême protestant *Françoise*, fille de Antoine II de Mirmand, aïeul de Henri, le 18 septembre 1609. (Archives communales de Nîmes. UU. 94, f[o] 295.)

[2] Dans l'Église réformée, le diacre était un laïque chargé du soin des pauvres.

[3] La plupart des contrats de mariage, testaments et pièces officielles mentionnés dans cet exposé se trouvent dans les Archives de Chambrier.

si bien que, le 10 janvier 1491[1], il épousait *Isabeau de Pierrefort*[2], fille de Aymar de Pierrefort et de Mirabelle de Domassan, habitant à Clermont. Le Sgr. de Pierrefort constitua en dot à sa fille 200 moutons d'or[3], outre les robes et les bagues.

Jacques de Mirmand posséda à un moment donné la baronnie de Hierle, dont Aulas était la première terre.

Ce couple eut six enfants : Guillaume aîné, Guillaume puiné, Philippe, Louis, Jeanne et Catherine. La descendance de Guillaume puiné, qui suivra, est seule connue.

II. **Guillaume de Mirmand,** seigneur de Roubiac. Il épousa à Saint-Ambroix, en 1527, *Antoinette de Ranchin.* (Voir App. N° 3.) — Ce mariage l'engagea à s'établir dans le Languedoc, où il se fixa peu d'années après ; mais auparavant il passa une transaction avec ses cinq frères et sœurs, à Clermont, le 9 mai 1533, pour le partage des biens de leur père et mère décédés, transaction qui dérogeait aux usages de ce temps[4]. En 1578, Guillaume de Mirmand[5] habitait toujours Saint-Ambroix. Il prit à bail les terres du prieuré de cette ville, quoique divers indices nous prouvent qu'il était protestant. Ainsi, lorsque son fils Antoine, qui suivra, épousa en 1572, du consentement de son père, Delphine de Malmont, Guillaume lui donna par

[1] Le contrat de mariage se trouve à Paris Bibl. Nat. Mss. ffr. Carrés d'Hozier, 436. Vol. 30 665, f° 98. La date du mariage varie entre 1491, 1492, 1494 et 1495. Nos trois généalogies et plusieurs de nos documents indiquent 1491 ; d'autres, soit à Montpellier soit en Allemagne, indiquent 1492 ou 1494 ; d'Hozier donne 1495.

[2] Nous n'avons rien trouvé sur la famille de Pierrefort.

[3] Le mouton d'or était une monnaie du temps de Saint-Louis. François Graverol, beau-frère de Henri de Mirmand, en possédait un spécimen dans son médaillier.

[4] Les arbitres nommés dans cette transaction, conclue par l'entremise de parents et amis, sont : *Noble Pierre de Langeac*, *Jean Montaigu* et *Claude d'Effiat* (*ou Affiac*). Voir copie, vidimée sur l'original, délivrée. en 1657, à la réquisition de François de Mirmand, père de Henri, et arrière-petit-fils de Guillaume. Bibl. Nat. ffr. Carrés d'Hozier, 436 Mirat, 30 665.

[5] Un Guillaume de Mirmand fut bachelier en droit en 1560, licencié en droit en 1566, et lieutenant de juge au siège de Saint-Jean de Marvejols en 1601. (Notes de M. Bardon, conservateur des hypothèques, à Nîmes. Communiqué par M. Édouard de Boyve, publiciste à Nîmes. 1896.)

contrat la troisième partie de ses biens, avantage qu'il ne lui aurait certainement pas fait, si son fils eût été d'une autre religion que lui, ou si, le père et le fils étant catholiques, Antoine eût épousé une hérétique. Or, la preuve qu'à cette époque les familles de Mirmand et de Malmont étaient réformées, se trouve dans les archives communales de Nîmes, où sont enregistrés deux baptêmes protestants, celui de Daniel, fils d'Antoine de Malmont, conseiller du roi, en 1572, et celui de Catherine de Mirmand, en 1583[1]. Guillaume laissa deux fils :

1. *Antoine*, qui suivra.
2. *François* Sgr. du Fau, chef des branches de Saint-Ambroix et de Montpellier.

III. Antoine de Mirmand, seigneur de Roubiac, fut successivement docteur en droit, conseiller du roi au sénéchal et siège présidial de Beaucaire et de Nîmes. Il épousa par contrat du 6 février 1572 *Delphine de Malmont*[2], dont le père était conseiller au sénéchal de Nîmes.

En 1583, Mademoiselle de Mirmand [3] fut citée devant le Consistoire de Nîmes, sous l'inculpation de « *porter les cheveux trop haut* ». La pauvre Delphine se soumit, peut-être en soupirant, et le registre ajoute : « *Elle promet d'abaisser ses cheveux*[4]. »

Antoine testa en 1586 ; il fit un legs à son fils Antoine, qui suivra, et mourut peu après, car en 1588 Delphine de Malmont était veuve.

[1] B. de Lamothe. *Inventaire sommaire,* 1880. — Culte protestant UU. 92.

[2] Malmont, v. App. N° 3. Les notes d'une certaine étendue sont portées à l'Appendice et numérotées.

[3] Il était d'usage, au XVII[e] siècle, de donner aux femmes mariées le titre de « *demoiselle* » (demoiselle, en latin *domicella*) qui, dans l'origine, s'appliquait aux filles des femmes nobles, des châtelaines. Peu à peu, on donna ce titre à des femmes mariées qui n'appartenaient qu'à la noblesse inférieure ; enfin, il servit à désigner toutes les femmes qui n'étaient pas nobles, le titre de « *dame* » étant réservé à celles qui étaient nobles. (Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions de France.*)

[4] Registre du Consistoire de Nîmes. Communications de M. de Boyve.

IV. **Antoine de Mirmand († 1621)**, seigneur de Roubiac, épousa vers 1607 *Marie de Boyer de Camprieu*[1] qui lui donna sept enfants, dont cinq moururent en bas âge. Antoine fut lieutenant et juge au sénéchal de Nîmes, et premier consul de cette ville, en 1619. Il fut nommé à ce poste au tour de la noblesse, par suite de l'ordonnance du connétable de Montmorency, rendue à la fin du XVIe siècle, laquelle statuait que le premier consul serait choisi chaque année, alternativement, parmi les gentilshommes et parmi les avocats.

Quelques années auparavant, Antoine avait, à son tour, donné lieu à une admonestation du Consistoire, si c'est bien lui toutefois que mentionne le registre de Nîmes de 1602. On y lit que « *M. de Mirmand est appréhendé pour manquer au prêche, et ne pas prendre la Sainte-Cène. Il répond qu'il n'était pas assez prêt, et déclare qu'il hantera la prédication.* » Cela ne l'a pas empêché d'être attaché à son Église, dont il est diacre en 1618[2]. Il avait aussi demandé un banc de deux places, dans l'église réformée de Nîmes.

Le 16 juillet 1621, Antoine donnait, par testament, sa fortune à sa femme, Marie de Boyer de Camprieu, en laissant un legs à son fils François, âgé de sept ans, et un autre aux pauvres. Il mourut à Nîmes à la fin de la même année. Sa veuve testa cinq ans après, en 1626 ; elle donnait sa fortune et celle de feu son mari à François, leur fils unique.

1. *François*, qui suivra.
2. *Françoise* (1609 † 1639), mariée à Barthélémy Icard.

V. **François de Mirmand (1614 † 1663)**, seigneur de Roubiac et co-seigneur de Vestric, épousa en 1645 *Suzanne de Baudan*[3], fille de feu Maurice de Baudan, co-seigneur de Vestric, et de Gabrielle

[1] *Boyer*. App. No 3.
[2] Extrait du registre de l'Église réformée de Nîmes. — Communications de M. de Boyve. — *Ibid*. M. de Mirmand, juge de Saint-Ambroix, est réconcilié avec M. Petit. (Samuel Petit, pasteur à Saint-Ambroix 1614-1615.)
[3] *Baudan*. App. No 3.

de Montcalm[1]. Le pacte de mariage fut passé le 15 avril de la dite année au château de Vestric[2].

François fut aussi bon protestant que ses pères ; il remplit pendant quatre ans les fonctions de diacre dans l'Église de Nîmes. Le livre des actes du Consistoire de cette Église conserve une délibération du 11 mai 1644, par laquelle M. de Mirmand et M. Raspail, docteur en médecine, sont remerciés du don qu'ils ont fait d'un drap de velours devant servir aux sépultures. La Compagnie décide qu'en retour de leur charité, ces deux « *personnages de distinction* auront l'usage du drap de velours, pour eux et leurs familles, sans rien payer pour iceluy. »

D'autres délibérations parlent des échanges et agrandissements opérés pour le banc de M. de Mirmand dans les temples de Nîmes. Cependant, tout bon protestant qu'il fût, François n'assistait pas régulièrement au service divin ; le même registre signale une dizaine de fois l'absence de M. de Mirmand au culte public, de 1660 à 1661. A la vérité, il n'était pas seul en faute, car plusieurs autres personnages se trouvaient dans le même cas[3].

En 1656, François de Mirmand fit un acte d'appel devant notaire contre l'imposition des tailles de Nîmes, en raison de son titre de noblesse qui devait le libérer de tout droit à payer sur ses fiefs. En 1658, il renouvela cet appel, mais la chambre souveraine de Montpellier, établie par le roi sur le fait des francs-fiefs, ne fit droit à sa requête que l'année suivante ; elle le déchargea de la taxe de 330 livres, à lui réclamée, et cela, en considération de sa noblesse et au vu des titres qui l'établissaient[4].

François, ayant un procès sur les bras, avait chargé son neveu, Antoine Teissier, de le plaider pour son compte. L'avocat fit si

[1] App. N° 3.

[2] *Ibid.*, N° 4.

[3] Registre de l'Église de Nîmes, années 1654 à 1663. Bibl. Nat. ffr. 8668. — Mirmand et Vestric, chefs de la révolte de Nîmes en 1658. (Baragnon. *Abrégé de l'histoire de Nîmes*. T. III, p. 41.)

[4] Extrait des registres de la Chambre souveraine établie par le roi à Montpellier, 2 mars 1659. (Arch. de Ch.)

bien que la cause fut gagnée, et M. de Mirmand, pour lui témoigner sa satisfaction, lui confia à sa mort l'administration de sa fortune, jusqu'à la majorité de son fils Henri de Mirmand[1].

De son mariage avec Suzanne de Baudan, François de Mirmand eut huit enfants, dont cinq arrivèrent à l'âge adulte. Il mourut en 1663, ainsi que nous l'avons dit plus haut, instituant sa femme héritière de ses biens, à charge pour elle de les remettre à sa mort à leur fils aîné, Henri ou à défaut, à un autre de leurs enfants. Il dota son fils François, ainsi que ses trois filles, et fit aux pauvres de l'Église de Nîmes un legs de 1147 livres qui fut versé plus tard par son fils Henri.

1. *Henri*, qui suivra.

2. *Gabrielle* (1646 † 1702), épousa en 1671 Jean Comte, conseiller du roi, receveur des gabelles, qui habitait Montpellier. Elle devint veuve en 1677. Dans ses *Mémoires*, Mme Du Noyer parle fréquemment de Mme de Comte, avec laquelle elle tenta de quitter la France après la Révocation, en prenant la route de Dieppe. Cette tentative échoua et les fugitives furent prises et ramenées à Paris, d'où elles étaient parties. Mme de Comte subit en cette ville, chez Mme de Miramion, une longue détention qui ne prit fin que lorsqu'elle se décida à abjurer. Mais, dès qu'elle eut recouvré sa liberté, elle parvint à s'enfuir en Hollande, où elle demanda à être reçue à la paix de l'Église, à Rotterdam, le 21 mai 1687. Mme de Comte mourut à Delft, le 5 janvier 1702, sans laisser d'enfants[2].

3. *Jeanne*, née le 23 décembre 1648, morte à Nîmes en 1672, épousa François Graverol, le 11 avril 1665. Graverol,

[1] Ce même Antoine Teissier devint historiographe du roi de Prusse.

[2] Pour être réconcilié avec l'Église, il fallait avoir publiquement « *reconnu* » sa faute, c'est-à-dire, s'être publiquement repenti d'avoir eu la faiblesse de céder à la persécution en abjurant la foi évangélique. L'on tenait des registres spéciaux pour ces actes dits « *Actes de Recognoissance* ». (Arch. de Ch. — Acte de Réhabilitation de l'Église de Rotterdam, et Acte de décès. Extraits des registres des Églises de Rotterdam et de Delft.)

jurisconsulte, poète et savant antiquaire, connu comme l'un des premiers membres de l'Académie de Nîmes en 1682, était protestant[1].

4. *François*, né le 23 juillet 1656, mort le 19 avril 1692, fut capitaine de cavalerie dans le régiment Dauphin étranger et mourut à Charleville, où il était en garnison, sans avoir été marié. François passa à l'Église romaine en 1685.

5. *Suzanne*, née à Nîmes le 4 mai 1660, morte à Berlin le 30 juin 1717. Elle épousa le 20 février 1684, son cousin, Louis de Baudan, lieutenant de cavalerie au régiment « Royal étranger » en France, et qui fut plus tard major dans l'armée prussienne. Tous deux quittèrent la France, en 1686, dans le même temps que Henri de Mirmand.

VI. Henri de Mirmand, né à Nîmes en 1650, mort à Neuchâtel en 1721, seigneur de Roubiac et co-seigneur de Vestric[2], est celui dont il va être question dans cet ouvrage. Il naquit le 25 octobre de la dite année 1650, et fut présenté au saint baptême, le 1er décembre suivant, par son oncle Henry de Baudan, pasteur à Nîmes, et par Mlle de Petit.

A peine âgé de dix-huit ans et demi, Henri dut comparaître avec sa mère devant M. de Bazin, chevalier de Bezons, intendant du Languedoc, député par Sa Majesté pour procéder à la vérification des titres de la noblesse de cette province, afin de faire reconnaître officiellement ses droits.

A cette époque, beaucoup de faux nobles prétendaient jouir de l'exemption des tailles et impôts sur leurs terres, droit dont la noblesse seule avait le privilège. Nous avons vu que François,

[1] De ce mariage naquit une fille unique, *Claudine*, mariée en 1693 à *Louis de Jossaud*, fils de Jean de Jossaud, conseiller du roi en la cour du sénéchal de Nîmes, magistrat « recommandable par son intégrité et son savoir ». (F. Rouvière. *Le cabinet de Graverol*, Nîmes, 1895. — Albert Atger, *François Graverol*. Trois articles parus les 7, 14, 21 septembre 1907, dans le journal *Le Protestant*, Paris. — *Fr. Prot.* V, 354.)

Il est à remarquer que Mme de Jossaud est la seule descendante de la famille de Mirmand restée à Nîmes après la révocation de l'édit de Nantes.

[2] Voir App. No 4.

père de Henri de Mirmand, avait fait appel, en 1656, contre une imposition de ce genre, et obtenu gain de cause, au vu des pièces qu'il avait produites. Louis XIV fit faire une recherche rigoureuse des faux-nobles. Elle eut lieu, pour le Languedoc, de 1668 à 1670 ; aussi les familles maintenues à cette époque pouvaient-elles considérer leurs titres comme authentiques [1].

Au tribunal du chevalier de Bezons, les trois branches de la famille de Mirmand était représentées : celle de Nîmes, soit la branche aînée, par *Noble Henri de Mirmand, Seigneur de Roubiac et de Vestric*, pour feu son père, sa mère, ses frères et sœurs, et pour deux tantes Félice et Jeanne ; celle de Saint-Ambroix, par *Noble Jacques de Mirman. Sgr. du Fau, la Saignette et autres lieux*, et par *Charles de Mirman, Sgr. de la Tour, son frère :* enfin la branche de Montpellier, par *Noble François de Mirman, baron de Florac, Sgr. de Plaissan, Lavagnac et autres lieux*, grand prévôt général en la province du Languedoc, et ses cinq frères : *Gabriel*, un autre *François, Jean*, *Charles* et *Pons Pierre de Mirman*, munis de leurs titres, tous cousins du père de Henri de Mirmand.

[1] On profita de cette mesure pour tracasser les protestants, soit en menaçant ceux qui ne voulaient pas abjurer de ne pas reconnaître la valeur de leurs titres, soit en déclarant déchus ceux qui ne pouvaient en produire, parce qu'on les leur avait soustraits. (Communication de M. N. Weiss.)

Le déplorable usage d'ajouter à son nom celui d'une terre qu'on acquérait, en le faisant précéder de la particule, constitua un grand nombre de faux-nobles, et malgré les ordonnances sévères, cet abus ne disparut pas. Il en résulta que les anciens nobles firent établir légalement que les noms qu'ils portaient étaient des noms de famille et non pas des noms de terres, et qu'eux seuls avaient le droit de les porter, sans les faire précéder de la particule ; un grand nombre d'entre eux retranchaient cette dernière de leur nom dans les actes publics et dans les preuves de noblesse faites devant les intendants de provinces. Aussi voit-on dans les jugements de la noblesse du Languedoc, par le chevalier de Bezons, les noms les plus illustres sans particule, ainsi : les Durfort, Montcalm, Polastron, Mirmand, etc.

(*Les descendants des Albigeois et des Huguenots,* ou *Mémoires de la famille de Portal*. Paris. 1860, p. 385.)

Pour clore ces considérations nobiliaires, relevons encore le fait que dans les documents du XVII[e] siècle, la particule est souvent donnée aux femmes, alors qu'on la laisse de côté pour les mâles de la famille. C'était un usage. Nous rencontrons, par exemple, les beaux-parents de Henri de Mirmand désignés ainsi : Louis Audiffret et M[lle] d'Audiffret, et sa sœur, M[me] de Comte, tandis que son mari est inscrit : Jean Comte.

Chacun des comparants fut maintenu dans sa noblesse par un jugement unique du chevalier de Bezons, rendu pour toute la famille de Mirmand. Le dit jugement donne la liste des pièces officielles produites par les divers membres de la famille, avec le résumé de leur contenu[1].

Henri de Mirmand soutenait de bonnes relations avec les Mirman de Saint-Ambroix ; l'un deux, Charles, Sgr. de la Tour, lui écrivait, en 1681, pour lui parler d'affaires diverses, et pour le remercier de toutes les bontés qu'il avait eues pour lui[2]. Peu de mois avant sa fuite, le 11 septembre 1685, Henri de Mirmand signait une reconnaissance de 6333 livres (fr. 31 665), en capital et premier intérêt à son cousin Pierre-Jean-François, fils de Charles de Mirman. Cette reconnaissance, assurée sur ses biens-fonds, devait servir, soit à consolider une ancienne dette de ses parents, soit à lui fournir l'argent nécessaire pour sa prochaine sortie de France[3].

C'est ce même Pierre-Jean-François de Mirman, Sgr. de la Tour et du Fau, converti au catholicisme à l'époque de la Révocation, qui fut si cruellement éprouvé, en 1703, par l'assassinat de sa jeune femme, Claire-Jeanne de La Croix de Mayrargues, âgée de vingt ans, événement qui remplit d'horreur le Languedoc[4].

[1] Arch. de Ch. et Bibl. Nat. f. fr. Nouveau d'Hozier 238.

[2] Arch. de Ch.

[3] Le 31 janvier 1686, Henri de Mirmand signait devant notaire une autre reconnaissance de 3150 livres (fr. 15 750), à sa cousine Mlle de Candiac Montcalm, au sujet de deux prêts qu'elle avait faits autrefois à ses parents. Une troisième dette reconnue par Mirmand pour sa mère, avait été contractée par celle-ci en 1670 et 1673, conjointement avec quinze autres religionnaires de Nîmes, pour une amende infligée par M. de Bioulles, commandant de la province, à propos de quelque émeute. Elle s'accrut de l'insolvabilité de douze huguenots, sur seize condamnés, et parmi les quatre solvables se trouvait Mme de Mirmand. L'amende ayant été acquittée par M. de Castelnau, c'est en sa faveur que Henri de Mirmand fit une reconnaissance de 1087 livres, 8 sols (fr. 5437. — Pour toutes les sommes citées, voir App. N° 2.) (Arch. de Ch.)

[4] *Claire Jeanne de La Croix*, fille du Baron de Mayrargues, d'Uzès, était ancienne catholique. Toutefois, sa charité envers les pauvres, et surtout à l'égard des nombreux prisonniers protestants qu'elle visitait et secourait, était connue ; aussi Cavalier et ses troupes la respectaient, et la prenaient sous leur sauvegarde. Un jour, le 22 novembre 1703, qu'elle revenait d'Uzès à Saint-Ambroix dans sa voiture, avec plusieurs domestiques, ramenant une nourrice pour son unique enfant, Claire-Jeanne, elle fut attaquée dans le bois de Bouquet, et poignardée par des brigands qui s'étaient

Lorsque Henri de Mirmand atteignit sa majorité, il devint l'appui et le soutien de sa mère, restée veuve. Il était héritier par testament de la fortune de son père, dont il devait entrer en possession à la mort de sa mère, et qui consistait surtout en biens-fonds; mais Mme de Mirmand la lui remit en entier lorsqu'il se maria. Il fut chargé de payer la dot de son frère et celles de ses sœurs. En outre, il acquitta un assez grand nombre de dettes qui grevaient la fortune de ses parents. Peu à peu nous le voyons prendre la position de chef de sa famille, qui jouissait à Nîmes d'une grande considération; dans la société protestante de cette cité, Henri était l'un des hommes les plus haut placés.

Mirmand s'occupait dans sa ville natale des affaires publiques, et de celles de plusieurs de ses amis, qu'il aidait de ses conseils. Il montra de bonne heure les qualités d'un sage administrateur, versé dans les questions de finance, ou dans les litiges difficiles à résoudre. Il fut « Président de chambre » au Présidial de Nîmes[1], et il remplissait les fonctions d'ancien dans l'Église réformée. C'est en cette qualité qu'il assista au synode provincial tenu à Nîmes en 1678. Son activité s'exerçait utilement pour le bien de son Église, de sa famille et de son pays, lorsqu'éclata la tempête provoquée par la révocation de l'Édit de Nantes. Elle emporta dans sa fureur les plus nobles représentants du protestantisme français, pour les disperser dans tous les pays de l'Europe.

Henri de Mirmand se maria jeune ; à l'âge de vingt-trois ans,

trouvés parfois à la suite de Cavalier, et qu'on appelait les *Camisards noirs*. Cavalier, occupé à 10 lieues de là, au combat de Vergèze, apprit à son retour cet horrible attentat. Indigné, il fit mettre à mort les meurtriers, et il écrivit au maréchal de Montrevel, chef des troupes royales, pour se justifier ainsi que ses hommes de cet assassinat. Tout le Bas-Languedoc fut rempli d'épouvante à l'ouïe de ce crime ; les populations protestantes témoignèrent de toute manière qu'elles n'y étaient pour rien. (La Pijardière. *Les Chroniques du Languedoc*. Montpellier, 1878. T. IV, p. 291-292. Lettre de Mme Charles de Mirman (née Claire de Massanes), racontant l'assassinat de sa belle-fille à sa fille, Mme de la Blanque (née Marie de Mirman) à Béziers. — Nap. Peyrat. *Histoire des Pasteurs du désert*, 1842. T. 2, p. 39. — A. Court. *Histoire de la guerre des Camisards*. T. II, p. 101. — *Mémoires de Mme Du Noyer*, suite des *Lettres*. T. XI, p. 346.)

[1] Renseignement donné par M. de Boyve, 1903.

il épousait à Nîmes, le 12 novembre 1673, *Marthe d'Audiffret*[1], fille unique de Louis d'Audiffret et de Diane de Bimard. A l'occasion de ce mariage, ces derniers constituèrent à leur fille 42 000 livres de dot[2], dont 31 000 payables lors du mariage, le restant à leur décès[3]. Mme de Mirmand, de son côté, outre la remise qu'elle fit à son fils de tout le bien paternel de ce dernier, lui donna encore la moitié de sa fortune particulière, franche de toute dette, et se départit même de l'usufruit de l'autre moitié, sous la réserve d'une somme ou rente à convenir.

Marthe d'Audiffret mourut à Nîmes le 1er octobre 1681, dix jours après la naissance de son cinquième enfant, laissant son mari veuf à l'âge de trente et un an. Nous avons peu de détails sur son compte; une seule lettre de sa main, adressée à son mari, est parvenue jusqu'à nous. Séjournant à Montpellier, elle lui écrit, le 22 mai 1674, et termine par ces mots: « Il ne me manquerait que votre vue pour être entièrement satisfaite. Je vous prie d'avoir un peu d'amitié pour moi, et croyez-moi toute à vous, Marthe d'Audiffret[4]. » Par contre, nous avons sous les yeux diverses lettres de condoléances adressées à Mirmand à l'occasion de la mort de sa femme[5], provenant de M. du Caila, de Montpellier, de sa cousine Louise de Bane, d'Anduze[6], et de son frère François de Mirmand, alors en garnison à Douai. La plus intéressante, est celle du pasteur Peyrol, de

[1] App. No 3.

[2] Arch. de Ch. — Contrat de mariage entre Henri de Mirmand, Sgr. de Vestric, et Marthe d'Audiffret, du 10 novembre 1673, enregistré le 25 juin 1676, reçu par G. Daleirac, notaire. (Archives départementales de l'Hérault. Série C. No 285, copie obtenue par les bons soins de M. le capitaine Rey-Lescure.)

[3] L'arrérage de cette dot, ainsi que la fortune entière de Louis d'Audiffret, riche négociant de Nîmes, consistant en valeurs, fut perdue pour Henri de Mirmand et les siens, en raison de leur sortie du royaume et en vertu des édits contre les religionnaires. Dans la suite, la part même de la dot qui avait été remise, lors du mariage, fut réclamée à Josué de Chambrier, héritier de Mirmand, par la famille d'Audiffret. (Arch. de Ch.) — 42 000 Livres représentent environ 210 000 francs. App. No 2.

[4] Arch. de Ch.

[5] Arch. de Ch. Lettres de condoléances.

[6] Louise de Bane, appelée Mlle de Deyron, était sœur du ministre Méjanes de Bane avec qui elle se réfugia à Lausanne.

Nîmes [1], qui après avoir visité Mme de Mirmand dans sa maladie, écrit en ces termes :

« Dieu vous a privé de votre chère moitié ; mais il l'a mise dans son ciel, et l'a prise des misères de ce monde pour la recueillir au faisceau de vie. Je n'en doute pas, après avoir été si souvent témoin de sa piété, de son détachement des vanités de la terre et du sentiment qu'elle avait des maux de l'Église, et de son attachement à la Parole et au service de Dieu. Vous en aurez reçu, je m'assure, des marques plus éclatantes dans sa mort. Consolez-vous donc, Monsieur, préférez ses intérêts aux vôtres et son bonheur à votre satisfaction.

« Je prie de tout mon cœur le Seigneur de vous consoler par sa grâce, de consoler M. et Mme d'Audiffret qui ne peuvent qu'être désolés, et à l'affliction desquels je compatis de tout mon cœur... » [2]

Henri de Mirmand qui, dans l'exil, avait été nommé par l'Électeur de Brandebourg Conseiller de Cour et de légation, en 1686, épousa en secondes noces à Rotterdam, le 30 mai 1700, *Anne-Françoise de Thioult de La Luzerne* [3], dont il n'eut point d'enfants.

Marthe d'Audiffret, sa première femme, lui avait donné cinq filles, dont une seule, Marguerite, atteignit l'âge adulte ; les autres moururent en bas âge, les trois aînées à Nîmes, et la cadette en exil, à Zurich.

1. *Marguerite*, qui suivra.
2. *Suzanne*, 1675 † 1682.

[1] Jacques Peyrol, l'un des deux pasteurs zélés de Nîmes, se réfugia à Genève. Il y prêchait en 1698, lorsque en montant en chaire, il apprit la mort de son ancien ami, Claude Brousson. Celui-ci, après avoir fait trois missions pour évangéliser la France, de 1689 à 1698, fut pris, jugé et pendu à Montpellier, selon la rigueur des Édits. Peyrol, en annonçant à son auditoire la mort de son collègue, s'accusa de faiblesse pour n'avoir pas répondu à son appel, lorsqu'il sollicitait les pasteurs émigrés de rentrer dans leurs paroisses de France. Son émotion fut si vive, sa douleur si profonde, qu'en descendant de chaire il s'alita et mourut peu après.

Le pasteur Peyrol était frère de l'avocat Peyrol, réfugié à Berne, membre de la Direction française en cette ville, et qui s'occupa plus tard des affaires de Neuchâtel. (O. Douen. *Premiers Pasteurs du Désert*. T. II, p. 328.)

[2] Par cette mort, M. et Mme d'Audiffret perdaient leur unique enfant.

[3] Voir Chap. VII, § I. Thioult de La Luzerne.

3. *Marthe-Louise,* 1676 † 1679.

4. *Gabrielle,* 1677 † 16...

5. *Henriette-Marthe,* née 1681, morte à Zurich 1689.

VII. Marguerite de Mirmand, née à Nîmes 1679, morte à Neuchâtel 1720, épousa :

1° à Wesel, en 1698, *Charles de Cabrol*[1], *seigneur de Travanet* et de *Saint-Pierre de Trévisy*, capitaine de cavalerie au service de Prusse, réfugié pour cause de religion.

2° à Prenzlau, en 1707, *Frédéric de Béranger*[2], *Baron de Beaufain,* procureur général au parlement d'Orange, réfugié aussi, dont elle n'eut point d'enfants.

De son premier mariage, Marguerite de Mirmand laissa une unique enfant, *Jeanne-Henriette de Cabrol*, née à Wesel 1699, morte à Neuchâtel 1780, *dame de Travanet* et de *Saint-Pierre de Trévisy,* et *co-dame de Vestric.* Elle épousa à Neuchâtel, en 1721, *Josué de Chambrier*[3], Conseiller d'État, Trésorier général et Chambellan du roi de Prusse. Douze enfants naquirent de ce mariage, dont trois moururent en bas âge. (Voir tableau généalogique.)

[1] Voir Chap. VI, § IV. Cabrol.
[2] Voir Chap. VII, § II. Béranger de Beaufain.
[3] Voir App. N° 3.

CHAPITRE PREMIER

1685-1687

I

La Révocation à Nîmes. Un siècle de persécutions.

Dès l'origine de la Réformation, la ville de Nîmes en majorité avait embrassé les nouvelles doctrines. Elle fut la grande cité protestante du midi de la France, le boulevard qui servit de refuge aux Réformés dans ces temps troublés ; aussi la réaction catholique desirait-elle vivement la reconquérir.

En 1682, Louis XIV confia au duc de Noailles [1] le commandement militaire du Languedoc, avec la mission d'y détruire le calvinisme, si fortement enraciné dans cette province. Il y exerça en fait les fonctions de gouverneur, dont le titre était porté par le duc du Maine, alors âgé de douze ans.

La conduite de Noailles justifia le choix du souverain. Elle fut appuyée par celle de d'Aguesseau [2], alors intendant civil de la province. L'année suivante (1683) Colbert [3], premier ministre de Louis XIV, vint à mourir et fut remplacé par Louvois. Autant Col-

[1] Anne Jules duc de Noailles, 1650-1708. Vice-gouverneur en Languedoc jusqu'en 1689. Il commanda les troupes françaises en Espagne de 1689 à 1696, et fut créé Maréchal de France.

[2] Henri d'Aguesseau ou Daguesseau, conseiller au parlement de Metz, maître des requêtes au Conseil du roi, fut nommé successivement intendant du Limousin, de la Guyenne, et, en 1672, du Languedoc.

[3] Jean-Baptiste Colbert, 1619-1683, Ministre et contrôleur général des finances.

bert était opposé aux moyens violents, autant Louvois[1] allait suivre, dans la répression, l'impulsion de son caractère impitoyable. La persécution commença bien avant la Révocation, et d'Aguesseau, ne pouvant en supporter les excès, demanda au roi son rappel, qu'il obtint en août 1685, à condition d'attendre l'arrivée de son successeur. Noailles fit tomber le choix de la cour sur Lamoignon de Bâville, alors intendant du Poitou, qui fut nommé le mois suivant intendant du Languedoc[2].

Ces deux hauts dignitaires dépendaient du ministre Louvois. A ce moment, on leva entièrement le masque, on publia que le roi ne voulait plus souffrir en France d'autre religion que la sienne, et comme s'il se fût agi de la conquête d'un royaume, l'on répandit dans les provinces soixante à quatre-vingt mille hommes de troupes pour forcer tous les réformés d'aller à la messe[3].

C'est à Noailles et à Bâville, nommés dans le langage du temps « les puissances », qu'était réservée la triste gloire de désoler le Languedoc par la terrible institution des « dragonnades », dont le nom dit l'horreur. Cette méthode avait déjà été employée avec succès dans le Poitou, l'Aunis et la Saintonge, dès 1681, par l'intendant Marillac[4] qui dut être rappelé, et dans le Béarn, à partir de mai 1685, par l'intendant Foucault.

Dès le printemps de la même année, les protestants de Nîmes comprirent le danger qui les menaçait. Ils se réunirent secrètement pour aviser aux moyens de conserver l'usage de leurs temples et la liberté religieuse, et ils se décidèrent à continuer l'exercice de leur religion partout où ils en avaient le droit. Ils délibérèrent de se rendre maîtres de la ville, en faisant venir des Cévennes un secours considérable en hommes et en munitions. A leur tête se trouvaient les quatre

[1] François Michel Le Tellier, Marquis de Louvois, 1641-1691. Ministre de la Guerre, surintendant des bâtiments, arts et manufactures.

[2] Nicolas de Lamoignon de Bâville, 1648-1724, fils de Guillaume de Lamoignon, premier président au parlement de Paris. Après avoir été avocat, conseiller au parlement 1670, maître des requêtes 1675, il suivit la carrière administrative.

[3] Gaultier de Saint-Blancard. *Histoire apologétique des Églises réformées de France.* Amsterdam. 1688, p. 9, 14.

[4] Marillac avait abjuré la foi protestante. Il fut colonel et brigadier d'infanterie, conseiller d'État, intendant du Poitou. De concert avec Vérac, il exerça des cruautés sur les huguenots. Il vit mourir ses deux fils sans enfants, sa fille et sa petite-fille. *Mémoires du duc de Saint-Simon,* éd. de Chéruel T. IV, p. 76, 297.

pasteurs de l'Église: Paulhan, Cheiron, Peirol et Icard; les deux premiers, toutefois, n'étaient pas de l'avis de la majorité. Le complot, qui devait éclater dans la nuit du 2 au 3 mai 1685, fut dénoncé au présidial de Nîmes par un des assistants, effrayé de la responsabilité que les protestants avaient assumée, ce qui fit échouer le projet.

Le lendemain 3 mai, on chercha à s'emparer des ministres Peirol et Icard, mais ils purent s'évader à temps et gagner la Suisse, avec un marchand du nom de Vincent, aussi compromis qu'eux. Tous trois furent pendus en effigie, à la suite de cette affaire.

Quelques mois après ces évènements, le roi donna à l'intendant du Languedoc l'ordre de faire abattre les temples condamnés pour de prétendues infractions à l'Édit de Nantes. Par ordonnance du 1er septembre, d'Aguesseau en fit démolir trente-trois. Les religionnaires, voyant que leur destruction était décidée, se résolurent pour la plupart à passer dans les pays étrangers. Dès le commencement de septembre, ils vendaient leurs meubles à vil prix et avec précipitation, pour s'enfuir. Mais l'autorité, l'ayant appris, fit défense de rien acheter des protestants, sous peine d'amende et de punition corporelle; les consuls eurent ordre d'y tenir la main. Il n'y avait que l'argenterie qu'on pût encore vendre sans autorisation supérieure. En même temps, on interdit aux réformés de quitter la ville et d'en faire sortir leurs meubles; les portes furent fermées et gardées par des troupes. Néanmoins beaucoup de protestants avaient pu quitter Nîmes, avant que l'on s'en fût aperçu.

L'ordre de fermer les derniers temples restés debout ne tarda pas à arriver: Ce fut le marquis de Montanègre, lieutenant du roi en Languedoc, qui fut chargé de le mettre à exécution, en attendant la venue de Noailles. Montanègre arriva à Nîmes le 15 septembre avec trois compagnies de dragons; il se rendit au temple, vers les six heures du soir, avec le président de Rochemore, accompagné de ses gardes et d'un détachement de dragons, et suivi d'une multitude de catholiques. Il y fut reçu par les ministres Paulhan et Cheiron. Ce dernier commença à le haranguer, mais le commandant l'interrompit en lui disant qu'il s'agissait d'obéir aux ordres du roi, et qu'il était là pour les notifier à tous les protestants, en la personne de leurs ministres. Il fit donc fermer le grand temple, et mit un

cachet aux trois portes de cet édifice. Il fit aussi doubler la garde des portes de la ville.

Les dragons furent logés chez les bourgeois jusqu'à l'arrivée du duc de Noailles, qui devait amener un plus grand nombre de troupes. Chacun vit alors le danger, mais plusieurs se figuraient encore qu'on en voulait seulement aux biens des protestants, et ceux qui étaient fidèles se préparaient avec résignation à voir manger et dissiper les leurs. Bientôt on dut reconnaître à quel point l'on s'était trompé.

« Le 20 du mois de septembre 1685, dit Ménard, le duc de Noailles, commandant en chef de la province, vint à Nîmes, notifier aux protestants les intentions absolues du roi pour la conversion générale. Il leur déclara qu'il ne leur donnait que huit jours pour se faire catholiques, et que, passé ce temps, ils seraient chargés de troupes. Il fit de plus publier que ceux qui s'en étaient allés eussent à revenir dans trois jours, sous peine d'être pendus ou mis aux galères[1]. »

Le duc retourna ensuite à Montpellier pour y recevoir Bâville, qui y arriva le 26 septembre. Dès le 29, Noailles et Bâville reçurent l'abjuration générale des protestants de Montpellier, obtenue par la terreur des dragons.

A Nîmes, l'inquiétude croissait de plus en plus à la vue des forces militaires annonçant qu'un grand coup allait être frappé. Des rumeurs se faisaient entendre de tous côtés, on racontait les horreurs commises par les dragons dans diverses provinces, et l'on comprit enfin que la capitale du protestantisme dans le Languedoc ne serait pas davantage épargnée. Le conseil ordinaire de la ville de Nîmes résolut, le 21 septembre, d'envoyer huit députés à Montpellier pour porter ses hommages au nouvel intendant, afin de se le rendre favorable; mais cette démarche n'eut aucun succès.

Dans les premiers jours d'octobre, on apprit que les « puissances » allaient arriver à Nîmes avec de grandes troupes. L'épouvante fut si grande qu'un certain nombre de réformés députèrent au-devant de Noailles et de Bâville, pour leur dire que la ville était prête à obéir au roi. Les protestants zélés n'avaient eu garde de souscrire à cette déclaration. Elle fut signée seulement par quelques-uns des principaux membres de l'Église, à la tête desquels était le baron de Saint-

[1] Ménard. *Histoire de Nîmes*. VI, p. 260.

Côme[1], chez qui avait eu lieu une assemblée de cent vingt protestants.

Enfin, le 3 octobre, le duc de Noailles fit son entrée solennelle avec l'intendant. Ils étaient escortés de Saint-Ruth, ce fléau des protestants[2], et de trois régiments d'infanterie, ceux de Provence, de Dampierre et de la Fère.

Le lendemain 4, à dix heures du matin, eut lieu l'abjuration générale dans la cathédrale de Nîmes, en présence du duc de Noailles, de Bâville et d'une foule de curieux. L'évêque Séguier y prononça un discours pathétique, qui fut suivi du *Te Deum*. Après quoi, l'on prit les abjurations particulières de chaque quartier, dans les diverses églises de la ville. La terreur des dragons était telle, qu'on voyait les protestants, hommes et femmes, courir en foule et en confusion à l'église. Les femmes portaient leurs enfants sur leurs bras, d'autres les menaient à la main. Il y avait des bureaux établis en divers points de la ville, où, sans faire beaucoup de façons, après avoir pris le nom des protestants, on donnait à chacun un certificat au dos d'une carte, et cette carte devait les mettre en sûreté. Le peuple appelait cela « La Marque de la Bête » sans laquelle on ne pouvait ni acheter ni vendre[3].

Les pasteurs Paulhan et Cheiron, malgré leur attitude politique,

[1] *Saint-Côme*, ancien de l'Église de Nîmes, député à Paris pour les affaires de cette Église, avait depuis longtemps passé en secret à la religion romaine, et trahissait les protestants. La cour le récompensa par de hautes commissions militaires, et plus tard les Camisards le sacrifièrent à leur juste ressentiment. (Mme Du Noyer. *Lettres historiques et galantes*. Londres, 1757. VIII, p. 98. Cet ouvrage, qui contient des détails intéressants sur les personnes et les événements contemporains, ne doit être consulté qu'en le contrôlant soigneusement. Une autre édition a été imprimée à Paris et Avignon, en 1790, en 12 volumes.)

[2] Malgré les horreurs commises à Bergerac et en Guyenne, pour forcer les protestants à l'abjuration, sous le commandement du marquis de Boufflers, en 1685, celui-ci fut accusé en cour, et réprimandé par Louvois de la part du roi, parce que ses troupes avaient fait moins de progrès que celles qui agissaient dans d'autres provinces. « En effet, les marquis de la Trousse, de Saint-Ruth, de Rose, le comte de Tessé et quelques autres savaient bien mieux l'art des conversions, et à les voir agir, on aurait cru qu'ils n'avaient plus rien de français que le langage. Ils n'avaient ni justice, ni compassion, ni civilité pour personne, et toutes leurs actions sentaient plus les capitaines de bandits, que les officiers généraux de troupes réglées. » (Élie Benoit. *Histoire de l'édit de Nantes*. V, p. 857.) Saint-Ruth passait pour une bête féroce, au dire de Mme Du Noyer (*o. c.* VIII, p. 98). Saint-Ruth, général des troupes françaises en Irlande, fut tué à la bataille d'Anghrim le 12 juillet 1691. La victoire fut remportée par le baron de Ghinkel, aidé de Ruvigny. (C.-A. Agnew. *Protestant exiles from France*, 3d ed. I. 1886, p. 341.)

[3] Apocalypse XIII, 16 à 18.

furent accusés d'avoir prêché la sédition. On les menaça de la corde, ils se firent aussitôt catholiques, et abjurèrent le soir de ce même jour (4 octobre) entre les mains de l'évêque, chez le président de Rochemore, en présence du duc de Noailles. Les dragons produisirent le même effet dans un grand nombre de familles. Le duc trouvait plus de facilités qu'il n'en avait espéré ; il profita de la consternation générale pour avancer l'œuvre des conversions. Les maisons de ceux qui n'avaient pas suivi le torrent étaient pleines de soldats, on en mit jusqu'à cinquante dans une seule maison, et dans deux cas ce nombre fut porté à cent [1]. Non contents de jeter les provisions par les fenêtres, ils tourmentaient cruellement leurs hôtes. Poussés par leurs officiers, ils imaginaient chaque jour de nouvelles tortures pour arriver à leur but. Tout leur était permis, sauf la mort pour les hommes et le dernier outrage pour les femmes. Ni l'âge, ni le sexe n'étaient respectés, vieillards, femmes et enfants subissaient le même sort. Un des moyens qu'ils employaient avec le plus de succès était de priver leurs victimes de sommeil ; c'est ainsi que M. de la Cassagne [2] eut chez lui cinquante dragons qui l'empêchaient de dormir. Ils avaient mis des sentinelles aux avenues de sa chambre, afin de l'empêcher de sortir et de parler à qui que ce fût. Il composa avec eux pour obtenir une heure de sommeil, à raison de dix écus payés d'avance. A peine l'heure écoulée, le bruit des tambours battus au chevet de son lit le réveilla en sursaut, et on ne lui laissa plus aucun repos. On le fit tant souffrir que son corps et son esprit s'en ressentirent pour le reste de ses jours et qu'il finit par succomber [3].

[1] ABBÉ MILLOT. *Mémoires de Noailles*. Tome Ier, p. 80.

[2] *La Cassagne*. Famille distinguée de Nîmes. Bernard Arnaud, seigneur de la Cassagne fut un des premiers parmi les notables habitants de Nîmes qui se déclara pour la Réforme. En 1568, il fut député avec François Barrière, seigneur de Nages et Pierre de Monteil, au vicomte de Joyeuse, pour l'empêcher de mettre garnison dans la ville ; il fut deuxième consul et commanda un des quartiers de la ville pendant le siège, de 1573 à 1576. Dès 1562, un La Cassaigne est condamné à Toulouse comme protestant. En 1570, il est fait mention d'un La Cassaigne, avocat protestant à Toulouse. Un autre La Cassagne combat sous Rohan en 1628, à la tête d'un escadron de cavalerie. La liste des réfugiés sortis de Nîmes, liste dressée par Cheiron, le 15 juin 1686, porte : Mme de la Cassagne avec deux de ses filles. Mmes de la Cassagne de Nîmes, sont indiquées comme réfugiées à Morges, en 1698. (*Fr. Prot.* I, p. 127 *a;* VIII, p. 491 *b.* III. 284 *a.* — JULES CHAVANNES. *Les réfugiés français dans le pays de Vaud*. Lausanne 1874, p. 292. — Mme Du Noyer, *o. c.* VIII, 93.)

[3] Mme DU NOYER, *ibid.*

Trois avocats distingués de Nîmes: *François Graverol*, beau-frère de Mirmand, *Jean Saurin* (père du prédicateur) et *Pierre Ducros*, tous trois fervents protestants, s'étaient au commencement de septembre, retirés à Orange avec leurs familles, espérant de là se rendre en Suisse ou en Hollande; mais ils n'y purent séjourner plus de six semaines, Louis XIV ayant forcé le parlement d'Orange à en expulser ses sujets réformés avant le 15 octobre. Les frontières de la principauté étaient investies par un cordon de troupes que les fugitifs ne purent franchir; aussi furent-ils contraints de se réfugier dans une métairie située sur le territoire d'Orange, où bientôt ils manquèrent de tout. Ils se virent donc forcés de renvoyer à Orange leurs enfants et leurs femmes, tandis que les trois hommes tentaient de gagner Genève par Valence. En cette ville, ils rencontrèrent Lefebvre, lieutenant criminel de Nîmes, qui leur fit de grandes démonstrations d'amitié, et se hâta de les trahir. Ils furent arrêtés et mis dans les cachots de Valence. Saurin parvint à en sortir, et quelques mois plus tard passa en Espagne avec Mirmand. Graverol transféré dans la citadelle de Montpellier, résista longtemps aux sollicitations de Bâville, et à celles de son ami l'évêque de Comminges[1]. Il ne consentit à abjurer entre les mains de ce dernier, que sur la fausse nouvelle de la mort de sa seconde femme, Catherine Reynaud, qui fut fort surprise de le voir rentrer au milieu de sa famille. Il fut encore, par lettre de cachet, exilé pendant six mois à Carcassonne, à cause des reproches qu'il avait adressés au lieutenant criminel sur sa trahison. En son absence, le commandant de Nîmes avait frappé ses biens d'une contribution de 50 livres par jour, pour le forcer à revenir. Graverol passa le reste de ses jours dans la retraite de son cabinet, où il restait secrètement fidèle à sa religion.

Ducros fut traîné de prison en prison, toutes plus affreuses l'une que l'autre. Il finit par mourir, comme un saint martyr, à l'hôpital de Marseille, toujours ferme dans sa foi. Une lettre de Guiraud[2], qui était prisonnier à la tour de Constance en même temps que Ducros et ses filles, en donne des nouvelles à la date du 12 février 1687. Les pri-

[1] Louis de Rechignevoisin, évêque de Tulle, 1653-1671, — de Comminges, 1671 à sa mort, 1693.

[2] Cette lettre se trouve dans les papiers de Mirmand, il en sera question plus tard.

sonniers s'attendaient à être transportés en Amérique. A cette époque, les filles de Ducros n'avaient pas abjuré ; elles finirent cependant par succomber, ainsi que leur mère, à la rigueur des traitements que leur infligèrent leurs bourreaux. Seul, le fils de Ducros, âgé de treize ans, parvint à s'évader et à gagner Genève.

Voici ce que rapportent les *Mémoires de Noailles*, sur cette époque troublée : « Le séjour de Noailles dans la province, pendant les derniers mois de 1685, fut une exécution perpétuelle du système de la cour pour la destruction du calvinisme. On ne voulait rien ménager, on voulait forcer les huguenots à devenir catholiques, on voulait que la terreur décidât et multipliât les conversions. Enfin on avait résolu d'envoyer des troupes au lieu de missionnaires, partout où il restait des partisans de l'hérésie, et de loger chez eux des soldats jusqu'à ce que de tels hôtes les fissent obéir aux volontés du roi[1]. »

La correspondance de Noailles avec Louvois, du 6 au 23 octobre, contient le journal de ses opérations. Toute la substance de sa relation peut se réduire à ceci : « Tel jour les soldats furent en tel endroit, ou en approchèrent, et les huguenots se convertirent. »

Il annonce, en débutant, la conversion des villes de Nîmes, Uzès, Alais, Villeneuve, etc. « Les personnes les plus considérables de Nîmes firent abjuration dans l'église le lendemain de mon arrivée, dit-il. Il y eut ensuite du refroidissement, mais les choses se remirent dans un bon train, par quelques logements que je fis faire chez les plus opiniâtres. » Il insiste sur ses espérances, il assure, et répond même sur sa tête, qu'avant le 25 novembre la province n'aura plus de huguenots ; mais il avoue que, sans de bons prêtres, les conversions seront inutiles.

Il écrit d'Alais qu'il ne sait plus que faire des troupes, parce que les lieux auxquels il les destinait se convertissent tous. Cependant les plus braves prenant le parti de fuir, on condamna les fugitifs à mille livres d'amende, et à payer trente livres par jour jusqu'à leur retour.

Les dragons pénétrèrent en Cévennes, où jamais intendant ni gouverneur n'avait paru. Toutes les communautés envoyèrent au-devant du duc des députés chargés des certificats de leur conversion, afin

[1] *Mémoires de Noailles*. I, p. 78.

de prévenir les logements qui en avaient converti tant d'autres. Peu de jours après, Noailles annonçait à Louvois que, dans le Languedoc, environ 240,000 protestants avaient passé à la religion catholique ; il prévoyait qu'à la fin d'octobre tout serait expédié [1].

Ces conversions militaires, trop semblables à celles de Charlemagne, n'avaient aucun fondement sérieux, comme l'on s'en aperçut bientôt ; la seule crainte des dragons les avait opérées. Plusieurs réformés s'imaginèrent ne rien faire de criminel en prenant la carte, signée du nom de l'évêque ou scellée de son sceau, qui les mettait à l'abri d'une soldatesque effrénée. On pensait que dans un temps de persécution générale, comme celui où l'on se trouvait, on ne devait pas faire de difficulté pour signer des abjurations ; que cela n'empêcherait pas de conserver le cœur pur devant Dieu, d'élever ses enfants dans la connaissance de l'évangile, et plus tard de sortir du royaume. Cette illusion contribua à la chute d'une infinité de personnes [2].

Cette condition fut celle de toute la France. Aucune contrée n'en fut exempte. Les nouvelles favorables que les intendants des provinces donnaient à Louis XIV lui firent croire que ce système de conversion avait eu un plein succès, et que la religion réformée était suffisamment atteinte pour recevoir le coup de grâce. La Révocation fut décrétée sur le rapport mensonger qu'il n'y avait plus de protestants, puisque tous s'étaient convertis.

On sait que le célèbre Édit qui révoquait celui de Nantes et toutes les autres Déclarations royales en faveur des protestants, fut signé le 18 octobre 1685 à Fontainebleau, enregistré le 22 octobre en la chambre des vacations de Paris, et aussitôt appliqué.

En voici les principales dispositions :

1° Démolition de tous les temples restés debout.

2° Défense aux réformés de s'assembler pour l'exercice de leur religion, en quelque lieu que ce soit.

3° Et à tous les seigneurs de faire l'exercice dans leurs maisons et fiefs, le tout à peine de la confiscation de corps et de biens.

4° Ordre à tous les ministres qui refuseront de se convertir, de sortir du royaume quinze jours après la publication de l'édit.

[1] *Mémoires de Noailles*. I, p. 75 et suivantes.
[2] Gaultier de Saint-Blancard. *Histoire apologétique*, p. 112-113.

5° Toutes les écoles des huguenots doivent être supprimées.

6° Les enfants seront désormais baptisés par les curés. Ordre est donné aux pères et aux mères de les envoyer à l'église catholique, sous peine de 500 livres d'amende au moins[1].

7° Le roi permet à ceux des religionnaires qui ont abandonné le royaume, de rentrer en possession de leurs biens, s'ils reviennent faire acte de catholicisme dans le temps de quatre mois après la publication de l'édit, sinon leurs biens seront confisqués.

8° Défenses itératives à tous les réformés de sortir du royaume, sous peine des galères pour les hommes et de confiscation de corps et de biens pour les femmes.

9° Les Déclarations contre les relaps seront exécutées selon leur forme et teneur[2].

Un dernier article laissait aux malheureux qui avaient abjuré le vague espoir de n'être plus troublés pour cause de religion ; mais cet espoir fut un leurre. En effet, la condition des « Nouveaux convertis » devint affreuse, par suite des Déclarations royales qui atteignirent tantôt leurs enfants, enlevés pour les élever dans la foi catholique, tantôt les relaps[3], tantôt les personnes qui tentaient d'émigrer parce qu'elles ne pouvaient plus vivre sous un pareil régime[4]. Peu à peu,

[1] 2500 francs.

[2] Voir *Édits, Déclarations et Arrests concernans la Religion P. Réformée*, 1662-1751 (Paris, 1885).

[3] On appelait *relaps* les protestants qui, après avoir été forcés d'abjurer par la violence de la persécution, étaient revenus à la foi de leurs pères.

[4] *Ibid.* Voici les Déclarations officielles rendues par le roi pour ces divers cas :

Déclarations : du 24 octobre 1665.

Pour obliger les pères des enfants de la R. P. R. qui se seront convertis à la Religion catholique, apostolique et romaine, de leur donner pension.

Du 17 juin 1681, portant que les enfants de la R. P. R. pourront se convertir à l'âge de sept ans, et défendant à ceux de la R. P. R. de les faire élever dans les Païs étrangers.

Du 17 juin 1683, portant que les enfants de ceux de la R. P. R. qui auront fait abjuration seront instruits en la Religion catholique.

Du 20 juin 1665, décrétant le bannissement contre les relaps.

Du 13 mars 1679, portant peine d'amende honorable, et de confiscation de biens contre les relaps.

D'août 1669, portant défense à tous les sujets du roi de se retirer de son royaume, pour aller s'établir dans les Païs étrangers, sans sa permission.

Du 14 juillet 1682, interdisant la sortie du royaume, sans la permission de S. M., déclarant nuls les contrats de vente, et autres dispositions des biens de ceux de la R. P. R., un an avant leur retraite.

de 1681 à 1685, une doctrine nouvelle s'était introduite dans le clergé catholique, sous cette forme : « Obtenons des réformés soit par séduction, soit par crainte, des actes de catholicité. La loi contre les relaps autorisera à les leur faire pratiquer tout le temps de leur vie. Ils voudront passer dans les pays où leur religion est libre : la loi contre les émigrations les tiendra enfermés dans le royaume[1]. »

De toute façon les protestants se trouvaient enfermés dans un réseau inextricable de défenses et de lois, dont ils ne pouvaient sortir qu'en abandonnant tout, pour franchir les frontières du royaume au péril de leur vie.

Cette législation barbare conduisit Louis XIV, sans qu'il le soupçonnât, à l'une des plus violentes persécutions qui aient jamais existé dans aucun pays, et cette oppression dura un siècle[2].

A peine Noailles eut-il connaissance de l'édit révocatoire, qu'il écrivit le 24 octobre 1685 au ministre Châteauneuf, pour lui soumettre toutes les difficultés qui se présentaient à son esprit, et le lendemain 25, il lui adressait un remarquable mémoire destiné à être présenté au roi. Ce mémoire constate « que ceux qui ont fait *abjuration par les logements*, consternés de douleur et de repentir, paraissent regretter leur premier état et seront autant de *relaps dans le cœur*, qui n'iront point à l'église, ou, s'ils y sont contraints, n'useront des sacrements que pour les profaner ».

« Un père réformé n'élèvera pas ses enfants dans les sentiments de la religion catholique. Ils se trouveront obligés de professer une religion qu'ils détestent, et privés de l'exercice de celle qu'ils voudraient embrasser, ce qui tend à une irréligion pire que l'hérésie.[3] »

Une immense douleur saisit les protestants, lorsqu'ils virent dans quel abîme leur abjuration les avait précipités. De toutes parts, ils se relevèrent, affirmèrent leur foi véritable, et ne voyant plus aucun moyen de pratiquer en France leur religion, ils prirent en masse le chemin de l'exil. On se saisit d'eux à la frontière et sur les côtes,

Du dernier de mai 1685, portant commutation de la peine de mort en celle des galères, contre les Français qui passent dans les Païs étrangers.

[1] *Éclaircissements historiques sur les causes de la Révocation de l'Édit de Nantes*, etc., tirés des Archives du gouvernement, 1788. (Écrit par Rulhière pour le baron de Breteuil, ministre du roi Louis XVI. T. Ier, p. 131 et suiv. Sans nom d'auteur.)

[2] *Ibid.*

[3] *Mémoires de Noailles.* T. Ier, p. 93 et suiv.

on les envoya aux galères, on en remplit toutes les prisons du royaume; rien ne put arrêter ce flot montant d'émigration qui dépeupla la France, et alla enrichir les pays étrangers.

On n'avait pas prévu en haut lieu un tel évènement. Louvois s'était trompé en croyant si légèrement, avec le chancelier Le Tellier son père, qu'il suffirait de la volonté du monarque pour soumettre à la foi romaine « deux millions d'hérétiques [1] ». Il fallut si bien reconnaître que les conversions n'étaient pas sérieuses et que la foi protestante était vivante au fond des cœurs, qu'en 1698, treize ans après la Révocation, le gouvernement provoqua une consultation générale des évêques à ce sujet.

En attendant, le mal était fait. Au dire du baron de Breteuil, la France perdit six cent mille de ses enfants. La terrible Déclaration du 14 mai 1724, aggravant l'Édit de 1685, causa de nouvelles émigrations. Enfin, de 1745 à 1750, les persécutions recommencèrent dans toutes les provinces, accompagnées de logement arbitraire de troupes, d'enlèvements d'enfants, de confiscation des biens, de condamnations aux galères, d'exécutions de pasteurs. Pour la première fois on entendit prononcer, dans tous les tribunaux, les arrêts qui déclaraient le mariage des calvinistes un scandale public, leurs épouses infâmes et leurs enfants illégitimes.

C'était la mort civile pour les protestants.

Cet état de chose dura jusqu'en 1787, époque à laquelle Louis XVI accorda aux religionnaires « ce que la nature ne permettait pas de leur refuser [2] », l'édit de Tolérance qui leur donna le droit de faire

[1] *Ibid.* T. I[er], p. 98 à 122.

[2] Voir *Bull. Prot.* 1887. T. XXXVI, p. 505. Article de Ch. Dardier : *Le centenaire de l'édit de tolérance de 1787.* — *Fr. Prot.* X, p. 459. Pièces justificatives.

Un important mémoire présenté en 1786, à Louis XVI par son ministre Breteuil, sur la nécessité qu'il y avait à rendre aux protestants leur état-civil, fut inséré tout au long dans les *Éclaircissements historiques* de Rulhière. Cet ouvrage, et celui de Malesherbes sur les mariages protestants, faits l'un et l'autre par ordre du baron de Breteuil, contribuèrent pour une bonne part à l'édit de tolérance de 1787. Malesherbes, descendant de Bâville, voulait réparer le mal que son ancêtre avait fait aux protestants. « Oublions, dit Breteuil dans son mémoire, que cette imprudente Déclaration (celle de 1724) fut l'ordre d'un exil éternel pour cette multitude de familles fugitives qui, dans toutes les parties du globe, conservant au fond de leur cœur l'amour du nom français, n'avaient pas encore adopté pour patrie les lieux qu'elles avaient choisis pour refuge. Cette loi seule en a décidé. Plus de six cent mille Français devinrent citoyens des lieux où ils avaient fui, et de nouvelles émigrations causèrent au royaume de nouvelles pertes. » (*Éclaircissements historiques.* T. II, ch. 8, p. 188.)

constater, devant un officier de l'État civil, leurs naissances, leurs mariages et leurs morts, afin de jouir comme tous les autres sujets du roi des effets civils qui en résultent, mais sans autoriser expressément l'exercice du culte.

Cependant vers la fin du XVIII[e] siècle, l'opinion publique devançant les lois, commençait à flétrir la procédure barbare qui régissait les protestants et l'avait fait tomber peu à peu en désuétude. De fait, ce fut la *Déclaration des droits de l'homme* et la Constitution de 1789 qui rendit aux réformés français la liberté par le vote de l'article X de cette Constitution conçu en ces termes : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par les lois* [1]. »

Cette dernière restriction, imaginée par le curé Dillon, laissait cependant la porte ouverte à mainte tracasserie et, en bien des cas, elle rendit illusoire la liberté du culte protestant.

On prétend qu'à la veille de la Révolution le nombre des protestants restés en France s'élevait à plus d'un million, soit la vingtième partie de la population totale du pays, chiffre approximatif calculé sur les rapports des intendants de province[2]. — Rabaut Saint-Étienne (fils de Paul Rabaut), dans le magnifique plaidoyer qu'il fit en août 1789, à l'Assemblée Constituante en faveur de ses coreligionnaires, réclama même pour « deux millions de citoyens utiles, leurs droits de Français ».

Ce n'était pas la tolérance qu'il demandait pour eux, c'était la liberté pleine et entière, celle de pratiquer sans obstacle leur culte et leur religion, et, comme nous l'avons vu, cette liberté ne leur fut accordée qu'avec des restrictions.[3]

[1] Cet article X fut adopté à la suite des deux mémorables séances de l'Assemblée nationale des 22 et 23 août 1789, dans lesquelles Rabaut Saint-Étienne et le comte de Castellane, appuyés par Mirabeau, champions résolus de la *liberté religieuse entière,* d'une part, et, de l'autre, la *coalition cléricale* qui voulait la *liberté soumise au bon plaisir de la religion d'État,* luttèrent héroïquement pour faire prévaloir chacun son point de vue. Aussi l'article X, modifié par divers amendements, tant dans un sens que dans l'autre, ne satisfit personne, et si la liberté de conscience y fut affirmée, la liberté de culte en sortit singulièrement amoindrie. (*Bull. Prot.* 1889. T. XXXVIII, p. 561 à 575, plus spécialement p. 571.)

[2] *Éclaircissements historiques.* T. II, p. 5 et suiv.

[3] Les restrictions provenaient de cette addition à la proposition de Rabaut Saint-Étienne, et vainement combattue par lui : « *pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par les lois*. »

II

Henri de Mirmand se prépare à émigrer. — Sa prétendue abjuration est réfutée.

Que faisait Henri de Mirmand au moment de la Révocation?

A Nîmes, il jouissait de tout ce qui peut rendre un homme heureux ici-bas : situation élevée, fortune, considération justement acquise parmi ses concitoyens, sur lesquels il exerçait une grande influence. Il était le chef honoré d'une famille composée de sa mère, de son frère, de ses sœurs et de ses deux filles, en même temps que l'un des personnages les plus haut placés de la société protestante. Agé de trente-cinq ans, grand et bien fait de sa personne, tout lui présageait en France un brillant avenir ; mais pour lui ces avantages n'avaient aucun prix, mis en regard de ses sentiments religieux. Son attachement à la foi chrétienne et évangélique était le bien le plus précieux de son âme, et puisqu'il ne pouvait pas vivre selon ses convictions dans l'Église catholique et romaine, il prit la résolution d'émigrer, dès qu'il eut pénétré les intentions du roi à l'égard des protestants. Il préféra quitter sa patrie avec ses enfants, et renoncer à tous ses biens en ce monde, plutôt que d'abandonner sa foi.

Voici comment il expose, dans les Mémoires qu'il écrivit en 1716 pour sa petite-fille, Jeanne-Henriette de Cabrol, les sentiments qui le firent agir : « Le terrible jugement que Dieu déploya sur les Églises de France, en l'année 1685, par la révocation de l'édit de Nantes, m'ayant obligé, ma chère fille[1], de sortir du royaume, afin de ne point participer à l'idolâtrie romaine, et d'aller chercher ailleurs la pâture spirituelle dont nous étions privés, j'ai cru que vous et votre postérité, si Dieu veut vous en donner, pourriez retirer quelque avantage d'être informées des grâces que j'ai reçues de lui, en tant de manières, depuis mon exil, et qui même ont rejailli jusqu'à vous,

[1] Dans ses Mémoires comme dans sa correspondance, Mirmand met Henriette de Cabrol au même rang que Marguerite de Mirmand, sa fille unique et mère de cette dernière, et il la traite comme sa propre fille. Voir App. N° 1.

puisque vous profitez des avantages spirituels et temporels qu'Il m'a accordés en ses grandes compassions. De sorte que vous devez, aussi bien que votre mère, l'en bénir avec moi tout le temps de votre vie.

« Il faut donc vous dire qu'après la révocation de l'Édit, Dieu me fit la grâce d'envisager l'exil et la mendicité comme une chose qui était à préférer à toutes les douceurs dont je jouissais en France, et qui auraient pu être considérablement augmentées par rapport au monde, si j'eusse été d'humeur à m'accommoder de la religion romaine. Mais comme j'étais convaincu qu'il n'y avait point d'état si fâcheux que celui de manquer à ce qu'on doit à Dieu, je pris le parti de le glorifier par l'abandon de mes biens et de ma patrie. Et pour exécuter ce dessein, je vendis ma vaisselle d'argent [1], afin d'avoir de quoi fournir aux frais de mon voyage, et de celui des personnes que je devais emmener avec moi. Je comptais qu'à force d'argent je pourrais surmonter les difficultés qu'il y avait pour lors à sortir du royaume, et que, si Dieu me faisait la grâce d'en être dehors, Il pourvoirait à mes besoins et à ceux de ma famille, par des voies qui ne m'étaient pas connues, mais qui pourtant n'en étaient pas moins certaines. »

C'était beaucoup de prendre une semblable décision, mais le plus difficile était de l'exécuter, vu la défense de sortir du royaume, surtout avec deux enfants d'un âge aussi tendre. L'aînée, Marguerite avait alors sept ans, et Marthe, la cadette, en avait quatre et demi. Elles étaient accompagnées d'une gouvernante, Mlle de Mauvin [2], originaire des environs de Blois, qui leur était fort attachée. Mirmand ne voulut pas non plus se séparer d'un bon et fidèle domestique, jardinier de la maison, qui soupirait après sa sortie de France, et qui lui fut très utile plus tard pour lui aider à porter ses petites filles, dans les endroits difficiles de la route.

Mirmand quitta donc la ville de Nîmes avant l'abjuration générale, ce dont nous avons la preuve par une lettre que son parent, Jean-Louis de Montcalm, écrivait le 10 octobre 1685, à l'un de ses enfants, et dans laquelle il dit : « Vous aurez sans doute appris la malheu-

[1] Seule chose dont il pût disposer, sans une autorisation du gouvernement.
[2] Ou Mauvienne.

reuse conduite de Montpellier, où il ne reste que MM. de Beauregard... et Cayla, auxquels on a donné quelque temps pour se réduire. A Nîmes, il n'y a que MM. de La Cassagne, Castelnau et Mirmand qui se sont absentés, et je ne sais s'ils reviendront, du moins on le croit[1]. »

Mirmand ne revint pas à Nîmes, et il se passa huit mois, d'octobre 1685 à mai 1686, avant qu'il lui fût possible de mettre ses plans à exécution, ce qui n'eut lieu qu'après de longs préparatifs.

Malheureusement ni ses Mémoires ni sa correspondance ne nous donnent les détails qui nous intéresseraient si fort, sur ce qu'il fit pendant ce temps. Les réfugiés qui avaient eu le bonheur de sortir du royaume sans être faits prisonniers, gardaient un silence prudent sur les moyens qu'ils avaient employés pour réaliser leur fuite, de peur de compromettre les amis qui les avaient aidés. D'ailleurs, en divulguant leurs stratagèmes, ils auraient empêché d'autres émigrés d'en faire usage à leur tour, car les autorités, toujours aux aguets, n'auraient point manqué d'en être informées. C'est probablement ce qui explique la réserve de Mirmand.

Cependant nous savons que durant une partie au moins de cette période, il séjourna à son château de Vestric, situé à 14 km. au sud de Nîmes, et à 600 mètres à l'est de la grande route de cette ville à Montpellier. Dans deux lettres qu'il écrivit de Zurich au commencement de 1687, il dit, en effet, à son homme d'affaires de Nîmes, Paulhan, à propos d'un carrosse qu'il avait cherché à vendre : « Il me semble que pendant le séjour que je fis à Vestric, j'écrivis à M. Audemar sur ce sujet, » et il prie son beau-père, M. d'Audiffret, de lui envoyer divers objets qu'il a laissés à Vestric : la garniture des fourreaux de ses pistolets, et surtout « sa Bible de Hollande, qui est restée entre les mains de Margot, et qui lui serait une si grande consolation ». Enfin une robe de crépon, appartenant à la gouvernante et qui lui tient fort au cœur[2].

Le château de Vestric, situé en pays ouvert et en plaine, non loin de l'ancienne route des Phéniciens, était exposé à toutes les entreprises. Il n'offrait point à Mirmand une retraite assez sûre pour le

[1] Voir cette lettre (*Bull. Prot.* 1896. T. XLV, p. 290 et 291.)
[2] Arch. de Ch. Mirmand à Paulhan, 1687, et à Audiffret. Zurich, 27 février 1687.



Château de Vestric.

mettre à l'abri des dragons, qui infestaient la contrée, occupaient le pays et remplissaient toutes les routes.

L'histoire nous apprend que Bernis [1] eut alors trois compagnies de dragons ; or cette localité se trouve à quelques kilomètres de Vestric, entre ce dernier village et Nîmes. Ainsi les dragons étant tout près de Vestric, Mirmand ne put y rester, mais il dut chercher une autre retraite pour y passer l'hiver avec ses filles, peut-être dans une de ses métairies, appelée le « Mas des Crottes », ce qui dans la langue du pays veut dire : « la ferme des Grottes ou des Voûtes ».

Cette métairie se trouve dans les garrigues de Nîmes, pays étrange et sauvage qui ressemble beaucoup aux environs de Jérusalem. Il est coupé de nombreux monticules, séparés par des ravins profonds, loin des routes. A l'époque des persécutions, les garrigues servirent au culte du Désert. C'est là que se trouvait le « Creux de l'Assemblée », où se réunissaient les Réformés, tout près du mas des Crottes. Lorsque Mirmand la possédait, cette ferme servait à l'élève des moutons, et par suite elle était habitée ; en 1724, elle avait encore 200 bêtes à laine.

Quoique Mirmand se soit bien gardé d'indiquer le lieu où il se retira, nous pouvons donc supposer que ce fut dans sa modeste métairie des garrigues, à 9 km. de Nîmes. Il dut y attendre le retour du printemps et le départ d'une partie des troupes de Noailles. De très nombreux protestants cherchaient leur salut en errant dans la campagne, d'une métairie à une autre ; ainsi firent Cambolive de Nîmes, Blanche Gamond, Mme Saporta et d'autres fugitifs. Mais ils n'y trouvaient qu'un abri temporaire, et il leur fallait bientôt chercher d'autres retraites [2].

Ce séjour prolongé a fait croire que Mirmand avait abjuré sa foi

[1] Bernis, chef-lieu de la paroisse protestante dont dépendait Vestric, et où le culte fut célébré jusqu'en 1685. Voir App. N° 5, notice sur Bernis.

[2] Voici ce que M. Maruejols, de Nîmes, écrivait à M. de Boyve, le 26 octobre 1903 : « Le Mas des Crottes », dans l'ancienne langue du pays « le Mas de las Crotas », ce qui signifie la « Ferme des grottes », se trouve dans le territoire de la commune de Nîmes, à 9 km. ouest de la ville, et à moins de 3 km. est de Parignargues. Un petit ruisseau, qui passe au pied du Mas et va se joindre un peu plus loin à celui de la Font Saint Peyre, porte sur la carte de l'état-major le nom de « Ruisseau des Crottes » : on l'appelait au XVIIIe siècle « le Ressaire », c'est-à-dire « le scieur de long », parce qu'il semble avoir scié les rochers pour s'y frayer un passage. Au fond de l'étroite vallée où ce ruisseau est encaissé, tout près du Mas des Crottes, le pasteur Roux présidait une assemblée du Désert dans la nuit du 27 au 28 mars 1730, lorsque,

avant son départ de France. Cette assertion, ou plutôt cette supposition, repose sur un malentendu et se base uniquement sur une phrase des Mémoires de Mme Du Noyer, qui du reste ne désigne pas explicitement Henri de Mirmand. Elle a été répétée par les frères Haag dans l'article Mirmand de la *France protestante* et, d'après eux, par le *Bulletin*[1].

Les auteurs qui ont émis cette idée ignoraient sans doute qu'il y avait alors à Nîmes deux frères de Mirmand, Henri et François. Le premier avait été marié, François ne le fut pas. C'est ce dernier qui abjura pour rester en France et servir dans l'armée de Louis XIV, tandis que Henri n'a jamais fait allusion à un fait qu'étant donné son caractère franc et loyal, il n'aurait pas dissimulé. D'ailleurs, à la date dont parle Mme Du Noyer, Henri avait quitté Nîmes, ainsi que l'établit la lettre de Montcalm du 10 octobre 1685, déjà citée.

Au reste, voici un résumé du récit de Mme Du Noyer. Restée orpheline, Mme Du Noyer, née Anne-Marguerite Petit, vivait avant son mariage à Nîmes, avec sa tante Mme Saporta. Toutes deux étaient réformées ; elles faisaient partie de la société de Mirmand et étaient parentes de la famille de Baudan. Grâce à l'intervention de M. Cotton, de Paris, frère de Mme Saporta, elles furent protégées par le duc de Noailles, et seules préservées des dragons qui désolaient toutes les maisons protestantes de Nîmes. Cette toléranee leur suscita de violentes jalousies ; on leur fit comprendre que, si elles ne se convertissaient pas, toute protection cesserait.

Mlle Petit, ayant formé le projet de se retirer à Orange avec sa tante, voulut aller préparer son émigration en cette ville ; mais elle ne put y pénétrer, car les dragons y faisaient leur entrée ce jour même, 25 octobre 1685, sous la conduite de Tessé[2]. Revenue à Nîmes, elle obtint à grand'peine du chevalier de La Fare, qui y com-

au milieu du prêche, la maréchaussée royale fit irruption. Dix personnes furent arrêtées et condamnées le 3 avril suivant. » (Voir, dans Charles Sagnier, *La Tour de Constance et ses prisonnières*, 1882 : 1° Un récit émouvant de la nuit du 27 mars 1730, par le pasteur François Roux (p. 15 à 17). 2° Le texte du jugement du 3 avril 1730 (p. 116 à 120). « Huit femmes furent recluses à la Tour de Constance à perpétuité, et leurs biens confisqués, un homme envoyé aux galères et une jeune fille mise au couvent. »

1 *Fr. Prot.* VII, p. 423. *Bull. Prot.* 1860. T. IX, p. 149.

2 René de Froulay, Comte de Tessé, 1651-1725, Commandant en chef en Dauphiné 1686, Maréchal de France 1703, Général des galères 1712, Ambassadeur.

mandait en l'absence de Noailles, un sauf-conduit pour aller trouver le duc à Montpellier. Les chemins, dit-elle, étaient remplis de dragons, qui ne laissaient passer personne. Arrivée à Montpellier, au moment où les États du Languedoc y étaient assemblés (fin octobre), elle voyait chaque jour Noailles, et sollicitait vainement auprès de lui un laisser-passer pour se rendre à Paris avec Mme Saporta.

En même temps, elle visitait à la citadelle son oncle, le fameux ministre Noguier, qui y était enfermé pour cause de religion, et elle recevait chez Mme de Montagnac, où elle logeait, la visite de l'évêque de Mirepoix, qui cherchait à la convertir.

Un matin, Noailles lui dit qu'il fallait obéir au roi, rentrer à Nîmes, où l'on était inquiet d'elle, et là changer de religion, comme avait fait son oncle Cotton. Mlle Petit obtint du duc par un stratagème le passe-port tant désiré, et retourna à Nîmes rejoindre sa tante. Au retour d'une visite faite à l'ex-pasteur Cheiron, homme très entendu en affaires et qu'elle alla consulter au sujet de sa fortune, elle note textuellement ce qui suit : « Au sortir de chez lui, je trouvai Mme Saporta avec M. de La Cassagne[1] et M. de Mirmand ; elle leur montrait des lettres qu'elle venait de recevoir de M. Cotton, son frère »... Celui-ci faisait de la controverse en faveur du catholicisme, et engageait sa sœur à abjurer... « Ces lettres faisaient un grand chagrin à la pauvre Mme Saporta. *M. de La Cassagne et M. de Mirmand qui avaient eu la faiblesse de signer lui disaient : Quels conseils voulez-vous que vous donnent deux malheureux apostats ?*[2] J'entrai là-dessus dans la chambre, et j'opinai à partir au plus vite... Je déterminai Mme Saporta à louer une litière de Nîmes à Lyon, et nous partîmes enfin le 1er décembre 1685[3]. »

[1] La Cassagne est le même que nous avons vu abjurer sous la pression des dragons, tandis que sa femme et ses filles, ayant pu se sauver avant l'occupation, furent inscrites sur la liste des fugitifs sortis de Nîmes. Lorsque Montcalm parlait de La Cassagne comme étant absent de Nîmes, dans sa lettre du 10 octobre, c'était au moment où, tourmenté par les dragons, il avait obtenu d'eux 48 heures de répit, moyennant promesse de revenir. Il alla à Villeneuve d'Avignon voir sa femme qui s'y était réfugiée, et à Avignon visiter le ministre Pineton de Chambrun, et, les ayant consultés tous deux, ils lui dirent qu'il devait suivre les mouvements de sa conscience. Il vint donc se remettre entre les mains de ses persécuteurs, qui le firent succomber par la privation du sommeil.

[2] C'est nous qui soulignons ces lignes.

[3] Mme Du Noyer, *o. c.* VIII, p. 84 à 120.

La date importante du premier décembre, donnée par Mme Du Noyer, nous fixe sur Henri de Mirmand. L'entretien qu'elle rapporte eut lieu à la fin de novembre, et à cette époque, il n'y avait à Nîmes qu'un seul Mirmand, à savoir *François* ; c'est donc bien lui qui est visé par Mme Du Noyer. Quant à Henri, depuis longtemps absent de la ville, il ne pouvait y rentrer, la surveillance établie sur les protestants ne le lui permettant pas.

Nous ferons remarquer que la liste officielle des abjurations de Nîmes, dressée par le présidial à la réquisition de maître Massip, avocat du roi, le 6 février 1687, et qui comprend 241 noms, plus une série de 84 illettrés, ne contient point le nom de Mirmand, tandis que son beau-père d'Audiffret y est mentionné [1]. Par contre, la liste officielle des fugitifs sortis de Nîmes pour cause de religion, établie le 15 juin 1686 par l'ex-ministre, Cheiron, nommé premier consul de Nîmes par ordre du roi, se compose de 315 personnes, et parmi les premières citées figurent « M. de Mirmand et ses deux filles, trois personnes [2] ».

Rappelons enfin que, des deux frères du nom de Mirmand alors à Nîmes, Henri seul était père de famille ; c'est donc bien lui que vise la liste des fugitifs, puisqu'il s'y trouve avec ses deux filles.

Plusieurs hommes compétents ont jugé comme nous que le caractère de Mirmand ne permettait pas de croire à son abjuration. Le Dr Muret, de Charlottenbourg, qui a publié à Berlin une belle traduction de ses Mémoires [3], enrichie de notes et d'une préface intéressantes, considère la prétendue abjuration de Mirmand comme un fait tout à fait invraisemblable et dont il n'a pu trouver aucune preuve. « Avec son caractère pieux et sincère, dit-il, le marquis [4] n'aurait certainement pas laissé ignorer cette circonstance, en écrivant ses Mémoires, tandis qu'il affirme le contraire. »

En effet, le début des Mémoires ne laisse aucun doute à cet égard, (voir App. N° 1).

[1] Rouvière, *Abjurations de Nîmes*. Nîmes 1883.
[2] *Bull. Prot.* 1879. T. XXVIII, p. 260 à 265.
[3] *Die Französische Colonie*, Berlin, 1888, p. 134. Article du Dr Muret.
[4] Le titre de marquis, souvent donné à Mirmand, mais qu'il n'a jamais pris lui-même, n'était qu'une marque de considération. Il l'a fait confondre avec le marquis de Miremont, réfugié et militaire, qui était de la maison de Bourbon-Malause.

M. Herminjard nous écrivait à ce sujet en septembre 1897 : « Si Mirmand avait, comme tant d'autres, prononcé le mot fatal : *Je me réunirai*, il en eût certainement éprouvé un repentir et des remords dont ses Mémoires auraient gardé la trace, et, arrivé à Zurich, il n'aurait pas eu de repos jusqu'à ce qu'il eût fait sa paix avec l'Église. » Les archives de Zurich ne conservent aucune trace d'une semblable « *reconnaissance* ». Au contraire, dès son arrivée, H. de Mirmand a joui en cette ville d'une grande considération ; il se fit une place à part parmi les réfugiés de Zurich[1].

Quant à son frère François, les lettres déjà citées de Henri de Mirmand à Paulhan et à d'Audiffret nous apprennent ce qu'il devint. Au commencement de 1687, il se rendit à Paris, pour obtenir de la cour le don des biens de son frère et de ses deux sœurs réfugiés. « Je me trouve bien malheureux, écrit Mirmand à Paulhan, qu'après m'être réduit à la mendicité, le bien que j'ai laissé me soit occasion d'un fort grand déplaisir, par la mésintelligence qu'il produit dans la famille, et que je n'en sois pas quitte pour l'avoir perdu », et plus loin : « J'ai un déplaisir extrême de la conduite de mon frère, que j'aimerais mieux engagé au service de M. l'Électeur, qu'à poursuivre la confiscation de mon bien. J'ai écrit à Paris sur son sujet à diverses personnes et à lui-même, et je veux croire que s'il y a un nouveau délai pour les fugitifs, il ne voudra pas en attendre la fin pour se retirer[2]. »

Josué de Chambrier nous dit dans ses « Mémoires du Languedoc », que « le dit François de Mirmand obtint un brevet du roi contenant

[1] Jaccard. *L'Église française de Zurich*, 1889, p. 71 et suiv. — Lettres de J.-H. Labhardt, archiviste de l'État de Zurich. — Er. et Recl. T. III, p. 69 et suiv. T. VIII, p. 28 et suiv. — M. Atger, pasteur à Bernis, dont Vestric est une annexe, n'a rien trouvé dans les registres civils de Bernis et d'Uchaud, concernant Mirmand. Par contre, il nous signale la mention qu'en fait l'Abbé Valette, dans son *Histoire de Nîmes* (mss. de la bibliothèque de Nîmes, N° 13861). Cet abbé parle en ces termes, de *Jeanne*, sœur de *Henri de Mirmand* et femme de *Graverol* : « Elle appartenait à une famille noble et distinguée, dont le père (il veut dire le frère, le père étant mort) passa à l'étranger, lors de la Révocation, obligé de laisser les grands biens qu'il possédait. » L'abbé Valette n'aurait pas manqué de parler de l'abjuration de Mirmand, si elle avait eu lieu. (Correspondance de M. Atger, Bernis, 31 octobre et 12 novembre 1906.)

[2] Arch. de Ch. Lettres de Mirmand à Paulhan et à d'Audiffret, février 1687, déjà citées. Paulhan, ancien associé d'Audiffret, était l'homme d'affaires auquel Mirmand avait remis ses intérêts en partant.

don des biens de Henri, Gabrielle et Suzanne de Mirmand[1], ses frères et sœurs fugitifs, et, en conséquence d'une ordonnance de M. l'intendant, il se mit en possession de ces biens le 7 février 1689[2] ».

Trois ans après, François mourait à Charleville, sans avoir été marié. Il fit son testament quelques jours avant sa mort (le 12 avril 1692), instituant pour son héritier universel Louis d'Audiffret, à charge pour celui-ci de rendre à son gendre, Henri de Mirmand, ou à Marguerite, son unique petite-fille alors survivante, les biens qui leur appartenaient, s'ils revenaient en France.

Voici ce que dit Mirmand de la mort de son frère. « Ce fut là [à Wesel] que j'appris la mort de François de Mirmand, mon frère, « arrivée ce même mois [avril] à Charleville, où il était en quartier avec sa compagnie de cavalerie ».

Ainsi François n'a pas joui longtemps des biens qu'il avait mal acquis.

III

La fuite en Espagne. — Interrogatoire du patron Dumas.

Henri de Mirmand épiait le moment favorable pour opérer sa fuite avec sa petite famille. C'était une entreprise aussi difficile que

[1] Gabrielle, veuve de N. Comte. Suzanne, femme de Louis de Baudan.

[2] Arch. de Ch.-Josué de Chambrier, « Mémoires du Languedoc, 1724 et 1726 ». — *Archives nationales*, Paris. TT. 229 (dossier 18). *Mirmand*, de Nîmes, détenteur par brevet du 24 novembre 1688 des biens d'Henri, Gabrielle et Suzanne de Mirmand, ses frère et sœurs, observe (lettre datée de Nîmes, le 13 février 1689) que les biens de Gabrielle ne consistent qu'en une pension de 500 livres qui lui a été constituée par feu son mari pendant tout le temps qu'elle restera en viduité et portera son nom ; qu'il n'a pu cependant être payé de cette pension, quoiqu'il y ait deux ans que sa sœur est sortie du royaume, parce qu'elle est censée morte et que le roi ayant confisqué ses biens, l'héritier n'est plus obligé de payer ladite pension. — Fait valoir que cette pension a été réunie au domaine comme tous les autres biens des fugitifs, et il en réclame le payement, ladite pension ne pouvant être éteinte « que par la cessation du nom de veufve ». — Dit qu'il avait compté sur ce revenu lorsqu'il entreprit de lever une compagnie de cavalerie, et qu'il se trouverait « extrêmement trompé », s'il n'était persuadé qu'on lui rendra justice. — Autre lettre du même, du 25 février 1689, pour demander de faire surseoir aux poursuites des créanciers de ses frère et sœurs. — Communication de M. Fonbrune-Berbinau, novembre 1904.

dangereuse, qui demandait à être longuement préparée. Il avait résolu de prendre la route de la Catalogne, afin d'être plus vite hors des terres de France, car avec des enfants d'une santé délicate il ne pouvait songer à faire de longues marches à pied. Il fallait atteindre le bord de la mer et s'embarquer sans être aperçu des émissaires de Bâville qui, toujours en éveil, gardaient soigneusement les côtes. Aucune barque ne pouvait emmener des passagers, à moins d'être munie d'une patente, et plusieurs mois se passèrent pour nos voyageurs sans qu'une occasion favorable se présentât. Enfin, par le moyen de l'un de ses amis, d'Albenas, auquel il s'associa, Mirmand put s'entendre avec un patron de barque de la ville d'Agde, nommé Étienne Dumas, qui s'engagea à faire passer les fugitifs, du port de Cette jusqu'à *Llansa*[1], première ville espagnole.

Ici les détails abondent, grâce à une trouvaille inespérée que fit en 1898 dans les archives de Montpellier, M. Charles Bost, pasteur à La Salle:[2] celle de l'interrogatoire du patron Étienne Dumas, dont il a bien voulu nous communiquer une copie intégrale.

Lors de son retour en France, Dumas fut accusé d'avoir transporté des réfugiés en Espagne. Par ordre de Bâville, il fut enfermé dans la citadelle de Montpellier, ainsi que ses deux matelots, Jean Navarre et Denis Seguin, et il subit trois interrogatoires, les 9, 10 et 13 juillet 1686. Au cours des deux premiers, Dumas nia le fait dont il était accusé; mais au troisième, le serment lui ayant été imposé, il déclara vouloir dire toute la vérité pour la décharge de sa conscience. Il donna donc tous les détails que lui demandait le sieur de la Baume, subdélégué de l'intendant, chargé d'interroger les trois inculpés. Cette pièce officielle nous permet de reconstituer le récit du départ de France, d'après les réponses des accusés.

Étienne Dumas, trafiquant de poisson, se trouvait être débiteur du sieur d'Albos (ou d'Albenas)[3] pour la somme de 100 écus (300 livres,

[1] Liansac, Liansa, Liausac.

[2] Actuellement pasteur au Hâvre. (Fonds de l'Intendance. — C. 166.)

[3] Le nom d'Albos, rapporté par les matelots, doit évidemment être rectifié par celui d'Albenas. La liste des fugitifs de Nîmes mentionne en effet: M. d'Albenas, fils de l'ancien viguier, sa mère et une de ses sœurs, et plus loin Mme Rozel-Lansard, ce qui coïncide avec la déposition de Dumas. Nous admettons le nom d'Albenas, parce qu'il est connu dans le Refuge, tandis que celui d'Albos ne l'est pas. « Albenas », famille noble, originaire de Nîmes, possédait dès 1524 la seigneurie de Gajan, au diocèse

soit fr. 1500 actuels). Son créancier, marchand drapier à Saint-Ambroix, l'assigna à Montpellier, à la porte du Peyrou, vers la fin d'avril 1686, afin de se faire rembourser. Il le pressa fortement d'acquitter la lettre de change qu'il lui présentait, faute de quoi, lui dit-il, il le ferait mettre en prison. Dumas étant dans l'impossibilité de payer, M. d'Albenas lui déclara que, s'il voulait éviter la contrainte par corps, il fallait qu'il le passât en Espagne, lui et quelques amis. Le patron eut beau se récuser, sous prétexte qu'en ce moment il n'avait point de bateau, les menaces recommencèrent, si bien que Dumas céda et consentit à se procurer une barque, pour l'achat de laquelle on lui donna 4 pistoles (40 livres). Il convint d'aller prendre aux bains de Balaruc, situés sur l'étang de Thau, le sieur d'Albenas et ses compagnons dès qu'on lui donnerait avis à Agde que les passagers seraient prêts à partir. Dumas s'assura le concours de deux pêcheurs de Marsillan, Navarre et Seguin, qu'il employait souvent à transporter du poisson, en leur promettant à chacun cent livres. Ils achetèrent à Marsillan du sieur Esparse, un bateau qu'ils furent chargés de radouber.

Tout étant disposé, le sieur d'Albenas écrivit à Dumas, par un inconnu, de l'aller chercher aux bains de Balaruc. Au jour convenu, entre neuf et dix heures du soir, Dumas aidé de ses matelots, embarqua sur la côte nord-est de l'étang de Thau M. d'Albenas, sa sœur et deux autres « Demoiselles », dont Mme de Rozel de Nîmes. Il alla prendre ensuite les autres passagers près de Bouzigues, petit port qui se trouve vis-à-vis de Balaruc, de l'autre côté du même

d'Uzès. Elle se rattacha à la Réforme, que Jean Poldo d'Albenas contribua beaucoup à introduire à Nîmes. Il était né en 1512. Son fils Jean, réfugié à Genève, devint bourgeois de cette ville, en 1557. — Claude d'Albenas, conseiller du roi, capitaine et viguier de la ville (1629-1705), vivait à Nîmes, lors de la Révocation, avec sa femme, Jeanne, née de Guiraud, dont il eut sept enfants. Selon toute apparence, c'est Claude d'Albenas qui signa en tête l'acte d'abjuration des malheureux protestants nîmois, du 29 novembre 1686. Sa femme, au contraire, fut très ferme dans sa foi. Elle quitta la France en 1686, avec sa fille Jeanne, âgée de vingt et un ans, et son fils aîné. Ces personnes se trouvaient dans le même bateau que Mirmand. Les bateliers parlent de plusieurs femmes, dont une voûtée, ridée et âgée de soixante ans et plus. Céphas d'Albenas, fils aîné de Claude et de Jeanne, étudiait à Genève, en 1682. (*Fr. Prot.* 2e éd. T. Ier, p. 80 b. — Voir aussi *Bull. Prot.* 1879, XXVIII, p. 262. Liste des fugitifs de Nîmes, et Mss. de la Bibl. Prot. de Paris, intitulé : *Estat des Gentilshommes Nouveaux-Convertis du Languedoc.* Il dit : « Le Sgr. d'Albenas a deux fils dans le service, sa femme, son aîné et une fille hors du royaume. »)



L'étang de Thau et la Ville de Cette, d'après une carte de De l'Isle, de 1700.

étang. C'est là que s'était rendu Henri de Mirmand avec toute sa troupe. A ses deux filles et à ses deux domestiques, il avait ajouté son ami, l'avocat Jean Saurin, avec sa femme, Hippolyte de Tournières, et ses deux fils, Jacques et Louis[1], puis quelques autres personnes, peut-être Suzanne et Louis de Baudan[2].

La barque traversa l'étang pour arriver à la mer par le chenal qui conduisait au port de Cette. Mais étant trop chargée pour entrer dans la passe, il fallut débarquer les fugitifs. Ceux-ci firent à pied le trajet de la langue de terre qui sépare l'étang de la mer, et plutôt que de reprendre la barque au port de Cette, où ils auraient été facilement découverts, ils remontèrent jusqu'à un petit quart de lieue au-dessus du vieux môle, au delà d'un cap qu'il faut doubler. La barque vint les chercher à cet endroit, et après une longue nuit de fatigue et d'angoisse, ils purent enfin mettre à la voile pour l'Espagne, une heure avant le lever du soleil.

C'est dans les derniers jours de mai ou les premiers jours de juin qu'eut lieu cette fuite mémorable, dont le patron ni les bateliers ne purent préciser la date. Quand on les interrogea sur le nombre et le signalement des personnes qu'ils avaient transportées, Dumas répondit qu'il pouvait y avoir quinze ou seize personnes, maîtres, valets, servantes ou enfants[3]. Celui qui paraissait être le premier et qui les

[1] Jacques Saurin 1677-1730, le futur prédicateur de La Haye, dont les sermons eurent souvent la valeur d'un évènement politique, et qui se plaça par son éloquence au premier rang des orateurs sacrés. On l'a surnommé le « Bossuet protestant ». Louis fut pasteur en Angleterre.

[2] Six personnes du nom de Baudan figurent dans la liste des fugitifs de Nîmes dressée par Cheiron : « Le père, ministre, deux fils ministres, et deux dans le service, et la femme de l'un d'eux. » Henri de Baudan qui avait desservi avec distinction les Églises du Languedoc et de Nîmes pendant près de cinquante ans, passa par Francfort sur le Mein, en 1686, avec ses quatre fils : Jean-Henri, pasteur à Bagards ; Henri, pasteur à Moissac ; Louis, lieutenant de cavalerie au régiment Royal-Étranger, marié à Suzanne de Mirmand, et Maurice, cadet de la compagnie des gentilshommes à Brisach. En 1688, MM. de Baudan, père et fils, allèrent aider dans leurs fonctions les pasteurs de Magdebourg. (Er. et Recl. T. III, p. 373. — *Fr. Prot.* 2e éd. T. Ier, p. 968 à 970). Ces auteurs citent deux fort belles lettres, adressées par Louis XIV au pasteur Henri de Baudan en 1651 et 1653, qui rendent témoignage aux sentiments de fidélité et d'affection de ce pasteur envers le roi.

[3] Il désigne : Mirmand et ses filles ; Jean Saurin, sa femme et ses deux fils ; M. d'Albenas, sa sœur et deux dames (sa mère et Mme de Rozel) ; auxquels il faut ajouter : le jardinier de Mirmand et la gouvernante de ses enfants ; Louis et Suzanne de Baudan, probablement. Total : 15 personnes.

(Denis Seguin estimait qu'il n'y avait que 12 à 14 personnes.)

impressionna le plus, fut le sieur de Mirmand, qu'ils disaient être grand, d'une taille assez déliée, le visage long et blanc, le nez long, fort bien fait; il portait une perruque couleur de châtain clair et un haut de chausse de couleur rousse («ne sachant si c'était du chamois»), avec une dentelle au côté, or et argent. Il avait une épée et un bâton, et pouvait avoir trente-cinq ans. Les autres émigrés n'avaient pas d'armes, et, parmi eux, un seul portait perruque. Les petits-enfants, âgés de cinq à six ans, étaient fort jolis et fort éveillés, ils étaient habillés d'une étoffe couleur musc.

Navarre jugea qu'à ses habits et au soin qu'il prenait de ramasser les hardes, il y avait, parmi les hommes, un valet du sieur de Mirmand. Au reste, le bagage de la troupe était fort mince, il se composait d'une valise et de trois ou quatre sacs renfermant des hardes. Les passagers disaient n'avoir pas cent pistoles entre eux tous. Les femmes sortaient des chapelets et prétendaient aller en pèlerinage à Montserrat en Catalogne[1].

Dumas affirma aux juges qu'après avoir embarqué les fugitifs, il en eut un si grand repentir, que lui et ses matelots voulurent les mettre à terre, mais, «qu'ils n'en furent pas les maîtres, le sieur de Mirmand, qui avait une épée et ses pistolets, les ayant menacés de les tuer».

Nos réfugiés, naviguant sur le golfe du Lion, furent tourmentés en raison de l'état de la mer jusqu'à n'avoir plus la force de parler, et Mirmand plus que les autres. La traversée dura environ trente-six heures, et ils atteignirent les côtes d'Espagne le lendemain entre deux et trois heures de l'après-midi. Pendant le trajet, ils étaient abrités sous une toile dressée à leur intention, et ils ne mangèrent qu'un peu de pain ; on ne leur vit aucune autre provision.

Arrivés en Espagne, le patron se fit débarquer, avant Llansa, première ville de la domination espagnole, en disant qu'il fallait attendre son retour. Il se rendit à pied à la Selve de mer, petit port situé un peu plus loin. Mais comme, après une heure d'attente, il ne revenait pas, et qu'on vit arriver une troupe de Catalans en armes,

[1] L'abbaye de Montserrat est un lieu de pèlerinage fort célèbre, situé à mi-côte d'une montagne d'Espagne, à 40 km. ouest de Barcelone. Il est encore fréquenté de nos jours.

on envoya Seguin à la recherche de Dumas. Les Catalans s'étant approchés, demandèrent aux bateliers leurs patentes de la part du bailli. Les matelots répondirent que le patron, qui était à terre, avait les patentes et leur en rendrait compte, et comme un des Catalans était entré dans la barque, les passagers obligèrent Jean Navarre à les amener au port. Parvenus à destination, ils descendirent à terre sans qu'on leur fît opposition, mirent leurs perruques, s'accommodèrent et furent trouver le bailli, qui se promenait sur le port avec un prêtre. Ils leur firent compliment et allèrent avec eux au village, qui en est à une mousquetade.

C'est le lendemain seulement que le patron Dumas revint à Llansa, afin de toucher le solde du prix convenu pour la traversée des fugitifs, prix s'élevant à 200 écus (600 livres[1], y compris sa dette de 300 livres, due au sieur d'Albenas). Ce dernier, en outre, donna deux pistoles d'étrenne aux bateliers.

Pour écarter tout soupçon et profiter du retour de sa barque en France, Dumas acheta à la Selve 500 barriques de sardines et d'anchois, qu'il ramena à Cette pour les vendre dans cette ville et dans les villes voisines. Malgré ces précautions, le pauvre homme ne put éviter les dénonciations qui devaient le perdre, car voici ce que nous lisons à la fin de son interrogatoire :

15 Juillet. Conclusions. « Dumas, convaincu d'avoir fait achepter une barque et presté son ministère pour faire sortir des nouveaux convertis du royaume, pour réparation de quoi, qu'il soit condamné à être pendu et étranglé, jusqu'à ce que mort s'ensuive, à une potence qui, pour cet effet, sera dressée sur la place du marché de cette ville [Montpellier], que son corps y demeure pendant vingt-quatre heures, et qu'il soit exposé aux fourches patibulaires. »

Le *jugement définitif* n'ayant pu être retrouvé, on ignore si les conclusions du 15 juillet ont été, ou non, ratifiées, et si Patron Dumas a été pendu, ce qui est fort probable.

[1] Fr. 3000. Pour les évaluations en monnaie actuelle nous renvoyons une fois pour toutes à l'appendice No 2, où cette question est traitée en détail.

IV

Arrivée à Zurich. — Mirmand va à Berlin ; il est nommé conseiller de cour et de légation. — Revenu à Zurich, il s'occupe de ses compatriotes. — Député à la diète évangélique d'Aarau, en 1687. — Correspondances.

Les habitants de Llansa se montrèrent humains à l'égard des émigrés, et ne les inquiétèrent nullement au sujet de leur fuite. L'itinéraire des voyageurs les conduisait à Barcelone, en passant par Girone; mais pour atteindre cette dernière ville, il fallait traverser le pays des miquelets, populations montagnardes organisées militairement et redoutées pour leurs actes de brigandage. Ne connaissant d'autre justice que celle qu'ils se faisaient à eux-mêmes, ils échappaient à toute poursuite en fuyant dans leurs montagnes, en sorte que la crainte de tomber entre leurs mains fut grande pour les chefs de la troupe fugitive. Afin de prévenir le danger, Mirmand et Saurin se décidèrent à suivre le conseil qu'on leur avait donné, de se faire escorter par ces mêmes Miquelets. Quoiqu'ils le fissent avec répugnance, ils s'en trouvèrent bien, car lorsqu'ils passèrent auprès de la maison de leur général, appelé Frantherie, ce personnage se mit à la fenêtre, et les salua fort gracieusement. Leurs appréhensions dissipées, ils continuèrent leur route sans incident jusqu'à Girone, où ils arrivèrent le même soir. De là, ils se rendirent à Barcelone.

Ils rejoignirent en cette ville un groupe de réfugiés de leur connaissance, venus par une autre voie[1]. Mirmand fut abordé, à son arrivée, par un capitaine catalan, qui, croyant avoir affaire à des pèlerins à destination de Notre Dame de Montserrat, lui fit des offres de service. Il s'en défit le mieux qu'il put, sans lui découvrir le but de son voyage ; mais peu après le même capitaine revint à la charge, disant qu'il connaissait la raison de sa sortie de France et qu'il n'en était pas moins à sa disposition. Grâce à cet officier, Mirmand obtint

[1] Il devait s'y trouver entre autres la famille des ministres Baudan.

dès le lendemain du marquis de Léganès[1], gouverneur de la province, une audience à laquelle il se rendit avec quelques autres réfugiés français. Le gouverneur les reçut fort bien, il écouta avec plaisir le compliment que lui fit Mirmand, et les assura de sa protection pour tout le temps qu'ils devraient séjourner à Barcelone. Son avis était que le roi d'Espagne n'ayant aucune mesure à garder vis-à-vis du roi de France, ils pouvaient agir avec une entière liberté.

Mirmand avait résolu de s'embarquer à Barcelone sur le premier vaisseau en partance pour l'Angleterre, la Hollande, ou n'importe quel pays protestant. Il avait déjà expédié en Hollande un ballot des effets de sa défunte femme, destinés à ses filles. Il attendit longtemps sans qu'aucun vaisseau se présentât; enfin il s'en trouva un qui se rendait à Gênes. Il était anglais, et son capitaine s'appelait Benjamin Marly. Mirmand prit passage sur ce bâtiment avec sa famille, amplement pourvu des provisions nécessaires à la traversée. On n'avait pas prévu un calme plat qui les arrêta en mer durant plusieurs jours. Les provisions étant épuisées, il ne resta sur le vaisseau que du biscuit et de l'eau gâtée, dont les enfants ne pouvaient s'accommoder. Leur père passa par de cruelles angoisses, quand il les vit près de mourir d'inanition. Heureusement le capitaine, qui avait encore un peu de riz, eut la charité de leur en donner, et ce riz, cuit avec de l'eau gâtée, leur sauva la vie. Les fugitifs abordèrent sains et saufs à Gènes, d'où ils se dirigèrent vers la Suisse, par Milan et Pavie. Ils traversèrent le Saint-Gothard, et arrivèrent enfin à Zurich dans le courant de l'été 1686.

Laissons ici la parole à Mirmand[2]: « La joie que nous avions de nous trouver dans cet heureux pays était inexprimable, et jamais je n'ai si bien connu que dans ce temps-là, de quel prix sont les biens spirituels, en comparaison de ceux de ce monde. J'arrivai à Zurich avec mes deux enfants, leur gouvernante et mon fidèle jardinier, ayant pour tout bien quatre louis d'or qui me restaient, après les dépenses excessives que j'avais été obligé de faire dans notre voyage. Dans un état si triste suivant le monde, non seulement je n'eus pas

[1] Diego de Gusman, marquis de Léganès, duc de San Lucar, gouverneur de Catalogne, puis du Milanais, † à Paris en 1711.
[2] Voir App. No 1. Mém. Mir.

un moment de chagrin, mais je puis dire que jamais je n'ai eu plus de joie, car il me semblait que cette conjoncture me donnait occasion de glorifier Dieu d'une manière bien plus pure que je n'avais fait jusqu'alors.

« Nous fûmes reçus à Zurich, tant par nos frères qui y étaient arrivés avant nous que par les charitables habitants de cette ville-là, et surtout par l'incomparable M. le bourgmestre, Jean-Henri Escher [1], avec une cordialité inexprimable. »

« Henri de Mirmand, dit Jaccard [2], fut reçu à Zurich avec distinction, à cause de la noblesse de sa naissance et de son aimable caractère. Il était le gentilhomme le plus notable et le plus intéressant qu'ait compté le refuge de Zurich. Affable, bienveillant, enjoué, il se dépensait volontiers pour autrui. Il avait cette bonté du cœur, qui fait trouver partout le bon côté des choses et des gens. Dès son arrivée, il se fit une place à part parmi les réfugiés, et fut le conseiller, l'ami et le soutien de beaucoup d'entre eux. Il jouissait de l'estime et de la confiance de tout le monde, comme le prouvent, du reste, plusieurs lettres de ses contemporains... A plusieurs reprises, il est expressément désigné comme « ancien » de l'Église française de Zurich [3]. Le pasteur Reboulet [4] soutint une correspondance avec le marquis de

[1] Henri Escher 1626-1710, fut bourgmestre de Zurich de 1678 à sa mort. Homme distingué par sa piété, sa sagesse, ses talents, sa connaissance du monde et des affaires de l'État, il présida longtemps les diètes évangéliques, et représenta son pays auprès des grandes puissances. En 1687, il fut envoyé en ambassade extraordinaire à la cour de Louis XIV, avec Daxelhofer, par les États de Zurich et de Berne, afin de plaider la cause de la liberté de Genève, menacée par suite de l'hospitalité que cette ville offrait aux réfugiés. Les ambassadeurs, n'ayant pas été reçus par le roi, se décidèrent à quitter Paris au bout de quelques semaines, en lui adressant une lettre très forte dans laquelle ils se plaignaient du mauvais accueil qui leur avait été fait, et dont ils allaient rendre compte à leurs souverains seigneurs et maîtres, qui avaient toujours été ses fidèles alliés. De plus, ils refusèrent d'accepter le présent que le roi leur envoya, selon la coutume, à leur départ de Paris. *Henri Escher*, surnommé la *Couronne* de sa famille, fut un modèle pour les siens, autant que pour ses concitoyens. (C. Keller-Escher, *Histoire de la famille Escher vom Glas*, 1320-1885. Zurich. — Mss. C. *Lettres de Escher à Louis XIV.*)

[2] E Jaccard. *L'Église française de Zurich.* Zurich 1889, p. 71 et suiv.

[3] Ainsi le 24 septembre 1692, en même temps que Jacobé.

[4] *Paul Reboulet,* descendant d'une famille de pasteurs du Vivarais, naquit à Privas le 19 février 1655. Son père, Pierre Reboulet, était Dr en théologie et pasteur de Tournon-lès-Privas. Paul, après avoir étudié la théologie, fut pasteur à Saint-Voy, puis collègue de son père. Il émigra dès 1683, à Bâle d'abord, puis à Zurich, où sa prédication remarquable et ses dons éminents le firent nommer pasteur de l'Église

Mirmand, qu'il traite sans doute en grand seigneur, mais auquel il témoigne aussi toute la confiance et l'abandon de l'amitié. Mirmand se sentit vite à l'aise sur les bords de la Limmat ; l'aspect de la ville, la simplicité et la piété des habitants, le sérieux de la population firent sur lui une vive impression.

« Il y trouvait d'ailleurs une société plus distinguée qu'il ne l'avait attendue. Le bourgmestre Escher, en particulier, paraît lui avoir inspiré un véritable enthousiasme. »

Cependant Mirmand était à bout de ressources, ses biens ayant été confisqués par ordre du roi, et il devait songer à faire vivre sa famille ; aussi n'eut-il pas d'autre alternative que d'aller en Brandebourg, « demander du pain » à l'Électeur. Il répondait ainsi à l'appel que Frédéric-Guillaume avait si charitablement adressé aux réfugiés français, par sa proclamation de Potsdam, du 29 octobre 1685.

Frédéric-Guillaume, Électeur de Brandebourg, surnommé le « Grand Électeur », fut au premier rang de ceux qui s'intéressèrent au sort des réfugiés français ; ceux-ci l'en récompensèrent en l'aidant à fonder la grandeur de sa maison. Réformé lui-même, ainsi que tout son entourage[1], il avait reçu une éducation française à la cour d'Orange, où son père l'envoya dès son jeune âge ; là, il se lia avec

française, qui se constitua dans cette ville après la Révocation, et qu'il dirigea de 1685 à 1695. Après quelques pérégrinations en Hollande et en Suisse, il occupa le poste de pasteur français à Coire pendant huit mois, puis celui de pasteur français à Bâle jusqu'à sa mort, survenue en 1710. Resté célibataire, Reboulet vivait à Zurich avec sa sœur Marie. Il déploya un grand zèle pour le bien de ses coreligionnaires. (*Fr. Prot.* VIII, 396. — E. Jaccard, *o. c.*, p. 41 et suiv. — J.-C. Mörikofer. *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse*. Ch. XXI, p. 208 et suiv.)

[1] Dès le commencement du XVIIe siècle, une Église réformée se fonda à Berlin, sous les auspices de l'Électeur Jean-Sigismond de Brandebourg, qui régna de 1608 à 1619 et qui, dès sa jeunesse, eut du penchant pour la doctrine de l'Église réformée qu'il finit par embrasser ouvertement, malgré l'opposition des Luthériens. Le premier service de Sainte-Cène, selon le rite réformé, fut célébré à Berlin, à Noël 1613. Il comptait cinquante-six communiants. Les ministres de la Cour qui officièrent furent Martin Fusselius et Salomon Finck. Plusieurs familles, des plus considérables du pays, passèrent peu à peu à la foi réformée : les Dohna, les Fuchs, les Danckelmann, les Pannewitz, les Grumbkow, les Schmettau, etc., etc. Quelques années plus tard, l'Électeur Jean-Sigismond envoya son second fils, *Joachim-Sigismond*, faire ses études à l'académie de Sedan. Il y fut instruit dans la foi réformée, reçu dans l'Église de cette confession le samedi 26 décembre 1620, et communia le 3 janvier 1621, après avoir subi un examen public en présence des pasteurs et professeurs de cette ville. (Er. et Recl. IV, 5 et suiv. — *Bull. Prot.* XVIII, 93. — *Mémoires pour servir à l'Histoire de Brandebourg*, 1751. T. Ier, p. 61.)

les Bouillon, les Turenne et l'élite de la noblesse protestante de France. Son mariage avec Louise-Henriette d'Orange, fille du Stathouder Frédéric-Henri, petite-fille de Guillaume le Taciturne et de Louise de Châtillon (celle-ci fille de Coligny) assura à la langue française une prépondérance marquée à la cour de Berlin. L'Électeur surveillait avec attention les progrès de l'intolérance en France, il voyait approcher la ruine du protestantisme. Aussi lorsque l'Édit révocatoire fut signé à Fontainebleau, le 18 octobre 1685, il y répondit immédiatement par le célèbre édit de Potsdam, daté du 29 du même mois[1]. Malgré l'opposition du gouvernement français, de nombreux exemplaires de sa Déclaration furent répandus en France. Ce fut comme un rayon lumineux perçant les ténèbres de l'adversité. Frédéric-Guillaume invitait les réformés français à venir s'établir dans ses États, en leur annonçant qu'il instituait dans plusieurs villes de ses frontières, en Hollande et à Hambourg, des commissaires chargés de recevoir ceux d'entre eux qui répondraient à son appel, et de les faire conduire sans frais, avec leurs familles et leurs effets, dans le lieu de ses États qu'ils choisiraient pour leur résidence. Il leur offrait toute sorte de facilités pour leur établissement : avance de fonds, matériaux de construction, terres à défricher pour les agriculteurs, privilèges pour ceux qui voudraient fonder des manufactures, et, pour les militaires, du service dans ses armées, avec grades correspondant à ceux qu'ils avaient en France, enfin des charges et des honneurs pour les réfugiés nobles. Il faut ajouter à ces avantages l'exemption d'impôts pendant plusieurs années, le droit de bourgeoisie dans les villes et les bourgs, et celui d'admission dans tous les corps de métier. L'on faisait savoir aussi aux Français que chaque colonie d'émigrés serait autorisée à choisir dans son sein ses propres juges, et qu'elle aurait un ministre, payé par le gouvernement, pour célébrer le culte selon le rite calviniste[2]. De là, le grand attrait qu'offrait le Brandebourg aux malheureux exilés.

Toutes ces promesses furent religieusement tenues, tant par Frédéric-Guillaume que par son fils, l'Électeur Frédéric III, qui lui suc-

[1] En Allemagne, le calendrier Julien était encore en usage, il était en retard de dix jours sur le calendrier Grégorien qui avait été adopté en France. Ainsi la date du 18 octobre en France tombait sur le 8 octobre en Allemagne. Il suffit de 21 jours à l'Électeur pour avoir connaissance de l'Édit révocatoire, et pour y répondre comme il le fit.

[2] Voir Er. et Recl. T. Ier, p. 129, le texte de l'Édit de Potsdam.

céda en 1688, et fut créé roi de Prusse, en 1701, par l'empereur Léopold, sous le nom de Frédéric Ier. La reine Sophie-Charlotte de Hanovre, femme de celui-ci, aida beaucoup son mari dans le bien qu'il fit à ses nouveaux sujets.

A l'appel généreux de l'Électeur de Brandebourg, les réfugiés français accoururent en foule. Bientôt on vit renaître à la vie ses États, dépeuplés par la guerre de Trente ans, et rebâtir les villes en ruines. Les émigrés relevèrent les édifices, et cultivèrent les terres abandonnées. Cette nouvelle population était intelligente, active et capable des plus grands efforts. Grâce à elle, l'agriculture prit un nouvel essor, les manufactures surgirent comme par enchantement, on vit fleurir le commerce, les arts et l'industrie, les mœurs s'adoucirent et se civilisèrent, l'armée se peupla de soldats et d'officiers éprouvés. Les protestants français rendirent avec usure à leur pays d'adoption le bien qu'ils en avaient reçu.

C'est donc du côté de Berlin que, vers la fin de l'été 1686, se dirigea Henri de Mirmand, après avoir laissé sa famille à Zurich. Son passage à Francfort sur le Mein est signalé le 6 septembre [1]. Ne voulant pas abuser de la bienveillance des autorités de Zurich, toutes disposées à lui venir en aide, il emprunta d'un des réfugiés de sa connaissance l'argent nécessaire à son voyage, comptant qu'il lui serait possible de le rendre, si son beau-père, M. d'Audiffret lui envoyait quelques fonds pour faire vivre ses petites-filles, Marguerite et Marthe, ses uniques descendantes.

Heureusement parvenu au terme de son voyage, Mirmand se rendit à Potsdam, où séjournait la cour. Il y fut présenté à l'Électeur par le premier ministre de Grumbkow [2], avec une trentaine d'autres Français. Le prince les reçut avec plaisir, mais comme personne d'entre eux ne prenait la parole, Mirmand crut devoir lui adresser

[1] Tollin, *Geschichte der Französischen Colonie von Magdeburg*. T. II, p. 272.

[2] Joachim Ernest de Grumbkow, 1637-1690 ; nommé commissaire général de la guerre en 1679, il s'acquit de grands mérites dans l'organisation et l'administration de l'armée — Grand-Maréchal de la Cour et membre du Conseil privé (Ministre d'État) en 1682. L'Électeur, qui appréciait hautement ses capacités administratives et son grand sens pratique, le chargea, en 1685, de tout ce qui concernait les réfugiés français. Il s'acquitta à merveille de cette tâche difficile, et sut, en même temps, utiliser dans l'intérêt de son pays les avantages intellectuels et les aptitudes techniques qu'apportaient les malheureux exilés.

un compliment tel qu'il lui vint à l'esprit, sur la consolation que les réfugiés éprouvaient de son accueil, et sur la reconnaissance qu'ils en ressentaient. En se retirant, ses compatriotes lui témoignèrent leur satisfaction de son discours.

Le lendemain, l'Électeur reçut Mirmand en particulier, il le questionna longuement sur les tristes évènements de France, auxquels il prenait le plus vif intérêt. A la suite de cette visite, il conféra à Henri de Mirmand la charge honorable de conseiller de cour et de légation, aux appointements de deux cents thaler par an. Disons tout de suite que Mirmand n'a jamais voulu toucher un sou de cette pension; les ressources qu'il put obtenir de France suffirent à le faire vivre, lui et sa famille, sans dépendre de l'étranger.

Après avoir séjourné quelque temps à Potsdam, Mirmand revint à Berlin, où se faisait l'expédition des patentes pour les nouvelles charges de conseiller. Il obtint la sienne le 18 octobre 1686 [1]. On voulut lui remettre à l'avance une partie de sa pension, mais il s'y refusa, puisque l'argent qu'il avait emprunté à Zurich lui suffisait pour rentrer en cette ville.

L'Électeur avait destiné à un certain nombre de gentilshommes français des pensions, en y ajoutant le titre de conseiller d'ambassade, bien que leur ignorance de la langue allemande dût les empêcher d'en remplir les fonctions. C'était un moyen délicat dont se servait ce prince, pour déguiser son aumône envers des hommes qui avaient tout quitté pour le service de Christ.

Mirmand obtint du gouvernement prussien l'autorisation de pro-

[1] *Acte de nomination de Henri de Mirmand.* Cette charge n'était pas une sinécure. Le nouvel élu s'engageait à rechercher en toute circonstance le bien et l'avantage de la maison de Brandebourg, à exécuter tous les ordres qu'il pourrait recevoir du gouvernement, à garder un secret absolu sur les transactions auxquelles il prendrait part. Il devait élire domicile dans les terres de l'Électeur. En 1688, les appointements de la charge de Mirmand furent portés de 200 à 300 Rth. par les soins de Danckelmann, et dès 1698, ils s'élevèrent à 480 Rth., grâce au ministre d'État, Alexandre de Dohna. A plusieurs reprises les Électeurs ou leurs ministres engagèrent Mirmand à faire usage de la rente attachée à son titre, mais il s'y refusa constamment.

(200 Rth. valent fr. 3000. — 300 Rth. fr. 4500. — 480 Rth. fr. 7200.) Arch. Berlin. Rep. 122. N° 3. a. 1. — *Ibid* N° 3 a. 6. — Copies officielles aux Arch. de Ch.; la première est la nomination du 18 octobre 1686, l'autre, datée du 6 août 1698, et signée A. Dohna, Cölln an der Sprée, est l'acte électoral qui porte les émoluments de Henri de Mirmand à 40 Rth. par mois.

longer son séjour à Zurich jusqu'au commencement du printemps de 1687. Désormais tranquille sur le sort de sa famille, dont il avait assuré l'existence, il vint rejoindre ses enfants vers la fin de novembre. De Zurich, il prévint son beau-père du succès de sa démarche auprès de l'Électeur, et de son projet d'aller, au printemps suivant, vivre en Brandebourg avec ses enfants. Mais M. d'Audiffret ne consentit point à laisser ses petites-filles s'éloigner autant de France, et il proposa à son gendre de lui servir une pension suffisante pour le faire vivre avec sa famille, s'il voulait se fixer à Zurich [1]. Après un échange de correspondances, Mirmand se décida à complaire à M. d'Audiffret et il écrivit à Grumbkow, à Berlin, pour qu'il lui fût permis de rester en Suisse. « Je n'ajoute point à cette prière, lui dit-il, celle de trouver bon que je retire la pension que S. A. E. a eu la charité de m'accorder ; ma pensée n'est point d'en profiter, ni pour le passé, ni pour l'avenir, autant que Dieu me fera la grâce de me fournir d'autres moyens pour faire subsister ma famille, et s'il arrive jamais que je sois réduit à cette extrémité, et que S. A. E. daignât m'accorder au delà de ce qui m'est absolument nécessaire, je la supplierais de borner sa charité à ce dont je ne pourrois pas me passer. Ce doit être la règle de notre ambition, et si nous en devons conserver pour les choses de ce monde, ce n'est que pour rendre nos très humbles services à S. A. E. et pour lui donner des marques de la profonde reconnaissance que nous conservons pour ses bienfaits. [2] »

Les lettres à Paulhan et à d'Audiffret, déjà citées, nous font connaître les sentiments de Mirmand, et donnent quelques détails sur sa vie à l'étranger. Il écrit au premier : « J'espère que vous ne serez pas du nombre de ceux qui me font éprouver le peu de fondement qu'il y a à faire sur les amis de nostre pays. Je tâche à m'en faire en Allemagne qui réparent la perte d'une partie de ceux que j'avois en France, et j'ai lieu de penser que je ne perdray rien au change, j'en ay trouvé deux en Brandebourg, dont j'ay beaucoup de sujet de me louer.

« Vous aurez vu par la lettre que j'escrivis il y a huit jours à M. Audiffret que j'avois fait un voyage dans ce pays, que la prudence

[1] Cette pension devait être de L. 1200, soit fr. 6000 en valeur actuelle.
[2] Mém. Mir. App. No 1.

et le soin de ma famille exigeoit de moy. Comme je crois qu'il faut conter toujours sur le pis qui peut arriver, il m'a semblé que je devois tâcher d'avoir quelque chose d'assuré pour l'entretien de mes enfants, qui pourroient peut-estre bien estre privés, par les accidents qui peuvent arriver, de tout le secours qu'ils pourroient attendre de France. Je suis donc allé dans ce voyage faire ce qu'on appelle proprement : « mendier son pain », et j'y ay reçu fort honorablement l'aumône, par le moyen d'une charge de conseiller de S. A. qu'elle a bien voulu me donner. Les François qui sont en ce pays s'imaginent qu'avec le temps, je pourrois n'y estre pas tout à fait inutile, mais à quoi que la providence de Dieu veuille me réserver, je ne doute pas que l'état où je me trouverai, ne soit toujours le plus avantageux pour moy, et que je ne ressente les effets de sa protection, qui est un fonds plus certain que tous les biens que je pourrois avoir au monde. »

Au commencement de 1687, plusieurs lettres de d'Audiffret à Mirmand furent interceptées, ou arrivèrent en retard ; aussi ce dernier proposa-t-il à son beau-père un moyen qu'il croyait sûr pour l'échange de leur correspondance : c'était de la faire passer par le canal des frères Fitler, marchands à Lyon. Ceux-ci, dit-il, veulent bien se charger de recevoir les lettres venant, soit de Nîmes, soit de Zurich ; ils en déchireront la première enveloppe et les remettront au courrier. On devra adresser les lettres à « M. Voger, marchand à Zurich », c'est le nom de guerre de Mirmand, dont personne d'autre que lui ne fait usage. En offrant une sécurité entière, cette méthode permettra à M. d'Audiffret de dire toute sa pensée sur les conseils qu'il donne à ses enfants : « Nous ne devons pas douter, lui dit Mirmand, qu'en suivant les règles de la prudence que Dieu nous a donnée, tout ce qui nous arrive ne soit pour notre avantage, et que toutes choses n'aydent ensemble à ceux qui ayment Dieu. »

« Nous avons enfin reçu nos hardes.... Nous remercions tous Mlle d'Audiffret du soin qu'elle a pris ; mais les enfants se plaignent, aussi bien que les dames de cette ville, qu'on ayt osté de leurs juppes rouges, la dantele (*sic*) d'argent qu'il y avait. Ils espèrent de la recevoir avec les autres choses que vous leur envoyerez. Vous pouvez vous joindre avec notre amy pour faire une bale, ou si vous voulez en faire « une chacun » [de la pesanteur que Mirmand lui marque].

Je ne vous demande rien de précis que quelques paires de draps, et je laisse le reste à votre prudence et à l'amitié que vous avez pour les enfants. Ce que j'ai à vous dire, c'est que quoyque la modestie règne fort dans ce pays, parmy les Français aussi bien que parmy les Allemans, on ne trouve pourtant pas mauvais que l'on se serve de ce que l'on a ; ainsi les enfants peuvent fort bien user les danteles de fil et autres choses que Mlle d'Audiffret peut avoir pour leur usage... Je dois vous donner encore cet avis que dans deux ans Gouton (Marguerite) sera aussi grande que sa mère, et que vous ne feriez pas mal de lui envoyer son linge, qui dans peu de temps pourroit lui servir. Vous ne sauriez croire combien elle a grandi depuis notre départ, aussy bien que sa sœur... On s'accommode de tout dans ce pays, on s'en sert avec beaucoup d'économie, et on se trouve riche avec peu de chose... Elles ont moins souffert du froid dans ce pays, où elles ne sont pas sorties d'un poesle, qu'elles n'auroient fait en France... Pour ce qui regarde ma personne, en particulier, je ne vous demande rien ; je crois qu'avec un habit de sarge d'Uzès, qu'il me faudra faire pour l'été, s'il plaît à Dieu, je serai à peu près fourni pour toute ma vie, si je dois demeurer icy, et je n'aurai guère à dépenser qu'en perruques, souliers et chapeaux... Les enfants vous prient de n'oublier pas des mouchoirs à dentelle qui servent icy pour couvrir la teste. ... Il ne vous serait pas malaisé de faire tenir à Lyon par quelqu'un de nos marchands, chés M. Fitler, quelques culiers et quelques fourchettes, et peut-être même une écuele, qui nous serait icy d'un grand usage, car on ne s'en sert pas dans ce pays, et cela nous met souvent en peine pour les enfants... »

Mirmand demande aussi des draps, qui doivent avoir deux lés et demi de large et être des meilleurs, car, dit-il : « Nous avons besoin que toutes choses nous soient d'un long usage. Si on savait qu'on est content de peu de chose dans ce pays, on ne trouveroit pas notre état si malheureux qu'on s'imagine. Plus il est rampant, et plus grand est le sacrifice que nous faisons à Dieu, qui, par ce moyen, nous met en état de jouir de ce que nous devons regarder comme nos véritables biens [1].»

[1] Arch. de Ch. Lettre de Mirmand, de Zurich, à d'Audiffret, de Nîmes, 27 février 1687.

Dans ses Mémoires, Mirmand continue sa relation comme suit : « Ayant donc pris le parti de demeurer à Zurich, qui est un des endroits du monde qui convient le mieux aux réfugiés, tant par la vie retirée qu'on y mène que par les bons exemples qu'on y a continuellement devant les yeux, je pensai sérieusement à l'engagement que j'avais pris d'une manière si authentique, en sortant de France, de m'attacher à glorifier Dieu dans toute ma conduite. Je sentais fort bien que, si c'était le désir de m'acquitter de ce devoir qui m'avait engagé d'abandonner mes biens et ma patrie, cette même raison devait m'obliger à me consacrer entièrement au service de Dieu, qui, en me défendant de participer au culte et aux erreurs de l'Église Romaine, me défendoit bien d'autres choses que je devais prendre soin d'éviter, et m'en commandait d'autres qu'il fallait m'attacher à pratiquer. Je pris donc la résolution de régler là-dessus ma conduite, et dans cette vue je m'appliquai à pratiquer les devoirs de la charité, dont la foule des réfugiés qui passoit à Zurich me fournissait continuellement l'occasion, car il y en passa dans ce temps-là, qui était l'année 1687, environ 4000 dans un mois. »

Mirmand accomplit son vœu, en travaillant avec zèle à soulager la misère de ses compatriotes. Il devint le conseiller, l'ami, le soutien de beaucoup d'entre eux, il prit, entre autres, un soin paternel des orphelins, et se chargea de la tutelle du fils de feu le ministre Villain. Il cherchait des maîtres d'état qui voulussent prendre en apprentissage divers jeunes gens réfugiés, dont l'un du nom de Farinière [1]. Le procès-verbal du Conseil de la ville de Zurich, du 31 août 1687, porte qu'un jeune garçon inconnu, orphelin de père et de mère, a été reçu dans la maison des orphelins de Oetenbach, à la recommandation de M. de Mirmand, gentilhomme nimois, pour y apprendre à lire et à écrire, après quoi on lui enseignera l'état de tailleur.

Le 21 novembre, le Conseil prie les directeurs des aumônes de voir quand et comment l'on pourra faire entrer dans le même établisse-

[1] E. Jaccard. L'*Église française de Zurich*. Zurich, 1889, p. 73. Jaccard écrit *Farrinure,* sans doute par erreur. Ce doit être *Farinière*. — *Jacques Farinière* est condamné aux galères, comme camisard à Montpellier en 1702. — *Pierre Farinière* est condamné à la même peine à Nîmes en 1703. — *Fr. Prot.* 2e éd. VI, p. 267.

ment les divers orphelins recommandés par M. de Mirmand, et de s'enquérir si les réfugiés à leur aise ne pourraient pas contribuer, par quelques secours, à payer leur pension. Enfin, le 12 décembre, le même Conseil charge les directeurs des réfugiés de s'informer quelle est la maison que M. de Mirmand voudrait installer pour eux, si la place venait à manquer dans celles que la ville leur a destinées. Il est d'avis de l'en dissuader amicalement [1].

Au commencement de 1688, Mirmand fut appelé à liquider la succession du Dr Antoine Formy, mort à Zurich, qui était l'une de ses anciennes relations de Nîmes. En effet, lorsque son ayeule, Gabrielle de Vestric-Baudan, née de Montcalm, avait fait son testament en 1656, le docteur Pierre Formy[2] et sa femme l'avaient signé en qualité de témoins.

Ant. Formy avait sauvé quelques débris de sa fortune, car Mirmand vint à bout d'en réaliser environ 5000 livres. Le Conseil de ville, auquel il présenta un mémoire sur cette succession, tomba d'accord avec lui pour remettre de suite moitié de cette somme à la veuve de Formy, Espérance Noguier, qui, lors de sa sortie de France, était demeurée à Lausanne auprès de son père, ministre réfugié. L'autre moitié devait rester pendant trois mois entre les mains de Mirmand, afin de laisser à d'autres ayants-droit, s'il s'en trouvait, le temps de faire valoir leurs prétentions. Passé ce terme, la somme restante serait envoyée à Mme Formy, moins cent francs que le conseil de Zurich réclamait en faveur de la caisse des réfugiés [3].

« Cette foule de réfugiés, dit Mirmand, qui engageait les louables Cantons dans une grande dépense, tant pour ceux qui ne faisaient que passer que pour ceux qui restaient dans le pays, envers qui on exer-

[1] Arch. de Ch. Extrait des *Rathserkanntniss*, Zurich, 31 August, 21 November, 12 December 1687. *Staats Archiv des Kantons Zurich*. La ville de Zurich avait organisé plusieurs maisons à la ville et à la campagne, pour y recevoir les réfugiés pauvres, les malades et les orphelins. (Mörikofer, *Histoire des réfugiés*, p. 208 et suiv.)

[2] Arch. de Ch. Testament de Gabrielle de Montcalm. Le Dr Pierre Formy auteur, savant et médecin renommé, ami de Gustave-Adolphe, décédé à Nîmes en 1679, laissa deux fils, dont l'un, médecin, fut reçu à l'Académie royale de Nîmes. le 2 octobre 1686 ; l'autre devait être Antoine Formy réfugié à Zurich. (Ménard, *Histoire de Nîmes*.)

[3] Arch. Zur. *Rathserkanntniss*. Samstags d. 17 Martii 1688.

çait la charité de toutes les manières, obligea les réfugiés établis à Zurich, dont le nombre était considérable, à me députer à la diète, qui était alors convoquée à Aarau, pour remercier les louables Cantons de leur charité, et les supplier de vouloir la continuer, autant que la nécessité le demanderait; à quoi ils répondirent d'une manière qui s'accordait fort bien avec la conduite qu'ils avaient tenue depuis notre dispersion. » (Mém. Mir. App. N° 1.)

Henri de Mirmand fut, en effet, député à la diète évangélique, qui se réunit à Aarau du 17 au 20 août 1687. Dans un discours adressé aux membres de la diète, il exposa que la persistance des persécutions en France obligerait encore « beaucoup de milliers » de réformés à sortir du royaume, en conséquence il priait les Cantons de recommander ces réfugiés aux princes et aux États évangéliques et luthériens de l'Europe, afin de leur préparer des établissements. La diète estima que c'était chose superflue, puisqu'il se trouvait dans toutes ces cours des Français de haut parage qui pouvaient prendre en main les intérêts de leurs coreligionnaires, et obtenir de la Hollande et du Brandebourg, des recommandations pour la Suède et le Danemark. Cependant la diète se montra disposée à se joindre à l'Électeur de Brandebourg pour les recommander dans ces deux dernières cours, et à tendre en toute occasion une main compatissante à ces pauvres exilés.[1]

De cette première tentative surgit le projet d'envoyer une députa-

[1] *Eidg. Absch.* VI. Abt. 2, p. 206. *Conferenz der IV Evangelischen Städte und Genf, zu Aarau,* 17-20 August 1687.

Les quatre villes et cantons évangéliques : Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse firent un pacte d'alliance et d'assistance réciproque, pour la défense de leur foi et de leur patrie, le 22 septembre 1572. Ce traité fut renouvelé le 22 mars 1576. Les alliés promettaient de s'entr'aider et de sacrifier corps, biens, sang et honneur pour maintenir leur religion et leur patrie. Ce fut l'origine des diètes évangéliques, qui formèrent une ligue contre la pression du roi de France, et réunirent leurs efforts pour secourir ses sujets opprimés. Parfois d'autres villes et cantons se joignirent à eux : Genève, Glaris, Saint-Gall, Appenzell Rhodes-Extérieures, les Ligues grises, Bienne, Mulhouse, etc. Les conférences évangéliques avaient lieu à la suite des diètes, elles siégeaient chaque fois qu'un motif les y appelait, c'était généralement deux fois l'an, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, à Zurich, Baden. Brugg, Aarau, etc., etc. Les députés des Cantons devaient y prendre les mesures nécessaires à la sécurité du pays et à la protection des réfugiés. Souvent les ambassadeurs étrangers assistèrent à ces importantes conférences, les réfugiés y déléguaient leurs représentants. (*Allg. Eidg. Absch.* B. VIII. 146, p. 172. Protocole du 29 octobre 1685.)

tion aux États protestants de l'Europe, projet qui fut réalisé l'année suivante avec le concours de Mirmand. En attendant, il s'occupait des pauvres émigrés, qui étaient exposés à de grandes souffrances sur les routes d'Allemagne, du côté d'Ulm et de Stuttgart. C'est en apprenant leur misérable situation, que la Direction des Français réfugiés de Zurich délégua le pasteur Dolympie[1] auprès du duc *Administrateur* du Wurtemberg, à Stuttgart[2], afin que ce prince prît des mesures pour que les portes des villes et des maisons de ce pays ne fussent pas fermées aux émigrants.

Un mémoire, de la main de Mirmand, résume les instructions que le Consistoire de Zurich avait données à M. Dolympie. Ce voyage paraît avoir eu un bon résultat. L'Administrateur s'était déjà montré favorable aux réfugiés qui traversaient ses États en 1686, et la diète l'en avait alors remercié par une lettre du 26 avril[3].

Mirmand ne bornait point son activité à ces démarches, il suivait avec anxiété les progrès de l'oppression des réformés en France, et de l'émigration qui en était la conséquence. Trouver des retraites à ces milliers d'arrivants était l'objet courant de ses préoccupations. Voici quelques passages d'une lettre du pasteur Fétizon, établi en Brandebourg[4], sur les avantages que ce pays offrait aux réfugiés. Elle

[1] *Dolimpie, Dolympie* ou *Dolympies* pasteur de Saint-Paul-la-Coste depuis 1670, condamné par contumace à être roué vif en 1684, réfugié en Suisse, pasteur à Schaffhouse en 1687. Cette année-là, la Direction française de Zurich l'envoya dans le Wurtemberg et à Ulm, pour remédier aux misères des émigrés sur la route d'Allemagne et leur préparer la voie. Il fut en route du 23 octobre au 14 novembre. Dolympie a laissé une Relation de son voyage, qui se trouve, ainsi que les Instructions qui lui furent données par le Consistoire de Zurich, et écrites de la main de Mirmand, aux Mss. C. N° 17. L., celles-ci à p. 37. — Au dire de Bâville, Dolympie était, en 1689, sur le point de rentrer en France, pour y servir la cause protestante. (*Bull. Prot.* XVI. 128. XVIII. 278 et 324. — *Fr. Prot.* 2e éd. V. 433. — Ernest Combe. *Les réfugiés de la Révocation en Suisse*, p. 96. Jaccard, *o. c.* p. 67.)

[2] *Frédéric-Charles, duc de Wurtemberg*, régent pendant la minorité du duc *Éverard-Louis.*

[3] *Allg. Eid. Absch.* B. VIII. 146, p. 311.

[4] Mss. C. N° 17. N., p. CVI. Copie d'une lettre de M. Fétizon, apostillée par Mirmand. Elle porte en tête : « Voicy ce qui est dans la lettre de M. Fétizon, qu'il souhaite que M. de Mirmand en soit informé. » Elle n'est pas datée, mais doit être de 1687. François Fétizon ou de Fétizon avait été ministre en France, à Saint-Loup au bois, dans la terre de M. de Briquemault. Il sortit de France avec ce gentilhomme, en 1681, emportant le peu de bien qu'il possédait, grâce à un passe-port du 11 janvier, signé Louis et Colbert. Fétizon fut connu et apprécié de Turenne. En Allemagne, il devint aumônier du régiment de Briquemault en 1684, et pasteur à Lippstadt ; puis en 1693,

était destinée à passer sous les yeux de Mirmand, qui était considéré, dès ce moment, comme l'un des chefs du Refuge.

« Il serait à souhaiter que les autres États eussent fait en proportion autant que son Altesse, qui donne environ quarante mille écus par an, sans les pensions militaires, que l'on ne doit pas compter toutes pour des charités... Ceux qui seraient à la charge du Consistoire n'ont que faire icy ;... mais il y a toujours quelque chose à faire pour ceux qui ont du bien, ou qui sont en état de travailler... On dit qu'il y a beaucoup de personnes venues en Hollande qui ont dessein de venir icy, et ils ont raison. Leur fonds augmentera de vingt à trente par cent, parce que le change leur fera trouver ce profit, et que la dépense n'augmentera pas à proportion. Monoye pour monoye, les choses ne sont pas plus chères pour le vivre, et elles le sont moins en quelques endroits. De plus, on peut faire profiter son argent à 5 %, au lieu qu'en Hollande on en a que trois. Outre les banquiers ordinaires, on peut aller à toutes les foires de Leipzic, où l'on fait valoir son argent sur des billets de change, à trois mois de terme, et même sans risque, en donnant quelque chose pour l'assurance.

« On continuera à bâtir beaucoup, et c'est encore un moyen de s'établir en ce pays-ci. Depuis peu, on a déclaré par affiches qu'on donnera les domaines de S. A. au plus offrant et dernier enchérisseur, et que les réfugiés y seront reçus comme les autres. Des MM. réfugiés ont pris des fermes. Leurs enchères sur ce qu'ils ont eu, et par ce qu'ils n'ont pas eu, a valu une augmentation considérable à son Altesse, et ils sont persuadés qu'ils y feront leurs affaires.

« Il n'est pas croyable combien les domaines de son Altesse valent peu pour elle, et beaucoup pour ceux qui les ont, et s'y conduisent bien. C'est une affaire qui accommode les personnes de toute sorte de condition. Un gentilhomme qui a seulement un village, y a tous les droits de S. A. E. ; ainsi il y a des paysans qui labourent les terres, un berger, la chasse, il vit en gentilhomme. MM. de Boistiger[1] trou-

pasteur et membre du Consistoire supérieur de la colonie française de Berlin, où il mourut en 1696. Il fit un catéchisme abrégé pour l'instruction religieuse de Mlle de Baudan, nièce de Mirmand. (Er. et Recl. T. Ier, p. 338. III, p. 379. VIII, p. 255, 277, 288, 322, 326, 328. — Arch. de Ch.)

[1] *Jean Boistiger,* capitaine de cavalerie, né 1651, originaire de Morais en Normandie, passa au service de Prusse ; il se trouve dans le rôle des officiers réformés et mourut en

vent un village qui a 800 moutons, qui paieront une partie de ce qu'ils donnent pour la ferme. Il faut avoir quelque avance pour acheter vingt vaches, cent cochons, huit à dix chevaux. Ayant cela, la pension qui continue, forme une grande facilité [1]. Voilà bien de la nourriture; il y a des terres à proportion, et néanmoins ce n'est pas une grosse ferme [fermage], par rapport à ce qu'on en rend à son Altesse. Il est certain aussy qu'il y a beaucoup de terres que son Altesse pourrait donner en propre, et l'on peut espérer qu'avec le temps, la chambre des comptes y fera réflexion... On sait le grand revenu de la manufacture des bas. Les serges commencent à réussir, le mal est qu'à l'égard de ces dernières, on n'a personne qui ait quelque fonds...

« Le métier de tanneur est très bon icy; mais on n'en a point d'assez riche pour entreprendre beaucoup, etc.[2] »

Nous trouvons dans les papiers de Mirmand une lettre, apostillée de sa main, de Céphas Guiraud, prisonnier à la tour de Constance, qui l'écrivait à sa mère le 12 février 1687[3]. Elle aura été envoyée à Mirmand pour lui donner des nouvelles de Guiraud et des autres prisonniers. C'est le témoignage d'un véritable confesseur de l'Évangile, décidé à tout souffrir pour sa foi. Il encourage sa mère et ses sœurs, qui ont pu se réfugier en Suisse, à persévérer dans leur foi et il se recommande à leurs prières. En voici un passage: « Pour moi, je n'ai jamais été plus content, ni plus en repos que je me trouve pré-

1739, à 88 ans. (*Fr. Prot.* 2e éd. II, c. 733. — Er. et Recl. IXa, p. 40 et XXIII.) *Paul Tiger, seigneur de la Bourdonnière,* dont une fille épousa en 1688 un de La Chapelle (*Bull. Prot.* XI. 96). Les demoiselles *de Bois-Tigré* sont signalées parmi les jeunes protestantes, auxquelles l'instruction et les talents qu'elles possédaient fournirent d'honorables moyens d'existence, comme institutrices ou gouvernantes dans les premières familles de l'Allemagne. (*Fr. Prot.* VIII. 299. b. — Er. et Recl. III. 194.)

[1] Les pensions que l'Électeur accordait aux réfugiés.

[2] Mss. C. No 17. N. p. CVI.

[3] « Lettre de M. Guiraud », Mss. C. No 17. L. 12 février 1687. *Charles Guiraud* ou *de Guiraud,* de Nîmes, après avoir été emprisonné à la tour de Constance, fut déporté en Amérique, d'où il parvint à s'échapper; il arriva sain et sauf à Emden, ville et port de la Frise, le 2 avril 1688. (*Bull. Prot.* XI. 1862, p. 156. Lettre de Guiraud. *Ibid.* XII. 1863, p. 74. Relation de ce qui est arrivé à M. Guiraud. *Ibid.* XXXVI. 1887, p 472. Mémoire présenté aux États-Généraux, abrégé des souffrances de Céphas Guiraud.) La famille Guiraud était en relation avec Mirmand; une Jeanne de Guiraud avait épousé Claude d'Albenas, elle s'enfuit en 1686 avec sa mère et sa fille Jeanne, âgée de vingt et un ans. (*Fr. Prot.* 2e éd. T. Ier, c. 84.) Il est fort probable que ce sont les dames qui accompagnaient M. d'Albenas, et qui s'embarquèrent sur le même bateau que Mirmand.

sentement, de sorte qu'après avoir exactement considéré le monde et toutes ses vanités, j'estime avec Saint-Paul, que tout bien compté, les souffrances du temps présent ne sont point à contrepeser à la gloire qui doit être révélée en nous. Ainsi, ma très chère mère, je suis entièrement résolu de faire mon devoir jusqu'à mon dernier moment. On a déjà conduit à Marseille 100 prisonniers, et le 7 de ce mois, nous partîmes 70 de Montpellier pour nous rendre icy. On a mené de Sommières 24 femmes ou filles, et demain on en doit mener 40, c'est le rendez-vous général... Priez pour nous, comme nous prions pour vous, et que tous nos amis et que toutes vos Églises redoublent de prières, pour de pauvres malheureux qu'on mène peut-être à la boucherie. »

Une autre lettre de M. Bosher, de Nîmes, alors député aux États à Montpellier, est adressée à Mirmand le 26 novembre 1687. Elle le met au courant de l'état des protestants dans le midi de la France. Le pays se dépeuple par suite des persécutions, dit Bosher, quoique la difficulté de sortir du pays soit très grande. Il exprime le vif désir qu'il a de quitter la France, et il a confiance dans la réussite de son projet, parce qu'il la demande incessamment à Dieu. Il ne manquera pas d'emmener la mère de Henri de Mirmand avec sa famille, et « elle sera en chef de la troupe », lui dit-il. En effet, ce plan fut mis à exécution l'année suivante, car la présence de Mme de Mirmand à Zurich est signalée, le 16 novembre 1688, dans les Mémoires de son fils.

« M. l'archevêque d'Alby[1] qui occupe un appartement de votre maison dit Bosher, s'intéresse fortement pour Mme votre mère, pour lui faire toucher une bonne pension, et aussi les 1200 livres qui ont été accordés à M. votre frère. Comme nous languissons [de partir], nous pressons tout autant qu'il se puisse[2]. »

Mirmand laisse entrevoir dans ses lettres le chagrin qu'il éprouve de la conduite des deux personnes de sa famille qui se sont laissé

[1] Charles le Gouy de la Berchère 1647-1719, évêque de Lavaur 1677, archevêque d'Aix 1685, d'Alby 1687, de Narbonne 1703.

[2] Bosher à Mirmand, 26 novembre 1687. Mss. C. N° 18, p. 67. Raymond Boshier ou Bosher, de Nîmes, réfugié à Zurich, n'obtint pas en cette ville l'autorisation d'établir son industrie. Il possédait le secret de teindre le coton à la manière turque et indienne, avec les belles couleurs dont on se servait en Orient. (Mörikofer, *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse*, p. 239.)

entraîner dans l'Église romaine, sans avoir le courage de résister ou de s'enfuir : ce sont sa mère et son frère ; aussi comprenons-nous sa joie, lorsqu'au retour de l'un de ses voyages il retrouva sa mère à Zurich.

Une autre préoccupation de son exil fut la créance qu'il avait souscrite, avant de quitter la France, à son cousin, M. de Mirman de la Tour, de Saint-Ambroix. Cette créance était assurée sur ses biens, et il avait compté que les personnes chargées du soin de ses affaires, auraient liquidé cette dette, en remettant à son créancier l'un de ses immeubles. Il n'en fut rien, et M. de la Tour s'en plaignit à Mirmand, en témoignant quelque inquiétude au sujet du paiement de sa créance. Avec la délicatesse qui le caractérise, celui-ci en est tourmenté, il écrit plusieurs lettres à ce sujet. « Il me semble, dit-il à Paulhan, qu'il était naturel de souhaiter qu'on pût faire des demandes considérables sur mon bien. »

Bosher, qui était député aux États, à Montpellier, en même temps que Mirman de la Tour, et qui logeait chez le sieur Gamaliel, à la même enseigne que lui, profita de cette circonstance pour l'entretenir longuement de cette affaire. Il traite ensuite le même sujet avec Mirmand. Il voudrait contenter les deux parties, et propose de remettre en gage à M. de la Tour un domaine dont le revenu dépassait les intérêts de l'obligation que lui avait souscrite Henri de Mirmand, soit celui de Vestric, soit celui de Gresan. Bosher fait des démarches pour arriver à un arrangement, qui nécessitera l'autorisation de la cour.

« Il n'y avait point d'apparence, écrit Mirmand à son cousin de Saint-Ambroix, qu'on pût vous en refuser le paiement [de la dite créance], je m'étais même réjoui dans l'espérance que cela vous donnerait moyen de jouir d'une partie de mon bien, beaucoup plus considérable que ce qui vous est dû. Jugez après cela de ma surprise et de mon déplaisir lorsque je reçus votre lettre ; je ne pouvais pas me résoudre à voir que vous fussiez en souffrance à mon occasion, et cette pensée me donnait lieu d'en avoir de fort extraordinaires. » Il ne veut pas tout d'abord préciser ces pensées, mais il y revient à la fin de sa lettre... « Car autant vaut vous le dire, *à m'aller remettre en prison en France*, si cela pouvait procurer votre paiement... Heu-

reusement j'ai appris que votre affaire avait changé de face, et qu'on était en état de vous mettre en possession de quelque partie de mon bien... Je souhaite de tout mon cœur d'apprendre dans peu de temps que votre affaire est terminée à votre satisfaction [1]. »

Désormais Mirmand prendra un intérêt toujours plus vif à la sortie de France de ses compatriotes, il cherchera à les aider et à aplanir les difficultés qu'ils rencontrent sur la terre étrangère. Sa correspondance va s'étendre avec le nombre et le crédit de ses relations. Placé, avec quelques hommes distingués, à la tête du Refuge, il pourra suivre de près les phases de cette émigration extraordinaire, et contribuer à la diriger.

[1] Arch. de Ch. — Mirmand à M. de la Tour, Zurich 1687.

CHAPITRE DEUXIÈME

LA DÉPUTATION (1688-1689)

I

Préliminaires de la Députation. — Assemblée de Lausanne. — Départ des députés Mirmand et Bernard. — Accueil de l'Électeur et décisions des réfugiés de Berlin. — Compte-rendu de Mirmand aux réfugiés de Lausanne. — La guerre arrête la députation et Mirmand revient malade en Suisse. — Nouvelles de Hollande. — Les collectes. — Guillaume d'Orange en Angleterre.

La grande émigration protestante avait commencé bien avant la Révocation, elle continua longtemps après. La Suisse, par sa proximité de la France et par la liberté de conscience qu'elle leur offrait, attirait un grand nombre de réfugiés. Leur exode ressemblait à un fleuve qui ne cesse de couler ; mais bientôt le manque de ressources, la pauvreté du pays, la disette qui sévit à la suite de plusieurs mauvaises récoltes de blé, ne permit plus à la Suisse d'entretenir ce surcroît de population. Ses autorités, et les émigrés eux-mêmes, se virent contraints, à diverses reprises, de chercher dans le nord de l'Europe de nouvelles retraites pour ce peuple de proscrits, dont le nombre s'accroissait de jour en jour. Toutes les lettres de ce temps-là attestent le même état de choses ; elles présentent un tableau lamentable de la misère de ces pauvres exilés.

La correspondance que Mirmand entretint toute sa vie, mais surtout en 1688-1689, avec les autorités de tous les pays et avec les

principaux réfugiés, est tellement considérable qu'on s'y perd, pour ainsi dire. Cette correspondance, qui est entre nos mains, traite de toutes les questions du Refuge. Mirmand nous y apparaît comme étant dans ces années-là, en Suisse, le pivot de cette grande activité, qui avait pour but de trouver une nouvelle patrie à ses malheureux coreligionnaires.

Quelques chiffres, tirés des manuscrits Court ou des archives de Zurich, nous donneront une idée approximative de l'importance de l'émigration française. Le 21 novembre 1685, trois inspecteurs furent nommés à Zurich pour s'occuper des réfugiés dont 700 étaient répartis, dès le 30 du même mois, dans la ville et ses environs. De plus, Zurich recevait en 1686 quatorze cents Vaudois du Piémont [1].

Du 9 novembre 1683 au 10 février 1688, la liste des réfugiés entièrement dénués de ressources qui furent envoyés de Schaffhouse en Allemagne, aux frais de la ligue protestante, s'éleva à 15 591 personnes [2].

Saurin, dans un mémoire qu'il adressait à Mirmand en février 1688, le prie de s'informer pour Élie Benoît, « lequel travaille à l'histoire de la persécution », du nombre exact de Français fugitifs qui ont passé par Genève. « Il y a trois ou quatre mois qu'on vérifia que ce nombre allait à trente-six mille personnes, dit Saurin, ce qui doit avoir bien augmenté depuis [3]. »

Enfin le 23 novembre 1688, MM. les Directeurs français de Lausanne écrivaient à Mirmand qu'il se trouvait environ douze mille fugitifs dans le seul pays de Vaud [4].

[1] Arch. Zur. *Promptuarium*. E. Exulanten-Sachen.

[2] *Ibid*. Lettres de J.-H. Labhardt, archiviste de l'État à Zurich, et *Bull. Prot.* IX. 1860, p. 143. — Ch. Weiss. *Histoire des Réfugiés protestants de France*. T. II, p. 193.

[3] Mss. C. N° 17. L., p. 255. N° XXXIII. Mémoire de Saurin pour Mirmand, février 1688.

[4] *Ibid*. N° 17. O. Réfugiés de Lausanne à Mirmand, 23 novembre, 3 décembre 1688. Partout où une colonie de réfugiés s'était établie en Suisse ou à l'étranger, elle s'organisait en communauté séparée, ayant à sa tête un ou plusieurs ministres et des laïques faisant fonction d'anciens ou de diacres. Cette administration s'appelait : *La Direction française*, parfois *Compagnie*, *Consistoire*, *Chambre* ou *Bourse française* ; elle réglait au spirituel, comme au temporel, tout ce qui concernait la colonie, elle s'occupait des pauvres et correspondait avec les autres Directions. Par ce moyen, un lien s'établit entre les réfugiés dans tous les pays, et dans les circonstances graves ils

Quoique une partie de ce courant se fût dirigée du côté de l'Allemagne, de l'Angleterre ou de la Hollande, la Suisse en conservait une grande proportion. Pour la décharger de l'affluence considérable de ces étrangers, le comité français de secours aux réfugiés qui s'était formé à Lausanne envoya, dès 1685, une première députation à Berlin. Elle était composée de Claude Brousson [1], avocat de Nîmes, et de La Porte [2], ancien pasteur au Collet de Dèze. Avant leur départ, ces députés avaient plaidé la cause des réfugiés devant la diète évangélique, réunie à Aarau [3]. Cette assemblée leur remit des lettres de recommandation pour les souverains du Brandebourg, de la Saxe, de la Hesse, du Wurtemberg, de Bayreuth, et pour les États-Généraux de Hollande. Pendant les cinq mois que les députés passèrent à Berlin, Brousson communiqua à l'Électeur le plan d'une sorte de confédération protestante qui fut l'origine de la ligue d'Augsbourg. Il alla ensuite à la Haye, et soumit ce même plan au prince d'Orange, véritable auteur de la ligue.

obéirent à une même impulsion. En Suisse, les Directions les plus importantes furent celles de Berne, de Lausanne et de Zurich. La première a duré jusqu'en 1850, celle de Lausanne jusqu'en 1860. Au début, ces Directions eurent à leur tête des hommes de premier ordre. L'influence de celles de Berlin, de Rotterdam, de La Haye, de Londres, se fit sentir dans la politique européenne.

[1] *Claude Brousson*, avocat, l'un des apôtres du Refuge et du Désert, naquit à Nîmes en 1647. Il défendit les Églises attaquées devant le parlement de Toulouse en 1683, et conquit les suffrages des catholiques eux-mêmes. Il dut se réfugier en Suisse la même année à la suite de sa tentative manquée de protestation pacifique des Églises. Lors de sa députation, il refusa un poste à l'université de Berlin, préférant rentrer en proscrit dans sa patrie, pour y prêcher l'Évangile. Consacré au désert par le pasteur F. Vivens, il fit trois missions en France, de 1689 à 1698. La persécution s'acharna contre lui, sa tête fut mise à prix. Découvert à Pau et arrêté à Oloron, il fut envoyé au supplice, à Montpellier, par Bâville, le 4 novembre 1698. Ne pouvant prêcher partout, Brousson répandait en abondance des lettres pastorales et des sermons, accompagnés de prières et de formulaires liturgiques. Ses écrits relevaient les courages et tournaient les regards des opprimés vers leur céleste patrie. O. Douen, *Les premiers Pasteurs du Désert,* II. 134.

[2] *La Porte* est le nom d'une famille cévenole qui a donné à l'insurrection camisarde deux de ses principaux chefs. A la révocation de l'édit de Nantes, cette famille se composait de plusieurs frères, fils de *La Porte*, d'Alais, et de *N. Gras*, du Mas-Soubeyran. L'aîné, et le moins connu, fut le père du fameux *Roland*. Le second, celui dont il est question, pasteur au Collet, fut député à Noailles par l'assemblée de Colognac (*Fr. Prot.* III, p. 31). Sorti de France, il eut à remplir, au nom de ses coreligionnaires réfugiés en Suisse, une mission auprès des souverains protestants (Mss. C. No 28), et après la conclusion de la ligue d'Augsbourg, il entra comme aumônier dans un régiment du roi Guillaume. (*Fr. Prot.* VI. 318.)

[3] *Allg. Eidg. Absch.* B. VIII. 146, p. 168. Diète du 29 octobre 1685.

Dès l'année suivante, l'encombrement des réfugiés en Suisse avait rendu nécessaire une nouvelle mission. Elle fut préparée avec solennité. Le 21 avril 1686, Du Cros, député par le margrave de Bayreuth auprès de la diète évangélique d'Aarau, proposait aux Cantons l'envoi d'une seconde députation officielle, dont la Suisse devait prendre l'initiative. Elle serait adressée aux princes et États protestants de l'Allemagne et du Nord de l'Europe, et demanderait à chacun d'eux quel nombre d'émigrés il pourrait recevoir.

Le margrave de Bayreuth avait accordé aux fugitifs une généreuse hospitalité, pour laquelle la diète lui adressa une lettre de remerciements. Cette même diète de 1686, entrant dans les vues du margrave, adressa un message à l'Électeur de Brandebourg. Elle s'offrait à tenter, d'accord avec ce dernier, des démarches auprès des souverains de Danemark, de Saxe et de Lunebourg. En même temps, les Cantons évangéliques exprimaient à l'Électeur leur reconnaissance pour la proposition qu'il avait faite de recevoir encore dans ses États quatre-vingts ménages de réfugiés, et lui annonçaient qu'ils payeraient le transport de ces familles jusqu'à Francfort-sur-le-Mein [1].

L'année suivante, en septembre 1687, le ministre Gaultier [2], de Berlin, exposait longuement à Saurin, à Zurich, la nécessité de faire une nouvelle députation, et le plan qu'il en avait tracé de concert avec

[1] *Ibid.*, p. 300, 308, 310 et 311.

[2] *François de Gaultier de Saint-Blancard*, ministre à Montpellier, auteur de l'*Histoire apologétique des Églises réformées de France* (Amsterdam, 1688) était issu d'une famille de robe et d'épée, distinguée dans le Languedoc. Son ancêtre fut nommé en 1621 « Amiral du Levant » par l'assemblée de la Rochelle ; il mourut en combattant au premier rang pour la défense de cette ville. François, grand prédicateur, fut l'âme des Églises du Languedoc, dans les persécutions qui précédèrent leur ruine. Sa paroisse de Montpellier exigea qu'il se retirât à l'étranger, avant la Révocation, afin de conserver à la Réforme un homme de sa valeur. Réfugié en Hollande en 1683, Gaultier fit adopter par Guillaume d'Orange qui l'honorait de sa confiance, le projet d'union entre les princes protestants pour la défense de leur foi. En 1685, le prince chargea Gaultier d'aller à Berlin, exposer ses vues à l'Électeur, et préparer la révolution d'Angleterre. L'Électeur pria Guillaume de lui laisser Gaultier, qu'il combla d'honneurs et dont il fit son homme de confiance et le prédicateur de sa cour. C'est lui qui présentait à l'Électeur les réfugiés d'un rang élevé, et qui organisait l'établissement de ses compatriotes en Brandebourg, avec trois autres Français illustres. En 1689, Gaultier fut envoyé par l'Électeur au roi d'Angleterre, pour discuter avec lui les intérêts de la cause protestante. Revenu à Berlin, 7 mars 1690, il en repartait aussitôt pour la Suisse, chargé de négociations semblables, « et beaucoup trop secrètes, écrit-il à Mirmand, pour pouvoir les confier au papier ». Il attira en Allemagne un grand

le marquis de Venours[1]. C'est ce plan qui fut suivi quelques mois plus tard[2].

A la même époque, une proposition analogue venait de Genève. Cette ville avait été mise en émoi, par la lettre que le marquis de Croissy écrivait le 29 janvier 1688 au résident français de cette ville, et par laquelle Louis XIV menaçait de sa colère les magistrats de Genève qui permettaient aux Français réformés de s'établir en leur ville. Il faisait savoir aux autorités genevoises, qu'il prendrait à leur égard des résolutions qui leur seraient peu agréables, si elles n'empêchaient pas ces établissements. Genève, effrayée, chercha aide et secours auprès de la diète d'Aarau, et elle lui soumit le 13 février la lettre du marquis de Croissy et la réponse des syndics de la ville. Elle présenta en même temps à la diète un mémoire sur le projet de chercher des retraites pour les réfugiés dans d'autres pays. Elle demandait qu'on fît auprès de l'Électeur de Brandebourg une députation de deux personnes, qui seraient déléguées par les réfugiés de toute la Suisse[3].

De leur côté, les émigrés français de Zurich réunis le 16/26 janvier 1688, adressèrent par l'organe de Saurin, une lettre circulaire aux principales Églises du refuge en Suisse, pour les prier d'adhérer à une proposition semblable[4]. Telle fut l'origine de la députation de 1688.

A la suite d'une entente générale, les réfugiés de toute la Suisse présentèrent, par l'organe de Mirmand, une pétition à la diète, afin d'obtenir l'appui des Cantons évangéliques pour la députation qu'ils se proposaient de faire. Leur demande fut agréée par LL. EE. qui y donnèrent leur approbation, quoique Berne ne fût pas favorable à ce projet.

Il restait à surmonter les difficultés d'exécution qui étaient considérables.

nombre d'ouvriers réformés, du midi de la France. Son frère, le médecin *Jacques de Gaultier*, d'abord réfugié à Morges, puis à Berlin, répandit en France des milliers d'exemplaires de l'Édit de Potsdam. (Er. et Recl. T. Ier. 102 et suiv. 342-3, 356 à 375, II. 34, 84, 204, 343. III. 359-361. VII. 103 et suiv., 135 et suiv. — *Fr. Prot.* T.V. 233.)

1 App. No 6. — Notice sur le marquis de Venours.

2 Mss. C. No 17. L. Gaultier à Saurin. Berlin 27 septembre 1687.

3 *Allg. Eidg. Absch.* Annexe B. VIII. *147*, 168 à 170.

4 Mss. C. No 17. L. p. 83. Lettres circulaires de Saurin. Zurich 16/26 janvier 1688.

Mainte correspondance fut échangée à ce sujet entre Mirmand et ses amis : Brousson et Barbeyrac à Lausanne, F. de Gaultier à Berlin, chacun d'eux exprimant ses vues particulières. Et quoique Mirmand eût été chargé d'obtenir l'assentiment de la diète pour cette députation, il jugeait superflu l'envoi de députés spéciaux ; car, à son avis, le maréchal de Schomberg[1] et les autres Français de marque résidant à Berlin, pouvaient fort bien présenter à l'Électeur les lettres des Cantons et des Églises de la Suisse, et remplir la mission qui serait confiée aux députés.

Brousson, au contraire, estimait qu'il fallait envoyer des députés, et plutôt quatre que deux, et les faire partir au plus vite, les uns par la route d'Ulm, Saxe et Brandebourg, les autres par celle de Wurtemberg, Francfort et Hambourg. « Il importe de se hâter, dit-il, afin de donner courage à notre peuple, pour aller en Allemagne, car on prétend le faire bientôt partir de la Suisse, sans que ces pauvres gens sachent où donner de la tête[2]. »

De son côté, Gaultier insiste sur l'envoi immédiat des députés ; il estime qu'ils doivent se rendre directement auprès de l'Électeur de Brandebourg, et s'assurer, avant tout, de son appui moral, hors duquel il n'y aurait rien à faire avec les autres princes d'Allemagne. Sans cette haute recommandation, les collectes pour les réfugiés ne rapporteraient pas mille écus, dit-il.

On agita la question de savoir sur qui tomberait le choix éventuel des envoyés ; il paraissait convenable qu'il y eût un pasteur et un laïque, et le vœu général des réfugiés désignait Mirmand comme la personne la mieux qualifiée pour mener à bien cette entreprise. Il hésitait à accepter ce mandat, dans la crainte de s'éloigner de ses enfants et de donner de l'ombrage à son beau-père, s'il allait en Brandebourg ; aussi cherchait-il à s'y soustraire. Quant au choix de l'ecclésiastique, les avis étaient partagés ; on avait proposé Bernard[3], ancien

[1] App. N° 7. — Notice sur le maréchal de Schomberg.

[2] Mss. C. N° 17. O. Brousson à Mirmand, 6/16 mars 1688 (Voir O. Douen, *o. c.* T. II, p. 161.)

[3] *Jean Bernard*, pasteur, avait exercé le saint-ministère à Manosque, en Provence, dès l'année 1662. Il quitta la France à la Révocation, pour se réfugier en Suisse. Il était à Berne en 1688, lorsqu'il fut choisi comme député avec H. de Mirmand. Après la députation, Bernard passa en Angleterre et s'y fixa. En 1693, il offrait à Mirmand

pasteur de Manosque en Provence, alors à Berne, mais il était peu connu, et il paraît avoir été peu désiré par Gaultier qui lui préférait Dolympie ou La Porte, dont les capacités et le dévouement avaient été mis en lumière par leurs précédentes missions.

Enfin, le 23 mars 1688, une assemblée générale des principaux réfugiés de la Suisse se réunit à Lausanne, sous la présidence du ministre Barbeyrac[1], pour résoudre cette grave question de la députation. Les quarante-deux personnes dont elle se composait : pasteurs, gentilshommes, notables et chefs de famille, étaient tous délégués par leurs Églises. Mirmand, qui représentait celle de Zurich, y manifesta son opinion personnelle, mais elle ne prévalut pas. L'assemblée décida que la députation aurait lieu et qu'elle serait envoyée, au nom de tous les réfugiés établis en Suisse, à S. A. E. de Brandebourg d'abord, puis aux autres princes et États protestants : 1° pour les remercier de leur charité envers les Français réformés ; 2° pour leur en demander la continuation, en sollicitant la fondation de nouvelles colonies, la concession de terres à défricher, et l'autorisation de faire des collectes dans leurs États, afin d'aider à l'établissement des réfugiés.

« M. de Mirmand, député de Zurich présent à la séance, déclara que plusieurs princes avaient déjà témoigné qu'ils recevraient agréablement un nombre considérable de familles, et que LL. EE. des quatre Cantons évangéliques, dans une récente diète à Aarau, avaient approuvé ce dessein, et chargé LL. EE. du canton de Zurich de donner, au nom des quatre Cantons, des lettres de recommandation aux députés qui seraient élus pour porter ce message[2]. »

Passant au choix des délégués, l'assemblée désigna le pasteur Jean Bernard et Henri de Mirmand.

L'adresse dont les deux mandataires furent chargés pour les puis-

ses services et ceux de son fils pour l'organisation des colonies d'Irlande. (*Fr. Prot.* 2e éd. II, p. 376. Mss. C. N° 17. O. Lettres de Bernard à Mirmand, datées de Berne, du 18 au 30 avril 1688.)

[1] *Antoine Barbeyrac*, pasteur de l'Église de Montagnac, en Bas-Languedoc, se réfugia à Lausanne, lors de la Révocation. De concert avec les réfugiés distingués de cette ville, il fonda en 1687, à son domicile, la « Direction des Français réfugiés de Lausanne ». *Fr. Prot.* 2e éd. T. Ier, p. 783.

[2] Voir Jules Chavannes. *Le Refuge dans le pays de Vaud*, dans le *Bull. Prot.* IX, p. 142 et suiv.

sances protestantes, avait été rédigée par Claude Brousson, et elle était signée de 56 noms honorables. Ce cri de douleur, d'humiliation et de foi était bien propre à toucher les cœurs. En voici quelques fragments :

« *Les pasteurs, anciens et autres chrétiens protestants de France, réfugiés en Suisse pour la cause de l'Évangile, aux rois, princes, magistrats et tous autres chrétiens protestants évangéliques.*

« Grands monarques, augustes électeurs, sérénissimes princes, hauts, puissants, excellents magistrats, et vous tous aussi, nos très honorés et très chers frères au Seigneur, miséricorde, paix et dilection vous soient multipliées par Dieu le Père, par Jésus-Christ son Fils et par la vertu du Saint-Esprit !

« Nous avons été fort consolés de ce que le Dieu de miséricorde, qui nous a châtiés à cause de nos péchés, mais qui ne veut pas nous consumer entièrement, a mis dans vos cœurs de récréer les entrailles des saints, qui sont persécutés pour la justice, affligés, dispersés sur toute la face de la terre...

« Cependant, comme il plaît à Dieu de permettre que nos maux continuent ; que notre pauvre peuple est surtout réduit à une mortelle misère qui nous perce le cœur, et qui fait périr un grand nombre de pauvres fidèles ; et que d'ailleurs, selon les apparences, il sortira encore de France un fort grand nombre de personnes qui abandonneront tout pour donner gloire à Dieu, nous avons cru que le devoir de la charité chrétienne et fraternelle nous obligeait de faire notre possible, pour procurer à ces pauvres membres de Jésus-Christ le soulagement et la consolation dont ils ont besoin.

« C'est pourquoi nous avons prié nos très chers frères au Seigneur, Jean Bernard, pasteur de l'Église de Manosque en Provence, et Henri de Mirmand, gentilhomme de la ville de Nîmes, en Languedoc, desquels l'intégrité, le zèle et la capacité nous sont connus, d'aller vers vous, pour implorer vos compassions envers tant de fidèles qui, pour la cause de l'Évangile, sont exposés à toute sorte de calamités.

« Nous vous conjurons donc au nom du Seigneur, grands monarques, etc., d'être touchés de notre lamentable état, et de considérer qu'il n'y a point de douleur pareille à notre douleur...

« C'est pour la gloire de Dieu que nous souffrons, et, dans cette assurance, nous vous supplions très humblement de nous recevoir comme membres et confesseurs de Jésus-Christ lui-même, qui se présente à vous en nos personnes, et qui, au jour du grand et terrible jugement, dira à ceux qui auront exercé envers nous leurs charités : Venez, les bénis de mon Père, possédez en héritage le royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde ; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais étranger et vous m'avez recueilli, etc...

« Nous sommes les héritiers de la foi et des afflictions des anciens fidèles Vaudois et Albigeois, et, comme eux, nous sommes aujourd'hui dispersés par tout le monde pour être, à leur imitation, les témoins du Seigneur Jésus. C'est pourquoi, nous avons chargé nos bien-aimés frères, Bernard et de Mirmand, de vous conjurer de notre part, au nom du Seigneur :

« 1° De vouloir entretenir avec nous l'union et la communion des saints, de ressentir nos maux comme si vous les souffriez vous-mêmes, de nous consoler et de nous soulager, puisque nous avons l'honneur, avec vous, d'être les enfants d'un même Père, les membres d'un même corps mystique, et le temple vivant d'un même Esprit. Mais surtout nous conjurons, par les compassions de Christ, nos très honorés frères de la confession d'Augsbourg, de considérer que les petits dissentiments qui sont entre nous, sur des points qui ne touchent pas l'essence et le fondement du salut, ne doivent pas empêcher que nous n'ayons entre nous une mutuelle charité et une chrétienne fraternité et tolérance, nous supportant les uns les autres, selon le précepte de Saint-Paul...

« 2° Nous vous supplions tous de vouloir adresser à Dieu des prières continuelles pour tous les fidèles dispersés, pour ceux qui sont détenus dans les couvents, les prisons ou les galères, ou qui gémissent dans la captivité de Babylone, sans pouvoir sortir, etc...

« 3° De vouloir donner à notre pauvre peuple des retraites et des terres à défricher, dans les lieux où vous pouvez le faire.

« 4° De faire en sorte qu'on fasse des collectes dans toutes les villes selon le pouvoir que Dieu leur en a donné ; qu'on envoie ces collectes à Hambourg, et qu'on les remette entre les mains de plusieurs marchands et banquiers solvables, pour en être dépositaires jusqu'à ce qu'on les leur demande pour faire subsister ce pauvre peuple, dans les lieux où la Providence le conduira, etc...

« 5° Enfin, nous vous prions d'accorder votre puissante protection à nos frères députés, ou à ceux que nous leur permettons de substituer à leur place, en cas de maladie ou d'autres causes légitimes, etc. »...

Suivent les salutations et les signatures. L'adresse est datée « de Suisse, le 25 mars 1688 ».[1]

Quoique nommé par l'assemblée de Lausanne, Mirmand hésitait encore à accepter cette mission ; aussi le pasteur Barbeyrac lui écrit-il, le 30 mars/9 avril, à Zurich : « Si vous n'étiez pas un des députés, il ne se trouverait aucun autre qui pût remplir cette place... Tout le monde s'excuse, peut-être en sera-t-il de même des réfugiés qui sont en votre ville. Cette nécessité nous fait voir clairement que Dieu vous

[1] *Bull. Prot.* IX. 1860, p. 149, où cette adresse est publiée *in-extenso* d'après une copie conservée dans les registres de la Direction française de Lausanne.

appelle, vous, Monsieur, comme étant très digne de soutenir cette qualité, et je loue Dieu de ce que vous préférez la cause commune à vos intérêts particuliers. »[1]

Avant de se mettre en route, Mirmand devait attendre le congé de six mois que les réfugiés de la Suisse avaient demandé pour lui à l'Électeur, par l'organe de la Direction de Lausanne [2]. Non seulement ce congé lui fut accordé sans retard, mais S. A. E. lui fit dire qu'il devait venir promptement à Berlin, où l'on verrait à prendre avec lui les mesures les plus convenables pour les réfugiés. « Vous voyez, lui écrit Gaultier, qu'il importe que vous veniez ici sans détour, et sans vous amuser ailleurs, et que vous ayez un plein-pouvoir de ceux qui vous ont député, pour agir pour le bien des réfugiés, de la manière que vous le trouverez à propos... Je ne vous écrirai plus, mais je vous attendrai avec beaucoup d'impatience. » [3]

M. de Vignoles, gentilhomme nîmois, ami de Mirmand, lui mande ce qui suit, de la part de la Direction de Lausanne : « M. Brousson a dressé l'acte [de députation], et après qu'il a été bien examiné, on l'a signé, on l'a ensuite envoyé à Vevey, Genève, Nyon et Morges, d'où nous l'aurons après-demain, après quoi on l'enverra à Neufchâtel et Berne, pour le faire signer par ces Églises, qui auront le soin de vous le faire tenir... Tout le monde jugeait que si vous n'acceptiez pas la députation, elle s'en irait à vau l'eau ; ainsi qu'il la fallait remplir de votre nom, et de celui de M. Bernard qui avait écrit à M. Barbeyrac qu'il acceptait la nomination sans restriction... M. Brousson travaille aux mémoires que vous lui aviez demandés, dès qu'ils seront en état, il vous les envoiera. » [4]

A la suite de ces instances, Mirmand se décida à accepter la charge qui lui était confiée, et se prépara à la remplir dignement. Il avait effectivement prié Brousson de rédiger un mémoire pour mettre les nouveaux députés au courant de ce qui avait été fait dans la première mission. On y remarque ce conseil, qui témoigne de l'habileté

[1] Mss. C. No 17. O. Barbeyrac à Mirmand. Lausanne, 30 mars/9 avril 1688.

[2] En qualité de conseiller de cour et de légation de S. A. E. de Brandebourg, Mirmand était chargé de représenter ce prince auprès des réfugiés de Zurich et de la Suisse, et il ne pouvait s'absenter sans son autorisation.

[3] *Ibid.* Gaultier à Mirmand. Berlin, 3 avril 1688.

[4] *Ibid.* Des Vignoles à Mirmand. Lausanne, 13 avril 1688.

de Brousson : « Comme ce sont les pasteurs luthériens qui nous font tout le mal, il importe beaucoup de les voir et d'implorer leur charité et leurs services, afin qu'ils sollicitent eux-mêmes les princes et les magistrats à nous accorder les grâces que nous leur demandons. » [1]

D'après l'avis de Mirmand, la Direction de Lausanne lui remit une lettre particulière pour l'Électeur, comme témoignage spécial de gratitude envers ce prince, et pour lui demander de nommer à Berlin un troisième député, qui serait adjoint aux envoyés de Suisse.

La députation de 1688 paraît avoir été importante, à en juger par les nombreux documents qui s'y rapportent dans les manuscrits d'Antoine Court : lettres, mémoires, adresses aux princes, instructions aux députés, rapports, récit d'Antoine Court dans son *Histoire* (*manuscrite*) *des Églises réformées*, etc.

D'après l'un de ces écrits, cette députation, beaucoup plus générale que celle de Brousson, ne devait point être confondue avec celle-ci qui ne s'était adressée qu'aux grands pays protestants, tandis que la seconde les visait tous : petits États, républiques et princes de cette religion. Elle devait se rendre partout où des fidèles pouvaient aider leurs frères en la foi. Plusieurs princes allemands, peu disposés au début à recevoir des réfugiés, avaient changé d'avis et désiraient établir les uns cinquante, les autres cent familles dans leurs domaines. C'était le cas pour deux princes de Saxe. Les députés, profitant de ces bonnes dispositions, avaient mission de les aller trouver, de s'entendre avec eux sur les droits et franchises qu'ils accorderaient aux émigrés, sur la sécurité qu'offriraient les établissements proposés par eux et sur les moyens de les fonder, etc. [2]

Cependant des obstacles imprévus faillirent empêcher le départ des députés. Le 18 avril, Bernard écrivit à Mirmand que S. A. E. avait envoyé aux magistrats de Berne une déclaration du roi de Suède, ordonnant que tous les enfants des calvinistes établis dans ses États seraient rebaptisés par des ministres luthériens. L'Électeur avait déjà sollicité le roi de Suède de révoquer cette déclaration ; il demandait

[1] Mss. C. N° 17. L. « Sommaire relation du voyage des précédents députés. »

[2] Un mémoire demandait à associer aux députés de Suisse un luthérien d'Alsace, car les membres de cette confession étant persécutés par Louis XIV à l'égal des réformés, pourraient surmonter la répugnance des pasteurs luthériens à favoriser l'émigration des réfugiés français en Allemagne.

aux Cantons Évangéliques d'en faire autant. Les États-Généraux écrivirent dans ce sens au roi de Suède. LL. EE. de Berne estimaient que les députés devaient différer leur départ jusqu'à la réponse du roi de Suède. En outre, les réfugiés de Berne étaient peu favorables à l'envoi de la députation qu'ils jugeaient inutile, et Bernard, ébranlé par leurs arguments, hésitait à suivre Mirmand [1].

A Lausanne, au contraire, on persistait dans la résolution prise par l'assemblée du 23 mars. Au nom de la Direction, Brousson engage Mirmand à hâter son départ, et il écrit à Bernard, pour triompher de ses hésitations. « La misère de notre peuple le demande aussi, dit-il à Mirmand, car nous voyons avec beaucoup de douleur qu'un très grand nombre de ces pauvres gens se laissent aller au désespoir et s'en retournent en France, à cause des tristes nouvelles qu'ils apprennent tous les jours d'Allemagne. » Il estime que la déclaration du roi de Suède rend nécessaire une entrevue des députés avec ce souverain, afin de dissiper ses préjugés contre les réformés : « De plus, ajoute Brousson, la chose est déjà tellement engagée, qu'il n'est pas possible que nous suspendions le départ des députés, car d'un côté, nous avons pris la liberté d'écrire à S. A. E. de Brandebourg, pour la supplier très humblement de vous donner congé pour six mois... et de l'autre, cette députation ayant déjà fait un grand éclat, il est certain que si vous suspendez votre départ, la cour de France ne manquera pas de rompre toutes vos mesures, et de rendre tous vos soins inutiles [2]. »

Après bien des hésitations et des retards, dont témoignent ses nombreuses lettres, Bernard se décide à accompagner Mirmand ; il lui écrit le 28 avril : « Je me dispose donc à suivre les ordres de la Providence de mon Dieu, et me remets, Monsieur, à votre sage conduite, car je vous prie de croire que je ne ferai que suivre vos mouvements, connaissant votre zèle et prudence. Vous aurez la lettre d'envoi de Zurich, Bâle, Schaffhouse, comme je porterai celle des autres endroits, bien signée. » Et le 30, Bernard avise Mirmand que M. Bondeli [3], gentilhomme de S. A. E. de Brandebourg envoyé à

[1] Mss. C. No 17. O. Bernard à Mirmand. Berne 18 avril 1688.
[2] Mss. C. No 17. O. Brousson à Mirmand. Lausanne 13/23 avril 1688.
[3] Voir App. No 8. Notice sur *Siméon*, baron de *Bondeli*.

Berne (où demeure son père), va repartir pour Berlin. Les députés pourraient se joindre à lui. « Mais je remets le tout à votre sage conduite. Au reste, Monsieur, j'ai travaillé pour ramasser 300 livres pour le voyage, mais tout ce que j'ai pu faire, c'est d'en amasser deux cents et quelques livres. Augmentez donc, s'il vous plaît, votre bourse d'une centaine de livres, desquelles vous pourriez faire les fournitures, pour vous en rembourser au premier argent qu'on touchera [1]. »

Enfin toutes les difficultés étant aplanies, nos députés quittèrent Zurich le 1/10 mai 1688. Bernard, déjà âgé, se plaça sous la direction de Mirmand, qui comptait à peine trente-huit ans. Outre l'adresse générale des réfugiés de la Suisse, destinée à chacun des princes et États protestants, ils emportaient une lettre particulière des réfugiés pour l'Électeur de Brandebourg, et une lettre des Cantons évangéliques à ce même prince pour lui recommander la députation ; cette dernière était écrite en allemand. [2]

En route, une terrible nouvelle vint remplir d'inquiétude les envoyés : ils apprirent la mort subite de l'Électeur de Brandebourg, leur protecteur, sur lequel se fondaient leurs espérances. Un aussi déplorable évènement pouvait faire échouer leur entreprise. Néanmoins ils ne perdirent pas courage, et Mirmand se hâta de préparer un autre Mémoire pour le présenter au nouvel Électeur, Frédéric III, fils et successeur de Frédéric-Guillaume, dans l'espoir qu'il accueillerait favorablement leurs demandes. [3]

Durant leur voyage, Mirmand et Bernard s'arrêtèrent à la cour du Landgrave Charles de Hesse-Cassel qui, calviniste lui-même, s'était toujours montré bien disposé en faveur des réfugiés. Le fait qu'une de ses tantes [4] avait épousé un calviniste français, le prince de Tarente, ne pouvait qu'avoir ajouté encore à sa sympathie pour leur cause. Dès le mois d'avril 1685, en effet, il avait adressé à ses core-

[1] Mss. C. N° 17. O. Cinq Lettres de Bernard à Mirmand, datées de Berne, du 18 au 30 avril 1688. — 300 Livres = fr. 1500.

[2] Arch. Berlin. *Aktenzeichen*. Rep. 122. N° 37. I. Vol. I. Lettres des réfugiés de Suisse à l'Électeur de Brandebourg (sans date). Lettre des Cantons évangéliques à l'Électeur, 28 avril 1688. Copie officielle aux Arch. de Ch.

[3] *Ibid*. Mémoire présenté par Mirmand et Bernard à l'Électeur de Brandebourg. Second Mémoire, idem.

[4] Émilie de Hesse-Cassel. Voir plus loin au chapitre quatrième, § II.

ligionnaires de France un appel officiel qu'on peut comparer à l'édit de Potsdam. Les réfugiés répondirent aux avances du Landgrave, et bientôt la colonie de Cassel compta trois mille personnes.

En se présentant devant ce prince, les députés lui exposèrent le but de leur voyage et le prièrent de leur donner des lettres de recommandation pour les autres États. Ils lui exprimèrent dans les meilleurs termes leur reconnaissance pour les bienfaits qu'il avait déjà accordés à leurs compatriotes, et, en le suppliant de les leur continuer, ils lui demandèrent s'il voudrait bien recevoir encore dans les terres de sa domination un certain nombre d'émigrés français. Leur visite à la cour de Cassel ne fut point inutile, car jusqu'à la fin du XVIIe siècle ce landgraviat reçut, dans ses diverses colonies, de cinq à six mille Français, parmi lesquels cent cinquante chefs de famille appartenant à la noblesse, à la magistrature ou au commerce. [1]

En ce temps-là, on voyageait lentement, il fallait trois jours pour aller de Berne à Zurich ; aussi les députés ne purent-ils arriver à Berlin avant la fin de mai. Le nouvel Électeur leur fit un accueil plein de bonté, leur témoignant la même bienveillance que son père. Il les assura qu'il contribuerait de tout son pouvoir au soulagement des réfugiés, et permit que d'autres Français, établis à Berlin, fussent nommés pour les accompagner dans les États protestants. A la suite de cette audience, les députés se présentèrent au Consistoire de l'Église française de Berlin, pour justifier leur mission et demander qu'on leur adjoignît quelques commissaires. Les anciens Linderer et d'Alençon furent nommés à cet effet, et l'on convoqua pour le jeudi 21 juin une réunion solennelle des personnages les plus distingués du Refuge, où parurent les députés de la Suisse. Cette assemblée prit les résolutions suivantes :

1° Les États à visiter seront divisés en trois départements : les Provinces-Unies, avec la Grande-Bretagne (si le prince d'Orange le juge à propos), les royaumes de Danemark et de Suède, et les États protestants d'Allemagne.

2° Deux députés seront envoyés dans chaque département, et un plus grand nombre en Allemagne, si cela est nécessaire.

[1] Ch. Weiss, *o. c.* I, p. 238.

3° Les députés feront l'avance des frais de leur députation.

4° Ils devront verser l'argent recueilli dans les collectes, aux banques désignées de Francfort et de Hambourg [1].

5° Les présents en nature ou en argent qui pourraient être faits aux députés, tourneront au profit des réfugiés.

6° Outre les nouveaux députés qui seront nommés, il sera institué à Berlin un conseil de cinq à six personnes pour correspondre avec les députés, et s'occuper de ce qu'il y aurait à faire dans les États de l'Électeur.

7° On devra élire dans une seconde assemblée, composée des principaux membres de l'Église de Berlin et des députés de la Suisse, des personnes qualifiées et agréables à S. A. E., pour remplir les délicates fonctions de députés.

Cette seconde réunion eut lieu le 25 juin. Voici, d'après A. Court, les noms de quelques-uns des réfugiés de marque qui y assistèrent[2] : les pasteurs Ancillon, Gaultier, Abbadie, d'Artis, de Baudan et ses deux fils, de Beausobre ; les anciens de Venours, de Maxuel, de Montagnac, de Las, Gaultier médecin, Lindener, d'Alençon, Burgeat, des Hommes ; les quatre commissaires de la chambre du sol pour livre [3], de Faugières, de Grema, du Puy, Ancillon juge et directeur des Français, et parmi les gentilshommes le maréchal de Schomberg, son fils le comte Charles de Schomberg, le comte d'Espence, MM. de Chandieu, de Julien, d'Anché, etc... [4] L'assemblée nomma sept députés qui devaient se joindre à Mirmand et à Bernard, savoir : les marquis de Chandieu et de Venours, MM. Bertloser, de Gissay, de Béville, de

[1] C'étaient les sieurs Jean Béard, Mathieu Ployard et Jacques Claparède, banquiers à Hambourg Mss. C. N° 17. L.

[2] Mss. C. N° 28. T. II, p. 754-759. Antoine Court, *Histoire des Églises réformées de France.*

[3] La chambre du sol pour livre, établie pour subvenir aux besoins des réfugiés les plus nécessiteux, était alimentée par les officiers français et par les réfugiés pensionnés, qui abandonnaient à cette caisse le 5 % de leurs revenus. Elle recevait aussi les amendes des juridictions provinciales, qui y étaient affectées. Schomberg y versa 2000 livres par an (10 000 francs) jusqu'à son départ pour l'Angleterre. L'Électeur y fit aussi des dons considérables. Il s'était chargé de faire valoir les fonds des réfugiés (87 500 écus, soit 1 312 500 francs) à 6, 7 et 8 % d'intérêt qu'il leur payait, avec remboursement facultatif sous trois mois d'avertissement. F. de Schickler, *Les Églises du Refuge.* Paris, 1882, p. 62, et Ch. Weiss. I, p. 133, *o. c.*

[4] Voy. App. N° 9. Notice sur les principaux réfugiés composant cette réunion.

Julien et de Beaumont. De ces députés, quatre seulement : Mirmand, Bernard, Venours et Gissay se mirent en devoir de remplir leur mandat, les autres refusèrent de s'en charger. C'était, au dire de Bernard, par la raison que chaque député devait avancer les frais de sa mission. Gaultier écrivait plus tard que les évènements politiques en furent la cause.

Mirmand et Bernard eurent pour leur département la Hollande, la Frise orientale, les duchés de Juliers et de Berg, la principauté de Meurs, les comtés de Nassau, de Solms, de Bentheim, de Tecklembourg, de Linange, d'Isembourg, les villes libres de Brême, de Francfort sur le Mein, de Nuremberg, d'Augsbourg, d'Ulm, la ville d'Emden, le margraviat de Bade-Dourlach et le duché de Wurtemberg. Le marquis de Venours et le capitaine de Gissay [1] avaient à visiter la Suède, le Danemark et les villes hanséatiques. L'Électeur remit aux députés des lettres de recommandation datées de Cölln an der Sprée, le 19/29 juillet [2], l'une générale, l'autre spéciale pour chacun des princes ou des villes où ils devaient se présenter. De leur côté, les réfugiés de Berlin leur donnèrent une lettre circulaire fort remarquable, destinée aux autres protestants d'Europe [3].

Ces longues délibérations avaient pris deux mois, et ce fut seulement à la fin de juillet que Mirmand et Bernard, fort peinés de ce retard involontaire, purent quitter Berlin. Bernard précéda Mirmand à Hambourg, où il l'attendit, sans pouvoir rien entreprendre en cette ville, puisqu'elle était du département des députés du Danemark. Il y trouva des dispositions favorables à leur cause. Bientôt Mirmand le rejoignit ; tous deux se rendirent à Brême, ensuite dans les villes de la Frise, et à la Haye.

Il s'était fondé à Brême une colonie française, à la suite de l'appel touchant que le sénateur Gaspard Meyer, de cette ville, avait adressé

[1] *Gissay, Gissey ou Gissé.* Nous n'avons rien trouvé sur les antécédents du capitaine Gissay. Les lettres de Venours et de Gaultier parlent peu de lui. Par contre, Faugières écrit à Mirmand, le 14 août 1689, de Berlin : « M. de Gissé part pour Londres, il croit que la collecte de Stockholm donnera de 5 à 600 écus. » (Mss. C. N° 17. O.) Arch. Berlin. Rep. 122. N° 37. I. Vol. I : Deux lettres de recommandation de l'Électeur.

[2] Copies officielles aux Arch. de Ch. — Cölln an der Spree, l'une des villes dont la réunion a formé le Berlin actuel.

[3] Mss. C. N° 28. T. II, p. 762. Ant. Court. *Histoire des Églises réformées de France.* — Voir App. N° 10.

aux Français persécutés, dès le 2 novembre 1685. Thérémin en fut le pasteur. Mirmand, de concert avec lui, prépara une collecte en faveur des réfugiés. Cette collecte, faite après son départ, rapporta 400 écus (1200 livres)[1]. Il en reçut avis par une lettre de Thérémin[2], du 7 septembre, qui trouvait le montant de la collecte trop peu élevé pour une ville aussi opulente que Brême. Thérémin sentait bien que la faute n'en était pas aux magistrats de la ville, mais aux ministres luthériens, chargés de recommander la collecte, qui n'avaient pas fait leur devoir et qui avaient même dit du haut de la chaire : « Que nous étions tous des mendiants chez nous, qui avons pris la peine de faire trois cents lieues pour les venir brouter et le peuple qui croit aisément ce qu'on lui dit, se porte à nous le reprocher », ajoute Thérémin.

De La Haye, Mirmand écrivit à la Direction des réfugiés de Lausanne la lettre suivante, datée du 20/30 septembre. Elle va nous mettre au courant des résultats de son voyage :

« Je ne doute pas que M. de Méjanes ne vous ait appris ce qui s'était passé dans nos affaires jusqu'à mon départ de Berlin. Je lui en avais écrit fort au long, mais comme je sais par expérience que toutes les choses qu'on écrit ne sont pas rendues, j'ai cru qu'il ne serait pas mal à propos, au hasard de vous répéter la même chose, de vous rendre un compte succinct de notre voyage. Pour cet effet, il faut vous dire que je joignis M. Bernard à Hambourg, où il était allé m'attendre ; mais comme cette ville n'est pas sur notre compte, et qu'elle est du département des députés qui sont allés en Danemark et en Suède, nous en partîmes le lendemain que j'y fus arrivé. Nous y apprîmes avec beaucoup de joie que nous pouvions en attendre un secours fort considérable, et que les luthériens y étaient fort bien disposés en notre faveur. On nous y apprit aussi qu'on souhaitait à Lubeck, qui n'est qu'à huit lieues de là, que des Français vinssent s'y établir, et qu'on leur accorderait volontiers l'exercice de notre religion. Ce poste est extrêmement avantageux, à ce qu'on

[1] Fr. 6000.

[2] Mss. C. No 17. O. Thérémin à Mirmand. Brême, 7 septembre 1688. Thérémin, un ancien ami de sa famille, parle à Mirmand de feu son illustre père, François de Mirmand, d'*immortelle mémoire*, auquel son pays avait tant d'obligations. Il le charge de ses salutations pour Saurin, Teissier, Daudet et le « généreux M. Ducros », ministre. De Brême, Thérémin passa dans la colonie de Gross et Klein-Ziethen en Prusse, l'an 1698. Étant en séjour à Berlin, en 1699, plusieurs familles de la Friedrichstadt, qui s'étaient réunies pour demander un pasteur particulier, jetèrent les yeux sur lui, mais ce projet n'aboutit pas. (Ér. et Recl. T. VIII, p. 291.)

dit, pour nos marchands, et ceux qui iraient l'occuper y feraient fort bien leurs affaires. De Hambourg, nous allâmes à Brême, où on nous promit de faire une collecte dans quelques semaines, pour aider à l'établissement des Français dans les lieux où on leur donnerait des retraites. Ce ne fut pas sans peine que cette république nous accorda cette grâce, et à ne nous flatter pas, nous en avons l'obligation à S. A. E., de qui la lettre fit plus d'effet en cet endroit, comme partout ailleurs, que tout ce que nous pouvions dire de la misère des Français. De Brême, nous allâmes à Emden, qui est la capitale de l'Ost-Frise ; on y fera aussi une collecte pour les réfugiés, mais ce sera pour l'employer à l'établissement de ceux qui voudront aller cultiver les terres dans le voisinage de cette ville. J'avais déjà vu à Berlin un seigneur d'Ost-Frise, qui m'avait offert de recevoir cent familles dans ses terres, qui sont à deux ou trois lieues d'Emden ; il veut leur donner des maisons et des champs, qui, au commencement, ne seront soumis à aucun droit, et celui qu'il retirera dans la suite sera moindre que la taille qu'on payait en France. Il donnera encore à ces familles leur nourriture pendant trois mois ; mais ce qu'il y a de plus avantageux, c'est que les habitants du pays donneront du travail toute l'année, aux Français, qui voudront travailler sur le pied de 15 s[ous] par jour [1].

« Outre tous ces avantages, on prêtera à chaque famille de quoi acheter une vache, et quand il y aura de jeunes hommes qui n'auront point de femmes avec eux, ils pourront s'associer quatre à quatre, et jouir des mêmes avantages qu'on pourrait accorder à une famille entière ; nous pourrons en profiter pour quatre-vingts familles, y en ayant quelques-unes dans ce pays qui doivent parfaire le nombre de cent qu'on demande. J'ai déjà écrit aux Mrs de Zurich, d'adresser à M. Allard [2], ministre français à Emden, ceux des réfugiés qui sont en état de profiter de l'ouverture dont je viens de vous parler. Il ne faut pas plus d'argent pour transporter les familles dans ce pays là, que pour les faire venir ici, de sorte qu'elles pourront se servir des mêmes moyens qu'on a pratiqués jusqu'à présent, pour faire le voyage de Hollande ou de Brandebourg. D'Emden nons allâmes à Groningue, et de là à Leuwarden, qui est la capitale de la Frise ; dans l'une et dans l'autre de ces villes, nous laissions des mémoires de ce que nous demandions de ces deux provinces, qui se réduisait à faire des collectes pour l'établissement des Français dans leurs terres, ou dans les autres endroits où on voudrait leur donner des retraites. Monsieur le prince de Nassau nous promit d'appuyer fortement notre demande

[1] 15 sous en 1688 vaudraient 3 fr. 75 de nos jours.

[2] *Allard*, nom connu dans le Protestantisme et dans le Refuge. *Samuel Allard* d'Exoudun, étudiant à Genève en 1671, pasteur à Sauvage près La-Charité-sur-Loire, en 1680, fut probablement le futur pasteur d'Emden. Jacques Cabrit pasteur à Cotbus, dans la biographie de sa femme Constance-Émilie de La Porte, qualifie ce ministre d'homme fort habile et versé sur toutes les matières de théologie parce qu'il avait pu convaincre cette demoiselle, élevée au couvent, de la pureté des doctrines de la religion réformée. (*Fr. Prot.* 2e édit. I. 141. — *Bull. Prot.* XLI, p. 536.)

dans les États de la province de Frise, après quoi nous poursuivîmes notre voyage jusqu'ici, où nous avons été obligés d'attendre quelques jours Monsieur le prince d'Orange, qui était allé à Minden, conférer avec divers princes d'Allemagne. En attendant son arrivée, M. Bernard tomba malade, et je fus obligé de voir tout seul M. le pensionnaire Fagel[1], qui est le principal arcboutant de cet État ; il me promit tout ce qui dépendait de lui pour obtenir la collecte que nous demandions à MM. les États-Généraux, et il me dit lui-même qu'il croyait que nous réussirions dans notre dessein. On croit pourtant qu'il y aura de très grandes difficultés dans ce pays, à consentir qu'on transporte ailleurs ce qu'on pourrait recueillir dans une collecte, qu'on ne saurait d'ailleurs demander dans un temps moins favorable que celui-ci, où tout le monde a l'esprit rempli dans ce pays des affaires de la guerre, et d'évènements extraordinaires. Mais si on peut surmonter les difficultés qui se trouvent dans notre dessein, il est certain que ce ne peut être qu'à la considération de S. A. E. qui nous paraît extrêmement grande, soit auprès des États-Généraux, soit auprès de Monsieur le prince d'Orange. Ce prince témoigna à M. Bernard, après avoir lu la lettre que M. l'Électeur lui écrivait, qu'il contribuerait volontiers à faire réussir notre dessein, et l'assura de la continuation des marques de sa charité pour les réfugiés. J'étais malade à mon tour, lorsque M. Bernard fit cette visite, et j'ai été obligé de lui donner un adjoint, qui pût agir à ma place pour les affaires publiques. Il a eu cinq ou six accès de fièvre tierce, dont il est entièrement guéri sans aucun remède ; il n'en a pas été de même de moi, car j'ai été attaqué des accès de fièvre double tierce, qui ne me donnaient presqu'aucun relâche, et qui m'ont obligé de prendre plusieurs fois le quina, qui a produit en moi, grâce à Dieu, son effet ordinaire. Je ne sais quelles en seront les suites mais j'ai cru que je devais aller respirer un meilleur air que celui-ci ; je pars donc de ce pays dans un assez mauvais état.

« M. Bernard, avec l'adjoint que je lui ai donné, prendront soin de solliciter la réponse au mémoire que nous avons donné à MM. les États Généraux, et celle qu'ils doivent faire à la lettre que M. l'Électeur leur a écrite.

« Voilà l'état de nos affaires ; par là vous pouvez comprendre que nous n'avons pas reçu un sol des collectes que nous avons demandées. On les accorde, dans la vue de procurer les moyens de s'établir, aux Français qu'on voit errants d'un côté et d'autre, sans savoir où donner de la tête ; mais j'appréhende bien qu'on ne trouve beaucoup de difficultés à permettre que les deniers des collectes soient employés à procurer aux Français un secours provisoire, et qui les laissera toujours dans la misère ; il faut pourtant tâcher de nous donner satis-

[1] *Fagel*, illustre famille néerlandaise qui a fourni à la Hollande un grand nombre d'hommes d'État et d'officiers distingués. L'un des plus connus, *Gaspard Fagel*, 1629-1688, fut secrétaire-général aux États-Généraux, rédigea avec le chevalier Temple les préliminaires de la paix de Nimègue, 1678, et déploya une politique habile lors de l'élévation de Guillaume III au trône d'Angleterre.

faction, et de pourvoir, s'il se peut, à l'extrême nécessité où seront cet hiver les réfugiés en Suisse.

« J'ai écrit pour cet effet en Brandebourg, afin que S. A. E. fît en sorte que la collecte de Brême fût employée à cet usage. Nous pourrions peut-être en avoir encore quelque autre, mais comme ce n'est qu'à la considération de ce prince qu'on nous les accorde, il ne faut pas prétendre d'en disposer sans ses ordres. J'espère qu'il nous les donnera tels que nous pourrions les souhaiter. Vous serez bien aises de voir par la copie des lettres que ce prince a écrites pour nos affaires, avec combien d'ardeur il s'y intéressait.

« M. Bernard a voulu m'obliger à vous écrire ; mais ce n'est pas sans en avoir été fort incommodé, ainsi je vous prie de trouver bon que je me contente de vous assurer que je suis votre très humble et très obéissant serviteur,

« MIRMAND. » [1]

A La Haye, le synode wallon ne pouvait se montrer indifférent à la mission des deux députés. A la date du 15 septembre 1688, l'article 9 de ses délibérations est ainsi conçu : « Notre très cher frère, M. Bernard, s'est présenté à cette assemblée pour la saluer, tant en son nom, qu'en celui de M. de Mirmand, son co-député, et même de la part des pasteurs et autres réfugiés qu'il représente par la députation, et après un discours fort chrétien et fort touchant, il nous a demandé que les députés à ce synode aient la charité d'appuyer en toutes occasions, soit auprès des puissances, soit auprès des familles particulières, quand il s'agira des collectes, les intérêts de la communion des saints ; à quoi notre très honoré frère, M. Carré, modérateur, a répondu au nom de notre compagnie, que nous ne manquerons pas, avec la grâce de Dieu, à un devoir qui nous est si fort recommandé, et par notre christianisme, et par notre ministère. » [2]

Mais le mémoire que Mirmand avait adressé aux États-Généraux n'eut pas le succès qu'on en attendait, car il fut présenté dans un moment défavorable, où tout le monde en Hollande était préoccupé de la guerre qui allait éclater, et que le prince d'Orange préparait sous main, c'est-à-dire de la révolution d'Angleterre. Cet évènement considérable empêcha la députation de produire ses effets ; mais il réveilla merveilleusement les espérances des réfugiés, car ceux-ci étaient

[1] Mss. C. N° 15. Lettre 2. Mirmand à MM. les Français réfugiés à Lausanne, la Haye, le 30/20 septembre 1688.

[2] *Actes du synode wallon.* T. IV.

persuadés que l'appui de Guillaume III, — leur « *Josué* », comme ils l'appelaient, — allait leur ouvrir de nouvelles voies en Angleterre.[1]

C'est dans ce sentiment que Gaultier écrivait à Mirmand :

« Pour les autres départements, nous avons cru que dans le mouvement où était présentement toute l'Europe, il ne fallait pas penser à en rien tirer, à cause des préparatifs qui semblent se faire partout pour la guerre. Nous ne doutons même pas que cette conjoncture vous fasse un grand obstacle dans les Provinces-Unies, de sorte que voilà, ce semble, la députation complètement échouée. Il faut se remettre de tout à la Providence de Dieu, et espérer qu'il ne manquera pas de pourvoir aux nécessités de ses enfants, par des voies qui nous sont inconnues. Cependant, nous aurons cette consolation d'avoir fait tout ce qui aura dépendu de nous pour le soulagement de nos frères. Ne nous rebutons pas, Monsieur, et espérons toujours que Dieu bénira nos soins, et que dans quelque autre occasion, il les fera mieux réussir que dans celle-ci. »[2]

Malgré le zèle et les capacités que Mirmand avait déployés dans sa mission, et bien qu'appuyé par les lettres efficaces de l'Électeur, il se vit donc obligé de renoncer à son activité en Hollande ; car à l'obstacle insurmontable de la guerre, venait s'ajouter pour lui, celui de la maladie. La fièvre maligne dont il fut atteint, le décida à retourner en Suisse. Laissons la parole à ses Mémoires :

« Je fus attaqué de la fièvre d'accès, d'abord après mon arrivée, en sorte que je fus hors d'état d'agir pour nos affaires. Me trouvant donc inutile en Hollande, et voyant que tous les réfugiés espéraient beaucoup plus du succès de l'entreprise du prince d'Orange, que de toutes nos députations, je pris la résolution de retourner en Suisse. Et quoique je fusse extrêmement abattu par des accès de plus de trente heures, dont je fus délivré, grâce à Dieu, par l'usage

[1] L'année 1688 est un moment capital dans l'histoire ; la guerre s'allume partout. Louis XIV a contre lui l'Europe coalisée, y compris le pape ; il a deux cent mille hommes sous les armes. L'armée française entre en Allemagne à la fin de septembre. (La guerre avait éclaté à propos de la nomination de l'Électeur de Cologne.) Elle fait le siège de Philippsbourg, du 27 septembre au 29 octobre, jour où tomba cette ville. L'armée allemande se concentre en Westphalie. En Angleterre, Jacques II, haï de tous ses sujets, provoque son peuple par son retour au catholicisme et par ses persécutions. L'Angleterre, frémissante, appelle Guillaume d'Orange comme son libérateur ; toute l'Europe en est d'accord ; les portes s'ouvrent devant lui, et le despotisme sénile de Jacques II s'abîme dans une chute ridicule. (Camille Rousset. *Histoire de Louvois*. T. IV, p. 95 et suiv.)

[2] Mss. C. N° 17. O. Gaultier à Mirmand. Berlin, 25 septembre/5 octobre 1688.

du quina, je me mis en chemin avec une grande provision de cette drogue, dans l'espérance d'arriver à Zurich et de pouvoir, avant ma mort, recommander à LL. EE. mes deux enfants, qu'on tâcherait sans doute de faire retourner en France dès que je ne serais plus au monde. Je m'arrêtai sur la route dans diverses villes où l'on exerça envers moi le droit d'hospitalité d'une manière fort cordiale, car je trouvai parmi nos réfugiés, des dames, qui en usèrent avec moi, comme si j'eusse été leur frère, quoique je ne les connusse presque point. Je fus attaqué plusieurs fois de la fièvre dans le voyage, mais avec cela, je ne laissai pas de le terminer heureusement, et ma santé se trouva presque entièrement rétablie. »

On conçoit les inquiétudes de Mirmand, qui se sentait près de la mort, en pays étranger, tandis que ses filles, qui n'avaient que leur père pour soutien, couraient le risque d'être rappelées en France par leurs grands-parents, s'il venait à leur manquer.

Mirmand, qui était parti de La Haye le 21 septembre/1er octobre, n'arriva à Zurich que le 3/13 novembre, après avoir employé plus de six mois pour sa mission de député. Son voyage de retour dura six semaines et fut compliqué non seulement par la maladie dont il souffrait à son départ, mais par une infinité de dangers auxquels il fut exposé, surtout de la part des armées allemande et française. Aussi avait-il grand pitié des pauvres réfugiés qui, engagés sur ces routes, se trouveraient hors d'état de continuer leur voyage.

En traversant les villes impériales, auprès desquelles il était accrédité par des lettres de l'Électeur, il ne trouva pas qu'il fût à propos de les remettre, car, dit-il : « l'alarme que les Français causaient était si grande, et on y était dans de si grands mouvements, dans cette conjoncture d'affaires, qu'il me sembla que je commettrais fort mal à propos les sollicitations de S. A. E., qui demandait à ces villes des collectes en notre faveur, qu'il n'y avait pas lieu d'espérer, dans un temps où l'on se préparait partout à la guerre. »[1]

Néanmoins Mirmand avait laissé Bernard en Hollande, avec l'adjoint que les statuts de l'acte de députation l'autorisaient à mettre à sa place, en cas de maladie. Après son départ, Bernard le tint au courant de ce qui se passait, malgré la difficulté de faire parvenir en Suisse

[1] Mss. C. No 15. Lettre 3. — Mirmand à MM. les Français réfugiés à Lausanne. Zurich 15/25 novembre 1688.

les lettres, dont plusieurs s'égaraient en route. Il lui écrit le 18 octobre que le prince d'Orange est à la veille de partir pour faire la conquête de l'Angleterre ; depuis un mois, les vents contraires ont retardé son embarquement. Bernard avait fait à La Haye cinq prédications, accompagnées de prières ardentes pour la réussite de l'entreprise du prince. A deux reprises, la princesse d'Orange y avait assisté, elle l'avait même reçu en audience particulière, avec une bonté et une simplicité touchantes, l'entretenant de la « Grande entreprise » du prince et l'assurant que le seul motif en était la gloire de Dieu et le bien de l'Église. Bernard eut l'honneur de présenter ses vœux à Guillaume d'Orange lui-même, tant en particulier qu'en public. « Nous connaissons, dit-il, la débonnaireté de cet illustre prince, que Dieu suscite comme un autre Josué. »[1]

Cette « Grande affaire », dont on s'entretenait à mots couverts, nuisait autant à la collecte de Bernard qu'à une autre, qui se faisait alors, en faveur des confesseurs sortis des prisons de Louis XIV[2]. Celle-ci intéressait davantage le public hollandais que celle des réfugiés de la Suisse. De plus, les officiers français émigrés étaient partis pour l'armée de Guillaume, laissant à la charge des États-Généraux leurs familles dénuées de ressources [3]. Enfin il était arrivé plusieurs réfugiés du Palatinat, qui avaient fui devant l'invasion de l'armée française et dont l'autorité devait s'occuper. Toutes ces raisons décidèrent Bernard à laisser de côté la collecte générale, et à demander simplement aux États-Généraux un don en argent, qui serait envoyé en Suisse. Il fit de nombreuses démarches auprès des députés de la Hollande, et rencontra partout des longueurs et des difficultés. Néanmoins, il obtint un don de 4000 livres (fr. 20 000),

[1] *Ibid.* N° 18, p. 1. Bernard à Mirmand, 18 octobre 1688.

[2] Au commencement de 1688, les prisons étant encombrées, le roi se résigna à expulser de France ceux des prisonniers protestants que nul genre de tourments ni de bourreaux n'avait pu faire abjurer. Près de 300 de ces héros, appelés « Confesseurs », adressèrent en 1688 des suppliques aux États-Généraux, pour implorer leur assistance. C'est en leur faveur que se faisait cette collecte. (*Bull. Prot.* 1887. T. XXXVI, p. 418, 471.

[3] Sur 11 000 fantassins et 4000 cavaliers que Guillaume emmenait en Angleterre, on comptait 3 régiments d'infanterie de 750 hommes chacun, et un escadron de cavalerie, entièrement composés de réfugiés, sans compter 736 officiers répartis dans les divers bataillons de l'armée. (*Ibid.*, p. 196. — Ch. Weiss, *o. c.* T. Ier, p. 295.)

que firent les Provinces-Unies, en faveur des Vaudois du Piémont, recueillis en Suisse.

Quant aux collectes organisées par les autres députés, elles ne purent réussir que dans les trois villes libres de Brême, Hambourg et Lubeck. La collecte de Brême fut remise au représentant de l'Électeur de Brandebourg, à Hambourg, qui se crut en droit d'employer cette somme pour les réfugiés d'Allemagne, sans autorisation. Elle fut ainsi perdue pour les réfugiés de la Suisse. A Lubeck, la collecte avait été faite sous la condition que l'argent resterait dans le pays pour l'établissement des futurs colons, et elle ne put être distraite de sa destination. Restait la collecte de Hambourg, celle-ci s'éleva à 7300 livres environ, qui furent déposées chez les banquiers désignés à cet effet. Chacun voulait avoir part à cette somme, aussi bien le Résident de Brandebourg, que l'Église française et l'Église allemande de Hambourg, et surtout les réfugiés de la Suisse, dont nous connaissons l'état misérable, par les correspondances de Mirmand avec Gaultier et avec la Direction de Lausanne.

Si d'une part, les collectes étaient suspendues, de l'autre, on ne pouvait plus faire partir de Suisse les pauvres émigrés, pour les livrer aux dangers d'un voyage, au milieu des armées en campagne, car les routes de l'Allemagne étaient couvertes de troupes. Pour comble d'infortune, l'hiver était à la porte, et les magistrats de Lausanne avaient menacé de renvoyer les Français sans ressources. Ils ne le faisaient point par dureté de cœur, mais parce que la Suisse elle-même souffrait de la disette de blé. Il était donc nécessaire de prendre de nouvelles mesures, et de chercher un accommodement avec les Cantons.

Mirmand exposa son plan à Gaultier ; il consistait à garder les réfugiés en Suisse jusqu'à une saison meilleure, et à trouver le moyen de les y faire subsister durant l'hiver. Gaultier lui répond le 1er décembre qu'il entre dans ses vues et se rend à des raisons aussi péremptoires. Il cherchera à obtenir le consentement de l'Électeur, afin que le produit de la collecte de Hambourg soit envoyé en Suisse.[1] Ce consentement était nécessaire, puisque la collecte avait été faite

[1] Mss. C. No 17. O. Gaultier à Mirmand. Berlin, 1er décembre 1688.

sous le patronage, et à la recommandation de l'Électeur, et qu'elle était destinée à faciliter les établissements des réfugiés en Allemagne et en Hollande. L'Électeur, alors absent, donna plus tard son assentiment.

La Direction de Lausanne ayant écrit à Mirmand que la députation n'avait pas réussi comme on pouvait l'espérer, celui-ci, un peu piqué, répondit qu'elle avait produit tout ce qu'on en pouvait attendre dans ces temps de trouble, que l'Électeur l'avait appuyée avec un zèle admirable, et qu'elle avait préparé en maints endroits de l'Allemagne, de la Hollande et de la Frise Orientale, des retraites où l'on pourrait établir des réfugiés, dès que l'on aurait réuni l'argent nécessaire. « Il est vrai, dit Mirmand, que les collectes ne purent être faites, mais il est aussi certain que nous devons regarder l'obstacle que l'affaire d'Angleterre y a apporté, comme un plus grand bonheur pour nous que si la Hollande nous eût accordé un secours de cent millions. [1] » Court relève cette assertion comme exagérée [2], mais il la juge un demi-siècle après l'évènement, qui donna tort à Mirmand. Quand celui-ci écrivait cette phrase, elle reflétait l'opinion générale des réfugiés, qui entrevoyaient une patrie d'adoption dans cette Angleterre reconquise au protestantisme.

En attendant, tous les regards étaient tournés vers la flotte de Guillaume d'Orange. On attendait impatiemment la nouvelle du débarquement du prince qui eut lieu le 5/15 novembre, à la baie de Torbay [3].

« Les affaires d'Angleterre, écrit Gaultier à Mirmand, sont terminées, par la grâce de Dieu, fort heureusement. Le roi, se voyant abandonné de tout le

[1] Mss. C. N° 17. O. MM. les réfugiés de Lausanne à Mirmand, 23 novembre/3 décembre 1688. *Ibid.* N° 15. Mirmand à MM. les Français réfugiés à Lausanne, 7/17 décembre 1688.

[2] Mss. C. N° 28. T. II. ANTOINE COURT. *Histoire des Églises réformées.* « L'expression est forte (ajoute Court), mais est-elle exactement vraye ? Et la misère des réfugiés, et surtout en Suisse, en fut-elle moins grande et moins réelle? Ce sera aux années suivantes à nous en instruire. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que la Révolution d'Angleterre rendit les espérances des réfugiés si grandes et si vives, qu'on ne sauroit les bien exprimer. Outre les retraites abondantes et fertiles qu'elle semblait leur promettre, elle semblait de plus leur annoncer leur prochain retour et leur rétablissement en France ; et c'est ce qui valait bien pour eux les cent millions dont parle de Mirmand. »

[3] Port d'Angleterre, dans le Devonshire, sur la Manche.

monde, a pris enfin le parti de se retirer fort secrètement. Il fit embarquer de nuit la reine et le prétendu prince de Galles, et le lendemain, il s'embarqua lui-même à la même heure. On a eu des nouvelles de leur arrivée à Dunkerque. Le matin, dès qu'on sut le départ du roi, les seigneurs qui se trouvèrent à Londres s'assemblèrent. Ils firent sommer le gouverneur de la Tour de la rendre, ce qu'il fit à la seconde sommation. Ils députèrent en même temps au prince d'Orange, pour le prier de s'y rendre incessamment, et il y fut reçu avec mille acclamations et mille marques de joie. On dit qu'on enverra bientôt vingt-quatre milords à la princesse son épouse[1], avec une escorte de quelques vaisseaux de guerre pour l'y conduire. Apparemment, on ne sera pas longtemps à lui mettre la couronne sur la tête, quoique le roi ait emporté la sienne avec le sceau. » Et en postcriptum, il ajoute les dernières nouvelles reçues d'Angleterre le 25 décembre : « On mande que ce n'était que la reine et le prétendu prince de Galles qui étaient arrivés à Dunkerque. Que le roi, qui n'était parti que vingt-quatre heures après eux, après s'être mis en mer, fût rejeté sur les côtes d'Angleterre, ou d'une petite île qui est près de l'embouchure de la Tamise, par une violente tempête, qu'il fût reconnu et arrêté par quelques matelots, qui en donnèrent avis à Londres. Qu'on lui envoya quatre milords pour le prier de revenir, et une compagnie des gardes du corps pour l'accompagner, qu'il lui prit une grande saignée de nez, dont quelques lettres disent qu'il est mort, et d'autres qu'il est fort malade. Ce qu'il y a de certain et dont toutes les lettres conviennent, c'est qu'il a été rejeté en Angleterre par la tempête, et qu'on a pris sur lui le sceptre et la couronne d'Angleterre, qu'il avait aussi emportés, et quantité de guinées. C'est une monnaie d'or qui vaut environ cinq écus de France. »[2]

En février 1689, Venours écrivait aussi de Londres à Mirmand : « Le prince d'Orange a été prié de reprendre l'administration des affaires. On attend l'arrivée de la princesse, et le roi Jacques a été exclu de toute prétention à la royauté. »

[1] Marie, fille aînée de Jacques II, femme de Guillaume d'Orange, était l'héritière du trône d'Angleterre, jusqu'à la naissance du fils du roi Jacques (juin 1688), naissance dont l'authenticité fut fort contestée par les adversaires de ce monarque.

[2] Mss. C. N° 17. O. Gaultier à Mirmand. Berlin 23 et 25 décembre 1688.

II

Mission de Venours et de Gissay en Danemark, à Lubeck, Hambourg, etc. — Détresse des réfugiés en Suisse. — Ils demandent l'envoi de la collecte de Hambourg. — Correspondances à ce sujet. — Emploi de la collecte.

Nous avons vu le résultat de la mission de Mirmand et de Bernard, voyons ce que fut celle de Gissay et de Venours dans les pays scandinaves. Le capitaine de Gissay se rendit à Stockholm, d'où il revint à Berlin en février 1689. Mirmand entendit rarement parler de lui. Quelques renseignements lui sont donnés par le baron de Faugières, qui lui écrit le 10 avril :

« M. de Gissay est arrivé il y a deux mois ici, sans nous avoir rien dit du succès de son voyage. Il me dit la semaine dernière qu'il attendait des nouvelles de l'envoyé de Monseigneur l'Électeur à Stockholm, pour nous rendre compte de ses négociations dans cette cour ; qu'il s'était chargé de la collecte qu'on avait résolu de faire ; mais qu'il croyait que ce serait peu de chose, déduit les frais du voyage ; de sorte qu'il n'y a pas beaucoup à compter là-dessus, le roi de Suède n'ayant rien donné. »[1]

Par contre, le marquis de Venours qui visita le Danemark, Lubeck et Hambourg raconte en détail à Mirmand le résultat de sa députation. Il passa d'abord trois mois en Danemark. Le roi et son Conseil paraissaient très disposés à favoriser les Français qui viendraient s'établir dans le royaume. On promettait des grâces particulières à

[1] Mss. C. N° 17. O. Faugières à Mirmand, 10 avril 1689. Néanmoins le roi Charles XI permit l'organisation d'une collecte à Stockholm en faveur des émigrés français. Cette collecte réussit si bien, que l'on put fonder une colonie en cette ville. Le roi accorda des privilèges et de l'argent aux manufacturiers qui vinrent s'y établir, et il les autorisa à exercer librement leur culte dans deux églises de sa capitale. Cette colonie s'est perpétuée jusqu'à nos jours, elle a encore un pasteur français ; mais peu à peu les familles qui la composaient ont disparu, ou bien elles se sont fondues dans la nation suédoise. Une seule de ces familles subsiste encore, portant un nom français et représentant l'ancienne colonie. (Informations de M. Henri Bach, qui a été pasteur français à Stockholm pendant plusieurs années. Paris, 1904. — Ch. Weiss, *o. c.* T. II, p. 311.)

ceux qui voudraient fonder des manufactures, des commissions à ceux qui prendraient de l'emploi dans l'armée ; ceux qui seraient un peu connus pourraient être placés dans les trabans et les gardes du roi, etc. De là, Venours se rendit à Lubeck, puis à Hambourg, d'où il écrivit à Mirmand la lettre suivante :

« Hambourg ce 20 décembre 1688.

« Monsieur,

« Aussitôt que j'ai appris par M. Gaultier, votre retour à Zurich, comme à mon général, je vous ai rendu compte du succès de ma négociation à la cour de Danemark et à Lubeck, et de la disposition où j'ai trouvé MM. du Sénat de cette ville, que j'ai trouvés très bien intentionnés. Depuis ce temps-là, ils ont donné ordre à MM. les prêtres luthériens d'exhorter leurs auditeurs à une collecte générale, pour subvenir à la pressante nécessité de tous les réfugiés qui se trouvent dans une extrême disette, tant en Suisse qu'en toute l'Allemagne. Le roi de Danemark a accordé un nouvel édit en faveur de tous les réfugiés français qui voudront se retirer dans ses États, avec des privilèges aux artisans, et quelques avances aux marchands qui voudront y entreprendre des manufactures ; et des terres et des habitations dans ses États, à ceux qui voudront les faire valoir, et de l'emploi aux gens d'épée qui voudront s'attacher à son service.

« A l'égard de la collecte, le conseil du roi nous a fait connaître qu'on n'en tirerait qu'un faible secours, et que le roi étant engagé à une grande guerre, ne pourrait nous soutenir hors de ses royaumes, où il donnerait tout le secours dont auraient besoin ceux qui voudraient s'y retirer. Sa Majesté, pour montrer qu'elle était satisfaite de ma négociation m'a fait présent d'une épée de la valeur de deux cents richsdahler (écus), dont je prétends être comptable[1].

« Le Sénat de Lubeck, dans sa première délibération, nous a accordé l'exercice public de la religion réformée dans leur ville, que jusqu'à présent on y avait refusé, et résolu de recevoir ceux qui voudront s'y établir. Mais comme j'ai été engagé de venir dans cette ville, pour y rendre la lettre de sa S. A. E., et y presser la collecte, le Sénat a remis les deux autres chefs de mes demandes, quand j'aurai fini ici ma négociation. Je vous ai écrit par ma précédente, de jeter les yeux sur un ministre qui eût toutes les qualités requises pour occuper ce poste, qui sera un des meilleurs de toute l'Allemagne. Il faut qu'avec la science et les dons de la chaire, ce soit une personne d'une bonne conduite, afin qu'avec la protection qu'il aura du Sénat, il puisse se concilier l'amitié des habitants et l'estime des pasteurs luthériens, et qu'il puisse se faire suivre par des amis qui puissent y commencer un commerce. C'est la ville de toute

[1] C'est-à-dire en payer la valeur à la caisse des réfugiés en fr. 3000.

l'Allemagne qui est la mieux située pour cela, et où il fait le meilleur vivre ; le commerce s'y est perdu par la bizarrerie des prêtres luthériens qui n'ont pas voulu donner l'exercice de la religion aux Hollandais et à la compagnie anglaise qui s'est établie ici (à Hambourg), et qui y fait un commerce considérable. Le commerce qui a fleuri autrefois à Lubeck, s'y peut rétablir avantageusement, et surtout pour ceux qui viendront s'y établir les premiers. Cette ville deviendra le magasin de tout le nord, et de la mer Baltique. Elle a communication par des écluses à l'Elbe, et par la mer Baltique à Dantzig, Königsberg, Riga, Stockholm et Copenhague. La concession qu'ils ont accordée de l'exercice de la religion plaît fort à nos riches marchands français qui sont établis ici. J'espère avant mon départ, y prendre possession de l'exercice public de la religion, et je ne m'engagerai point pour un ministre que je n'aie eu de vos nouvelles. Pour ce qui regarde Hambourg, MM. du Sénat m'ont reçu le plus honnêtement du monde, ils m'ont donné deux commissaires, dont l'un est un très honnête homme, syndic du Sénat, qui s'appelle M. van Borstel, et le Sénat a résolu qu'il se ferait une collecte générale dans toute cette ville, et MM. les Commissaires, par son ordre, ont mandé tous les prêtres luthériens, à qui ils ont ordonné d'exhorter le peuple et leurs auditeurs à faire leurs charités à tant de pauvres réfugiés français qui sont réduits à la dernière nécessité, tant en Suisse qu'en divers autres États d'Allemagne, où les charités y sont épuisées par le nombre de ces pauvres fugitifs qui s'y sont jetés en foule, et MM. les prêtres ont fait leurs exhortations par deux dimanches consécutifs ; les uns ont fort bien fait leur devoir, mais il y en a eu qui se sont contentés de lire l'exhortation, qui leur a été prescrite de publier par le Sénat. Je ne peux vous donner avis par cet ordinaire du montant de la collecte, M. van Borstel, le syndic, m'a fait dire aujourd'hui qu'il me rendrait visite demain, mais qu'on ne lui en avait pas encore rendu compte.

« Ce que je vous dirai, c'est qu'un des principaux marchands de la compagnie anglaise m'a dit qu'ils avaient arrêté de donner un billet de mille livres, argent de banque, qui montera à onze cent soixante et tant de livres. J'ai vu de mon chef MM. les juifs, accompagné de M. Ployard, qui est un marchand d'un grand mérite, et un de ceux entre les mains de qui, vous et MM. de la Direction, avez arrêté qu'on remît les sommes de la collecte. Nous avons trouvé beaucoup d'humanité, trois d'entre eux ont déjà envoyé entre les mains de M. Ployard 200 livres ; il est vrai que ce sont ceux de qui on peut attendre le plus de secours.

« La division de l'Église réformée allemande et française nuira un peu à notre collecte, et je m'aperçois même que la dernière prétend retenir une bonne partie de cette somme.

« Voilà, Monsieur, l'instruction présente que je peux vous donner du succès de ma négociation, qui n'a pas été si heureuse qu'on aurait dû l'attendre. Je sais bien qu'on aurait pu commettre une personne plus éclairée, mais assurément je puis dire qu'on n'y aurait pas porté un meilleur cœur, ni une

intention plus droite, et je me suis acquitté de cet emploi, et le ferai avec tant de précaution, que la critique la plus fine ne pourra gloser sur ma conduite, et que tout le monde saura que j'y ai porté des mains nettes, ayant donné ordre que toute la collecte allât directement entre les mains de ceux que MM. de la Direction ont arrêté qu'elle fût remise.

« Vous serez informé particulièrement de la suite de ma négociation dans peu, car je prétends ne pas faire un long séjour ici, et aller au plus tôt rendre compte de ma commission à S. S. E., et lui remettre les réponses que le roi de Danemark et les autres puissances m'auront remises pour S. S. E.

« Comme c'est le Parlement seul de l'Angleterre qui peut pourvoir aux nécessités des pauvres réfugiés français, épars dans toute l'Europe, et procurer les moyens pour s'établir à ceux qui sont errants, et les secourir tous, et encourager même ceux qui sont dans l'oppression en France, c'est là, Mousieur, qu'il faut porter toutes nos vues, et s'employer à ce grand ouvrage. Vous avez une vocation pour cela, Monsieur, il suffirait de l'avoir intérieure et la capacité de négocier une affaire aussi importante, comme vous l'avez. Je vous interpelle, cher Monsieur, d'embrasser cette vocation et d'y donner vos soins; mais il n'y a point de temps à perdre. Vous y serez secondé par des personnes qui ne refusent pas un pareil emploi, et qui vous sont connues ; on les en a déjà sollicitées, je l'ai fait moi-même. Pensez sérieusement à ceci, Monsieur, ce sera un grand malheur si votre santé ne vous permet pas de faire promptement ce voyage. On vous autorisera du côté du nord, en vous priant d'agir de concert avec ceux sur qui on a arrêté la vue. Écrivez-moi sur ceci, Monsieur, sans remise et me faites savoir votre sentiment; c'est l'unique moyen de remédier à toutes nos disgrâces, outre que par là seulement on peut agir de concert, et pour consoler ceux qui gémissent encore dans la captivité. Je ne vous dis point les voies que vous suivrez pour ce pieux dessein, l'avis que je vous peux donner est que la chose se peut exécuter sans qu'elle soit publique, et en passant par trois ou quatre têtes. Vous savez aussi bien que moi, que les choses qui font éclat ne réussissent jamais, et que le secret est l'âme des grandes entreprises, qui échouent toujours quand elles sont divulguées. Il y va, Monsieur, du salut de tous nos pauvres dispersés, songez-y, et y faites une réflexion sérieuse, et vous ouvrez là-dessus avec moi, on gardera de deux le secret nécessaire pour conduire cette entreprise.

« Je vous demande aussi, Monsieur, pour l'intérêt de tous les réfugiés qui sont en Suisse, comme on le fera ailleurs, de donner avis dans tous les lieux de Suisse, où il y a le plus de réfugiés, qu'on y fasse un état de tous ceux qui sont dans la plus grande nécessité, des deux sexes, et prenez la peine d'en faire faire des colonnes, l'une des gentilshommes et gens d'épée, [l'autre] des artisans, des ouvriers, des laboureurs et des gens de lettres, afin qu'on puisse faire connaître ceux qui ont le plus pressant besoin de secours. Il faut mettre les veuves, les femmes et les filles qui se trouvent seules ; il serait bien de marquer les confesseurs des deux sexes, cela produira un très bon effet. Et pour la

dispensation de la collecte pressante qu'on a dessein de continuer ailleurs, ne négligez pas cet avis, il sera d'une très grande utilité dans la suite, on le pratiquera ailleurs. Je vous écris avec trop de précipitation, pour une chose aussi importante ; mais le retardement serait plus nuisible. Ce que je vous demanderai, et qui est fort important, c'est que vous vous donniez la peine de faire part de ce que je vous écris touchant la collecte et l'état des plus nécessiteux, dans les lieux de Suisse où il y a le plus de réfugiés, et de ceux qui ont le plus besoin de secours, afin que cela me serve d'un moyen pour engager S. S. E. et MM. de la Direction, à disposer d'une partie considérable de la collecte en leur faveur. J'ai été interrompu en cet endroit par M. Ployard, qui m'est venu dire que M. van Borstel, syndic du sénat, m'attendait chez lui. Je l'ai été trouver, il m'a dit qu'il n'était pas contents de quelques-uns de MM. les prêtres luthériens qui n'avaient pas fait leur devoir. L'état qu'on lui a porté de la collecte luthérienne, avec ce qu'ont fait les Anglais ne se monte qu'à quatre mille huit cents livres (fr. 24.000). Je ne saurai que dans deux jours le montant de la collecte des Églises réformées allemande et française, dont je vous donnerai avis. Il m'a dit que les différends qu'il y a entre ces deux Églises avaient beaucoup porté préjudice à notre collecte, que j'espère, qui produira encore quelques fruits. Je trouve ce sénateur dans une très bonne disposition, il m'a dit aussi que la collecte de Brême ne montait qu'à douze cents livres (fr. 6000). Faites-moi, s'il vous plaît incessamment, réponse par la voie de M. de Claparède, avec ordre de me faire tenir sa lettre avec tous vos mémoires, etc.[1] »

Les prévisions de Venours au sujet d'une émigration des Français à Lubeck se réalisèrent, car il annonçait à Mirmand en février 1689, que plusieurs négociants français avaient quitté la Suisse et l'Angleterre pour s'établir à Lubeck, attirés par la situation exceptionnellement favorable de cette ville. De ce nombre étaient MM. Jean et Pellisson, et au bout de quelques mois, il parle à Mirmand de l'Église naissante de Lübeck.

Mais en attendant, la collecte de Hambourg lui donne encore des soucis, et le 29 décembre, il raconte à Mirmand ses nouvelles traverses; non seulement les « prêtres » luthériens se sont déchaînés contre elle dans leurs chaires, mais le résident de Brandebourg a voulu s'en emparer, comme il l'avait fait de celle de Brême. Elle aurait été perdue, si Venours, appuyé par Schmettau, l'envoyé extraordinaire de S. A. E., n'avait fait un grand éclat.

Venours va retrouver à La Haye l'Électeur de Brandebourg, auquel

[1] Mss. C. N° 17. O. Venours à Mirmand. Hambourg, 20 décembre 1688.

il demandera l'autorisation de passer en Angleterre, où sa présence pourrait ne pas être inutile.

« Je vous ai écrit, dit-il, mes sentiments sur la pensée que j'ai eue, que la tenue du Parlement sera une conjoncture pour trouver un moyen assuré, pour subvenir à la nécessité de tous les Français réfugiés, et pour les mettre tous en état qu'ils attendent le résultat des grandes choses que nous devons attendre de notre Josué, le prince d'Orange. Je vous répète encore, Monsieur, que votre personne serait d'une grande utilité pour mettre la main à un si grand et si pieux ouvrage. Il faut pour cela des personnes qui connaissent nos intérêts, qui soient accréditées parmi nous, et d'une bonne conduite (direction), qui sont des qualités rares. Songez-y sérieusement, Monsieur ! On trouvera là un homme d'un mérite extraordinaire et qui s'est entièrement dévoué pour soutenir la cause des oppressés, qui est M. le maréchal de Schomberg. Je tiens de sa bouche qu'il n'épargnera rien, quand il s'agira d'employer tous ses biens et sa vie même pour cet intérêt.

« Je vous demande encore, Monsieur, de vouloir m'informer de l'état où sont les réfugiés en Suisse, combien à peu près il y a de gens de service qui veulent prendre emploi pour la bonne cause [1], tant gentilshommes qu'autres qui ont servi, et de ceux qui sont en dessein de vouloir servir, tant officiers que cavaliers et soldats, parce qu'on a déjà des emplois prêts à leur offrir. Ceux qui n'auront que peu de service, et qui voudront entrer dans les charges, étant en état de faire quelques soldats, depuis capitaine jusqu'aux bas officiers et assurance de n'être point cassés... Prenez la peine de vous informer aussi, s'il n'y a point de MM. les Suisses de distinction qui voulussent faire des compagnies. On leur offrirait de l'emploi et de l'argent pour les levées au service des princes protestants...»

Venours réitère à Mirmand ses demandes de renseignements sur les diverses catégories de réfugiés pauvres qui se trouvent en Suisse, sur les femmes, veuves ou filles, qui ont un besoin indispensable de secours pour vivre, etc. Il désire avoir au plus tôt un état de tous les ministres qui sont sans emploi et sans Églises. « Vous ne serez pas fâché, dit-il à Mirmand, de savoir de temps en temps des nouvelles sûres des choses où vous prenez intérêt », et il ajoute : « Je ne sais, Monsieur, si vous n'avez pas fait en Suisse une espèce de conseil de direction, à Zurich et à [Berne?], ou choisi des personnes à qui on puisse s'adresser dans les occasions importantes, afin qu'on puisse agir de concert. La chose est de la dernière importance, nous l'avons

[1] Servir dans l'armée de Guillaume ou dans celle des Alliés.

fait dans le Nord, à Copenhague, ici, à... (illisible), et ailleurs. »[1]

En réponse à la lettre de Venours, qui mit près d'un mois à lui parvenir, Mirmand se hâta d'écrire à la Direction de Lausanne, le 24 janvier/3 février 1689. Il adressa le même jour une circulaire[2] aux Directions françaises de Berne, Vevey, Morges, Genève, etc., pour leur dire à grands traits ce qu'avaient fait les quatre députés dans le nord de l'Europe, et pour demander à toutes les colonies de la Suisse un état détaillé de leurs indigents, selon le désir de Venours. Il venait d'envoyer à l'Électeur de Brandebourg et aux magistrats de Hambourg, de concert avec les réfugiés de Zurich, et au nom de tous ceux de la Suisse, des lettres très fortes, pour faire revenir en ce pays, s'il en était encore temps, les collectes de Hambourg et de Brême[3].

A Lausanne, la misère avait augmenté par le retour de nombreux émigrés qui s'étaient acheminés du côté de l'Allemagne, et qui avaient été forcés de rebrousser chemin, les routes étant fermées par la guerre. «Cette rétrogradation de grand nombre de personnes, écrivent les réfugiés de Lausanne à Mirmand, est encore une preuve de nos besoins et de leur misère, qui augmentent à cause de la cherté des vivres, causée par la tempête dont vous avez été informé. Outre les secours extraordinaires dont les bien honorés et pieux magistrats nous favorisent journellement pour nos pauvres, nous nous épuisons entre nous-mêmes, pour donner plus d'efficace aux remèdes dont nous avons besoin pour tous ces maux. Nous vous supplions encore, Monsieur, de nous aider en cela de vos bons offices. »

Ils s'excusent d'avoir pu offenser Mirmand par les termes de leur lettre précédente, qui parlait du peu de réussite de la députation[4].

La Direction de Berne répondit à la circulaire de Mirmand par une lettre touchante, le remerciant de son dévouement à la cause des réfu-

[1] Mss. C. N° 17. O. Venours à Mirmand. Hambourg, 29 décembre 1688.

[2] Mss. C. N° 15. Lettre 5. Mirmand à MM. les réfugiés de Lausanne, 24 janvier/3 février 1689. *Ibid.* N° 18. AA., p. 13. Mirmand aux Églises françaises de la Suisse, 3 février 1689. (Voir App. N° 11.)

[3] Arch. de Berlin. Rep. 122. N° 37. I. Vol. I. Lettres des réfugiés de Suisse à l'Électeur, 27 janvier 1689, signé Mirmand et autres. — Copies aux Arch. de Ch.

[4] Mss. C. N° 17. O. Réfugiés de Lausanne à Mirmand, 28 janvier 1689. Signé: les pasteurs, anciens et autres qui prennent soin des pauvres, et pour tous D. Grenier,

giés : « C'est sur nous, comme sur les autres membres du Seigneur Jésus, persécutés par justice, que vous étendez votre charité et votre bonté, dont nous conservons toute la reconnaissance qui vous en est due, lui disent-ils. Nous n'osons pas, Monsieur, par considération pour vous-même, vous exprimer tout ce que nous pensons sur ce sujet, etc... » Ils lui envoyent un état des réfugiés de Berne, en lui exposant que, sauf un fort petit nombre qui subsistent par leur travail, leur négoce ou le bien qu'ils ont pu conserver, la plupart d'entre eux sont dans la pauvreté et plusieurs dans une indigence extrême, quoique la charité de LL. EE. se soit signalée envers eux, on ne saurait trop le reconnaître et en bénir Dieu. Ils demandent des secours et prient Mirmand de hâter l'établissement des pauvres Français dans les pays destinés à les recevoir[1].

Pendant l'été de 1689, la misère des émigrés, tant Français que Vaudois du Piémont, empira encore à Lausanne, à Berne et à Zurich, à tel point que les magistrats de Lausanne, bien à contre-cœur, parlèrent de les renvoyer avant l'hiver. Berne expédiait à Zurich les plus misérables, Zurich rendait la pareille à Berne, chaque ville prétendant que l'autre devait à son tour nourrir les pauvres affamés. Pour mettre un terme à cet échange d'indigents, Mirmand réclama la bienveillante intervention de LL. EE. de Zurich auprès de celles de Berne[2].

Voici ce qu'écrit à Mirmand, au sujet de cette grande misère, son cousin, le ministre Méjanes, réfugié à Lausanne :

« L'assemblée (des réfugiés) ayant été avertie que Mrs les États de Hollande avaient envoyé à M. de Convenant, leur résident à Zurich, quatre mille livres[3]

avocat et secrétaire. *Granier* ou *Grenier*, deux noms connus parmi les réformés de France. Le recensement des réfugiés de Nyon, en 1698, porte : Demlles *Marguerite et Marie filles de M. Samuel Granier*, conseiller-secrétaire du roi. A Vevey, *Jean Grenier*, originaire de Pregny, au bailliage de Gex, est reçu bourgeois le 13 mars 1679, d'après les registres de la commune. Ce nom existait encore en 1874, parmi les descendants des réfugiés à Vevey. A Bex, d'après un recensement de 1698, on trouve Mlle *Constance de Grenier*, réfugiée du comté de Foix. (Jules Chavannes, *o. c.*, p. 49, 137, 303, 313.)

[1] Mss. C. No 17. O. Réfugiés de Berne à Mirmand, 6 février 1689, signé : Les ministres, anciens et autres réfugiés qui sont à Berne, et pour tous Marcombes, ministre du Pont de Veyle, en Bresse, synode du duché de Bourgogne.

[2] Arch. Berne. Protocole de la Direction française, 10 septembre 1689.

[3] Fr. 20 000.

pour les distribuer aux pauvres réfugiés des vallées du Prajelas, du Piémont et de Provence, elle vous prie d'employer vos soins pour nous faire avoir une partie de cet argent, puisque nous avons sur les bras une infinité de gens de ces endroits [1]. Le nombre des pauvres gens que nous avons en cette ville, qui est le centre des misérables, est si grand, que nous ne pouvons plus les secourir. La quantité de malades que nous sommes obligés d'assister tous les jours, nous a entièrement épuisés, et, ce qui nous afflige extrêmement, les MM. magistrats et habitants ne sont plus en état d'exercer envers eux leur charité, et veulent les faire sortir de la ville. Jugez de l'état misérable de ces pauvres malheureux, dont une partie ne manquera pas de périr, et l'autre, de retourner en France. Pour éviter ce malheur, nous aurions besoin d'un prompt secours. Travaillez, mon cher cousin, à nous le procurer. Vous ferez une œuvre agréable à Dieu et digne de votre piété. Nous avons beaucoup de gens qui seraient bien aises d'aller en Angleterre ; mais à faute d'argent, ils ne peuvent pas exécuter leur dessein. » [2]

Méjanes attend la visite de Mirmand, qui devait amener sa fille aînée en pension à Lausanne, et y revoir ses amis. Il lui transmet les compliments de Mme de Montcalm Saint-Véran et de ses filles, ses parentes retirées à Lausanne.

Le 16 juillet, MM. les réfugiés de Lausanne font à Mirmand un nouveau tableau de la misère de leurs frères qui habitent en cette ville, ou qui y arrivent tous les jours. Ces gens, disent-ils, se verront forcés de retourner en France, ou de partir pour la Hollande et l'Angleterre, pendant qu'il fait beau, car tout est fort cher à Lausanne et les réfugiés pauvres n'y peuvent pas subsister. Les seigneurs de la ville leur ont déclaré qu'ils ne pouvaient plus souffrir chez eux ceux qui leur ont été à charge l'hiver dernier, et qu'ils sont contraints de prendre cette résolution contre leur volonté, à cause de la grande cherté des vivres. La Compagnie, qui se trouve dans le plus grand embarras, implore l'aide de Mirmand, puisque celui-ci a des relations dans toutes les cours protestantes. On le prie d'employer ses soins et ses sollicitations pour prévenir le désespoir des émigrés, en leur procu-

[1] En août 1689, les Français émigrés s'associèrent aux Vaudois du Piémont, pour les aider à reconquérir leurs vallées. Ils laissèrent femmes, enfants et infirmes des deux nations à la charge du Pays de Vaud.

[2] Mss. C. No 17. O. — Méjanes de Bane à Mirmand, Lausanne, le 12 avril 1689. « *Jacques Méjanes de Bane* étudie à Nîmes, 1651, — pasteur à Candiac, chez M. de Candiac 1652 à 1685, réfugié à Lausanne. » (Pap. Auzière.) Il était de la famille de *Bane*, Sgr. d'Avejan, de la branche de *Méjanes*. — (*Fr. Prot.* 2e éd. I. 753.)

rant le moyen de faire le voyage. On lui demande quel est au juste le résultat de la collecte, dont on fait tant de bruit à Lausanne [1].

Le 31 juillet, les réfugiés de Berne adressent à Mirmand les mêmes plaintes et les mêmes requêtes : il y a beaucoup de misère parmi les réfugiés, disent-ils, et il faudrait en faire partir autant qu'il sera possible, en été, pour les pays du Nord. Ils prient Mirmand de leur réserver le plus qu'il pourra de l'argent de la collecte [2].

La collecte de Hambourg, sur laquelle se fondaient tant d'espérances, était enfin terminée. Elle avait rapporté 2437 Reichsthaler, soit environ 7300 [3] livres de France, et cette faible somme était convoitée par chacun. Les Églises d'Allemagne voulaient la retenir pour faire vivre leurs réfugiés, et elles finirent par en distraire mille marks, au profit de celles de Hambourg et d'Altona. Les autorités ne voulaient pas laisser sortir cette somme de leur pays. Une correspondance active fut échangée entre Mirmand et les principaux chefs du Refuge, Gaultier, Faugières, Venours, qui tous s'efforcèrent de faire parvenir en Suisse le produit de la collecte. Enfin l'Électeur répondit favorablement à la supplique des réfugiés, par sa lettre du 2/12 mars, adres-

[1] Mss. C. N° 17. O. — MM. de Lausanne à M. de Mirmand, 16 juillet 1689, signé: *La Grange de La Borie*, avec charge. La Grange de La Borie, ancien pasteur d'Uzès, en Languedoc, réfugié à Lausanne, signa en 1688 la lettre de députation pour Mirmand et Bernard. Il prit une part active à la rentrée des Vaudois dans leurs Vallées, en 1689. (*Fr. Prot.* V. 418. b.)

[2] *Ibid.* MM. les réfugiés de Berne à Mirmand, 31 juillet 1689. Signé: *Bermonde*, ministre, et *Peyrols* pour tous. — La colonie française de Berne se constitua en février 1689, par l'élection d'une *Direction* composée de huit à neuf membres; furent élus : les pasteurs *Jean Modenx* de Marsillargues en Languedoc, *Isaac Bermont* (ou *Bermonde*) de Vernoux en Vivarais; les laïques *Jean Scipion Peyrol*, avocat (frère de l'ancien pasteur de Nîmes), *Laurent Domerc* de Montpellier, *Pierre Mesmyn* de Paris, *Barthélemy Montillon* d'Annonay, et *Pierre du Simitière* de Montpellier, et comme président, *Moïse Hollard* de Lausanne pasteur de l'Église française de Berne. La Direction française de Berne servait d'intermédiaire, entre les autres Directions du pays de Vaud, et la Chambre des réfugiés, dicastère institué dès 1683, par le gouvernement de Berne, et composé de LL. EE. Celui-ci devait régulariser la position des émigrés, pourvoir à leurs besoins et à leur passage dans d'autres contrées. *Peyrol* était secrétaire de l'envoyé anglais d'Herwart. (E Combe, *o. c.*, p. 126 — Mörikofer, *o. c.*, p. 183.) *Mesmyn ou Mesmin, Pierre C.*, négociant de Paris, fils de Guy Mesmyn, sieur de Bréviande (Bréviaude), réfugié en Suisse, dès 1685, se fixa à Berne. C'était un homme pieux, zélé pour le christianisme évangélique, bienfaisant pour ses frères en la foi, surtout pour les galériens, dont il s'occupa avec dévouement. En 1699, il habitait Genève, peut-être pour se rapprocher d'eux. (E. Jaccard, *o. c.*, p. 257. — Jules Chavannes, *o. c.*, p., 102.)

[3] Environ fr. 36 500.

sée aux Cantons évangéliques. Il les autorisait à toucher la collecte de Hambourg, tout en les prévenant que celle de Brême avait déjà été distribuée aux réfugiés d'Allemagne[1]. Toutefois, malgré l'autorisation de l'Électeur, l'argent n'arrivait pas : nouveaux délais, nouveaux retards. Venours navré, apprend en avril que MM. Ployard, de Claparède et Béard n'ont reçu aucun ordre pour l'expédition de cette somme, et il fait de nouvelles instances auprès de l'Électeur, de concert avec Gaultier. Ce ne fut qu'en juin 1689 et après d'interminables pourparlers, que les deniers de la collecte furent enfin adressés à Mirmand ; mais au lieu des 2437 Reichsthaler annoncés, il n'y avait plus que 1837 *R.* 18 *g.*, soit 5513 livres 5 sous.[2]

La répartition de cette faible somme fut confiée à Henri de Mirmand, qui s'en acquitta au mieux avec l'aide du consistoire de Zurich. Les réfugiés de Berne en désiraient la plus grande part ; mais sur les représentations de Mirmand, ils abandonnèrent leurs prétentions en faveur de ceux de leurs frères qui devaient faire le voyage d'Angleterre[3].

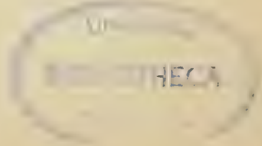
Mirmand avait émis l'avis que, si le faible produit de la collecte était distribué à chacun des réfugiés pauvres, le bien qui en résulterait serait à peu près nul, vu le grand nombre de ces malheureux, tandis que ce secours deviendrait efficace s'il était versé dans la caisse de Schaffhouse destinée à payer le voyage des émigrés, en permettant d'augmenter le pécule qui leur était remis au départ. Et comme on était alors imbu de l'idée que ces pauvres gens allaient être recueillis en Angleterre, il était sage de réserver cette somme pour leur transport. C'est ce que LL. EE. de Berne proposèrent à la diète de Baden, le 26 avril 1689.

Malheureusement les événements politiques mirent obstacle au départ des Français de la Suisse, et une lettre de Jurieu, adressée de Rotterdam à Mirmand, le 19/29 juillet, suspendit toute velléité d'émigration.

[1] Arch. Berlin. Rep. 122. N° 37. I. Vol. I. Lettre de l'Électeur aux Cantons évangéliques 2/12 mars 1689. Copie aux Arch. de Ch. — Conférence des Cantons évangéliques avec Saint-Gall et Bienne à la diète de Baden, du 26 avril au 8 mai 1689. Il y est fait mention de la lettre de l'Électeur du 12 mars, annonçant le prochain envoi de la collecte de Hambourg, de 2437 Reichsthaler, soit fr. 36 555 de notre monnaie (*Eidg. Absch.* B. VI. Abth. II, p. 275.)

[2] Environ fr. 27 565.

[3] Prot. Berne. Les lettres de Mirmand y sont mentionnées à diverses reprises.



« Il faut, y était-il dit, empêcher autant que possible le départ de ce pauvre peuple des réfugiés. Ce que j'avais prévu est arrivé, les malheureux, repoussés de toutes parts, se mettent en route pour l'Angleterre, comme s'ils avaient perdu l'esprit. Ils se rendent au bord de la mer (en Hollande), où ils périssent de misère, en attendant le changement du vent et le départ des bâtiments de transport. Ceux-ci ne peuvent mettre à la voile régulièrement, à cause des vaisseaux français qui se mettent à leur poursuite, et souvent il n'en part que de six en six semaines. Ces vaisseaux d'ailleurs ne veulent pas embarquer les malheureux émigrants, qui n'ont pas d'argent pour payer leur passage, de telle sorte qu'on rencontre des troupes de 4 à 500 de ces malheureux qui meurent de faim. La déclaration du roi d'Angleterre, par laquelle il invitait les réfugiés à venir dans son royaume, a entraîné une bonne partie de ces pauvres gens. J'ai écrit à ce sujet à Sa Majesté, et je lui ai envoyé votre lettre, dans laquelle vous disiez qu'il se trouve en Suisse huit mille personnes prêtes à partir pour l'Angleterre. Sa Majesté m'a fait répondre qu'elle ne pouvait pas s'occuper pour le moment de cette affaire, mais qu'elle y penserait lorsqu'elle aurait son envoyé en Suisse. En attendant les malheureux souffrent, et nous ne sommes pas en état de leur venir en aide, car nos ressources sont épuisées et la source en est tarie.

« Par d'autres lettres de Londres, j'apprends qu'il y a quarante mille Irlandais (protestants) en Angleterre, et vingt mille Français à Londres qui ont besoin d'assistance, de sorte que les nouveaux arrivants ne peuvent pas compter sur les secours qui leur sont nécessaires. » [1]

Cette lettre de Jurieu eut un grand retentissement en Suisse, où elle arrêta l'émigration pour l'Angleterre. Mirmand en donna copie aux diverses Directions françaises de Lausanne, Berne, Nyon, etc., qui changèrent d'opinion après l'avoir lue. Animées d'un même sentiment, elles décidèrent qu'il fallait mettre tout en œuvre pour retenir en Suisse les pauvres réfugiés, et pour obtenir des magistrats l'autorisation de les y laisser vivre. Aussi le ministre La Borie écrivait-il à Mirmand le 2 août, de la part de la Direction de Lausanne :

[1] Arch. Zur. Extrait de la lettre de Jurieu à Mirmand. Rotterdam 19/29 juillet 1689. Envoi de J.-H Labhart, archiviste de l'État de Zurich, 9 mai 1896. — Prot. Berne, du 5 août 1689. Lettre de Mirmand contenant un extrait de celle de Jurieu. *Pierre Jurieu*, né à Mer 1637 † Rotterdam 1713, fils de Daniel Jurieu et de Esther Dumoulin, petit-fils de Pierre Dumoulin, étudia à Sedan en 1658. Il épousa Hélène, fille de Cyrus Dumoulin, pasteur à Châteaudun. Ministre à Mer en 1661, — à Vitry le Français, 1673, — à Sedan, 1674-1681, — à Rotterdam, 1681-1713. Il eut un rôle important dans le Refuge, soutint une correspondance active avec les protestants restés en France, et leur envoya, de concert avec un comité secret, des pasteurs pour les évangéliser. (Pap. Auzière.)

« Notre Compagnie ayant examiné la lettre que vous avez pris la peine de lui écrire, et l'article de la lettre de M. Jurieu, est touchée dans un sentiment qui est de faire tout ce qui dépendra de ses soins et de ses très humbles remontrances envers les magistrats de cette ville pour obtenir de leur charité qu'on n'oblige pas nos misérables réfugiés de sortir de ce pays, jusqu'à ce que les affaires aient changé de face en Hollande et en Angleterre, et qu'on puisse espérer que ceux qui sont obligés d'y aller, n'y soient pas exposés à la misère où se trouvent réduits ceux qui y sont déjà allés, dans la pensée d'y pouvoir mieux subsister qu'ici »[1].

Et la Direction de Berne lui fait écrire, le 7 août, en ces termes, par J. S. Peyrols :

« Ce que vous nous apprenez, Monsieur, par la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et par la copie que vous nous avez envoyée de celle de M. Jurieu, nous a extrêmement mortifiés ; nous ne croyions pas le mal à beaucoup près si grand qu'il est, et nous nous sommes tous, sans hésiter, rangés de votre sentiment ; nous convenons que ce serait une cruauté que d'envoyer nos pauvres réfugiés en Hollande ou en Angleterre, en l'état où les choses y sont encore pour le présent. Nous avons donc cru qu'il fallait mettre tout en œuvre pour les retenir ici et leur procurer les moyens de leur subsistance. Nous avons, pour cet effet, présenté une requête aux seigneurs de la chambre des réfugiés[2], qui après l'avoir lue et examinée, et que nous les ayons amplement informés de bouche, des raisons sur lesquelles nous l'appuyons, nous ont témoigné d'en être sensiblement touchés et tout à fait bien intentionnés pour nous accorder notre demande. »[3]

Ces seigneurs annoncèrent qu'ils allaient en référer au Conseil de LL. EE. de Berne, de qui l'on attendait une décision favorable au prolongement du séjour des réfugiés en Suisse. Cependant les Bernois étaient mécontents que Jurieu, d'après la lettre de Mirmand, eût mandé au roi d'Angleterre que huit mille réfugiés étaient prêts à quitter la Suisse. Ce chiffre leur paraissait exagéré et propre à faire croire à S. M. B. que les Cantons évangéliques étaient peu charitables, puisqu'ils chassaient ainsi les réfugiés de leur pays.

[1] Mss. C. No 17. O. — La Borie à Mirmand, Lausanne, 2 août 1689.
[2] La Chambre des réfugiés était le comité des seigneurs de Berne, chargé par le gouvernement du soin et de la surveillance des émigrés français dans les terres de la domination bernoise.
[3] Mss. C. No 17. O. Réfugiés de Berne à Mirmand, 7 août 1689.

Et, à propos des Français indigents que Zurich leur renvoyait tous les jours sous prétexte que, après les avoir nourris un certain temps, ils devaient être entretenus par les autres Cantons (affaire pour laquelle Mirmand était intervenu), LL. EE. de Berne proposèrent aux seigneurs de Zurich de remettre les choses sur le pied convenu autrefois, qui évitait toute confusion. Pour la répartition des réfugiés et des frais de leur entretien en Suisse, les Cantons évangéliques avaient, en effet, établi entre eux une proportion de tant pour cent. Berne, comme le canton le plus riche et souverain du pays de Vaud, en prenait la moitié à sa charge; Zurich, Bâle, Schaffhouse et Saint-Gall se partageaient l'autre moitié [1]. Ainsi fut résolue la double difficulté: celle d'obtenir des magistrats, pour les Français indigents, l'autorisation de rester en Suisse, et celle de leur entretien par les Cantons; mais ce fut à la condition que ceux-ci seraient aidés par les secours qu'on pourrait obtenir de l'extérieur et par ceux que les Français aisés devraient accorder à leurs frères.

L'emploi de la collecte de Hambourg était ici tout indiqué : au lieu de servir à payer le voyage des réfugiés, cette collecte devait les faire vivre en Suisse. C'est ce que comprit Mirmand. Aussi employa-t-il cet argent avec beaucoup de discernement, pour soutenir les Directions les plus chargées de pauvres, celles de Lausanne, Vevey, Morges, Nyon, ou pour aider les réfugiés eux-mêmes. Les nombreux reçus et lettres de remerciements que nous avons sous les yeux, témoignent d'une profonde reconnaissance pour son zèle et ses envois. Cette petite somme, habilement ménagée, soulagea pendant deux ans bien des misères.

L'ordre parfait qu'apporta Mirmand dans cette distribution nous est démontré par deux pièces : 1° Le compte-rendu de l'argent de la collecte de Hambourg, dressé par les anciens du Consistoire de Zurich, Mirmand, Jacobé et Renouard d'Aoure, compte approuvé et contresigné par le secrétaire d'État Gaspar Gosswyler [2]. 2° La décharge

[1] *Allg. Eidg. Absch.* B. VIII. *153*, p. 361. — Répartition des réfugiés.

[2] *Renouard* signait, le 2 mai 1692, à Zurich, l'acte de mariage de Jean Rey de Saint-Gilles, réfugié à Francfort, avec Demlle Suzanne Noguier, aussi de Saint-Gilles, réfugiée à Zurich avec ses parents (E. Jaccard, l'*Église française de Zurich*, p. 168. — Extrait des Arch. Zur. 1688-1694.). — *Gaspard Gosswyler* fut sous-secrétaire d'État à Zurich 1687-1689, secrétaire 1689-1692, et bailli au château d'Églisau pour Messeigneurs de Zurich 1692-1698. (Communication de J.-H. Labbart, archiviste, Zurich.)

officielle donnée à Henri de Mirmand par l'Électeur et son ministre Danckelmann le 9 novembre 1691 [1].

M. Serres [2], ministre français à Lausanne, accusant réception le 31 mars 1691, d'un quatrième et dernier envoi de la collecte, écrivait à Mirmand :

« Il faut avouer, Monsieur, qu'on ne peut pas apporter plus de zèle, de promptitude et de charité, pour subvenir aux nécessités des pauvres que vous en apportez... J'en suis le fidèle témoin, depuis que j'ai l'honneur d'être dans cette Chambre (Direction) ; mais j'en suis outre cela un objet particulier, en ayant fait une douce expérience en ma personne, dont je vous rends mes très humbles actions de grâces.

« Nous continuons à prier le Père des miséricordes, qui veille toujours pour le bien de ses enfants, de vous conserver longtemps pour leur consolation, en ajoutant un grand nombre d'ans à votre belle vie, récompenser ici-bas votre charité de ses plus précieuses bénédictions, et la couronner là-haut de ses plus glorieuses récompenses. » [3]

[1] Les fonds de la collecte, reçus le 13 juillet 1689 par Mirmand et les anciens du Consistoire de Zurich, se montaient à L. 5513, 5^s, soit en monnaie actuelle fr. 27,566,25. Une partie de cet argent fut placée à intérêts, pour grossir le capital.

Ces intérêts se montaient à . . .	L. 168, 8^s,8^d, le 1er janvier 1691, soit	fr.	842,15
Cela faisait un total de	L. 5681, 13^s,8^d, soit en francs . .	fr.	28.408,40

De cette somme, Mirmand envoya à la Direction de Lausanne L. 1390.—. A celle de Vevey, L. 900. — A celle de Nyon, L. 269. — A celle de Morges, L. 75. — A celle de Saint-Gall, L. 30. — A M. Reboulet, pour deux frères rentrant en France, L. 20. — Le tout contre reçus signés, et par envois successifs, de 1689 à 1691. Cela faisait L. 2684,— soit fr. 13,420,—

Le solde se montait à	«. 2997,13^s,8^d	»	» 14,988,40
Somme pareille	L. 5681,13^s,8^d	»	fr. 28,408,40

Ce solde de L. 2997,13^s,8, fut distribué à des particuliers. Treize cents réfugiés, appartenant à neuf cent quatre familles, en furent assistés. La liste détaillée de ces dons et des réfugiés qui les reçurent se trouve aux Mss. C. N° 17. S, p. 77-113. Elle est intitulée : « *Rolle des personnes qui ont été assistées de l'argent de la collecte de Hambourg, jusqu'au 22 juin 1691.* » Les autres reçus et lettres adressés à Mirmand par les Directions françaises, en retour de ses envois, se trouvent : *Ibid.*, p. 27-77. Ils sont datés du 9 septembre 1689 au 31 mars 1691, et sont signés par les pasteurs ou anciens de ces colonies. *Ibid.*, p. 122. Compte-rendu de l'emploi de la collecte de Hambourg et décharge de G. Gosswyler, secrétaire d'État à Zurich, 15 août 1691. *Ibid.*, p. 117. Décharge de l'Électeur de Brandebourg pour la société de la collecte de Hambourg, du 9 novembre 1691, donnée spécialement à Henri de Mirmand. App. N° 12.

[2] *Serres, Pierre*, pasteur de l'Église de Valdrôme, se réfugia en Suisse, fut pasteur de l'Église française de Bâle, de 1693 à 1696, puis ministre à Parstein, en Brandebourg, en 1699. (*Fr. Prot.* IX. 253 b.)

[3] Voir App. N° 13. — Notice sur le solde des biens du Consistoire de Nîmes, que Mirmand eut aussi en main, pour le soulagement de ses compatriotes.

CHAPITRE TROISIÈME

I

Organisation des réfugiés. — Comités secrets. — Pasteurs rentrant en France pour prêcher l'Évangile.

Avant d'aller plus loin, jetons un coup d'œil sur l'organisation que les réfugiés avaient établie entre eux dans les pays de leur exil.

Le réfugié, soumis à son souverain et aux lois de son pays aussi longtemps que les droits de sa conscience n'étaient pas lésés, ne refusait l'obéissance que lorsque sa foi était menacée. Dans ce cas, plutôt que de la sacrifier, il préférait l'exil et l'abandon de ses biens. C'est ce qu'avaient fait, avant 1689, plusieurs centaines de mille réformés de France, et ce que firent bien d'autres après eux.

A ce grand mouvement il fallait une organisation qui permît de le diriger, et de régler les nombreuses questions qui s'y rattachaient. Cette organisation s'établit comme d'elle-même, et par la force des choses, dans les pays du Refuge. Chaque groupe de réfugiés, ayant à sa tête son pasteur et ses anciens, constituait une colonie, et cette colonie se mettait en rapport intime avec les autres colonies d'un même pays. Toutes ces Églises réunies formaient un corps, dont les chefs, reconnus de tous, entretenaient une correspondance suivie avec les Directions françaises des autres pays. Les décisions importantes à prendre, pour le bien général des exilés, étaient discutées et arrêtées entre les directeurs ou chefs de ces Églises, malgré la distance qui les séparait d'un pays à l'autre. Cette organisation, simplement con-

çue, dirigée avec sagesse, devint une puissance qui fut souvent redoutable à Louis XIV, d'autant plus qu'elle s'appuyait sur les cours protestantes.

Dès 1689, il se forma à Berlin, à Londres, en Hollande et en Suisse, des « Comités secrets », composés chacun de quatre ou cinq membres, choisis avec soin parmi les gentilshommes et les pasteurs les plus distingués du Refuge, ainsi Gaultier à Berlin, Jurieu à Rotterdam, Mirmand à Zurich. Ces hommes avaient l'oreille des souverains. A Berlin, le comité était formé de MM. François de Gaultier ministre, Jacques de Gaultier médecin son frère, de Faugières, de Maxuel et Ancillon juge. L'Électeur et les ministres d'État de Fuchs [1] et de Danckelmann [2] étaient seuls tenus au courant des décisions du comité. En dehors des initiés, le secret le plus absolu était gardé vis-à-vis de toutes sortes de personnes, françaises ou étrangères. Pour correspondre avec les comités des autres pays, les chefs se servaient d'un chiffre particulier.

C'était toute une politique secrète, à laquelle la correspondance de Mirmand fait de fréquentes allusions, et dont on ne comprend la portée que si l'on a la clef du mystère. Pendant un certain temps, Mirmand fut le seul représentant des comités secrets en Suisse ; plus tard il s'adjoignit le marquis d'Arzeliers [3], qui lui succéda lorsqu'il se décida à retourner en Allemagne en 1692.

Deux courants d'idées se manifestaient parmi les réfugiés. Les uns poussaient à la résistance, afin d'obtenir de Louis XIV, par la force, ce qu'il refusait aux droits de la conscience. Les autres, plus clairvoyants, cherchaient à faire sortir de France tous les protestants qui y étaient restés, jugeant que, pour ceux-ci, la liberté religieuse serait

[1] De Fuchs. Voir App. N° 14.

[2] De Danckelmann. Voir App. N° 15.

[3] *Gaspard Perrinet marquis d'Arzeliers*, 1645-1710, fut un des hommes les plus dévoués à la cause du Refuge. (Son père, le marquis Alexandre d'Arzeliers, avait été député général des Églises de France de 1644 à 1653.) Réfugié à Berne, il fut choisi par Mirmand pour faire partie du comité secret de la Suisse et pour lui succéder comme directeur des réfugiés lors de son départ. Dès avant 1703, d'Arzeliers représenta le roi d'Angleterre à Genève. — *Fr. Prot.* T. VIII. 193. b. — Mss. C. N° 17. O. et S. — Correspondance de Mirmand avec d'Arzeliers. — Mém. Mir. App. n° 1. — *Bull. Prot.* 1858. T. VII, p. 193 et suiv — MÖRIKOFER. *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse*, p. 281.

toujours un leurre. Le but auquel tendaient les premiers, était d'obliger le roi de France à accorder à tous ses sujets réformés cette liberté tant désirée, et à leur rendre l'Édit de Nantes, qui leur avait été enlevé contre toute justice, malgré la foi jurée et les serments réitérés de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV lui-même. Ils demandaient la rentrée en France, sans conditions, de tous les proscrits qui n'avaient qu'un désir, celui de retourner dans leurs foyers, pour y vivre dans la fidélité à leur Dieu, à leur roi, à leur foi. Grande et belle illusion, dont se bercèrent pendant un quart de siècle, ces hommes qui regrettaient sans cesse leur patrie et ne pouvaient prendre leur parti de se fixer définitivement à l'étranger. Illusion perdue par la paix de Ryswick en 1697, mais qui ne disparut entièrement qu'en 1713 au traité d'Utrecht. A ce moment, il fallut bien s'avouer que les réfugiés étaient sacrifiés à la paix de l'Europe, et que la haine du roi de France à leur égard ne désarmerait jamais. Cette haine, ils n'avaient pas voulu y croire, se figurant que le roi, abusé par le clergé, n'était pas le véritable auteur de leurs souffrances, et que, s'il les connaissait, il ne les tolèrerait point.

Jusqu'à la paix de Ryswick donc, les réfugiés formèrent de nombreux projets pour rentrer en armes dans leur patrie, comme avaient fait les Vaudois, qui, revenus dans leurs Vallées en 1689, devinrent les fidèles sujets de leur prince, le duc de Savoie. Toutefois aucune tentative de révolte ou d'invasion à main armée ne peut leur être imputée durant cette période, si ce n'est le soulèvement organisé par Vivens dans les Cévennes en 1689, à la suite des fausses promesses que Bâville lui avait faites en le trompant indignement[1]. Brousson ne se laissa entraîner que fort peu de temps dans cette tentative, et après la mort de Vivens (1692) il revint à une soumission absolue.

Il est vrai qu'un grand nombre de réfugiés prirent du service dans les armées alliées ; mais, outre la coutume de ce temps, c'était la seule carrière que beaucoup d'entre eux pussent embrasser, et le seul moyen d'existence qui fût à leur portée.

Les comités secrets eurent donc à discuter sur les objets suivants : les projets politiques, les projets d'émigration de leurs frères de

[1] Voir *Bull. Prot.* LV. 1906, p. 128. Article de M. N. Weiss : *Bâville et Vivens.*

France dans les pays protestants, les projets d'établissement pour les réfugiés à l'étranger, et l'évangélisation des troupeaux restés en France.

II

Bernard est déchargé de sa mission. — Il va à Londres. — Projet d'envoyer des députés au roi d'Angleterre.

Resté en Hollande après le départ de Mirmand, Bernard y passa l'hiver, et comme nous l'avons dit, obtint par ses démarches réitérées, et par la sympathie qu'il sut éveiller, un don de quatre mille livres, destiné par les États-Généraux aux Vaudois du Piémont réfugiés en Suisse. Cette somme fut confiée à M. de Convenant[1] qui venait d'être nommé représentant en Suisse des Provinces Unies, avec résidence à Zurich, pour être distribuée selon sa destination.

La mission de Bernard étant terminée, les Églises du Refuge suisse trouvèrent à propos de le décharger de son mandat de député, puisqu'il n'y avait plus rien à faire en ce pays. Elles le laissaient libre de revenir en Suisse, ou d'aller à Berlin comme il en avait manifesté le désir, en le prévenant que, dorénavant, elles ne pourraient plus se charger des frais de la députation. Bernard ne tint aucun compte des lettres formelles qui lui furent adressées en ce sens par les Églises de Suisse, et, fort de l'appui de M. de Chambrun[2], il se décida à pas-

[1] *Gabriel de Convenant,* né en 1648 à Orange † 1728 à Berlin (fils de André de Convenant, né 1619, Dr en médecine et professeur de philosophie à Orange), fut conseiller-doyen au parlement d'Orange. Il se réfugia en Brandebourg avec sa femme Isabeau Bernard de Benicroix et ses sept enfants ; il fut nommé conseiller de cour et de légation au tribunal spécial formé par Frédéric Ier avec les débris du parlement d'Orange. Dès 1689, Convenant représenta en Suisse les États-Généraux et le roi d'Angleterre, comme envoyé extraordinaire. Il s'occupa activement du bien des réfugiés. Sa veuve mourut en 1753, âgée de 93 ans. (*Fr. Prot.* 2e éd. T. IV, p. 613 a.)

[2] *Jacques Pineton de Chambrun* fut l'un des pasteurs distingués d'Orange. Les dragons lui firent souffrir toutes sortes de persécutions et de tortures, jusqu'à ce que, vaincu par la souffrance, il dit : « Je me réunis. » Il finit par gagner la Hollande, et poursuivi de remords, il écrivit le livre émouvant de sa confession et de son repentir.

ser en Angleterre, afin d'y continuer son office de député, sans se préoccuper du désaveu de ses mandataires. Cet incident occasionna maints pourparlers entre les chefs du Refuge et les Églises françaises de la Suisse. Chacun s'adressait à Mirmand pour avoir un conseil. Gaultier, de Berlin, Venours, de Londres, lui demandent en mars 1689 si Bernard est autorisé à poursuivre seul sa mission de député. Les Directions de Berne et de Lausanne s'en montrent préoccupées dans leurs lettres à Mirmand. Seul, M. de Chambrun, à la Haye, encourage Bernard dans son dessein et le recommande à LL. MM. BB. Tous les autres jugent que ce député, malgré son zèle et son ardeur, manque du tact et de l'habileté nécessaires pour des fonctions aussi délicates. « Il aurait gâté les meilleures affaires, écrivait Gaultier à Saurin, en décembre 1688, si M. de Mirmand n'avait été là pour y remédier. » [1]

Les lettres de rappel des Directions de la Suisse, écrites au commencement de 1689, n'ayant pas été efficaces, on chargea Mirmand d'expédier des dépêches significatives pour faire revenir Bernard, dans la pensée qu'il serait assez maître de la situation pour se faire écouter. Mais elles n'eurent pas plus de succès que les précédentes. Cette affaire n'avait d'autre importance que d'être en connexion avec un projet fort discuté à ce moment-là : celui d'avoir un ou plusieurs députés attitrés auprès de S. M. B., pour représenter à sa cour les intérêts des réfugiés et ceux des Églises de France. A plusieurs reprises, Gaultier, Venours et Modenx, de Berne, avaient mis en avant cette idée, en écrivant à Mirmand.[2] Chacun en avait eu la pensée de son côté, et exposait ses vues sur ce sujet. Gaultier désirait que cela se fît sans éclat, et dans le plus grand secret, en opposition avec Mirmand qui penchait à agir ouvertement. Selon Gaultier, chacun devrait ignorer la mission dont seraient chargés, à la cour d'Angle-

Il fut chapelain de la princesse Marie d'Orange, et après son élévation au trône d'Angleterre, le roi Guillaume lui donna un canonicat à Windsor. Il mourut en 1689. (*Fr. Prot.* T. VIII, p. 244. — *Larmes de J. Pineton de Chambrun.* AD. SCHÆFFER. Paris, 1854, p. p.)

[1] Mss. C. N° 17. O. — Gaultier à Saurin, Berlin 1er décembre 1688. Gaultier désapprouve tout à fait le choix de Bernard comme député.

[2] *Ibid.* Gaultier à Mirmand, Berlin, 26 janvier 1689 ; Venours à Mirmand, 5 février 1689 ; Venours à Mirmand, Hambourg, 9 février 1689 ; Modenx à Mirmand, Berne, 16 février 1689.

terre, les représentants des Églises et des réfugiés français, hormis trois ou quatre personnes qui formeraient à Berlin un petit bureau secret, sous l'approbation de l'Électeur. Mirmand devrait constituer en Suisse un bureau analogue, qui serait en correspondance avec celui de Berlin. Ces bureaux pourraient avoir une grande influence pour obtenir en France la délivrance des Églises sous la croix et pour contribuer à l'établissement des réfugiés en Angleterre. On pourrait, dit Gaultier, proposer aussi l'affaire d'Irlande.

Venours engage Mirmand à ne pas abandonner l'entreprise importante d'une députation en Angleterre, car, lui écrit-il, si la députation précédente a rapporté peu de fruits, celle-ci pourra en rapporter beaucoup plus dans la suite. « Si cette négociation sort de vos mains, elle ne peut pas réussir, comme elle le fera si vous la continuez. » Il sollicite aussi Gaultier de s'en occuper, estimant que ce ministre avait toutes les qualités requises pour mener l'affaire à bien. Gaultier allait justement partir pour la Hollande et l'Angleterre, dans un but ignoré. Quant à Venours, il se dévouera, dit-il, à la cause commune, et il instruira le comité qui va être nommé en Suisse, de tout ce qui pourra se passer.

A son tour, Modenx [1] désire qu'on rappelle le député qui voudrait passer la mer (Bernard). « Mais je vous avoue, écrit-il à Mirmand,

[1] *Jean Modenx*, né 1623, pasteur à Clermont de Lodève, où il chercha à apaiser une sédition des catholiques contre leur curé, couvrant celui-ci de son corps pour le préserver de la mort (Élie Benoit. *Histoire de l'Édit de Nantes*. III, p. 479), ensuite pasteur à Marsillargues, et connu de Mirmand, auquel il demanda en 1681 les nouvelles d'un synode. Condamné le 26 juin 1684, à l'interdiction perpétuelle et au bannissement de la province pendant cinq ans, par suite de la manifestation de Brousson, il passa en Angleterre, puis à la Haye, où il conféra secrètement avec Guillaume d'Orange en 1685, pour aller évangéliser son ancienne paroisse en France. Le prince prenait l'initiative de ces sortes de missions. Un signalement de 1687 le dépeint ainsi : « il est d'une taille avantageuse, un peu voûté, le visage assez large, rempli et assez bien fait, les cheveux presque tous blancs, les yeux gros et mornes, un corps fort rempli et gros. » Venu à Berne par Lausanne, il était nommé en février 1689 inspecteur des Français, mais déjà en été, il repartait pour une destination inconnue, probablement, l'évangélisation en France quoiqu'on n'en ait pas trouvé d'indices. D'après un renseignement de M. Ch. Bost, pasteur au Hâvre, tiré d'un dossier des *Archives de l'Intendance du Languedoc* (*C. 170*), Modenx fut un des pasteurs français qui prépara l'expédition des Vaudois, en août 1689. Quatre ans se passent sans qu'on entende parler de lui, et soudain en 1693, il reparaît à Berne, venant de Genève, à la tête d'environ douze cents réfugiés qu'il conduit, avec des peines infinies, jusqu'en Angleterre, et même en Irlande, laissant en route de nombreux malades. — Modenx avait un fils, étudiant en théologie, qui, sans

que je ne souhaiterais pas trop la députation qu'on propose vers M. le prince d'Orange et vers le parlement d'Angleterre : 1° Cela irritera la France. 2° Elle donnera lieu aux papistes de l'Europe de dire que c'est ici une affaire de religion. 3° Il n'en sera ni plus ni moins. Mais si on avait à faire cette députation, il faudrait choisir des députés qui nous fassent honneur, tels que sont par exemple MM. les marquis de Peré et de Venours père, MM. de Saint-Martin et de Beringhen, MM. Dubosc et Janiçon pasteur à Blois. »[1]

La proposition d'avoir un représentant auprès de Guillaume III fut soumise aux Directions de la Suisse, qui, après beaucoup de réflexions et de correspondances échangées entre Mirmand et les principaux réfugiés, jugèrent qu'il fallait renoncer à toute députation qui pourrait faire de l'éclat, et n'envoyer personne de l'étranger auprès du roi d'Angleterre, car toute députation, faite ouvertement, porterait ombrage à Louis XIV, et risquerait d'attirer des malheurs sur la tête des protestants restés en France. Toutefois, comme il était de la dernière

autorisation, se mit à prêcher et à baptiser, à Morat. De là, grand émoi parmi les ecclésiastiques bernois et français, qui, réunis à Berne le 1er décembre 1691, décident que « dans l'affaire scandaleuse du sieur Modenx fils, il a été trouvé nécessaire de faire connaître à LL. EE. et à la Chambre ecclésiastique, la douleur que tous les réfugiés avaient de cette *action inouïe*, qu'ils traiteraient avec la sévérité requise, s'ils en étaient les juges ». — (Arch. de Ch., Modenx à Mirmand, 1681. — Prot. Berne, 1689. — Mss. C. N° 17. O., Modenx à Mirmand, 16 février 1689. — *Ibid.*, d'Arzeliers à Mirmand, Berne, 12/22 mai 1693. — *Ibid.* N° 17. S., p. 407, Mirmand à d'Arzeliers, 3/13 mars 1694. — Bæhler. *Kulturbilder aus der Refugientenzeit in Bern* (1685-1699), Berne 1908, Gustave Grunau, p. 45. Article paru dans la *Neujahrsblatt vom Historischen Verein des Kantons Bern*, 1908. — *Fr. Prot.* 2e éd. III, 238. — Lettre de M. Ch. Bost, 14 juin 1909.

[1] Parmi les hommes marquants du Refuge hollandais, E. Combe cite MM. de Vrygny et de Péray, gentilshommes au protestantisme éprouvé. (Ernest Combe, *o. c.* p. 139.)

Armand de Saint-Martin, de Pau, conseiller estimé au parlement de Paris, 1685, avait épousé en 1658 *Françoise Amproux*, fille de Jean sieur de la Massaye. Enfermé pour sa foi, de 1686 à 1688, il fut expulsé du royaume, comme obstiné, avec sa femme et son fils Jacques. (*Fr. Prot.* IX. 91.)

Jean de Beringhen, confesseur, expulsé du royaume après maintes persécutions, qui le laissèrent inébranlable, en 1688. (*Ibid.* 2e éd. II, 340.)

Pierre du Bosc, né à Bayeux 1623 † 1692 à Rotterdam, ministre à Caen, célèbre prédicateur. Il intercéda pour les libertés protestantes, auprès de Louis XIV, qui dit ensuite à la reine : « Je viens d'entendre l'homme de mon royaume qui parle le mieux. » Persécuté et exilé, il se retira en 1685 à Rotterdam, où les magistrats lui offrirent la chaire de l'Église wallonne. (*Fr. Prot.* 2e éd. V. 540 et suiv.)

Michel Janiçon, ancien pasteur à Blois, retiré en Hollande à la Révocation, ministre de l'Église wallonne d'Utrecht dès 1686. (*Fr. Prot.* VI, p. 29.)

importance que les intérêts des protestants fussent sauvegardés, et qu'à cette époque on attendait tout du monarque et du parlement anglais, il fut décidé par les Directions de Berne, de Zurich, de Lausanne et des villes vaudoises, que deux des principaux ministres français résidant à Londres seraient chargés d'y remplir une mission confidentielle. Ils devraient représenter, en toute occasion, les intérêts des exilés français auprès de l'Angleterre, sans avoir un titre officiel. MM. de Jaussaud, chapelain du roi d'Angleterre, et Ménard furent choisis à cet effet : on leur adjoignit M. Broca, chapelain de l'évêque de Londres [1].

[1] Nous ne trouvons pas le ministre *de Jaussaud* mentionné dans nos ouvrages sur le Refuge. Il pourrait être identifié à ce *Jean-Louis de Jaussaud* dont parle la *Fr. Prot.* VI. 55, qui fut ministre à Gergeau en 1643, à Castres, 1648, d'où exilé à Nîmes 1664-1665, il revint en Haut-Languedoc, fut pasteur à Blauzac 1671-1674, puis à Castres, 1674 jusqu'à la Révocation. A trois reprises, il présida les synodes provinciaux : celui de Saint-Antonin en 1668, de Milhau en 1674, encore de Saint-Antonin en 1682. Dès lors, on perd sa trace; il peut avoir passé en Angleterre.

Deux frères, *Jean et Philippe Mesnard* (ou Ménard), comptaient, lors de la Révocation, parmi les plus distingués pasteurs de France. A l'âge de 27 ans, l'aîné, Jean, succéda à Drelincourt dans la chaire de Charenton, en 1670. Il y prêcha le dernier sermon avant la démolition du temple, en octobre 1685. Philippe était pasteur à Saintes. Bannis à la Révocation, Jean se réfugia en Hollande et fut chapelain du prince d'Orange, Philippe se retira à la cour de Danemark, où la reine le nomma pasteur français à Copenhague. Bientôt les deux frères se retrouvèrent en Angleterre, occupant chacun un poste important, et membres des comités chargés de la distribution annuelle du *don royal* aux émigrés français. Philippe devint ministre de la chapelle royale française du palais de Saint-James. Très lié avec Gâtigny, il fut en 1708 son exécuteur testamentaire et l'un des principaux fondateurs de l'hôpital français de Londres. Il mourut en 1737. (*Proceedings of the Huguenot Society of London.* Vol. VI. No 1. Aberdeen 1898, p. 43 et suiv.)

Pierre Broca ou de Brocas, dont parle la *Fr. Prot.* (2e éd. T. III, p. 184), est sans doute le même que celui-ci. Ministre à Clairac, il assista au synode de cette ville, en septembre 1679, puis fut ministre à Casteljaloux, député au synode de Sainte-Foy, 3 décembre 1681, réfugié en Hollande en 1685, avec sa femme Anne Laville et deux enfants, d'où il passa à Londres avec sa femme et sa fille. De 1705 à 1710, il est porté sur la liste des membres du comité qui distribuait les secours du don royal.

John Tillotson, 1630-1694 alors évêque de Londres, qui jouissait d'un grand crédit, fut l'un des principaux protecteurs des réfugiés en Angleterre. Fils d'un marchand tailleur du Yorkshire, il étudia à Cambridge. Prédicateur, auteur d'ouvrages célèbres, il fut mêlé aux principaux événements de son temps. Il était partisan de Guillaume III, qui l'éleva aux plus hautes dignités ecclésiastiques, et le nomma archevêque de Cantorbéry en 1691. En cherchant à réformer les abus de son clergé, il se fit de grands ennemis. Cette opposition, sans le faire dévier de son devoir, abrégea ses jours.

De plus, les directeurs des réfugiés demandèrent l'appui du Dr Burnet, qui allait devenir évêque de Salisbury.[1] Cet homme éminent, dévoué aux réformés français, pouvait exercer une influence prépondérante sur le roi et sur les chambres. Par motif de prudence, toutes ces démarches se faisaient dans le plus grand secret.

On en était là, les lettres destinées à MM. de Jaussaud, Ménard et Burnet avaient été écrites et signées par les Directions françaises du pays de Vaud, puis expédiées à Berne pour les faire signer, lorsque deux missives venues de Hollande remirent tout en question. L'une était du ministre Chambrun, annonçant le prochain départ de Bernard pour l'Angleterre, l'autre de Bernard lui-même, qui offrait de continuer son office de député dans les lieux où l'on aurait besoin de lui. Ces lettres mirent MM. de Lausanne dans le plus grand embarras, à cause de leur position vis-à-vis de Bernard. Le 19 mars, ils demandèrent par l'organe du ministre Vigne, l'avis de Mirmand et de l'Église de Zurich. « Nous ne voulons du tout point, leur disent-ils, que Bernard, ni aucune autre personne paraisse auprès des puissances de l'Angleterre, sous le nom de député de notre part. »[2]

Après quelques jours de réflexion, où les avis furent réunis, MM. de Lausanne, confirmant leur première décision, envoyèrent à Mirmand leurs lettres collectives à MM. de Jaussaud, Ménard et Burnet, signées par les Églises, pour qu'il les fît signer à Zurich et les expédiât aussitôt en Angleterre. En outre, la Direction de Lausanne le chargeait de demander au marquis de Venours, alors à Londres, d'agir pour les affaires des réfugiés, pendant son séjour en cette ville, comptant que MM. de Zurich seraient du même avis. Bernard ne s'émut point des embarras causés par son entêtement ; à peine parut-il s'en douter. Il faut ajouter que MM. de Lausanne lui écrivirent, par la même occa-

[1] *Gilbert Burnet*, 1643-1715, évêque de Salisbury, né à Édimbourg, d'une ancienne famille, savant théologien, caractère pieux et noble, auteur renommé (*Histoire de la Réformation de l'Église d'Angleterre*, et d'autres ouvrages), prit part aux évènements principaux des règnes de Charles II, Jacques II et Guillaume III. Très opposé au catholicisme, il fut exilé en Hollande, avant l'avènement de ce dernier, qu'il accompagna en Angleterre. C'était un homme éminent, connu dans toute l'Europe, et grand politique. Il s'était mis en relation avec toutes les fractions du protestantisme, et protégea les réfugiés.

[2] Mss. C. No 15. Lettre 7. « Des réfugiés de Lausanne à Messieurs nos frères réfugiés à Zurich ». 19 mars 1689, signé Vigne, ministre.

sion, une lettre fort modérée, où ils rendaient justice à ses services et à son zèle [1]. Lui-même donnait à Mirmand, le 4 mai, des nouvelles de son arrivée à Londres. Après avoir attendu 18 jours à la Brille, en Hollande, un temps favorable à son embarquement, il avait été exposé pendant douze jours sur mer, aux plus furieuses tempêtes. Le couronnement de LL. MM. avait eu lieu en grande pompe depuis son arrivée ; quatre jours après, il obtint à grand'peine, vu l'encombrement des ambassadeurs, une audience de la reine à Hampton-Court. Bernard avait vu à Londres M. de Venours qui y était arrivé, muni des lettres de l'Électeur de Brandebourg. Il trouvait en Angleterre des dispositions contraires à son attente, car, dit-il: « Outre les vingt-cinq mille réfugiés qui sont en cette ville, et dont la plus grande partie sont dans la nécessité depuis le commencement, il en est arrivé plus de mille, dont plusieurs ont recours à la charité, et même le plus grand nombre. M. l'évêque de Salisbury, qui est le Dr Burnet, m'a dit qu'il y avait plus de quarante mille protestants irlandais [2] en Écosse ou en Angleterre, qui sont à la faim, ainsi il n'y a rien pour nous à espérer pour le présent, outre qu'on veut obliger toute la jeunesse française à prendre parti dans les nouveaux régiments. »[3]

Il régnait parmi les réfugiés un véritable esprit de charité et de bienveillance, qui s'exprimait par les formes d'une politesse charmante: par exemple, entre Bernard, dépouillé de son mandat, et Jaussaud, Ménard et Broca qui en étaient revêtus à sa place, il y aurait eu matière à conflit. Rien de pareil ne se produisit, les trois ministres de Londres engagèrent Bernard à paraître avec eux à l'audience royale qu'ils avaient sollicitée, et où Bernard devait même prendre la parole. Seulement l'audience ne put être obtenue, vu le travail énorme dont le roi était surchargé, autant par la guerre avec la France que par le gouvernement de ses États [4].

[1] Cependant Faugières écrivait de Berlin à Mirmand, le 5 mai: « Il est fâcheux que le bonhomme Bernard soit allé en Angleterre comme député... Voilà ce qui arrive quand on commet de telles gens aux affaires générales. » (Mss. C. No 17. O.)

[2] Les forces de Jacques II, augmentées d'un contingent français, étaient cantonnées en Irlande. Cette île n'étant pas encore soumise à Guillaume III, les protestants en avaient été chassés par le parti catholique.

[3] Mss. C. No 17. O. Bernard à Mirmand, Londres, 4 mai 1689.

[4] Selon toute probabilité, Bernard demeura en Angleterre où il avait été bien accueilli, preuve en est un Mémoire qu'il envoya à Mirmand, à propos du projet d'éta-

III

Schomberg et Venours à Londres. — Enrôlements en Suisse. Négociations et correspondances avec Mirmand.

Le maréchal de Schomberg fut le plus illustre des Français qui, lors de la Révocation, abandonnèrent leur patrie pour leurs convictions religieuses. Frédéric-Armand de Schomberg, né en 1608, se forma au métier de la guerre sous le prince Frédéric-Henri d'Orange, à la même école que Turenne et le Grand-Électeur. Entré au service de la France en 1650, il se distingua dans plusieurs campagnes en Portugal et en Hollande, et obtint en 1675, en récompense de ses services, le bâton de maréchal. Au dire de Rapin-Thoyras, il était considéré comme le plus grand capitaine de son temps, après Condé et Turenne. Protestant convaincu, il ne céda pas à Louis XIV qui voulait le faire abjurer en 1685. Il obtint la permission de se retirer en Portugal, étant comte de Mertola et Grand de Portugal; mais l'inquisition l'ayant poursuivi en ce pays, il se vit obligé d'émigrer en Prusse, où l'Électeur lui fit grand accueil. Il fut nommé gouverneur général de Prusse, ministre d'État, généralissime des armées prussiennes. Après la mort du Grand Électeur, Schomberg passa au service de Guillaume d'Orange, et prit le commandement de l'armée avec

blissement des colonies en Irlande (1693). Bernard lui offrait ses services à propos du partage à faire, en ce pays, des bien-fonds destinés aux réfugiés, pour marquer la place des bâtiments à construire, s'informer du nombre de personnes composant chaque famille d'émigrés, de quelles avances elle aurait besoin en bestiaux, blé, ou autres provisions, pour acheter les bestiaux nécessaires, faire des baux avec les propriétaires de terres, ou pour diviser les eaux d'irrigation entre les divers colons. Il était prêt, lui et son fils, à se transporter, au premier ordre de Mirmand, partout où on le lui marquerait, et à rendre au public tous les services que ses connaissances pratiques le mettaient à même d'accomplir. (Mss. C. N° 17. M. Mémoire de M. Bernard (en tête de la main de Mirmand.) — Mss. C. N° 17. O. Méjanes de Bane à Mirmand, Lausanne, 19 février et 1er mars 1689. Chambrun à Mirmand, La Haye, 21 mars 1689. Gaultier à Mirmand, Berlin 30 mars 1689. Chambrun à Paradès, 8 mars 1689. MM. de Lausanne à Mirmand, 30 mars 1689. Faugières à Mirmand, Berlin, 5 mai 1689. *Ibid.*, N° 15. Lettre 7. Réfugiés de Lausanne à Mirmand, 19 mars 1689.)

laquelle ce prince débarqua en Angleterre. Au printemps de 1689, il travaillait à Londres à former une nouvelle armée destinée à faire la conquête de l'Irlande ; il enrôlait tous les réfugiés qu'il pouvait réunir, tant sur le continent que dans les Iles Britanniques.

De son côté, le marquis de Venours s'était embarqué pour Londres, à la même époque que Bernard. Comme lui, assailli par une tempête qui le rejeta sur les côtes de l'Écosse, il n'aborda en Angleterre qu'à la fin de mars. Il était muni de lettres de l'Électeur pour son envoyé extraordinaire à Londres, de Schmettau, et pour Guillaume III. Il devait, lui aussi, agir en faveur des Églises françaises de la Suisse, afin de préparer les voies aux députés de leur choix.

Dès le 2/12 avril, Venours s'empressait de mettre Mirmand au courant de ses premières démarches. Il n'avait pu encore se rendre à la cour, car, disait-il : « Les gens de cette cour sont tellement chargés d'affaires depuis quelques jours, que je suis surpris comment ils n'en sont point accablés. Le roi Guillaume a été contraint d'aller à la campagne, à neuf milles d'ici, pour y prendre l'air et se débarrasser un peu de la foule des courtisans. » Par contre, il s'était présenté chez M. de Schmettau et chez le maréchal, créé dernièrement duc de Schomberg. Aidé de son fils, le comte Charles venu de Berlin, Schomberg organisait son armée d'Irlande ; il conférait tout le jour avec les lords anglais pour des affaires de la plus haute importance, aussi Venours ne vit-il d'abord que le comte Charles. Celui-ci s'informa en détail et avec un vif intérêt des enrôlements qu'on pourrait faire en Suisse, tant parmi les réfugiés que parmi les gens du pays. Venours lui fit voir une lettre de Mirmand qui lui donna de la joie. Le comte Charles, désirant avoir toutes les indications possibles, engagea le marquis à envoyer son fils en Suisse, pour en ramener les troupes qu'on y pourrait enrôler, et si la chose en valait la peine, il irait lui-même les chercher[1].

Trois jours après, le marquis fut reçu par le duc de Schomberg. Venours lui dit qu'il était chargé de le mettre au courant du triste état des réfugiés de la Suisse, en attendant la venue probable d'un député de ce pays. Il lui exposa leur situation, d'après les lettres de

[1] Mss. C. N° 17. O. Le marquis de Venours à Mirmand, Londres, 2/12 avril 1689.

Mirmand, l'un des chefs auxquels les émigrés avaient confié la direction de leurs affaires. Le duc, vivement intéressé au sort des réfugiés, promit de faire tout ce qui était humainement possible en leur faveur; mais en dehors du service dans l'armée, il ne prévoyait aucun secours pour eux en Angleterre. Il dit à Venours qu'il connaissait fort Mirmand, et demanda combien l'on pourrait enrôler de soldats en Suisse, et si les réfugiés de Genève ou d'ailleurs avaient quelque relation avec leurs frères du Dauphiné, des Cévennes ou du Languedoc. Venours pria Mirmand de faire écrire, s'il le pouvait, des lettres officielles par les magistrats de Suisse, au sujet de ces enrôlements. Cela donnerait, dit-il, un titre et une occasion au maréchal, pour parler au roi en faveur des réfugiés, et le roi pourra faire agir le parlement, ce qui est la voie la plus sûre pour leur venir en aide. «Faites-nous savoir, ajoute Venours, si vous avez établi en Suisse le petit conseil secret qui pourra diriger les affaires, et avec lequel on correspondra».[1]

Peu de jours après, Mirmand recevait de Londres, à propos des enrôlements pour l'Irlande, la lettre suivante du baron d'Avejan[2], nommé lieutenant colonel dans le régiment de Cambon[3].

« Je viens d'apprendre, par le valet qui vous servait lorsque vous passâtes à Nimègue, que vous êtes à Zurich, ce qui me fait prendre la liberté, Monsieur, de m'adresser à vous dans le besoin pressant où nous sommes d'avoir, dans le 15 du mois de juin, nos régiments complets pour marcher en Irlande, à la délivrance de nos frères qui y sont cruellement persécutés. C'est pourquoi je m'assure que vous ne manquerez pas de faire publier dans toutes les Églises

[1] Mss C. No 17. O. Venours à Mirmand. Londres, 5 avril 1689.

[2] *Jacques de Bane, baron d'Avejan*, capitaine d'infanterie en France dans le régiment Dauphin, entra comme officier réfugié dans l'armée de Guillaume d'Orange, lors de sa descente en Angleterre, et mourut en Irlande en combattant pour ce prince. Il descendait de Claude de Bane, seigneur d'Avejan, baron de Ferreyrolles, qui épousa, en 1567, Dauphine de Montcalm, mariage réformé. Son père, nommé aussi Jacques de Bane, etc., suivit la carrière des armes et fut très attaché à la religion protestante. Le pasteur réfugié, Jacques de Bane, sieur de Méjanes, descendait de la même famille. (Bane est un nom de lieu des Cévennes, ainsi qu'Avejan, qui se trouve dans le Gard, canton de Barjac.) Ch. Weiss, *o. c.* I. 296. — *Fr. Prot.* 2e éd. I. 756, art. Bane.

[3] *Cambon*, chef du génie militaire dans l'armée de Guillaume d'Orange, servit en Irlande en 1690, et rendit de grands services à la tête de son régiment. (Ch. Weiss, I. 305. *Fr. Prot.* VI. 518, et 2e éd. III. 649. — *Proceedings of the Huguenot Society of London*, Vol. IV. No 2, p. 322. 1892-1893.)

françaises, l'obligation où tous les réfugiés sont, de nous venir aider dans cette expédition, où il s'agit de la gloire de Dieu, et dans la suite du rétablissement de son Église dans notre patrie. La levée de trois régiments d'infanterie, de près de mille hommes chacun, à la tête desquels il y a déjà cent trente officiers, nous doit faire espérer un bon succès auprès d'un aussi grand et aussi pieux monarque qu'est le nôtre, et sous le commandement du maréchal, duc de Schomberg, qui nous y doit conduire ; ainsi, Monsieur, vous intéressant autant que vous le faites à l'état et subsistance des réfugiés, vous solliciterez ceux qui sont en état de porter les armes de nous venir joindre, car la paie est ici très bonne et presque double de tous les États de l'Europe, et on y vit à aussi bon marché que dans la Suisse. Nous avons tous intérêt à bien former les trois régiments ici, car s'ils réussissent, infailliblement on en fera d'autres, et si, au contraire, comme nous sommes beaucoup enviés, et que nous avons toutes les troupes à dos, si d'ici nous ne réussissons pas, chacun nous jettera la pierre et on nous regardera avec mépris... » [1]

Nous verrons tout à l'heure comment Mirmand répondit à ces avances; en attendant, Venours continuait à lui donner des nouvelles d'Angleterre. En mai, il avait vu l'évêque de Londres, et dîné chez le duc de Schomberg; il devait, avec ce dernier, aller voir le roi à Hampton-Court :

« Ce que vous avez pensé, Monsieur, dit-il, du dessein de remplir l'Irlande de réfugiés, et entre autres de ceux qui sont en Suisse, a été goûté ici de quelques-uns de ceux qui s'intéressent le plus dans nos affaires. Ça a été aussi mon sentiment, mais je vous avoue qu'il a été ébranlé par ceux qui pensent que nous devons encore regarder la France comme notre patrie, et qu'il faut songer à y retourner, et qu'il serait mieux de chercher les moyens de faire subsister les Français réfugiés dans leur dispersion, et surtout dans les lieux les plus proches de France, et de tâcher même de former quelques petits corps, pour être en état d'y entrer, dans la première occasion qui s'en offrira, et que dans cette pensée, il serait moins difficile de trouver du secours pour eux. Vous y ferez vos réflexions, et vous aurez du temps pour cela, car l'Irlande est encore à conquérir. Vous voudrez bien m'écrire votre sentiment là-dessus.

« MM. les ministres réfugiés ont présenté une requête au parlement pour leur subvention », (et en postscriptum) « MM. du parlement ont répondu favorablement à la requête qu'on leur a présentée, et ont ordonné qu'on leur donnera dix-sept mille pièces. [2]

[1] Mss. C. No 17. O. — Le baron d'Avejan à Mirmand. Londres, 23 avril 1689. Beaucoup de militaires, établis à Genève et à Lausanne, partirent pour l'Irlande par les soins de Mirmand et par ceux du marquis d'Arzeliers. (Ch. Weiss, I, p. 304.)

[2] 17 000 livres sterling font 1 275 000 francs actuels. C'était l'intérêt de cette somme qu'on destinait aux pensions.

« Vous avez appris que la Chambre des Communes a présenté un appel au roi, pour déclarer la guerre à la France, avec promesse d'un secours suffisant pour la commencer, et pour la continuer. Le parlement a déjà donné sept cent mille livres sterling avec les six cent mille livres qui sont déjà levées pour l'armement de mer.

« La neutralité de MM. les Suisses a fort surpris ici tout le monde ; il court un bruit que le duc de Lorraine s'avance à la frontière pour engager MM. les Suisses à se déclarer.

« Si je ne croyais de vous faire payer de gros ports, je vous enverrais des nouvelles de tout ce qui se passe ici, et qu'il serait nécessaire que vous sachiez... à présent que les choses sont dans une telle situation que toute l'Europe est en mouvement, et qu'elle prend un notable intérêt dans ce qui se passe en Angleterre. » [1]

Venours, ayant reçu de Mirmand la réponse à ses demandes d'enrôlements, lui écrit de nouveau le 22 mai/1er juin ce qui suit :

« Aussitôt que j'ai reçu votre lettre du 3 mai, j'aidemandé une heure à Mylord, duc de Schomberg, qu'il me donna, et je lui lus ce que vous m'écriviez de bout en bout, qu'il écouta avec beaucoup d'attention, et marqua beaucoup de joie de la disposition en laquelle se trouvent MM. les Cantons protestants. Après la lecture de cette lettre, il fit bien des réflexions, nous étions seuls, il m'entretint à cœur ouvert sur l'état où se trouvent à présent les affaires de l'Europe, celles de ces royaumes, celles de tous les réformés dispersés, et de ce qui regarde en particulier MM. les Cantons protestants, dont il semble que le premier intérêt devrait être la cause commune, et pour leur avantage particulier et pour celui de la religion protestante en général. Il me chargea de vous faire réponse, après m'avoir assuré qu'il entretiendrait le roi sur les sujets importants de votre lettre : « Que vous deviez, Monsieur, faire votre possible pour entretenir les personnes que vous connaissez, qui ont du crédit dans la magistrature, dans les bons sentiments où ils sont pour les intérêts de S. M. B., et de vouloir insinuer à ceux avec qui vous êtes entré touchant des levées, qu'ils trouveront, dans le service du roi Guillaume, mille fois plus d'agrément que dans aucun service de l'Europe, et particulièrement dans celui du roi de France, dans lequel (en l'état où sont les choses) un bon protestant ne peut pas s'engager en conscience. Il ajouta qu'il fallait leur dire qu'il fallait avoir un peu de patience, avant qu'on pût vous donner des nouvelles positives, quoiqu'à présent, grâce à Dieu, les nouvelles d'Angleterre et d'Écosse aient pris le tour qu'on pouvait souhaiter, le plus avantageux pour l'affermissement du règne de S. M. B. dans ces deux royaumes.

[1] Mss. C. N° 17. O. Venours à Mirmand, Londres, mai 1689.

« La guerre que le roi vient de déclarer à la France, demande à S. M. quelque occupation à l'égard des affaires d'Irlande. On espère qu'elles ne donneront pas tant de peine que la France avait pensé, quoiqu'elle fasse semblant de compter beaucoup sur le petit secours qu'elle a envoyé au roi Jacques. La flotte de France qui les a portés, composée de 28 vaisseaux, a été attaquée si vigoureusement par celle de l'amiral Herbert, quoiqu'il n'eût que 9 vaisseaux qui aient combattu, qu'on doit s'attendre, si le roi de France entreprend de mettre ses vaisseaux en mer, ce qu'on ne croit pas, qu'on les poussera de manière à renoncer à cette pensée, qui lui faisait prétendre à l'empire de la mer.

« Toutes choses se disposent ici, aussi bien qu'en Hollande, à la guerre. Deux ou trois mois de temps nous apprendront quel succès auront ces commencements. On souhaiterait fort que MM. les Cantons, du moins les protestants, s'y intéressassent ; ces MM. sont prudents et braves, aussi ils sauront bien faire un bon choix.

« M. le duc de Schomberg plaint fort la condition de nos pauvres réfugiés qui veulent s'exposer avec leurs familles à des souffrances qu'ils auraient peine de pouvoir supporter. [1] Ainsi Monsieur s'il eût été possible de les secourir et de les faire subsister où ils sont, en donnant de l'emploi à ceux qui sont en état de servir, ç'aurait été le meilleur parti qu'on eût dû les conseiller de prendre. Peut-être que dans la Suisse on aurait pu trouver moyen de les secourir...

« Il n'y a plus que deux ou trois cents pièces [2] de reste au comité, pour la subsistance des pauvres réfugiés français, dont le nombre augmente tous les jours, et il est sorti d'Irlande un si grand nombre d'Irlandais protestants, dont il y a dix mille qui sont dans une si grande nécessité, qu'on a été obligé d'exhorter les Églises (même les Églises françaises) à leur subvenir, et même on a fait des collectes pour eux de maison en maison, ce qui fait craindre que nos réfugiés français ne souffrent beaucoup.

« Je vous avoue que M. de Schomberg a pour vous des sentiments dont vous devez être content. Il loue votre zèle, et sur ce que je pris la liberté de lui vouloir dire, il me dit en propres mots : « C'est un fort honnête homme. »

« Je vous ai écrit avec tant de distraction que j'ai pensé déchirer ce que j'ai écrit ci-dessus. On m'a interrompu tant de fois par des visites réitérées, à mon retour de Hampton-Court, où j'ai demeuré deux jours, d'où je ne suis parti qu'après que le roi et la reine sont montés en carrosse pour venir à Londres. Le roi a été parrain du fils du Mylord, et est revenu seul en sa chaise, sans être suivi d'un seul valet de pied. J'en ai vu un seul au-devant de sa chaise. Cette familiarité et cette confiance que le roi témoigne avoir en son peuple, lui conciliera tous les esprits de cette nation qui sont accusés pourtant d'une grande inconstance.

[1] En se mettant en route pour l'Angleterre.
[2] 300 livres sterling, soit fr. 22 500.

« L'application que ce grand prince a pour toutes les choses qui concernent cet État pour le dedans et pour le dehors, et cette pénétration profonde dans les affaires les plus épineuses, nous doivent faire espérer des choses extraordinaires, même dans le commencement de son règne. Il y a longtemps, et peut-être jamais, on n'avait vu dans cette élévation, concilier ces deux qualités de brave et dévot sincère, avec une conduite aussi réglée que la sienne, aussi bien que l'illustre reine son épouse, qui se fait aimer et vénérer de tout le monde.

« Les endroits de votre lettre où vous m'apprenez les soins que vous avez pris du côté de France, pour procurer quelque secours aux pressants besoins de nos pauvres réfugiés, ont fort plu à M le duc de Schomberg, en lui faisant voir qu'en France la charité règne encore, dans ce petit résidu qui y reste. Cela mène encore à d'autres réflexions. »[1]

Nous comprenons, par la suite de cette correspondance que plusieurs lettres, échangées en juin et juillet 1689, entre Venours et Mirmand, s'égarèrent entre la Suisse et l'Angleterre ; c'était d'autant plus fâcheux qu'elles traitaient des recrutements. Mirmand avait envoyé à Venours, pour le soumettre au duc de Schomberg, un projet concernant les levées à faire en Suisse, et la manière d'accommoder les officiers. Le général en chef avait agréé ses propositions et chargé Venours de lui répondre, en son nom et par son ordre, qu'il les acceptait. Deux mois se passèrent, l'on attendait impatiemment à Londres des nouvelles de Mirmand, dont on ne savait plus rien, pour la suite de ces enrôlements, lorsque Schomberg dut partir pour l'Irlande avec son armée. Très inquiet, Venours écrivit à Zurich, en septembre, supposant avec raison que des lettres avaient été interceptées en route. C'était un cas fréquent et qui rendait les négociations difficiles, entre des pays si éloignés, et pour des affaires de cette importance. Cette fois Venours, pour être sûr de l'arrivée de sa missive, la remit à un réfugié de marque, M. Bouhereau[2], qui partait pour Zurich, en qualité de secrétaire de Ph. Coxe, l'envoyé de Guil-

[1] Mss. C. No 17. O. — Venours à Mirmand, Londres, 22 mai/1er juin 1689.

[2] *Bouhereau*, né à la Rochelle en 1643, y exerçait la médecine en 1685. Fort zélé pour la foi protestante, et persécuté en conséquence, il parvint à se sauver en Angleterre avec sa famille. Plus tard, il fut secrétaire de Lord Galway, ensuite pasteur à Dublin et bibliothécaire en cette ville de la bibliothèque Marsh, qu'il réorganisa et à laquelle il légua ses papiers. Il recommandait de les restituer à l'Église réformée de la Rochelle, quand celle-ci se relèverait de ses ruines, prédiction qui se réalisa en partie en 1853. La famille Bouhereau occupe maintenant un haut rang en Irlande, sous le nom de Borough. (*Fr. Prot.*, 2e éd. T. II, p. 982.)

laume III. Venours, qui en faisait grand cas, le chargea de mettre Mirmand au courant de tout ce qui se passait à Londres. Le rôle principal réservé à Mirmand n'était pas tant d'enrôler des réfugiés au service de l'Angleterre, que d'y faire entrer les Suisses, et surtout d'engager les Cantons protestants à se joindre à la grande coalition contre Louis XIV.

Malgré ces difficultés, les soins de Mirmand et de Venours pour l'enrôlement des réfugiés ne furent point inutiles, car de nombreux émigrés quittèrent la Suisse pour aller prendre du service en Angleterre. A cette époque, dit un témoin oculaire, il en partait parfois de Genève jusqu'à quatre et cinq cents en une semaine [1]. Schomberg emmenait en Irlande les trois régiments de la Melonnière [2], de Cambon et de Belcastel [3], composés de réfugiés. D'ailleurs, les recrutements ne cessèrent pas avec le départ de Schomberg, il fallait ravitailler son armée durant le long et pénible hiver qu'elle passa au milieu des marécages, exposée à de dures privations, et combattant avec des difficultés sans nombre. Au printemps suivant, Guillaume III rejoignit Schomberg ; il amenait des renforts et livra avec lui la bataille décisive de la Boyne, où Schomberg fut tué, et qui eut pour résultat la conquête de l'Irlande. Aussi les réfugiés trouvèrent-ils de l'emploi dans ses armées.

[1] Tiré du *Recueil manuscrit de Jacques Flournoy*, 1689. Ch. Weiss, dans son *Histoire des réfugiés protestants de France*, cite en texte et en note le manuscrit de Flournoy, sans indiquer où il se trouve, ainsi : T. II, p. 185, 186, Flournoy, 1685 ; — p. 199, Flournoy 1686 ; — p. 186, 189, 201, 202, Flournoy, 1687 ; — p. 189, Flournoy, 1688. — Ernest Combe, *Les réfugiés de la Révocation* cite aussi le Recueil de Jacques Flournoy, p. 63, 64, 65. Nous n'avons pas pu retrouver l'original.

[2] *Isaac de Monceau, sieur de la Melonnière*, lieutenant-colonel du régiment d'Anjou, épousa en 1679 *Anne Addée*, fille de *Louis*, sieur du *Petit-Val et de Grandchamp* dont il eut trois enfants, avant la Révocation. Pris à la frontière, en s'enfuyant de France, il consentit, pour éviter les galères, à se faire instruire dans la religion catholique. Il parvint néanmoins à gagner la Hollande, où le prince d'Orange le nomma colonel et fit de lui son aide-de-camp, lors de sa descente en Angleterre. La Melonnière se distingua au siège de Carrick-Fergus et à la bataille de la Boyne. (*Fr. Prot.* VII. 440. — Jules Chavannes, *o. c.* p. 214.)

[3] *Pierre de Belcastel* descendait d'une maison du Languedoc dévouée à la Réforme dès le milieu du XVIe siècle. Il sortit de France à la Révocation, mit son épée au service de Guillaume d'Orange, et s'illustra comme général en Angleterre et en Hollande. Il commandait un régiment au siège de Limerick (1690), avait grade de brigadier en 1703 à La Haye, et commandait en 1710 les troupes hollandaises en Espagne. Il fut tué le 10 décembre à la bataille de Villaviciosa. Sa femme et ses quatre filles vivaient à Genève, pensionnées par la bourse française de cette ville. (*Fr. Prot.* 2e éd. II. 211 et suiv.)

Venours eut la douleur de perdre son fils dans cette campagne. Il en parle en ces termes, dans sa dernière lettre à Mirmand :

« Mon fils est auprès de M. le duc de Schomberg... il fait la charge de premier adjudant de l'armée », et après quelques jours, où sa lettre reste inachevée, il la termine ainsi : « Je vous avais écrit ce qui est de l'autre part, il y a cinq jours, (lors) que je fus frappé du plus terrible coup que je pourrai jamais recevoir, par la nouvelle que j'appris de la mort de mon cher fils, tué à la première attaque de Carrick-Fergus. Ma douleur est si violente et si juste, qu'elle ne finira qu'avec ma vie. Plaignez-moi, Monsieur, car jamais douleur n'a été pareille à ma douleur. La consolation que ce cher fils a été pleuré et regretté de toute l'armée, et à Londres même, n'adoucit point l'amertume de ma désolation. »[1]

IV

Mission secrète de Gaultier à Londres. — Lettres de Faugières à Mirmand. — Il demande des fileuses. — Lettres de Gaultier.

A son tour, Gaultier, le correspondant de Mirmand à Berlin, qui était, avec Jurieu, de Rotterdam, l'un des chefs les plus ardents des Français en exil et le promoteur des comités secrets, se mit en route pour la Hollande et l'Angleterre, dans un but ignoré, en mai 1689. Il était muni de lettres de créance de l'Électeur de Brandebourg pour le roi d'Angleterre. Retenu longtemps à Magdebourg par une grave maladie, Gaultier n'arriva en Angleterre qu'en août ; il y retrouva le marquis de Venours avec lequel il agit de concert, sans toutefois le mettre au courant de ses projets politiques. Avant de quitter Berlin, Gaultier remit au baron de Faugières, initié à tous ses secrets, le soin de correspondre avec Mirmand pour les affaires des réfugiés. Faugières écrivait à Mirmand le 5 mai :

« Avant le départ de M. Gaultier, nous étions convenus, lui, M. Ancillon[2] juge supérieur et moi, qui seuls avons le secret des affaires, de vous prier de

[1] Mss. C. No 17. O. Le marquis de Venours à Mirmand, Londres, septembre 1689.
[2] *Charles Ancillon*, né à Metz en 1659, † à Berlin en 1715, occupa dans cette ville la haute position de juge et directeur de la colonie française. Homme de pre-

n'en donner connaissance qu'à un autre de vos amis, ou tout au plus à deux, en la fidélité, piété et droiture de qui vous eussiez une entière confiance. Il est de la dernière importance, comme vous le savez très bien, qu'en toute sorte d'affaires le secret soit gardé, et surtout dans celle dont il s'agit, pour les faire réussir heureusement. Du côté de la cour, il n'y a que S. A. E., MM. Danckelmann et Fuchs, qui sachent aussi nos affaires, dont M. Gaultier avant de partir a eu l'honneur de les entretenir à fond. Je vous envoie, comme nous l'avons résolu, une copie d'un chiffre que nous avons cru nécessaire, pour s'en servir dans les occasions, que vous tiendrez aussi fort secret. Et puisque vous restez à Zurich, où vous êtes si nécessaire, faites-nous savoir la, ou les personnes, à qui vous communiquerez le secret des affaires. »[1]

Et au commencement de décembre 1689, revenant sur le même sujet, Faugières lui dit encore :

« Vous verrez dans la lettre de M. Gaultier l'état des choses à Londres, comme on y a établi un conseil secret pour nos affaires. On désire que la même chose se fasse ici, en Suisse et en Hollande; je lui ai écrit qu'à notre égard nous n'avions pas trouvé à propos de rendre cette affaire publique, en la communiquant à notre compagnie, étant impossible que le secret soit gardé dans une assemblée de vingt personnes, ce qui est pourtant de la dernière importance. Ainsi le secret de cette affaire restera encore entre MM. de Maxuel, Ancillon, Gaultier médecin et moi, en attendant qu'il y ait des occasions de la communiquer à d'autres. Je vous prie que ce que je vous ai dit soit entre nous, et que vous me fassiez savoir de quelle manière vous en userez en Suisse. Je saurai bientôt de quelles personnes est composé le conseil secret de Hollande et de Londres, et vous le pourrez savoir aussi, afin que là-dessus nous puissions prendre nos mesures. »

En juin de la même année, Faugières se préoccupe des enrôlements à faire pour le roi d'Angleterre, il écrit à Mirmand :

« Il serait très bon que vous puissiez réussir dans le dessein de procurer au roi d'Angleterre des troupes des louables Cantons. C'est une affaire de la

mier ordre, caractère élevé, il entendait parfaitement les affaires des réfugiés et il avait été autrefois l'oracle du parlement de Metz. Charles épousa en premières noces la fille d'Élie Benoît, et, en secondes noces, sa cousine Ancillon dont il eut un fils. Il arriva à Berlin, en 1686, avec son père, David Ancillon, pasteur de Metz, âgé de 76 ans, et son jeune frère David. A son tour, David Ancillon fils devint pasteur à Berlin en 1689, et succéda à son père en 1692. (*Fr. Prot.* 2e éd. T Ier, p. 217 a. Dr Muret. *Geschichte der Französischen Colonie.* Berlin 1885, p. 26-27. Er. et Recl. II. 12, 31, 36, 38, 50. IV. 97, 98, 203, 207.)

[1] Mss. C. No 17. O. Faugières à Mirmand, 5 mai 1689.

dernière importance, et je ne doute pas que, si la chose est possible, vous n'y réussissiez avec M. d'Herwart [1]. La confiance que ces Messieurs ont en vous fait que j'en espère un bon succès. La division qui est entre les Cantons É[vangéliques] et C[atholiques] nous fait beaucoup de peine et on attend avec beaucoup d'impatience d'apprendre leur résolution dernière. Dieu veuille qu'ils prennent le bon parti, comme il y a lieu de l'espérer. »

Faugières fait des vœux ardents pour la réussite des armes du roi d'Angleterre en Irlande, car, dit-il, de cela dépendent bien des choses, et on ne commencera rien d'autre avant que cette affaire ne soit terminée.

Persuadé que, de Londres, Gaultier écrit directement à Mirmand, Faugières ne lui en donne pas de nouvelles, mais en août, il lui soumet une autre idée :

« M. Ancillon et moi avons eu une pensée, dont je suis bien aise de vous faire part, je crois que vous l'approuverez. J'écris aujourd'hui à M. Gaultier la même chose ; c'est que, pour faire subsister nos pauvres familles et autres réfugiés, en attendant qu'il plaise à Dieu de donner d'autres moyens, nous croyons qu'il serait important que le roi d'Angleterre eût la bonté et la charité d'envoyer dans les cours d'Allemagne, protestantes luthériennes, un envoyé habile et bien intentionné, avec des lettres pressantes et fortes, pour engager les princes de recevoir chez eux les Français réfugiés, et leur accorder, avec le libre exercice de la religion, les mêmes privilèges qu'on a accordés ailleurs, ou tels qu'on pourra obtenir. Je crois qu'il ne sera pas mal que vous entrete-

[1] *Philibert d'Herwart*, Baron d'Huningue † 1721, réfugié français, était fils du riche banquier Barthélémy d'Herwart, qui fit à la France des prêts considérables sous Louis XIII, et qui avait acquis aux protestants un renom d'honorabilité dans l'administration des finances du royaume. En mars 1691-1692 (en Angleterre l'année finissant officiellement le 31 mars, les mois de janvier, février, mars 1692 étaient désignés par deux années, 1691-1692), Philibert d'Herwart fut nommé par Guillaume III envoyé extraordinaire britannique auprès des Cantons suisses, en remplacement de Coxe, il occupa ce poste jusqu'en 1702. Le roi avait déjà voulu l'accréditer à Genève, comme son représentant, en janvier 1691-1692, mais cette ville refusa de le recevoir, dans la crainte d'éveiller les susceptibilités d'Amelot, le résident français. Herwart fut très dévoué à ses coreligionnaires, et intervint auprès de LL. EE. de Berne pour empêcher leur renvoi de la Suisse. Mörikofer le cite au nombre de ses quatre héros du refuge qui sont : Brousson, Ruvigny, Herwart et Mirmand. Il habitait tour à tour Berne et Vevey, et mourut en Angleterre. — (Rec. Off. Switzerland, M. Coxe, M. d'Herwart. Vol. 8. No 2. — Arch. Zur. — *Revue historique*. G. Depping. *Un banquier protestant en France*, au XVIIe siècle. — S. Smiles. *Les Huguenots*. Paris, 1870, p. 267. — *Fr. Prot.* T. V, p. 512. — Jules Chavannes, *o. c.* Ch. XIV, p. 248. Mörikofer, p. 281, *o. c.*)

niez l'envoyé du roi d'Angleterre aux Suisses sur ce sujet. Comme M. Gaultier sait les obstacles qu'on a apportés par le passé à ces établissements, il ne manquera pas d'en entretenir celui qu'on enverra, afin de les prévenir. Ce qui a été impossible jusqu'à présent pourrait réussir dans cette conjoncture d'union, surtout si le roi Guillaume veut bien envoyer quelqu'un de sa part. Il ne faut pas douter que son intercession ne soit d'un très grand poids auprès de ces princes. Les plus grandes difficultés viennent, comme vous le savez, des prêtres luthériens. Il sera nécessaire aussi, si cette affaire réussit, que le même envoyé tâche d'obtenir la même chose, dans les villes impériales et libres. Il eût été à désirer qu'on pût profiter de l'état des Suisses pour les engager au service du roi Guillaume ; cela aurait produit un double bien. J'espère que ce que vous en direz à l'envoyé du roi produira son effet pour l'avenir. »

Faugières raconte à Mirmand les principaux événements de Berlin : la nomination de plusieurs réfugiés à des postes importants en Brandebourg, le départ de l'Électeur pour Wesel et Clèves, où il n'arrivera qu'au bout d'un mois, après avoir reçu le serment de fidélité de ses sujets de Halle, Magdebourg, Halberstadt, etc., la constante bienveillance de l'Électeur envers les réfugiés, l'arrivée à Berlin de trois nouveaux pasteurs qui seront pensionnés, MM. Repey, Lenfant et Ancillon fils, « homme de premier mérite, qui entend parfaitement nos affaires », et qui devra faire les fonctions de Gaultier en son absence.

Le comte Charles de Schomberg, fils du duc de Schomberg [1], a été blessé au siège de Kaiserswerth ; revenu à Berlin, il a été comblé de charges et d'honneurs ; néanmoins, il est parti pour l'Angleterre, au grand regret des officiers de Berlin. La prise de Kaiserswerth, première victoire de la campagne des alliés sur le Rhin, a été un grand succès pour l'Électeur, elle lui assure la propriété de ses villes de Wesel et de Clèves.

Enfin la « Maison française », de Berlin, institution charitable fondée par l'Électeur pour recevoir les plus misérables parmi les réfugiés, est à bout de ressources. Faugières va en rendre les comptes à M. de Spanheim [2], qui est très bien intentionné à l'égard des Français. Il en écrira en cour pour savoir si l'Électeur veut continuer à faire vivre

[1] Il y a probablement confusion entre les deux fils du duc, les comtes Charles et Ménard de Schomberg, le premier étant à Londres auprès de son père, c'est l'autre qui était en campagne avec l'armée de l'Électeur.

[2] Ezéchiel, baron de Spanheim. V. App. N° 16.

cette maison. S. A. E. se montre toujours fort charitable à l'égard des réfugiés, mais les fonds sont rares, et la guerre en absorbe beaucoup. A Berlin, les Français ont de la peine à subsister, surtout en l'absence de la cour, car cette absence les prive de secours abondants. Et cependant l'on trouve dans l'Église française même une généreuse assistance, qu'on n'oserait attendre de personnes vivant des dons pieux de l'Électeur.

Faugières écrit encore à Mirmand :

« Nous avons fait une collecte dans cette ville (Berlin) et dans toutes les Églises françaises qui sont dans les États de son A. E., pour nos pauvres frères captifs à Alger. Quelques Allemands ont donné; tout cela ne sera pas fort considérable, cependant nous pouvons dire que les charités ont passé notre attente. Cette collecte a été faite sur l'instante prière de M. Jurieu, qui nous en a écrit plusieurs fois et nous a fait connaître l'état pitoyable de ces pauvres captifs. On a fait de grandes libéralités en Hollande et en Angleterre pour les tirer de l'esclavage ; on en a délivré plusieurs, et l'on espère, avec ce que nous enverrons d'ici, et une seconde collecte qu'on fait en Hollande, sur laquelle on ne compte pourtant pas beaucoup, de les délivrer tous. »

Dès 1688, Gaultier était sollicité d'envoyer des secours pour libérer les protestants français captifs à Alger [1].

Les nouvelles que Faugières reçoit de ses amis de Hollande et d'Angleterre lui dépeignent la situation des réfugiés en ces pays comme fort triste ; cependant elle l'est moins que celle des réfugiés de Suisse. Il travaille depuis longtemps à faire verser à ces derniers le produit de la collecte de Stockholm, qui se monte à cinq ou six cents écus.[2] C'est là le résultat du voyage de M. de Gissey ; mais on ne parvient pas à faire sortir cet argent de la Suède. Pour l'obtenir, M. de Spanheim s'est adressé à l'envoyé de Brandebourg à Stockholm, mais jusqu'en décembre 1689 ses démarches n'avaient abouti à rien.

A diverses reprises, Faugières se plaint de l'inconstance des pauvres exilés, que leur esprit inquiet porte à changer souvent de lieu, croyant améliorer leur position, tandis que c'est le contraire qui se produit ; aussi cherche-t-on à les retenir à Berlin. En décembre, il

[1] Mss. C. N° 17. O. — Faugières à Mirmand, Berlin, 10 avril 1689. — Gaultier à Mirmand. Berlin, 1er décembre 1688.

[2] 5 à 600 écus, soit de fr. 7500 à fr. 9000.

a un long entretien avec Danckelmann, pour savoir si le Brandebourg ne pourrait pas recevoir de nouveaux réfugiés. Le ministre, qui est en correspondance directe avec Mirmand, s'y refuse, il ne veut plus accepter d'autres Français que des hommes propres à porter les armes, et dès que Mirmand en aura trouvé en Suisse un certain nombre, il y enverra un messager chargé de les choisir et de les enrôler. Faugières ne peut rien tirer de plus du ministre, ce dont il est mortifié.

Il y avait cependant, outre les recrues, une autre catégorie de réfugiés qu'on demandait en Brandebourg, c'était les jeunes filles et les femmes habiles à filer la laine, ou qui étaient aptes au service domestique. On en réclama à Mirmand à plusieurs reprises. Faugières lui écrit le 25 juin :

« Il ne tiendra qu'à vous que la Suisse ne soit déchargée des filles et femmes qui sont propres pour le service ou pour filer. S'il en arrivait cent, je ne serais pas en peine de leur trouver le moyen de vivre dans huit jours. Le peu que nous en avons est cause que nous sommes mal servis, et il en manque dans les manufactures; ainsi tâchez, sans perdre de temps, de nous en envoyer autant que vous pourrez. En nous faisant plaisir et à elles, nous en recevrons de l'avantage. Que s'il se trouve parmi ces femmes quelques invalides, maris ou enfants, ils pourront venir aussi, on les mettra à la Maison française; mais il ne faut de ceux-là en envoyer que le moins qu'on pourra, parce que les fonds de cette maison sont épuisés. »

M. Astruc, ministre français à Nyon, auquel Mirmand s'était adressé pour trouver des fileuses, lui répond le 8 août qu'il en a une trentaine sous la main, femmes et jeunes filles, disposées à partir pour le Brandebourg; mais il faut qu'on leur paie le voyage, et qu'on prenne soin d'elles, pour les faire arriver sans accident à leur destination. Et J. S. Peyrol, de Berne, répond à une demande analogue de Mirmand, le 7 août:

« Nous vous avons ramassé quelques fileuses pour le Brandebourg, mais elles ne veulent pas se résoudre à partir, sans savoir si l'on a pourvu à leur viatique depuis Zurich jusqu'à l'endroit où on les veut, c'est ce que vous aurez la bonté de nous marquer au plus tôt. »[1]

[1] Mss. C. N° 17. O. — MM. les réfugiés de Nyon à M. de Mirmand, 8 août 1689. — Les réfugiés de Berne à M. de Mirmand, 8 août 1689.

Faugières fait savoir que, le 14 août, les fileuses ne sont pas encore arrivées à Berlin.

De Londres, Gaultier écrit de nouveau à Mirmand, et pour plus de sécurité, il fait passer ses lettres par Berlin, malgré le retard de ce grand détour. Plus tard, dit-il, quand le roi aura en Suisse son envoyé d'Herwart, les deux amis pourront joindre à ses envois diplomatiques leur correspondance, qui arrivera sûrement. Ces précautions n'étaient pas superflues, car deux lettres de Gaultier à Mirmand paraissent avoir été perdues. Dans celle que Gaultier lui adresse le 29 novembre 1689, il dit :

« Le roi me fit l'honneur de me donner une longue audience, lundi dernier. Je lui lus exactement votre dernière lettre, avec les copies qui y étaient jointes.[1] Sa Majesté me témoigna qu'elle était dans les meilleures intentions du monde, et qu'elle ferait tout ce qui dépendrait d'elle pour secourir les uns et les autres. Mais elle ajouta qu'elle ne voyait pas bien ce qu'elle pourrait faire présentement pour eux, et qu'on devait m'envoyer un projet contenant précisément ce qu'on pouvait attendre d'elle. Il est donc important que dès que vous aurez reçu ma lettre, vous m'envoyiez des mémoires que je puisse lui faire voir, et ces mémoires doivent contenir exactement les desseins qu'on peut avoir, les moyens dont on prétend se servir pour les exécuter, et les secours qu'on demande à Sa Majesté, soit en argent, soit autrement. Mais S. M. étant aussi éclairée qu'elle est, vous jugez bien, Monsieur, qu'il ne faut pas lui faire des propositions vagues, ni qui ne paraissent possibles.

« Mandez-moi en même temps le plus exactement que vous pourrez l'état de la Suisse, soit à l'égard des réfugiés qui y sont, soit à l'égard des Suisses

[1] Voici la citation d'une lettre de Mirmand, de Zurich, contenue dans celle qu'adressait Gaultier, le 3 octobre 1689, au Lord secrétaire d'État, et par lui, à S. M. B :

« Les difficultés que nous savons qu'il y a à faire subsister les réfugiés ailleurs, m'obligent à mettre tout en usage pour les faire subsister encore quelque temps en ce païs-ci. Si les soins que j'ai pris pour cela avaient dans les autres Cantons un succès aussi heureux qu'auprès des Seigneurs de cette ville, j'aurais sujet d'en être satisfait. Mais comme la compassion qu'ils ont témoignée, lorsqu'ils ont appris le triste état où ils sont en divers endroits, pourrait bien se relâcher, et que, d'ailleurs, le Canton de Berne en est plus chargé que celui-ci, il faudrait supplier le roi d'Angleterre, dont la charité est si grande, d'avoir la bonté d'écrire à MM. les Cantons, pour les prier de faire un dernier effort de charité en notre faveur, durant cet hiver prochain. On vous prie de faire tout ce qui dépendra de vous, pour tâcher d'obtenir cette lettre de Sa Majesté, et de nous l'envoyer le plus tôt possible. » (Rec. Off. — State papers. — Foreign Series. — Switzerland. — N° 1. N° 6. — M. d'Herwart. — M. Bouhereau. — 1689-1690. Nous avons trouvé, en 1900, cette pièce et celles qui seront citées plus loin, au Record-Office de Londres, dans les Rapports des ambassadeurs de Guillaume III au Lord secrétaire d'État.)

mêmes. Vous me dites bien qu'on pourrait lever trois mille hommes dans le pays de Vaud; mais cela ne suffit pas, il faut ajouter si l'on en pourrait lever encore autant dans le reste de la Suisse, car on sait bien qu'il y a partout beaucoup de réfugiés. »

Gaultier recommande à tous les Français de se tenir en repos, de ne faire aucune démarche précipitée, et ils seront infailliblement secourus. Il ajoute :

« Il est de la dernière importance que vos mémoires et tout ce qui devra aller jusqu'à Sa Majesté passe par mes mains, afin que je puisse solliciter, et vous donner des avis fidèles de l'état des choses. On travaille ici à un dessein qui tend à ce que vous souhaitez. Si Dieu nous fait la grâce d'y réussir, j'espère que tout ira bien. Je vous en parlerai plus clairement, dès que les choses seront plus avancées qu'elles ne le sont. Mandez-moi, je vous prie, exactement, toutes les nouvelles que vous recevez de France. J'écrirais à M. B[rousson], si j'avais le chiffre dont vous vous servez sans doute avec lui, et il serait nécessaire qu'il pût m'écrire aussi directement, si cela se pouvait faire avec sûreté. »[1]

Au commencement de l'année 1690, Gaultier était de retour à Berlin, après avoir terminé sa mission à Londres. Il se disposa aussitôt à repartir pour la Suisse, afin d'y exposer aux principaux réfugiés les plans qui avaient été formés, et qu'il ne pouvait pas confier au papier.

[1] Tandis que Guillaume III, grâce aux communications de Gaultier et de Mirmand, se renseignait sur l'état de la Suisse, il cherchait à conclure un traité d'alliance offensif et défensif avec les Cantons évangéliques et leurs alliés (Mulhouse, Bienne, Saint-Gall, les Ligues des Grisons, Neuchâtel et Genève), et le 20 août 1689, il envoyait ses ordres à Coxe, par Lord Shrewsbury. Il s'agissait de faire comprendre à la Suisse le danger du voisinage de la France, qui pourrait un jour ou l'autre lui ravir son territoire et sa liberté. Une occasion unique lui était offerte de s'allier à l'Angleterre et aux États de la coalition, qui l'aideraient à se défendre en cas d'invasion française. Coxe devra se mettre en bons rapports avec tous les Cantons, catholiques et protestants, et vivre en bons termes avec les ministres des puissances alliées; au besoin même distribuer cadeaux et pensions. Il faudra faire en Suisse des levées de quatre régiments de mille hommes chacun, etc... — Les négociations ayant traîné en longueur, le traité ne fut signé qu'en janvier 1691. C'était un pacte d'union entre S. M. de la Grande-Bretagne et les six louables Villes et Cantons évangéliques du corps helvétique, savoir Zurich, Berne, Glaris, Schaffhouse, Appenzell et la ville de Saint-Gall. Par ce traité, la neutralité de la Suisse et toutes ses libertés étaient sauvegardées. (Rec. Off. Foreign-Entry-Books. — Switzerland. — Copies of letters. 1690-1691. — 157, p. 70. — *Ibid.*, Switzerland. M. Coxe et M. d'Herwart. — 1691. — Volume 8. — N° 2. — Manuscrits-Lettres. — Liasse.)

Il écrivait de Berlin à Mirmand, le 25 mars :

« Me voici enfin, Monsieur, en état de partir pour la Suisse, après avoir obtenu de S. A. E. tout ce que je lui ai demandé, savoir des officiers français et la compagnie des Vaudois. Si j'eusse plus tôt reçu votre dernière lettre, je lui aurais encore demandé d'autres troupes réglées, mais ma commission n'allait pas jusque là, et c'est à quoi l'on n'a point du tout pensé en Angleterre. Je trouve même que la chose n'est pas sans de grandes difficultés. Je vais néanmoins écrire à notre cour, pour tâcher d'obtenir ces troupes, comme vous le souhaitez, mais je doute fort qu'on les accorde, et d'ailleurs je ne sais comment on pourrait les avoir à temps. Je ferai pourtant tout ce qui dépendra de moi, avant mon départ, pour faire réussir cette demande, et pour faire qu'elle ne soit pas inutile en cas qu'elle soit accordée. Ne m'écrivez plus ici, mais continuez d'écrire à M. de Faugières. » [1]

Il est évident que ces plans se rattachaient à deux projets : d'abord à celui qui concernait les Vaudois, et qui se trouve dans un Mémoire de Coxe conservé au Record-Office. Il a pour titre : *« Second projet pour les Vaudois, » fait à Zurich le 5 avril 1690.*[2] Les alliés cherchaient à enrôler 2400 hommes pour aller soutenir les Vaudois rentrés dans leurs Vallées, et qui étaient misérables et sans secours. — L'autre projet était celui de l'insurrection que Vivens tenta sans succès dans les Cévennes, de 1689 à 1692, insurrection dont parle O. Douen et qui se rattachait aussi à l'invasion du Dauphiné.[3] A cette époque, Brousson, entraîné par le zèle de son ami, copia le plan de Vivens pour l'entrée des réfugiés en armes dans les Cévennes, quoiqu'il fût

[1] Mss. C. N° 17. O. — Faugières à Mirmand, Berlin, 25 juin, 14 août et 3 décembre 1689. Gaultier à Mirmand, Londres, 29 novembre 1689. — Gaultier à Mirmand, Berlin, 25 mars 1690.

[2] Voir App. N° 17.

[3] O. Douen. *Les premiers pasteurs du Désert*, 1685-1700. Paris, 1879. T. II, p. 99-100, p. 115 et suiv. — *François Vivens*, de Valleraugue (arrondissement du Vigan, Gard), maître d'école, âgé de vingt à vingt et un ans, fut l'un des premiers prédicants du Désert. Il parcourut les Cévennes durant vingt et un mois après la Révocation, en faisant de fréquentes assemblées qui furent souvent sabrées par les dragons. Malgré ces sanglantes exécutions, suivies de supplices, Bâville, ne pouvant arrêter ces réunions, résolut d'éloigner les prédicateurs et leur offrit des passe-ports. Vivens conclut un arrangement avec l'intendant, stipulant que lui et ses amis, trois cents protestants, pourraient sortir de France sans être inquiétés. Bâville accepta toutes les clauses du traité, mais pour les violer peu après. Arrivé en Hollande en 1687, Vivens y excita un vif intérêt ; il fit des études sommaires, fut consacré, et rentra en France en 1689, avec Brousson et une dizaine d'hommes dévoués, prêts à évangéliser leur pays au péril de leur vie. Vivens, persuadé qu'il avait le droit de

beaucoup plus porté aux voies pacifiques qu'à celles des armes; mais après la mort de Vivens (25 février 1692), il se montra complètement opposé aux moyens belliqueux.

V

Mirmand reçoit des nouvelles de France. — Missions de Malzac, de Brousson, de Vivens. — Modenx se dispose à rentrer en France pour évangéliser.

En cette même année 1689, les nombreux correspondants de Mirmand le tenaient au courant de ce qui se passait en France, parmi les protestants. Après la Révocation, toutes les consciences ayant été asservies au joug de Rome, un lugubre silence s'était étendu sur les pays des nouveaux convertis; mais peu à peu un réveil de l'esprit protestant se produisit tantôt dans une province, tantôt dans une autre. Les remords de l'abjuration parlaient si haut dans le cœur de ces pauvres gens, que, malgré le danger des dragons, toujours prêts à fondre sur eux, ils s'assemblèrent dans les bois et dans les déserts pour prier Dieu. Parfois on y entendait la voix d'une jeune fille, ou celle d'enfants, animés de l'esprit d'en haut. Cette situation provoqua la sollicitude particulière des comités secrets qui, sur l'initiative de Brousson, cherchèrent à envoyer aux tristes débris d'un peuple privé de ses conducteurs spirituels, des missionnaires zélés, pris parmi leurs anciens pasteurs. Ces hommes, après s'être préparés à leur mission par la retraite et la prière, quittaient mystérieusement les villes de l'exil, rentraient en France au péril de leur vie, pour aller relever la foi de leurs Églises. Quand la persécution devenait trop violente en France, ils reprenaient le chemin de l'étranger, mais

lutter par la force contre la force, chercha à faire un soulèvement dans les Cévennes, pour obtenir la liberté de conscience. Sa tentative échoua, sa tête et celle de Brousson furent mises à prix, et il fut tué par un détachement de soldats, à l'entrée d'une caverne où il s'était retiré avec ses compagnons le 25 février 1692. (O. Douen, *o. c.* II. 122. — *Bull. Prot.* XXXIX, 153. XL. 479. LV. 128.)

c'était pour revenir dans leur patrie aussitôt l'orage calmé. Ainsi Brousson fit en France trois missions successives. Ces missionnaires erraient d'un lieu à un autre, cherchant à réveiller la vie chrétienne chez leurs ouailles. Toujours poursuivis et traqués par les troupes, ils finissaient par être pris l'un après l'autre, et leur existence se terminait, soit par une mort violente et douloureuse, soit dans des cachots, où ils languissaient pendant de longues années.[1] Abandonnés à eux-mêmes dans ces tombeaux vivants, ils n'étaient informés, de la présence d'autres frères, que par le chant des psaumes, qui, vers le soir, s'élevait de toutes les parties de la prison, Ce fut le cas entre autres, dans les prisons souterraines de l'île Sainte-Marguerite.

En plusieurs endroits, les fidèles adressèrent à leurs anciens pasteurs des appels véhéments à revenir dans leurs paroisses. Quelques-uns y répondirent, bien qu'ils connussent le péril qui les menaçait. Mais les noms de la plupart d'entre eux sont encore inconnus. Ils étaient équipés en Hollande et envoyés dans le plus grand secret, comme on le verra par la lettre de l'un deux.

Parmi les amis et correspondants de Mirmand, trois pasteurs furent dans ce cas : c'était Malzac, Brousson et Modenx. Les deux premiers y perdirent la vie. Quant à la mission de Modenx, si nous n'en savons rien de positif, ses nombreuses lettres à Mirmand témoignent de quel esprit de sacrifice il était animé. On y voit grandir son désir de se dévouer à ses brebis. Le projet de Modenx de rentrer en France préoccupa les chefs du Refuge : d'une part, Jurieu et Gaultier le pressaient de le mettre à exécution, d'autre part, Chambrun et Mirmand cherchaient à le retenir, prévoyant un redoublement de persécution.

Méjane de Bane, à Lausanne, pense que le départ de Modenx et d'autres pasteurs offrirait plus de chances de succès, s'il était lié à l'accomplissement des projets politiques qu'on formait en ce temps-là. Ces projets que nous avons déjà indiqués, étaient la rentrée en armes des réfugiés français dans leurs foyers ; c'était là en définitive le but de la mission de Gaultier.

Deux notes des archives de Zurich précisent ces intentions. L'une, datée du 14 mai 1689, dit : « L'Angleterre cherche à rétablir en France

[1] O. Douen. *Les premiers pasteurs du Désert*, I. 325.

l'Édit de Nantes, » et l'autre, du 15 septembre suivant : « Six à sept mille réfugiés ont dû entrer dans le Dauphiné, sous un général anglais ».[1] On sait que Guillaume d'Orange lui-même encourageait, secrètement, les pasteurs réfugiés à rentrer en France.

Modenx se préoccupe des fonds à trouver pour envoyer ces pasteurs et pour les faire subsister en France, estimant que s'ils donnent leurs soins et même leur vie, il faut au moins qu'on leur fournisse les moyens d'accomplir leur sacrifice. Et il s'adresse à Mirmand, pour procurer ce secours.

Quoique souvent en désaccord de vues avec Jurieu et Gaultier, Modenx rend pleine justice à ces hommes éminents. Un propos tenu à l'égard de Jurieu l'a peiné : « S'il engage les autres à retourner en France, il devrait bien y aller lui-même », avait-on dit de lui. Non, dit Modenx, car il estime que si Jurieu, Gaultier et quelques autres de ces chefs distingués voulaient aller en France, il faudrait les en empêcher, car ils sont plus nécessaires à la tête des réfugiés. Voici, sur ces divers sujets, quelques citations des lettres que reçut Mirmand, à partir de janvier 1689. Modenx, Gaultier et d'autres pasteurs étaient en correspondance suivie avec les protestants demeurés en France ; ils en donnaient de fréquentes nouvelles à Mirmand, et leurs lettres jettent du jour sur l'état des réformés de ce pays, en ce temps d'oppression, comme on va en juger.

« Du 9 janvier 1689.[2]

« Trois marchands du Dauphiné, qui arrivèrent samedi dernier, me dirent qu'on avait pendu deux hommes, il n'y a que trois semaines, à Die pour s'être trouvés à quelque assemblée. Ils ajoutèrent qu'ils avaient vu conduire à Grenoble, par des archers, quatre de ces petits prophètes, dont on voit un grand nombre dans le Dauphiné ; ceux-là avaient quelque dix ou douze ans. Si ce que M. le marquis de Beaufort[3] débite sur ces jeunes prophètes de la province,

[1] Arch. Zurich. *Zeitungen, Spräch und Warnungen.*
[2] Mss. C. N° 17. O. — Modenx à Mirmand, Berne, 9 janvier 1689.
[3] *M. de Beaufort*, gentilhomme protestant du Dauphiné, fut mis en prison au For l'Évêque, à Paris, à une époque indéterminée. Le 24 novembre 1690, il fut transféré à la Bastille, par ordre du roi. Mis en liberté en 1691, sur parole de l'évêque de Valence, il parvint à se réfugier en Suisse avec toute sa famille. C'est probablement celui dont il est ici question. (*Fr. Prot.* 2e éd. T. II, p. 15.)

à MM. d'Aubaix[1] et de Moissac, et que d'autres personnes écrivent, est vrai, c'est, à mon avis, la chose la plus extraordinaire qu'on ait vue depuis le siècle des apôtres. Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable, c'est qu'on assure que M. de Beaufort lui-même dit qu'il s'était moqué de la chose comme d'une fable, mais qu'il en fut convaincu par un de ces enfants extraordinaires, de l'âge de dix ans, qu'on amenait dans son château, et qui y prophétisa comme ailleurs. Le bon est que cet enfant vit aussi le passé, car un vieux prêtre étant prié dans le château, pour être témoin de la chose et en prendre les avantages, le jeune enfant le déconcerta, en lui faisant l'histoire de sa vie, où il y avait des endroits qui ne lui étaient du tout point avantageux. Nous verrons ce que sera la fin, si on trouve moyen d'étouffer la voix de ces innocents, je crois pour moi que les pierres parleront[2]. »

Le 18 janvier 1689, il lui écrit :

« J'apprends par une lettre de M. Saurin, que nos frères des Cévennes ont fait diverses assemblées, qu'on en a pris 180 qu'on tient prisonniers dans les forts de Nîmes et d'Alais, et qu'ils sont constamment résolus de continuer à s'assembler, quoiqu'il arrive. Dieu veuille que leur zèle ne se ralentisse point, et que la punition qu'on pourra faire de ceux qu'on tient, n'étonne pas les autres ; si cela arrive, mon très cher Monsieur, il sera bientôt temps de partir, et je ne pense pas que nous puissions laisser passer le mois d'avril, sans aller nous mettre à la tête de ces violents fidèles, pour vivre ou mourir avec eux... Mais tant y a qu'on ne saurait absolument rien faire sans argent, et si nous n'en avons pas par votre moyen, je ne sais pas d'où nous en prendrons, si le saint mouvement se soutient. »

Du même, le 28 janvier :

« J'apprends des choses qui me font voir que le monde et l'intrigue vont avoir beaucoup de part dans nos affaires, et qu'on regarde extrêmement aux choses temporelles et aux moyens humains. Cela vous faisait peur quand vous étiez en Hollande, et la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, où vous me témoigniez que vous étiez choqué de ces manières et qu'elles vous donnaient

[1] *Louis, baron d'Aubaïs et du Caytea*, se réfugia à Genève en 1685, et y mourut en 1703. (*Fr. Prot.* 2e éd. T. Ier, p. 920.) « Le célèbre Alphonse des Vignolles, qui a tenu un rang si distingué parmi les gens de lettres du Refuge, appartient à une autre maison du Languedoc, celle des barons d'Aubaïs. » (Er. et Recl. IX, p. 293.)

[2] A cette époque, où les protestants étaient privés de pasteurs et de secours religieux, il s'éleva parmi eux des laïques, enfants, jeunes filles, hommes, souvent sans culture, mais qui parlaient aisément. Animés de l'esprit de Dieu, ils se mirent à la tête des réunions d'édification, qui furent l'origine des cultes du Désert.

quelque crainte que Dieu n'en fût choqué, a fait une grande impression sur mon esprit. »

A mots couverts, Modenx parle de Brousson, qui lui a exprimé sa ferme résolution d'aller évangéliser la France. Pour sa part, Modenx est dans les mêmes sentiments ; il veut aussi partir.

A la même époque, Mirmand reçut de Malzac, le futur prédicateur et martyr du Désert [1], la lettre suivante, écrite de Rotterdam, le 20 janvier 1689 :

« Monsieur, ayant à cœur autant que vous l'avez, l'intérêt de la gloire de Dieu et le relèvement de nos frères affligés de France, je ne doute nullement que ce ne vous soit une joie singulière d'apprendre leur bon état et ce que nous devons espérer d'eux. Plusieurs fidèles serviteurs de Dieu, animés d'un zèle rare, méprisant tous les périls et tous les supplices où ils s'exposent, ont passé de ces provinces dans ce malheureux royaume, et vous ne sauriez comprendre avec quelle tendresse et avec quelles marques d'amour ils ont été reçus. Ces pauvres peuples, dont les consciences étaient depuis leur révolte dans des détresses mortelles, n'ont pas plutôt vu ces anges de Dieu, qui venaient les consoler et leur aider à sortir de cet abîme effroyable, que, ne consultant que leur devoir et le désir qu'ils avaient de réparer leurs fautes passées, ils ont demandé avec empressement d'être reçus à la paix de l'Église, et de pouvoir assister aux sermons et aux exercices de piété de ces pieux ministres de Dieu... Ces progrès, Monsieur, presque miraculeux, que leur présence et leur prédication ont faits dans si peu de temps, sont une preuve toute puissante que Dieu veut se servir de leur moyen pour rallumer sa vérité où elle avait été éteinte, et je crois que nous devons employer tous nos soins pour seconder de si chrétiens et de si charitables desseins. Nous nous assem-

[1] Mss. C. N° 17. L. — Malzac à Mirmand. — O. Douen. *Les premiers pasteurs du Désert*. T. Ier, p. 296. — *Mathieu de Malzac*, né à Uzès, en 1657 ou 1658, étudia la théologie à Genève en 1677. Il fut pasteur à la Bastide, en Languedoc. Mis en prison à la Révocation, il s'en échappa et se réfugia en Suisse, puis en Hollande, où il fut ministre extraordinaire et pensionnaire de Rotterdam, de 1686 à 1689. N'étant pas de ceux qui savent parler et refusent d'agir, il partit en 1689 pour la France, avec l'approbation de Guillaume d'Orange et d'un consistoire secret, qui dirigeait ces missions à La Haye. Il fit le tour de la France, mais étant arrivé à Paris, il y fut peu de temps sans tomber entre les mains de la Reynie, qui l'enferma à la Bastille. Il fut conduit le 10 mars 1692 au château de Vincennes, d'où on le transféra, le 15 mai suivant, sur l'ordre du roi, dans les prisons de Sainte-Marguerite. Là mourut ce digne confesseur, le 15 février 1725, après 33 ans d'horribles souffrances, pendant lesquelles on ignorait ce qu'il était devenu. (Lettre du comte de Moisville à S. E. Hop, ambassadeur de Hollande en Suisse, 12 février 1726, et Mémoire dressé pour le même, de 1724 à 1725, cités par O. Douen, *o. c.* T. Ier p. 327 à 329.)

blons ici pour cela tous les premiers lundis de chaque mois, pour nous animer mutuellement à faire notre devoir, et pour voir ce que nous pouvons faire pour nos désolées Églises. Ayez la bonté de m'apprendre ce que vous faites dans vos quartiers, si quelques pasteurs sont partis pour aller dans vos provinces ou ailleurs, et quel est le fruit de leur ministère. Nous ne doutons nullement ici que, parmi tant de nos frères de chez vous qui étaient possédés de ce saint désir, comme ils nous le marquaient par leurs lettres, plusieurs ne l'aient exécuté. Je dois pourtant, Monsieur, vous faire savoir qu'il serait très nécessaire qu'il en passât encore d'autres ; car ceux que nous y avons, quoique leur nombre soit considérable, nous écrivent qu'il est impossible qu'ils puissent fournir à tout. Comme ils s'assemblent secrètement, ils sont obligés de faire de petites assemblées, et ainsi il leur faut bien du temps pour satisfaire toute une ville, pour peu considérable qu'elle soit. »

Malzac demande à Mirmand un secret inviolable vis-à-vis de toute sorte de personnes, à la réserve des pasteurs, à cause du danger où pourraient se trouver ces illustres serviteurs de Dieu.

A son tour, Gaultier entretient Mirmand des pasteurs rentrés en France, dans sa lettre de Berlin du 26 janvier 1689.

« Nous avons reçu depuis trois jours, dit-il, une lettre de M. Basnage, ministre de Rouen, beau-frère de M. Jurieu qui est à Rotterdam auprès de lui, par laquelle il nous marque qu'un de ces ministres qui est dans son Église de Rouen [1], lui écrit que Dieu a béni son entreprise et celle de ses collègues, d'une manière qui surpasse de beaucoup leur attente. Qu'à Rouen, en particulier, tout le monde s'est converti, et a fait réparation avec des témoignages admirables de zèle et de repentance, que ceux qui craignaient le plus la présence des pasteurs ne désirent rien maintenant avec tant d'ardeur, que non seulement ceux qui étaient tombés s'étaient relevés, mais que plusieurs papistes se sont convertis, et qu'il en a été de même partout où ils ont été. Là-dessus on a résolu en Hollande de faire une assemblée une fois le mois, pour pourvoir à la consolation des Églises de France, et l'on nous prie de faire ici la même chose et d'agir de concert avec eux.

« Nous nous sommes d'abord assemblés ici, au nombre de quinze ou vingt Pasteurs, qui ont tous témoigné qu'ils étaient en état de faire leur devoir, et il y en aurait eu qui se seraient offerts sur-le-champ, mais nous avons jugé à propos de donner à chacun le temps d'y penser. Voilà des commencements qui justifient la pensée que nous avions eue, qu'il fallait envoyer incessamment quelques ministres en France, et qu'il fallait même agir de concert en cela,

[1] Paul Cardel, sieur du Noyer, voir note plus loin.

puisque MM. de Hollande y viennent enfin, après en avoir d'abord rejeté la proposition... J'espère qu'ils y seront bientôt suivis par d'autres. Je ne sais si ceux qui sont en Suisse s'éveilleront enfin pour aller secourir les provinces, dont le courage les appelle depuis si longtemps... Je vous prie d'envoyer une copie de cet article à M. Brousson, je serai bien aise qu'il ait part à la bonne nouvelle que je vous donne. »

Et le 19 février, Gaultier écrit à Mirmand sur le même sujet :

« Ailleurs on ne laisse pas de faire son chemin, pendant qu'on s'endort en Suisse. Nous avons ici un pasteur prêt à partir, et nous espérons qu'il y en aura bientôt d'autres. »

A la même date, Méjanes annonce que l'assemblée générale des réfugiés de Lausanne a nommé trois pasteurs : MM. de la Grange, Guibert [1] et lui-même, pour gérer les affaires extraordinaires, afin de garder plus facilement le secret. Il mentionne la lettre de Basnage envoyée par Mirmand, que Brousson a communiquée à l'assemblée concernant l'évangélisation de Rouen :

« Si cette nouvelle était véritable, nous aurions sujet d'en bénir Dieu et de nous consoler dans notre dispersion. Mais il se publie souvent en Hollande des nouvelles sujettes à caution. » Il ajoute : « Vous savez sans doute, que dans notre province (du Languedoc) et dans celles du voisinage, on exerce plus de cruautés que jamais. Ceux qui ont voulu s'assembler en foule dans le Languedoc, dans le Vivarais et dans le Dauphiné ont été exposés à la fureur de nos ennemis. On a tiré sur eux, on en a pendu, on en a condamné plusieurs aux galères, et les « Puissances » [2] sont parties pour aller en Vivarais, faire une grande et terrible persécution contre ceux qui se sont assemblés pour aller ouïr de nouveaux ou nouvelles prophétesses, dont trois ont été conduites au fort de Nîmes. Il faut suspendre pour un peu de temps l'ardeur de notre zèle, et modérer notre impatience. Dieu nous fournira bientôt des occasions où nous pourrons faire éclater notre piété ; quand il nous les présentera, nos pasteurs feront leur devoir et donneront des marques de leur courage et de leur fermeté. »

Modenx revient sur ce sujet, il écrit à Mirmand le 16 février :

[1] *Jacques Guibert* ou *Guybert*, né en 1626, pasteur à la Rochelle, épousa en 1662 Élisabeth Guiton dont il n'eut point d'enfant et qui le suivit en exil. Persécuté et banni de France, en 1685, nous le voyons parmi les réfugiés distingués de Lausanne en 1689 et 1697. (*Fr. Prot.* V, 418 b. — Ernest Combe, *o. c.*, p. 141.)

[2] L'intendant et le commandant militaire de la province.

« Pensons aux pasteurs qui doivent aller en France, voici le temps qui approche, et cependant point d'argent. Il faut pourtant entrer en France le mois de mai prochain, s'il plaît à Dieu... Cependant quel sujet n'avons-nous pas de bénir Dieu de ce que les choses prennent un si bon train, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de temps à perdre. Le malheur est qu'il faut de l'argent et que nous n'en avons point ; mais savez-vous bien que je suis homme à partir sans argent, dès que je verrai que Dieu m'appelle... dès que je verrai dans le Languedoc quelque chose qui approche de ce qu'on voit à Rouen, je partirai incessamment, moyennant sa grâce, quand je devrais partir seul. » Et le 23 février, il dit à Mirmand : « Je vous supplie de faire savoir à MM. Jurieu et Gaultier que s'ils veulent faire quelque chose d'effectif pour les Églises de France, il faut qu'ils employent tous leurs soins à procurer de l'argent. S'ils ne font pas cela, ils n'auront rien fait, car il faut compter qu'on ne peut pas envoyer des gens sans argent, et qu'on n'en saurait avoir de ce pays-ci. »

Et Modenx raconte comment deux ans auparavant, un pasteur en état d'aller en France avait été rebuté, parce qu'on avait trouvé qu'il n'avait pas besoin de grand argent, puisqu'il irait à pied.

Le moment est venu où Modenx se dispose à agir, à régler toute chose pour son départ, et à choisir les personnes qui devront marcher en même temps que lui. — Le 16 mars, il dit à Mirmand à propos de cela :

« Pour peu que le temps change, ou que nos frères de deçà de la Loire reprennent le véritable courage, il faudra que plus de vingt ministres de ce pays marchent tous à la fois, le mois de mai prochain, pour le plus tard. »

Malgré les doutes de Méjanes, la lettre de Basnage est confirmée par la copie d'une déclaration de foi que Modenx envoie à Mirmand. Le ministre Paul Cardel, sieur du Noyer,[1] rentré en France pour

[1] *Paul Cardel sieur du Noyer*, fils de l'avocat Jean Cardel, de Rouen, né le 18 juin 1654, avait été pasteur à Grosménil, à 4 lieues de Rouen. Homme d'un rare mérite et d'une grande piété, il prêcha l'Évangile jusqu'à la Révocation, malgré les défenses. Forcé d'émigrer alors, il se retira en Hollande, d'où il revint secrètement dans le nord de la France en 1688, avec son ami Cottin. Il prêcha au Désert et à Paris avec un grand succès jusqu'à son arrestation, qui eut lieu en mars 1689. La déclaration envoyée à Mirmand était le formulaire dont il se servait, ainsi que ses collègues Cottin et Masson, pour faire rétracter l'abjuration des nouveaux convertis. Elle a été retrouvée dans les Manuscrits Court, où une note marginale l'attribue à

évangéliser, la faisait signer à un grand nombre de ses frères de Paris et de Normandie, pour relever ceux qui s'étaient vus forcés d'abjurer. Modenx en parle en ces termes :

« Que les choses se font bien, mon très cher Monsieur, lorsqu'elles se font de la manière que l'on les fait à Paris. Ce qu'un bourgeois de cette ville[1] écrit ici à un ministre de ses amis, est vraiment digne de la Réformation. Dieu veuille que les Églises de notre province revêtent cet esprit d'humilité, de douceur et de patience ; c'est par là qu'on honore la vérité, qu'on désarme la fureur et qu'on convertit les furieux. Je vous envoie une copie de la Déclaration que M. du Noyer a fait signer à un grand nombre de nos frères à Paris. Dieu veuille fortifier ces généreux chrétiens, et accomplir sa vertu dans leur infirmité ! S'ils demeurent fermes dans les prisons où on a mis plusieurs d'entre eux et qu'ils persévèrent jusqu'à la fin, l'Église ancienne n'a rien de plus beau pour des personnes tombées, c'est-à-dire que Dieu nous prépare quelque grande moisson, et que les ouvriers doivent se tenir prêts. La Normandie, le Poitou et la Saintonge imitent le zèle de l'Église renaissante de Paris, à ce qu'on nous assure. J'espère qu'il en sera bientôt de même de la Guienne. Pour le Haut-Languedoc, on s'y assemble en bien des endroits du côté de Castres, dans le vallon de Mazamet et dans la montagne de la Caune. Jugez, mon très cher Monsieur, quels mouvements ces nouvelles font sentir à mon cœur. Quel bonheur si je pouvais voler ! Je vous assure que je partirais dès à cette heure. Dieu nous appelle assurément, il nous appelle même hautement, j'espère qu'il nous donnera les moyens de répondre à la vocation extraordinaire qu'il nous adresse. Puisque le combat est lié, il n'y a plus à marchander, il faut donner, et donner de toute notre force ; nécessité nous est imposée, à mon avis, d'aller évangéliser en France, et je vous avoue que je crains qu'il ne tombe quelque grand malheur sur les pasteurs qui, pouvant y aller, n'iront pas. »

Le 2 avril, Modenx, très peiné de voir son départ retardé de plusieurs semaines, écrit à Mirmand par un proposant du nom de Basset, qu'il lui recommande chaudement, tant pour le caractère et pour le cœur, que pour le savoir, l'esprit et la « prononciation ». Il va à Zurich, pour se faire examiner et pour recevoir l'imposition des mains.

Paul Cardel. Ce pasteur périt dans les cachots de l'île Sainte-Marguerite, après une détention de cinq ans, pendant laquelle il était devenu fou. Les autorités avaient vivement recherché sa capture. (Mss. C. N° 17. L. Lettre de Berne à Mirmand, avec copie de la Déclaration. Voir celle-ci App. N° 18 et O. Douen, *o. c.* T. Ier, p. 172.)

[1] Mirmand voulant savoir le nom du « Bourgeois de Paris », qui avait envoyé cette Déclaration, Modenx lui répondit le 2 avril : « Pour le bourgeois de Paris, il n'a pas de nom, et celui qui m'a montré sa lettre ne voudrait pas pour rien au monde qu'on sût de qui elle vient. » Il y avait trop de danger à le faire connaître.

Il doit rentrer en France avec Modenx, qui prie Mirmand de parler en sa faveur à M. Heidegger et aux autres ecclésiastiques de Zurich, afin qu'il obtienne ce qu'il désire, et qu'il soit député de leur part. Un autre proposant d'un excellent caractère, qui se trouve à Genève, est aussi dans le dessein d'aller en France. Il a déjà appris ce qu'il faut souffrir pour le service de Jésus-Christ.

En date du 27 avril, Modenx presse Mirmand de venir s'entendre à Berne, avec les personnes qui doivent partir avec lui pour la France. Il faudra qu'il puisse leur offrir quelque chose de positif pour leur entretien, faute de quoi tout pourrait manquer.

Enfin une dernière lettre, adressée en avril à Mirmand, contient en quelque sorte les adieux de Modenx et l'apologie de son départ. C'est plutôt une lettre collective destinée à Jurieu, Gaultier, Chambrun et Mirmand. Il y rappelle comment les deux premiers l'ont poussé à partir, tandis que les derniers ont cherché à le retenir, dans la crainte du danger. Mais comme Modenx tient sa vocation de Dieu seul, il n'a voulu écouter ni la chair ni le sang pour se déterminer, et il espère obtenir l'approbation de Mirmand et de Chambrun, qui lui est précieuse entre toutes, quand il leur aura exposé ses motifs comme suit :

« J'ai dit, j'ai écrit que dès que les brebis que nous avons en France commenceront à bêler après leurs pasteurs, j'irais les consoler. Je le leur ai promis, je l'ai voué à Dieu. Elles bêlent aujourd'hui, je le sais, je n'en puis pas douter. Y a-t-il rien après cela qui me puisse retenir ? La vérité est que je sens bien que si j'avais manqué [à] ce devoir si indispensable, il n'y aurait jamais de repos pour moi, et tout ce qui me pourrait arriver de dur le sera moins que les reproches que je me ferais éternellement à moi-même. Quand ma conscience ne serait pas liée par un vœu que je crois irrévocable, la manière dont les choses me paraissent disposées me déterminerait à prendre le parti que j'embrasse.

« Ce qui se passe au delà de la Loire n'est pas, à mon avis, aussi réglé que ce qui se passe en-deçà ; mais cependant on ne saurait nier que les mouvements que nos frères font dans ces deux endroits, ne marquent pas que la moisson mûrit, que c'est tout autre chose aujourd'hui que ce que l'on vit il y a trois ans et demi, et que tout ce qui a paru depuis ; en un mot, que Dieu a encore un grand peuple dans la France. Quoi ! Laisser ces brebis renaissantes sans pasteur ! Les abandonner, les laisser périr de faim ! Ceux qui verront les choses comme je les vois ne se résoudront jamais à une semblable dureté. Ce

qui me touche le plus, c'est de voir qu'il y a un grand nombre de pasteurs au delà de la Loire, qui ont [porté secours aux][1] brebis affamées de ce pays-là... Il n'en est pas de même au-deçà de la Loire. Les brebis y sont en plus grand nombre, elles soupirent avec plus d'ardeur après la Parole de vie ; cependant, elles croupissent misérablement, sans qu'aucun des pasteurs ait pitié d'elles. Voilà qui me fend le cœur. C'est ce pays-là qui m'est tombé en sort. Il m'a été mesuré à la règle ; j'en dois répondre au souverain Pasteur sur mon âme. Je vous avoue que je crains que si je n'y vais pas bientôt évangéliser, non seulement la générosité des pasteurs qui sont déjà au delà de la Loire rendra ma lâcheté inexcusable ; mais aussi les artisans qui font la fonction de pasteur au-deçà s'élèveront contre moi, et me condamneront.

« Il y a encore une chose qui me revient souvent dans l'esprit, c'est que je crains extrêmement que ces prédicants, qui ont notre charge, ne sèment sans y penser de l'ivraie parmi le bon grain, et qu'ils ne gâtent la discipline et la doctrine elle-même, et qu'ils ne transportent sans le vouloir faire, nos brebis à un autre Évangile que celui que nous leur avons prêché.

« Pensez-y bien, je vous en supplie très humblement, mes très chers Messieurs, et vous trouverez assurément que tout se réduit au danger auquel je m'expose. Cependant je ne considère ce danger que par la crainte que j'ai de trouver des obstacles sur mon chemin, auparavant que d'arriver là où sont nos chères brebis. Si Dieu me fait la grâce de conduire au milieu d'elles la victime que je lui ai consacrée, et de la conduire privée (*sic*) et sans achoppement, me voilà satisfait au dernier point. J'espère de la grâce de mon Sauveur, qu'alors je ne me soucierai de rien, et que ma vie ne me sera point chère, moyennant qu'avec joie j'achève ma course et le ministère que j'ai reçu du Seigneur pour rendre témoignage à l'Évangile de sa grâce. Si, après cela je sers d'aspersion sur le sacrifice et service de la foi des brebis perdues de la maison d'Israël, le divin pasteur me rendra, s'il lui plaît, capable de m'en réjouir et ses grandes compassions me rendront propre, je l'espère de sa puissante vertu, à faire que vous aussi et tous mes frères vous réjouissiez.

« J'espère que ces deux MM. (Mirmand et Chambrun) me feront la grâce d'examiner de nouveau cette affaire, et de m'en écrire leur sentiment... Assurément, ces deux Messieurs sont les deux personnes du monde dont je suivrai les avis avec le plus de plaisir. Seulement je leur dirai de ne pas oublier ce beau mot de l'apôtre : « Nous ne connaissons personne selon la chair », de peur que la tendresse particulière dont ils m'honorent ne trouble leurs lumières qui d'ailleurs sont si vives et si pieuses... Je leur demande surtout le secours de leurs prières. »

[1] Quelques mots illisibles sont remplacés par ceux entre crochets.

A partir de cette lettre[1], et jusqu'en 1693, le nom de Modenx n'est plus mentionné, ni dans la correspondance de Mirmand, ni dans ceux des protocoles de la Direction de Berne que nous avons entre les mains, comme s'il eût disparu de la scène du monde. Durant ces quatre ans, Modenx accomplissait-il sa mission en France ? Le secret en fut, en tout cas, bien gardé, car on n'en a pas retrouvé la trace jusqu'à présent.

Tout à coup, en mai 1693, Modenx apparaît à Berne, venant de Genève, à la tête d'une troupe d'environ douze cents réfugiés, qui désiraient passer en Angleterre, et qui possédaient entre eux de huit à dix mille livres tournois[2]. Avait-il peut-être ramené de France ces émigrés, qui eurent beaucoup à souffrir pour atteindre l'Angleterre? Mirmand, alors à Wesel, eut l'occasion de secourir à leur passage plusieurs membres de cette troupe, qui étaient fort misérables ; il en parle dans une lettre à d'Arzeliers. Cependant Modenx put arriver à Londres, où il se trouvait en mars 1694 ; Mirmand, qui devait s'y rendre à la même époque, pour les affaires des réfugiés, en fut empêché, mais il chargea Modenx de le remplacer et, dit-il, « il ne manquera pas d'exciter par son ardeur le zèle de ceux qui peuvent nous être de quelque usage[3] ». De Londres, Modenx se rendit en Irlande avec plusieurs familles réfugiées, ainsi que nous l'apprend une lettre du conseil d'Irlande, adressée le 8 novembre 1695, au Lord Lieutenant d'Irlande, duc de Shrewsbury[4], pour être mise sous les

[1] Cote des lettres citées : Mss. C. N° 17. O. Lettres de Modenx, de Berne, à Mirmand, Zurich, des 9 janvier, 18 janvier, 16 février, 23 février, 16 mars, 2 avril, 27 avril 1689, et lettre collective, adressée en avril à Mirmand et destinée aussi à Jurieu, Gaultier et Chambrun. *Ibid.*, lettre de Gaultier à Mirmand, de Berlin, le 26 janvier, et lettre de Méjanes, de Lausanne, du 19 février 1689, sans destinataire, « qu'il prie qu'on fasse parvenir à M. de Mirmand ».

[2] Mss. C. N° 17. O. Lettre d'Arzeliers, de Berne, à Mirmand à La Haye, 12/22 mai 1693, (8 à 10 000 livres, soit fr. 40 000 à fr. 50 000.)

[3] Mss. C. N° 17. S., p. 407. — Mirmand, de Wezel, à d'Arzeliers, Berne, 3/13 mars 1694.

[4] *Charles Talbot* 12e comte de *Shrewsbury*, premier et seul duc de ce nom, 1660-1717. Il fut chambellan de Jacques II et colonel de cavalerie. Désapprouvant la politique de ce prince, il quitta son service et favorisa l'entreprise du prince d'Orange qui, dès le lendemain de son accession au trône, en 1688, le nomma conseiller privé et l'un des deux principaux secrétaires d'État. En 1694, il l'éleva à la dignité ducale. Sous la reine Anne, il devint grand-chambellan, 1710. Ambassadeur en France, 1712. Vice-roi d'Irlande, 1713. Grand-trésorier de la couronne, 1714. Georges Ier lui conserva cette dernière charge et y ajouta celle de grand-chambellan et de vice-roi d'Irlande.

yeux du roi. Cette lettre réclame l'envoi immédiat de deux sommes, l'une de 450 livres sterling (fr. 33 750), accordée par la reine, en septembre 1694, « et qui doit être payée à M. Modenx, pour transporter des familles françaises en Irlande, l'autre, de 1500 livres sterling (fr. 112 500), accordée en novembre 1694, par les Lords (Lordship), pour subvenir à l'extrême misère des Français réfugiés en Irlande ». Ces deux sommes devaient être prises sur les revenus d'Irlande[1].

La personnalité de Modenx est jusqu'ici peu connue. Il eut été intéressant de le suivre au milieu des protestants du Languedoc, dans sa mission de relèvement, s'il l'a réellement accomplie, comme tout nous le fait croire.

De leur côté, Vivens et Brousson rentrèrent en France en juillet 1689, avec d'autres pasteurs, Lapierre, Serein, Boisson, etc. Le 26 août, Brousson donnait de leurs nouvelles à Mirmand, par une lettre que celui-ci fit passer à Jurieu, à Rotterdam, et dont voici les principaux passages :

« Nous continuerons encore, mon cher Monsieur, à éviter l'éclat autant qu'il nous est possible ; en mon particulier je ne suis encore connu que de très peu de personnes qui sont discrètes. Vous pouvez croire que nous sommes exposés à de grands dangers, mais Dieu nous a conservés jusqu'à présent, et j'espère qu'il le fera encore. Cependant, comme nous célébrâmes hier le jeûne, nous ne pûmes empêcher que notre assemblée ne fût de deux ou trois cents personnes, qui jeûnèrent tout le jour avec nous. Il y eut quatre prédications et une grande prière pour la clôture ; le tout animé d'un esprit de zèle, de piété et d'intrépidité tout extraordinaire. Quoique l'assemblée ait été sur pied un jour entier, dans un pays environné de troupes, nous ne fûmes pourtant pas troublés, grâce à Dieu. On fait de temps en temps des détachements et des recherches, et avant-hier les troupes vinrent fort près de nous, mais Dieu ne leur permit pas de venir jusqu'à nous. »[2]

Les pasteurs du Désert étaient entourés d'hommes dévoués, prêts à les défendre ; ils attendaient l'arrivée d'autres secours, et demandaient qu'on leur envoyât de l'argent et un officier supérieur. Cependant,

[1] La copie de cette lettre m'a été envoyée en 1900 par M. W. Shaw, de Londres. Il l'a tirée des Papiers d'État intitulés : « *Treasury Board papers*. XXXV, N° 3. »

[2] Lettre de Brousson, retrouvée au Record-Office de Londres, en 1896, par les soins obligeants de Miss Minet. — O. Douen paraît avoir eu connaissance de cette lettre, à laquelle il fait allusion dans les *Premiers pasteurs du Désert*. T. II, p. 99.

si ces demandes ne pouvaient leur être accordées, Brousson voulait essayer de la voie des remontrances, se figurant que si elles étaient bien présentées, elles auraient du succès en haut lieu, c'est-à-dire à la cour de France. On sait combien Brousson fut habile à rédiger les plaintes des opprimés et à les faire parvenir jusqu'au pied du trône, ainsi qu'à toutes les personnes qui avaient quelque influence dans le gouvernement de la France. Mais ce fut en vain, et ses justes réclamations ne furent jamais écoutées.

VI

Projet d'union entre les Églises anglicane et presbytérienne. — Correspondance de Gaultier et Modenx avec Mirmand à ce sujet.

Parmi les faits intéressants à relever dans la correspondance de Mirmand avec Gaultier et Modenx, nous citerons les efforts tentés par quelques Français réfugiés en Allemagne, en Suisse et en Angleterre, pour amener un rapprochement entre les deux grandes fractions de la chrétienté anglaise : les Anglicans ou Épiscopaux, et les Presbytériens.

Lorsque Jacques II n'était encore que duc d'York, avant 1685, il avait cruellement opprimé les Presbytériens ; mais après son avènement au trône, il promulgua de sa propre autorité une « Déclaration de liberté de conscience » en faveur des non-conformistes[1]. Cette Déclaration visait surtout à donner une position dans l'État aux catholiques, qui n'avaient le droit, ni de siéger au parlement, ni d'occuper aucun poste dans le gouvernement. Elle favorisait aussi les Presbytériens. Chaque parti la jugea diversement, car le roi n'avait pas le droit de faire, sans le parlement, une semblable ordonnance qui touchait aux lois fondamentales du royaume ; elle n'eût été valable que par l'autorité réunie des chambres et de la couronne. Plusieurs évêques, au risque de perdre leur siège, refusèrent de lire en chaire cette Déclaration.

[1] Ceux qui ne se rattachaient pas à l'Église anglicane.

Parmi les Presbytériens, quelques-uns l'accueillirent avec reconnaissance, parce qu'elle mettait fin à la persécution, d'autres s'y opposèrent par des motifs plus élevés.

Après la révolution d'Angleterre, une noble pensée de paix et de concorde se fit jour parmi les chrétiens anglais, désireux de réunir les deux Églises en une seule. Ils s'en ouvrirent aux réfugiés français, notamment à Gaultier de Berlin, dont le zèle et les capacités étaient bien connus, et lui demandèrent d'écrire des lettres en Angleterre, pour exhorter les fidèles à cette union tant désirée. Ils le prièrent en outre, de faire écrire depuis la Suisse, d'autres lettres dans le même sens, non seulement par les Églises du Refuge, mais aussi par les Églises suisses. Gaultier s'intéressa vivement à cette tentative de rapprochement et, dès le 1er décembre 1688, il s'adressait à Mirmand pour lui demander sa collaboration.

Avant même qu'il fût question de ce rapprochement, et que Guillaume d'Orange eût débarqué en Angleterre, Gaultier avait envoyé une lettre collective à ceux des ministres réfugiés en ce pays, qui avaient approuvé la « Déclaration de liberté de Conscience » rendue par Jacques II. Il blâmait leur manière de voir, et la combattait par divers arguments pouvant se réduire à deux, savoir l'illégalité de cette Déclaration royale, et le danger qu'elle faisait courir au protestantisme anglais. Voici donc ce que Gaultier en écrit à Mirmand :

« Il me semble que je vous envoyai en Hollande une copie de la lettre que j'écrivis à Londres aux ministres français qui avaient approuvé la Déclaration du roi touchant la liberté de conscience, comme vous savez que j'en avais été prié [1]. On l'a d'abord traduite en anglais, et l'on a fait imprimer cette traduction, dont on m'a envoyé un exemplaire. Et voici ce qu'on ajoute dans la lettre dont cet exemplaire est accompagné : « *Puisque vous avez si bien commencé, Monsieur, il faut que vous rendiez encore un service important à la religion. Si Dieu a pitié de nous, nos évêques et tout notre clergé sont disposés à contenter les Presbytériens, autant qu'il se pourra*

[1] D'après ces indications, et grâce aux recherches de Mlle Louise Plan, nous avons pu retrouver à la Bibliothèque de Genève la lettre en question, sous forme d'un petit opuscule français de 8 pages, imprimé en fins caractères. Nous en avons envoyé la copie à la Société huguenote de Londres; elle a paru dans ses *Proceedings*, 1905. Vol. VII. No 3, p. 330. (Mss C. No 17. U. p. 227.)

pour les réunir avec l'Église anglicane. On ne dira plus que l'Episcopat soit de droit divin, on n'obligera plus les pasteurs à la réordination. On retranchera des cérémonies et des prières publiques tout ce que les âmes faibles ne peuvent souffrir. Mais il est nécessaire que des lettres viennent incessamment de tous les pays protestants, pour exhorter les uns et les autres à la réconciliation. On doit louer les évêques de leur modération et de leur charité, et faire comprendre aux presbytériens qu'il ne faut pas qu'ils se rendent trop difficiles, et que si, pour un surplis ou choses semblables, ils persévéraient dans leur schisme, ils auraient à se reprocher d'avoir causé la ruine de la Réformation en Angleterre, comme il s'en est peu fallu qu'ils ne l'aient fait par l'approbation qu'ils ont donnée à la Déclaration du roi touchant la liberté de conscience. »

« Voilà, Monsieur, ce que l'on m'écrit, et vous voyez bien pourquoi je vous en envoie une copie. C'est qu'il faut, s'il vous plaît, que vous preniez le soin de faire qu'on écrive de Suisse en Angleterre, des lettres telles qu'on les demande. J'écris à M. Tronchin [1], pour le prier d'obliger l'Église de Genève à faire la même chose. J'écris aussi en Hollande sur le même sujet, et je me charge en mon particulier de l'Allemagne. Mais il ne faut point perdre de temps, car on me marque que la chose presse. Quand je vous parle de la Suisse, j'entends non seulement les réfugiés qui y sont, mais aussi les Églises de Suisse elles-mêmes. » [2]

Quelques semaines plus tard (26 janvier 1689), Gaultier annonçait à Mirmand que, pour travailler au rapprochement des deux Églises, il avait écrit huit nouvelles lettres dont trois étaient adressées aux protestants d'Angleterre, une au roi, une au parlement, une aux évêques anglais, une aux presbytériens ; enfin la plus importante, qui était en quelque sorte une épître dédicatoire, était adressée à l'évêque de Londres ; elle tendait à faire de ce haut personnage le promoteur de la réunion des deux Églises.

Ces lettres s'imprimaient à Berlin au moment où Gaultier écrivait à Mirmand ; elles devaient former un petit livre, dont les feuilles étaient envoyées, au fur et à mesure de leur tirage, au ministre

[1] *Louis Tronchin*, descendant d'une famille de Français réfugiés après la Saint-Barthélemy (1629-1705), fut professeur de théologie à Genève, de 1661 à 1705. Homme d'une piété, d'un savoir et d'une capacité remarquables, il fut agrégé en 1702 à la Société anglaise pour la propagation de la foi, et entretint une correspondance suivie avec plusieurs évêques anglicans (entre autres avec Burnet), qui le tenaient en haute estime. (*Fr. Prot.* IX. 425.)

[2] Mss. C. N° 17. O. — Gaultier à Mirmand, 1er décembre 1688, *l. c.*

Dubourdieu fils[1], à Londres ; Gaultier ne les envoyait pas en son nom seul, mais comme venant de la part de quelques protestants français, réfugiés en Allemagne. En même temps, Gaultier indiquait à Mirmand de quelle façon les lettres des pasteurs et des Églises de la Suisse devaient être adressées en Angleterre. Enfin, le 19 février, Gaultier prévint Mirmand que ces lettres, bien qu'imprimées, ne seraient pas pour le moment, rendues publiques, en suite d'un avis de la princesse d'Orange qui était encore en Hollande.

« La princesse entre de tout son cœur dans ce dessein, dit-il, mais elle juge à propos que rien ne paraisse sur ce sujet jusqu'à ce qu'on en ait parlé à M. le prince, son illustre époux, et qu'on ait su ses sentiments. Elle s'est même engagée à faire écrire dès qu'elle serait en Angleterre, pour nous avertir de ce qu'il y aurait à faire. C'est de quoi il sera bon, Monsieur, que vous preniez la peine d'informer ceux que vous pourrez avoir engagés à écrire en Angleterre, afin qu'ils tiennent leurs lettres prêtes, mais qu'ils ne les rendent pas publiques, jusqu'à ce qu'ils aient appris qu'il en est temps. C'est de quoi je me charge de vous avertir quand il faudra. J'écris la même chose à M. Tronchin, à qui je vous prie de faire tenir ma lettre. »

Au surplus, Gaultier exprime ainsi son opinion sur chacune des deux Églises :

« Les presbytériens sont sages et ont la crainte de Dieu, mais on ne peut nier que les évêques n'aient fait leur devoir beaucoup mieux qu'eux, lorsqu'on a voulu rétablir le papisme en Angleterre et y détruire la religion protestante. »[2]

[1] *Isaac Du Bourdieu*, pasteur à Bergerac, puis à Montpellier, de 1650 à 1682, fut banni de France cette année-là, et se retira à Londres. Il y desservit l'Église française de La Savoye et mourut en 1699, âgé, dit-on, de plus de cent ans. — Son fils, dont il est ici question : *Jean Du Bourdieu*, né à Bergerac 1642 † 1720 à Londres, étudia la théologie à Genève ; il y épousa Marguerite, fille de noble Jean Voysine (Voisins), ancien 1er syndic de la république. Pasteur à Saint-Pargoire 1667 à 1671, à Uzès 1672-1676, à Montpellier de 1678 à la Révocation, il émigra à Londres avec un grand nombre de ses paroissiens. Successivement chapelain des trois ducs de Schomberg, il assista le vieux maréchal à sa mort, sur le champ de bataille de la Boyne, accompagna plus tard le duc Charles à Turin, et ramena en 1696 à Londres le cœur embaumé de ce dernier. Il y desservit à son tour l'Église de La Savoye, et y mourut à l'âge d'environ soixante-dix-huit ans. Jusqu'à la fin de sa vie, Du Bourdieu poursuivit sans relâche ses efforts en faveur de ses frères opprimés. Sa femme, Marguerite Voisins, était restée à Montpellier avec ses deux filles (Anne, née 1684, et Élisabeth). Toutes deux furent élevées dans le catholicisme. (*Fr. Prot.* 2e éd. V, 559-561. — SAMUEL SMILES. *Les Huguenots*, 230 à 232, 237.)

[2] Mss. C. No 17. O. — Gaultier à Mirmand, lettres des 26 janvier et 19 février 1689.

Quant à Modenx, ils se montra peu satisfait de la première lettre de Gaultier (celle du 1er décembre 1688) que lui avait communiquée Mirmand. Il la trouvait écrite dans un sens trop épiscopal, qui n'aurait pas été dans les idées de Calvin. A son tour, il émet son opinion sur les chrétiens anglais, tant épiscopaux que presbytériens, et il pense que non seulement leur union sera fort difficile à réaliser, mais qu'elle présenterait même de graves inconvénients. Les passages suivants de sa lettre à Mirmand du 9 février feront mieux comprendre sa pensée.

Modenx, qui avait séjourné en Angleterre lors des persécutions que le duc d'York faisait subir aux presbytériens, avait vu de près la rivalité des deux Églises.

« Il y avait de mon temps, dit-il, de cinq à six cents presbytériens en prison pour avoir assisté à des assemblées. Ils préféraient subir la prison plutôt que l'amende qui enrichissait le duc d'York, selon la teneur de la loi anglaise qui veut que lorsqu'on tient le corps, on n'exécute pas sur les biens.

« On voit mal les choses, quand on ne les voit que de loin. Pour moi, je les ai vues de près. J'ai été sur les lieux mêmes ; j'y ai fait un séjour assez long, et j'ai eu un commerce assez particulier avec les Épiscopaux et avec les Presbytériens, pour pénétrer, autant au moins que j'en suis capable, les difficultés et les inconvénients de cette union, et je vous avoue que les difficultés m'embarrassent moins que les inconvénients...Nous devons simplement exhorter les deux partis à s'approcher et même à s'unir entièrement, s'il est possible. Mais pour la manière, nous la devons laisser absolument à leurs lumières et à leur piété : laissons-les faire, ou pour mieux dire, laissons agir Dieu en eux, et ne doutons pas que tout n'aille dans ce pays-là comme il a commencé. Les Anglais sont, à mon avis, les protestants les plus pieux et les plus savants et les plus zélés qu'il y ait dans le monde. Ils connaissent d'ailleurs bien mieux que nous ce qui les éloigne, et ce qui peut les unir. J'espère que celui qui a commencé sa bonne œuvre en eux la parachèvera, et que leur ayant versé dans l'âme le bienheureux dessein de s'unir, il leur fera la grâce d'y réussir, à sa gloire et à notre consolation...Demeurons donc dans ces termes, de demander à Dieu cette union tant désirée, et d'y porter nos frères de tout notre pouvoir, mais abandonnons-en le comment à celui qui tient les cœurs, et qui en tourne les affections du côté qu'il lui plaît...

« Je crois d'ailleurs que le presbytérianisme est le gouvernement le plus conforme à la Parole de Dieu, mais toutefois si j'apprenais demain que les Presbytériens ont abandonné leurs manières pour prendre celles des Épiscopaux, bien loin de m'en scandaliser, j'en bénirais Dieu de tout mon cœur. Ce sont

des chrétiens fort craignant Dieu et fort sages que les Presbytériens, et il me suffit de savoir que c'est là leur caractère, pour faire que, s'ils prennent ce parti, je crois qu'ils ont eu de bonnes raisons pour le faire. Mais que savons-nous, si Dieu ne veut point unir les protestants d'Angleterre d'une autre manière? Vit-on jamais rien de mieux uni que leurs Altesses royales, M. le prince et Mme la princesse d'Orange? Cependant le prince est presbytérien et la princesse épiscopale. Qui sait si ce n'est point ainsi que Dieu fera l'union des Épiscopaux et des Presbytériens dans tout l'État?

« Au fond le presbytérianisme n'est pas plus opposé à l'épiscopat que le parlement l'est à la royauté ; mais cette opposition a-t-elle empêché que l'Angleterre n'ait été l'état le plus heureux du monde sous le long règne de la reine Élisabeth. A présent encore, n'avons-nous pas tout le sujet imaginable de croire que cet heureux état va monter au comble de sa gloire, mais nous n'oyons pas dire qu'on pense seulement à changer le double gouvernement qui y est établi...

« Si cette grande affaire était renvoyée entièrement à ma décision, je dirais à Dieu franchement : « Je ne sais que faire, mais mes yeux sont sur toi. » En effet, c'est ici proprement l'affaire de ce grand Dieu. Il s'agit de sa gloire et de la paix de sa famille. Après ce qu'il vient de faire aux yeux de toute la terre d'une manière si admirable en faveur de l'Angleterre[1], il n'est rien qu'il ne nous donne lieu d'espérer pour elle. Il ne laissera pas l'ouvrage de ses mains imparfait, il fera par-dessus tout ce que nous demandons et ce que nous pensons. Qu'il nous suffise de savoir qu'il est seul bon et seul sage, et qu'il sait seul ce qui est propre à joindre les protestants d'Angleterre au Seigneur... La vérité est, mon très cher Monsieur, que parmi les divers souhaits que les fidèles ont faits jusqu'ici pour le bien de l'Angleterre, à l'égard de ce qui s'est passé, il faut convenir que personne n'a été capable de faire un si beau projet que celui que le Seigneur avait formé de toute éternité, et qu'il vient d'exécuter en si peu de temps et d'une manière si admirable. J'espère qu'il en sera de même de toutes les suites, mais surtout de l'endroit sur lequel on souhaite que nous écrivions. Dieu le fera, et il le fera seul, et il le fera d'une manière digne de lui, qui nous obligera de dire encore une fois : Voici la journée que l'Éternel a faite : Éjouissons-nous et nous égayons en elle !... »[2]

Entre Gaultier et Modenx, ces deux grands serviteurs de Dieu, qui, l'un et l'autre, cherchaient à procurer le bien et la paix de l'Angleterre, il nous paraît que le dernier avait vu plus juste que le premier. L'évènement a donné raison à Modenx.

[1] L'avènement de Guillaume III au trône d'Angleterre.

[2] Mss. C. No 17. — O. Modenx à Mirmand, 9 janvier 1689. 1o Lettre particulière déjà citée, p. 154. 2o Lettre générale, même date.

VII

L'Ile d'Éden. — Projet du marquis Duquesne soumis à Mirmand.

Avant de terminer ce chapitre, mentionnons une dernière lettre adressée à Mirmand par le marquis Henri Duquesne, à propos d'un projet original conçu par celui-ci.

Henri, fils aîné du lieutenant-général Abraham Duquesne, était aussi zélé protestant que l'avait été son père.[1] A l'approche de la Révocation, il obtint de se retirer avec sa famille dans sa baronnie d'Aubonne, au pays de Vaud, où il s'efforçait d'être utile à ses coreligionnaires. Touché de les voir errants et misérables, il forma le plan de se mettre, avec son frère Abraham, à la tête d'une grande colonie de réfugiés, qu'ils iraient fonder dans une île de la mer des Indes. Ils donnèrent à cette terre le nom d'*île d'Éden*, de peur de révéler sa situation géographique. Duquesne se proposait de constituer en république sa future colonie, dont il devait être le chef, sous la suzeraineté des États Généraux. Il se rendit en Hollande, accompagné de son frère et d'un habile officier de marine, Charles de Sailly[2], et il obtint des États Généraux la permission d'armer plusieurs vaisseaux. Une circulaire annonça à tous les réfugiés d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse

[1] Le marquis Abraham Duquesne, 1610-1688, fut le plus grand homme de mer du XVIIe siècle. Il eut l'honneur de vaincre l'amiral Ruyter, et rendit à la France les plus glorieux services. Sa qualité de protestant l'empêcha seule d'obtenir le titre de vice-amiral auquel il avait droit. Aussi ferme dans ses croyances que Schomberg, il ne fit à Louis XIV aucune concession. Lors de la Révocation, le roi craignant peut-être de le voir révéler à l'étranger les forces navales de la France, ne lui permit pas de se retirer en pays protestant et le laissa finir ses jours à Paris. Duquesne laissa quatre fils, dont l'aîné, Henri, est celui qui forma le projet de la colonie d'Éden. Il avait été marin comme son père, et avait fait avec lui de grands voyages sur mer. A l'époque des négociations du traité d'Utrecht, Henri Duquesne fut chargé d'y représenter les intérêts des protestants français. Après la mort de Louis XIV, en 1715, il rentra en France sans autorisation. persuadé que le Régent allait réparer les iniquités du feu roi; mais le duc d'Orléans le fit menacer de la Bastille, s'il ne repartait immédiatement pour l'exil. H. Duquesne habita le pays de Vaud, puis Genève, où il mourut en 1722. (*Fr. Prot.* 1re éd. T. IV, 473 b. et suiv., 2e éd. V. 951 a. — Er. et Recl. II. 277. 330. VII. 63, 287 et suiv., 331. 332.)

[2] Charles de Sally. *Fr. Prot.* 2e éd. T. V, p. 959. Voir note au Chapitre cinquième, § III.

et de Hollande, le départ pour une terre lointaine, d'une expédition à laquelle ils étaient invités à se joindre. Beaucoup de réfugiés répondirent à l'appel de Duquesne et s'embarquèrent avec lui. Les préparatifs avaient été poussés si rapidement que, dans les premiers jours de 1690, les vaisseaux, qui étaient à l'ancre au Texel, n'attendaient plus que le signal du départ.

Dès le début de son entreprise, Duquesne avait tenu à s'entourer des conseils d'hommes compétents, et il avait demandé l'avis de Mirmand par une lettre que nous n'avons pas, mais à laquelle celui-ci répondit en faisant quelques objections. Son esprit sagace avait bien vite découvert le côté faible du projet de Duquesne, c'est-à-dire le peu de sécurité dont pourraient jouir les colons de l'île d'Éden, en cas d'une attaque des vaisseaux français. Dans une seconde lettre, Duquesne réfute en ces termes les objections de Mirmand ; il lui écrit :

« Lausanne, 19 février 1689.

« Il est vrai, Monsieur, que nous avons tâché de prévoir tous les inconvénients auxquels notre entreprise est sujette, et qu'en même temps nous avons songé aux moyens de les prévenir ; mais comme quelques-uns de ceux que nous avons pensé n'arriveront peut-être pas, il nous en peut aussi arriver quelques-uns que nous n'avons pas prévus. C'est ce qui fait que nous écoutons volontiers le sentiment des personnes judicieuses, et c'est pour cette raison que j'ai pris la liberté de vous demander le vôtre. Je vois bien qu'une des difficultés qui vous paraît plus importante est la sûreté des habitants de notre île prétendue ; mais de ce que c'est une île, c'est déjà une des choses qui la rendent de difficile conquête, parce qu'il n'y a point d'endroit où une armée navale puisse être longtemps en sûreté, n'y ayant qu'un petit port pour notre usage particulier, et ce qui est plus considérable, c'est qu'elle est si éloignée de la France, la seule redoutable en cette occasion, qu'il est non seulement hors de raison et d'apparence qu'elle pense à nous venir troubler, mais même qu'il est comme impossible qu'elle y puisse réussir, ce que néanmoins nous voulons encore prévenir par la protection des princes protestants, que nous espérons d'obtenir, et que nous avons déjà fait demander au prince d'Orange. Je vous demande néanmoins encore le secret sur cet article ; nous voudrions même, s'il nous était possible, en engager quelques-uns à nous fournir quelques vaisseaux pour notre passage. Les Hollandais le peuvent, et vous nous direz bien si M. l'Électeur de Brandebourg serait d'humeur à y contribuer ; quand il ne nous donnerait que quelques canons, cela nous aiderait à nous fortifier. C'est une belle occasion de faire du bien aux réfugiés, d'une partie desquels on se débarrassera par ce moyen.

« Ce qui m'a obligé jusqu'ici de ne pas paraître dans cette affaire, est pour ne pas faire soupçonner quelques parents et amis qui sont encore en France, avec qui j'ai commerce sur ce sujet, et qui se disposent à venir avec nous. Mais depuis qu'un de mes frères est arrivé, qui est celui pour qui je craignais le plus, je ne tiens plus la chose secrète, et cela ne se peut pas faire en cachette. Il n'y a que le nom de l'île que l'on ne publie pas, de peur que ceux qui se plaisent à troubler le monde, ne s'avisent de nous devancer, ce qui serait un grand malheur, car les premiers occupants seraient sans doute les plus forts ; mille peuvent tenir contre dix mille. Mais nous commençons aussi à ne plus tant craindre de ce côté-là, chacun, et surtout ceux-là [1], ayant bien d'autres choses à faire.

« Vous vous excusez honnêtement, Monsieur, de ne pouvoir être des nôtres. Nous serions trop heureux de vous avoir sans autre contribution que celle de vos sages conseils et de votre bon exemple, mais nous ne [nous] flattons pas d'un pareil bonheur, et nous nous contenterons de le souhaiter.

« Comme vous m'avez envoyé une lettre de M. de Sailly, trouvez bon que je lui fasse réponse par la même voie, ne sachant pas son adresse à Francfort, d'où il m'écrit. [2]

« Duquesne. »

Une circulaire imprimée faisait suite à cette lettre ; c'était un projet de république pour l'île d'Éden, accompagné de quelques pages manuscrites portant en tête : « Addition au Mémoire précédent. » Cette pièce fait l'apologie du projet de Duquesne et donne une foule de renseignements sur le pays où le marquis voulait fonder sa colonie. En voici quelques échantillons : le climat y est à peu près semblable à celui des îles Canaries, dites « Fortunées », l'air y est très sain ; il s'y trouve des montagnes, des plaines, des lacs et des rivières poissonneux et dont l'eau est bonne. De nombreuses forêts, riches en essences de toutes sortes, fourniront les bois de charpente. La terre produit d'elle-même des arbres fruitiers, tels que bananiers, palmiers, orangers, citronniers, figuiers et ananas. Il est problable que les fruits de notre continent y réussiront fort bien par la culture. Le gibier abonde dans l'île d'Éden, ainsi qu'une foule d'animaux domestiques : bœufs, vaches, cochons et chèvres que l'on prend sans peine, tandis qu'aucun animal malfaisant n'y est à redouter. Si l'on n'a

[1] Les Français.

[2] Mss. C. N° 17. O. — Le marquis Duquesne, de Lausanne, à Mirmand. Zurich, 19 février 1689.

pas en perspective la richesse, au moins pourra-t-on vivre aisément dans cette terre privilégiée. Le grand éloignement de cette colonie rebutera peut-être un certain nombre d'émigrants; mais l'on espère que plus cet établissement sera éloigné, moins on pensera à lui, et l'on peut être assuré d'ailleurs que toutes les précautions nécessaires seront prises pour une heureuse réussite.

Et, dit encore l'Addition au Mémoire, « depuis que nous avons fait savoir le dessein que nous avons de rassembler le plus qu'il nous sera possible de nos frères exilés pour la parole de Dieu, afin d'en composer une colonie, et d'aller tous ensemble habiter un nouveau pays, où l'on puisse vivre en bons chrétiens et y jouir de quelque douceur pour la vie, il n'y a pas un de ceux à qui nous l'avons communiqué qui n'ait apprécié cette pensée, et même plusieurs, animés d'un même courage que nous, se sont offerts très volontiers de nous y accompagner ».

Tout semblait donc être prévu et organisé au mieux pour la future colonie, et cependant Mirmand n'avait que trop bien deviné quels obstacles s'opposeraient au projet du marquis Duquesne.

Cette île mystérieuse n'était autre que l'île Bourbon, aujourd'hui La Réunion, à l'est de Madagascar; occupée par la France dès 1642, elle lui appartient encore; mais il est certain que Duquesne, qui devait être bien informé, ne considérait pas alors cette prise de possession comme sérieuse. Mieux que personne, il devait être au courant de l'état des choses, soit par ses nombreux voyages sur mer, soit par les récits de son père et de navigateurs dignes de foi.[1]

Cependant Louis XIV, toujours à l'affût des projets des réfugiés, ne tarda pas à être informé de celui-ci, et au moment où tout était prêt pour mettre à la voile, Duquesne apprit avec douleur que sept vaisseaux de guerre quittaient les ports de France, avec ordre de s'opposer à son débarquement dans l'île Bourbon.[2] A cette nouvelle, il comprit que tout était perdu, car d'un côté il ne voulait pas exposer ses nouveaux colons et lui-même à une perte certaine, de l'autre, il se trou-

[1] L'île Bourbon, appelée autrefois île Mascareigne, du nom du Portugais qui la découvrit en 1545, et plus tard île de la Réunion, est située entre Madagascar et l'île Maurice. Son étendue est de 77 km. sur 53. Vers le milieu du XIX[e] siècle, elle comptait 109 000 habitants, dont 60 000 esclaves.

[2] Er. et Recl. VII, 289. — *Fr. Prot.* 2e éd. V, 951, article Duquesne.

vait lié par le serment qu'il avait fait à son père de ne jamais prendre les armes contre la France, et ce serment l'empêchait de se défendre.

Il ne lui restait plus qu'à vendre ses vaisseaux. C'est ce qu'il fit, et après un court séjour à Rotterdam, Duquesne regagna le pays de Vaud avec sa famille.

CHAPITRE QUATRIÈME

I

Les Vaudois du Piémont. — Leur situation. — La seconde expédition. — Part qu'y prit Mirmand. — 1689.

Les Vaudois du Piémont qui, à travers les siècles, ont conservé la foi évangélique et l'usage des Saintes-Écritures, et malgré plus de trente persécutions, ne se sont jamais soumis au joug de Rome [1], se rattachèrent à la Réforme en 1532. Dès lors ils partagèrent le sort des autres peuples protestants. En 1655 et 1663, les Vallées furent ravagées par les troupes du duc de Savoie, leur souverain, qui espérait y détruire la religion réformée. Plus tard, la Révocation fut naturellement appliquée à celles des Vallées qui appartenaient à Louis XIV, c'est-à-dire au Val Pragela, et à la moitié du Val Pérouse (à gauche du Cluson), et le roi de France obligea son jeune neveu Victor-Amédée II [2], à l'appliquer aussi aux vallées de Luserne, d'Angrogne, de Saint-Martin et à la partie ouest du Val Pérouse (à droite du Cluson), apanages de ce duc. [3] Le jeudi 31 janvier 1686, parut

[1] Alexis Muston. *L'Israël des Alpes.* Paris 1851. 4 vol. T. Ier. Ch. 1, p. 1. Muston fait remonter les Vaudois à l'origine du christianisme. « Ce n'est pas, dit-il, leur Église qui s'est séparée de Rome, c'est Rome qui s'est séparée d'eux. » — H. Arnaud. *Histoire de la rentrée des Vaudois.* Neuchâtel. 1845, p. 2. Lettre d'Arnaud à la reine Anne, exprimant la même opinion.

[2] Le duc de Savoie avait épousé *Anne d'Orléans*, nièce de Louis XIV.

[3] La vallée de Pérouse est la continuation de celle de Pragela, ou Val Cluson ; toutes deux sont arrosées par le Cluson, affluent du Pélis, qui se jette dans le Pô entre Villafranca et Carignan. Cette rivière formait depuis 1630 la ligne de démarcation entre les terres du roi de France et celles du duc de Savoie, dans le Val Pérouse.

l'Édit fatal qui causa tant de malheurs dans les Vallées, et qui put faire croire pendant quelques années à la disparition complète de l'Église vaudoise. Victor-Amédée ordonnait aux Vaudois de renoncer à tout exercice de leur culte. Leurs temples devaient être rasés, leurs privilèges abolis, leurs enfants baptisés et instruits par les curés et, dans l'espace de quinze jours, les pasteurs et les maîtres d'école avaient à choisir entre l'abjuration et l'exil. Toutes les libertés accordées et confirmées aux Vaudois, de règne en règne, par la maison de Savoie, étaient annulées.[1]

En vain supplièrent-ils leur souverain de révoquer ce cruel édit. Tout ce qu'ils obtinrent fut un délai de quelques semaines. Dans leur détresse, les Vaudois s'adressèrent alors aux Cantons évangéliques, toujours prêts à leur venir en aide. Une députation composée des conseillers d'État *Bernard de Muralt*, de Berne, et *Gaspard de Muralt*, de Zurich, fut envoyée à Turin pour tenter de faire revenir le duc sur sa détermination ;[2] mais celui-ci, trop engagé avec Louis XIV, ne voulut rien entendre.

Les envoyés insistèrent pour que leurs coreligionnaires pussent au moins vendre leurs biens et quitter librement leurs Vallées. Malheureusement deux partis se formèrent parmi les Vaudois : l'un pour la résistance, l'autre pour l'émigration. Le parti de la résistance l'emporta. Les armées combinées de Catinat et du duc de Savoie, fortes chacune de sept régiments d'infanterie, envahirent les Vallées le 12 avril 1686. Le duc, venu en personne, y ajouta de la cavalerie, de l'artillerie et les milices de Mondovi, Barge et Bagnol. Réunis sous le commandement des chefs qu'ils s'étaient choisis, entre autres du pasteur *Henri Arnaud*, les montagnards firent une résistance héroïque. Ils fortifièrent les villages, occupèrent les défilés et se battirent en lions. Mais que pouvaient, contre de pareilles forces, deux à trois mille hommes mal armés ! Au bout de deux mois ils étaient vaincus, le pays ravagé

[1] Voir *Histoire de la Persécution des Vallées du Piémont contenant ce qui s'est passé dans la dissipation des Églises et des habitans de ces Vallées arrivé en l'an 1686*. A Rotterdam, chez Abraham Acher, près de la Bourse. MDCLXXXIX, in 4°.

[2] *Histoire de la Négociation des Ambassadeurs, envoyés au duc de Savoie par les Cantons évangéliques, l'année 1686*. Bâle. 1690. Un volume in-32 de 172 pages. Cette Histoire, rééditée par Charles Dufayard, en 1898, a paru chez Fr. Ducloz, imprimeur, à Moutiers en Tarentaise.

et dépeuplé. — « Toutes les Vallées sont exterminées, les habitants tués, pendus ou massacrés, » écrit un officier français, le 26 mai 1686, en annonçant à l'étranger le résultat de cette lutte fratricide.[1]

Le reste de la population protestante, évalué par les uns à douze mille, par les autres à quatorze mille personnes[2], hommes, femmes et enfants, alla périr de misère dans les forteresses du Piémont. Un grand nombre d'enfants furent enlevés à leurs parents, séquestrés dans les couvents ou répartis dans les familles piémontaises catholiques, auxquelles le clergé persuada qu'elles faisaient œuvre méritoire en élevant ces petits hérétiques dans la foi de l'Église romaine.[3]

Au commencement de juin, les régiments français furent licenciés; les troupes retirées, il ne resta plus dans les Vallées que quelques garnisons. Tout semblait perdu pour les Vaudois. Leur avenir était sans espoir, leur patrie déserte, leurs biens confisqués et vendus à des étrangers, Savoyards ou autres. Néanmoins quelques hommes de cœur, cachés dans les bois et les cavernes, surgissent à demi-nus du fond de leurs retraites, se réunissent, se comptent. Ils sont quarante-deux hommes, quelques femmes et enfants dans la vallée de Luserne, et vingt-quatre hommes, avec quelques femmes et enfants, au Val Saint-Martin. C'est ce que l'on est convenu d'appeler les *quatre-vingts*.[4]

Cette poignée de Vaudois déterminés surprend les corps de garde, s'empare des convois, disperse les colonnes, passe au fil de l'épée les Savoyards, usurpateurs de leurs biens, et, après avoir jeté le trouble parmi les garnisons ducales, force le gouvernement de Turin à traiter

[1] Muston, *o. c.*, p. 547. — Antoine Monastier. *Histoire de l'Église vaudoise*, 1847. Lausanne. II. Ch. XXIV, p. 64 et suiv. — Jean Jalla. *Histoire des Vaudois des Alpes*. Torre-Pelice. 1904, p. 227.

[2] Henri Arnaud, *o. c.*, p. 15-16, dit : « Ils étaient au nombre de quatorze mille dans les prisons... sans exagérer, il en mourut dans ces treize prisons jusqu'à onze mille, tant de froid, de chaud, de faim, de soif, que d'une infinité de misères qui les assaillaient. » — J. Jalla, *o. c.* parle de douze mille personnes, p. 238. *L'Histoire de la persécution des Vallées du Piémont, en 1686*, imprimée à Rotterdam, en 1689, et citée par Monastier, dit *douze mille personnes enfermées*. Ce nombre fut aussi indiqué aux ambassadeurs suisses, quand ils parcoururent eux-mêmes les Vallées dévastées. Voir *Histoire de la Négociation*, citée plus haut.

[3] M. J. Jalla a retrouvé à Turin la liste interminable de ces enfants et des familles qui les retenaient, et qui étaient surtout nobles et bourgeoises. (Lettre de M. le pasteur et prof. J. Jalla, 20 mars 1905.)

[4] J. Jalla, *o. c.*, p. 239.

avec elle. Les Vaudois ne s'engagent à déposer les armes qu'à la condition de pouvoir se retirer à l'étranger avec leurs familles et avec leurs frères retenus en prison, dont ils demandent la mise en liberté.

Les Cantons suisses envoyèrent à Turin de nouveaux délégués, chargés de conclure avec le duc l'élargissement des prisonniers et leur passage en Suisse. Près de quatre mille Vaudois, sortis des prisons, furent acheminés, dans l'hiver de 1686 à 1687, vers les rives du Léman; ils n'y arrivèrent pas tous, mais les survivants y furent reçus à bras ouverts. C'est tout ce qui restait de ce petit peuple fidèle, qui comptait environ vingt mille âmes avant ses derniers malheurs. [1] Quant aux huit à dix mille prisonniers manquants, ils avaient péri de misère dans les cachots. D'autres avaient passé à l'Église romaine dans le fol espoir de recouvrer leur liberté et leurs biens. La plupart, trompés dans leur attente, furent parqués dans les rizières malariennes de Verceil. [2] Par une insigne mauvaise foi, on retint en Piémont environ quatre cents enfants enlevés à leurs parents, quatre-vingts hommes emprisonnés à Asti, dont cinq survivaient seuls quand les portes de leurs cachots s'ouvrirent en 1690, enfin neuf ministres dont on redoutait l'influence, et leurs familles composées de quarante-sept personnes. [3]

La diète d'Aarau répartit les émigrés entre les cinq Cantons évan-

[1] Société d'Histoire Vaudoise. *Bulletin du bi-centenaire de la Glorieuse Rentrée.* Turin 1889, p. 22. — Eugène de Budé. *Le Séjour des Vaudois du Piémont en Suisse.* Il dit en note : « L'ambassadeur de Turin, disent les registres publics, donne avis que S. A. R. a libéré des prisons quatre mille personnes des Vallées, qui doivent passer par icy, en quatre bandes égales. » (Registres du petit Conseil de Genève, 3 décembre 1686.) — J. C. Mörikofer, *o. c.*, p. 260-261, estime que trois mil trois cent vingt-quatre Vaudois se sont réfugiés en Suisse. — J. Jalla, *o. c.*, p. 245, évalue à deux mil cinq cents le nombre des proscrits ; mais il ne compte ni ceux qui passèrent par Moudon, ni ceux qui suivirent la route d'Yverdon et de Neuchâtel, ni ceux qui restèrent à Genève. (Lettre de M. J. Jalla, du 19 février 1905.)

[2] Depuis le début de la guerre, deux mil deux cent vingt-six personnes abjurèrent. Ils formaient quatre cent vingt-quatre familles, sur un total de mil neuf cent septante-trois. (J. Jalla, *o. c.*, p. 243.)

[3] Voici les noms de ces neuf ministres : *Malanot*, *Jahier* de Pramol, *Laurent*, *Giraud*, *Jahier* de Rocheplate, *Chauvie*, *Bastie*, *Léger* et *Bertrand*. Trois d'entre eux moururent en prison, savoir : Laurent, Chauvie et Bertrand ; on trouve les six autres à l'œuvre après la rentrée. (Monastier, *o. c.* II, p. 87, note 1, et 88, note 1. J. Jalla *o. c.*, p. 244-248.)

géliques, comme suit : Zurich trente % [1], Bâle douze %, Schaffhouse huit %, Berne quarante-quatre %, dont il plaça bon nombre à Bienne, à Neuveville et surtout à Neuchâtel, où le pasteur Arnaud et sa famille, les capitaines Pellenc et Robert, furent très bien accueillis. Le six % restant fut reçu à Saint-Gall, Appenzell-Extérieur, les Grisons et Glaris. — Partout on manifesta le plus grand empressement à secourir ces pauvres exilés. En août et septembre 1687, beaucoup d'entre eux quittèrent la Suisse pour s'établir dans le Wurtemberg, le Palatinat, et surtout en Brandebourg, où l'Électeur Frédéric-Guillaume leur fit un chaleureux accueil. Mais les Vaudois, qui ne s'éloignaient qu'à regret de leur patrie, ne purent jamais s'habituer aux pays du nord. La nostalgie de leurs montagnes, le souvenir des enfants qu'on leur avait ravis, ne cessaient de les tourmenter ; ils formaient, en secret, des plans pour rentrer dans leurs Vallées. [2]

De 1687 à 1689, ils concertèrent successivement quatre projets de retour. Les deux premiers, insuffisamment mûris, ne furent que des tentatives malheureuses, aussitôt réprimées par les magistrats bernois; mais les deux derniers aboutirent à de véritables expéditions.

Nous passerons en revue ces quatre entreprises, pour nous arrêter à la troisième et surtout à la quatrième dont Henri de Mirmand et Jacques Cabrol se sont spécialement occupés. [3]

[1] Arch. Zur. *Promptuarium* (Registre du temps). Zurich reçoit 1400 Vaudois qui sont placés chez les citoyens. (Communication de J.-F. Labhart, archiviste.)

[2] Mss. C. No 17. O. — Gaultier à Mirmand. Berlin, 19 février 1689. « Les Vaudois ont été tout d'abord logés à Stendal. On en a pris ensuite soixante et dix pour faire une compagnie de soldats, et cent cinquante enfants de l'un et de l'autre sexe qu'on a mis dans une manufacture de soie, que des marchands allemands ont établie ici et à Spandau. Ceux qui restent à Stendal sont logés chez les bourgeois et on leur donne six grosch [en] la semaine à chacun pour vivre (6 groschen, soit le quart de la rixdale vaudraient fr. 3,75 actuellement)... attendant le beau temps. Dès qu'il sera arrivé, l'on prétend leur bâtir des maisons et leur donner des terres, avec le moyen de les cultiver. » — *Ibid.* Marquis de Venours à Mirmand. Londres 2/12 avril 1689. « Obligez-moi de me faire savoir si les pauvres Vaudois ne sont point encore dans le dessein de revoir leur pays; on dit que ceux qui sont en Brandebourg ne s'y peuvent accoutumer. On en a fait une compagnie franche, qui disent qu'ils sont assez forts, eux seuls, pour rentrer dans leur pays, et pour se maintenir, pourvu que le Milanais leur soit favorable. » — *Hahn* signale un autre motif du peu d'attachement des Vaudois pour le Brandebourg : « Tandis que l'Électeur les favorisait, dit-il, ils eurent beaucoup à souffrir de la malveillance des populations. » (Dr Ch.-U. Hahn. *Geschichte der Waldenser und verwandter Secten,* etc. Stutgart. 1847. P. XXII, et p. 822. — Lettre de M. J. Jalla, 20 mars 1905.)

[3] *Jacques Cabrol,* cité deux fois dans le *Bulletin,* n'est pas le futur gendre de Mir-

La première eut lieu en juin 1687, peu de mois après l'arrivée des Vaudois en Suisse, et avant qu'ils eussent été disséminés dans des cantonnements éloignés. Trois cent cinquante d'entre eux, mal armés pour la plupart, se réunirent à Ouchy. Ils voulaient retourner dans leurs Vallées, en traversant le lac et la Savoie. Le bailli bernois de Lausanne, averti, les détourna de leur dessein, en leur faisant comprendre qu'ils n'avaient aucune chance de succès, et fit avorter l'entreprise.

La seconde tentative fit beaucoup plus d'éclat. Elle fut organisée en juin 1688 et réunit de six à sept cents hommes, accourus de toutes les parties de la Suisse, sous la conduite du pasteur H. Arnaud. Le rendez-vous était fixé à Bex, d'où les Vaudois comptaient entrer en Savoie par le pont de Saint-Maurice, sur le Rhône. Mais les Valaisans et les Savoyards, qui avaient eu vent de l'expédition, gardaient leurs frontières. Le bailli d'Aigle, Thormann, arrivé à cheval à Bex, ville de sa dépendance, fit renoncer les Vaudois à leur projet, en leur démontrant l'impossibilité où ils étaient de le mener à bien. Après avoir fait nourrir et héberger ces pauvres gens, Thormann les renvoya dans leurs cantonnements, munis d'un prêt de deux cents écus pour les frais de leur voyage, car plusieurs habitaient à l'autre extrémité de la Suisse.

Ces deux entreprises furent désastreuses pour les Vaudois, car d'une part, elles ouvrirent les yeux du duc de Savoie sur les intentions des émigrés, et d'autre part, elles furent cause d'une grande querelle que ce prince fit à LL. EE. de Berne, en les accusant d'avoir agi avec mauvaise foi, et favorisé ce projet d'irruption dans ses États. MM. de Berne, offensés d'une accusation si contraire à leur honneur et à leur fidélité aux traités, commencèrent dès lors à regarder les Vaudois de mauvais œil, et songèrent à les éloigner de leurs frontières.

mand, Charles de Cabrol, alors au service de Guillaume III : *Bull. Prot.* XXXII, 1883, p. 26. « *État des biens des fugitifs du diocèse d'Agde* ; *Cabrol Isaac et Jacques*, père et fils 8550 livres. » (Tiré des Archives nationales, Série T. T. Carton No 270.) — 8550 livres vaudraient fr. 42.750. Et *Bull. Prot.* XXXVII, 1888, p. 475, *Jacques Cabrol* adresse une requête, accompagnée d'un Mémoire, aux États-Généraux des Pays-Bas, le 2 février 1695. Il expose qu'il a été employé dans l'affaire des Vaudois par Convenant, agent de LL. HH. PP. à Zurich, qu'ensuite de cette affaire tous ses biens ont été consumés, et qu'il se trouve ruiné et chargé de famille. (Requêtes adressées aux États-Généraux, extraites des archives de La Haye, par M. A.-J. Enschedé.)

Ce ne fut qu'en apparence et contraints par les événements que les Vaudois renoncèrent à leur projet. Rendus prudents par leurs insuccès, ils comprirent que de semblables complots exigent un secret absolu. Ils s'efforcèrent en conséquence d'endormir les soupçons, ne s'ouvrirent qu'à des amis éprouvés, et préparèrent en silence une nouvelle expédition. Arnaud alla en Hollande conférer avec le prince d'Orange, qui encouragea l'entreprise, autant par son appui moral que par des secours financiers. Ce prince avait autorisé dans ses États des collectes en faveur des Vaudois. Elles produisirent *92 000* écus, soit fr. *1.380.000* actuels, dont la distribution se fit à Zurich, sous la direction de Convenant qui, dès 1689, y fut l'envoyé extraordinaire du prince d'Orange devenu roi d'Angleterre. [1]

Clignet, maître des postes de Leyde [2], contribua de même que sa sœur à faire tenir aux Vaudois les subventions qui leur furent accordées.

Cette fois-ci Arnaud et les principaux chefs prirent leurs mesures avec une grande habileté; ils suivirent les conseils de *Josué Janavel* [3], le vieux héros vaudois retiré à Genève, qui traça le plan de cette nouvelle campagne. Ils furent soutenus par quelques hommes de cœur, suisses ou réfugiés français, dont Jacques Cabrol et le ministre La Grange de La Borie furent les plus actifs.

[1] H. ARNAUD, *o. c.*, p. 35.

[2] *Nicolas Clignet*, 1643-1727, né à Leyde, fils de Henri Clignet. Sa famille était originaire d'Aix la Chapelle, celle de sa mère *Machtelt van Groenendyck*, de Leyde. Nicolas Clignet réorganisa le service de la poste aux lettres entre Leyde et les autres villes de Hollande, ainsi qu'avec l'étranger, en 1663. Il afferma le service de *maître de poste* jusqu'en 1714 et prit sa retraite. Riche et généreux, il fit preuve envers les Vaudois du Piémont d'une charité exceptionnelle. H. ARNAUD (*o. c.*, p. 17) dit de lui : « C'est lui qui envoya à ces pauvres gens de l'argent pour acheter les choses nécessaires à leur entreprise, et je puis dire à sa gloire que, sans lui, la chose aurait été impossible. » (*Bull. Wallon*, 2e série. T. Ier, 1896. Article de CH.-M. DOZY sur Nicolas Clignet. — Nicolas Clignet figure dans les comptes des États-Généraux de 1690 à 1707. (*Fr. Prot.* 2e éd. IV. 478 c. ENSCHÉDÉ.)

[3] *Josué Janavel*, le chef de la défense des Vaudois, lors des terribles persécutions de 1655 et 1663, remporta des victoires signalées sur les marquis de Pianezza, de Fleury et de Saint-Damian, commandant les troupes savoyardes. Réfugié à Genève, il paraît avoir été l'âme de toutes les expéditions vaudoises, de 1687 à 1689. Genève l'expulsa momentanément pour cette raison. Avant sa mort, 5 mars 1690, Janavel eut la joie d'apprendre le retour des Vaudois, et d'en lire le récit, fait au jour le jour, par *Paul Reynaudin*, l'un des soldats de l'expédition. (*Bull. du bi-centenaire de la Glorieuse Rentrée*, 1889. — *Josué Janavel* par HENRI BOSIO, p. 32 et suiv. — PAUL REYNAUDIN, *Journal de l'expédition des Vaudois*. La Tour. 1889. — H. ARNAUD, *o. c.*, p. 131.)

La Grange faisait les achats d'armes et Cabrol les enrôlements. Tous deux correspondaient avec Mirmand, qui, à Zurich, leur prêtait son appui et servait d'intermédiaire entre Convenant et les Vaudois, pour faire délivrer à ceux-ci les fonds de la collecte. Il donnait aussi des nouvelles de l'entreprise à Jurieu, à Rotterdam.

Tout fut si bien concerté, que les Vaudois, appelés de toutes les parties de la Suisse et de l'Allemagne, marchèrent avec leur feuille de route, sans même savoir où on les menait. Le rendez-vous avait été pris loin des villes, dans une grande forêt, le *Bois de Prangins*, situé entre Nyon et Rolle, sur les bords du Léman. Le rassemblement y eut lieu le 16/26 août 1689 ; mais il manquait une troupe de cent vingt deux Vaudois, vainement attendus des Grisons et du Wurtemberg. Ces infortunés, surpris dans le Canton d'Uri par les émissaires du comte de Govon, envoyé de Savoie, après avoir été torturés, furent livrés à leur prince et enfermés dans les prisons de Turin. [1] MM. de Berne en firent, trop tard malheureusement, de vifs reproches au canton d'Uri.

Le temps pressait pour le départ de la troupe vaudoise, réunie dans le bois de Nyon. [2] Le pays commençait à être en rumeur et les autorités se voyaient forcées d'ouvrir les yeux sur ce rassemblement illicite. Enfin, dans la nuit du 16-17 août (vendredi à samedi), les Vaudois, auxquels s'étaient joints quelques centaines de réfugiés français, s'embarquèrent sous la conduite de leur pasteur et colonel Henri Arnaud. Celui-ci prit la place du capitaine Bourgeois, d'Yverdon [3],

[1] H. Arnaud, *o. c.*, 46. — A. Monastier, *o. c.* II, 108. — Er. et Recl. VI, 225.

[2] H. Arnaud, *o. c.*, p. 47. D'après Arnaud, cette troupe comptait de huit à neuf cents hommes. La Grange, témoin de l'embarquement, écrit à Mirmand, trois jours après, qu'il y avait sept à huit cents Vaudois, plus environ neuf cents réfugiés, enrôlés secrètement pour cette expédition, soit un effectif de dix-sept cents hommes. (Mss. C. No 17. O. La Grange de La Borie à Mirmand, mardi 20 août 1689. Voir App. No 19.) Le *Bulletin du bi-centenaire de la Glorieuse Rentrée* (cité), Article de Pierre Lantaret sur *Arnaud*, p. 48, estime leur nombre à six cents Vaudois et quatre cents réfugiés environ. J. Jalla, *o. c.*, p. 253, donne le chiffre de neuf cent soixante-douze pour les héros de la Rentrée, évaluation de Saint-Genix, *Histoire de la Savoie*, Vol. II, p. 401. Beaucoup de réfugiés n'ayant pu être embarqués faute d'armes, on peut évaluer la troupe à un millier de combattants.

[3] Bourgeois appartenait à une famille originaire d'Yverdon. Officier distingué, il était capitaine au service de France. (A. Verdeil. *Histoire du Canton de Vaud.* T. II, p. 324.)

qui devait les commander et qui, par suite d'un malentendu, ne se trouva pas au rendez-vous. La troupe traversa le lac en trois fois et aborda sur la côte savoyarde, entre Nernier et Yvoire. De là, après onze jours de marche et de combats, elle atteignit les Vallées, en franchissant plusieurs cols des Alpes et en accomplissant un glorieux fait d'armes. Le pont de Salbertrand [1] fut emporté d'assaut contre le marquis de Larrey, qui le défendait avec un corps de troupes françaises, deux mille cinq cents hommes soutenus par les paysans. Arrivés dans leur patrie, les Vaudois furent pourchassés par les forces combinées de Catinat et du duc de Savoie, et la lutte continua de cime en cime, de vallée en vallée. Le 24 octobre, ils se retirèrent à grand'peine dans leur dernier retranchement, une forteresse naturelle, la Balsille, où ils passèrent l'hiver, bloqués par l'ennemi. Ils s'y nourrirent d'une manière providentielle ; ayant découvert dans le voisinage des seigles sur pied, conservés sous la neige, ils en firent la récolte en plein hiver. Un moulin dévasté, au pied de la Balsille, où ils remirent en place la meule, jetée dans la rivière trois ans auparavant, leur permit de moudre ce grain. A cela s'ajoutèrent les châtaignes, délaissées sous les arbres de la montagne, qui furent une précieuse ressource.

A ce moment, par suite des pertes et des défections subies, les Vaudois étaient réduits à quatre cents hommes.

Le printemps venu, Catinat envoya le marquis de Feuquières avec de nouvelles forces et de l'artillerie [2], les attaquer dans leur retraite. Ce fut un siège en règle. Mais à la veille du dernier assaut, les Vaudois s'échappèrent durant la nuit, en franchissant un précipice dont la vue était effrayante en plein jour. Conduits par le capitaine *Tron Poulat* [3], originaire de la Balsille, pieds nus, accrochés les uns aux autres, ils passèrent dans le plus grand silence, grâce à l'obscurité profonde, au milieu des sentinelles ennemies. Et quand, au matin, les Français donnèrent l'assaut, quelle ne fut pas leur rage en trouvant le nid désert tandis qu'au loin, sur les cimes neigeuses, semblables à d'imperceptis-

[1] Sur la Doire Ripaire, dans les Alpes Cottiennes, au sud-ouest de Suze.

[2] Les historiens vaudois estiment à vingt-deux mille hommes les forces françaises et ducales, y compris sans doute, les paysans requis pour le service. Les historiens catholiques les évaluent à cinq ou six mille soldats.

[3] Communications de M. J. Jalla.

bles points noirs, ils apercevaient les Vaudois fugitifs. Cela se passait le 15 mai 1690.

Cependant cette troupe héroïque eût été vouée infailliblement à la mort, si Dieu ne l'avait encore une fois sauvée. A ce moment précis, Victor Amédée II, las du joug du roi de France, se résolut à le briser et entra dans la coalition, en s'alliant à Guillaume III et aux souverains protestants. Il envoya des émissaires au colonel Arnaud pour conclure la paix avec ses sujets vaudois, qui, d'ennemis qu'ils étaient, deviendraient ses amis, et il leur proposa de servir sous ses ordres, afin de l'aider à chasser les Français de ses États. Pour punir le duc de sa défection, Catinat tourna ses armes contre lui, et la guerre du Piémont se poursuivit pendant plusieurs années entre la France et la Savoie.

Quant aux Vaudois, ils bénissaient Dieu de pouvoir enfin habiter librement leurs Vallées. Tous ceux qui s'étaient fixés en Brandebourg, en Wurtemberg ou en Suisse furent rappelés dans leur patrie bien-aimée.

Revenons maintenant à Mirmand et à Cabrol, qui s'étaient tous deux vivement intéressés à l'organisation de la troupe d'Arnaud. Trois jours à peine après son départ, La Grange de la Borie adressait à Mirmand une relation détaillée de ce mémorable évènement[1], en le priant de la remettre à Convenant, après en avoir pris copie. La Grange l'assure qu'il peut ajouter une foi entière à ce récit, dont il a été le témoin oculaire. Mais, en même temps, il demande à former une seconde colonne destinée à soutenir la première, vu les grandes conséquences qu'aura la rentrée des Vaudois, tant pour eux-mêmes que pour la cause des réfugiés. Il estime ce projet d'une exécution facile, car il reste le long de la côte, dit-il, environ deux cents Vaudois arrivés trop tard, auxquels on joindra trois à quatre cents réfugiés, sous la direction d'un bon officier des environs de Bienne[2]. Le capitaine Bourgeois, le retardataire

[1] Lettre de La Grange de La Borie à Mirmand, du mardi 20 août 1689. (Mss C. No 17. O. Voir App. No 19.)

[2] C'est l'officier français *Couteau*, mentionné plus tard comme faisant partie de la seconde expédition, et dont Arnaud dit qu'il fut le principal collaborateur de Bourgeois. Dans la suite, Couteau prit part à la guerre de la ligue d'Augsbourg, à la tête d'une compagnie. (M. J. Jalla, *l. c.*)

dont il a été question plus haut, est disposé à prendre le commandement de cette seconde troupe. Il ne manque que l'argent. Aussi La Grange presse-t-il Mirmand d'obtenir de Convenant les fonds indispensables, plusieurs Suisses d'importance et de sage conseil promettant de s'employer à l'entreprise avec tout le zèle désirable. La réussite lui paraît certaine, pourvu que tout soit fait dans l'espace de quinze jours.

Le 21 août, Cabrol écrivait à Mirmand dans le même sens. Les hommes seront facilement trouvés, dit-il, pourvu que l'argent ne manque pas. Il insiste, lui aussi, sur le bon vouloir de plusieurs personnages haut placés du pays de Vaud, que la prudence ne lui permet pas de nommer.[1]

Le 23 août, La Grange dépêche à Convenant le capitaine Robert, muni d'une lettre, pour lui demander des fonds. En même temps, il prie Mirmand de l'appuyer auprès de l'Envoyé.[2] Convenant se laissa persuader et remit six mille livres (fr. 30 000) à Mirmand, qui les fit tenir à La Grange, par l'entremise de *Ribé*, un réfugié sans doute[3]. Mais cette somme étant insuffisante, La Grange renvoie Ribé à Zurich, avec des lettres pressantes pour Mirmand et Convenant, afin d'obtenir de nouveaux subsides. En attendant, il continue les préparatifs d'armement, Cabrol et quelques personnes du pays de Vaud lui ayant avancé des fonds. «Nous avons de forts bons hommes, écrit-il, l'organisation avance rapidement.» Il espère que la colonne sera en état de partir dès la semaine suivante, et ajoute : «M. Ribé vous dira qu'en sa présence, nous avons fait ce matin le plan général de notre dessein, que nous avons donné à chacun de ceux qui doivent s'y employer, ce qu'il doit faire, par écrit, avec l'argent dont il peut avoir besoin pour

[1] D'après des lettres postérieures, *Seigneux* était le principal d'entre eux. «Ils avaient appuyé le premier mouvement, ils étaient disposés à soutenir le second. Mais la diligence était nécessaire, car les défilés des montagnes allaient être bloqués par les neiges; de plus LL. EE. avaient, dès la veille, donné ordre aux bateliers du lac de ne point passer ces troupes.» (Mss. C. No 17. O. Cabrol à Mirmand. Lausanne, 21 août 1689.)

[2] *Ibid.* La Grange à Mirmand, 13/[23] août. Les capitaines Robert et Renaud firent partie de la seconde expédition.

[3] *Ribé* pourrait être un Vaudois, car le nom de *Ribet*, très ancien aux Vallées, y est encore porté par soixante et dix familles. Si, par contre, c'était un réfugié français. ce pourrait être ce *Jean Ribe*, maître-chirurgien, qui se trouvait à Zurich en 1706, et dont parle Jaccard, dans son *Histoire de l'Église française de Zurich*, p. 80. (M. J. Jalla, *l. c.*)

cela, dont nous avons commencé d'en rendre compte, et d'en justifier l'emploi, afin que vous voyiez qu'il aura été dépensé avec toute la prudence imaginable ».[1]

Cabrol, tantôt à Berne, tantôt à Lausanne, déploie une grande activité. Il écrit, le 29 août, à Mirmand, qu'il vient d'enrôler à Berne soixante-huit outils [hommes], pour lesquels il fournit sur Convenant un ordre de paiement, de 637 Rixdales, 15 gr. (soit fr. 9 563), qu'il prie Mirmand de faire acquitter. Il s'efforce de disposer les esprits, à Berne, en faveur des Vaudois, aussi bien qu'ils le sont à Lausanne. L'ambassadeur français s'est plaint à Berne que le gouvernement ait fourni des armes aux Vaudois, bien que ce ne soit pas le cas. Cabrol va conduire ses recrues au Pays de Vaud; il dit encore: « On nous met en quelque soupçon de M. Bourgeois; il me semble que, pour le présent, on est fort engagé avec lui. Cependant quoiqu'il fasse, il y a un officier français, homme sûr, qui l'observe... J'espère que notre seconde troupe partira vendredi prochain; on a pris tous les expédients possibles pour réussir; mais surtout, notre confiance est en Dieu, qui, j'espère, fera son œuvre pour nous délivrer, et bénira pour cet effet les moyens que nous employons... Monsieur, on reconnaît qu'il serait de la dernière importance qu'on envoyât aux Vallées quelque bon commandant. Cela servirait même à faire déterminer le Haut-Dauphiné.»[2]

Quelques jours plus tard, Mirmand avise Cabrol de l'envoi d'une nouvelle lettre de change de trois mille livres (fr. 15 000). A quoi Cabrol répond le 3 septembre, que ce ne sera point encore suffisant, car il faut équiper au moins mille hommes pour faire réussir l'entreprise. Il supplie Mirmand, dont le zèle est si grand pour la religion, d'appuyer ces raisons auprès de Convenant. — Et Cabrol lui raconte l'hostilité des papistes suisses, qui avaient arrêté près de Payerne, sur territoire fribourgeois, huit hommes, des grenadiers et des recrues Piémontais et Français, qu'il envoyait de Morat au rendez-vous, avec le médecin des Vallées[3]. Plusieurs furent blessés et faits prisonniers, les autres s'échappèrent et vinrent conter l'aventure à Lau-

[1] Mss. C. No 17. O. — La Grange à Mirmand, 27 août/8 septembre 1689.
Mss. C. No 17. O. — Cabrol à Mirmand. Berne, 29 août 1689.
[3] *Matthieu Bastie,* parent de H. Arnaud. Il en parle dans son *Histoire*, p. 47.

sanne. On se hâta d'écrire à Berne pour faire élargir les prisonniers.[1]

De son côté, Mirmand fait à Jurieu le récit des entreprises vaudoises, au lendemain du départ de la seconde troupe. Il mentionne d'abord le succès de la première expédition.

« Pour m'acquitter de la promesse que je vous ai faite, Monsieur, de vous apprendre la suite de l'entreprise des Vaudois, je suis obligé de vous dire qu'après avoir été assez longtemps dans l'incertitude du succès qu'elle avait eu, nous avons enfin appris qu'ils étaient heureusement arrivés dans leur pays. Ils n'ont trouvé presque aucune difficulté sur leur route, que de la part des Français, car M. de Larrey qui commande les troupes en Dauphiné, ayant été averti qu'ils étaient en marche, se mit à la tête de cinq compagnies de dragons et de quatorze d'infanterie pour s'opposer à leur dessein. Il les rencontra au passage d'un pont, où ils furent obligés d'essuyer un combat dont le succès leur fut extrêmement glorieux, car ils passèrent malgré la résistance des Français, qui perdirent dans cette occasion plusieurs de leurs officiers, un fort grand nombre de soldats, et même M. de Larrey y a été dangereusement blessé. On a travaillé avec beaucoup de diligence dans le Pays de Vaud, à grossir la seconde troupe, dont il est parlé dans la relation que je vous ai envoyée[2], et enfin on a ramassé environ douze cents de fort bons hommes qui devaient partir *hier* pour aller secourir ceux qui sont déjà passés.

« Cette entreprise me paraît beaucoup plus difficile que l'autre, parce qu'on s'y attend, et qu'on aura pris des mesures pour s'y opposer. J'ai d'abord appréhendé que cette seconde troupe ne s'engageât dans une perte inévitable, sans pouvoir procurer aucun avantage à la première ; mais ayant considéré qu'il y avait dans le Pays de Vaud des personnes très considérables qui entraient dans cette affaire, comme vous l'avez vu dans la relation, qui connaissent le danger mieux que nous ne faisons ici, et qui d'ailleurs étaient en état de s'y engager eux-mêmes, j'ai cru qu'il fallait que, suivant les règles de la prudence, ils pussent espérer de réussir dans leur dessein. Qu'ainsi je ne devais pas hésiter de conseiller à M. Convenant de fournir l'argent qui était nécessaire pour cela, et que je devais même agir de mon côté, comme j'ai fait, pour tâcher de le lui faire trouver. Les avantages qui peuvent revenir de cette affaire sont si considérables, qu'il y aurait eu de l'imprudence de s'exposer à les perdre, faute d'avoir employé une somme fort modique, dans une occasion où des personnes fort judicieuses, parmi les Suisses et les réfugiés, exposent leur vie. C'est cette considération, et non pas la crainte de perdre de

[1] Mss. C. No 17. O. Cabrol à Mirmand. Lausanne, 3 septembre 1689. — *Ibid.* Faugières à Mirmand, Berlin, 3 décembre 1689, *l. c.* — Faugières dit à Danckelmann quels soins prend Mirmand, pour faire sortir des prisons de Fribourg les Vaudois arrêtés.

[2] La relation que la Grange envoyait à Mirmand, le 20 août 1689.

l'argent, qui doit faire de la peine, car au fond, si cette entreprise venait à manquer, ce serait les hommes et non pas l'argent qu'il y aurait à plaindre. Ainsi j'espère que LL. HH. PP. approuveront la conduite de M. Convenant, et que vous voudrez bien faire connaître à M. Clignet qu'elle est entièrement conforme à vos sentiments, afin que par ce moyen, il soit d'autant plus porté à envoyer en diligence à M. Convenant, l'argent qui lui est nécessaire pour se tirer des engagements qu'il a pris.

« Mais, pour revenir à ce qui regarde les Vaudois, je dois vous dire que, quelque secours qu'ils puissent recevoir dans leurs montagnes, soit par cette seconde troupe, ou par nos Français du Pragela et du Dauphiné, cela n'empêche pas qu'ils n'aient un extrême besoin d'officiers. On ne peut les tirer que de ceux qui sont au service de S. M. B., ou de S. A. E. de Brandebourg. J'ai fait savoir au dernier de ces princes l'estat des choses, et je vous laisse le soin de faire à l'égard du premier les diligences que vous croirez nécessaires, afin qu'ils agissent tous deux de concert dans cette occasion, et qu'ils choisissent les sujets les plus propres pour le succès de cette entreprise.

« Monsieur l'ambassadeur de France en a paru fort alarmé dans la dernière diète, comme vous le verrez par la copie que je vous envoie des mémoires qu'il a donnés sur ce sujet à MM. les Cantons. Ceux qui sont de ce parti ne sont pas moins animés que lui contre ce dessein. On a arrêté dans le Canton d'Ury une centaine de Vaudois qui allaient se rendre au lieu d'où la première troupe est partie ; outre ceux-là qu'on a fait conduire dans la citadelle de Turin, on en a arrêté quelques autres dans le Canton de Fribourg, avec quelques réfugiés qui allaient joindre tous ensemble la seconde troupe. LL. EE. de Berne travaillent à obtenir la liberté de ceux qu'on a arrêtés à Fribourg ; mais il est bien à craindre qu'ils n'en puissent pas venir à bout, car on ne saurait concevoir la mauvaise humeur des Cantons papistes, dans la conjoncture présente des affaires[1] ».

Enfin, le 13 septembre, Cabrol annonce en ces termes à Mirmand le départ de la seconde expédition vaudoise.

« Monsieur, grâces à Dieu, malgré plusieurs obstacles, notre troupe passa le lac mercredi dernier [11 septembre], à deux heures après-midi, sur 38 bateaux, gros et petits. Elle arriva fort heureusement de l'autre côté, et quoiqu'il y eût une galère et plusieurs bateaux prêts, s'ils semblaient, à nous combattre ; à notre approche, ils se retirèrent. La nuit suivante, on a entendu tirer... Dieu, par sa grâce, veuille conduire le tout à sa gloire. Nous avons eu

[1] Lettre de Mirmand à Jurieu, Zurich. 20/10 septembre 1689. Elle a été découverte au *Record-Office* à Londres (State-Papers-Foreign. — Switzerland N° 7), par les soins obligeants de M. William Minet, en 1897.

le chagrin de congédier près de six cents personnes, faute de pouvoir leur donner des fusils. Si nous avions eu de l'argent, la chose aurait été, les personnes du métier nous assurent que cette troupe est suffisante pour passer. Le nombre ne va pas à dix-neuf cents ; mais il y en a deux fois plus que M. le Commandant en avait demandé... Je puis assurer que ce qui regarde M. de la Grange et moi, ne s'est pas perdu, faute de nos soins. »[1]

Le départ de cette seconde troupe ne s'était pas fait avec l'agrément des Bernois, qui subissaient l'influence de l'ambassadeur français. Amelot les pressait de s'opposer à une entreprise dont le bruit se répandait partout. Il obtint même des autorités bernoises une défense d'embarquement qui parvint à la colonne vaudoise, peu d'heures avant son départ. On n'en tint aucun compte. Amelot présenta à la diète évangélique, réunie à Baden, le 11 septembre 1689, un mémoire pour se plaindre de l'aide que les Français réfugiés accordaient à leurs frères Vaudois : « Ceux-ci font, disait-il, des rassemblements de troupes aux environs de Lausanne, dans l'intention de rentrer dans leur patrie ; deux à trois mille réfugiés sont déjà réunis ; on enrôle tous les jours à Lausanne, etc. » — Amelot rappelle aux Cantons leur traité d'alliance avec le roi de France, et les menace de sa colère, s'ils permettent que des troupes ennemies sortent de leur pays et portent la rébellion dans les provinces. — « Il n'est plus temps de délibérer, mais d'agir, » leur dit-il. [2]

Dans cette session, les Cantons décidèrent d'arrêter l'expédition afin de calmer les inquiétudes de l'ambassadeur et de faire observer leurs traités. Mais ce jour-là même, 11 septembre, les Vaudois s'embarquaient sous Corseaux, aux environs de Vevey. Leur troupe, forte d'environ dix-neuf cents hommes, se composait de ceux qui n'avaient pas pu partir avec la première ou qui étaient arrivés dès lors, de réfugiés français et de quelques Suisses. Elle fut placée sous le commandement du capitaine Bourgeois, assisté de l'officier français, Couteau. [3]

[1] Mss. C. No 17. O. Cabrol à Mirmand. Lausanne, 13 septembre 1689.

[2] *Allg. Eidg. Absch.* B. VIII. 148, p. 421-425. Amelot était bien renseigné quand il parlait de deux à trois mille réfugiés, puisque dix neuf cents partirent et six cents restèrent en arrière, faute d'être armés.

[3] La note suivante, copiée aux Archives de Paris par M. Appia, pour la *Société d'Histoire Vaudoise*, nous a été envoyée par M. J. Jalla, le 10 février 1905 : « *15 sep-*

Les Bernois se montrèrent très irrités qu'on eût contrevenu à leur défense d'embarquement. Ils s'en vengèrent sur ceux qui avaient équipé la troupe. Cabrol écrivait à Mirmand, le 17 septembre :

« On nous fait de très dangereuses affaires. M. le haut Commandant de Berne qui avait été envoyé ici pour arrêter la troupe, a reçu ordre de faire une exacte recherche de ceux qui se sont employés pour ce sujet. Je suis un des plus dangereux, attendu que j'ai fait les enrôlements et autres choses d'éclat, que je n'ai pu éviter, aussi le dit M. le Commandant m'a fait connaître que le moindre danger qui pourrait m'arriver, était d'être banni des États de LL. EE. de Berne. Cela m'embarrasserait beaucoup. [1] Quoi qu'il en soit, si Dieu me veut appeler à ce sacrifice, sa sainte volonté soit faite ! En ce cas, Monsieur, je vous prierai de m'aider de vos puissants amis. Je vous assure que je ne me suis employé en cette affaire que par le mouvement de ma conscience, sur vos lettres et celles de M. de Convenant, et quand bien même je serais abandonné, comme une innocente victime qu'on sacrifierait, je ne saurais me repentir de ce que j'ai fait. Je n'ai d'autre chagrin que de n'avoir pu faire passer le monde qui m'est resté... Je vous assure que, si j'avais un million, je l'aurais donné pour un si bon sujet que Dieu, par sa grâce, fera tourner à sa gloire. Je serais bien aise que M. de La Grange puisse aller conférer avec vous pour diverses choses. » [2]

Bourgeois, à la tête de la seconde expédition, fut moins heureux qu'Arnaud, dont il ne possédait, au même degré, ni le dévouement enthousiaste, ni la confiance en Dieu. Le duc de Savoie, mis en éveil

tembre 1689. Une personne des environs de Genève, qui y a de bonnes habitudes, écrit du 12e septembre qu'il estoit resté environ 150 Lusernois [de la vallée de Luserne] avec 13 à 1400 réfugiez François, qu'ils s'assembloient au-dessus de Lozane [Lausanne] au pays de Vaux, pour se mettre en estat de passer aux Vallées de Piémont; on asseure que s'ils ne partoient le mesme soir ou le lendemain, ils ne seroient que 1500 hommes, et que s'ils différoient davantage, ils pourroient estre 2000, par ce que leur nombre s'augmente tous les jours, depuis la nouvelle de l'heureuse arrivée des premiers. Ils sont payez bien régulièrement, et on ne doutte pas que ce ne soit de la part du Prince d'Orange. Ils ont de bons officiers françois qui les commandent, outre le nommé Bourgeois de Neuchâtel. On croit qu'on ne les laisseroit point passer à Genève. Il est certain qu'ils ont envoyé dans les Montagnes du Dauphiné, qui sont près des Vallées, avertir de leur dessein, où toutes ces gens du Dauphiné doivent les joindre et faire, à ce qu'ils prétendent, un corps considérable d'armée. »

[1] Cabrol avait emporté de France une partie de sa fortune ; il avança plus de 5000 Livres (fr. 25 000) pour équiper la 2de colonne. En outre, il avait confié dix mille écus à un sieur D. Dumont, habitant Lausanne, homme peu solvable qu'il poursuivait devant les tribunaux, afin de recouvrer son bien. En cas de bannissement, cette somme était perdue pour lui. Cela faisait 150 000 francs.

[2] Mss. C. No 17. O. Cabrol à Mirmand. Lausanne, 17 septembre 1689.

par le passage de la première colonne, avait levé des milices pour garder les défilés, sous les ordres des comtes de Bernex et de Montbrizon. Bourgeois, après être monté jusqu'en Faucigny, du côté de Taninges, trouva les passages occupés. Le désordre et la division se mirent dans sa troupe, si bien qu'au bout de six jours, il dut rebrousser chemin et ramener ses gens jusqu'au lac, entre Thonon et les Allinges, d'où ils gagnèrent les glacis de Genève.

Les autorités genevoises, par crainte du Résident français, fermèrent les portes de la ville. Elles défendirent le passage aux Vaudois ; mais, d'accord avec le Résident, elles favorisèrent leur retour au Pays de Vaud, par la voie du lac.

Quant à MM. de Berne, qui étaient liés par les traités, ils se virent contraints de donner satisfaction au roi de France ; ils firent arrêter Bourgeois, à son retour à Nyon, le retinrent en prison tout l'hiver, et lui firent trancher la tête sur la place de cette ville, le 17 mars 1690.[1] L'intercession des États-Généraux, à laquelle on avait fait appel depuis la Suisse, n'eut pas le succès qu'on en espérait.

Après avoir informé Mirmand de l'insuccès de Bourgeois, Cabrol resta à Lausanne pour arrêter les comptes de son expédition. Il prévient Mirmand, le 16 octobre, qu'il en envoie le relevé à Convenant. Ce compte restait débiteur de *8524* livres, dont *5000* avancées par Cabrol et le reste par Seigneux et d'autres. Il demande qu'on lui envoie au plus vite *3524* livres, pour désintéresser MM. du pays de Vaud.[2]

[1] H. Arnaud, *o. c.*, p. 230. — A. Monastier, *o. c.* II, p. 90. Chap. XXV en entier. — A. Verdeil. *Histoire du Canton de Vaud.* II, p. 331. Citation du Bernois Gruner, dans ses *Fragments historiques de la République de Berne* : « LL. EE., dit-il, sachant que le plus grand crime du capitaine Bourgeois était un trop grand zèle pour la religion, auraient voulu lui faire grâce. Mais, comme il avait commis des actes d'hostilité contre le duc de Savoie, qui auraient pu troubler la paix, LL. EE. voulurent donner en cette occasion un exemple de sincérité. Le capitaine Bourgeois eut la tête tranchée... Il alla à la mort avec la fermeté d'un héros... Lui seul parut tranquille pendant que tous les assistants pleuraient son triste sort. Il n'y eut pas d'yeux qui ne fussent baignés de larmes, sinon les siens ! »

[2] Mss. C. No 17. O. Cabrol à Mirmand. Lausanne, 20 septembre, 1er et 16 octobre 1689. (8524 livres font fr. 42620.)

Nous avons trouvé au Record-Office de Londres, en 1900, les mentions suivantes : 1o « Ordre donné par S. M. le roi Guillaume III. »

« Dans l'assemblée qui eut lieu à La Haye, le 6 mars dernier [1690], des ministres de nos amis et alliés, il a été décidé de nommer un commissaire chargé de l'emploi

En attendant, l'enquête ordonnée par LL. EE. tournait mal pour Cabrol. De retour à Berne, il se sentait menacé, et ne pouvait voir qu'un petit nombre de ses anciennes relations, les autres craignaient de se compromettre. Il prie Mirmand de lui prêter son appui :

« Si vous n'avez la bonté de me tirer de cette peine, dit-il, je serai bien à plaindre. Le moyen que ces MM. m'indiquent est celui que S. E. M. l'Envoyé d'Angleterre [1] ait la bonté de faire savoir à LL. EE. de Berne, que je suis réputé comme son domestique, m'employant pour le service du roi, son maître, les priant de faire que brève justice me soit accordée, en l'affaire que j'ai contre le sieur Dumont, résidant à Lausanne...

« Dans ce moment, M. Imhoff vient me dire qu'on m'attend chez lui à la nuit close. Après bien des discours de plusieurs de ces Messieurs, je vois qu'il est de la dernière nécessité, que S. E. M. l'Envoyé et vous, puissiez voir M. Imhoff. » [2]

Peu de jours après, Cabrol, subitement prévenu qu'on allait le saisir à Berne, s'enfuit à Neuchâtel, d'où il écrit à Mirmand :

« J'avais prévu ce qui m'est arrivé, Monsieur ; mais Dieu en soit loué, hier matin, par un courrier qui me fut expédié d'un ami de Berne, je n'eus qu'une heure pour me retirer. J'ai laissé toutes mes affaires dans un très grand désordre ; je m'étais endormi sur les assurances que m'avait données M. de Conve-

et de la distribution des sommes votées, pour venir en aide aux pauvres protestants Vaudois du Piémont. Nous nommons à cet emploi le sieur *Albert Vandermeer*, dont la fidélité et l'habileté nous sont connues. »

2° « *Turin, ce 30 décembre 1690, de M. Vandermeer*, commissaire nommé pour l'argent de S. M. B. à payer en Piémont. » Vandermeer rend ses comptes et ajoute : « Je dois encore ce que j'ai oublié à M. (de) Cabrol, sur le solde de son compte. L 5881.16 » (soit fr. 29.400). (State Papers Foreign Series — Switzerland. — Paper-Office 1770. N° I, N° 6. — M. d'Herwart, M. Bouhereau. 1689 à 1690.)

[1] En 1690, le roi d'Angleterre envoya en Suisse le chevalier *Coxe*, pour proposer aux Cantons évangéliques d'entrer dans la ligue contre la France et de fournir des troupes aux alliés. Les Cantons protestants refusèrent d'abandonner leur neutralité ; mais Berne, Zurich, Schaffhouse et Saint-Gall l'autorisèrent à faire des levées de troupes, tandis que Bâle, menacé par l'ambassadeur de France, n'osa pas suivre leur exemple. L'Anglais Coxe et le Hollandais Valkenier vinrent en Suisse dans le même but. (Frédéric de Chambrier. *Histoire de Neuchâtel*. 1844, p. 473.)

[2] Les principaux Bernois qui entrèrent dans les vues de Cabrol et parurent même disposés à faire partie d'une expédition dans les Cévennes, analogue à celle des Vaudois, étaient : *Emmanuel Imhoff*, le *capitaine Steiger* et le *major Sturler*. (Mss. C. N° 17. O. Cabrol à Mirmand, Lausanne, 1er octobre 1689. *Ibid*. Cabrol à Mirmand. Berne, 30 novembre 1689.)

nant...J'espère en Dieu et veux croire, Monsieur, que vous m'assisterez en tout ce que vous pourrez, ce qui m'est une très grande consolation. »[1]

Ce n'était pas sans motif que les principaux inculpés dans la seconde expédition vaudoise étaient inquiets. Le bruit courut en ce temps que deux ou trois d'entre eux étaient condamnés à mort.

Les dispositions du gouvernement de Berne vis-à-vis de Cabrol, La Grange et Seigneux causaient de vives alarmes au ministre Sagnol de la Croix.[2] Il en avise Mirmand, en le prévenant que ces trois Messieurs vont se rendre à Zurich, le 20 décembre, afin d'en conférer avec lui et Convenant. Mirmand, dit-il, devra agir vigoureusement en faveur des accusés, et « singulièrement pour M. de la Grange, qui est un homme sans ressource... Ce qu'on fera à leur égard sera la pierre de touche, qui éprouvera ce qu'il y aura à espérer pour ceux qui s'emploieront aux affaires générales; c'est-à-dire si on les abandonnera dans le danger, après les avoir poussés dans quelque entreprise. » Et plus loin : « La manière dont on cause pour les affaires des Vaudois m'épouvante. »[3]

L'inquiétude des réfugiés fut justifiée par la condamnation de J. Cabrol à la mort et à la confiscation de ses biens, prononcée par le Sénat de Berne, à la sollicitation de l'ambassadeur français en Suisse. Heureusement, il put s'échapper. Les représentants du roi d'Angleterre et des États-Généraux, Coxe et Fabrice, intervinrent plus tard en sa faveur, et firent lever la sentence. Néanmoins, par le fait de cette aventure, les biens de Cabrol consistant en quarante mille livres[4] se trouvèrent perdus et dissipés au bout de peu d'années, en sorte qu'il dut recourir à la générosité de LL. HH. PP., comme nous l'avons vu par sa requête de 1695. (Note 3 p. 159.)

[1] *Ibid.* Cabrol à Mirmand, Neuchâtel, 15 décembre 1689.

[2] *Isaac Sagnol de la Croix*, pasteur de Crest en Dauphiné, réfugié en Suisse dès 1683, à la suite de la tentative de protestation des réformés, pour laquelle il fut condamné à la roue par contumace, fut pasteur à Morges de 1686 à 1707. Pieux et zélé, il était de ceux qui, pendant vingt ans, conservèrent l'espoir d'un retour en France, et formèrent des plans pour reconquérir leur foyer désolé. (Jules Chavannes, *o. c.*, p. 199. — E. Jaccard. *Trois hommes du grand Refuge.* Lausanne. 1900, p. 111. — *Fr. Prot.* 2e éd. III, c. 231.)

[3] Mss. C. No 17. O. De La Croix à Mirmand. 20 décembre 1689.

[4] 40 000 livres représentent fr. 200 000.

Quelques semaines après la mauvaise réussite de la dernière expédition, Mirmand se préoccupait du sort des six cents réfugiés dont parle Cabrol, lesquels s'étant présentés pour aider les Vaudois, avaient dû être renvoyés, faute d'armes. Comme ils restaient sans emploi, Mirmand écrivit en leur faveur au marquis de Varennes, dont le régiment était en garnison à Wesel, pour le prier d'enrôler dans sa troupe quatre ou cinq cents de ces réfugiés, qui voudraient servir S. A. E. de Brandebourg puisqu'il ne leur était pas permis d'aller dans les Vallées. La réponse de Varennes ne se fit point attendre et fut favorable. Il se montrait disposé à engager tout ou partie des hommes qu'on lui offrait, et à en demander l'autorisation à l'Électeur. Dès son retour d'Aix-la-Chapelle, où il faisait une cure, il se proposait d'en conférer avec ses capitaines et d'envoyer en Suisse l'argent nécessaire à l'enrôlement. [1]

Ainsi Mirmand, par son intervention, contribua à assurer le sort de ces malheureux sans ressources.

Quelques passages des correspondances citées laissent deviner que le mouvement vaudois était lié avec celui que méditaient alors Vivens et Brousson. Mais comme nous l'avons dit (Ch. 3e § IV), ces plans-là furent renversés par la mort de Vivens. [2]

Aucune des misères des réfugiés n'échappait à la vigilance de Mir-

[1] Mss. C. No 17. O. Mirmand au marquis de Varennes. Zurich, 5/15 novembre 1689, et Varennes à Mirmand, Aix-la-Chapelle, 26 novembre 1689. — *Jacques Laumonier, marquis de Varennes,* né à Vaux près Reims, eut pour parrain Louis XIV, ce qui lui valut, dès le berceau, un brevet de capitaine. Son père avait été lieutenant-général en France, lui-même y fut lieutenant-colonel. Mais voyant qu'il ne pouvait obtenir aucun avancement en sa qualité de huguenot, il s'enfuit en décembre 1685, emportant 3 ou 4000 pistoles. Plusieurs de ses parents et des officiers de son régiment l'accompagnèrent, entre autres Lostange et Louis Dorthe de Fontaine. Il passa avec une suite considérable à Francfort et s'engagea dans l'armée électorale. Autorisé à lever un régiment de treize compagnies, dont tous les officiers et la plupart des soldats étaient français, il fit la campagne de Flandre, et commanda en Italie les troupes brandebourgeoises, qu'il ramena en 1696. Son régiment fut une pépinière de bons officiers. Nommé lieutenant-général d'infanterie, en 1703, il échangea, en 1715, avec Antoine de Pannewitz, son régiment contre le gouvernement de Peitz. Sa famille obtint toutes les distinctions, et son fils fut à son tour lieutenant-général en Allemagne. (Er. et Recl. II. 190 et suiv. VII. 131, 150, 208, 212, 237, 258, 260. — Ch. Weiss, *o. c.* I, p. 140. — *Fr. Prot.* 2e éd. V. 468.)

[2] Mss. C. No 17. O. De La Croix à Mirmand, 29 octobre 1689. *Lettre des Cévennes,* du 26 août 1689, attribuée à Brousson, et que Mirmand envoyait à Jurieu le 2/12 septembre suivant. Cette lettre a été trouvée au *Record-Office* de Londres.

mand. Nous le voyons entrer en négociation avec les envoyés d'Angleterre et de Hollande, et avec les autorités de Zurich, au sujet des prisonniers retenus dans les forteresses du duc de Savoie. Après qu'il eut fait la paix avec ses sujets vaudois, et malgré le traité conclu avec LL. EE. de Berne par ce prince, il restait encore dans les prisons neuf ministres et leurs familles, et quatre-vingts Vaudois, déjà mentionnés. [1]

Le ministre de La Croix, inquiet de la longueur des démarches tendant à les délivrer, et craignant que le secours n'arrivât trop tard, pressait Mirmand d'agir de concert avec Coxe, aussitôt que celui-ci serait arrivé à Zurich. [2] D'autre part, la Compagnie des réfugiés de Lausanne s'adressa à Mirmand, en décembre, pour le prier d'intervenir en faveur de trois de ces pasteurs des Vallées, *Chauvie, Jayer et Giraud,* retenus prisonniers à l'insu du duc, dans le château de Miolans en Savoie, depuis le dernier passage des Vaudois. On les avait mis dans des basses-fosses, pleines d'eau et de boue, où ils tombaient malades.

Le ministre Jourdan [3], accompagné d'une Demoiselle et muni de lettres de ces prisonniers, s'était présenté devant la Compagnie, implorant son aide. Cette Direction pria Mirmand de voir les envoyés d'Angleterre et de Hollande, et leurs seigneuries de Zurich, afin qu'ils voulussent bien agir auprès du Résident de Savoie à Lucerne, pour obtenir l'élargissement, ou tout au moins le soulagement de ces malheureux pasteurs. [4]

Mirmand s'entremit aussitôt. En janvier 1690, il rendit compte de ses démarches à la Direction de Lausanne. Coxe et les seigneurs de Zurich s'y étaient vivement intéressés, et ces derniers avaient écrit au duc de Savoie, par l'intermédiaire de son Résident, pour le solliciter en faveur des captifs.

Jayer et *Giraud* furent rendus à la liberté. Quant à leur compagnon, *Chauvie*, il succomba aux privations et mourut en prison.

Six autres ministres étaient encore prisonniers, trois dans la cita-

[1] H. Arnaud, *o. c.*, p. 234.
[2] Mss. C. N° 17. O. — De La Croix à Mirmand, *l. c.*
[3] Le ministre *Jourdan* ou *Jordan*, originaire du Val Pragela, y exerça son ministère avant la Révocation, et après la Rentrée dans les Vallées piémontaises. A la suite du second exil des Vaudois (1698), il passa en Allemagne où il mourut. (M. J. Jalla, *l. c.*)
[4] Mss. C. N° 17. O. — MM. les réfugiés de Lausanne à Mirmand. 10 décembre 1689.

delle de Nice et trois dans celle de Verrue. Deux périrent dans leurs cachots, *Laurent* et *Bertrand*, les quatre autres furent relâchés, savoir *Malanot*, *Bastie*, *Léger* et un autre *Jahier* (ou Jayer).[1] Tous les ministres mis en liberté se retrouvèrent parmi les pasteurs Vaudois, après la Rentrée.[2]

Les réfugiés avaient pris l'habitude de s'adresser à Mirmand pour tout ce qui regardait leurs intérêts, dans les divers endroits de leur dispersion ; aussi la Direction française de Lausanne lui fit-elle en ce temps-là une demande spéciale de secours, à laquelle il répondit par sa lettre du 19/9 janvier 1690. Il s'agissait des familles de réfugiés français dont les pères, maris, fils ou frères s'étaient joints à l'expédition des Vaudois, l'année précédente, et qui exposaient encore leur vie, à ce moment-là, pour les soutenir. Les femmes et les enfants qu'ils avaient délaissés étaient en proie à une extrême misère.[3] Mirmand adressa à l'envoyé hollandais Valkenier un Mémoire qui nous a été conservé, afin d'obtenir de LL. HH. PP. que ces familles pussent avoir part aux fonds recueillis en Hollande pour les Vaudois.[4] Quoique cette demande n'eût pas été accueillie, Valkenier trouva moyen de leur venir en aide ; de plus, Mirmand comptait parmi ses nombreuses connaissances des personnes charitables, disposées à faire un effort considérable quand l'occasion s'en présentait. Il demanda donc à MM. de Lausanne un rôle exact et détaillé de toutes les personnes qui se trouvaient dans le cas susindiqué, tant à Lausanne qu'à Neuchâtel ou ailleurs. Cela devra se faire dans le plus grand secret, dit-il, afin que chacun ignore d'où proviennent les secours qui seront distribués à ces familles. Mirmand put, en effet, leur faire parvenir diverses sommes, dont nous avons retrouvé les quittances jointes au rôle

[1] Voir note 3, p. 158.

[2] A. Monastier, *o. c.* II, p. 88. — J. Jalla, *o. c.*, p. 248.

[3] Mss. C. N° 15. Lettre 72. Mirmand aux ministres et anciens réfugiés à Lausanne. Zurich, 19/9 janvier 1690. La misère des Vaudois, rentrés dans leurs foyers, fut si grande en 1690, que les Cantons de Zurich, Berne, Glaris, Bâle, Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Extérieures et la ville de Saint-Gall prirent l'initiative d'un appel au roi d'Angleterre, aux États-Généraux et à l'Électeur de Brandebourg en leur faveur. (*Allg. Eidg. Absch.* B. IV. 197, p. 61. Lettre des Cantons évangéliques aux puissances en faveur des Vaudois, 22 décembre 1690 et 7 février 1691. — Camille Rousset. *Histoire de Louvois.* Paris, nouvelle édition. Ch. XIII.)

[4] Mss. C. N° 17. M. *Mémoire pour M. Valkenier* (de la main de Mirmand).

des assistés. C'est ainsi que la colonie de Vevey reçut deux cents livres (fr. 1000) distribuées à trente-six personnes, vieillards, femmes ou enfants, dont quittance de MM. de Lussac [1] et Quervain ; que celle de Nyon toucha dix neuf livres (fr. 95) remises à quatre mères de famille, toutes du nom de *Vinej*.[2] L'une d'elles avait perdu son mari, ceux des trois autres étaient dans les Vallées. Le pasteur Astruc donne quittance de cet envoi à Mirmand, par l'entremise de M. de Méjanes.

Enfin la Direction française de Lausanne lui donna décharge d'une somme de quatre cents livres (fr. 2000) qui, jointe à une collecte faite à Lausanne même, fut employée au soulagement de vingt-trois de ces personnes, également désignées par leurs noms. [3]

Il est à présumer que Mirmand fit de pareils envois à chaque colonie renfermant des familles dans les mêmes conditions, entre autres à Neuchâtel. Il est fort regrettable que toutes les quittances n'en aient pas été conservées.

[1] *Paul Tallemant, sieur de Lussac*, gentilhomme de considération, originaire de le Rochelle, né en 1615, se réfugia à Vevey en 1685 et y mourut en 1696, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Dès 1687, il conférait avec le conseil de ville et ses compatriotes, de *Quervain* et *Devellon*, pour secourir les nombreux réfugiés sans ressources qui affluaient à Vevey et auxquels il ne cessa de témoigner une ardente sollicitude. Son neveu, Lord Galway (marquis de Ruvigny), l'aidait à entretenir quantité de malheureux. En France, plusieurs parents de M. de Lussac, entre autres Tallemant des Réaux, retournés au Catholicisme, se firent un nom dans les lettres ou dans les ordres. — M. de Lussac fut admis à la bourgeoisie de Vevey, et les magistrats lui rendirent en corps les honneurs funèbres, lors de son inhumation. Il mourut sans postérité et donna la presque totalité de son bien (10 000 Livres, soit fr. 50 000) à des enfants du Refuge. Son testament, homologué en cour de justice le 11 juin 1696, témoigne d'une vivante piété. (Jules Chavannes, *o. c.* Ch. XI, p. 207 et suiv. — *Fr. Prot.* IX. 337.)

[2] *Les Vinej* (ou *Vinay*) étaient originaires de Guillestre, en Dauphiné. Une branche, réfugiée d'abord au Val Pérouse, subsiste encore dans la vallée de Saint-Martin. Les autres allèrent en 1698-1699 en Allemagne, où ils sont groupés à Corrès (corruption de Queyras). (M. J. Jalla.)

[3] Mss. C. No 17 M, 12 septembre 1690. *État des personnes réfugiées, dont les parents sont dans le Piémont, qui ont été assistées à Vevey.* — *Ibid.* No 17 S, p. 55, *Rôle et quittance.* Astruc de Nyon, 19 septembre 1690. — *Ibid.* No 17 M, *Rôle et quittance.* Lausanne, 14 décembre 1690, signé ; Méjanes de Bane, ministre, du Paradis pasteur, Pelhon P. ancien.

II

La Princesse de Tarente.

Les préoccupations causées par le retour des Vaudois nous ont empêchée de mentionner dans la vie de Mirmand quelques évènements de moindre importance. Ainsi, au commencement de 1688, une proposition qui aurait pu modifier toute son existence lui avait été faite. *La princesse de Tarente*, *Émilie de Hesse*, [1] fille de Guillaume V, Landgrave de Hesse-Cassel, l'une des femmes les plus illustres du Refuge, avait obtenu, non sans peine, de Louis XIV, l'autorisation de se retirer après la Révocation à Francfort sur le Mein et d'y jouir de ses biens.[2] Un train de maison princier et des dispositions fort charitables lui permirent d'être en cette ville, comme partout, un appui pour ses frères en la foi. Son chapelain le pasteur Royé [3], qui l'avait suivie lors de sa sortie de France, célébrait dans sa maison le culte

[1] *Émilie* ou *Amélie de Hesse*, fille de Guillaume V, Landgrave de Hesse-Cassel, épousa, en 1648, *Charles-Henri de la Trémoille, prince de Tarente* (titre entré dans la famille de la Trémoille, en sa qualité d'héritière des droits de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, au trône de Naples), *duc de Thouars*, etc. Le prince de Tarente 1621-1672, fils de Henri duc de la Trémoille, petit-fils par sa mère de Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, maréchal de France, et d'Élisabeth de Nassau-Orange, fit sa carrière militaire en Hollande, où il devint général en chef de la cavalerie et gouverneur de Bois-le-Duc. Rentré en France, en 1670, il abjura l'année suivante, et fit élever ses trois enfants cadets dans la confession romaine. Sa femme, par contre, et sa fille aînée Charlotte-Amélie, qui devint comtesse d'Altenbourg, restèrent fidèles à la foi protestante. Restée veuve en 1672, la princesse se retira en son château de Vitré en Bretagne, où elle fut en relations de voisinage et d'amitié avec Mme de Sévigné qui en parle dans plusieurs de ses lettres. Elle mourut à Francfort le 23 février 1693, âgée de soixante-huit ans. (*Fr. Prot.* VI. 420. — Er. et Recl. I, p. 204.)

[2] Six réfugiés obtinrent l'autorisation de jouir de leurs biens en exil : la princesse de Tarente ; Mme de Duras sœur de Turenne ; le comte de Roye ; le maréchal de Schomberg ; les marquis Duquesne et de Ruvigny. (A de Galtier de La Roque. *Le marquis de Ruvigny*. Paris 1892.)

[3] *J. Royer* ou *Royé*, député au synode de Vitry-le-Français, 1649, pasteur. Sa fille épousa en 1639, Auguste Couët, de la branche de Bacourt. Une dame *Royer*, petite-nièce de M. de Marolles, vivait à Berlin à la fin du XVIIIe siècle. (*Fr. Prot.* V. 610, 2e éd. IV. 774. — Er. et Recl. VII, 53.)

réformé pour tous les réfugiés ; aussi vinrent-ils se grouper en grand nombre autour de la petite colonie de Francfort.

M. de Mornay,[1] gentilhomme du Poitou, premier officier de la maison de la princesse, étant venu à mourir, elle cherchait à le remplacer. Ses vues se portèrent sur Henri de Mirmand qu'elle désirait vivement s'attacher. Elle lui fit offrir cette charge, qui comportait des appointements fort convenables et un carrosse avec deux laquais entretenus dans sa maison. Mirmand, préoccupé des affaires des réfugiés et de la députation qui se préparait alors, répondit qu'étant au service de l'Électeur de Brandebourg, il n'était pas libre de disposer de sa personne, sans son agrément. Mais la princesse obtint sans peine l'autorisation de S. S. E., laquelle lui fut accordée par décret du 13 juin 1688.[2]

Lors de son voyage comme député, Mirmand vit à Francfort la princesse, toujours plus désireuse de l'avoir auprès d'elle. Arrivé à Berlin, il fut mandé par l'Électeur, et seul dans son cabinet avec Danckelmann, le prince lui dit que, s'il lui permettait d'entrer au service de la princesse de Tarente, il entendait qu'il y jouît de la pension qui lui avait été accordée sous le règne de feu son père. Mirmand, tout en témoignant à l'Électeur sa reconnaissance, le pria de lui permettre de ne toucher à cette pension qu'à la dernière extrémité, et quand toute autre ressource viendrait à lui manquer. Toutefois Danckelmann, qui tenait à assurer cette pension à Mirmand dès qu'il la souhaiterait, sans que le service de la princesse pût y mettre obstacle, lui fit expé-

[1] *Marconnay de Mornay*, famille illustre du Poitou dont plusieurs branches se rencontrent dans le Refuge : les Marconnay-de-Mornay et Marconnay-de-Blanzay en Brandebourg, les Beaulieu-Marconnay en Hanovre et les Chateauneuf-Marconnay en Hollande. — Le fils puîné de Louis de Marconnay et de Marie Gourjault (tous deux réfugiés en Brandebourg), *Louis de Marconnay, sieur de Mornay*, épousa en 1676 *Suzanne de Marin*, fille de *Jean, sieur de la Chasselandière et d'Anne Gaultreau,* demoiselle attachée au service de la princesse de Tarente, et qui fut, en France, grand-gouvernante à sa cour. Louis de Mornay déclara par testament qu'il voulait vivre et mourir dans la religion protestante et décéda le 13 octobre 1685 (ou 1687). Sa veuve, réfugiée plus tard à Berlin, y mourut en 1725, âgée de quatre-vingt-deux ans. Elle avait conservé, malgré la perte de sa fortune, cet air et ce ton de dignité que donne la fréquentation du grand monde. Leur fille, *Émilie-Charlotte de Marconnay de Mornay*, femme d'une piété éminente, épousa *Jean de Maxuel, seigneur Deschamps*, nommé en 1692, conseiller de cour et de légation à Berlin. Elle mourut en cette ville, en 1757. (Er. et Recl. III. 54. VII. 302-304. IX. 192.)

[2] Arch. de Ch. Copie de ce décret électoral provenant des Archives de Berlin.

dier les patentes nécessaires et porta ses honoraires à 300 écus par an.[1]

Mirmand, hésitait encore à accepter les propositions de la princesse, il consulta son ami le pasteur Gaultier de Saint-Blancard. Le résultat fut que Mirmand se décida à répondre favorablement à la princesse, et qu'il revint à Zurich, le 16 novembre 1688, sa mission terminée, avec l'intention d'aller bientôt s'établir à Francfort. Mais à son retour il eut à s'occuper d'un si grand nombre d'affaires concernant les réfugiés, qu'il ne put remplir ses engagements vis-à-vis de la princesse. Il la mit donc au courant de ces difficultés, en l'informant qu'il était prêt à se rendre auprès d'elle dès qu'elle le lui ordonnerait. Voici en quels termes elle lui répondit, le 29 janvier 1689 :

« Je suis fâchée, Monsieur, de ce que je ne saurais me plaindre de votre procédé ; je vois bien qu'il faut que je renonce au plaisir que je m'étais fait de vous avoir dans ma maison, et je le vois sans vous en pouvoir faire des reproches ; c'est une petite consolation que vous dérobez à mon cœur malcontent... Il faut que mon intérêt particulier cède à l'intérêt d'un public, pour lequel il n'est rien que je ne fisse moi-même, si Dieu m'avait mise en état de contribuer à son soulagement, etc... »[2]

La princesse de Tarente espérait que ce ne serait qu'un retard de quelques mois à son entrée chez elle. Cependant les difficultés croissantes suscitées par les malheurs des réfugiés, et la part active que prenait Mirmand au soulagement de ces derniers empêchèrent la réalisation de ce dessein. Elle finit par lui rendre sa parole, afin qu'il fût libre de se consacrer entièrement au service de ses frères. L'Église française de Zurich en témoigna sa reconnaissance à la princesse par une lettre du 19 avril, signée des pasteurs et des anciens, qui laisse entrevoir le rôle de Mirmand vis-à-vis de ses compatriotes :

« L'excellent homme que vous nous avez rendu demeure parmi nous ; c'est d'ici qu'il prend soin des affaires générales et des particulières, et qu'il donne du secours aux grands et aux petits, quelqu'éloignés qu'ils puissent être. Ce ne lui serait pas assez d'édifier seulement par un très rare exemple d'humilité, de douceur et de patience, et par une charité qui le porte à remplir ordinai-

[1] Fr. 4500.
[2] Lettre citée dans les *Mémoires* de Mirmand : App. N° 1, p. 11.

rement sa maison des pauvres qu'il trouve par les rues. L'amour qu'il a pour ses frères l'oblige de plus à loger dans ses entrailles tous ceux qu'il sait dans les souffrances, en Allemagne, au Nord, en Hollande, en Angleterre et en France. Il s'emploie pour ceux qui pleurent sous les fers des infidèles en Afrique, et pour ceux qui gémissent sous la verge de méchanceté en Amérique. Il ne s'étonne ni pour les voyages, ni pour les périls ; les travaux et les veilles ne lui coûtent rien ; il prend soin de toutes les Églises, etc... »

A quoi la princesse répondit :

« Messieurs, je suis bien aise d'avoir fait une chose qui vous est agréable, lorsque j'ai rendu à M. de Mirmand la parole qu'il m'avait donnée, de venir dans ma maison, pour y occuper la place que je lui avais destinée. Vous pouvez même vous assurer que j'aurais dissipé beaucoup plus tôt les craintes où vous me paraissez avoir été de le perdre, si j'avais su qu'il vous était si nécessaire. Comme Dieu ne m'a pas mise dans un état à pouvoir faire beaucoup de bien aux pauvres réfugiés, je ne veux pas au moins leur faire du mal, et ç'aurait été, Messieurs, un défaut de charité que je ne me serais pas pardonné à moi-même, si je les avais privés des secours qu'ils reçoivent par les soins d'un aussi honnête homme, qui travaille avec tant de succès à leur soulagement, etc... » [1]

Les amis de Mirmand le félicitèrent de cette décision. Modenx lui écrivit de Berne :

« J'ai été ravi d'apprendre que Madame la princesse de Tarente s'est départie de vous, en faveur des réfugiés...Ils auraient perdu tout en vous. Peut-on dire que le Seigneur n'a mis ces mouvements dans le cœur de cette illustre princesse ni pour vos parents, ni pour vous, mais pour les réfugiés, pour les membres affligés de son Fils... A Zurich, il n'y a absolument que vous qui puissiez leur être d'un grand usage... Zurich est à mon avis le poste où la bonne main de Dieu vous a mis pour le bien de ses confesseurs, et pour y faire ce que vous ne sauriez faire nulle part ailleurs, et que personne ne saurait faire que vous. »

De son côté, le marquis de Venours lui manda de Londres :

« Vous ne pouviez pas me donner une idée plus agréable, qu'en m'apprenant

[1] Pap. de P. Lettre des réfugiés de Zurich à la princesse de Tarente, 19 avril 1689, et lettre originale de la princesse de Tarente aux réfugiés de Zurich, 10 mai 1689.

que Mme la princesse de Tarente vous laisse la liberté de continuer vos bons offices à nos pauvres réfugiés. [1]

La princesse continua à s'intéresser à tout ce qui regardait Mirmand. Quelques lettres furent échangées entre eux, dans le cours de cette année et de l'année suivante. [2]

III

Circonstances de famille. — Appel de Reboulet. — Mirmand à Wesel, en 1692.

En novembre 1688, Mirmand, rentré malade à Zurich, eut le bonheur d'y trouver sa mère, *Suzanne de Baudan*, qui y était arrivée pendant son absence. Elle s'était résolue à suivre son fils en exil, et sa fuite dut se combiner avec celle de Bosher, de Nîmes, cet ami de Mirmand qui lui écrivait un an auparavant, pour lui faire part de ses projets d'émigration, en ajoutant qu'il ne manquerait pas d'amener avec lui Mme de Mirmand. La joie d'Henri de Mirmand fut d'autant plus vive, que son chagrin avait été grand de laisser derrière lui deux membres de sa famille, sa mère et son frère, entraînés dans l'Église catholique.

Son frère François ne lui donna pas la même satisfaction.

Établi à Zurich avec sa mère et ses deux enfants, Henri de Mirmand retrouva pour quelque temps la paix et la douceur du foyer. Gabrielle de Maurienne, la fidèle gouvernante de ses filles, continuait à prendre soin d'elles, et il avait pour le service de sa maison une femme réfugiée, du nom de Sara, veuve de Jean Barnier.

Toutefois l'épreuve ne tarda pas à l'atteindre. Ses filles étaient l'une

[1] Mss. C. No 17 O, Modenx à Mirmand. Berne, 2 avril 1689. Venours à Mirmand. Londres, mai 1689, *l. c.*

[2] Pap. de P. Trois lettres originales de la princesse de Tarente à Mirmand, des 10 mai 1689, 24 avril, et 13/23 mai 1690.

et l'autre d'une constitution délicate, et disposées à la phtisie. Marthe, la cadette, tomba sérieusement malade, et dans la crainte que la contagion n'atteignît Marguerite, leur père se décida à mettre celle-ci en pension à Genève. Il la confia à Mlle Vigne, personne très apte à l'éducation des jeunes demoiselles, et la plaça sous la surveillance de sa parente, la baronne de Montcalm Saint-Véran Gozon, réfugiée dans cette ville.[1]

Cependant la santé de Marthe déclinait de plus en plus. Quoiqu'elle ne fût âgée que de sept ans, elle manifestait des sentiments remarquables. A l'exemple de son père, elle se préoccupait des réfugiés pauvres, et quand sa grand'mère lui envoyait de France quelque bijou, elle demandait à le vendre pour soulager leur misère. Elle ne manifestait aucune crainte de la mort, et disait à son père de ne point s'affliger, qu'elle serait beaucoup plus heureuse auprès de Dieu, et ne l'offenserait plus. C'est ainsi que Marthe de Mirmand s'éteignit vers la fin de 1689, laissant son père sous le coup d'un deuil profond.

Marguerite, restée à Genève, ne put y séjourner longtemps, Mme de Saint-Véran, mise en éveil par quelques indices, ayant eu le soupçon qu'elle n'était pas en sûreté dans cette ville, et qu'elle pourrait y être enlevée et ramenée en France. Mirmand, averti du danger, se hâta d'aller chercher sa fille et de la conduire à Lausanne, où elle serait à l'abri d'un coup de main. Elle s'y trouverait aussi sous la protection d'autres parents de son père, le ministre Méjanes de Bane et sa sœur, retirés à Lausanne.

C'est de là que Marguerite, ayant appris que sa grand'mère Mme de Mirmand était malade à Zurich, lui écrivit, au commencement de 1690, la lettre suivante, l'une des rares pièces de sa main qui nous aient été conservées :

« Madame, ma très honorée grand'mère,

« Comme j'ai trouvé la commodité d'un garçon qui s'en allait à Zurich, j'ai bien voulu profiter de l'occasion. C'est un neveu de notre gouvernante et je

[1] Madeleine de Vignoles mariée à Pierre de Montcalm, baron de Saint-Véran Gozon † 1695, conseiller au parlement de Grenoble, sortit de France avec ses deux filles en 1689, se retira à Genève, et mourut dans cette ville en 1705.

vous serai bien obligée, si vous voulez avoir la bonté de prier mon papa que, s'il a la bonté de lui rendre service, nous lui en serons bien obligés, car c'est une femme qui a beaucoup d'amitié pour moi, et vous prier en même temps de m'excuser, si j'ai trop tardé à vous rendre mes devoirs et aux un et autre.[1]

« Nous sommes fort en peine d'avoir de vos nouvelles ; il y a quelques jours que Madame de Saint-Véran est partie. Monsieur de Méjanes se porte bien et Mademoiselle sa sœur aussi. J'ai été fort fâchée d'apprendre que vous étiez incommodée; je vous prie de me tirer de peine au plus tôt, et pour ce qui est de ma santé, je me porte fort bien, Dieu merci ; je souhaiterais qu'ainsi fût de la vôtre.

« Je vous prie de faire souvenir mon papa de nous envoyer du fil, et en espérant que vous m'accorderez ces bontés, je suis et serai toute ma vie avec un profond respect,

« Madame, ma très honorée,

« votre très humble et très obéissante fille et servante

« M. de MIRMAND. »

« P. S. Mon cousin de Méjanes qui vous salue n'a point eu de nouvelles de mon père depuis son départ de Lausanne, dont il est surpris. »[2]

La maladie de Mme de Mirmand ne tarda pas à la conduire au tombeau, et son fils eut la douleur de la perdre le 4 mai 1690.

Après cette nouvelle séparation, Henri de Mirmand se trouvait seul à Zurich ; de tous ses proches, il ne lui restait que sa fille Marguerite. A peine âgé de 40 ans, il avait perdu successivement sa femme, quatre de ses filles[3] et sa mère; aussi toute sa sollicitude se reporta dès lors sur la seule fille qui lui restât. Comme la santé de cette dernière inspirait aussi des craintes, il se décida à aller la rejoindre à Lausanne pour lui consacrer ses soins. Le fameux médecin Duncan[4] réfugié à

[1] Son père et sa grand'mère.
[2] Arch. de Ch.
[3] Dont trois étaient mortes à Nîmes.
[4] *Pierre Duncan*, né à Montauban 1650, écossais d'origine, étudie avec Bayle à Puylaurens, prend ses grades à Montpellier en 1673, étudie sept ans à Paris et s'établit à Montauban. Peu préoccupé de la Révocation, il ne se décida qu'en 1690 à passer à Genève, puis à Berne en 1691, où il fut ancien et l'un des membres influents de la Colonie. Médecin renommé, soignant ses malades gratis, il mit ses talents au service de la communauté. De Berne, il se rendit à Berlin, comme professeur à l'école de médecine jusqu'en 1703, de là en Hollande, où il passa dix ans, et enfin à Londres, où il mourut en 1735. (BÆHLER. *Culturbilder aus der Refugientenzeit*. Berne, 1908, p. 50-51.)

Berne, fut consulté et, sur ses avis, Mirmand fit à Vevey un long séjour, à la suite duquel il ramena Marguerite mieux portante à Zurich, vers la fin de l'automne 1690.[1]

Préoccupé de l'éducation de sa fille, il désirait la rapprocher de sa sœur, Suzanne de Mirmand, femme de Louis de Baudan, qui pourrait lui tenir lieu de mère. Louis de Baudan, son beau-frère, qui servait dans l'armée de l'Électeur, était établi à Berlin avec sa famille et c'est en cette ville que Mirmand se décida à aller se fixer, pour y vivre auprès d'eux. Il fallait toutefois le consentement de M. et Mme d'Audiffret, de Nîmes, qui redoutaient de voir leur petite-fille s'éloigner de la Suisse. Il fit donc des instances auprès d'eux pour avoir leur agrément à son projet, et quand il l'eut obtenu, il quitta définitivement Zurich avec sa fille pour se rendre en Allemagne, vers la fin de 1691.[2]

A peine installé à Berlin, Mirmand reçut de Zurich un nouvel appel. La disette de blé qui sévissait en Suisse, et particulièrement à Zurich, avait engagé le gouvernement de ce Canton à renvoyer les réfugiés français au printemps suivant.[3] Il ne trouvait plus le moyen de subvenir à l'entretien de ce surcroît de population, et il rendit en décembre 1691 un décret qui était un ordre de départ pour tous les réfugiés. Le secrétaire d'État Holzhalb, en donna avis au pasteur

[1] Les Archives de Zurich conservent un registre, commencé en 1690, qui porte le nom de tous les réfugiés français de la ville et campagne de Zurich. Parmi ceux qui vivaient de leurs propres ressources, nous trouvons les noms suivants :

a. M. Henry de Mirmand, de Nîmes (parti en mai 1690).
b. Suzanne de Baudan, sa mère (morte en avril 1690).
c. Gabrielle de Maurien, de M[as de] Sommières.
d. La veuve de Jean Barnier, sa servante (partie en juin 1690).

(L. II. 322, p. 212.)

Un peu plus loin, p. 215 du même registre, après le retour de Mirmand à Zurich, son nom est mentionné comme suit :

« *a.* M. Henry de Mirmand, de Nismes. *b.* Marguerite, sa fille.
« *a.* Mad. Gabrielle de Maurien. *b.* Sara, sa servante. »

[2] Pendant la dernière année que Mirmand passa à Zurich, il fut question d'un voyage qu'il devait faire en Hollande, pour aller intercéder auprès des États-Généraux, en faveur des réfugiés, et peut-être de là passer en Angleterre, dans un but analogue. Plusieurs lettres qu'il reçut à cette époque font mention de ce projet ; elles ne disent pas pour quelles raisons il ne fut pas mis à exécution.

[3] Il y eut dans les années 1692 à 1700 une disette générale à la suite d'une série de mauvaises récoltes. L'empire interdit la sortie des blés, d'où le renchérissement en Suisse. La pénurie fut telle à Zurich, que le grand marché au blé annuel, du 24 juin,

de l'Église française, Reboulet, en le chargeant d'en faire part à ses ouailles, mais il le pria de le faire plutôt dans des conversations privées que du haut de la chaire. Reboulet, fort troublé, se hâta d'aller trouver le bourgmestre Escher pour avoir l'explication d'une mesure aussi rigoureuse ; mais la chose était décidée et, malgré tout le chagrin qu'en éprouvait ce magistrat, paraissait irrévocable. On parlait, à la vérité, d'une exception en faveur des infirmes et des malades, d'une distinction possible entre ceux qui vivaient de leur industrie et les autres ; toutefois l'ordre n'en était pas moins général. Grande fut la consternation des réfugiés à l'ouïe d'une semblable nouvelle. Les pays protestants du nord de l'Europe étaient encombrés d'émigrés français, et l'on ne savait plus où en établir de nouveaux. — Pourrait-on les installer en Irlande ?...

Dans sa perplexité, Reboulet écrivit à Mirmand [1]. Aucun des principaux émigrés ne pouvait intercéder pour ses frères, puisque tous étaient compris dans l'ordre de départ. Mirmand seul, n'y étant pas directement intéressé, pouvait plaider en leur faveur auprès des magistrats. D'ailleurs, si Zurich, le premier Canton, venait à renvoyer ses réfugiés, son exemple serait bientôt suivi par les autres Cantons.

« Revenez donc incessamment, écrit Reboulet à Mirmand... Vous nous êtes utile ici... Personne ne peut mieux que vous courir à Berne, pour empêcher qu'un ordre semblable à celui dont je vous ai parlé n'y mette nos frères dans

ne put avoir lieu en 1692, faute de grain. Une inscription, placée sur le Kornhaus, rappela la mémoire de ce triste événement comme suit :

« Den 24 Juni (1692) wurde in Zurich kein Kornmarckt gehalten.

An abschriebenen Tag furwahr
War kein Kornmarckt alldar.
In allen Kasten und Standen
War kein Immi Kernen vorhanden.
Gott gebe bessre Zeiten und Segen
Darnach uns Allen das ewige Leben. »

En outre, les fruits et les légumes manquèrent tout à fait en 1692. (Communication de J.-H. Labhart, archiviste. — *Aus der landwirtschaftlichen Chronik* nach Waser, *über ausserordentliche Witterung, Misswachs und Unfruchtbarkeit,* dans le *Zürcher Jahrbuch für Gemeinnützigkeit.* 1878.)

[1] Mss. C. N° 17 M. Lettre écrite à Mirmand, à Berlin, par le pasteur de l'Église française de Zurich, le 25 décembre 1691. — Voir App. N° 1, p. 14.

les peines que vous pouvez penser. Vous irez aussi à Bâle, à Schaffhouse, à Coire, partout où l'on vous priera d'aller. Nous avons éprouvé depuis longtemps de quel usage sont vos soins. Vous avez veillé jour et nuit sur les troupeaux affligés ; vous ne vous êtes jamais lassé, et toujours l'orphelin, la veuve, le sage et le stupide, tout a eu sujet de vous remercier de quelque bien... Comme nous avons à faire avec le Magistrat le plus charitable du monde, nous obtiendrons par votre bouche ce que nous demanderons, puisque vous seul pouvez le faire sans intérêt... » etc.

Mirmand ne pouvait rester insensible à ce pressant appel ; il se décida à retourner à Zurich, laissant sa fille à Berlin, sous la garde de Mme de Baudan. Mais, ne croyant pas son influence assez puissante pour faire changer la décision des magistrats de Zurich, il fit agir la cour de Brandebourg, et par elle, celle d'Angleterre. Nous en avons la preuve par la lettre de l'Électeur à Guillaume III, du 22 janvier 1692, où il prie celui-ci de l'appuyer de son influence auprès des Cantons suisses, pour y faire rester les réfugiés. En suite de cette lettre, le roi d'Angleterre fit donner ses ordres à Coxe par Lord Nottingham, secrétaire d'État.

A Berne, les craintes de Reboulet ne tardèrent pas à se réaliser : dès le 31 janvier, les seigneurs de la Chambre des réfugiés y firent lire au temple la résolution qu'ils avaient prise « que les Français établis dans leurs États devraient se disposer à partir au mois de mars suivant ». La Direction française, réunie le 1er février, s'assembla encore extraordinairement le lendemain, avec Peyrol, Duchesne[1] et les ministres. Elle décida de députer à LL. EE., Dartily, Peyrol, Bermonde et Couderc[2], qui, tout en réclamant leur protection paternelle et en les assurant de leur obéissance, devraient exprimer l'espoir que « ces Seigneurs pourvoiraient eux-mêmes au lieu qu'ils croiraient propre, pour donner retraite à ces pauvres exilés. » — De son côté, Coxe envoyait le 8 février à LL. EE. de Berne un Mémoire en faveur

[1] *Jean Scipion Peyrol* et *Duchesne*, inspecteurs des réfugiés à Berne.

[2] *Isaac Bermond* ou *Bermonde*, de l'Ardèche, pasteur à Vernoux, fugitif en 1685, fut l'un des fondateurs de la colonie française de Berne. *J. Bermonde*, ministre, et *Couderc*, père et fils, ministres, furent inspecteurs des réfugiés à Berne. — Mariage du 20 avril 1696 : M. Théodore Cabrit, ministre, a béni le mariage de M. *Pierre Couderc,* ministre de Meyrueis, et de Mlle *Marie Cabrit,* fille du sieur Cabrit. (Arch. Berne. Registre batistere, mortuaire et des mariages des réfugiez, 1688 à 1719. No 1.)

des Français réfugiés.[1] Enfin, quelques jours après, la Direction française de cette ville recevait une lettre de Mirmand, au sujet des colonies qu'on espérait fonder en Irlande. Mais comme, en ce pays, les choses n'étaient pas encore disposées pour recevoir des émigrés, la Compagnie résolut « d'écrire au dit Sieur de se donner encore patience et de ne rien faire, jusqu'à une plus grande disposition de retraite en ce pays-là ».[2] Toutes ces démarches firent surseoir à l'ordre de départ donné par LL. EE. de Berne.

Cependant Mirmand s'étais mis en route pour Zurich, seul, au cœur de l'hiver, sans entendre l'allemand. Il y arriva en février 1692, et son premier soin fut de rendre visite au bourgmestre Escher. Ce magistrat lui témoigna son déplaisir de la mesure de renvoi prise par ses collègues, vu la cherté des vivres et sous la pression de l'opinion publique. Il lui indiqua les démarches à faire pour obtenir la révocation de l'ordre du départ. Mirmand suivit ses conseils avec tant de succès, que l'affaire fut remise sur le bureau. Une nouvelle délibération eut lieu, et un second décret, dû évidemment à son inspiration, et rédigé avec une

1 De Berlin. — Lettre de l'Électeur de Brandebourg, Frédéric III, au roi d'Angleterre, du 22 janvier 1692, pour l'informer de la décision prise par les magistrats de Zurich, de renvoyer les réfugiés pour cause de disette. L'Électeur a déjà écrit aux Cantons suisses, et à Zurich, pour les prier de révoquer cet ordre, il demande à Guillaume III d'appuyer ses bons offices de son influence. (Mss. C. N° 17 M, p. 141. Papier apostillé de la main de Mirmand.)

De Londres (Ordre du roi). — *Lord Nottingham* est prié de donner ses ordres à Coxe ou à Herwart, afin qu'ils agissent auprès des Cantons protestants, pour que les Français puissent rester dans leur pays jusqu'à ce qu'ils aillent en Irlande. (*Note en marge:* Les ordres ont été envoyés en conséquence à M. Coxe.) (Record-Office, Londres. State Papers. Calendar of Domestic Series, William and Mary. 16 février 1692. 4. N° 8, p. 138.)

De Londres (Ordre du roi). — *Nottingham à Coxe.* Whitehall, février 16, 1691-1692. Le roi ayant appris que les Cantons suisses ont donné l'ordre aux réfugiés de partir, vous charge d'intercéder en leur faveur, pour que la Suisse les retienne jusqu'à ce que l'Irlande soit disposée à les recevoir, etc. (*Ibid.* Switzerland. Foreign-Entry-Books. 157, Copies of Letters to M. Coxe. 1690-1694, p. 75.)

De Zurich. — *Thomas Coxe* envoie de Zurich à Londres la copie d'un Mémoire qu'il a adressé à LL. EE. de Berne en faveur des Français réfugiés, le 8 février 1692. « Je me trouve obligé de représenter à vos magnifiques Seigneuries, dit-il, qu'une pareille résolution ne paraît pas tout à fait s'accorder avec la reconnaissance qu'elles doivent à la bonté divine, qui les fait jouir de la paix, pendant que presque toute l'Europe est en guerre, ni avec la charité, dont des personnes qui leur sont liées d'une union si étroite, ont lieu d'attendre qu'elles leur continueront les effets, etc... » (*Ibid.* Switzerland. — M. Coxe, M. d'Herwart et M. d'Arzailles (d'Arzeliers). Volume 9. N° 3.)

2 *Prot. Berne,* des 1, 2 et 22 février 1692.

rare habileté, vint peu après modifier le premier et en changer la portée.

Le voici :

« La bonne nouvelle de la conquête de l'Irlande étant parvenue jusqu'à nous [1], et les réfugiés ayant souvent fait entendre qu'ils iraient volontiers se fixer dans cette île, nos très gracieux Seigneurs leur ont proposé d'aller s'y établir au printemps prochain ; mais comme on pourrait se méprendre sur les intentions de nos Seigneurs, et les accuser de manquer de charité, en renvoyant tous les réfugiés sans distinction, ils ont voulu mieux expliquer leur résolution, en les assurant que, non seulement les pauvres, les malades, les infirmes et les vieillards seront soufferts et entretenus chez eux ; mais qu'on continuera aussi aux autres, de quelque état et condition qu'ils soient, les bienfaits dont ils ont joui chez nous jusqu'ici. Que, s'il y avait quelques-uns d'entre eux qui souhaiteraient gagner leur vie par leur travail, nos très gracieux Seigneurs permettront volontiers qu'ils le fassent, mais sans porter préjudice aux droits de la Bourgeoisie. S'il y en avait aussi quelques-uns d'entre eux qui voudraient vivre ici de leurs propres revenus, on ne le refusera nullement. Au reste, nos très gracieux Seigneurs laissent une entière liberté à ceux qui veulent s'établir ailleurs, pour le temps et les mesures qu'ils voudront prendre pour leur départ.

« C'est ce que M. le Conseiller Rhan et M. le Baillif Holzhalb reporteront à M. l'envoyé Valkenier, de même qu'au Consistoire français et à M. l'Antistès Klingler, et ce qu'on communiquera aussi aux réfugiés français qui sont employés dans les fabriques. » [2]

Cette décision tranquillisa Mirmand, car elle équivalait à une révocation de l'ordre de départ. Cependant l'avenir des réfugiés en Suisse ne lui paraissait rien moins qu'assuré, aussi tournait-il de plus en plus ses regards du côté de leur émigration générale en Irlande, vaste projet qui nous occupera bientôt [3].

[1] Voir Chapitre cinquième, § I. La conquête de l'Irlande.

[2] Mss. C. N° 17 R, p. 223, *Décret du magistrat de Zurich* touchant les Français réfugiés dans la ville de Zurich, l'an 1692.

[3] Nous parlerons plus tard de la circulaire que Mirmand adressa, avant de quitter Zurich, aux Directions françaises de Lausanne, Vevey, Berne et Genève, touchant ce projet.

On pourra juger du nombre des réfugiés indigents que les autorités de Zurich entretenaient dans leur Canton, par la lettre suivante qu'écrivait au ministre Reboulet le secrétaire d'État Rhan, 8 novembre 1690 : « Monsieur, puisque M. de Mirmand souhaite de savoir combien de personnes leurs Excellences, mes souverains seigneurs, entretiennent, vous pourrez l'assurer qu'il y en a dans tout le Canton : des hommes,

Ayant terminé sa mission à Zurich, Mirmand repartit au mois de mars pour l'Allemagne, afin d'y rejoindre sa fille. Toutefois ce n'était plus vers Berlin qu'il dirigeait ses pas, mais du côté de Wesel, ville du duché de Clèves sur le Rhin, à la fois garnison prussienne et colonie de réfugiés. Il venait d'apprendre que la famille de Baudan devait y transférer son domicile en avril, sans doute pour cause de service militaire.

Dès 1545, une colonie wallonne avait été fondée à Wesel, par l'arrivée des réfugiés de langue française venant des Pays-Bas. Cette colonie, fort diminuée lors de la Révocation, reçut en 1686, un grand accroissement par les Français qui s'y établirent[1]. Bientôt les Français furent beaucoup plus nombreux que les Wallons ; ceux-ci prétendaient néanmoins gouverner la colonie, et ne voulaient pas reconnaître l'autorité de la *Commission française* supérieure, instituée par le gouvernement pour diriger les Églises du Refuge dans les États de l'Électeur de Brandebourg. Il en résulta des tiraillements, et une séparation entre Wallons et Français ; ce ne fut qu'en 1756, à la suite de maints rescrits royaux, que les deux communautés se fondirent en une seule.

Le régiment de Varennes, presque entièrement composé de Français, avait à Wesel son quartier-général.

Ce fut dans cette ville que Mirmand et sa fille Marguerite passèrent sept années, dans l'intimité de la famille de Baudan. Ils étaient heureux de se trouver réunis, dans l'intervalle des voyages nombreux que Henri de Mirmand dut faire pour la cause du Refuge, et pendant lesquels il laissait sa fille sous la direction de sa sœur. Plus tard les deux familles se retrouvèrent à Prenzlau, et jouirent encore de cette douce communauté de vie, de 1701 à 1709.

Pendant leur séjour à Wesel, Louis et Suzanne de Baudan eurent

67, des femmes et filles 115, et des enfants 109, et en tout 291, à leurs dépens. » (Mss. C. N° 17 M. Lettre de Rhan à Reboulet. Note officielle du nombre des réfugiés assistés par l'État de Zurich, en 1690.)

[1] Au moment où Mirmand y arriva, la colonie de Wesel avait à sa tête les pasteurs *de Bias* et *Pierre de Brazy*, installés dès 1687 et 1688. De Bias, mort en 1692, fut remplacé par *Ducros* ; à la fin de la même année, on institua un troisième poste de pasteur français à Wesel. Le ministre de *Chandon* en fut titulaire jusqu'en 1696 ; ayant été appelé à Francfort sur le Mein, il eut pour successeur le pasteur *Hérault*.

deux enfants : *Louis-Henry*, né en 1694, et *Régine-Sabine*, en 1695[1]. Le premier ne vécut que quelques semaines ; il eut pour parrain Henri de Mirmand, et pour marraine Dame Françoise d'Andre, alors veuve de Pierre de Rozel seigneur de la Bastide[2].

Mirmand, pendant qu'il habitait Wesel, eut plusieurs fois l'occasion d'intercéder auprès de l'Électeur en faveur de cette colonie. C'est ainsi, qu'en août 1695, il lui fit parvenir une réclamation des 900[3] réfugiés français contre 30 Wallons qui ne permettaient pas au diacre français de faire à son tour la distribution des aumônes. Puis en 1698, il s'agissait d'un sieur Benjamin Pineau, arrivé à Wesel en qualité de médecin. La congrégation française, trop pauvre pour payer un médecin et trop nombreuse pour s'en passer, pria l'Électeur, par l'organe de Mirmand, de vouloir bien accorder une subvention au dit Pineau, afin qu'il restât attaché au service des réfugiés pauvres de Wesel. A quoi le ministre, comte de Dohna, répondit avec esprit qu'il ferait droit à ses recommandations par ordre de date (il paraît qu'il y en avait plus d'une), et qu'il travaillerait à *guérir la faim avant la fièvre*[4].

1 *Registres de la colonie française de Wesel.* Extraits de baptême des enfants de Noble Louis de Baudan, capitaine de cavalerie au service de S. S. E., et de Suzanne de Mirmand : *Louis-Henri*, baptisé 2 janvier 1694, mort 26 janvier 1694 ; parrain Henri de Mirmand, marraine Dame Françoise d'Andre, veuve de Pierre de Rozel, seigneur de la Bastide. *Régine-Sabine*, baptisée 18 janvier 1695 ; parrain et marraine, le ministre Pierre de Baudan et sa femme Sabine d'Herbal (Communications de M. Bodden, sacristain de l'Église française de Wesel. Lettre du 15 août 1896).

2 *Mme de Rozel de la Bastide* est peut-être cette dame de Rozel qui avait quitté la France sur le même bateau que Mirmand. Elle allait rejoindre son mari, officier au service d'Angleterre, parent et ami de Mirmand ; il mourut en 1693, laissant sa veuve dans un état précaire. Mirmand et Lord Galway se donnèrent toutes les peines du monde pour lui procurer des ressources et pour l'empêcher de retourner en France, où sa mère la rappelait, et où elle était attirée par les biens qu'elle y avait laissés, et par l'attrait des plaisirs mondains. (Mss. C. No 17 O. Mirmand à Galway 23 mai/2 juin et 2/12 juin 1693. — *Ibid.* No 18 AA. Galway à Mirmand, 9 juin 1693. — *Ibid.* No 17 O. Galway à Mirmand, 3 juillet 1694.)

3 Dr MURET. *Geschichte der Französischen Colonie.* Berlin 1885, p. 276 et suiv. — La colonie de Wesel comptait 717 réfugiés en 1697, 586 en 1698, 491 en 1703 et seulement 86 en 1795. Mirmand indique un chiffre plus élevé (900) qui devait être exact, en 1695, puisqu'il vivait sur les lieux.

4 Mss. C. No 17 S, p. 295. Mirmand à S. A. E. Brouillon, août 1695. — *Ibid.* No 18 AA, p. 89. Requête de Mirmand à S. A. E., 1698, et réponse du comte de Dohna à Mirmand, 17 décembre 1698.

IV

La coalition. — Invasion du Dauphiné en 1692. — Protestants ramenés par Schomberg et secourus par Mirmand.

Depuis longtemps, comme nous l'avons vu, les réfugiés n'attendaient qu'une occasion favorable pour rentrer en armes dans leur patrie, et y rétablir l'exercice de leur religion. Les démarches de Gaultier, de Jurieu et d'autres réformés en vue, avaient pour but d'obtenir l'appui de l'Angleterre et de la Hollande, et de favoriser un mouvement dans le midi de la France.

L'orgueil de Louis XIV, ses envahissements ambitieux inquiétaient l'Europe entière; le récit enflammé des souffrances des réfugiés avait soulevé les puissances protestantes. La ligue d'Augsbourg, formée le 9 juillet 1686, se transforma, en 1689, en une formidable coalition.

Une question brûlante se posait à tous les esprits : l'Europe serait-elle contrainte de retourner à la confession romaine, selon que le grand roi en avait manifesté la volonté partout où il avait été le maître d'agir, et comme les Vallées du Piémont en étaient un exemple? L'influence extraordinaire qu'exerçait le monarque français sur le monde civilisé, causait une inquiétude générale, et la perspective de se mesurer avec lui paraissait être sans espoir. Brousson, Jurieu, divers réformés travaillaient à arrêter le courant d'intolérance religieuse. La coalition qui fut le contre-coup de la Révocation, lutta dès 1689 pour repousser l'invasion française en Europe.

La dévastation du Palatinat, froidement ordonnée par Louvois cette même année, porta à son comble l'exaspération contre le roi de France. Bientôt la guerre s'étendit en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Irlande, en Italie et sur mer. Les chances furent tantôt favorables à la France et tantôt défavorables ; après plusieurs succès, remportés en 1690 et 1691, Louis XIV perdit la bataille navale de la Hogue, et, avec elle, tout espoir de rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre.

Les alliés en profitèrent pour essayer de mettre à exécution un

vaste projet. Il s'agissait de porter la guerre en France, et d'envahir ce pays de trois côtés à la fois : par une descente de la flotte sur les côtes du nord, par une autre sur les côtes du midi, et par l'entrée d'une armée dans le Dauphiné.

L'armée anglaise, sous le commandement de Ménard de Schomberg, s'embarqua à Southampton sur la grande flotte d'Angleterre et de Hollande. Elle devait débarquer dans le nord de la France, mais les côtes étaient si bien gardées que les Anglais ne purent rien faire, si ce n'est une légère diversion du côté de Dunkerque. La tentative échoua. Autant en arriva à la flotte de l'amiral Russell, qui, stationnée à Barcelone, devait opérer une descente dans le midi de la France. Les vents contraires et le bon état de la défense des côtes l'empêchèrent d'aborder.

Restait l'invasion du Dauphiné. [1] Victor-Amédée II, à la tête de soixante mille hommes, dirigea en personne cette attaque, ayant à son avant-garde le duc Charles de Schomberg avec les contingents alliés[2]. Elle eut lieu par la vallée du Queiras et de la Haute-Durance. Embrun fut assiégé le 5 août 1692, et se rendit le 19, faute

[1] Nous avons trouvé au Record-Office un projet d'envahissement fort détaillé, en quatre pages : il s'agissait, ou de se saisir de la vallée Pragela et d'entrer par là dans le Dauphiné, ou d'y arriver par Embrun. Huit mille hommes étaient nécessaires pour le réaliser. — Dans le même volume se trouve un Mémoire destiné au roi. L'auteur propose d'entrer dans le Dauphiné avec six mille hommes, qui, avec l'aide des protestants du Languedoc et du Dauphiné, permettraient de se rendre maîtres du pays et de s'y maintenir. Il demande au roi la permission d'aller en Suisse, pour y lever trois à quatre mille hommes, sans laisser soupçonner son but, et il voudrait avoir des officiers français de l'armée de l'Électeur de Brandebourg. (Her Majesty's State-Paper Office. King William's Chest. 1692. 60 et 67.)

Un autre projet est cité tout au long par A. Verdeil, dans son *Histoire du Canton de Vaud*. II, p. 332. (Il l'a tiré de Lamberty, *Mémoires pour servir à l'Histoire du dix-huitième siècle*. III, p. 238.) Verdeil attribue ce plan au *marquis de Mirmond*, dont il dit à tort : « Ce réfugié que l'assemblée générale des protestants français à Lausanne avait délégué, avec le pasteur Bernard, auprès des États protestants du nord de l'Europe. » — Il y a confusion : ce n'est point *Henri de Mirmand*, occupé à soulager les misères de ses compatriotes, qui était l'auteur de ces divers plans de campagne, mais plutôt le *marquis de Miremont*, de la maison de Bourbon-Malauze, bien connu pour avoir élaboré et présenté maints projets de ce genre.

[2] Il devait soutenir le duc de Savoie avec douze mille hommes de troupes alliées, parmi lesquelles les régiments de Cornuaud et de Varennes. Pour payer ces troupes, l'Angleterre et la Hollande donnaient annuellement cent mille livres sterling. Lord Galway avait réorganisé les trois régiments de La Melonnière, de Cambon et de Belcastel, à leur retour de la campagne d'Irlande, et les avait amenés, en mai 1692, à

de munitions. Gap fut occupé ; mais là se bornèrent les succès du duc de Savoie qui ne put pénétrer plus avant.

D'Embrun, Schomberg adressa aux populations du pays, en grande partie protestantes, un manifeste rédigé par son chapelain John Dubourdieu, aumônier des troupes alliées. Ce manifeste leur annonçait que le roi d'Angleterre, en sa qualité de « Garant de l'édit de Nantes », était décidé à rétablir en France cet Édit ; mais qu'il y maintiendrait en même temps les privilèges de l'Église romaine, ceux de la noblesse, des parlements et du peuple. Mais les populations du Dauphiné ne se laissèrent pas détourner de la fidélité à leur roi. Elles voyaient d'un mauvais œil l'arrivée de l'étranger, et même elles se levèrent contre lui, pour seconder Catinat. Menacé sur ses derrières et atteint de la petite vérole, le duc de Savoie en prit le prétexte de battre en retraite. L'entreprise avait échoué. [1]

L'année suivante, la campagne se poursuivit entre Catinat et le duc de Savoie. Souvent favorable à ce dernier, elle l'eût été plus encore s'il ne se fût laissé entraîner, contre l'avis de ses généraux, à livrer bataille aux Français dans les plaines de Marsaille. La bataille fut perdue, malgré l'héroïsme de Schomberg qui lutta sans espoir jusqu'à la fin de la journée, et mourut le 16 octobre 1693 des suites de ses blessures, à l'âge de quarante-huit ans. Schomberg fut pleuré comme un héros par les braves qui l'accompagnaient. Le commandement des troupes alliées, en Piémont, passa à Henri de Ruvigny, devenu Lord Galway, qui fut en même temps le représentant de la Grande-Bretagne à Turin.

Ces détails expliquent la lettre suivante que Dubourdieu adressait de Turin à Mirmand, le 10 octobre 1692. Il lui demandait des secours pour faire vivre deux cent cinquante protestants de l'Embrunois et du Gapençois, qui avaient profité de la protection de l'armée des alliés pour sortir de France, et se trouvaient alors dans un absolu dénuement.

Ménard de Schomberg, avec le reste des forces d'Irlande, pour les joindre à l'armée d'Angleterre qui devait envahir la France du côté du nord. (R^d D.-C.-A. Agnew. *o. c.*, 3e éd.)

[1] Le marquis de Saporta. *Les derniers représentants de la famille de Mme de Sévigné en Provence. Revue des Deux-Mondes,* 1879. — Ch. Weiss. *Histoire des réfugiés protestants.* I, p. 184. — A. Mailhet. *Les protestants du Diois et des baronnies en 1692, pendant l'invasion du Dauphiné. Bull. Prot.* LVIII, 1909, p. 7.

« Monsieur, voici une occasion de témoigner ce zèle et cette charité qui font votre caractère. Nos péchés et l'étourdissement où sont nos cours protestantes pour les affaires de ce pays ayant été cause que nous n'avons pas pu nous maintenir dans l'Embrunois et le Gapançois, *nous en avons amené deux cent cinquante personnes, auxquelles nos troupes n'avaient laissé que la chemise. Mylord duc* [1] *et M. notre Envoyé* [2] *les ont fait subsister jusqu'ici de leur propre bourse, et sont en état de faire encore davantage, mais comme il n'est pas possible qu'ils fassent tout, ces pauvres gens périront cet hiver, si des pays étrangers on ne leur envoie quelques aumônes.*

« Nous avons des raisons pour ne rien attendre de Hollande et d'Angleterre. MM. d'Herwart et Valkenier [3] nous écrivent lettre sur lettre qu'il n'y a rien à faire pour eux en Suisse. S'ils allaient dans les Vallées, les Vaudois sont gens à leur tirer un coup de fusil pour une châtaigne qu'ils leur prendraient, Genève ne peut pas grand'chose, et nous n'avons absolument aucun fonds.

« *Nous vous conjurons donc, Monsieur, de leur amasser quelque charité, que vous aurez s'il vous plaît le soin de faire tenir à notre Envoyé. L'Irlande n'est pas encore une affaire pressée, les neiges qui couvrent déjà les Alpes nous empêchent de les faire voyager, outre que la plus part ayant été surpris par l'air du Piémont sont tombés malades.* Je serais déjà parti pour Londres, si les ayant fait sortir, je ne me croyais obligé de rester, jusqu'à ce que je les voie en état de ne mourir pas de faim. Je vous

[1] De Schomberg.

[2] Posley, envoyé d'Angleterre à Turin.

[3] *Valkenier* fut nommé représentant des États-Généraux en Suisse, le 19/29 août 1690, et demeurait à Zurich. Grand ennemi de Louis XIV, partisan enthousiaste de la maison d'Orange, il lutta avec succès de concert avec Coxe, envoyé d'Angleterre, contre l'influence d'Amelot, ambassadeur français. Il parlait clair et net, tranchait dans les questions brûlantes. Dès 1690, il réclama de la diète de Baden un régiment suisse pour la Hollande ; ne pouvant l'obtenir alors (les enrôlements se firent sous main et les Zurichois fermèrent les yeux), il prépara les voies à la première capitulation, qui fut signée entre Zurich et les États-Généraux le 15/25 mai 1693. Date importante, car cette capitulation fut suivie de beaucoup d'autres entre la Suisse et la Hollande. On comptait dans l'armée des Pays-Bas 9000 Suisses, en 1697, de 12 à 16 000, lors de la guerre de la succession d'Espagne, et jusqu'à 20 000 en 1748. Pendant un siècle, la Suisse a donné à la Hollande plus de 50 généraux. Louis XIV, auquel la Suisse par ses traités, pouvait fournir 16 000 soldats, et qui en eut souvent le double induement, voyait avec irritation ces capitulations lui enlever des troupes sur lesquelles il comptait. — Le parti français à Zurich, bien payé par Louis XIV, chercha à renverser le terrible Valkenier. Le peuple, excité, lui adressa des lettres de menaces, si bien qu'en 1692 il voulut quitter Zurich ; mais les réfugiés dont il était le protecteur le supplièrent de rester, et les autorités, désireuses de le conserver, lui offrirent les clefs d'une maison dite du « Neuenhof », qu'ils avaient réparée et aménagée pour son usage. Valkenier demeura donc à Zurich. (Christine, Freifrau von Hoiningen-Huene, *Beiträge zur Geschichte der Beziehungen zwischen der Schweiz und Holland*, im XVII. Jahrhundert, Berlin 1899, p. 127, 137, 165.)

écris, Monsieur, pénétré de douleur d'avoir vu manquer la plus belle occasion qui fût jamais. Nous pouvions choisir de la Provence ou du Dauphiné pour y passer l'hiver, sans que la France pût nous en empêcher; si cela n'est pas fait, on ne doit rien imputer à nos troupes réfugiées. 1° Quand nous avons été à Gap, elles étaient réduites à rien, on avait laissé cinq cents hommes en Piémont, huit cents furent détachés à... (illisible), nous avions environ cent cinquante malades, et je ne crois pas que M. de Schomberg commandait six cents hommes dans le temps qu'il aurait fallu faire quelque chose. En un mot vous diriez que c'était ici et non pas à Versailles que l'on appréhendait un soulèvement en Dauphiné. — 2° On pillait, on brûlait, on massacrait sans aucune distinction du protestant et du papiste, de sorte que tout le monde fuyant à six lieues devant nous, nous ne devions pas espérer que personne nous joignît. Les nouveaux convertis ne pouvaient venir à nous, sous la peur d'être pendus par les Français, ou égorgés par les Allemands. Nous avons amené tous ceux que nous avons rencontrés, et si nous avions pénétré plus avant et gardé une meilleure discipline, nous aurions trouvé les dispositions du monde les plus heureuses. *Au nom de Dieu, Monsieur, ayez pitié des pauvres familles qui sont ici,* etc. [1] »

Mirmand prit à cœur la lettre de Dubourdieu, et dès le 8 décembre 1692, il trouvait moyen de faire un premier envoi de L. 600 [2] à Posley, envoyé extraordinaire de LL. MM. B. à Turin, pour le soulagement des Dauphinois. Galway, Schomberg, le marquis d'Arzeliers se préoccupèrent de la triste position de ces malheureux. Lord Galway voulait les faire venir en Irlande; il écrivait de Dublin à Mirmand : « Je voudrais bien que les Dauphinois qui sont en Piémont y pussent encore demeurer un mois ou deux; mais si cela ne se peut, il ne les faut pas faire périr en ce pays-là, il vaut mieux qu'ils se mettent en marche. Mais de quoi les nourrirez-vous en chemin, car il est long, sur quoi les embarquerez-vous?... Cependant, si vous leur mandez de venir, et que vous puissiez surmonter les difficultés du chemin et du passage, il faudra m'en avertir, me mander leur nombre, etc. » Galway cherche le moyen de les établir et de les faire vivre en Irlande [3].

Mais le plan de Galway tardait à se réaliser, ainsi que le dit une lettre de Schomberg qui, par suite du départ du ministre britanni-

[1] Mss. C. N° 17 M. Dubourdieu à Mirmand, Turin, 10 octobre 1692.

[2] *Ibid.* N° 17 S, p. 201. Déclaration de G. Bruguier pour L. 600, qu'il avait envoyées à Posley, à Turin, le 8 décembre 1692, et qui lui furent remboursées par Mirmand.

[3] *Ibid.*, N° 17 O. Galway à Mirmand, Dublin, 11 mars 1693.

que Posley, se trouvait seul à Turin, chargé du soin de ces pauvres gens et ne savait comment les faire subsister. « Il y a, dit-il, la moitié de nos réfugiés qui ne peuvent pas se résoudre d'aller en Irlande, il est vrai qu'ils manquent en cela de jugement ; mais je n'ai pas ouï dire qu'il faille laisser mourir les gens de faim, parce qu'ils n'ont pas tout le sens qu'il leur faut. C'est pourquoi vous me ferez plaisir, Monsieur, de travailler à nous faire tenir les sommes qui étaient destinées pour les pauvres réfugiés que j'ai amenés du Dauphiné. »

Il charge Amyraut[1] de s'informer du solde d'une collecte de Hollande, qu'il croyait être resté à Zurich entre les mains de Mirmand.

Un peu plus tard Schomberg écrit à un destinataire inconnu : « Je vous prie, mandez-moi si l'on ne fera pas bientôt marcher nos réfugiés pour l'Irlande, car j'ai peur que ces gens ne nous tombent sur les bras. »[2]

Cependant Mirmand ne restait point inactif. Il avait eu le bonheur d'intéresser au sort des Dauphinois l'évêque de Londres, pendant le séjour qu'il fit en cette ville au commencement de 1693, et d'en obtenir un don de deux cent cinquante Livres Sterling (soit francs 18 750 environ). Cette somme fut placée par ses soins entre les mains de Conrad Escher et du banquier Gabriel Bruguier, à Zurich, sous la surveillance du marquis d'Arzeliers, pour être envoyée au fur et à mesure des besoins, à la légation britannique à Turin, ou au consistoire de l'Église réformée française qui était établie dans son hôtel. Cet argent, dont Mirmand avec son ordre habituel garda soigneusement les quittances, servit à entretenir les réfugiés dauphinois en 1693 et 1694, jusqu'au moment où il fut enfin possible de les acheminer en Suisse, et de là, dans les pays du nord.[3]

[1] Mss. C. N° 17 S, p. 127. Schomberg à Amyraut, 12 juin 1693.

Amyrault, Amiraut, Admirault, nom de famille protestant, porté entre autres par plusieurs pasteurs distingués. — *Amyraut*, de Bourgueil, en Touraine, seigneurs de *Vausoudan*, etc. — *Isaac Amyraut*, procureur au parlement de Paris, eut plusieurs enfants dont *Isaac*, baptisé à Charenton, en 1656, par B.-O. Amyraut, pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, *Jacques*, baptisé en 1658, *Antoine*, en 1673. L'un de ceux-ci est peut-être le correspondant de Schomberg. (*Fr. Prot.* 2e éd. I. 185, 209.)

[2] Mss. C. N° 17 S. Schomberg à un destinataire inconnu. Turin, 23 juin 1693.

[3] Mss. C. N° 17 S. p. 203. Bruguier à Mirmand, 25 avril 1693. — *Ibid.*, p. 407. Mirmand à d'Arzeliers, 3/13 mars 1694. — *Ibid.*, p. 191. Compte de Mirmand pour les 250 £ qu'il avait reçues de l'évêque de Londres, signé d'Arzeliers et Mirmand. — *Ibid.*, p. 187. Quittances de Galway et de G. Bruguier, à Mirmand, des 3 septembre et 20 octobre 1694.

CHAPITRE CINQUIÈME

PROJET DE COLONISATION EN IRLANDE

(1692-1699)

I

Conquête de l'Irlande.

Lorsque Guillaume d'Orange et sa femme, la princesse Marie, montèrent sur le trône d'Angleterre le 13 février 1689, il leur restait à conquérir l'Écosse et l'Irlande.

L'Écosse, presbytérienne, attachée à la reine Marie, se rallia facilement aux nouveaux souverains. Il n'en fut pas de même de l'Irlande. Ce pays, en grande partie catholique, embrassa la cause du roi détrôné, et fit une longue opposition à Guillaume III. Les seigneurs protestants, qui possédaient la plupart des terres du pays, formaient une minorité orangiste. Jacques II s'était réfugié à la cour de Louis XIV, qui lui fournit de l'argent et des troupes pour reconquérir son royaume. En même temps, le duc de Tyrconnel [1], pair

[1] *Richard Talbot, comte puis duc de Tyrconnel* 1630 † 1691. Dans sa jeunesse il fut l'un des plus fameux spadassins de Londres. Jacques II, dont il avait su gagner la faveur, lui confia le commandement militaire de l'Irlande en 1685, et le créa comte, puis duc de Tyrconnel. Pour complaire au monarque, il entreprit de chasser des emplois publics tous les protestants d'Irlande. A force d'intrigues il finit par supplanter Clarendon, en qualité de vice-roi en 1687. Lors de la révolution de 1688, il tenta de grands efforts pour maintenir l'autorité de Jacques II, et tint la campagne avec ses troupes jusqu'au débarquement de ce prince. Après son départ, il persista à défendre une cause désespérée. Enfin, découragé par divers échecs, il offrit sa soumission à Guillaume III, et mourut peu de temps après.

catholique, vice-roi d'Irlande, levait une armée de cinquante mille Irlandais en faveur de Jacques II, et l'accueillait à Dublin comme son roi.

Dans ce pressant danger, c'est au vieux maréchal de Schomberg que Guillaume confia la mission d'établir son autorité en Irlande. Les défenseurs du parti protestant, refoulés par l'armée de Jacques, s'étaient retirés à Londonderry, seule ville restée fidèle à Guillaume III. Elle fut étroitement bloquée et soutint un siège long et pénible jusqu'à l'arrivée de Schomberg, qui, avec sa petite armée, formée en majeure partie de réfugiés, vint la délivrer en 1689. Les deux armées restèrent en présence pendant l'hiver, Schomberg n'ayant pas assez de troupes pour livrer bataille aux régiments du roi de France, composés des soldats les plus aguerris de l'Europe. Mais en 1690, le roi d'Angleterre vint en personne combattre en Irlande, en amenant des renforts à Schomberg. Le 10 juillet, tous deux remportèrent la victoire de la Boyne, qui écrasa l'armée de Jacques II et anéantit toute espérance de restauration.

Les vaillants soldats, qui luttaient dans les plaines irlandaises, combattaient pour la liberté religieuse, car les réfugiés étaient convaincus que le succès des armées de Guillaume III en Irlande forcerait Louis XIV à rendre l'édit de Nantes à ses sujets protestants et à laisser les réfugiés rentrer en France. Mais cette bataille ne fut point gagnée sans une perte cruelle : Schomberg y perdit la vie, ce qui retarda la pacification de l'Irlande. Toutefois, elle établit l'autorité de Guillaume III, dont les lieutenants achevèrent la conquête du pays. Parmi eux se distingua le marquis de Ruvigny, qui contribua pour une large part à la victoire d'Aghrim[1], le 22 juillet 1691, où fut tué Saint-Ruth, commandant en chef des troupes du roi de France, cet ancien persécuteur des protestants du Languedoc.

[1] Aghrim ou Anghrim dans le comté de Galway. — *Henri de Massue, marquis de Ruvigny*, 1648-1720, général des forces d'Irlande, fut deux fois Lord-juge en Irlande. — (Voir App. No 20. Notice sur Ruvigny.) *Lord-juge*, en anglais *Lord-Justice*, représentait la plus haute dignité du royaume, en l'absence d'un vice-roi. Deux Lords-juges étaient en fonctions simultanément. Ils étaient revêtus de l'autorité royale et députés par le roi ; on faisait des prières pour eux dans les églises. — La charge de vice-roi, considérée par les Lords anglais comme un bannissement, était souvent vacante. Quand il y avait un vice-roi, nommé *Lord-député* ou *Lord-Lieutenant*, il avait aussi des Lords-juges dans son conseil, mais dans ce cas ceux-ci n'étaient plus députés du roi. (Rd Dav. C.-A. Agnew, *o. c.* I, p. 355.)

Enfin, le 13 octobre suivant, Guillaume devenait maître de toute l'Irlande par la reddition de Limerick, dernière place occupée par ses adversaires. Cette capitulation lui assurait une paix définitive. Le duc de Tyrconnel était mort, il ne restait à Jacques II que quatorze à quinze mille Irlandais, sortis de Limerick après la capitulation pour rejoindre leur souverain.

La conquête de l'Irlande eut un grand retentissement en Europe et surtout en Suisse. A peine y était-elle connue, par la communication officielle de Coxe, envoyé d'Angleterre à Berne, que les magistrats et les Directions des colonies françaises de la Suisse adressèrent leurs félicitations au roi d'Angleterre, au sujet d'une victoire à laquelle tous les réfugiés étaient intéressés [1].

Guillaume III avait intérêt à repeupler les pays conquis. Le meilleur moyen était d'y établir des colonies de réfugiés. Le roi devait y trouver son avantage et remplir un devoir de reconnaissance envers les nombreux militaires français qui l'avaient si bien secondé dans sa conquête. Aussi, dès la fin de 1692, se mettait-il en rapport avec Galway et Mirmand, pour offrir à leurs coreligionnaires une retraite en Irlande. Il voulait y appeler non seulement les protestants déjà sortis de France, mais encore tous ceux qui en voudraient sortir, et les établir dans cette île en corps de nation. Idée féconde, qui aurait

[1] Arch. Zurich. *Allg. Eidg. Absch.* B. IV. 167. Lettre du bourgmestre et conseil de Zurich à Coxe, du 21 novembre 1691, pour féliciter Guillaume III de sa conquête en retour de sa communication. — *Ibid.* Lettre en latin, du 2 décembre 1691, adressée par les sept cantons évangéliques au roi d'Angleterre. — Protocole Berne. Décision de la Direction française de Berne, du 2 novembre 1691, qui délègue Valleman, Cabry, Dupuy et Mesmyn pour féliciter Coxe, avant même que la conquête de l'Irlande fût officiellement annoncée. Il y avait à Berne deux réfugiés du nom de *Cabry* ou *Cabrit : Théodore* dit l'aîné et *Jacques* son frère ; le premier naquit en 1634, le second en 1636, d'une famille du Gard (Registres de Saint-Jean-du-Gard). Tous deux furent pasteurs en France, se réfugièrent en Suisse après la Révocation, vécurent à Berne, émigrèrent en Allemagne à la fin de 1699. — Théodore fut pasteur à Marvejols, de 1660 à 1665, à Cardet de 1665 à 1667; il épousa en 1668 Marie d'Alphonse, d'Anduze, dont il eut sept enfants, parmi lesquels Jacques dont l'autobiographie a paru dans le *Bull. Prot.* Théodore devint plus tard pasteur à Cottbus, de 1701 à 1713, année de sa mort, et laissa sa cure à son fils Jacques.

Jacques Cabrit, frère de Théodore, fut pasteur à Cassagnoles de 1662 à 1665, puis à Lézan. Il épousa en 1666 Isabeau de Rodier dont il eut plusieurs enfants en France. *Bull. Prot.* XXXIX, p. 530, 587, 635. XL, p. 89, 213, 360, 481, 584, 641. *Autobiographie d'une victime de la Révocation, Jacques Cabrit, pasteur du Refuge,* par N. Weiss.

été le salut des réformés français et aurait transformé l'avenir de l'Irlande, si elle eût été réalisée. Mirmand et Galway en furent les principaux promoteurs et organisateurs.

II

Origine du Projet d'Irlande.

Dès le moment où les réfugiés avaient failli être renvoyés de la Suisse, les vues de Mirmand et des chefs du Refuge s'étaient portées du côté de l'Irlande ; c'est là qu'ils croyaient entrevoir le salut de leur peuple. L'Irlande sortait de la dernière crise dépeuplée et affaiblie, les terres restaient en friche, les bras manquaient pour les cultiver, quantité de villes et de villages avaient été détruits par le feu. Les populations catholiques étaient refoulées dans la province de Connaught, et les grands feudataires de la couronne, seigneurs protestants, propriétaires de domaines immenses, avaient besoin de colons pour les repeupler et les cultiver.

Mirmand dit dans ses Mémoires, à propos de ce projet :

« L'on était alors rempli de l'espérance d'établir en Irlande les réfugiés qui étaient en Suisse, et ceux qui viendraient de France. Cette espérance était fondée sur les avantages que le roi d'Angleterre et les seigneurs irlandais accorderaient à ceux qui s'établiraient en ce pays, dont on parlait comme de celui de Canaan. En effet, rien n'aurait mieux convenu aux réfugiés que cette retraite, et n'aurait été plus avantageux à l'Angleterre que cet établissement, si on eût pu en venir à bout, comme on l'avait espéré. Mylord Galway y travaillait à Londres, d'où il me fit savoir par sa lettre du 15 décembre 1691, les dispositions favorables qu'il y trouvait pour le succès de cette entreprise, à laquelle Mylord Sidney[1] fut chargé de travailler de la part du roi. Les

[1] *Henry Sidney*, *Earl of Romney*, quatrième fils de Robert, second comte de Leicester, né à Paris 1641 † 1704, revint en Angleterre lorsque son père fut nommé Lord-Lieutenant d'Irlande. Il remplit diverses missions diplomatiques et militaires et fit partie du parlement en 1679. Choisi pour transmettre à Guillaume d'Orange l'invitation des lords anglais à monter sur le trône d'Angleterre, il contribua beau-

choses étaient dans ces termes, lorsque les seigneurs de Zurich révoquèrent leur délibération ; mais cette révocation n'empêchait pas que notre peuple ne put être exposé dans la suite au même état où il s'était trouvé.

« Cela me fit sentir la nécessité de presser l'affaire d'Irlande, ce que je me promis de faire autant que cela me serait possible. Je partis donc de Zurich dans le mois de mars 1692, pour aller joindre ma famille à Wesel. »

Dès l'année précédente, après la victoire d'Aghrim, Mirmand, qui allait quitter Zurich pour vivre en Allemagne, avait exposé à Ruvigny son projet de colonie. Voici la réponse que lui fit ce dernier, le 3 décembre 1691 [1]:

« Le roi approuve fort le dessein que nous avons d'y transporter le plus grand nombre de réfugiés que nous pourrons. Les seigneurs irlandais le souhaitent comme le seul moyen de rétablir leur pays dépeuplé depuis longtemps, et beaucoup plus depuis cette dernière guerre. Le pays est encore en quelque désordre, et il n'y faut pas conduire nos pauvres frères avant qu'on y ait réglé les moyens de les entretenir, en attendant qu'ils s'y soient établis. Le pays est excellent, mais il y manque des habitations. Les maisons de la campagne n'y ont jamais été commodes, les Irlandais logent ordinairement dans des cabanes de gazon qui ont été brûlées la plupart. D'ailleurs c'est un pays très abondant en toutes choses, mais particulièrement en pâturages, de sorte que si on peut donner des bestiaux à ceux qui s'y établiront, ils s'y peuvent enrichir en peu de temps et sans peine.

« Le roi a ordonné à Mylord Sidney d'examiner ce qu'il faudrait faire pour l'établissement de ces colonies. Nous y travaillons actuellement ; dès que nous en aurons formé le projet, et qu'il sera agréé du roi, je vous en enverrai une copie. Au reste, il ne sera pas nécessaire de défricher des terres ; elles sont, hors les marais, toutes labourables ; mais on n'en met que peu à cet usage, et hors le nécessaire pour avoir les grains dont on ne peut se passer, le reste demeure en pâturages. Le roi donnera des terres moyennant un cens ou rente modique ; j'aimerais encore mieux les prendre des particuliers. Je crois que

coup à son élévation, prit part à l'expédition de ce prince à Torbay, avec Schomberg, Herbert et Burnet, et obtint toute sa confiance. Ayant assisté à la bataille de la Boyne, il fut créé Lord-juge, avec dotation de terres irlandaises. Rappelé à Londres en 1690, nommé secrétaire d'État et garde des sceaux, puis en 1692, *Lord-Lieutenant* et gouverneur d'Irlande, il reçut en 1694 le titre de comte de Romney. Dès lors il fut maître d'artillerie, devint en 1697 l'un des Lords-juges de l'Angleterre, et de 1700 à la mort de Guillaume III, fut le premier gentilhomme de la garde-robe.

[1] Mss. C. N° 15. Lettre 16. Extrait d'une lettre du marquis de Ruvigny à M. de Mirmand, 3 décembre 1691.

ceux qui pourront s'établir en ce pays-là seront beaucoup plus heureux que ceux qui retourneront en France, s'il était jamais permis d'y retourner en bonne conscience. Quoiqu'il arrive, je n'estimerai jamais la prudence de ceux qui s'y fieront. Ainsi, Monsieur, je vous exhorte de continuer dans votre dessein, et d'y encourager ceux de nos frères qui sont en état d'entreprendre un si long et si pénible voyage. Ceux qui ont quelque argent y peuvent faire de grandes fortunes en peu de temps, s'ils sont capables de faire valoir les terres, qui se vendent présentement au denier vingt-cinq, c'est-à-dire que pour cent écus, on doit avoir vingt écus de rente.

« Si vous avez en Suisse quelques gens capables de bien ménager une si grande affaire, et qui sachent tout ce qui est nécessaire pour l'établissement d'une colonie, ils me feraient grand plaisir de me venir aider, car nous manquons ici de gens capables d'un tel détail. Avant qu'il soit un mois ou deux, vous aurez de mes nouvelles plus positives. »

Cette lettre, ainsi qu'une autre de Galway à d'Arzeliers, écrite en avril suivant, furent décisives pour les résolutions qu'on prit en Suisse, au sujet de l'Irlande.

A son retour à Zurich, dans l'hiver de 1691-1692, en réponse à l'appel de Reboulet, Mirmand fit connaître la teneur de cette lettre aux Directions françaises de Berne, Lausanne, Vevey et Genève, par une circulaire en date du 28 février 1692 [1], tout en leur annonçant que les magistrats de Zurich garderaient encore les réfugiés, grâce à l'intervention du roi d'Angleterre et de l'Électeur de Brandebourg qu'il avait sollicitée. Il resta convenu que Mirmand retiendrait en Suisse les réfugiés jusqu'à ce que le projet d'Irlande fût mûri. Il demandait en même temps aux colonies de la Suisse de lui envoyer le rôle détaillé des Français disposés à partir pour l'Irlande, avec le montant des fonds qu'ils pouvaient avoir en leur possession.

La circulaire de Mirmand mit en émoi les Directions françaises de la Suisse. Celle de Berne, forma une *Commission d'Irlande*, composée des membres de la Compagnie et de six réfugiés de marque, savoir : Mourgues, Bouvet, Duchesne, La Brune, Domergues et Almaric [2]. Cette commission consulta d'abord les chefs de famille

[1] Mss. C. N° 17 D. Mirmand à MM. les Directeurs des Français réfugiés à Lausanne, Zurich 18/28 février 1692.

[2] *Pierre Mourgues*, négociant, de Marsillargues en Languedoc, établi à Berne,

français de Berne, puis les réfugiés des autres Cantons, afin d'agir d'un même accord en une circonstance aussi grave. Elle fut chargée de tranquilliser la Chambre des Seigneurs, qui s'était émue à son tour en apprenant le projet d'Irlande. Elle l'assura que rien ne serait fait sans l'agrément de LL. EE. qui seraient appelées elles-mêmes, comme de bons pères de famille, à négocier l'établissement des Français en Irlande ; que néanmoins, les réfugiés croyaient devoir faire leur possible pour la réussite de cette entreprise. Ils s'appuyaient sur une nouvelle lettre que Reboulet, de Zurich, avait reçue de Mirmand [1].

Peu de temps après son retour à Wesel, Mirmand ayant appris l'arrivée du roi d'Angleterre en Hollande, alla le trouver à Bréda, pour conférer avec lui. Le monarque comprenait quels avantages l'Irlande retirerait des colonies françaises, et combien il serait à désirer que le nombre des protestants y dépassât celui des catholiques.

« Ce prince, dit Mirmand dans ses Mémoires, que je vis dans cette occasion pour la première fois, et que j'eus l'honneur d'entretenir fort longtemps en particulier sur diverses affaires, me témoigna qu'il avait fort à cœur l'établissement d'*Irlande*, et voulut m'obliger de partir incessamment pour Londres, afin d'y travailler. Comme je ne trouvais pas que ce voyage fût nécessaire, je lui fis des représentations qu'il goûta, ensorte que j'évitai cette course ; et ce fut avec d'autant plus de satisfaction que le temps ne me paraissait nullement favorable pour l'établissement d'*Irlande*, puisqu'il ne pouvait pas se faire sans une grande dépense, dans laquelle je craignais que le roi ne pût

homme capable, dévoué à ses coreligionnaires, fut nommé ancien, en août 1693, et rédigea dès lors les protocoles et lettres de la Direction. L'adresse remarquable du 11 septembre 1693, à la Chambre des Réfugiés, était de sa main. Laurent Domerc et Pierre Mesmyn avaient été secrétaires avant lui. (Bæhler. *Kulturbilder aus der Refugientenzeit*. Berne 1908, p. 53, paru dans les *Neujahrsblatt vom Historischen Verein des Kantons Bern*, für 1908.)

Anne Mourgues, fille de Pierre Mourgues, baptisée 28 janvier 1692 (Arch. Berne. Registre batistere, mortuaire et des mariages des Réfugiez 1688-1719. N° 1.)

Jaques Mourgues de Marsillargues, *Laurent Domerc* de Montpellier, inspecteurs des réfugiés (*Ibid.*).

Le sieur *Jean Damalric* épouse le 28 avril 1691 *Gabriele Viala*, de Sommières en Languedoc (*Ibid.*).

Antoine d'Amalric, sieur de Durfort, reçoit le 24 janvier 1695, 3 livres pour acheter du bois. Le 18 avril, on paye la teinture de son justaucorps et de ses culottes. (Bæhler, *o. c.*, p. 51.)

[1] Protocole Berne, des 22 février, 18, 24, 25, 26 avril et 24 août 1692.

s'engager, pendant qu'il serait obligé de soutenir celle de la guerre qu'il avait sur les bras. Mais, quoique je fusse dans cette pensée, il fallait bien faire quelques démarches qui fissent voir aux Cantons qu'il ne tenait pas à mes soins qu'ils ne fussent déchargés de nos réfugiés. Avant que de me séparer du roi, il m'indiqua une voie pour lui donner de mes nouvelles quand je le trouverais à propos... »

« Je retournai donc à Wesel, où je fus exposé à diverses sollicitations qui venaient de la Suisse, pour m'obliger d'aller à Londres, et travailler à l'établissement d'*Irlande* ; car quoique je me fusse assez expliqué sur le dessein que j'avais de n'y point aller, on espérait que j'aurais assez de charité pour me rendre à Londres et y employer mes soins pour le bien de nos exilés, d'autant mieux que le roi m'avait déjà proposé à Breda de faire ce voyage, et que Milord Galway demandait qu'on lui envoyât de ce pays quelqu'un, pour lui aider à pousser cette affaire. J'avais bien des raisons d'être détourné de ce voyage et surtout la mauvaise opinion que j'avais du succès, comme je viens de le dire. »

Mirmand expose à Galway les raisons de famille qui l'empêchent d'aller en Angleterre, dans une lettre intime, qui donne l'explication de sa conduite,[1] et dont nous extrayons ce qui suit :

« Comme je souhaite fortement que vous n'y trouviez rien qui puisse vous la faire condamner, trouvez bon que, pour vous en faire connaître les motifs, je fasse une petite digression, et que je vous dise que, lorsque je sortis de France, il y aura bientôt sept ans, j'eus recours à la charité de feu son altesse Électorale, qui me mit au nombre de quelques autres gentilshommes de divers endroits du royaume, à qui elle donna des charges honoraires, auxquelles furent attachées des pensions, qu'on peut appeler des gages de cette charge, afin de donner un nom plus honorable pour le prince, à l'aumône qu'il donne par ce moyen, à quelques gentilshommes qui n'avaient point servi en France, et qu'on n'a pas voulu employer à cet usage en Allemagne. »

« Après que cette pension m'eût été accordée, je retournai en Suisse, où j'appris qu'en France, on avait pitié de mon état, et qu'on voulait bien m'envoyer une pension régulièrement, toutes les années. C'est ce qui a été exécuté, et qui m'a donné moyen de ne recevoir jamais un sou de celle qui m'avait été accordée par S. A. E., à qui je fis connaître que j'étais dans le dessein de ne profiter de la bonté qu'elle avait pour moi, que lorsque je ne pourrais plus l'éviter, et que je n'aurais point d'autre ressource. C'est ce que j'ai dit aussi à Monseigneur l'Électeur qui règne aujourd'hui, lorsqu'il m'a témoigné qu'il

[1] Pap. de P. Mirmand à Galway, 1er octobre 1692.

était surpris que je ne voulusse pas profiter de ses bienfaits. C'est le soin qu'a pris le père de feu ma femme, qui est en France, qui m'a mis dans cet état, en m'envoyant chaque année de quoi subsister hors du royaume, et comme je me trouve engagé par cette raison, d'avoir pour lui des égards tout particuliers, je ne saurais éviter de le lui témoigner, sur ce qu'il m'a écrit que le bruit qui s'est répandu dans notre province, que j'allais mener notre peuple en Irlande, lui donnait lieu de craindre quelque traitement fâcheux pour sa personne, si je ne me conduisais avec beaucoup de circonspection... »

« Il est sûr pourtant que je sacrifierais toute sorte de considérations à celle du bien public, si je n'étais persuadé que bien d'autres personnes peuvent lui rendre les mêmes services qu'il pourrait recevoir de moi dans cette occasion. »

Il fallut pourtant que Mirmand se déterminât à faire ce voyage, après avoir reçu une lettre du marquis d'Arzeliers, datée de Berne, le 15 novembre 1692 [1], et dont voici les passages essentiels :

« Tous nos pauvres réfugiés (dit-il en parlant du voyage) vous en prient par ma bouche. En voici la raison convainquante. Il y a environ quatre mois que la chambre des réfugiés voulut savoir quelles démarches nous faisions pour les affaires d'Irlande. Je fus avec M. Coder (Coudert) père à la Chambre, où je lus l'entretien que vous aviez eu avec ces Messieurs sur ce sujet, que M. Tessier m'avait envoyé, ce qui les satisfit, parce que vous êtes connu et estimé très particulièrement en Suisse. Or, si Dieu ne veut pas bénir ce dessein pour le printemps, nous serions entièrement disculpés envers les seigneurs si vous allez en Angleterre, parce que, comme je vous ai dit, ils sont persuadés que vous aurez fait ce que vous aurez pu. Ainsi ils continueront leurs charités, voyant qu'il n'y va pas de notre négligence, et que nous faisons ce que nous pouvons pour les décharger ; au lieu, Monsieur, que si vous n'y allez point, après surtout ce que je leur ai lu de votre entretien avec S. M., si vous n'y allez pas, dis-je, ils croiront que c'est un jeu que tout cela, et prendront de fâcheuses résolutions contre nos réfugiés, ce qui me fait prévoir une grande calamité et le retour en France de bien des gens. D'ailleurs, Monsieur, vous serez d'une grande utilité au sieur de Ruvigny, qui sera peut-être obligé d'aller en Irlande. Je vous conjure donc de vous disposer à faire ce voyage. Je sais bien qu'il y a quelques dépenses à faire ; mais je suis persuadé que Sa Majesté qui vous a ordonné d'aller à Londres, vous récompensera. En tout cas, Dieu ne manquera pas de le faire. Partez donc, mon cher Monsieur et cher ami, je vous en conjure, au nom de tant de pauvres que vous aiderez à tirer de la misère et de la tentation où ils sont. »

[1] Lettre citée dans les *Mémoires* de Mirmand. Voir App. No 1.

« Il fallut donc céder à l'ardente prière que me firent nos réfugiés par la bouche de M. d'Arzeliers... Je partis donc de Wesel et je me rendis à Londres... Après mon arrivée, Milord Galway et moi eûmes une audience particulière du Roi, sur le sujet de mon voyage. Ce prince nous témoigna d'avoir toujours fort à cœur l'établissement des réfugiés en Irlande, et nous donna pour travailler cette affaire quatre commissaires : Milord Rochester, Milord Godolphin, Milord Ranelagh, Milord Coningsby[1]. Ces seigneurs tinrent à cette occasion diverses assemblées, où Milord Galway et moi fûmes appelés. Comme j'étais toujours dans la prévention que cette affaire échouerait faute d'argent, je témoignai plusieurs fois à cette assemblée quelle était ma crainte ; à quoi j'ajoutai qu'il était de la dernière importance, par plusieurs raisons, de ne commencer point cette affaire, si la conjoncture n'était pas propre pour la conduire à une fin heureuse, et qu'il valait incomparablement mieux n'y toucher point, que de ne la faire qu'à demi. Milord Godolphin, qui était grand trésorier, m'imposa silence, en m'assurant que l'argent ne manquerait pas ; mais je ne revins pourtant pas de ma crainte.

« Cependant il fallait, conformément aux idées des seigneurs commissaires, dresser des mémoires sur l'établissement dont il s'agissait, et faire tout comme si j'eusse été aussi persuadé d'un heureux succès, que je l'étais du contraire, ainsi que je m'en expliquais à Milord Galway.

« Enfin il fut résolu que ce seigneur irait en Irlande, afin de prendre les mesures nécessaires pour y recevoir les réfugiés ; qu'on établirait à Dublin un comité à qui on remettrait l'argent qui serait employé pour leur établissement auquel on destina vingt mille pièces (livres sterling) pour le commencement, et que j'irais à la Haye solliciter LL. HH. PP. d'accorder une somme d'argent pour les frais du voyage. »[2]

Mirmand quitta Londres au milieu de mars, peu de temps après le départ de Galway pour l'Irlande ; il se rendit à la Haye, muni d'une lettre du roi pour les États-Généraux.

Tout en s'occupant de l'affaire d'Irlande, Mirmand ne perdait pas de vue les intérêts des réfugiés de Berlin, qui lui tenaient à cœur. Cette importante colonie qui devait entretenir une maison de charité et quantité de personnes sans ressources, avait vu augmenter ses charges par l'arrivée de nouveaux émigrés, venus de Suisse, où ils ne pouvaient plus vivre. Arrêtés dans leur projet de partir pour l'Ir-

[1] Ces quatre lords étaient membres du Conseil d'Angleterre, d'après la pièce suivante tirée du Record-Office : « A letter from the Privy Council of Ireland, 5 mars 1693/4. » Cette lettre parle du « Comité des Lords du Conseil d'Angleterre. » (Communication de Miss Minet.) — Voir App. N° 21. Notice sur les quatre lords cités.

[2] *Mém. Mir.*

lande, ils avaient passé en Brandebourg. Dans cet embarras on eut recours à Mirmand. Il commença par envoyer aux commissaires de Berlin un secours de 40 écus[1], de la part de quelques personnes charitables, en les engageant à ne point perdre courage, puisque ces pauvres émigrés seraient bientôt en état de gagner leur vie, et que d'ailleurs ils n'avaient pas eu d'autre parti à prendre. Puis, il se préoccupa de décharger le comité de Berlin des personnes qui se verraient forcées de quitter le Brandebourg au printemps, en leur obtenant une permission spéciale pour passer en Irlande. C'est dans ce sens qu'il écrivit au marquis de Venours[2] les lignes suivantes qui laissent entrevoir le triste état des réfugiés en Allemagne, et surtout en Suisse :

« C'est dans cette vue, Monsieur, que j'ai écrit en Angleterre, pour savoir si l'on ne pourrait point, en attendant qu'on eût fait le traité général, vous décharger des réfugiés dont vous êtes obligés de vous défaire ; mais quoique l'état où se trouvent nos pauvres, à Berlin, soit fort digne de compassion, celui où ils se trouvent en Suisse l'est incomparablement davantage ; car imaginez-vous que les 300 livres de blé se vendent, en ce pays-là, près de 50 livres de France[3] et qu'on est en danger de n'en trouver pas, même pour de l'argent. On s'attend que dans cette extrémité, je procure à nos pauvres frères quelques secours de Hollande, et j'ai déjà fait quelque diligence pour cela, dont je ne sais pas encore quel en sera le succès. Cependant, Monsieur, ayant été obligé de faire ces jours passés un voyage à Clèves, pour parler de quelques affaires à M. le Commissaire général[4], je lui ai parlé de la peine où vous étiez à Berlin, pour remédier à la nécessité des pauvres, mais j'appréhende bien que vous ne receviez pas de sa part un grand secours. »

Et à propos de l'affaire d'Irlande, sur laquelle Venours demandait des renseignements, Mirmand ajoute :

« Il est vrai, Monsieur, qu'il a passé bien des réfugiés en Irlande, mais il n'y en a presque point d'autres que de ceux qui étaient en Angleterre depuis quelque temps, dont les uns ont fait des traités avec des seigneurs particu-

[1] Pap. de P., Mirmand à MM. les Commissaires de Berlin, 19 juillet 1692, avec un envoi de 40 écus (600 francs). Brouillon de la main de Mirmand, daté, non signé.
[2] Pap. de P. Mirmand au marquis de Venours, 8 novembre 1692.
[3] 250 francs.
[4] Spanheim, commissaire général pour les réfugiés en Prusse. Voir App. N° 16.

liers, et les autres y sont allés par ordre du roi, comme les 140 officiers pensionnaires qui s'y sont retirés avec leurs familles, car il n'y a encore aucun fonds établi. A l'égard de ceux à qui l'on a donné le moyen de s'établir, le nombre en est fort petit, M. de Ruvigny n'ayant eu qu'une fort petite somme à sa disposition pour l'employer à cet usage. »

Mirmand lui parle des lettres et des mémoires qu'il a écrits sur le même sujet, en sorte, dit-il :

« que ce n'est pas l'instruction qui manquera dans cette affaire, mais la difficulté sera d'avoir l'argent nécessaire pour profiter de cette instruction... Il n'y a qu'une seule chose à faire, c'est de disposer le parlement à prendre les résolutions nécessaires pour cet établissement, et cela ne peut se faire que par les soins du roi et de M. de Ruvigny. Nous ne saurions pour cela avoir un solliciteur plus ardent que M. de Ruvigny. »

Par les nombreux mémoires qu'a laissés Mirmand, nous pouvons juger de l'importance des travaux accomplis, en vue de cet établissement de colonies françaises en Irlande. Plusieurs sont de lui-même, d'autres ont été élaborés en Suisse. Une courte analyse de ces mémoires nous donnera une juste idée du vaste plan qu'ils embrassaient.

III

Mémoires pour l'établissement des réfugiés en Irlande.

A. — *Mesures projetées en Angleterre.*

Le premier de ces Mémoires, destiné par Mirmand au roi d'Angleterre, expose la situation des réfugiés, ce qu'ils attendent de S. M. B., et il arrive aux conclusions ci-après. Il faudrait :

1° Assigner une avance de vingt mille livres sterling, qui servira dès cette année (1693) à établir les premiers colons.

2° Nommer des commissaires royaux, tant à Londres qu'en Irlande, qui seront chargés de travailler à la fondation des colonies.

3° Obtenir un état des terres irlandaises que le roi destine aux réfugiés, et le remettre à Lord Galway.

Si le roi consacrait à la colonisation une somme plus forte qu'il ne l'a promise, par exemple cent mille livres sterling, cela ne serait point encore à comparer aux sacrifices que fit naguère l'Électeur de Brandebourg en faveur des réfugiés, et dont il s'est bien récupéré maintenant. Dans ce cas, il ne faudrait pas lâcher la bride aux réfugiés qui partent quelquefois à la légère; il faudrait aussi se garder de blesser les princes allemands qui ont accueilli les réfugiés, et qui, peut-être, ne les verraient pas partir de bon œil. [1]

Guillaume III fit bon accueil à ce rapport; preuve en est la nomination des commissaires qui eut lieu tôt après.

Le second Mémoire [2] est destiné aux Lords-commissaires. Développant les mêmes idées que le précédent, il laisse entendre qu'un fonds a déjà été promis pour l'Irlande, et il propose de faire venir cette année-là six cents familles de réfugiés. Un comité exécutif devra être institué en Irlande, il restera en correspondance avec le comité directeur de Londres. Trois gentilshommes français devront faire partie du comité de Dublin, et le roi devra assigner cent livres sterling pour leur pension.

Mirmand prévoit qu'il faudra s'occuper de suite du voyage de ces premiers réfugiés, qui sont sans ressources, et qui devront traverser les pays d'Allemagne ravagés par la guerre. Il faudra donc que S. M. intercède auprès des Cantons suisses et des États d'Allemagne et de Hollande, pour faire voyager gratuitement les réfugiés jusqu'à Rotterdam, d'où le roi les fera transporter, à ses frais, en Irlande. Mais on ne pourra pas les faire venir, avant que tout ait été disposé pour leur installation, afin de ne pas les exposer à de nouvelles souffrances, lors de leur arrivée dans ce pays lointain.

Un autre écrit [3], destiné aux commissaires, paraît être le complément du second Mémoire. Mirmand y propose au roi, qu'après avoir fondé cette année-là (1693) une colonie de six cents familles, il fasse

[1] Mss. C. N° 17 M. Mémoire de Mirmand sur les propositions à présenter au roi d'Angleterre. (Écrit de sa main.)

[2] Mss. C. N° 17 N. Mémoire pour l'établissement des réfugiés français en Irlande. (De la main de Mirmand.)

[3] Mss. C. N° 17 M. (Écrit par M. de Mirmand.)

une déclaration publique pour appeler en Irlande un plus grand nombre de réfugiés.

« Il est à souhaiter, dit-il, que les grandes dépenses que le roi est appelé à faire, lui permettent de destiner cent mille livres sterling à l'établissement d'Irlande. Si c'était le cas, on pourrait l'organiser dans de bonnes conditions, il y viendrait des gens qui auraient quelque fortune, et avec l'aide de Dieu, ces nouveaux sujets, qui lui seraient dévoués, ne tarderaient pas à dédommager le roi de la dépense qu'il aurait faite. C'est ainsi qu'il est advenu en Brandebourg, où le Grand-Électeur a fait une dépense bien plus considérable, dont son fils est maintenant récompensé.

« Le temps presse, il faudrait prier Milord lieutenant d'Irlande de donner tous les éclaircissements nécessaires, qui se réduisent à ceci : Peut-on établir des réfugiés en Irlande ? — De quelle manière le transport pourrait-il se faire ? — A combien se monteraient les frais d'établissement auxquels S. M. pourrait être engagée ? »

Ces différentes propositions furent bien accueillies par les commissaires. Ils les soumirent par lettre au roi[1], en lui demandant sa sanction, et en faisant ressortir combien une telle colonie de protestants serait favorable à la prospérité de l'Irlande. Guillaume III agréa ces plans, conçus avec autant de sagesse que de prudence. [2]

B. — *Mesures projetées en Suisse.*

Ici se place un fort beau travail, œuvre du marquis d'Arzeliers, de Berne, qui l'envoya à Mirmand et à Galway. Il est intitulé : *Projet pour l'établissement des réfugiés en Irlande.* [3]

C'est un code complet, admirablemeut conçu dans son ensemble et dans ses détails. Le législateur prévoit la création d'une ville importante dont il règle l'organisation et les lois. Tout est prévu pour faire réussir la future colonie irlandaise, dont le seul point faible est la dépense illimitée où seront entraînées LL. MM. B.

[1] Mss. C. No 17 M. Lettre des Commissaires de S. M. B. à elle, sur ce qu'il y a à faire pour l'établissement d'Irlande.

[2] Mss. C. No 15. Lettre 69. Mirmand à un réfugié de la Suisse, Londres, 17/27 février 1693.

[3] Mss. C. No 17 M. « Projet pour l'établissement des réfugiés en Irlande. — A M. de Mirmand. » (30 pages de copie.)

Le projet est divisé en cinq chapitres principaux, dont chacun se subdivise en de nombreux articles. Ces cinq chefs sont : 1° Moyens de faire l'établissement projeté. — 2° De la religion. — 3° De la justice. — 4° De la police. — 5° Manufactures et commerce.

L'exemplaire adressé à Mirmand est enrichi d'une foule de notes, établissant des comparaisons entre les avantages qu'on requiert du roi d'Angleterre et ceux que l'Électeur de Brandebourg et le margrave de Bayreuth avaient antérieurement accordés aux réfugiés.

Une note de Mirmand complète ce Projet et a pour titre : « Les conditions sous lesquelles les protestants français sont attendus à Dublin. »[1] Il y indique, sous onze clauses, d'une part les avantages que les réfugiés sont en droit d'attendre en Irlande, d'autre part les devoirs auxquels ils s'engagent.

Un autre papier venant de Suisse, intitulé : « Mémoire pour ceux qui doivent aider au magistrat à fonder un établissement en Irlande, 1693 »,[2] a dû être écrit en mars ou avril, lorsque Mirmand était à Rotterdam. Il est adressé aux gentilshommes français appelés à faire partie du comité de Dublin. En voici la teneur :

« La Direction française désire avoir un état général des terres que le roi veut distribuer aux réfugiés, aussi bien que de celles que les seigneurs irlandais pourraient leur offrir. Les propositions de ces derniers pourront être jointes à celles du comte de Bellomont[3]. Il faudra envoyer sur les lieux un commissaire, qui jugera du meilleur choix à faire de ces terres, pour y établir des colonies. Ce commissaire enverra des mémoires exacts à M. de Mirmand, pour toutes les choses qui devront être réglées en Irlande. On en fera aussi rapport à M. d'Arzeliers à Berne, mais ces rapports devront passer d'abord sous les yeux de M. de Mirmand, qui est allé en Hollande préparer, de concert avec les États-Généraux, le transport gratuit des émigrants. Aidé de M. de Limeville[4], il formera à Rotterdam un comité, qui connaîtra de toutes les dépen-

[1] Mss. C. N° 17 M.

[2] Arch. Zur. La copie de cet important document nous a été envoyée par feu M. Jaccard, pasteur français à Zurich.

[3] *Lord Bellomont.* Lord, chargé de recevoir l'argent pour l'usage de la reine (1690-1696). — *Calendar of treasury papers*, 1556-1557-1696, preserved in her Majesty's public Lord-Office, London 1868. General Index, p. 581. — Lord Bellomont devait être le secrétaire de Lord Godolphin, trésorier de la reine.

[4] *Jean Bazin, sieur de Limeville* † 1644, avait épousé *Henriette de Louvigny.* Il fut conseiller du roi, contrôleur général de la cavalerie légère et ancien de l'Église réformée de Paris. Son fils, *Jean Bazin, seigneur de Fins et de Limeville,* succéda

ses du voyage des réfugiés, et auquel on devra rendre compte de l'argent dépensé. Ces Messieurs se chargeront d'embarquer les réfugiés à Rotterdam, à destination de l'Irlande.

« Chaque groupe d'émigrants voyagera sous la direction d'un ecclésiastique ou d'un laïque, qui aura droit à un établissement en Irlande. Arrivés là, les colons seront conduits sur l'emplacement de leurs futures colonies, et on leur distribuera des bestiaux, des semences et le grain nécessaire à leur subsistance.

« Les colonies seront établies de proche en proche, chacune d'elles comptera cinquante familles, et aura tous les artisans nécessaires à la vie ; elle sera sous l'autorité d'un chef qui servira d'arbitre dans les différends. On aura soin d'organiser des hôpitaux pour les malades, et on espère que LL. MM. auront la charité de faire vivre les familles composées de femmes et d'enfants sans soutien, jusqu'à ce qu'elles puissent gagner leur vie.

« Il faudra demander au parlement, dans sa prochaine session, la franchise d'impôt pendant sept ans pour les émigrés français. Il importe que nos commissaires d'Irlande informent exactement M. de Mirmand de tout ce qui se passe ; il est à Rotterdam chez M. Lespiaud, marchand [1]. »

C. — *Propositions des Seigneurs irlandais.*

L'idée d'établir des colons français en Irlande avait été bien accueillie par les grands propriétaires fonciers. Ils la trouvaient avantageuse, autant pour le pays que pour leurs domaines. Plusieurs d'entre eux firent répandre en France des propositions imprimées. Le duc d'Ormonde [2] envoya des agents, promettant à tous ceux qui voudraient s'y retirer, un établissement sur ses terres, avec des facilités pour les manufactures de laine ou de lin, de bonnes terres de labour et des

à son père dans la charge de contrôleur général de la cavalerie légère. Après la Révocation, il alla, ainsi que ses sœurs, chercher un asile en Hollande, se fixa à La Haye, et y mourut en 1708. Le 10 mai 1693, il avait épousé à Rotterdam *Marie Petitot*, fille du célèbre peintre en émail, qui le rendit père de deux fils : *Jean-Auguste*, né 1695, *Isaac*, né 1698, et d'une fille *Anne-Hélène*, née 1702. (*Fr. Prot.* VII. 140 a. — 2e éd. *l. c.* 1084.)

[1] Nous n'avons trouvé, touchant Lespiaud, que les deux actes suivants, relevés aux archives de Berne : — Le 9 novembre 1694 est mort *Samuel Lespiaud*, fils de M. *Jaques Lespiaud*, de Nérac en Guienne, âgé d'environ dix-sept mois. — Le 11 mars 1697, a été baptisé dans l'Église française de Berne, un fils de M. *Jacques Lespiaud* de Nérac, présenté par le père, et la veuve de M. de la Chambauderie de Paris. (Registre batistère, mortuaire, etc., cité.)

[2] Voir Notice sur le duc d'Ormonde. App. No 22.

pâturages, des matériaux de construction, et pour tous les émigrés le libre exercice de leur culte.

Nous avons sous les yeux le texte des propositions que le comte de Bellomont, trésorier de la reine, fit parvenir en Suisse.[1] Il était propriétaire de plusieurs milliers d'arpents de terre, dans le comté de Sligo, province de Connaught, à deux milles de la mer, et à cinq milles de Sligo, port de mer. Son domaine fertile, riche en denrées, était bien situé pour le négoce, et traversé par deux rivières poissonneuses. Le comte offrait d'y installer cent familles dans les meilleures conditions. Il leur fournirait, disait-il, les matériaux de construction nécessaires, leur bâtirait une église, leur donnerait un pasteur, et ne réclamerait qu'un fermage modéré. Comme sécurité, il offrait d'amener d'Angleterre en Irlande, ou d'envoyer en ce pays, à ses frais, telle personne au gré des émigrés, qui serait capable de reconnaître l'état des terres, et qui leur en ferait un fidèle rapport.

Lord Galway, avant de se rendre en Irlande, s'était fait précéder par un des trois gentilshommes désignés pour faire partie du comité de Dublin, c'étaient de Virazel[2], ancien conseiller au parlement de Bordeaux, retiré à Arnheim, homme d'un rare mérite, le chevalier de Cissay et Charles de Sailly[3], des environs de Lyon, ancien officier de

[1] Mss. C. No 17 S, p. 269.

[2] La famille de *Belrieu* était la tige de celle des barons *de Virazel*. Jean de Belrieu, écuyer, embrassa la réforme à Bergerac. Il s'était marié en 1515. Plusieurs Virazel furent conseillers ou président au parlement de Bordeaux. *Daniel de Virazel* choisi par Galway, paraît s'être fixé à Dublin, où son nom est mentionné deux fois dans les registres de baptême de la nouvelle Église de Sainte-Marie :

1o Le 6 février 1706/5 fut baptisée par le pasteur Desgalesnière, *Isabelle-Marie* [*de Belrieu*] *de Virazel*, fille de Noble Daniel de Belrieu, baron de Virazel et de Mme Catherine Vatable, son épouse : parrain N. Jacques de Belrieu, baron de Virazel, marraines, Milady Isabelle comtesse de Rose-Comond (Roscommon) et Mme Marie Brevet Vatable.—2o 27 janvier 1716/15, baptême de *Jeanne de Virazel* fille des mêmes : parrain M. Thomas Carter, écuyer, marraine Dame Jeanne-Marie de Cramahé. Le pasteur officiant est encore Desgalesnière. *Daniel de Virazel* est encore cité dans Agnew. — (Voir *Bull. Prot.* LIII, 404 et L, 83. — *Fr. Prot.*, 2e éd. T. VI, 877 et suiv. — *Proceedings of the Huguenot Society of London.* Vol. VII, 1893. — *Ibid.* Vol. III, 29. Registres des Églises françaises de Dublin.)

[3] Sur le chevalier *de Cissay*, nous n'avons rien trouvé. — *Charles de Sailly*, (Salle ou Saille), le même qui devait aller avec Duquesne à l'île d'Eden, se fixa en Irlande, où l'on trouve son nom dans les registres de Dublin : 1o en 1693, il signe pour avoir assisté à l'enterrement de *Paul, fils de Pierre Vivien.* 2o en 1742, au baptême de *Suzanne de Sailly,* fille d'Isaac de Sailly. Le parrain est *Charles de Sailly.* — Le 24 avril 1695, le roi accorde une pension de 10 shellings par jour à

marine. Sailly fut chargé d'explorer le pays, de Dublin jusqu'à Cork, ainsi que la contrée avoisinante. Du 2 mars au 4 avril 1693, il fit sa tournée, et nota en détail, jour par jour, les endroits visités et les propositions que lui faisaient les propriétaires terriens. Son journal, très touffu, était encourageant pour l'émigration ; nous en résumons les passages les plus intéressants, surtout ceux qui concernent les stations qui devinrent des colonies : [1]

Kilkenny, à six lieues de la mer, est situé sur une rivière navigable pour les bateaux de pêche ; on y bâtit beaucoup, on trouve à louer des maisons de trois ou quatre chambres, avec dépendances, pour 15 ou 16 écus par an. Les vivres ont renchéri depuis la guerre, le pain blanc coûte un sol la livre, le noir un demi-sol, la viande deux sols, le beurre trois sols.

A *Waterford*, M. Walkin offre 1860 acres de terres à louer, avec château et dépendances, seize maisons et des bois pour la construction.

A *Cork*, on pourrait établir des manufactures de soie, de laine, de chapeaux, de toile et de gants. Toute sorte d'ouvriers y trouveraient de l'occupation, et les jeunes filles du service.

A *Bandon*, la vie est à bon marché, il y a quantité de terres autour de la ville pour faire des plantations, une grande rivière la traverse, et la marée remonte jusqu'à deux milles de là.

Carlow est bien situé, il s'y trouve plusieurs bonnes fermes, qui peuvent être prises à bail. Sir Richard Cox fait bâtir des habitations pour recevoir des colonies à *Stonnamucl*, où il y a plus de douze mille acres de terre.

Wicklow. Il y a des forges dans ce comté et dans celui de Wexford.

A proximité se trouve la baronnie de *Mostwick* ; elle a été confisquée à Jacques II par Guillaume III. Elle a vingt lieues de long, sa situation est agréable, et l'air y est si bon qu'on l'appelle le Montpellier irlandais. C'est là qu'on souhaite d'établir les 600 familles proposées pour l'émigration ; on pourrait relever les maisons et le château, fonder des manufactures, et en faire le marché de cette contrée, qui est bien arrosée par des rivières. Sailly passa la nuit au chef-lieu de cette baronnie, nommé Macroom.

Charles de Sailly (Irish-Book N° 4, 1695-1699, Record Office, Londres). — De Sailly. un des officiers d'infanterie à qui, en 1692, furent données des terres en Irlande. (Agnew, *o. c.*, p. 151.) En avril 1699, Sailly présenta à la diète d'Aarau une supplique en faveur d'un malheureux projet de colonisation en Floride, où son rôle ne fut pas brillant. Quoique sa demande eût été repoussée, soixante-quinze réfugiés de la Suisse arrivèrent à Rotterdam, en juillet, exténués et sans ressources, à destination de la Floride. Sailly les abandonna à leur sort et passa en Angleterre. (*Bull. Prot.* XXXIX, 142. — *Allg. Eidg. Absch.* B. VIII, *159*, p. 119 et 121.)

[1] Cette relation, qui se trouve Mss. C. N° 48, BB., a été publiée en entier dans le *Bull. Prot.* XVII (1868), p. 591 et suiv.

M. Krook de Gragesteen lui propose de recevoir cinquante familles sur ses terres, et M. Kliffa en recevrait soixante. Le père du chevalier Osborne pourrait en prendre cent sur ses domaines, mais il ne pourrait pas faire les avances nécessaires pour les constructions. Le comte de Tipperary offre une maison, vingt cabanes et mille acres de terre, pour vingt familles, à Cloyne. Dans la ville archiépiscopale de Cashel (comté de Tipperary), qui est ruinée, il se trouve beaucoup de maisons sans habitants, et des terres avoisinantes pour cent familles. Milord Mazarin pourrait établir cent familles sur ses terres, qui sont les meilleures du pays, et où il n'y a plus ni gens, ni bêtes.

MM. Cooke et le major Green font voir à Sailly cinq mille acres de terre, situées dans plusieurs seigneuries, avec quelques maisons; si on le désire, ils y installeraient jusqu'à deux cents familles. La baronnie de Blarnay pourrait nourrir cinquante gentilshommes et leurs paroisses[1], elle possède une grande étendue de terres, qui vont jusqu'à un mille de Cork, avec des rivières, etc., etc.

Il y a une série d'offres semblables trop longues à détailler. Partout le pays est représenté comme étant bon et favorable à la fondation des colonies, soit pour les cultures, soit pour l'élève des bestiaux qui peuvent passer l'hiver dans les pâturages. Le bois et l'eau s'y trouvent en abondance; les rivières sont poissonneuses. Leur grand nombre permettrait la création d'industries variées, et faciliterait les transports. Les réfugiés qui possèdent quelques fonds auraient l'avantage de placer leur argent couramment au 20 °/₀ d'intérêt, ou bien ils se mettraient en possession de bonnes terres qu'on leur engagerait à des conditions favorables; ainsi pour mille pièces (£), on cède une terre de cent pièces de revenu. On peut aussi placer son argent en Angleterre à 14 °/₀ d'intérêt, ou à fonds perdus, si l'on veut.

Ceux qui achètent des vaches pour 30 à 40 shellings pièce, peuvent les louer avec bonne caution et sûreté, pour 15 ou 20 shellings, c'est-à-dire à 50 °/₀. En général, tous les ouvriers qui connaissent un métier trouveraient à gagner leur vie.

Sailly envoya la relation de son voyage à Mirmand, le 8 avril 1693.

De son côté, Lord Galway fit venir dans sa terre de Portarlington cent trente familles de réfugiés, parmi les plus distingués. Il les y établit en 1693; c'était pour la plupart d'anciens militaires ayant pris part à la guerre d'Irlande.

Une lettre du Conseil d'État d'Irlande,[2] adressée le 8 avril de la

[1] A propos des seigneurs qui possédaient en France des villages, dont les habitants avaient émigré avec eux.

[2] Letter of the Privy Council Chamber of Dublin, 8 avril 1693, adressée à Lord Nottingham, et signée Sydney, Porter, Galway, Coxe. — Due à l'obligeance de M. W.

même année à Lord Nottingham, secrétaire d'État de S. M. B. à Londres, parle des propositions que les seigneurs irlandais ont déjà faites à ce Conseil, pour recevoir des Français dans leurs domaines, et ajoute: « On en attend bien d'autres encore. » Mais ces seigneurs, quelque bien disposés qu'ils fussent en faveur des réfugiés, n'étaient pas en état de fournir les avances de fonds nécessaires à leur installation, leurs terres étant ruinées par la guerre. Aussi le conseil d'Irlande demanda-t-il au roi une avance de cent livres sterling, pour chaque groupe de cinquante familles d'émigrants (soit 1200 livres pour six cents familles), sur la somme destinée par le roi à l'établissement de ces premiers colons. Cette avance devait servir, à la fois, de garantie pour les constructions des seigneurs, et de secours pour les émigrés, en leur permettant de vivre jusqu'à la prochaine récolte. Elle devait être confiée à des gens sûrs, qui ne l'emploieraient qu'à cette double destination.

Le conseil ordonna une sérieuse enquête, pour s'assurer que les terres et les localités proposées remplissaient les conditions requises pour les futures colonies. En outre, les seigneurs furent avisés que leurs maisons devraient être prêtes à recevoir les Français pour la fin d'août 1693.

D. — *Décisions du Comité de Londres. Février-Mars 1693.*

Les quatre lords commissaires s'intéressèrent au projet d'Irlande, y compris Lord Godolphin, trésorier du roi, l'homme le plus important du comité directeur, puisqu'il devait y verser les fonds. Ils entrèrent dans les vues des députés français, et, d'accord avec eux et avec le roi, ils adoptèrent les points suivants:

1° Vingt mille livres sterling seraient affectées en 1693, à une première installation de six cents familles de réfugiés ; ceux-ci seraient choisis principalement en Suisse, et quelques familles en Angleterre. On estimait que la dépense totale à faire pour chaque famille serait de 20 livres sterling, soit en tout douze mille livres ; le reste serait réservé pour les dépenses imprévues.

Minet et de Miss Minet. — Voir notice sur Lord Nottingham et sur Richard Coxe, conseiller de la couronne pour les affaires d'Irlande. App. N° 23.

2° Aucun appel public, analogue à celui de Potsdam de 1685, ne serait fait par le roi pour attirer en Irlande les protestants français.

3° On prierait le Parlement irlandais de voter, lors de sa prochaine session, les franchises et immunité d'impôts, nécessaires à la fondation des colonies. Il avait accordé aux réfugiés, dès 1692, le droit de naturalisation, celui d'établissement, et le libre exercice de la religion réformée, pour une période de sept années.

4° On demanderait à la Suisse le transport gratuit des émigrés jusqu'à Francfort, tandis que les États-Généraux et les princes allemands seraient invités à payer leur voyage de Francfort à Rotterdam, et le roi Guillaume à les faire passer de Rotterdam en Irlande, sans frais, sur ses propres vaisseaux.

5° Un comité exécutif, toujours en rapport avec celui de Londres, serait constitué à Dublin, sous la direction de Lord Sidney Lord-Lieutenant gouverneur d'Irlande, et de Lord Galway. Il serait composé des seigneurs propriétaires irlandais, et des trois gentilshommes français : de Virazel, de Cissay et de Sailly.

Tout étant réglé à la satisfaction générale, on se sépara. Galway partit le 18 février pour Dublin, où l'appelaient ses hautes fonctions militaires de Lieutenant général des forces d'Irlande ; mais il ne put y séjourner longtemps. Nous le retrouvons, le 15 juin, au camp près de Louvain, faisant campagne avec Guillaume III. Mirmand partit pour la Hollande au milieu de mars ; sa mission était de solliciter les secours des États-Généraux pour le voyage des réfugiés, et de préparer le transport de ces derniers. Avec de Limeville, réfugié à Rotterdam, il devait former en cette ville un comité chargé de pourvoir aux dépenses de voyage des émigrants, et d'en vérifier les comptes. Galway trouvait que la tâche de Mirmand était la plus difficile.

En quittant Londres, les deux amis laissèrent aux principaux réfugiés de cette ville et spécialement à de l'Hermitage[1], le soin de veiller aux affaires d'Irlande. Celui-ci était en relation avec Lord Nottingham, chargé de transmettre les ordres du roi à Lord Sidney, en Irlande.

[1] *De l'Hermitage*, homme de lettres, sorti de France pour échapper à la persécution. Il était proche parent de Gourville. Réfugié à Londres, il y trouva un ami dans Saint-Évremond. Ce dernier, dans une lettre à Ninon de Lenclos, mentionne de l'Hermitage avec éloges. (Ch. Weiss. T. Ier, p. 340. o. c.)

En Suisse, le représentant officiel des réfugiés était toujours le marquis d'Arzeliers, qui habitait Berne. [1]

IV

Lettres de Galway. — La Suisse et le projet d'Irlande. — Mirmand en Hollande.

Mirmand et Galway s'étaient étroitement liés pendant leur séjour à Londres ; leur amitié dura autant que leur vie. Nous en trouvons maintes traces dans leur correspondance. Dès le lendemain de son départ, en route pour l'Irlande, Galway écrit à Mirmand :

« Enfin, Monsieur, je suis parti de Londres sans vous avoir embrassé, et sans vos instructions pour notre grande affaire. Après avoir été chez Milord Ranelagh jeudi matin, je retournai dans ma chambre, dans l'espérance de vous y trouver, et je n'eus pas ce bonheur.

« Je vous dis donc adieu par cette lettre, je vous prie de voir, avec M. de l'Hermitage, les ordres que Milord Nottingham doit envoyer à Milord Sidney de la part du roi, afin de savoir positivement si l'ordre pour les 100 pièces [livres sterling] qui doivent composer la pension de M. de Cissay et celle de M. de Sailly y est joint, et le demander en cas qu'il ne le soit pas. Je m'attends à recevoir vos instructions à Chester; il faut que je les aie avant l'arrivée de M. de Virazel.

[1] Lettre de Milord Galway, marquis de Ruvigny, à M. le marquis d'Arzeliers, qui en envoya la copie au pasteur français de Zurich, Reboulet, Berne, le 5 mars 1693. — Cette lettre, écrite de Londres le 20/30 janvier 1693, résume le projet d'Irlande et parle de Mirmand en ces termes :

« Je vous dirai que depuis l'arrivée de M. de Mirmand nous avons mieux avancé nos affaires que nous n'avions fait auparavant... M. de Mirmand est absolument nécessaire dans cette affaire ; sans lui nous ne serions pas si avancés, et sans lui elle pourrait bien demeurer où elle est. Je n'ai jamais vu un homme plus zélé pour le bien public et de meilleur sens. Je voudrais bien qu'il y eût quelques personnes à peu près comme lui parmi les réfugiés...

« Il pressera là [en Hollande] la collecte nécessaire pour la conduite de nos gens, et puis il réglera leur embarquement.

« Je crois que c'est l'emploi le plus difficile et le plus important. »

Cette lettre a été publiée dans le *Bull. Prot.* X, 1861, p. 67 et suiv. d'après la copie possédée par David Barbut.

« Adieu, Monsieur, je vous souhaite un bon voyage, je prie Dieu qu'il vous bénisse, et donne un bon succès à tous vos desseins si utiles pour le public. J'espère que le lien des affaires publiques nous rejoindra encore. Je suis fâché de vous avoir si bien connu, et en avoir si peu profité, du temps que nous avons été dans un même royaume. Conservez-moi l'amitié que vous m'avez promise.

« Je vous prie de me donner de vos nouvelles, non seulement pour le public, mais des vôtres particulières. Je suis en peine de l'effet qu'aura enfin produit votre voyage en Angleterre auprès de Monsieur votre beau-père. Vous me ferez plaisir de me l'apprendre, aussi bien que votre santé et toutes les autres choses qui vous peuvent arriver ; vous trouverez toujours en moi un homme très intéressé en toutes vos affaires. » [1]

Arrivé à Dublin, Galway communique à Mirmand, le 11 mars 1693, ses impressions sur l'Irlande :

« Je voudrais qu'il fût possible que vous fussiez ici, premièrement pour avoir le plaisir d'être avec vous, et pour vous faire convenir du mérite de l'Irlande et de ceux qui l'habitent. Ils ont reçu avec joie les propositions du roi, et veulent faire beaucoup mieux que nous n'avons proposé. Nous avons formé le comité, mais il ne pourra commencer à s'assembler que la semaine prochaine, parce que la plupart de ceux qui le composent sont à la campagne. Assurément, Monsieur, si Dieu bénit notre dessein d'une bonne conduite, nous sommes en état de faire des merveilles ! » [2]

Galway voudrait que Virazel fût déjà auprès de lui ; il a besoin d'un homme de bon sens, comme lui, pour se conduire. Il continue à donner à Mirmand des nouvelles de l'Irlande, « où nos affaires sont bien disposées », dit-il. Le 21 mars, il lui parle des difficultés que rencontre le paiement du voyage des réfugiés, de Francfort à Rotterdam, par les États-Généraux. Le roi n'a pas voulu recommander aux Hollandais, comme on en était convenu, de payer cette partie du voyage, bien que cette demande fût mot à mot dans le Mémoire qui a été présenté au roi, et dans celui que Lord Nottingham a envoyé en Irlande.

« Nous avons, dit Galway, la copie de ce Mémoire, il y est aussi fait mention des 20 000, des mille, et des cent £ pour la pension ; mais aucun ordre

[1] Mss. C. N° 17. O Milord Galway à M. de Mirmand. Coventry, 19 février 1693.
[2] Mss. C. N° 17 O. Galway, à Mirmand, Dublin, 11 mars 1693.

n'a été donné pour effectuer le versement de ces sommes. Puisque vous savez que cela a été signé, prenez la peine, Monsieur, d'en écrire à nos députés de Londres, je vais leur en écrire aussi. »

Dès maintenant se réalisent les craintes de Mirmand sur la difficulté d'obtenir des fonds. Les sommes ont été allouées, mais non versées, et le paiement n'en sera jamais fait.

Galway, sachant le départ de Mirmand pour la Hollande, s'informe avec intérêt s'il a échappé aux pirates qui infestaient alors la mer, et lui dit, à propos de ses affaires personnelles : « Toute l'Irlande est à votre service, au moins pour tout ce qui y est en mon pouvoir. »[1]

Le 8 avril, nouvelle lettre de Galway qui lui envoie la Relation de voyage de Sailly.

« J'ai peur, dit-il à Mirmand, que nos gens se fassent une si grande idée d'Irlande, que, quoiqu'on fasse pour eux, on ne les puisse contenter. Il faut bien prendre garde de ne point faire espérer des terres ou fonds à qui que ce soit, avant qu'on en ait à leur bailler. Il faut leur faire savoir que ceux qui auront de l'argent pourront le faire profiter et même doubler, comme vous verrez par les Mémoires que vous envoie M. de Sailly ; mais il ne faut point encore nous charger de faire venir les gens de condition qui n'ont rien, à moins qu'ils ne soient bien capables de faire valoir des terres. Il ne nous faut que des gens qui puissent prendre des fermes, des laboureurs, des gens propres à faire valoir les bestiaux, des gens capables d'entreprendre des manufactures, des ouvriers. Pour les ministres, vous savez comment on pourra les placer, en établissant un nombre d'églises, et le roi leur donnera à chacune 50 £. »

Galway demande à avoir au plus tôt un état de la capacité et du mérite de chacun des chefs de famille de la Suisse qui se disposent à partir pour l'Irlande, afin de pouvoir distribuer les artisans dans les villes, et les autres à la campagne. Les outils et les effets qu'ils emporteront, n'auront pas de droits d'entrée à payer. [2]

Au commencement de 1693, la Chambre des Seigneurs de Berne fit comprendre aux réfugiés, qu'ils feraient bien de quitter les pays bernois au printemps. La Direction française lui répondit en lui

[1] Mss. C. No 17 O. Galway à Mirmand, 21 mars 1693.
[2] Mss. C. No 17 O. Galway à Mirmand, 8 avril 1693.

déléguant Berlie[1] et d'Arzeliers, munis de la lettre de Galway du 30 janvier. Cette lettre contenait la proposition que faisait le roi d'Angleterre aux réfugiés de la Suisse, de recevoir et d'établir cette année-là six cents familles de Français en Irlande. Une lettre semblable fut adressée par Galway au bourgmestre de Zurich, H. Escher, qui fut chargé d'en donner communication à la diète évangélique de Bremgarten, les 10-12 mars 1693.[2]

La proposition du roi fut admise, et considérée comme avantageuse par la diète, vu la position misérable des réfugiés en Suisse. Les députés accordèrent le transport gratuit des émigrés jusqu'à Francfort. Ils décidèrent de faire faire le rôle de tous les Français réfugiés, avec l'indication de leurs métiers et de leurs ressources, par les autorités des lieux où ils résidaient, afin que l'on pût choisir ceux qui conviendraient pour l'Irlande.

Le 20 mars, d'Arzeliers écrivait à Reboulet, à Zurich, qu'il attendait les listes des réfugiés de Genève, Lausanne, Vevey, Morges, Nyon, etc., et qu'il les lui enverrait aussitôt reçues, pour les soumettre au bourgmestre Escher. Il estime à près de trois mille personnes le nombre des gens qui veulent émigrer en Irlande. Dans la seule ville de Genève, il se trouve deux cent cinquante familles disposées à partir, et c'est de là qu'il en faut prendre le plus, car ils sont tentés de retourner en France quand leurs ressources seront épuisées, ou bien ils vont tomber sur les bras des seigneurs de Berne ou de Zurich.[3]

D'Arzeliers avait reçu des nouvelles de Mirmand, datées de Londres le 13 mars, à la veille de son départ. Il écrivait qu'on pouvait bientôt espérer avoir toute satisfaction de l'affaire d'Irlande.

Enfin l'envoyé d'Herwart, par son message du 17 mai 1693, transmit officiellement aux Cantons suisses, d'ordre du roi son maître,

[1] Le ministre *Pierre Berlie*, sa femme et sa fille, de Nîmes, sont entretenus en partie par LL. EE. en 1694. (E. Bæhler, *Kulturbilder*, Berne, 1908, p. 90.) Parmi les Inspecteurs des réfugiés de Berne se trouvait *Berlie*, de Calvisson, qui mourut le 7 février 1721, à l'âge de 82 ans. — (« Catalogue de ceux qui ont été dans l'inspection des réfugiés de Berne, » contenu dans le *Registre batistere, mortuaire et des Mariages des réfugiez*. — N° I. 1688-1719. Arch. Berne.)

[2] *Eidg. Absch.* B. VI. *Abt.* 2, p. 467. Conférence des Cantons évangéliques de Bremgarten, 10-12 mars 1693.

[3] Arch. Zur. D'Arzeliers à Reboulet, Berne, 20 mars 1693.

l'offre de donner retraite cette année-là, en Irlande, à six cents familles de Français réformés.

« Le roi et l'Europe protestante, dit-il, témoignent à la Suisse la reconnaissance qu'ils éprouvent pour les services qu'elle a rendus aux pauvres persécutés de France. En offrant à une partie d'entre eux des établissements dans son royaume, le roi désire décharger les Cantons. Ce qu'il fait cette année n'est qu'un commencement de ce qu'il a résolu de faire dans la suite, en faveur de ces pauvres dispersés. Le roi demande aux louables Cantons de favoriser son dessein, en accordant aux émigrés qui quitteront la Suisse un pécule de voyage, et à ceux qui y resteront, leur subsistance. » [1]

Pour répondre à cette importante communication, Berne proposa aux Cantons évangéliques une conférence à Aarau. Il promit d'y apporter son appui et ses conseils, et de contribuer de tout son pouvoir au transport des réfugiés en Irlande. A la diète de Baden du mois d'août suivant, une motion fut déposée sous ce titre :

« Projet pour faire voyager de la manière la plus convenable les réfugiés qui doivent quitter l'État de Berne et la ville de Genève. » [2]

En voici les dispositions principales : Berne s'engagera à conduire les réfugiés jusqu'à Brugg, et leur fera remettre, là, quatre livres de pain par personne. De Brugg, les Cantons évangéliques les amèneront par terre à Schaffhouse, et leur remettront un honnête pécule pour aller plus loin, à raison de trois rixdales par adulte (fr. 45), et de un et demi par enfant (fr. 22,50). Les frais de route seront supportés par les sept Cantons réformés, qui constitueront à cet effet un fonds commun de 3000 rixdales, proportionnellement à leurs ressources. [3]

Et, pour assurer l'heureux succès du voyage des réfugiés hors de la Suisse, Zurich et Berne demandent aux Envoyés « ici présents »,

[1] Arch. Zur. Message royal aux Cantons évangéliques, présenté le 17 mai 1693 par d'Herwart. — (Communication de J.-H. Labhart.) Rec. Off. Londres. State Papers Domestic. Will. III. Lettre d'Herwart à Nottingham. Berne 14/24 juin 1693. Il envoie copie de son message officiel aux Cantons évangéliques, pour faire voir jusqu'où il a engagé le roi son maître.

[2] *Allg. Eidg. Absch. B.* VIII. *153*, p. 315. Annexe aux recès de la diète.

[3] 3000 Rixdales, soit fr. 45 000.

MM. Valkenier et d'Herwart, des passeports et de fortes recommandations pour les princes dont ces pauvres gens traverseront les États, afin qu'ils trouvent aide et secours le long de la route.

La diète d'Aarau, du 25 septembre suivant, confirma les propositions de celle de Baden, et d'Herwart fut invité à y assister, afin, dit le protocole, « d'aviser à venir en aide chrétiennement à ceux des réfugiés qui vont quitter la Suisse pour s'établir ailleurs. »[1]

Vers le milieu de mars, donc, Mirmand quittait Londres et débarquait sans accident en Hollande, où il retrouvait des amis. A la Haye, c'était Guiraud, ancien conseiller au parlement d'Orange, à Rotterdam, de Limeville, de l'Estang[2] et Lespiaud, marchand, chez lequel il logeait. Malgré les prévisions du marquis d'Arzeliers, il avait supporté seul tous les frais de son voyage et de son séjour à Londres. Deux mois se passèrent en démarches infructueuses dans les diverses villes de la Hollande. C'est en vain qu'il sollicitait le Grand Pensionnaire Heinsius, les autorités, les députés au Conseil des États, pour obtenir 40000 florins destinés au transport de quatre mille réfugiés, en s'efforçant de les intéresser à sa cause. Partout il essuyait des délais et des difficultés, sans aboutir à rien, et il souffrait d'un retard qui prolongeait en Suisse l'attente pénible de ses frères, et les empêchait de se mettre en route.

Enfin il apprend l'arrivée du roi sur le continent, il va le trouver à Loo pour lui représenter la pressante nécessité qu'il y a « à faire sortir au plus tôt notre peuple de la Suisse ». Le roi l'écoute avec bienveillance, entre dans ses vues, et lui remet une lettre pour le Grand-Pensionnaire, par laquelle il charge ce premier magistrat de la Hollande de demander l'aide des États-Généraux pour le transport des réfugiés en Irlande, de sa part, à lui, le Roi. Appuyée de si haut,

[1] *Allg. Eidg. Absch. Ibid.* Annexe au recès.

[2] *De Lestang.* Famille protestante du Poitou dont plusieurs membres se trouvent dans le Refuge: *François de Lestang*, aide de camp de Guillaume d'Orange, lors de l'invasion de l'Angleterre. *René de Lestang, sieur de Villaines,* écuyer de l'ambassadeur Spanheim, à Paris, en 1699, zélé protestant, fort surveillé par la police de Louis XIV. D'une autre famille : *Nicolas de Lestang* qui habitait la Haye en 1687, sans doute celui chez lequel descendait Mirmand, *Jacques*, habile ingénieur et architecte à Amsterdam, *Louis*, qui s'établit à Cantorbery avec sa femme. (*Fr. Prot.* VII. 40-42.) — Mémoire pour M. de Lestang (de l'écriture de Mirmand). (Rec. Off. State Papers. Domestic Series, King William's Chest, Bundle 13. N° 5, de 1693.)

la requête de Mirmand[1], faite dans les termes les plus nobles et les plus élevés, fut enfin accueillie. Le roi en parla encore au Grand-Pensionnaire, à son retour de Loo, ce qui acheva de mettre l'affaire en bonne voie. Toutefois, elle dut suivre la filière ordinaire : un commissaire fut nommé dans chaque province pour examiner la demande des réfugiés, mais l'on ne put obtenir aucune réponse jusqu'à ce que les États fussent assemblés, et qu'ils en eussent pris connaissance. Mirmand eut enfin le bonheur de voir ses efforts couronnés de succès, car vers le milieu de juillet, les États-Généraux votèrent 40 000 florins[2], pour le voyage des réfugiés. Pendant cette longue attente, Mirmand, apprenant que Galway était arrivé à Bréda, se hâta d'aller concerter avec lui les mesures à prendre pour leur commune entreprise.

V

Correspondances diverses, Avril-Juin 1693.

Quelques passages intéressant le projet d'Irlande se trouvent dans les correspondances de Mirmand avec ses amis, pendant son séjour en Hollande. Nous y relevons les suivants :

Bruguier, de Zurich, lui écrivait le 25 avril : « L'on attend avec impatience vos ordres pour faire partir nos peuples pour l'Irlande », et plus loin : « M. le secrétaire Bodmer, qui s'occupe des réfugiés, sort d'ici, il vous salue et s'offre à vous amener nos réfugiés, si c'est nécessaire. »[3]

D'*Arzeliers*, de Berne, traite au long le projet de colonisation irlandaise. Il écrit à Mirmand, le 12/22 mai, que des difficultés s'élèvent du côté du roi. Il ne serait plus d'avis d'établir les réfugiés dans une

[1] Mss. C. N° 17 S, p. 275. Requête à LL. HH. PP. en faveur des réfugiés, signée Mirmand. — *Ibid.* N° 17 M. Mémoire présenté à MM. les États, Genève, 8 mai 1693. Titre et en-tête de la main de Mirmand.

[2] Mss. C. N° 17 M, 16 novembre 1693. Mémoire pour le magistrat de Rotterdam, écrit par Mirmand, qui rappelle le don de 40 000 florins pour le transport des réfugiés (soit fr. 255 600).

[3] Mss. C. N° 17 S, p. 203. — Bruguier à Mirmand, 25 avril 1693.

même contrée, mais il disséminerait les colons sur une vaste étendue de pays, ce qui les empêcherait de se grouper et de se soutenir mutuellement. Ce serait fâcheux pour eux et pour le pays. Il serait essentiel pour la réalisation de nos projets, dit-il, d'avoir un établissement général ; seul, il nous permettrait d'arriver à notre but *qui est de faire sortir nos gens de France*... [1]

« Qu'importe, ajoute-t-il, que les réfugiés s'établissent dans quelque comté du duc d'Ormonde, de Burlington, ou de quelque autre seigneur, pourvu qu'ils soient près les uns des autres. Cela serait même plus sûr que sur des terres confisquées par le roi. »

D'Arzeliers a reçu les listes des émigrants qui sont disposés à partir pour l'Irlande, elles lui plaisent ; ce sont des laboureurs et ouvriers de toute profession, âgés de trente à cinquante ans, quantité de servantes et fileuses, de vingt à trente ans, propres à peupler l'Irlande.

« Il se trouvera bien à Lausanne, Morges et Nyon, cent familles de laboureurs prêtes à partir ; assurément nos laboureurs rendront l'année prochaine le blé qui leur aura été prêté cette année, s'ils arrivent à temps pour semer. Sur environ quatre mille personnes qui se proposent d'aller en Irlande, il y en aura bien deux mille qui n'auront besoin que d'un pécule de voyage, et qui auront encore quelques pistoles à leur arrivée ; ce sont des gens qui n'ont jamais vécu de la charité publique. Le pasteur Modenx est à la tête d'une troupe d'environ douze cents personnes, prêtes à partir de Berne, et qui sont dans ce cas ; ils ont huit à dix mille livres entre tous. Sur six cent quarante-sept personnes de Lausanne qui veulent émigrer, il n'y en a que deux cents qui soient assistées, et sur près de cinq cents, de Morges et de Nyon, il en est de même. Il y aura vingt ministres qui partiront, dont dix reçoivent de grosses pensions de la Suisse, et cet État est bien aise d'en être déchargé, ce sont les pasteurs Modenx, Viala, Causide, Blanc de Schaffhouse, Terrasson, Maxuel, La Roche, Reinhard, Perreault et Uchard. [2]

« Par contre, il se trouve à Zurich et à Berne des personnes embarrassantes, ce sont des veuves ou filles, demi-demoiselles, accoutumées à recevoir le pain de LL. EE., ce qui les a rendues paresseuses. Plusieurs réfugiés sont devenus

[1] Souligné par l'auteur.
[2] V. App. N° 24. Notice sur ces pasteurs.

quémandeurs et fainéants en mangeant le pain de LL. EE.; cependant il n'en meurt point à l'hôpital, sur lesquels on ne trouve quelques pistoles cousues dans leurs habits.

« Les seigneurs suisses sont équitables ; ils veulent garder dans leur pays les infirmes, les malades et les opprimés. Les Cantons évangéliques montrent une grande charité ; ils feront voyager à leurs frais les familles émigrées, jusqu'à Francfort. A la vérité, il est de leur intérêt d'en être déchargés. »

Arzeliers raconte à Mirmand à quelles tentations les réfugiés de Genève sont exposés, par le fait de demi-chrétiens qui, de cette ville, vont en France, et prétendent que les protestants peuvent vivre librement dans le royaume, pourvu qu'ils n'y fassent pas d'assemblées. Le résident français de Genève met tout en œuvre pour les engager à retourner en France ; plusieurs se laissent gagner. Que serait-ce si le projet d'Irlande venait à échouer !

Il s'occupe du meilleur mode de transport à adopter pour les émigrants, et opine à les faire voyager par eau, depuis Heilbronn. Il termine sa lettre en disant que *lui-même ne partira avec sa troupe, que sur l'ordre formel de Galway.* [1]

Cette dernière phrase est curieuse à relever, car elle nous montre d'Arzeliers prêt à partir lui-même pour l'Irlande, avec une troupe d'émigrés, au moment où Modenx se trouvait à Berne, à la tête de près de douze cents personnes venant de Genève, avec la même destination, et qu'à Zurich, le secrétaire Bodmer [2] s'offrait à amener les réfugiés à Mirmand, si c'était nécessaire. Ce sont autant d'indices du mouvement d'émigration considérable qui se dessinait alors, du côté de l'Irlande.

Peu après avoir quitté Galway à Bréda, Mirmand lui écrivait :

« Je suis continuellement harcelé de divers endroits de la Suisse, pour donner à notre peuple la liberté de se mettre en chemin. » — Il espère que son ami recevra bientôt une lettre du trésorier Godolphin. « Mais vous verrez, lui dit-il, qu'il ne vous dira ni oui, ni non. Il nous donnera l'espérance d'envoyer l'argent que nous avons demandé, et cela nous laissera dans un

[1] Mss. C. N° 17 O, d'Arzeliers à Mirmand, Berne 12/22 mai 1693, l. c. — Souligné par l'auteur.

[2] *Hans Ulrich Bodmer*, secrétaire pour les affaires des exilés français (Exulanten Schreiber), servait d'intermédiaire entre eux et le gouvernement de Zurich.

état extrêmement pénible. Si Lord Godolphin y allait de droit pied, la chose serait bientôt réglée. »

Mirmand voit avec tristesse, par les lettres de l'Hermitage, de quelle façon les commissaires en usent à l'égard des colonies irlandaises ; il déplore leurs lenteurs, leurs irrésolutions et leur mauvaise volonté. Le transport des émigrés par des vaisseaux anglais n'est rien moins qu'assuré. — Il faudra peut-être prendre des vaisseaux en Hollande. — Avec tout cela, Mirmand se demande si l'on est encore à temps pour faire partir les réfugiés cette année ; on est en juin, et rien n'est prêt. Faudra-t-il renvoyer leur départ à l'année prochaine ?

« Mais souvenez-vous bien, Milord, dit-il, que dans ce cas, il serait d'une absolue nécessité d'envoyer en Suisse deux mille livres sterling, pour y faire vivre nos réfugiés cet hiver », et il ajoute chrétiennement : « Le parti que je prends est de faire ce à quoi la charité et la prudence nous engagent, et de regarder les difficultés qui se trouvent dans les affaires, comme des effets de la Providence, à laquelle nous devons acquiescer sans murmure. » [1]

Le 11 juin, avant d'avoir reçu la réponse des États-Généraux, Mirmand écrit à Reboulet, à Zurich :

« Vous jugez bien qu'il y aurait imprudence de faire partir notre peuple, sans être assuré d'avoir, de quelque endroit, ce qui est nécessaire pour les frais de leur voyage. Vous ne devez pas croire qu'on ait rien négligé pour cela, ni être surpris non plus des lenteurs qu'on voit dans les affaires, car nous devons y être accoutumés, quelque peine que cela nous fasse. Peut-être cette lenteur sera-t-elle heureuse dans cette occasion, car elle pourra donner le temps au prince de Bade de repousser les Français, et d'ôter par ce moyen les difficultés qui se trouvent sur la route des réfugiés, au lieu que, s'ils se fussent mis en chemin au commencement de mai, ils se seraient trouvés dans un étrange embarras, et peut-être seraient-ils restés aux mains des Français. » [2]

Le 6 juin, il écrit à Galway :

« La prise de Heidelberg apporte un grand changement dans les mesures que nous avons prises pour la route de notre peuple. Si ces difficultés continuent, je ne vois pas comment on pourrait faire venir nos réfugiés par Nurem-

[1] Mss. C. No 17 O. Mirmand à Galway, Rotterdam, 23 mai/2 juin 1693.
[2] Arch. Zurich. Mirmand à Reboulet, 11 juin 1693.

berg, par Cassel, en un mot par terre jusqu'en Hollande, et surtout par ce chemin détourné. »[1]

En effet, le moyen que proposait d'Arzeliers et qui consistait à conduire les émigrants à Heilbronn pour les y embarquer à destination de la Hollande, était devenu impraticable par suite du voisinage de l'armée française, et il aurait fallu prendre la route de Nuremberg, beaucoup plus longue et plus difficile.

Le 9 juin, Galway répond à Mirmand, du camp près de Louvain. Il laisse entendre qu'il est fort malaisé, lorsqu'on est au camp, de parler au roi d'autres affaires que de celles de la guerre, « et dans un temps où les mouvements de l'ennemi donnent tant d'inquiétude ».

« Je vous ai déjà mandé, dit-il, que j'ai proposé au roi de donner les deux mille pièces [livres sterling], et de les faire venir incessamment, soit pour faire venir nos familles, ou pour les consoler en Suisse. Il a approuvé cette pensée, et m'a fait l'honneur de me permettre d'en donner les ordres ; c'était dans le moment qu'il allait écrire, mais comme S. M. a plus d'une affaire à penser, je n'ose vous répondre qu'il l'ait fait. J'ai cette affaire sur le cœur, elle ne va point du tout comme je souhaiterais, ni comme j'espérais.

« Je compte que nous aurons six cents familles qui n'auront rien que ce que le roi leur donnera, ceci en réponse à ce qu'on avait cru à tort qu'on ne voudrait point en Irlande de gens qui n'eussent rien ; mais à l'égard de ceux qui ont trente ou quarante pièces [livres sterling], je les crois puissamment riches...

« Si nous pouvons exécuter notre projet dans son étendue, il n'y a pas à balancer, il faudra prendre les vaisseaux en Irlande... Je verrai demain M. Blathwayt[2] (secrétaire d'État pour la guerre), pour le prier d'écrire comme vous le souhaitez à M. d'Herwart, afin d'agir envers le magistrat de Genève, comme envers les seigneurs suisses. »[3]

Mirmand désirait que les magistrats de Genève fussent compris dans les éloges que d'Herwart décernait aux magistrats de Berne et de Zurich, dans son message officiel du 17 mai. Il trouvait que les premiers les méritaient plus même que les seconds, à cause du grand

[1] Mss. C. N° 17 O. Mirmand à Galway, Lieutenant-Général des armées du Roi, 27 mai/6 juin 1693.

[2] *Blathwayt* (Blathwait ou Blathwayte) *William*. Secrétaire de sir William Temple à la Haye, en 1668, occupa différents postes dans les conseils. Il fut secrétaire de la guerre de 1691 à 1704, et siégea plusieurs fois au parlement ; il se retira de la vie active, en 1710.

[3] Mss. C. N° 18 AA, p. 31. Galway à Mirmand, 9 juin 1693.

dévouement dont ils avaient fait preuve envers les réfugiés, dans des circonstances encore plus difficiles que celles des Cantons suisses, et sous la pression du gouvernement français.

La guerre avait repris de plus belle en 1693. Louis XIV, pendant l'hiver précédent, avait fait un suprême effort pour préparer cette campagne, qu'il espérait terminer par un coup d'éclat, en renversant la coalition. Il avait créé sept maréchaux et fait des levées de troupes extraordinaires ; il projetait, en portant un grand coup à l'Allemagne, de forcer l'empereur et les princes à faire la paix. Au printemps, ses armées envahirent le territoire ennemi ; le maréchal de Lorges [1] occupait le cours du Rhin, et les contrées avoisinantes. Il avait en face de lui le prince de Bade, généralissime des forces de l'empereur [2]. Le roi le pressait d'agir, et voyant qu'il demeurait inactif, il lui envoya le dauphin, son fils, avec une grande armée de renfort ; mais ni de Lorges, ni Monseigneur ne firent rien, et la campagne d'Allemagne n'eut aucun résultat cette année-là. Cependant Heidelberg tomba pour la seconde fois au pouvoir de l'armée française, qui détruisit alors ce qu'elle avait épargné auparavant. C'est à l'invasion de cette partie de l'Allemagne par l'armée française que Mirmand fait allusion dans sa lettre à Galway, en disant avec raison que la route du Rhin n'était plus sûre pour le voyage des réfugiés.

Durant cette même campagne, Louis XIV tenta de s'emparer de Liège ; il en fut empêché par Guillaume III qui jeta quinze mille hommes dans la place. Mais le 28 juillet eut lieu la grande bataille de Neerwinde, chaudement disputée entre le maréchal de Luxembourg [3] et le roi d'Angleterre. Luxembourg finit par l'emporter, mais

[1] *Guy Aldonce de Durfort de Duras, duc de Lorges* 1630-1702. Neveu de Turenne, il était Lieutenant Général dans l'armée de son oncle, lorsque celui-ci fut tué en 1675. Il sauva l'armée par une habile retraite et obtint en récompense le bâton de Maréchal en 1676.

[2] *Louis Guillaume Margrave de Bade-Bade* 1655-1707, dit le *prince de Bade*. Servit sous Montecuculli contre la France, fit la guerre aux Turcs en 1683, aida Sobieski à leur faire lever le siège de Vienne, et, après leur avoir fait éprouver plusieurs échecs, gagna sur eux la victoire décisive de Slankemen, en 1691 ; il devint feld-maréchal de l'empire en 1693. Il fut moins heureux contre la France ; après avoir pris Landau, il fut battu par Villars à Friedlingen 1702 et à Hoechstaedt 1703.

[3] *François Henri de Montmorency-Bouteville, duc de Luxembourg* 1628-1695, s'attacha de bonne heure à la fortune de Condé, suivit son parti pendant la guerre

sa victoire lui coûta cher, et le vaincu, toujours de sang froid, se retira sans désordre.

Ici se place le curieux épisode qu'on rapporte sur Galway : il combattait aux côtés de Guillaume, à la tête de son régiment de Galway, composé de réfugiés. Soudain le roi se voit menacé d'être enveloppé par l'ennemi, sa vie est en danger. Galway s'élance à son secours, le dégage et assure sa retraite avec une indomptable bravoure. Mais lui-même est fait prisonnier par les Français ; ceux-ci, dans leur admiration pour le glorieux fait d'armes dont ils viennent d'être les témoins, le relâchent aussitôt, et le laissent rejoindre ses compagnons d'armes.

VI

Le Projet de colonisation échoue.

Cependant le roi d'Angleterre était entré en campagne au commencement de l'été 1693. Peu après, Galway, lieutenant-général des forces d'Irlande [1], appelé à le suivre, le rejoignit au camp de Louvain, sans que ni l'un ni l'autre eussent pu achever l'organisation des colonies irlandaises. La guerre absorbait toutes les forces du royaume en hommes et en argent.

Mirmand et Galway, après s'être donné tant de peine pour la réalisation de leur projet, durent s'avouer qu'il était indéfiniment renvoyé, et risquait fort d'aboutir à un échec. Le roi ne pouvant tenir ses promesses, tout était remis en question. Ce fut pour eux une terrible déception. Ils virent donc s'écrouler les espérances fondées sur cette nouvelle patrie qu'ils voulaient offrir, en Irlande, aux réfugiés français.

de la Fronde, et devint son principal lieutenant. Après la retraite du prince et la mort de Turenne 1675, il fut nommé Maréchal de France. Ses plus belles victoires furent celles qu'il remporta sur Guillaume III ou ses alliés, à Fleurus 1690, Leuze 1691, Steinkerque 1692, et Neerwinde 1693. Il fut le dernier grand général de Louis XIV.

[1] Indépendant de Lord Sidney, alors vice-roi.

Mirmand dit dans ses *Mémoires,* à propos de l'échec du Projet d'Irlande:

« Milord Galway m'écrivit à la Haye qu'il ne fallait plus compter sur l'argent que Lord Godolphin avait promis de remettre au comité de Dublin, de sorte que je vis notre affaire dans l'état que j'avais appréhendé. Le déplaisir que j'en reçus fut d'autant plus grand, que je savais qu'il y avait déjà des gens, qui, malgré toutes mes précautions, s'étaient mis en chemin pour se rendre en Irlande, et qui m'allaient tomber sur les bras en Hollande, où j'étais pour lors. »

Mirmand avait compris dès l'abord les difficultés de la position de Guillaume III et n'avait jamais ajouté une foi complète aux promesses de ce souverain, non qu'elles ne fussent sincères, mais la formidable guerre qu'il soutenait contre le roi de France épuisait les ressources de l'Angleterre. Le parlement, jaloux de ses prérogatives et peu sympathique à un roi d'origine étrangère, ne lui accordait qu'à contre-cœur les subsides nécessaires à son armée. Lorsque le roi partait au printemps pour le continent, il laissait les rênes du gouvernement à la reine Marie qui était en son absence « régente d'Angleterre »[1].

Influencée par les pairs anglais, elle ne se croyait pas tenue de remplir les promesses faites par son royal époux; aussi Lord Godolphin, son trésorier et le chevalier Thomas Southwell[2], chargé de distribuer le don royal[3], réussirent-ils à lui faire modifier les dispositions prises par le roi pour les colons d'Irlande.

Mirmand écrivait à Galway, de la Haye, le 12 juin 1693:

« J'ai reçu une lettre de M. de l'Hermitage du 5 juin, qui me mande que Lord Godolphin lui avait dit que tout était changé à l'égard du projet des

[1] Guillaume III et Marie avaient été couronnés tous deux roi et reine *régnants.* Marie, en sa qualité de fille aînée de Jacques II.

[2] *Thomas, premier baron Southwell,* 1667-1720, fils aîné de Richard Southwell de Callow. Il reçut, en 1693, une commission pour inspecter et faire rentrer les arrérages dus à la couronne, en Irlande, et devint, en 1697, l'un des quatre commissaires des revenus de ce pays, poste qu'il conserva jusqu'en 1712. Nommé en 1700 commissaire pour la reconstruction des chaumières irlandaises et membre du Conseil privé d'Irlande, il fit son possible pour établir en ce pays des réfugiés venus du Palatinat en 1709, et favorisa l'industrie de la toile. Il fut créé baron Southwell de Castle Matres (Mattras) dans la pairie irlandaise.

[3] *Royal Bounty.* On nommait ainsi le produit des collectes faites dans les Trois Royaumes, au profit des réfugiés, et auxquelles participaient le roi et la reine; elles

colonies, que la reine avait pris d'autres mesures... M. de l'Hermitage ajoute à cela que l'argent que vous demandez n'était pas prêt, et que le chevalier Southwell ayant offert d'avoir des réfugiés pour placer en Irlande, avec moins de dépense que ceux qu'on devait faire venir de Suisse, la reine avait goûté ses raisons et approuvé ce nouveau projet. Je m'imagine, Milord, que vous êtes informé de tout cela aussi bien que moi, et que, si vous ne m'en avez pas parlé dans votre dernière lettre, c'est pour ne me donner pas ce déplaisir, jusqu'à ce que vous ayez perdu l'espérance de redresser cette affaire, à quoi je juge que vous avez travaillé par la lettre que vous avez écrite à Lord Godolphin. Je vous assure que cette nouvelle a été pour moi un coup de foudre, quoique je fusse assez dans un esprit de méfiance ; mais comme nous devons adorer la providence de Dieu, dont les voies nous sont cachées, il ne faut pas aussi douter qu'elle ne dirige toute chose pour le bien de ses enfants, qui ne doivent rien souhaiter fortement dans le monde que leur salut...

« ...Ce qui nous reste à faire dans cette occasion, s'il n'y a point de remède, c'est de cacher le motif de cette nouveauté, en donnant le meilleur tour qu'il se pourra à cette affaire, de procurer à nos frères de Suisse le secours dont nous avons parlé, et enfin de *ménager l'honneur du roi qui est fort compromis dans cette occasion.* Je continue d'agir ici comme s'il n'y avait aucun changement, et je sommerai M. le Pensionnaire de sa parole, dès que les États de Hollande seront assemblés, ce qui arrivera mardi prochain... Je n'ai garde d'avoir rien écrit en Suisse des nouvelles d'Angleterre, j'en fais un fort grand secret, et j'en userai ainsi jusqu'à ce que nous ayons convenu de la manière dont il faudra les débiter ; cependant, je m'occupe continuellement à écrire, et j'ai présentement sur ma table trente et une lettres, de compte fait, auxquelles je dois faire réponse. Cela, joint à ce que je vous ai dit, vous obligera sans doute à me plaindre, et à me réjouir par des témoignages de votre amitié, que je regarde comme un des plus grands avantages que j'aie au monde, etc. »[1]

Dans cette même lettre, Mirmand raconte ses ennuis à Galway : cinquante personnes, venues de divers endroits de l'Allemagne, lui sont tombées sur les bras en Hollande. Ce fut l'un des plus grands embarras qu'il ait eus en sa vie. Elles s'étaient imprudemment mises en route pour l'Irlande, contre l'avis des gens de bon sens qui avaient cherché à les en détourner, Mirmand ayant écrit à Berlin et à Cassel, pour arrêter la fougue des réfugiés, toujours prêts à prendre leur essor.

réunirent plus de 100000 livres (fr. 7500000). Ce fonds fut capitalisé et on en distribuait chaque année les revenus aux émigrés français, en secours et pensions.

[1] Mss. C. N° 17 O. Mirmand à Galway, 2/12 juin 1693.

Dans ce contre-temps, le roi écrivit en Suisse, pour y faire rester les réfugiés qui n'étaient pas encore partis. Mirmand croyait qu'il leur enverrait de l'argent pour les aider à subsister en ce pays, mais malgré les promesses du roi, cet argent, comme nous le verrons, n'arriva jamais aux Cantons suisses.

En attendant, Mirmand plaça de côté et d'autre ces nouveaux venus. Bon nombre d'entre eux passèrent en Angleterre, après avoir été retenus plusieurs mois par les vents contraires en Hollande, où ils furent entretenus des fonds que les États Généraux avaient destinés à leur voyage. De cette façon, l'inquiétude de Mirmand fut dissipée. Elle avait été grande, car il disait à Galway:

« Comment faire face à tout, il n'y a point de fonds disponibles, et les paquebots ont reçu depuis huit jours ordre de l'Angleterre de n'embarquer personne à moins d'une pièce (soit fr. 75), au lieu d'un écu (fr. 15) qu'ils demandaient autrefois, et souvent même on n'exigeait rien des pauvres gens. »

La réponse de Galway est datée du camp près de Louvain, le 15 juin. Obligé de monter à cheval, il charge son secrétaire Du Fay[1] d'envoyer à Mirmand la lettre de Godolphin et les propositions de Southwell. Rien à attendre du côté de Godolphin.

Il faudra se décider à annoncer les mauvaises nouvelles en Suisse, où les émigrants n'attendent que le signal du départ; mais Mirmand et Galway désirent ne le faire qu'en envoyant deux mille livres (fr. 150 000) de la part du roi, afin d'atténuer l'impression fâcheuse que causera ce retard, de prévenir le désespoir des réfugiés, et d'encourager les magistrats des Cantons à les garder chez eux.[2]

Le roi écrivit à Londres pour faire envoyer ces deux mille Livres en Suisse, mais ce fut en vain.

En juillet, les deux amis se rencontrèrent au camp du roi, où Mirmand était allé trouver Galway, pour concerter la version à donner au public. Mirmand écrivit au bourgmestre Escher, de Zurich, et au

[1] *Du Fay.* Plusieurs réfugiés de ce nom sont signalés en Angleterre et en Allemagne. Celui qui nous occupe était *Josué Du Fay*, gentilhomme du Poitou, capitaine de cavalerie, secrétaire de Galway. Il épousa, en 1719, en Angleterre *Marie de Vignolles*, de laquelle il eut sept enfants, nés à Dublin. (*Fr. Prot.* 2e éd. T. V. c. 675.)

[2] Mss. C. No 17 O. Galway à Mirmand, 5/15 juin 1693.

marquis d'Arzeliers, à Berne. Une apostille de Galway à cette dernière lettre nous a été conservée. Il redoute, dit-il, une résolution fâcheuse de la part des Cantons ou des réfugiés, lorsqu'ils verront le peu de solidité des promesses du roi et des seigneurs. A son avis, les causes de l'échec d'Irlande sont les suivantes. Le roi partit pour la guerre, avant d'avoir réglé les 20 000 livres sterling (fr. 1 500 000) assignées aux colonies. Les seigneurs irlandais, ne recevant pas l'indemnité promise, ne purent pas bâtir des maisons. Galway dut quitter l'Irlande, avant que les colonies fussent organisées, et ne passant que quatre jours à Londres, il n'eut pas assez de temps pour remettre l'affaire en bon état. Enfin, les subsides de Hollande que Mirmand avait fini par obtenir, étaient arrivés trop tard. Maintenant la saison était si avancée, que l'on ne pouvait songer à l'émigration ; de plus, la sécheresse faisait prévoir une disette en Irlande. Pour ces diverses raisons, le départ était remis au printemps suivant.[1]

Du Fay partit pour Londres, porteur d'un vigoureux Mémoire de Mirmand pour Godolphin, qui dépeignait la terrible situation des six cents familles réfugiées, prêtes à quitter la Suisse. Il était à craindre que les magistrats en vinssent à leur refuser toute subsistance, si, d'ici à quinze jours, la somme qui leur avait été promise (2000 £) n'était pas expédiée.[2]

VII

En Suisse ; les conséquences de l'échec d'Irlande.

La mauvaise nouvelle, apportée par les lettres de Mirmand, parvint à Berne et à Zurich, où elle causa une douloureuse stupéfaction. A Berne, la Direction française, renforcée de tous les ministres présents, se réunit le 8 août 1693 pour aviser aux mesures à prendre. Elle s'adressa à la Chambre des seigneurs, pour la supplier de garder encore les réfugiés pendant l'hiver. Bien que surchargée, celle-ci fit

[1] Pap. de P. Galway à d'Arzeliers, 6 juillet 1693. (Copie apostillée par Mirmand.)
[2] Mss. C. N° 17 M. Mémoire pour M. Du Fay, 16 juillet 1693. (De la main de Mirmand.)

droit à cette demande, mais témoigna en même temps son désir de les voir quitter le territoire bernois au printemps suivant. La Chambre engagea les réfugiés à déléguer deux des leurs vers les autres Cantons réformés, pour les prier de consentir à une répartition des réfugiés pauvres de Berne entre tous les Cantons. Cabry l'aîné, et Mesmyn, chargés de cette mission, l'accomplirent à la satisfaction générale. Revenus le 28 août, ils en rendirent compte à la Direction française et à la Chambre des Seigneurs.

Bâle, Zurich et Schaffhouse avaient promis leur concours et se montraient disposés à se charger, avec Saint-Gall, de 2560 exilés pauvres, tandis que Berne en garderait 2000 [1]. La Compagnie, rassurée par cet heureux résultat, remercia ses envoyés. Mais quand les réfugiés apprirent, quelques jours plus tard, qu'un grand nombre d'entre eux devraient quitter le Pays de Vaud, où l'on parlait français, pour se fixer dans les Cantons allemands, leur douleur éclata. Ce serait dans chaque colonie un déchirement et une dislocation aussi pénibles qu'inutiles, puisqu'on s'attendait toujours au grand départ pour le printemps suivant. La Direction ébranlée par ces protestations modifia sa manière de voir, et la répartition proposée à la diète d'Aarau, le 25 septembre 1693, échoua. Cependant, combinée avec le projet de créer un fonds d'assistance commune aux Cantons réformés, pour faire vivre les Français pauvres du Canton de Berne, elle prépara un arrangement équitable, qui fut conclu l'année suivante entre les confédérés protestants et mis à exécution avec succès, de 1694 à 1699. [2]

A cette même diète d'Aarau, d'Herwart communiqua le message

[1] La répartition de ces 2560 réfugiés pauvres entre les quatre Cantons évangéliques devait se faire, au tant °/o, proportionnellement aux ressources de ces Cantons.

Zurich . .	prenait	pour	sa	part	39 °/o	du	nombre	total,	soit	998	personnes.
Bâle . . .	»	»	»	»	25 °/o	»	»	»	»	640	»
Schaffhouse	»	»	»	»	23 °/o	»	»	»	»	589	»
Saint-Gall .	»	»	»	»	13 °/o	»	»	»	»	333	»
					100 °/o			Total		2560	personnes.

On compte que sur ces 2560 réfugiés, 456 tomberont à la charge des autorités. — Cette même proportion de tant °/o devra être observée par les Cantons évangéliques, lorsqu'ils constitueront un fonds de transport et d'assistance pour les réfugiés. *Allg. Eidg. Absch.* B. VIII. *153*, p. 361. Annexe au protocole de la diète évangélique d'Aarau, 25 septembre 1693. Le chiffre total des réfugiés de Berne était alors de 6162.

[2] Prot. Berne. 8 et 28 août, 11, 15 et 25 septembre 1693.

officiel, dont Guillaume III l'avait chargé pour les gouvernements des Cantons réformés de la Suisse. Le roi y exprimait le regret d'être obligé d'ajourner à des temps meilleurs l'émigration en Irlande. Il priait les Cantons de garder encore les réfugiés, et promettait d'envoyer 2000 livres sterling à d'Herwart, pour aider la Suisse à les faire vivre durant l'hiver.[1] D'Herwart mit tout en œuvre pour faire parvenir en Suisse ces deux mille livres. Il rendit compte en ces termes au ministre d'État à Londres, de ce qui s'était passé à la diète d'Aarau, à laquelle il avait assisté avec l'envoyé Valkenier :

« Pour ne pas vous ennuyer davantage, Milord, je finirai par vous dire que les cinq Cantons ci-dessus nommés (Schaffhouse, Bâle, Saint-Gall, Zurich et Berne), sont convenus en notre présence de contribuer et les uns et les autres, pour garder encore les réfugiés jusqu'au printemps... Je vous supplie très humblement, Milord, que je reçoive le plus tôt qu'il sera possible les deux mille pièces que le roi m'a fait ordonner d'assurer les Cantons qu'il envoierait, pour aider à la subsistance de ces pauvres. Si elles manquaient encore, comme leur départ pour l'Irlande... je n'ose dire que ce serait exposer le ministre à n'être plus cru sur les avances qu'il pourrait faire à l'avenir de la part de son maître ».[2]

Malgré tous les efforts d'Herwart, les deux mille livres n'arrivèrent jamais aux Cantons, bien que la Trésorerie anglaise en fît le versement en deux termes.

Le premier, de mille livres sterling, eut lieu à la fin de 1693 ; mais sur cette somme, cinq cents livres furent retenues à Londres pour les réfugiés qui s'y trouvaient, quoique ce ne fût point là leur destination ; les cinq cents autres, ou à peu près, furent distribuées en Allemagne à ceux des réfugiés, qui, partis de Suisse pour l'Irlande, s'étaient arrêtés dans cette contrée.

Le second versement fut fait à d'Herwart à la fin de 1694. Par une étrange combinaison, et d'accord avec Galway, d'Herwart garda cette somme par devers lui, pour en user dans une occasion plus pressante en faveur des réfugiés.[3]

[1] Arch. Zur. Lettre d'Herwart aux Cantons évangéliques, 13/23 septembre 1693.

[2] Lettres d'Herwart au ministre britannique à Londres, 10 et 30 septembre 1693. (Rec. Off. Foreign-Entry-Books, Switzerland 1692-1703. — Vol. 9. No 3, rapports de Coxe et d'Herwart au Lord secrétaire d'État, et par lui à S. M. B.)

[3] Voir App. No 25. Recherche sur les 2000 livres sterling promises par Guillaume III.

Ce n'est pas à Berne seulement que l'on était en peine au sujet des réfugiés. Les mêmes difficultés existaient à Genève, aggravées par les craintes de disette que causaient le manque de blé en Bresse et en Franche-Comté, et l'empêchement mis par les Français à l'arrivée, à Genève, des blés venant de Marseille, d'Allemagne et du Piémont.

Les deux lettres suivantes fournissent d'intéressants détails sur la situation de Genève :

« Ce qu'il y a de pis, c'est qu'on craint que MM. de Genève ne soient pas en état de pouvoir continuer à faire vendre du pain, ne sachant où prendre les blés. Ils n'auront point ceux qu'on leur faisait espérer d'Allemagne. M. Catinat empêchera qu'ils n'en puissent tirer du Piémont, ainsi que faire ?... Ce qui valait autrefois un écu, en vaut dix, et le pis est qu'on n'en trouve pas pour son argent... Nous n'avons pas dans le Pays de Vaud de quoi nourrir les gens du pays. Si les graines de mars[1] n'avaient un peu donné, nous aurions famine en ce pays-ci... Cependant, Monsieur, tâchez d'obtenir, s'il est possible, que l'on fasse part des 2000 livres aux pauvres restés à Genève, soit qu'ils y demeurent, soit qu'on veuille bien les recevoir ailleurs... Pour vous faire connaître, Monsieur, l'extrémité où l'on est réduit ici, vous saurez que deux de Messieurs des deux Cents[2] vont tous les matins chez chaque boulanger pour voir peser le pain, et empêcher qu'on n'en donne qu'à ceux qui ont des billets d'un syndic préposé pour les expédier, et faire observer qu'on n'en donne qu'une demi-livre par chaque personne. Jugez par là de ce que ce sera dans la suite. Dieu veuille avoir pitié de nous, pourvoir à nos besoins présents et nous garantir des maux qui nous menacent. »[3]

Et d'Herwart écrit de Berne, le 12 novembre, à Lord Nottingham :

« Nous désirons ardemment pour les pauvres qui sont ici, l'accomplissement des promesses que les Seigneurs de la Trésorerie ont faites à Milord. Je me sens obligé de lui dire que le nombre de ces malheureux augmente tous les

[1] Les blés semés au printemps.

[2] Le Conseil de Genève.

[3] Rec. Off. *Ibid.* Lettre écrite de Genève à Jurieu, 10 novembre 1693. Elle porte en suscription : « On supplie M. le chevalier Tranchard de vouloir bien prier le *Roy* de faire attention au contenu de cette lettre, et à la prière qu'on lui fait en faveur des pauvres réfugiés à Genève. » — Le chevalier Trenchard ou Tranchard, secrétaire d'État à Londres, entra au Ministère en décembre 1693, et y remplaça Lord Nottingham. D'Herwart le félicite et se félicite lui-même de ce changement, de Berne le 6/16 décembre 1693. C'est à lui que d'Herwart adressera dorénavant ses rapports. (Rec. Off. Switzerland, N° 9 et plus bas N° 3. — Correspondance de Coxe, d'Herwart et d'Arzeliers avec le ministère britannique.)

jours [1] par l'extrême disette de blé où la ville de Genève se trouve réduite; que si même on ne trouve des moyens pour la secourir de ce côté-là, il est fort à craindre que les Français ne profitent de l'extrémité où elle se trouvera infailliblement devant qu'il soit trois mois, à laquelle nos ennemis ont beaucoup contribué, n'ayant pas voulu permettre que le blé qu'elle avait fait venir de Barbarie, et qui depuis trois mois est à Marseille, passât chez eux, bien qu'ils l'eussent promis authentiquement.

« L'envoyé extraordinaire de l'Empereur que je presse depuis plus de deux mois de faire ensorte qu'il en puisse venir d'Allemagne, m'en donne quelque espérance par le dernier courrier. Mais, Milord, si S. M. n'a la bonté de faire presser la chose à la cour impériale, je crains bien que le secours que son ministre me fait espérer, ne vienne trop tard.

« Je fais de mon mieux pour obliger les Cantons de représenter à M. Amelot que si on ne laisse passer aux Genevois le blé qu'ils ont à Marseille, qu'ils ne laisseront point sortir de chevaux de leurs États pour la France; ce serait un moyen infaillible, s'ils voulaient s'en servir, pour le relâchement de ces grains, etc. » [2]

On comprend qu'en présence d'un tel état de choses, les magistrats, inquiets, aient donné aux réfugiés l'ordre de quitter Genève à la fin de l'été 1693. Cette fois, il fallut bien se soumettre et se résoudre à partir. Un grand nombre de Français quittèrent la cité du Léman. Plusieurs se mirent en route avec une pièce de 30 sous pour tout bien. Beaucoup se dirigeaient sur Berne. L'émigration se porta du côté des pays du Nord, surtout vers l'Angleterre et l'Irlande. D'Herwart, écrivant au ministère anglais, estime qu'il était sorti de Suisse plus de deux mille réfugiés, entre la diète de Baden (août 1693) et celle d'Aarau (25 septembre 1693). [3] C'est alors qu'on vit arriver de Genève à Berne le pasteur Modenx, à la tête d'une troupe de douze cents personnes se dirigeant vers l'Irlande. Mirmand, mis au courant de ces tristes nouvelles par Bibaulx [4], réfugié à Genève, en fut navré. Il en fit part à Galway, le 21 août 1693, et lui soumit son plan pour cher-

[1] Les réfugiés restés à Genève, ne pouvant vivre en cette ville, émigraient à Berne, ce qui est confirmé par d'autres lettres.

[2] Rec. Off. *Ibid.* D'Herwart à Lord Nottingham. Berne 12 novembre 1693.

[3] Rec. Off. *Ibid.* D'Herwart à Lord Nottingham, 10 et 30 septembre 1693, l. c.

[4] *Bibaulx ou Bibauld, Henri, sieur de Mascauld*, réfugié de la Rochelle, autrefois intéressé dans les cinq grosses fermes de France, beau-frère de M. Pelissary, trésorier-général de la marine, se trouvait en 1690 à Lausanne, venant de Hollande. La Compagnie des pasteurs lui fit civilité. Il fut très bienfaisant pour les réfugiés pauvres.

cher les moyens de venir en aide aux émigrants. Il s'agissait de donner un secours de route à ces pauvres gens, et de les diriger vers les colonies françaises de Schwabach et d'Erlangen, où l'on en retiendrait le plus possible pour y passer l'hiver. Quant aux autres, on s'efforcerait de les faire arriver en Hollande et en Angleterre. Là, on garderait tous ceux qui pourraient trouver du travail ; enfin, ajoute-t-il, « les derniers tomberont entre les mains du Chevalier Southwell : ce sera le pire sort pour eux. »

Il importait pour cela de demander aux États de Hollande un à-compte sur le subside voté en faveur des émigrés, à raison de quatre écus par personne, bien que cette émigration partielle ne fût pas encore le grand exode, tel qu'on l'avait conçu. [1]

Quelques jours après, Mirmand écrivait à Lord Dowley[2], chargé par le roi de faire les démarches nécessaires pour secourir les réfugiés, quand Mirmand l'en requerrait. Il le priait d'agir auprès de l'Électeur de Brandebourg, afin que des barques fussent préparées sur le Rhin pour faire traverser sans frais, aux émigrés, la régence de Clèves, possession de l'Électeur. [3]

Enfin, le 16 novembre, Mirmand adressa au magistrat de Rotterdam, un Mémoire demandant que sur les 40 000 florins votés par la Hollande pour le voyage des réfugiés de Suisse en Irlande, le passage gratuit fût accordé à soixante d'entre eux, arrivés à Rotterdam après l'embarquement d'une autre troupe de deux cent cinquante dont le passage avait déjà été payé.

Pour le moment, dit Mirmand, il n'en viendra point d'autres de Suisse, puisqu'on les retient en ce pays-là. [4] D'ailleurs, comme il

Sa sœur, Mme Pelissary, décédée en Hollande, ayant légué une somme pour secourir les pauvres honteux parmi les réfugiés, il en demanda la liste à Lausanne. (Voir Ernest Combe, *o. c.*, p. 120-124, où cette liste est citée tout au long.) Bibauld était à Genève en 1693, d'où il envoyait des secours aux réfugiés en voyage ou stationnés à Erlangen, comme on le voit par la correspondance de Mirmand. (*Fr. Prot.* 2e éd. II, 543.)

[1] Pap. de P. Mirmand à Galway, 21 août 1693.

[2] Cela pourrait être plutôt *Downe* ou *Downing*. Nous n'avons pas trouvé le nom de *Dowley* dans le *Calendar of Treasury Papers, o. c.* — 1697 à 1701, et 1702 à 1707. On y trouve *Lord ou Earl of Downe*, 1702, et *Downing*, Lord de la Trésorerie, 6 mars 1701-1702.

[3] Pap. de P. Mirmand à Lord Dowley, 15 septembre 1693.

[4] Mss. C. No 17 M. Mémoire pour le magistrat de Rotterdam, 16 novembre 1693.

l'avait proposé à Galway, un grand nombre d'émigrants passèrent l'hiver à Erlangen et à Schwabach.

D'autres groupes arrivèrent en Irlande par leurs seuls moyens, et plus économiquement que ceux auxquels on venait en aide, ce qui ne laissait pas de surprendre Mirmand. Il y eut aussi dix-huit familles du Pragela, formant un total de quatre-vingt-treize personnes, qui à la prise de Heidelberg avaient quitté le Palatinat, et craignant pour leur sûreté, à cause du voisinage des armées françaises, s'étaient mises en route pour l'Irlande. Mirmand écrivit un mémoire en leur faveur.[1]

A la fin de novembre, la situation se compliqua. A Berne, la Direction française reçut l'ordre de disposer les réfugiés à partir en avril 1694; les baillis du Pays de Vaud furent chargés de transmettre ce douloureux message à leurs subordonnés.

Que faire ? Où aller ?[2] L'Irlande est fermée, la Hollande, le Brandebourg et le reste de l'Allemagne sont remplis par les premiers occupants. Les lettres et protocoles conservés aux archives de Berne et de Zurich, trahissent, malgré leur laconisme, l'anxiété des exilés. Ils n'en continuent pas moins, et cela est digne de remarque, à vivre en bons rapports avec les magistrats de la Suisse. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les lettres touchantes qui furent adressées par les Directions françaises aux diètes évangéliques. Il s'en dégage un sentiment de gratitude et de confiance incontestable. Aussi les décisions des magistrats, bien que commandées par des raisons impérieuses, cédèrent-elles souvent aux sollicitations respectueuses des exilés.

La Direction de Berne chercha de tous côtés un appui, de concert avec celle de Lausanne. Elle multiplia ses démarches, tant auprès des

[1] *Ibid.* Mémoire en faveur [des gens] du Pragela. (Les trois pièces ci-dessus sont de la main de Mirmand.)

[2] Hans-U. Bodmer, secrétaire d'office pour les réfugiés, écrivait au Conseil de Zurich, le 26 juillet 1693, que depuis le mois de juin plus de trois cents personnes avaient passé par Zurich, et qu'on leur avait donné, pour le voyage, de un demi à deux thaler par personne et même davantage. Un nombre plus considérable encore allaient partir de Genève et de Berne, d'après l'avis du consistoire français de Berne. (Arch. Zur. *Französische Exulanten*, E. I. 25, 7.) — Lorsque en 1693, les négociations pour l'Irlande furent rompues avec Guillaume III, beaucoup de réfugiés cherchèrent des retraites en Allemagne, surtout en Brandebourg; mais ils y trouvèrent de grandes difficultés, la place étant déjà prise. (Dr MURET, *o. c.*)

seigneurs de Berne et des Cantons évangéliques qu'auprès des envoyés des puissances, afin d'obtenir un sursis, et, à défaut, de fortes recommandations pour S. M. B. et les États Généraux, en faveur des émigrants.[1]

Une nouvelle diète fut convoquée à Zurich pour le 4/14 janvier 1694, afin de s'occuper du départ des réfugiés. Les Directions de Berne et de Lausanne y présentèrent une requête, tendant à faire révoquer l'ordre même du départ; ce fut en vain. Les chefs du Refuge furent avisés qu'ils eussent à trouver au printemps des retraites pour leurs coreligionnaires; les ambassadeurs d'Herwart et Valkenier qui assistaient à la diète furent priés, par un mémoire spécial, d'employer leurs bons offices auprès de leurs souverains pour faciliter le voyage des exilés à travers l'Allemagne, et leur établissement définitif dans leurs États.[2]

Rien d'étonnant à ce que les Cantons voulussent renvoyer les réfugiés en avril 1694 : le roi d'Angleterre n'avait-il pas fait entendre qu'il les accueillerait au printemps en Irlande, lorsqu'il demandait à la Suisse de les garder pendant l'hiver de 1693-1694, promettant pour leur entretien un subside qui n'était pas arrivé ?[3]

Cependant les députés des Cantons évangéliques délibérèrent sur la question de donner à Berne un secours, en faveur de ses réfugiés, ainsi qu'ils l'avaient promis. Ils s'informèrent de ce que Berne réclamerait à cet effet. Les députés bernois exposèrent que, d'après leurs comptes, il y avait sur leur territoire plus de six mille réfugiés.[4] De ce nombre, dix-neuf cents étaient portés sur le rôle d'assistance de l'État, les autres recevaient les denrées nécessaires à leur entretien, à un prix bien inférieur à leur valeur. De ce fait, le gouvernement de Berne avait dépensé en six mois 40 375 couronnes[5].

Les Cantons réformés offrirent à Berne une somme collective de

1 Prot. Berne, des 20 27, 29 novembre, 4, 11 et 31 décembre 1693, 22 et 28 janvier et 12 février 1694.

2 *Allg. Eidg. Absch.* B. VIII, *154*, p. 10. Annexe au recès de la Conférence de Zurich. 4 janvier 1694.

3 V. App. No 25. Recherches dans les archives suisses et anglaises.

4 Prot. Berne, 29 novembre 1693. — Lettre de la Direction de Berne à Valkenier : « Les réfugiés de Berne sont au nombre de 6162. »

5 Soit fr. 504 680.

15 000 florins[1] pour l'aider à payer cette dépense, allant de la mi-octobre 1693 à la mi-avril 1694.[2] Le chiffre de plus de six mille réfugiés, établis sur les terres bernoises seulement, en janvier 1694, paraît très élevé, eu égard aux nombreux départs des six derniers mois de 1693. Mais ces départs étaient compensés par l'arrivée incessante de nouveaux émigrés, venus de Genève ou de France, et même des Vallées vaudoises où l'on restreignait la liberté des réformés.

En outre, les députés des Cantons s'entendirent sur le mode de transport à adopter pour le départ général des Français. Il avait été résolu, l'année précédente, que la Suisse payerait leur voyage jusqu'à Francfort. On décida que Berne se chargerait de les amener jusqu'à Brugg; de là, les commissaires de Berne, Zurich et Schaffhouse les conduiraient à Schaffhouse, où on leur remettrait le viatique pour aller plus loin[3].

Sur ces entrefaites, on apprit l'arrivée de Lord Galway à Berne. Il passait par la Suisse, en allant prendre en Piémont le commandement des troupes alliées, resté vacant par la mort du comte Charles de Schomberg. Quel événement pour les exilés ! L'ami et le représentant de S. M. B. pourrait intercéder en leur faveur et les sortir de peine ! Aussi, à peine descendu chez l'envoyé d'Herwart, le 13 février, fut-il harangué par le ministre Besombes[4], à la tête d'une députation française. Lord Galway prit en main la cause de ses frères, il la plaida avec zèle auprès des seigneurs de Berne et de Zurich, et fit appel à

[1] Soit fr. 124 950.

[2] *Allg. Eidg. Absch.* Vol. LXXIII, f° 5. Conférence des cinq villes évangéliques. Zurich, 14 janvier 1694.

[3] Ce pécule devait être de 3 rixdales par adulte, et de 1 1/2 rixdale par enfant. Les Cantons s'engagèrent à former entre eux un fonds de trois mille rixdales (Reichsthaler) pour solder ces frais. — *Allg. Eidg. Absch.* Vol. LXXIII, f° 5. — La rixdale à fr. 15, soit 3 rixdales = fr. 45; 1 1/2 Rth. = fr. 22,50; 3000 Rth. = 45 000 francs.

[4] *Scipion de Besombes*, de la famille des Besombes de Clermont de Lodève, né à Florensac, fut pasteur à Saint-André de Clermont de 1667 à 1679; réfugié à Berne, il passa en Brandebourg et y obtint une pension. En 1701, il desservit pendant quelque temps l'Église de Halle, comme adjoint de M. Augier. Le *Mémoire historique du Jubilé de 1772* le mentionne parmi les pasteurs réfugiés de Suisse, qui en 1700 prêchèrent dans la chapelle du Refuge à Berlin. Sa veuve, Isabeau de Godon, fille de noble Jaques de Godon, de Clermont de Lodève, mourut à Berlin en 1704. Leur fille Élisabeth de Besombes mourut à Berlin, en 1754, âgée de cinquante-sept ans. (Pap. Auzière. — Er. et Recl. VII. 278.)

la charité des autres Cantons réformés. Cependant, il dut partir pour l'Italie sans avoir obtenu une réponse définitive.

Au mois d'avril, moment fixé pour le grand départ, la Direction française de Berne envoya aux Cantons réformés une nouvelle députation, composée de Besombes et Mesmyn. Les délégués, arrivés à Zurich, écrivirent au marquis d'Arzeliers une lettre destinée à la Direction de Berne, et qui fut lue dans sa réunion du 9 avril :

« Pour lui apprendre que les Souverains de cette ville-là [Zurich] avaient résolu de garder les réfugiés qui sont dans leur canton, et qu'ils avaient accordé pour ceux qui sont dans les Terres de LL. EE. [de Berne] 8000 Gulden, faisant 13 333 livres tournois pour cette année, payables par quartiers, comme est justifié par la copie du brevet inclus dans la dite lettre. »[1]

La Compagnie se hâta d'informer la Chambre des Seigneurs de cette importante nouvelle.

De Zurich, les délégués se rendirent à Saint-Gall, à Schaffhouse et à Bâle. Partout ils furent accueillis favorablement. Les magistrats de ces trois Cantons promirent de fournir, comme Zurich, leur quote-part pour la subvention destinée aux réfugiés de Berne ; ils firent même un présent aux députés pour les défrayer de leur voyage.

De retour à Berne, Besombes et Mesmyn rendirent compte à la Direction française, le 23 avril, du succès de leur mission. Elle en rendit grâces à Dieu. Puis les députés allèrent en informer la Chambre des Seigneurs, qui leur témoigna sa satisfaction par un don de vingt écus. Le 8 mai, la Compagnie adressa des lettres de remerciements aux Conseils et aux ecclésiastiques de Zurich, Bâle, Schaffhouse et Saint-Gall.[2]

Galway, arrivé à Turin, sentait renaître ses inquiétudes pour ses frères à mesure qu'approchait le terme prescrit pour leur exode, aussi adressa-t-il, le 12 avril, une lettre émue aux Seigneurs de Zurich, accompagnée d'un éloquent Mémoire sur le Projet d'Irlande. A la veille du temps marqué pour leur sortie de la Suisse, il vient encore, dit-il, intercéder pour les réfugiés, et il attend de la charité et de la

[1] Prot. Berne, du 9 avril 1694. — (Environ 66 640 francs.)
[2] Prot. Berne, des 8, 12, 13 février, 9, 23, 30 avril et 8 mai 1694.

piété de LL. EE. qu'elles les retiendront encore dans leur pays.[1]

Toutes ces intercessions aboutirent à un heureux résultat; Galway eut la joie d'apprendre que Berne et les autres Cantons se décidaient à garder les réfugiés dans leurs États.

La convention fut conclue entre les Cantons réformés aux conditions suivantes. Berne assurerait la moitié de la dépense occasionnée par les réfugiés qu'il entretenait chez lui. Zurich, Bâle, Schaffhouse et Saint-Gall se chargeraient de l'autre moitié. Chaque Canton donnerait proportionnellement à ses ressources, d'après le taux établi naguère (en 1693), au moment où fut proposée la répartition personnelle des réfugiés entre les Cantons. En outre la partie réformée des Cantons de Glaris, Appenzell et Grisons, et les villes de Bienne, Winterthour et Mulhouse fourniraient un subside. Cet arrangement demeura en vigueur jusqu'en 1699, date de la dernière grande émigration des réfugiés de Suisse vers les pays du Nord, et cela sans aucune aide étrangère. C'était la délivrance pour les pauvres exilés.

Les archives de Berne et de Zurich renferment les comptes détaillés des dépenses considérables faites pour les réfugiés pendant ces cinq années; il est réconfortant de voir les Cantons s'entr'aider pour cette œuvre de charité, surtout dans ces années où la disette sévissait par suite du manque de blé. Outre ce qu'ils faisaient pour Berne, les Cantons évangéliques entretenaient chacun pour soi les réfugiés qui s'étaient retirés chez eux. Ils avaient, entre tous, environ la moitié du nombre des réfugiés de Berne.[2]

Avant que fussent prises ces décisions, Galway avait engagé Mirmand à aller trouver le roi en Angleterre, pour lui représenter vivement la position des réfugiés en Suisse, et tâcher encore une fois d'obtenir pour eux des retraites en Irlande. Mais Mirmand connaissait la situation et comprenait que la pénurie d'argent durerait autant

[1] Arch. Zur. Lettre de Galway aux Magnifiques Seigneurs de Zurich, Turin, 12 avril 1694, et *Mémoire* sur le Projet d'Irlande. (Communication de J.-H. Labhart, archiviste.)

[2] Berne était le canton le plus puissant et le plus riche de la Suisse, mais il avait aussi une proportion considérable de réfugiés: de 6 à 7000 en 1694, 6600 en 1699. D'après les comptes officiels présentés aux diètes évangéliques, Berne avait, en 1694, 1900 réfugiés assistés; en 1695, 1352 assistés; en 1696, 2000 assistés; en 1698, 2162 assistés; en 1699, 1800 assistés.

que la guerre. Il sacrifierait tout, jusqu'à sa vie, écrit-il à d'Arzeliers, pour tirer son peuple de l'extrémité où il va se trouver, s'il n'était persuadé que ce voyage est inutile, et que ses discours pas plus que ses lettres [1] n'auront de succès auprès du roi.

Il se borna donc à adresser à Guillaume III, le 26 février 1694, une lettre pressante, dans laquelle il rappelait au monarque sa promesse de recevoir les réfugiés en Irlande, et le conjurait de l'accomplir. [2] A cette supplique, Galway en joignit une autre pour le roi, insistant sur le même sujet. Il lui annonçait aussi que les Cantons avaient voté un subside de vingt-cinq mille francs, monnaie de France, pour les réfugiés de Berne. [3] Comme on pouvait s'y attendre, les lettres des deux amis demeurèrent sans effet; elles ne changèrent rien à la politique du roi d'Angleterre.

Ce qui, mieux que toute autre chose, prouve la confiance réciproque existant entre les réfugiés et les autorités suisses, c'est le fait que le gouvernement bernois, à la suite de la convention dont nous avons parlé, proposa à la Direction française de Berne de se charger elle-même de la distribution des secours. Dès 1695 donc, la Direction de Berne eut en mains les fonds destinés par les Cantons réformés à ses compatriotes ; elle en rendait compte aux diètes évangéliques chaque année, après le 30 avril, date à laquelle finissait l'année commerciale en Suisse. [4]

La somme annuelle, votée par les Cantons, était d'environ quarante mille livres tournois (fr. 200 000), non compris les dons particuliers des sujets de LL. EE. et des réfugiés aisés, dons qui s'élevèrent, pour l'année 1695-1696, à 11 660 livres (fr. 58 300).

Plus d'une fois ces sommes furent insuffisantes, de sorte que la Direction dut faire appel aux diètes pour obtenir un supplément de plusieurs milliers de livres, soit pour boucler les comptes de l'année, soit pour combler un déficit [5]. Ce fut le cas en novembre 1696; une

[1] Mss. C. No 17 O. Galway et d'Arzeliers à Mirmand, 17/27 février 1694. — *Ibid.* No 17 S, p. 407. Mirmand à d'Arzeliers, Wesel, 3/13 mars 1694.

[2] Mss. C. No 17 O. Copie d'une lettre de Mirmand à Guillaume III, 26 février 1694. — Voir App. No 26.

[3] *Ibid.* Copie d'une lettre de Galway au roi.

[4] Prot. Berne. 16 juillet 1694.

[5] *Allg. Eidg. Absch.* B. VIII. *154*, p. 283, 305. Recès des diètes d'Aarau, 16-17 jan-

lettre de la Direction à la diète expose que les dépenses ont augmenté cette année-là pour trois causes : 1° La sortie de France d'un assez grand nombre de personnes. 2° L'arrivée des réfugiés du Piémont, il y a trois ou quatre mois. 3° La misère dans laquelle sont tombés bien des émigrés, par suite de l'épuisement des ressources qui les avaient fait vivre jusqu'alors.

Les appels des réfugiés furent toujours accueillis favorablement par les autorités suisses. La dernière année, 1698-1699, fut la plus difficile. Ce fut celle du départ des réfugiés qui quittèrent la Suisse, au nombre d'environ 4400, pour aller s'établir en Hesse et en Brandebourg. Cet exercice compta dix-huit mois au lieu de douze, du 1er mai 1698 au 30 octobre 1699.[1] Non seulement les Cantons durent pourvoir à l'entretien ordinaire des réfugiés indigents, mais il fallut leur donner un viatique, ainsi qu'à plusieurs de ceux qui, vivant de leur industrie au jour le jour, n'avaient pas de quoi voyager.

vier et 4 juin 1695. Annexes. Mémoire concernant la dépense prévue pour secourir régulièrement 1352 réfugiés. Il faudra 51 000 livres pour l'année (fr. 255 000 actuels). — *Ibid.*, *155*, p. 78. 6 février et 24 juin 1696. Compte de la Direction pour l'exercice 1695-1696. La dépense se monte à 57 450 livres (soit fr. 287 250). — *Ibid.*, *155*, p. 302. La Direction française demande à la diète du 18 novembre 1696 un supplément pour l'année 1696-1697. La dépense atteindra 47 800 livres (fr. 239 000 actuels, *Ibid.*) et les fonds votés ne montent qu'à 40 000 livres ; il y aura un déficit à combler. — *Ibid.*, p. 244. En 1696, il y a deux mille réfugiés assistés.

[1] Aussi les comptes de cet exercice se montèrent à

25 993 Rth. . . . soit fr. 389 895, plus
7 077 livres tournois soit fr. 35 385
Total fr. 425 280.

Voir *Bull. Prot.* LVIII, 1909, p. 98, notre travail : *Les réfugiés français en Suisse de 1693 à 1699, et la Convention entre Berne et les Cantons évangéliques*. Le résumé des sommes versées par les gouvernements suisses pour les réfugiés pendant cette période, déduction faite des dons des particuliers, est le suivant :

		Fr.
De la mi-octobre 1693 à la mi-avril 1694		124 950
Fonds établi pour le voyage des émigrants		45 000
1re année de la Convention	1694-1695	321 800
2e » » »	1695-1696	229 000
3e » » »	1696-1697	237 055
4e » » »	1697-1698	245 270
5e » » »	1698-1699	425 280
	Total	1 628 355

Non compris les subventions aux États allemands.

Arch. Zur. *Allg. Eidg. Absch.* B. VIII. Vol. *154 à 160*, spécialement Vol *159*, p. 29, 32, 35, 41. 45, 123, 126, 128, 402, 403 Vol. *160*, p. 172, 174, 296, 327. — Arch. Berne. Protocole No 1 bis, à No 6. Comptes de la Direction de Berne.

La Suisse dut même fournir des subsides aux princes qui leur donnèrent asile ; c'est ainsi que l'Électeur de Brandebourg, le margrave de Bayreuth, le landgrave de Hesse adressèrent des demandes aux Cantons et en reçurent des sommes assez importantes, pour établir les réfugiés dans leur pays. [1]

Quand Lord Galway apprit à Turin que les Cantons étaient tombés d'accord pour secourir mutuellement les réfugiés et pour les garder en Suisse, il remercia en termes émus les Zurichois, le 8 juin 1694, d'avoir engagé les autres cantons à retenir les Français et termina en faisant des vœux pour que la bénédiction du ciel reposât sur leur pays. [2]

VIII

Les émigrés à Schwabach et à Erlangen.

La plupart des émigrés qui avaient quitté Genève vinrent à Berne. Plusieurs se joignirent à la troupe de Modenx, déjà forte de 1200 personnes. Celle-ci partit à l'approche de l'hiver et s'achemina vers le nord, en suivant l'itinéraire tracé par Mirmand, c'est-à-dire la route de Nuremberg. Elle eut beaucoup à souffrir en voyage. Sa première station fut dans les colonies de Schwabach et d'Erlangen[3], formées de réfugiés pauvres, lesquelles étaient encore loin d'avoir atteint le degré d'aisance que leur procura plus tard une riche industrie.

[1] *Allg. Eidg. Absch.* B. VIII. Vol. *159*, p. 130. — Vol. *160*, p. 178 et 180. — *Ibid.* Hesse A. 191. Lettre du landgrave de Hesse aux États de Zurich et de Bâle, 26 juin 1700, pour les remercier de leur subvention de 3000 Rth. (fr. 45 000). Les Cantons évangéliques donnèrent 12 000 Rth. à l'Électeur de Brandebourg, soit fr. 180 000, et firent aussi une subvention au margrave de Bayreuth.

[2] Arch. Zur. Lettre de Galway aux « Magnifiques Seigneurs de Zurich ». Turin, 8 juin 1694. (Communication de J.-H. Labhart, archiviste.)

[3] *Erlangen*, ville de Bavière, à 15 kilomètres de Nuremberg, appartenait à Christian-Ernest, margrave de Brandebourg-Bayreuth, qui régna de 1661 à 1712. Il accueillit favorablement les réfugiés, dont 1600 du Vivarais, du Languedoc et du Dauphiné s'établirent dans cette ville en 1686-1687. Cependant, tous n'y restèrent pas. En 1689, la colonie s'accrut d'un millier de Vaudois, venant du Pragela, ou chassés du Palatinat. Malgré les avantages concédés par le margrave, la colonie eut beaucoup de peine à se constituer : elle lutta longtemps contre la misère, les troubles intérieurs et les dis-

Le marquis d'Arzeliers les avait prévenues de l'arrivée des émigrés et priées de garder pendant l'hiver les plus pauvres et les malades, en leur promettant que leurs frais seraient remboursés. La troupe de Modenx, écrivait d'Arzeliers, était dans un état pitoyable, quand elle passa à Schwabach et à Erlangen, où elle a laissé ses malades. Plus loin, lorsqu'elle traversa Wesel, plusieurs de ses membres furent secourus par Mirmand, qui nous apprend par ses lettres que Modenx put arriver jusqu'à Londres, et pousser même jusqu'en Irlande.

Quant aux malheureux demeurés à Schwabach et à Erlangen, on comptait sur Mirmand pour les faire subsister, suivant la promesse de d'Arzeliers. Durant l'hiver de 1693-1694, il s'efforça de faire face aux besoins urgents de ces colonies, pour lesquelles il n'avait guère d'autres ressources qu'une somme de 241 livres sterling (environ fr. 18 075), reçue de Londres et destinée aux réfugiés qui s'arrêteraient dans ces deux localités, et quelque argent envoyé par Bibault de Genève, pour les Français sortis de cette ville.

Les lettres que Martel, ministre à Schwabach, et le consistoire d'Erlangen adressèrent à Mirmand pendant cet hiver-là présentent un tableau saisissant de la misère où se trouvaient ces caravanes. Martel[1] écrit le 17 décembre 1693 :

« Pour ce qui regarde l'état de nos pauvres réfugiés de Genève et de Suisse, je parle des nouveaux, il est fort déplorable... L'Église d'Erlangen y a mis

sensions avec les luthériens. Son développement en fut retardé, et ses chefs virent le moment où les colons risqueraient de mourir de faim. Erlangen n'avait que 500 habitants avant le Refuge. Les Français bâtirent la ville nouvelle, nommée *Christian-Erlangen;* ils fondèrent de riches industries, surtout celle des bas et de la tannerie. — E. Tholozan fut le premier pasteur de la colonie, puis vinrent Papon, Bonnet, Crégut, Lagrange, Darassus, etc. ; plus tard, Asimont, de 1704 à 1724. — *Schwabach*, non loin d'Erlangen, sur la route de Munich, appartenait au margrave de Brandebourg-Anspach. Il y fonda, en 1686, une colonie française industrielle, pourvue de deux pasteurs, Ribotier et Martel. (Cf. Dr Aug. Ebrard, *Christian Ernst von Brandenbourg-Baireuth. Die Aufnahme reformirter Flüchtlings-gemeinden in ein lutherisches Land*, 1686-1712, Gütersloh, C. Bertelsmann, 1885.)

[1] *Jean-Jacques Martel*, né à Montauban 1657, étudia à Montauban 1677, à Genève 1679. Réfugié en Allemagne, après avoir été pasteur dans le Lauraguais, on le trouve à Cassel et à Schwabach en 1693 et 1709. Il fut député au synode de 1727. — Jean-Jacques était fils de *André Martel*, né à Montauban en 1618, ministre à Saint-Affrique, à Montauban, 1646-1652, professeur à Montauban 1652, ensuite à Puy-Laurens 1659-1685. Réfugié dans le Canton de Berne 1685, il mourut vers la fin du XVIIe siècle. (Pap. Auzière.)

son petit fonds. Si la saison eut permis la continuation du passage, nous ne pouvions pas subsister. Dans le grand nombre de ceux qui passent, plusieurs, fatigués et harassés, tombent malades à Schwabach qui est leur première station. »

Martel lui envoie le rôle des 85 personnes, venues de Genève et de Suisse, qui passèrent l'hiver à Schwabach. Il indique leurs noms, métiers et positions. Un certain nombre de ces familles, et des principales, se disposaient à partir en février pour l'Irlande, ainsi MM. de Moissel, de la Roche ministre et sa famille, Huraud et sa famille, et quantité d'autres[1].

Le Consistoire d'Erlangen écrit à Mirmand à la date du 4 janvier 1694 :

« Figurez-vous un grand nombre de misérables accablés de pauvreté, de misère, de maladie, de froid et de nudité, et vous vous ferez un véritable portrait des tristes objets qui sont tous les jours exposés à nos yeux. »

Le Consistoire est en déficit, malgré les 1600 livres environ (fr. 8000) que lui a déjà envoyés Mirmand. Il demande de nouveaux fonds. Mirmand envoie 200 écus (fr. 3000), et, le 18 février, la situation est toujours aussi terrible qu'auparavant.

« Envoyez-nous de l'argent au plus vite, et plus qu'avant, lui écrit le Consistoire à cette date, parce qu'il nous faut acheminer ces émigrés au mois de mars, et leur donner de l'argent pour aller en Hollande. »

Le 3 mai, après le départ des réfugiés valides, nouvelle lettre : il est resté à Erlangen les vieillards, les malades et les orphelins. Il faut donner chaque jour du bouillon à 20 ou 25 malades, disséminés un peu partout. D'autres pourraient partir qui ne veulent pas s'y résoudre ; il a fallu diminuer leur ordinaire pour les y obliger. Les Français venus de Suisse ne comprennent pas qu'il leur faille aller plus loin, et qu'Erlangen ne puisse pas les nourrir. Ils sont impatients, ils croient que le roi d'Angleterre a envoyé beaucoup d'argent pour les faire vivre, et ils veulent en avoir leur part. Les manufactures vont

[1] Mss. C. N° 17 S, p. 139. Martel à Mirmand. Nuremberg, 17 décembre 1693. — *Ibid.*, p. 143. Liste des réfugiés qui se sont arrêtés à Schwabach, en août 1693.

mal. « L'avenir nous étonne ! » et comme refrain : « Envoyez-nous de l'argent ! »

Le 29 mai, même situation : « Il arrive chaque jour de nouveaux venus auxquels tout manque, et il faut tout leur donner », écrit encore le Consistoire à Mirmand. Ceux qui ont des petits enfants ne veulent pas aller plus loin : « Ils disent qu'ils aiment mieux mourir ici qu'ailleurs. Dieu veuille avoir pitié de nous et de nos frères souffrants ! » Mirmand adresse un nouveau subside à cette Église en détresse; mais ses ressources étaient presque épuisées. Pendant ce terrible hiver, il avait envoyé environ 1080 rixdales [1] à Erlangen et Schwabach, sans compter la perte au change qui était considérable. C'était trop, au gré d'Arzeliers, qui lui en fit l'observation. A quoi Mirmand répondit : « Que faire quand un Consistoire s'adresse à moi, toujours en corps, il faut bien le croire et l'assister. »

Fidèle à ses principes d'ordre, il mit ses comptes à jour et réunit les quittances, afin de les apporter en Suisse et de les remettre pour sa décharge à l'envoyé d'Angleterre. Nous passons sous silence les témoignages d'affection et de profonde reconnaissance que contenaient, à l'adresse de Mirmand, les lettres du Consistoire d'Erlangen, et celles de Martel, ministre à Schwabach. [2]

Le nombre total des réfugiés qui quittèrent Genève et la Suisse, en 1693-1694, n'est pas connu. D'après les documents que nous avons entre les mains, il se monta à plusieurs milliers de personnes.

Malgré ces contre-temps, de nombreuses troupes d'émigrés réussirent à gagner l'Angleterre en 1693 et 1694, quoique le grand projet de colonisation en Irlande fût momentanément abandonné. Ils y furent très malheureux [3] à ce que rapporte Charles de Sailly,

[1] 1080 rixdales × fr. 15 = 16 200 de notre monnaie.

[2] Mss. C. N° 17. S., p. 147, 151, 159, 163. Lettres du consistoire d'Erlangen à Mirmand, à Wesel. — *Ibid.*, p. 171, 175. Comptes de Mirmand. Reçu du consistoire d'Erlangen. — *Ibid.*, p. 407. Mirmand à d'Arzeliers. Wesel, 3/13 mars 1694.

[3] Rec. Off. State Papers Domestic. Will. III. Lettre du Conseil privé d'Irlande, signée par neuf membres, Capel en tête. Datée de la Chambre du Conseil de Dublin, 5 mars 1695/4 (cette date doit être fautive, plutôt 1693/4, l'année anglaise finissait le 25 mars). La lettre mentionne la réception d'une lettre de Nottingham, annonçant l'intention du roi de fonder des colonies françaises en Irlande et donnant à ce sujet les instructions nécessaires de la part d'un comité des Lords du Conseil d'Angleterre. Lord Galway

dans une lettre écrite de Londres à Mirmand, à la date du 15 avril 1695 :[1]

« L'état des réfugiés [venus de Suisse] est fort triste ; ils se sont vus, pour ainsi dire, abandonnés, et ils ont adressé un manifeste pressant au parlement anglais, après avoir échoué à la cour. Ce manifeste ayant été présenté par un rapporteur habile, qui a su faire valoir leurs besoins et toutes leurs raisons, on convint qu'il était juste de faire quelque chose pour eux et d'en prendre soin, sur quoi les réfugiés firent une adresse au roi. La cour et le parlement paraissent leur être favorables, on espère obtenir des secours pour les faire subsister. Le roi a ordonné à la trésorerie de chercher un fonds pour les réfugiés, mais si la chose n'est pas expédiée avant son départ, tout pourrait encore être perdu ou abandonné. »

Quant à l'ancien projet d'Irlande, on ignorait à Londres s'il pourrait encore s'exécuter.

« Pour l'Irlande, dit Sailly dans la même lettre, on nous flatte aussi de quelque bon dessein, mais je ne vois pas quand il pourra s'exécuter, ni comment. Le roi m'a fait dire par Lord Godolphin qu'il veut que j'y retourne ; mais cela ne suffit pas. Je ne puis pas aller sans ma famille, et je ne serai pas si imprudent que de l'y mener, sans savoir qu'y faire, comme l'y entretenir, et quelle réponse porter au Lord Justice et à nos gens.

« Ce que j'ai dit et donné par écrit au roi, qui lui a été lu dans son Conseil, avec quelques expédients et moyens pour avancer le vieux projet, le faciliter et exécuter ; mais tout cela est resté à la Trésorerie, et je n'ai encore pu savoir les résolutions du roi. »

Lord Godolphin se borna à remettre quelque argent à Sailly ; celui-ci s'en servit pour continuer ses sollicitations à Londres ; si elles restaient infructueuses, il comptait retourner en Irlande.[2]

avait aussi communiqué au Conseil d'Irlande la volonté du roi, qui était de consacrer 20 000 livres sterling à l'établissement de ces colonies. Mais le Conseil d'Irlande se plaint qu'il ne lui soit parvenu aucun fonds jusqu'à présent, ce qui le met dans l'impossibilité d'agir. « Plusieurs centaines de ces Protestants, dit cette lettre que nous traduisons littéralement, sont déjà arrivés, on en attend d'autres. Ils auraient été en danger de mourir de faim, si le conseil ne les avait pas assistés, et la pénurie du gouvernement d'Irlande est telle, qu'il ne peut pas suffire à une dépense semblable ni s'y engager pour l'avenir. »

[1] Ms. C. N° 17 M. Lettre de Ch. de Sailly à Mirmand, à La Haye. Londres 15 avril 1695.

[2] Une lettre de Mirmand (mars 1694) à un réfugié du nom de du Collet résume toute l'histoire du projet d'Irlande et de son échec. Nous la reproduisons à l'Appendice N° 27.

IX

Reprise du projet d'Irlande, 1698.

La paix de Ryswick fut signée en septembre et octobre 1697. Les souverains étaient las de la guerre, les peuples épuisés. Louis XIV, malgré son désir de replacer Jacques II sur le trône d'Angleterre, fut obligé de reconnaître Guillaume III et d'abandonner toutes ses conquêtes. En revanche, il demeura inflexible à l'endroit des réfugiés, qui lui adressèrent en vain leurs supplications pour obtenir le droit de rentrer dans leur patrie et d'y exercer librement leur religion. L'espoir qu'ils avaient conservé jusqu'alors leur fut enlevé ; il fallut se résigner à un exil définitif. [1]

En outre, par le traité que Louis XIV conclut avec le duc de Savoie, 2833 Piémontais avaient passé sous la domination du roi de France ; ils furent expulsés de leurs Vallées et partirent, ayant à leur tête sept ministres, et comme chef, leur pasteur et colonel Arnaud, le héros de la *Glorieuse rentrée* de 1689. Dans le courant de l'été 1698, cette troupe fut charitablement accueillie par les Cantons suisses, qui se chargèrent de son entretien durant l'hiver, malgré les nombreux réfugiés qu'ils avaient déjà sur les bras.

Les vides laissés par le départ de 1694 avaient été rapidement comblés par l'arrivée d'autres fugitifs. La situation des émigrés français, dont les ressources s'étaient promptement épuisées, empirait chaque jour, de sorte qu'un nouvel exode devenait pour eux inévitable. Ce grand nombre de réfugiés, joint à l'insuccès des demandes présentées à Ryswick, engagea les Directions françaises de la Suisse et les magistrats de Berne et de Zurich, à organiser une troisième députation, semblable à celle dont Mirmand et Bernard avaient été

[1] *Allg. Eidg. Absch.* B. VIII, *156*, p. 276. Intercession des Cantons évangéliques auprès du roi de France en faveur des réfugiés français, 23 septembre 1697. Les magistrats suisses supplient le roi, à propos de la paix qui vient d'être conclue, d'accorder à ses sujets réformés la permission de rentrer dans leur patrie et d'y pratiquer leur religion selon leur conscience, en toute soumission vis-à-vis de leur prince.

chargés dix ans auparavant, pour chercher dans les États du Nord de l'Europe des retraites aux exilés.

Quoique proposé pour cette députation, Mirmand n'accepta pas ce nouveau mandat. Il rendait de plus grands services à la cause du Refuge, en restant à sa tête, qu'il ne l'aurait fait en qualité de député. *Jacques de Rochegude*[1], homme capable et zélé, fut choisi pour cette mission; on lui adjoignit *Frédéric Loriol de la Grivelière*[2]. Tous deux travaillèrent avec le plus grand zèle à la cause des réfugiés et obtinrent un heureux succès de leur députation.[3]

[1] *Jacques, marquis de Rochegude*, était de la famille des *Barjac*, branche de Rochegude, village situé près de Saint-Jean de Marvejols, diocèse d'Uzès (Gard). Après avoir subi pour sa foi plusieurs détentions très dures, il fut relâché, en 1688, comme un confesseur irréductible. Il vint se fixer à Vevey, où il retrouva son père, sa mère, son frère, également sortis de prison. Rochegude déploya jusqu'à sa mort (1718) un grand zèle pour la cause protestante et pour la libération des galériens. Très bien vu dans les cours, où on le traitait en ambassadeur, il obtint, grâce à la reine Anne, la liberté d'un certain nombre de forçats réformés. — (E. Jaccard. *Le marquis de Rochegude*. Lausanne, 1898. — Jules Chavannes, *o. c.* Chap. X, p. 172 et suiv.)

[2] *Loriol, seigneurs d'André le Bouchoux, d'Asnières, la Grivelière et Chamergy;* c'est l'une des plus anciennes et illustres maisons de la Bresse, dont Guichenon rapporte la filiation et les grandes alliances. (Er. et Recl. VII, 38.) — *Frédéric Loriol de la Grivelière* fut la tige de ceux qui s'établirent en Prusse et y tinrent un rang honorable. Son fils, chef de la branche aînée, prit le nom d'*Asnières* que la famille continua à porter. (*Ibid.* IX. 7.) Frédéric négocia, avec le marquis de Rochegude, l'établissement des réfugiés qui vinrent de Suisse en Brandebourg en 1699. Rentré à Lausanne en décembre, il pria la Direction française de faire une enquête sur leur mission, pour répondre sans doute à ceux qui accusèrent les députés d'avoir trop dépensé en voyage. Le secrétaire Massia revit leur correspondance avec la Direction de Berne, et un témoignage de satisfaction fut donné à Loriol de la Grivelière, en 1700, au moment où il quittait la Suisse, avec sa famille, pour se fixer en Brandebourg. Les registres prouvent la délicatesse et le dévouement des députés, qui s'acquirent l'estime des magistrats et la confiance de leurs frères. La Grivelière jouit à Berlin de la même considération. Membre de la commission des colonies, et de concert avec Drouet, il plaça environ trois cents réfugiés à Halberstadt et Neuhaldensleben. — (Jules Chavannes, *o. c.*, p. 199-203. — Registres de la Direction de Lausanne, Vol. G. p. 127, 133. — *Bull. Prot.* LIV, 1905, p. 214. Article de N. Weiss. *En Bresse, après la Révocation. La famille de Loriol.*)

[3] Mss. C. N° 15, p. 323. Extrait de la délibération générale des Directions de Vevey, Bex, Morges, Nyon et Lausanne, du 23 juillet 1698: « Toutes les Directions asssemblées, par ordre du Conseil de Berne, décident l'envoi d'une députation dans les pays protestants du Nord, pour découvrir des retraites aux nombreux réfugiés de la Suisse qui ne peuvent rester en ce pays, et auxquels le retour en France est fermé. On propose comme députés : M. de Mirmand, gentilhomme de Nîmes en Languedoc, MM. de Rochegude, de Montrond, de la Grivelière, de Portes, Levrat, Silvestre et Laconche, tous très propres à cette négociation. »

Mirmand n'avait point toutefois renoncé à son ancien projet d'Irlande. Il espérait le reprendre avec succès, une fois la paix signée. Déjà en février 1697, lorsque Galway vint le visiter à Wesel, en ramenant ses troupes du Piémont aux Pays-Bas, ils en avaient conféré ensemble, ainsi que le prouve la lettre que Galway, arrivé à Londres, adressait à Valkenier à Zurich, le 9/19 mars suivant :

« Je ne doute pas, lui dit-il, d'être de quelque utilité en Irlande à nos pauvres réfugiés ; mais il ne faut pas envoyer de nouveaux hôtes que nous ne soyions en état de les recevoir, de peur qu'ils ne doivent s'en retourner, comme il arriva, il y a trois ans, à ceux qui se hâtèrent trop. »[1]

Mais, pendant l'année qu'il passa en Irlande, de 1697 á 1698, Galway vit de plus près l'état des choses et apprécia d'une manière différente les conditions d'établissement en ce pays. Il changea d'avis, quant à une nouvelle colonisation en Irlande, et dissuada Mirmand, en lui faisant voir les difficultés d'un tel projet. Dès le 25 janvier 1697, en réponse aux questions que lui avait posées Mirmand, Galway lu adressa un rapport important, intitulé : « Mémoire sur les avantages qu'on peut trouver en Irlande. » Il y reconnaît que le pays est mal peuplé, et que la venue de colons français y serait fort à désirer.

« Mais, dit-il, ce n'est ni un pays de conquête, ni un pays nouvellement découvert, où se rencontrent des terres qui n'appartiennent à personne. Chaque pouce de terre a son propriétaire ; les grands seigneurs terriens divisent leurs domaines en portions qu'ils afferment contre une certaine redevance, moyennant des baux appelés *Leases*. Ces contrats sont faits soit pour quelques années, soit pour une vie, soit pour trois vies. Il n'est ni juste, ni possible de déposséder les tenanciers pendant la durée de leur bail ; cela ne se peut faire que lorsqu'il est expiré. Ceux à qui le roi a donné des terres confisquées ne peuvent qu'entrer dans les droits des anciens seigneurs. C'est ce qui est arrivé à Lord Galway, pour sa terre de Portarlington, où il n'a pu établir jusqu'ici qu'un petit nombre de Français, en qualité de fermiers ; mais comme plusieurs *Leases* expireront sur son domaine, d'ici à un an et quelques mois, il sera libre d'y établir des colons réformés.

« Mais si quelques réfugiés ont des fonds à placer, ils ne pourraient le faire mieux et plus avantageusement qu'en achetant des terres en Irlande. Le duc

[1] Arch. Zur. Extrait d'une lettre de Lord Galway à l'envoyé Valkenier. Londres, 9/19 mars 1697. Communication de J.-H. Labhart, archiviste.

d'Ormonde va vendre plusieurs bonnes terres, à bas prix, qui seront un placement sûr. Cette vente se fera selon les lois du pays par des *Leases*, ou baux durables pour trois vies ; quand il y en a une éteinte, l'acquéreur en substitue une autre à son choix, ce qui en rend la possession perpétuelle et très sûre, car elle est sous l'autorité du parlement. A chaque mutation, on paie au seigneur une petite redevance dont on est convenu. C'est à peu près ce qui se fait en France.[1] A l'égard des gens de métier, ils peuvent faire leurs affaires en Irlande, avec un petit fonds. Les bons ouvriers y sont rares. On espère que le parlement votera, dans sa prochaine session, un acte qui est tout préparé, pour naturaliser les étrangers, en prêtant un simple serment[2]. Ils n'auraient à payer ni droits d'entrée pour leurs effets, ni taxes pendant plusieurs années, et seraient reçus gratuitement dans toutes les corporations.

« Les émigrés qui n'ont ni fonds, ni métier, ne peuvent pas réussir dans ce pays pauvre et épuisé, et qui, malgré cela, donne annuellement huit mille livres sterling pour des pensions aux réfugiés. C'est beaucoup en regard de l'Angleterre, qui en donne quinze mille ; aussi ne peut-on songer à faire augmenter cette somme par le parlement.

« Si quelqu'un voulait entreprendre, à ses propres risques, d'établir en Irlande un certain nombre de familles, en prenant assez bien ses mesures pour réussir sûrement, peut-être trouverait-il les fonds nécessaires auprès du public ; mais il faudrait être bien hardi pour tenter une pareille entreprise, après l'expérience du passé. Tant qu'on s'en tiendra à des termes vagues : établir des réfugiés en Irlande, et destiner de l'argent pour cela, on ne réussira pas, et même les sommes qu'on pourrait avoir seraient dissipées sans utilité pour eux. »[3]

Le 11 février, avant la réception du mémoire de Galway, Mirmand tentait une démarche auprès d'un des commissaires royaux de l'ancien comité d'Irlande, Lord Rochester. Il lui rappelait les confé-

[1] Cette proposition de Galway ne fut point perdue, car Mirmand lui parle, dès le 12/21 février 1698, d'un fonds d'environ cent mille écus, que les réfugiés aisés songeaient à réunir pour faire un établissement considérable de ce côté-là. A quoi Galway lui répond de Dublin, le 8/18 mars suivant, en donnant toutes sortes d'encouragements à ce projet. « Ils n'en sauraient faire, dit-il, de plus avantageux, et je ne choisirais pas moi-même d'autre voie, si j'avais de l'argent à placer. On peut s'assurer dans une pareille acquisition de toute la protection qu'on peut souhaiter. » — (Mss. C., No 18 AA, p. 107. Mirmand à Galway. Wesel, 21 février 1698. — *Ibid.*, p. 117, Galway à Mirmand 8/18 mars 1698.)

[2] C'est-à-dire renouvellera l'acte du parlement irlandais de 1692, fait en faveur des réfugiés français, pour sept ans.

[3] Mss. C. No 17. M. Mémoire de Galway sur l'Irlande, 25 janvier 1698, adressé à Mirmand. — *Ibid.* No 18 AA, p. 99. Lettre particulière de Galway à Mirmand accompagnant ce mémoire, 25 janvier 1698. — *Ibid.* No 18 AA, p. 117. Galway à Mirmand, 8/18 mars 1698. Il s'en réfère aux éclaircissements donnés précédemment.

rences qui avaient eu lieu cinq ans auparavant, dans son hôtel, avec Galway, Godolphin et les autres commissaires, réunis pour fonder les colonies irlandaises. Le retard apporté à l'exécution de ce projet, dit-il, a été très préjudiciable aux réfugiés qui sont restés à Genève et en Suisse, et qui ont épuisé leurs petites ressources en attendant la paix. Il le serait bien davantage s'il fallait y renoncer tout à fait, car on est fort en peine de leur trouver une autre retraite, de même qu'à ceux qui doivent encore sortir de France. Mirmand prie instamment Lord Rochester de lui faire savoir si le projet d'Irlande pourrait avoir quelque suite, dans ce temps où la paix en faciliterait l'exécution, et de bien vouloir y employer tous ses soins. [1]

Nous n'avons trouvé aucune réponse à cette ouverture, non plus qu'à une autre tentative analogue faite par Mirmand auprès du comte d'Albemarle [2], pour l'intéresser au sort des réfugiés.

Mirmand, appelé en Suisse pour ses affaires personnelles, y séjourna de septembre à décembre de la même année, et continua à s'occuper des intérêts de ses coreligionnaires. Ne trouvant pas à Berne d'Herwart, qui était allé intercéder pour eux en Hollande, Mirmand lui écrivit en septembre. Il passe en revue les pays qui pourraient encore recevoir des réfugiés, et ne voit que la Hesse-Darmstadt et l'Irlande.

« Le landgrave de Hesse, dit-il, offre encore des terres à défricher ; mais, outre les inconvénients d'être trop près de la France et sous un prince luthérien, nos frères établis là souffrent un si grand dommage des bêtes fauves, qu'ils n'y peuvent remédier. Le Brandebourg est trop misérable. L'Irlande est le seul pays où l'on pourrait établir les réfugiés en corps de nation, et serrés les uns près des autres.

[1] Mss. C. N° 17 M, p. 109. Mirmand à Lord Rochester, 11 février 1698.

[2] *Arnold Juste van Keppel, comte d'Albemarle,* 1670-1718, était issu d'une des plus anciennes familles nobles de la Gueldre. L'an 1688, il accompagna en Angleterre Guillaume III, auprès de qui il était en haute faveur. Créé comte d'Albemarle en 1697, et nommé gentilhomme de la Chambre et Maître de la garde-robe, il eut le commandement de la première compagnie des gardes du corps en 1699. En 1702, la reine Anne le nomma de nouveau à ce dernier poste ; mais il quitta peu après l'Angleterre pour la Hollande. Élu par ses compatriotes général de la cavalerie et des Suisses, il prit une part active aux dernières campagnes de la guerre de Succession, eut le gouvernement de Tournay en 1709, et celui de Bois-le-Duc en 1718. — (Voir Saint-Simon, *Mémoires*, éd. A. de Boislisle. T. V., p. 71. — Mss. C. N° 18 AA, p. 113. Mirmand à Lord Albemarle, 6 mai 1698.)

« Nos frères de France demandent du secours pour sortir du royaume. Comment leur aider s'il n'y a point de retraite ? Rochegude écrit que les Anglais sont opposés aux colonies d'Irlande. Est-ce par crainte de la concurrence que pourrait leur faire l'industrie des Français ? Mais leur parlement saura toujours défendre leur propre industrie et faire la loi à l'Irlande. (La difficulté, pense-t-il, gît toujours dans le manque de fonds.) Si nous pouvions y établir un nombre modique de réfugiés, principalement des laboureurs, l'Angleterre n'en souffrirait aucun préjudice, et cela rentrerait dans les vues du roi, qui avait si fort à cœur cet établissement. Vous avez su quels ont été les motifs du retard de ce projet ; je ne saurais croire que le roi y ait renoncé, tant que vous ne l'aurez pas appris de sa propre bouche. Si cette ouverture nous manque, Dieu veuille nous en trouver une autre, fût-ce au Cap de Bonne-Espérance. »[1]

Galway, lui, ne conserve pas grand espoir. Il s'en réfère au mémoire cité plus haut, et écrit à Mirmand le 14/24 mai qu'il admire son zèle et son activité, mais qu'il l'engage à venir lui-même en Irlande pour s'assurer de l'état des choses, ce qui lui donnera le plaisir de le recevoir au château de Dublin.[2]

Enfin la dernière illusion s'évanouit, car le 5/15 décembre 1698 Galway lui dit encore :

« Je continue à me réjouir, Monsieur, de la consolation et du secours que vos soins procurent ou préparent à nos pauvres réfugiés de France et du Piémont... Le chagrin que j'ai, c'est de ne pouvoir vous seconder. Je fais bien ce que je puis de ce côté-ci ; mais je ne vois aucune disposition à trouver dans ce pays une retraite pour une troupe si nombreuse. »

Il rappelle son mémoire de janvier, ajoutant que, à son avis,

« la grande difficulté n'est pas tant celle de l'argent qu'il faudrait pour un établissement considérable ; mais que l'obstacle *essentiel, insurmontable,* c'est qu'il n'y a pas un pouce de terre, en Irlande, qui n'appartienne à quelqu'un, comme seigneur ou comme tenancier...

« On pourrait trouver à placer ici et là quelques valets ou quelques laboureurs ; mais pour ce qu'on peut appeler des colonies, les choses ne sont pas sur un pied à en établir dans cette île... Je ne saurais conseiller non plus à vos

[1] Mss. C. No 18 AA, p. 121. Mirmand à d'Herwart, septembre 1698.
[2] *Ibid.*, p. 125. Galway à Mirmand, 14/24 mai 1698.

jeunes gentilshommes de penser à venir prendre le mousquet dans nos régiments français. Les choses me paraissent trop incertaines pour cela. »[1]

Après cette communication, il n'y avait plus rien à faire; la porte de l'Irlande était définitivement fermée aux réfugiés.

Quoique Mirmand eût espéré jusqu'alors, il leur avait cependant cherché des asiles ailleurs, et avait usé de son influence à Berlin pour leur en préparer en Brandebourg. Écrivant le 1er novembre au comte Alexandre de Dohna[2], Ministre d'État, chargé de la surintendance des réfugiés en ce pays-là, il lui parle de la Hesse et ajoute :

« Ne vaudrait-il pas mieux les établir en Brandebourg, où l'on connaît la charité de l'Électeur? Cherchez bien s'il n'y aurait pas quelque retraite en ce pays... Quelle est la valeur de la Déclaration du 22 août dernier, faite par S. A. E., où elle offre de recevoir des réformés et des luthériens dans ses États? Leur accorderait-elle les mêmes avantages que le Grand Électeur avait accordés aux premiers émigrés? On dit que le Brandebourg est déjà rempli de ces derniers, est-ce le cas? Nos députés en Hollande croient qu'on peut compter sur un subside en argent des États protestants, pour établir ces gens. Ainsi l'Électeur n'aurait pas d'autre avance à faire pour eux que les terres et les matériaux de construction. »

Et plus loin :

« L'ordre que je reçus à Berlin de S. A. E. de vous informer de ce qui se passait en Suisse au sujet des réfugiés, joint à l'attachement que j'ai pour son service, et au désir de m'acquitter de mon devoir envers mes frères, m'engage à proposer à votre Excellence ce que je viens de lui dire, etc. »[3]

[1] Mss. C. No 18 AA, p. 133. Galway à Mirmand, 5/15 décembre 1698.

[2] Voir App. Notice sur la famille de Dohna. No 28.

[3] Mss. C. No 18 AA. Mirmand au comte Alexandre de Dohna, 1er novembre 1698. — La Déclaration dont parle Mirmand fut suivie de l'Édit du 13 mars 1699, par lequel l'Électeur promettait aux réfugiés qui viendraient en Brandebourg, les mêmes privilèges qui avaient été accordés à leurs devanciers par son père. Mais, étant trop pauvre pour les établir, l'Électeur demanda des subsides en argent aux rois de Suède et de Danemark, aux villes de Brême, Hambourg, Lübeck et Ulm, et il fit faire des collectes dans tous ses États. Les sommes réunies par ces collectes et par celles de l'Angleterre et des Provinces-Unies, pour les colonies de Brandebourg s'élevèrent, à 76 339 rixdales (environ 1.145.000 francs.) — (Er. et Recl. VIII, p. 60 et suiv., spécialement p. 72.)

Dohna répondit à Mirmand le 17 décembre, en lui disant qu'il s'était efforcé de placer des réfugiés en Brandebourg. La même demande lui avait déjà été adressée de Berne. Le comte avait reçu les réponses de la Nouvelle Marche; il attendait encore l'avis des commissaires, ci-devant employés à l'établissement des réfugiés : « Après quoi, dit-il, nous pourrons mander quelque chose de positif et de bon, comme je l'espère. » — Il annonce l'arrivée à Berlin des députés de Rochegude et de la Grivelière, porteurs de lettres de la Hollande et de l'Angleterre, qui promettent des collectes. Dohna doit les rencontrer le soir même. « Tout cela vient fort à propos », ajoute-t-il.[1]

Une foule de documents, conservés dans les archives de Zurich ou dans la collection Court à Genève, se rapportent au départ général des Français et des Vaudois du Piémont, qui, dans l'été de 1699, quittèrent la Suisse pour s'établir en Hesse et en Brandebourg. Comme la plupart de ces réfugiés habitaient Berne et le pays de Vaud, l'ordre du départ émanait du gouvernement bernois, qui le publia à la fin de 1698, et le transmit à ses baillis pour le faire exécuter dans toutes les terres de son obéissance. La même décision fut notifiée par les magistrats de Zurich aux réfugiés de leur canton. Cet ordre visait tous les Français, à l'exception des invalides, des vieillards et des malades. Il causa parmi les émigrés une grande agitation, qui se manifesta à la diète de Baden des 9 et 10 janvier 1699 par les discours et mémoires des députés de la Direction française de Berne, Mourgues et Cabrit, et par les lettres des ambassadeurs Valkenier et d'Herwart. Ce dernier s'était fait remplacer à la diète par son secrétaire Peirol. Dans leur inquiétude, les réfugiés de Berne eurent recours aux conseils de Mirmand, qui était alors à Lausanne. Ils lui demandèrent d'écrire un mémoire en leur faveur, pour M. Peirol, de Berne. Mirmand se rendit à leur désir, en adressant au Dr Duncan, à Berne, une lettre destinée à fournir des arguments aux défenseurs des réfugiés, en vue d'engager LL. EE. à modifier leur décret et à le rendre moins général.

Il faudrait, dit Mirmand, distinguer entre les émigrés qui sont à la charge de l'État, et ceux qui vivent de leur travail ou de leurs reve-

[1] Mss. C. No 18 AA, p. 137. Comte de Dohna à Mirmand, 17 décembre 1698.

nus. Ceux-ci rendent des services au pays, soit en prêtant de l'argent de côté et d'autre, soit en payant les denrées qu'ils consomment. Si, d'une part, la production du Canton de Berne ne suffit pas à sa nombreuse population, d'autre part le pays de Vaud, bien plus fertile et moins peuplé, pourrait nourrir un plus grand nombre d'habitants qu'il n'en possède. Voyez quels progrès a faits la ville de Lausanne, depuis quinze ans que les émigrés y sont arrivés. Il serait bon de dresser une liste de tous les réfugiés, tant de Berne que de ses pays sujets, afin de choisir ceux qui devront partir et ceux à qui il sera permis de rester, et qui ne demandent que l'autorisation de respirer l'air de ce pays. [1]

Ces observations furent prises en considération par les autorités bernoises, et l'ordre du départ modifié par une nouvelle ordonnance de mars 1699, moins absolue que la première. Elle prescrivait de faire parmi les Français, qui n'étaient encore que tolérés, un triage de ceux qui seraient autorisés à demeurer dans le pays et de ceux qui devraient le quitter pour profiter de l'hospitalité que leur offraient d'autres contrées.

Ainsi, une lettre du gouvernement du 30 avril indique les réfugiés de Vevey qui devront partir et ceux qu'on autorisera à rester dans cette ville. Une missive de la Direction française de Berne à celle de Lausanne, du 1er juin, dit expressément :

« Il faut prier MM. du Conseil de votre ville de vous envoyer une liste de ceux qu'elle retient ou de ceux qu'elle renvoie, tant parmi les assistés que parmi ceux qui ne sont point à charge, afin que vous fassiez marcher ceux qui sont destinés pour partir. »

D'août en octobre 1699, les réfugiés de cette dernière catégorie, organisés et munis d'argent par les magistrats suisses, se mirent en route successivement. On les achemina sur Bâle, d'où ils descendirent le Rhin en bateau, après avoir obtenu à grand'peine du gouvernement français, par l'entremise de la Suisse, les passeports nécessaires pour traverser l'Alsace sans être inquiétés.

Les Cantons évangéliques s'étaient engagés à payer le transport des

[1] Mss. C. No 18 AA, p. 49. Mirmand à Duncan, 24 janvier/3 février 1699.

émigrés jusqu'à Francfort, où l'envoyé hollandais Valkenier les avait précédés, pour préparer la fondation de leurs colonies dans les pays voisins, entre autres en Hesse, à l'aide des fonds collectés en Hollande.

De Francfort il répondit à Mirmand, qui lui proposait d'établir en Brandebourg plusieurs des réfugiés, obligés par les tracasseries des luthériens à quitter le Wurtemberg, qu'il attendait le résultat des démarches entamées avec les princes des environs de Francfort, pour savoir combien de terres pourraient leur être données dans la contrée. S'il n'y en avait pas assez, il profiterait des avis de Mirmand.[1]

En effet, la Hesse et le Brandebourg s'ouvrirent aux exilés. Pendant l'été de 1699, plus de 4400 quittèrent la Suisse : environ mille d'entre eux furent reçus en Hesse, et trois mille dans le Brandebourg, sans compter ceux que recueillirent le margrave de Bayreuth et quelques autres petits princes. Outre les sommes considérables distribuées aux réfugiés pendant leur séjour en Suisse, les Cantons protestants contribuèrent encore pour une large part aux frais de leur voyage et de leur établissement en Allemagne.

X

Colonies fondées en Irlande.

Si la conception grandiose de repeupler l'Irlande par le moyen des réfugiés français avait échoué dans son ensemble, il se produisit néanmoins vers ce pays une émigration partielle des réformés. Les efforts de Mirmand et de Galway ne furent pas entièrement perdus, car plusieurs auteurs énumèrent quinze colonies qui existaient en Irlande à la fin du XVIIe siècle[2]; elles datent pour la plupart de 1693-1694. Peut-être y en eut-il d'autres, dont toute trace a disparu. Disons quelques mots de celles que nous connaissons.[3]

[1] Mss. C. No 18 AA, p. 55. Valkenier, à Mirmand, mai 1699.

[2] Sans compter celles de Dundalk et de Innishannon, qui furent fondées en 1737 et 1760.

[3] Nous devons à l'obligeance de M. le baron F. de Schickler la communication précieuse des « Notes sur les colonies d'Irlande » qu'il a recueillies en Angleterre,

Bien avant la Révocation, les rois d'Angleterre avaient favorisé l'établissement en Irlande des réformés français et wallons et de leurs industries. Le gouvernement espérait, par leur exemple, stimuler au travail la population irlandaise inculte et inactive, et lui infuser un élément de force et de prospérité. Strafford l'avait tenté dans le nord de l'île avec la fabrication de la toile ; mais peu après sa mort, survenue en 1641, le pays fut désolé par la guerre civile. Charles II suivit la même politique de 1660 à 1685, secondé par le duc d'Ormonde, alors vice-roi du pays, qui établit, aux frais de l'État, des réfugiés en Irlande. Le duc leur offrit des terres, des maisons ou matériaux de construction, des avances de fonds, des baux modérés et à long terme. Il leur proposa même de faire valoir leurs capitaux à 10 % d'intérêt, jusqu'à concurrence de cinquante mille écus. Avant tout, il leur garantit le libre exercice de leur culte, à charge par eux d'entretenir leurs pasteurs tant qu'ils conserveraient le rite calviniste, mais en leur promettant de les payer, dès qu'ils se rallieraient à l'Église anglicane. On appelait cela *se conformer*. Les colonies qui adoptaient les rites de l'Église anglicane et sa liturgie, traduite en français, étaient appelées *conformistes*, tandis que celles qui restaient strictement calvinistes, et qui gardaient la liturgie et la discipline des Églises de France, s'appelaient *non-conformistes*.

Dès 1662, le parlement irlandais avait promulgué une loi, confirmée dix ans plus tard, en 1672, pour encourager l'émigration protestante en ce pays. En 1674, un vote du parlement accorda aux Français réfor, més le droit de naturalisation et l'entrée gratuite dans les corporations- pendant sept ans, moyennant le serment dit de « Suprématie ». Après l'accession de Guillaume III au trône de la Grande Bretagne et la conquête de l'Irlande, le premier parlement irlandais, qui siégea en 1692, était composé de zélés orangistes. Son premier acte fut de reconnaître la légitimité des nouveaux souverains, et le second de renouveler le bill de 1674, dont l'expérience avait démontré l'efficacité. Ce bill accordait aux colons français, pour sept nouvelles années, la naturalisation, avec le libre exercice de leur religion, selon leur rite par-

soit dans les documents officiels, soit dans les publications périodiques, peu connues sur le continent. Nous lui offrons ici nos remerciements pour cette importante contribution à notre travail.

ticulier. Il abrogeait même le serment de Suprématie. Ces conditions, beaucoup plus libérales que celles que l'Angleterre offrait aux réfugiés, attirèrent des milliers de huguenots en Irlande ; et même bon nombre de familles, déjà fixées en Angleterre, quittèrent ce pays pour l'Irlande. En 1697, le parlement proposa de proroger pour une période de dix ans l'acte de naturalisation de 1692, en faveur des protestants étrangers, en y ajoutant des privilèges particuliers pour les Églises non-conformistes ; c'est ainsi que la Chambre des Communes irlandaise, dans son adresse à la Couronne du 14 octobre 1697, lui proposait de défrayer un ecclésiastique étranger, partout où les protestants dépasseraient le chiffre de 50 familles.

Dès 1674, les réformés avaient fondé les colonies de Dublin, Cork, Waterford, Lisburn et Kilkenny. Ils y établirent des manufactures de toile, de soieries, de dentelles, de drap et de gants ; ces industries étaient déjà en pleine activité lorsqu'éclata la révolution de 1688. L'Irlande fut encore une fois déchirée par la guerre civile, plusieurs colonies furent ruinées ; le pays ne jouit de quelque repos qu'après la paix de Limerick, en 1691.

C'est à l'époque du bill de 1692 que Mirmand et Galway élaborèrent avec les commissaires du roi leur projet de colonisation en Irlande. Tandis que Guillaume y appelait les réfugiés de la Suisse, par l'entremise de son envoyé d'Herwart, les seigneurs irlandais leur faisaient des propositions particulières. Cela détermina la masse des émigrés établis en Suisse à partir pour l'Irlande. Lorsque, en septembre 1693, le roi d'Angleterre abandonna son projet, nombre d'entre eux persistèrent dans leur résolution et se mirent en route, malgré tous les obstacles.

Ce n'était pas l'exode général, tel qu'on l'avait rêvé, mais une émigration par groupes isolés, qui, avec l'aide de Mirmand et des États-Généraux, parvinrent à gagner l'Irlande. Ils donnèrent un nouvel essor aux colonies qui existaient déjà, et en fondèrent de nouvelles.

On peut distinguer deux catégories de colonies : celles qui avaient une Église constituée avec pasteur et chapelle, et celles qui n'en avaient pas, parce qu'elles ne comptaient pas cinquante familles.[1]

[1] Voir C. D. Purdon, *A brief history of the circumstances that obliged the hugue-*

Les premières étaient :

Dublin, qui eut jusqu'à quatre Églises françaises simultanément.

Cork, qui en eut deux ; *Portarlington*, *Waterford*, *Lisburn*, *Kilkenny*, *Carlow*[1], *Innishannon* et *Dundalk*, qui en eurent chacune une.

Les colonies sans Église ni pasteur furent : *Belfast*, *Lambeg*, *Wicklow*, *Youghal*, *Bandon*, *Tallow*, *Killeshandra* et *Castleblaney*[2].

De tous ces établissements français, si prospères à la fin du XVIIe siècle, il ne reste guère que le souvenir, les registres qui témoignent de leur ancienne vitalité, et quelques familles qui ont conservé leur nom français. D'autres se sont éteintes, plusieurs ont modifié leur nom. Néanmoins, il est reconnu que les réfugiés et leurs descendants ont joué en Irlande un rôle considérable. Plusieurs d'entre eux parvinrent à la pairie, ou siégèrent au parlement irlandais, d'autres occupèrent des positions éminentes dans l'Église anglicane, dans l'armée, dans le barreau, dans l'industrie ou le commerce. On comptait parmi eux, en 1751 : deux généraux, six colonels, cinq majors, vingt-quatre capitaines, un évêque, trois doyens et trente-trois ministres. Il y avait encore à cette époque dix-neuf pasteurs dans les Églises françaises. En 1867, l'archevêque de Dublin Richard Chenevix-Trench réunissait deux noms français, ceux de *Trench* (de la Tranche) et de *Chenevix*.

Mais peu à peu les descendants des « doux et utiles étrangers » se confondirent avec le reste de la population protestante de l'Irlande, et lorsque la liberté des cultes fut proclamée en France par la Révolution, il était trop tard pour que les descendants des huguenots se décidassent à retourner dans leur patrie.

nots to leave France, and their settlements in Ireland, Belfast 1869, et divers articles publiés dans le *Ulster Journal of Archeology*, auquel nous avons fait de fréquents emprunts.

[1] Purdon met Carlow au nombre des colonies sans pasteur, tandis que M. de Schickler la cite comme en possédant un (Notes mss.).

[2] Castleblaney, omis par Purdon, est indiqué dans les notes de M. de Schickler, comme une colonie à laquelle un pasteur avait été promis. — Voir App. N° 29. Notice sur les colonies françaises en Irlande.

Il suffit de constater les services considérables rendus à l'Irlande par ces quelques colonies françaises, pour se rendre compte de l'influence décisive qu'aurait eue sur le développement de ce pays l'exécution du projet formé par les chefs du Refuge. [1]

[1] Voir, outre les ouvrages déjà cités de Purdon et Agnew : Samuel Smiles, *Les Huguenots, leurs colonies, leurs industries, leurs Églises en Angleterre et en Irlande.* Traduction française, et notre travail : *Projet de Colonisation en Irlande,* paru dans les *Proceedings of the Huguenot Society of London.* Vol. VI, N° 3. 1901, p. 370-432, qui a servi de base à ce chapitre.

CHAPITRE SIXIÈME

I

Vie privée de Mirmand. — Mort de M. d'Audiffret son beau-père. — Lettre à Cheiron. — Assistance des réfugiés et démarches en leur faveur. — Correspondance avec Galway.

Après avoir suivi Mirmand dans sa vie publique, durant la période importante du projet d'Irlande, jetons un coup d'œil sur sa vie privée à la même époque. Son domicile était toujours à Wesel, où, dans les intervalles de ses nombreux voyages en Angleterre, en Hollande ou en Suisse, il venait se reposer au foyer domestique, et se retremper dans la famille de sa sœur de Baudan. Lorsque sa fille Marguerite eut atteint l'âge de quatorze ans, son père, voulant compléter son éducation, la plaça dans l'institut de Mlle Gobert, de Rotterdam, qui passait pour très apte à former les jeunes demoiselles. Elle y fut pendant deux ans, de 1693 à 1695. En son absence, Mirmand reçut de Nîmes la nouvelle inattendue de la mort de Louis d'Audiffret, au commencement de 1694. Cet évènement amenait une grande perturbation dans son existence, car avec son beau-père disparaissaient les ressources qui l'avaient fait vivre depuis sa sortie de France. Comme nous l'avons dit, Marguerite de Mirmand, par suite du décès de sa sœur Henriette-Marthe, survenu en 1689, était l'unique descendante et la seule héritière de Louis d'Audiffret. Celui-ci laissait une belle fortune, consistant en valeurs mobilières. Mais, à l'encontre de cette

situation, il y avait les édits draconiens de Louis XIV sur les biens des fugitifs.

A peine ces derniers avaient-ils passé la frontière, que l'autorité, les dépouillant sans merci, mettait leurs biens sous séquestre ou les donnait à leurs plus proches parents. Souvent les réfugiés cherchèrent à éluder ces lois, par le moyen de leurs amis restés en France qui prêtaient leur nom pour recevoir ces biens en dépôt.[1]

Quant à Henri de Mirmand, quoiqu'il eût fait pour lui-même le sacrifice de ses avantages temporels, il ne se croyait pas moins obligé de n'épargner aucun soin pour faire rendre à sa fille la fortune à laquelle elle avait droit. Autant il était désintéressé et prêt, en ce qui le concernait, à renoncer à tous ses biens, autant ne négligeait-il rien de ce qui pouvait procurer quelque avantage à sa fille, et plus tard à sa petite-fille. Ce fut sa règle de conduite pendant toute sa vie. Aussi entreprit-il, en mai 1694, un voyage à Genève, où il avait donné rendez-vous à Paulhan, ancien associé de son beau-père, l'homme d'affaires auquel il avait confié ses intérêts en quittant la France. C'est à celui-ci que, par un fidéi-commis, M. d'Audiffret avait légué sa fortune, car, le jour même où il fit son testament, il faisait signer à Paulhan une pièce par laquelle ce dernier reconnaissait n'avoir fait que prêter son nom à cette transaction. Les biens de Louis d'Audiffret devaient être restitués aux filles de Mirmand (Marthe vivait encore lorsque le testament fut fait), si elles revenaient en France.

Les démarches de Mirmand n'eurent aucun résultat, soit que Paulhan en fût empêché par les procès que lui intentèrent, au sujet de cette succession, les neveux de Louis d'Audiffret, soit pour toute autre raison. Le fait est qu'à partir de 1694, Mirmand ne tira plus un sou de sa propre fortune, ni de l'héritage de son beau-père. Plus tard Paulhan fut mis en prison pour dettes, et il y mourut avant 1724.[2]

[1] Parmi les huguenots qui se résolurent à quitter la France, on vit fréquemment un membre de la famille se dévouer pour les autres. C'était celui à qui l'abjuration forcée répugnait le moins. Il restait au pays pour soigner la fortune et les propriétés des absents, et faire passer à ceux-ci quelques ressources. Mais parfois l'amour de l'argent fit commettre des infidélités à ces dépositaires, qui, à l'abri de la lettre de la loi, gardèrent pour eux-mêmes les biens qui appartenaient à d'autres.

[2] Arch. de Ch. *Testament de Louis Audiffret*, de Nîmes, en faveur de Paulhan, du 26 janvier 1689. — *Déclaration de Paulhan à Audiffret*, du 26 janvier 1689, reconnaissant qu'il n'a fait que prêter son nom au testament de celui-ci ; il promet de



Cour intérieure de la maison de Mirmand à Nîmes.

Henri de Mirmand avait heureusement pu retirer de France, avant ces évènements, quelques débris de sa fortune. La somme de 18 000 Livres (fr. 90 000), qu'il en obtint, et qu'il plaça en Angleterre à gros intérêts, lui permit de continuer à vivre indépendant, en faisant du bien aux autres, sans rien demander pour lui-même.

Le séjour que fit Mirmand en Suisse, en 1694, se prolongea jusqu'en janvier 1695. Revenu à Wesel, il ne tarda pas à aller chercher à Rotterdam sa fille qui avait terminé son temps de pension. Il la ramena à Wesel, heureux d'avoir auprès de lui cette jeune fille de seize ans, qui était déjà une compagne pour son père.

L'année suivante, en avril 1696, Mirmand, encouragé par ses amis de Nîmes qui lui faisaient espérer de retirer quelque chose de la succession de son beau-père, fit un nouveau voyage à Genève. Il devait y rencontrer son ami d'Albenas, de Nîmes, qui vint s'entendre avec lui sur ce qu'il y aurait à faire. Mais, malgré la bonne volonté de d'Albenas, qui s'employa de tout son pouvoir en faveur de Mirmand, ce voyage n'eut aucun succès.

Mirmand ne put revenir à Wesel qu'en juillet. Il s'arrêta à Zurich à l'aller et au retour, et chaque fois il eut la satisfaction d'obtenir des autorités de ce Canton quelque nouvelle grâce pour les réfugiés. Enfin, voulant épuiser tous les moyens d'être utile à sa fille, Mirmand s'adressa aux magistrats de Zurich et de Berne, pour les prier d'intercéder auprès de la cour de France, afin que Marguerite pût entrer en possession de l'héritage de son grand-père. Pour donner plus de poids à cette démarche, il fit intervenir la cour de Brandebourg, et obtint que l'Électeur la recommandât fortement aux autorités suisses. Comme argument assez inattendu à faire valoir auprès des Cantons, Mirmand émettait l'idée que sa fille pourrait épouser un Suisse, et qu'elle lui apporterait, en cas de réussite, cent mille écus de dot

rendre aux filles de Henri de Mirmand l'héritage qui leur appartient, si elles reviennent en France. — *Mémoire* et *Projet de Mémoire*, *servant d'instruction sur les affaires de Dame Jeanne-Henriette de Cabrol de Travanet*, écrits par Josué de Chambrier, le 1er en 1724, le 2e en 1726 et continué en 1753 — deux forts cahiers in-folio de plus de 70 pages chacun. Par une faveur rare et spéciale, Louis XV accorda, en 1723, à *Jeanne-Henriette de Cabrol*, petite-fille et unique descendante de Henri de Mirmand, épouse de *Josué de Chambrier*, un brevet, qui la remettait en possession des biens de ses père et mère défunts. — Voir App. N° 41. A. La fortune de Henri de Mirmand. — B. La restitution de ses biens à sa petite-fille Jeanne-Henriette de Cabrol.

(fr. 1 500 000 actuels). A la suite de cette demande et de la pressante recommandation de l'Électeur, les Conseils de Zurich et de Berne s'adressèrent à l'ambassadeur français, afin qu'il voulût bien plaider auprès de son souverain la cause de Mirmand. L'ambassadeur répondit spirituellement que, dès que Mirmand lui aurait fait connaître le nom du gentilhomme suisse auquel il marierait sa fille, il emploierait ses bons offices à la cour de France, pour la faire mettre en possession de la succession d'Audiffret.

Cette affaire fut traitée à la conférence de la diète de Baden (juillet 1696), et la réponse des Cantons à la lettre de recommandation de l'Électeur fut envoyée à ce dernier le 13 juillet 1696 ; elle rendait compte des démarches faites par Zurich et Berne auprès de l'ambassadeur français. [1] Mentionnons encore la lettre que Mirmand écrivit à l'ex-pasteur Cheiron de Nîmes, devenu premier consul de cette ville, après son abjuration en 1685. Cet homme, peu estimé à cause du scandale qu'il avait donné à ses frères, s'intéressait néanmoins à Mirmand, son ancien ami, et lui avait témoigné du regret de le voir frustré de ses biens. Il l'avait aussi renseigné au sujet de sa seigneurie de Vestric, en lui mandant avec quelle délicatesse M[me] de Guiraud-Vestric, sa co-propriétaire, en avait agi avec lui, comme co-seigneur.

Mirmand remercia Cheiron de l'intérêt qu'il lui portait, et, lui rappelant l'amitié qu'il éprouvait autrefois pour le fidèle ministre de l'Évangile, amitié qui avait survécu même à son changement de religion, il s'efforça de le faire rentrer en lui-même et reconnaître sa faute, pour commencer une nouvelle vie, en venant demeurer auprès de lui.

« Quant à moi, lui dit-il, j'avais compté sur toutes les suites de l'exil et sur la satisfaction qu'on doit éprouver de sacrifier à la gloire de Dieu les choses qui nous sont les plus chères, lorsqu'il lui plaît de nous y appeler... Il me fait la grâce d'abonder dans la disette, en ce que je pourrais recevoir des pensions

[1] Arch. Berlin. Rep. XI. N° 260a. Extrait d'une lettre écrite à S. E. Mgr le premier Président [Danckelmann], de M. Mirmand de Wesel, le 7/17 septembre 1695. — Arch. Zurch. Chur Brandenburgische Recommandation auf Herrn Mirmand d. d. 22 Febr. 1696 — *Ibid.* Conferenz der Evangelischen und deren zugewandten Orte, während der Jahrrechnungs-Tagsatzung zu Baden, Juli 1696. *Eidg. Absch.* Bd VI. Abt. 2, p. 626. — *Ibid.* Schreiben an Ihr Churfürstlich Durchlaucht v. Brandenburg, Herrn Mirmand betreffend. (*Allg. Eidg. Absch.* B. VIII. Mss. *155*, p. 194.)

de plusieurs souverains, de qui je n'en ai pas voulu prendre jusqu'à présent. »

Mirmand réserve ces ressources pour ses amis dans la peine, et, dans les termes les plus pressants et les plus affectueux, il propose à Cheiron d'être au nombre de ceux qu'il en fera profiter. Il l'engage à venir s'établir chez lui, à vivre et à finir ses jours avec lui, en glorifiant le Seigneur par sa repentance.

« Vous ne manquerez de rien, lui dit-il, à quoi je puis ajouter que la confiance que les réfugiés m'ont témoignée dans les divers lieux de notre dispersion, les obligera à vous regarder avec des sentiments favorables, lorsqu'ils sauront que vous et moi passons notre vie ensemble. »[1]

Cheiron ne semble pas avoir répondu à cette offre si généreuse et si charitable.

Durant son séjour à Wesel, Mirmand eut la joie de recevoir chez lui Lord Galway, lorsqu'en janvier 1697, après la suspension des hostilités, ce général ramena ses troupes du Piémont en Angleterre. Une société choisie se groupait alors autour de Mirmand, composée de Mmes de la Bastide, de Baudan, de la Luzerne[2], de Fouqué[3], les officiers du régiment de Varennes, plusieurs dames de Paris, anciennes connaissances de Ruvigny. Mirmand réunit dans sa maison ces dames, qui eurent un plaisir infini à se retrouver avec Lord Galway, et à rappeler, sur la terre d'exil, leurs communs souvenirs. Ce fut la dernière fois que Mirmand vit Galway; mais leur correspondance continua longtemps encore, tous deux cherchant de concert les occasions d'être utiles à leurs frères.

Remarquons à ce propos que, dans les lettres déjà citées de Galway, de Mirmand ou d'Arzeliers, se rencontrent à chaque instant, à côté des préoccupations d'ordre général, celles qui ont trait à divers réfugiés auxquels ils prenaient un intérêt particulier. Ainsi Mirmand adresse à M. et Mme d'Arzeliers ses félicitations au sujet du mariage de leur fils

[1] Mss. C. No 17. O. Mirmand à Cheiron, 20 décembre 1695.

[2] Chap. 7e, § I.

[3] *Mlle de Fouqué*, probablement *Marguerite de Fouquet*, du Vigan, confesseuse, évadée des prisons de France, soutenue à Londres en 1702, 1705, 1710. *(Fr. Prot.*, 2e éd. VI. 676.)

avec Mlle de Massanes[1]. Galway voudrait trouver une place pour un ministre, du nom de La Chau[2], qui va en Piémont. Il aimerait faire venir auprès de lui M. de Rocoulles[3], dont il apprécie le mérite, mais le duc de Savoie en craint la dépense : « Il ne le connaît pas comme moi », dit-il à Mirmand.

Ou bien, c'est un prosélyte qui voudrait apprendre à faire des bas et que Mirmand recommande à d'Arzeliers. Un autre prosélyte se rend à Turin et Mirmand prie Galway de s'en occuper ; mais celui-ci n'a pas confiance en ces sortes de gens, il ne peut lui donner qu'une place de soldat.

Plus loin, c'est M. de la Norville[4], que Mirmand cherche à placer, ou un nommé Élisée Jayet[5] qui désire apprendre la chirurgie, et pour lequel Mirmand intercède auprès de Galway. Ce dernier ne demanderait pas mieux que de répondre à ces sollicitations; par malheur il n'a pas

[1] *Massanes,* famille de robe, originaire de Montpellier, protestante. *Antoine de Massanes*, né en 1613, ancien conseiller et secrétaire du roi, député de l'Isle de France pour les « Églises », doyen des anciens de Charenton, ayant 7 à 800 000 livres de rente, fut exilé, lors de la Révocation, en trois endroits de la France, successivement. Il finit par gagner la Hollande, en 1687, avec sa femme *Françoise Bothereau de Lormois,* veuve de Jean-Baptiste Marbault, qu'il avait épousée en 1647 et dont il eut quatre enfants. Son fils, *Antoine de Massanes*, épousa, en 1671, *Marguerite Hardy*, sa cousine, dont il eut sept à huit enfants. Il passa au catholicisme, mais sa femme, ayant refusé de se convertir, fut enfermée dans un couvent. Elle finit par gagner Genève avec ses filles, en 1690. (*Fr. Prot.* VII, 307-308.)

[2] *De La Chau. Le marquis de La Chaux.* (Eug. Arnaud, *Histoire des Protestants du Dauphiné*, III. 358. *André de La Chau* réfugié, se marie en 1711 à Genève. — *Fr. Prot.* 2e éd. IV, 331. — Notes de M. Guyot.)

[3] *Jacques de Pelet, seigneur de Rocoulle* (Rocoulles), gentilhomme languedocien, très considéré en France et à Berlin, où il se réfugia ; il y mourut en 1698, âgé de quarante-six ans. Il fut colonel de cavalerie et chef de la 1re compagnie des Grands-Mousquetaires à Prenzlau. Sa femme, Marthe du Val, veuve en premières noces de Ésaïe du Matz de Montbail, de la maison de Montmartin, femme d'une haute distinction, fut, après la mort de Rocoulle, placée comme gouvernante du prince royal, par le roi Frédéric Ier. Lorsque, en 1713, son élève monta sur le trône, sous le nom de Frédéric-Guillaume, il nomma Mme de Rocoulle gouvernante de tous ses enfants. Elle fit donc l'éducation du Grand-Frédéric, qui lui resta attaché jusqu'à sa mort, survenue en 1741, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.— (Er. et Recl., IX, p. 132. II. 234, 242. III. 116, 123, 125. — *Fr. Prot.* VIII, c. 164, article Pelet.)

[4] Peut-être un des *Mercier de Grigny* et de *la Norville.* — *Fr. Prot.* 2e éd. II. 554, V. 420. — *Bull. Prot.* LIV. 1905, p. 483. — Er. et Recl. I. 323. II. 147, et suiv. — (Notes envoyées à M. N. Weiss, par feu M. Henri Guyot, de Groningue, sur les personnes mentionnées dans la correspondance de Mirmand avec Galway.)

[5] *Élisée Jayet, de Molien,* capitaine dans Schomberg's horse. (Rd D. E. Agnew, *o. c.* Index vol., 2e éd., p. 175.)

des places pour chacun. Cependant il propose d'engager Jayet comme soldat, en lui donnant l'autorisation d'assister au pansement des blessés en campagne ou à l'hôpital. De cette façon il apprendra à soigner les malades. Enfin il y avait à recueillir la succession de leur ami commun, le major de la Bastide, pour la remettre à sa veuve.[1] Cette affaire donna bien du mal à Mirmand et à Galway, qui s'y employèrent de tout leur cœur. Et, réussissant ou ne réussissant pas dans leur généreuse intervention, ils ne se lassaient jamais de mettre au service de leurs frères tout ce qu'ils possédaient de ressources ou d'influence.

Nous avons vu Mirmand envoyer de tous côtés des secours aux réfugiés nécessiteux, en Suisse, en Piémont, à Erlangen ou à Wesel. Sa charité savait les atteindre partout. Mais pour subvenir à de telles dépenses, il fallait de l'argent ; aussi ne cessait-il d'en collecter autour de lui. Il y ajoutait de ses propres deniers tout ce qu'il en pouvait distraire, puis il distribuait ces secours avec une sagesse et une exactitude dont témoignent les comptes détaillés laissés par lui.

Indépendamment des sommes déjà mentionnées, il réunit ainsi plus de 4000 livres (environ fr. 20 000), de 1692 à 1697. Citons parmi les donateurs, le landgrave de Hesse, l'Électeur de Brandebourg, les régiments de Lottum, de Varennes, de Briquemault, de Duhamel, de Veynes.[2] Ceux-ci donnèrent de 19 à 51 Rth. chacun (environ 284 à 765 francs). Le seul régiment de Galway donna 975 livres (fr. 4875). Une collecte faite à Wesel rapporta 310 Rth. (fr. 4650), une autre à

[1] Rd Agnew, p. 175. Le major de la Bastide, parent de Mirmand, déjà mentionné, servait sous Schomberg en 1689 et mourut en 1693. Voir p. 191. note 2 de cet ouvrage.

[2] *Lottum, Philippe-Charles*, comte de Wylich et Lottum, né 1650 † 1719, de nationalité allemande, fit une brillante carrière militaire et arriva au grade de Feld-maréchal. Il fut chef d'un régiment, gouverneur de Spandau, puis de Wesel. Il épousa 1° la baronne de Schwerin, 2° la baronne de Quadt-Wickerad, et laissa six fils et sept filles. (Er. et Recl. VII, 234, 252, 256.)

Henri de Briquemault, baron de Saint-Loup, dans le duché de Rethel, vint en Brandebourg avant 1681, et fit venir son ministre Fétizon (voir p. 57, note (4) Fétizon). Il forma en 1683 un régiment de cuirassiers, et reçut de l'Électeur un régiment d'infanterie en 1686. Briquemault fut nommé lieutenant général et gouverneur de Lippstadt. Chargé de recevoir les réfugiés en Westphalie, et de leur distribuer des secours, il contribua beaucoup à la fondation des colonies françaises de Clèves, Wesel, Emmerich, Duisbourg, Minden, Sœst, Ham, Lippstadt, etc. — Briquemault était connu pour sa piété et sa bonté, et sa maison était ouverte à tous les fugitifs. Sa femme,

Amsterdam 178 livres (environ fr. 890). Le legs de feu M. de Sisterce, remis à Mirmand pour les pauvres, se montait à 50 Rth. [1] (fr. 750).

Cet argent fut employé, tantôt à faire vivre en Piémont les réfugiés dauphinois, tantôt à soutenir les colonies de Berlin, de Berne, de Zurich, d'Erlangen, d'Emmerich. Toutefois la plus grande partie en fut distribuée à Wesel même, soit aux réfugiés de passage, soit à ceux qui y étaient fixés.

Mirmand a laissé un mémoire détaillé de chacun de ces dons, avec le nom des donataires, et quelquefois leurs quittances quand la somme en vaut la peine. Il procurait des pensions et des apprentissages à des enfants pauvres, des viatiques aux passants, des vêtements et des chaussures aux indigents, des draps et des couvertures à l'hôpital de Wesel, des médicaments aux malades de la colonie. [2] Plusieurs personnes de qualité : Mlles *de Rossières et d'Arlaud*, à la Haye, reçoi-

Marie de Meaux, fille de *M. de Charni de Meaux*, dernier du nom, était aussi charitable que lui. Briquemault mourut en 1692 et fut enseveli dans l'église cathédrale de Wesel. (Er. et Recl. I. 336, et s. VII, 130, 150.)

François, comte *Du Hamel*, général catholique, entra au service de l'Électeur de Brandebourg, bien avant la Révocation ; il eut un régiment de cavalerie qui compta nombre de réfugiés, et dont l'aumônier, Pierre Rossal, était réformé. Du Hamel épousa Henriette de Pöllnitz, protestante ; il entra comme généralissime au service de Venise, en 1702, et mourut en Morée. (Er. et Recl. II, p. 124, 152, 155 à 157, 195.)

André de Roubignac (Rouvillasc ou Rouvignac), seigneur *de Veynes*, officier français réfugié, originaire du Dauphiné et d'une famille noble qui possédait la seigneurie du *Bourg de Valence*, atteignit aux plus hauts grades de l'armée de l'Électeur. Lieutenant-colonel en 1688, il était colonel du régiment des dragons du margrave d'Anspach en 1690, et en devenait le chef en 1713, avec le titre de lieutenant-général. Il céda son régiment au lieutenant-général de Wensen en 1719, et fut nommé gouverneur de Peitz, où il était encore en 1720. De Veynes avait épousé *Caroline-Marie Mieg*, veuve du conseiller Rademacher. Elle lui laissa tous ses biens. (Er. et Recl. VII. 256-257. *Fr. Prot.* IX. 58.)

1 Mss. C. No 17 S, p. 193. Rôle de la distribution de 50 écus que j'ai été chargé, par feu M. de Sisterce, de distribuer aux pauvres en 1695 — (de l'écriture de Mirmand).

2 Il faut remarquer que ce sont les réfugiés qui ont les premiers appliqué de nouvelles méthodes rationnelles au soulagement des pauvres. — *Ibid.*, p. 207. Rôle de l'argent que j'ai reçu pour les pauvres réfugiés et que j'ai distribué, depuis l'an 1692 que j'ai quitté la Suisse et que je suis venu demeurer à Wesel [à l'an 1697]. Écrit par Mirmand. — *Ibid.*, p. 233. Rôle de l'emploi de 150 Rth. que j'ai reçus le 5 mars 1696 de M. de Fribourg (?), de la part de S. A. E. — *Ibid.*, p. 235. Rôle des pauvres de Wesel. — *Ibid.*, p. 215, 221, 229. Quittances de La Coste pour remèdes, Wesel 1696, 1697, 1698. — *Ibid.*, p. 223. Quittance de Engel à Mirmand pour compte des pauvres, 27 mars 1697.

vent de l'Électeur, par l'entremise de Mirmand, l'une 50, l'autre 30 Rth. [1] (soit fr. 750 et fr. 450 actuels.)

En décembre 1695, l'un des réfugiés les plus distingués de Berlin, de Montagnac, répond à une requête de Mirmand au sujet de Mlle de Fouquet domiciliée à Wesel. La Chambre des réfugiés de Berlin vient de lui accorder la pension la plus forte dont elle puisse disposer, soit 3 écus par mois (fr. 45), à partir du 1er janvier suivant, et il ajoute :

« Du reste, Monsieur, j'ai à vous dire que vous n'avez besoin du témoignage de personne [pour recommander quelqu'un], et que le vôtre est plus que suffisant. Votre mérite, qui est connu de tout le monde, suffit sans doute à Messieurs nos commissaires. »

Avec cette lettre, Montagnac envoie à Mirmand un mémoire confidentiel sur la situation et le mérite de plusieurs ministres réfugiés, en vue de repourvoir le poste de troisième pasteur de Wesel, resté vacant par suite du départ de *Chaudon* pour Francfort. Il y est question de *Dolave* du Languedoc, *Rossel* de Montauban, *Le Sage* de Bourgogne, *Huran* (ou Hurau), *Jurieu*, *Fourniret*, *Rivier* du Languedoc, *du Bourg* de Zoest et Turin, *Bonafous* et *Hérault*. [2] Ces

[1] Mss. C. N° 17 S, p. 231 et 227. Quittances. *Rossières*, officier en Irlande, licencié 1699, avec pension de 2 shelling, 6 d. par jour. Shaw, art. cité. *Jacques de Rossières*, natif d'Uzès, capitaine au régiment de Varsovie 1706, mort à Potsdam 1740, âgé de 70 ans. (Er. et Recl. VII. 273.) — Sur le nom d'*Arlaud*, pas de mention.

[2] *Pierre Chaudon*, pasteur à Francfort sur le Mein. Il y était encore vers 1720 et laissa sa chaire vacante en 1724. Jacques Eynard lui succéda. (*Fr. Prot.* V, 49 b., et 2e éd. IV, 242.)

Barthélémy le Sage, originaire d'Autun, immatriculé à Genève 1680, pasteur à Berlin 1694-1696, à Prenzlau 1698-1710.

Jurieu, du Languedoc, délivré des galères, reçu en Suisse. (Mémoire.)

Antoine Rivière, étudie à Puy-Laurens 1679-1682 ; en Hollande 1689, en Angleterre 1691, décédé avant 1700.

Pierre Dubourg, né à Maugui, étudie à Nîmes 1667, ministre de Ners 1668-1670, d'Aubussargues 1670-1678, de Vestric 1678-168..., de Saint-Jean de Marvejols 168...-1685, en Hollande 1686, à Amsterdam 1688. Mort 1706. Il épousa Isabeau Michelle, de Nîmes.

Deux pasteurs du nom de Bonafous, savoir :

Antoine Bonafous, ministre à Saint-Marcel 1660, à Ardaliès 1662-1664, à Cassagnas 1665-1678-1682, et

Marc-Antoine Bonafous, originaire de Milhau, fils de Pierre Bonafous, reçu 1659, ministre à Saint-Affrique 1659-1674, à Milhau 1674. (Pap. Auzière, pour les pasteurs ci-dessus.)

De Bonafous. Famille ancienne et noble du Languedoc. Les barons de Castelnau de

derniers sont particulièrement recommandés et Hérault fut choisi pour Wesel.

Dans le courant de l'année 1697, Mirmand prit un vif intérêt aux infortunes d'une femme âgée et faible, la marquise *de Mizeré* [1] retirée à Nimègue avec sa fille Élisabeth et son gendre de Chantigney. Depuis près de dix ans qu'elle avait quitté la France, la marquise avait vécu de l'argent qu'elle avait emporté à son départ. Ses ressources épuisées, elle se trouva réduite à la plus extrême misère. Dans sa détresse, elle écrivit lettre sur lettre à Mirmand pour implorer son secours. Celui-ci s'adressa à Galway, dans l'espoir d'obtenir quelque pension par son entremise. Galway lui répond le 2/12 mars 1697 :

« Je suis extrêmement touché de l'état de Mesdames de Mizeré ; mais je ne sais pas ce que je pourrais faire pour elles à l'avenir. Je ne fais de pension à personne qui n'en ait un besoin très pressant, et à qui il soit possible de rien retrancher. Pour de nouveaux fonds, je ne vois pas où les prendre, cela dépendra de ce que j'aurai en Irlande. » [2]

Bonafous ont droit d'entrée dans les États de la Province. Leurs baronnies sont situées dans le diocèse d'Albi. On trouve un Bonafous dans le rôle des grands-mousquetaires, et plusieurs demoiselles Bonafous se sont occupées en Allemagne de l'éducation des jeunes filles. (Er. et Recl. IX, p. 40.)

[1] Il s'agit de *Élisabeth Daitz ou d'Aitz, dame de Mizeré,* fille de Jean, Sr de la Rochelie et d'Élisabeth de Lastes, veuve depuis le 28 mars 1687 d'Antoine Gillier, Sr du Vivier, et de sa fille *Élisabeth*, réfugiées en 1688 à Nimègue. Lièvre, *Protestants du Poitou*. III, p. 112 n. — *Fr. Prot.* 2e éd. I. 69, V. 45. — Filleau I. 29 b. — Procès-verbal du quartier de Nimègue, du 10 juin 1697, contenant la requête de Mme Élisabeth Daitz de Mizéré, et le secours de cent florins qui lui fut accordé. (Notes de M. H. Guyot.)

Nous trouvons dans le *Journal de Jean Migault* des détails curieux sur les dames de Mizéré (ou Miséré). Migault, protestant du Poitou, instituteur, veuf et père de onze enfants, errait avec deux d'entre eux dans la campagne et fut accueilli tantôt au château de M. d'Olbreuse, frère de la duchesse de Zell, tantôt dans celui de M. de Marsay (voir App. No 39, la Comtesse de Marsay). Saisi et emprisonné en 1685, Migault ne recouvra sa liberté qu'après avoir signé l'acte d'abjuration. Dès lors il n'eut plus d'autre pensée que de quitter la France avec les siens. Les dames de Mizéré, aux environs de La Rochelle, qui avaient le même désir, le prirent comme gérant en 1686 ; sur leur demande, il réussit à vendre ou à louer leurs immeubles. Il leur remit en novembre 1687, une somme considérable, tout en leur procurant l'occasion de s'embarquer sur un navire anglais. Le capitaine s'engageait à transporter Mmes de Mizéré et Jean Migault en Angleterre, pour la somme de dix-huit cents francs (livres du temps, soit fr. 9000). Mais ces dames ne purent se décider à s'embarquer. Elles préférèrent s'enfuir par Paris, où Migault les laissa aller. Lui-même, après bien des délais et des soucis, parvint à gagner la Hollande, en 1688, avec la plus grande partie de sa famille. (De Bray, *Journal de Jean Migault, ou Malheurs d'une famille protestante du Poitou*. Paris, Genève, 1854.)

[2] Mss. C. No 17 O. Galway à Mirmand, Londres 1/12 mars 1696-1697. Galway,

N'obtenant rien de ce côté, Mirmand partit pour Nimègue. Comme les États de Gueldre y étaient assemblés en juin, il leur fit parvenir une requête en faveur de Mme de Mizeré. Elle offrait de restituer ce secours, dès qu'elle pourrait jouir des biens qu'elle avait laissés en France. Les députés ordinaires, autorisés à accueillir favorablement cette requête, se laissèrent émouvoir par tant d'infortune et accordèrent, le 10 juin, à la marquise, un secours provisoire de cent florins, puis, en septembre, ils lui firent une pension. Par malheur cette pension ne fut pas payée, de sorte que, l'année suivante, la pauvre femme se trouvait dans une misère plus profonde que jamais (mai 1698). Ce n'était pourtant pas faute des plus hauts appuis. Par les soins de Mirmand, elle avait été recommandée à Lord Albemarle, qui écrivit en sa faveur au baron de Velderer. Mirmand en parla lui-même à Guillaume III, et le roi, touché de l'état de Mesdames de Mizeré, le chargea de leur exprimer son intérêt, et les recommanda aux Messieurs de Nimègue. Mais toutes ces tentatives n'amenèrent aucun résultat. En même temps M. de Chantigney cherchait quelque situation auprès d'un seigneur de la Grande-Bretagne. Galway écrit là-dessus à Mirmand :[1]

« Je suis fâché de l'état où vous me représentez M. de Chantigney, et je voudrais y savoir quelque bon remède. Je ne connais dans tout ce royaume aucun seigneur à qui l'on puisse proposer de prendre un gentilhomme. Il peut, par hasard, s'en trouver en Angleterre, mais je ne suis pas sur les lieux. Si l'on peut m'en indiquer quelqu'un, et qu'on souhaite que je lui écrive, je le ferai. »

Enfin Mirmand adresse, en mai 1698, à Lord Albemarle une lettre très énergique. Il lui rappelle les démarches qu'il a déjà faites auprès de lui, entre autres pour les officiers cassés de l'armée du Haut Rhin, et auxquelles il n'a pas répondu, ce qui ne l'empêche pas de lui exposer la triste condition de Madame de Mizeré :

« Elle est obligée, dit-il, de recevoir des charités particulières, en attendant

après avoir quitté Mirmand, va partir pour l'Irlande; citons ce passage de sa lettre : « J'espère que mon voyage en Irlande, bien loin d'être un obstacle à notre commerce, en fera plutôt naître de nouvelles occasions. Je m'assure au moins qu'il ne me fera rien perdre de votre amitié, comme il ne diminuera rien de celle que je vous ai promise. »

[1] Mss. C. No 18 AA, p. 103. Galway à Mirmand, Dublin 4/14 janvier 1698.

que le roi ait la bonté d'y remédier. Il se présente pour cela une occasion favorable que Madame de Mizeré m'a prié de vous indiquer : c'est qu'il est mort depuis peu, à Nimègue, un vieux officier réfugié, appelé *Jacques de Quinsac, sieur de la Fabrègue*, qui a laissé une pension vacante d'environ 500 livres (fr. 2500), qui donnerait moyen à cette dame de subsister, avec M. de Chantigney son gendre, qui est auprès d'elle.

« Si le roi a la bonté de la lui accorder, j'espère que, par un effet de votre compassion envers elle, vous voudrez bien la lui procurer, et que vous ne désapprouverez pas la liberté que je prends dans cette occasion. D'autant mieux que Sa Majesté m'ayant offert de me faire ressentir les effets de sa bonté, en mon particulier, je lui ai fait connaître que je ne demandais que l'honneur de sa bienveillance, et que je me contentais de demander, dans les divers endroits de notre dispersion, des grâces pour ceux qui m'en paraissent dignes, par leur état et par leur mérite.

« C'est par là que je tâche de glorifier Dieu, en m'acquittant des engagements de notre exil. »[1]

Nous voudrions être certaine qu'après tant de démarches, Mirmand ne fut pas déçu, et qu'il put obtenir, pour la marquise de Mizeré, la pension de Jacques de Quinsac[2].

Le 21 février 1697, un placet, sans doute rédigé par Mirmand, fut adressé à l'Électeur de Brandebourg à l'effet d'obtenir, pour les réfugiés de Wesel, l'exemption des logements militaires et le droit d'être considérés comme natifs du pays, partant d'être reçus sans frais aux bourgeoisies et aux corps de métier. Le Grand Électeur avait conféré pour 10 ans ces avantages aux réfugiés, par son édit de Potsdam du 29 octobre 1685. Par un nouvel édit, daté du 4 juillet 1696, son fils l'Électeur Frédéric III, venait de proroger celui de son père pour cinq nouvelles années jusqu'à l'an 1701 inclusivement.

Mirmand était donc autorisé à réclamer, pour la colonie de Wesel, le bénéfice des avantages accordés par les Électeurs de Brandebourg à toutes les colonies françaises de leurs États, et dont celle de Wesel avait été exclue par le mauvais vouloir des autorités locales.

« Bien loin d'être considérés comme bourgeois, dit le placet, le magistrat

[1] Mss. C. No 18 AA, p. 113. Mirmand à Lord Albemarle, 6 mai 1698. — App. No 1. Mém. Mir.

[2] *Ch. Quinsac*, officier licencié de l'armée de Guillaume III, recevait 6 d. par jour ; en 1702, il était mort ou absent d'Angleterre. *La Fabrègue* recevait 5 sh. par jour. Également mort ou absent en 1702. (Shaw, article cité.)

de la dite ville, par un acte du 24 janvier 1696, a délibéré qu'ils [les réfugiés] devaient être tenus pour passagers, sinon que depuis longtemps ils eussent été reçus et admis à la bourgeoisie, ce qu'aucun des dits réfugiés n'a été jusqu'ici, ni ne pourrait l'être, sans qu'il lui en coûtât beaucoup. Les artisans ne peuvent aussi travailler à leurs métiers, sans se faire recevoir aux corps des maîtrises, ni être reçus à la maîtrise qu'avec beaucoup de peine, et en payant. Et ce, par où ils sont journellement incommodés et inquiétés, est le logement des gens de guerre. »

En outre, après la promulgation de l'édit du 4 juillet 1696, le magistrat de Wesel avait adressé à l'Électeur une humble requête, pour le prier d'abroger ce dernier édit.

Le placet des réfugiés expose les motifs qui doivent engager S. A. E. à faire droit à leurs réclamations. D'abord, la présence des émigrés à Wesel a amélioré la condition des habitants du pays, car les premiers, au nombre de huit cents, louent un grand nombre de maisons dont ils paient exactement les loyers. Cinq ou six d'entre eux à peine sont propriétaires de maisons. Ensuite ils paient les accises et autres droits, montent la garde et prennent les armes avec les bourgeois, chaque fois que l'occasion s'en présente. Enfin, en ce qui concerne les logements militaires, le fait que la ville possède cinq ou six casernes devrait permettre d'y loger les soldats, plutôt que d'en charger les réfugiés qui en reçoivent plus que leur part. [1]

Nous ignorons si cette requête fut favorablement accueillie.

A la fin de cette même année, Mirmand collectait quelques fonds, auprès des dames de sa société, pour constituer une pension de deux cents florins[2] à l'une d'entre elles, Mme de Grandchamp, qui était sans ressources. Il est fréquemment question de cette dame dans la correspondance de Mirmand avec Galway, qui tint à prendre part à cette bonne œuvre.

« Si vous m'engagez à quelque chose pour Mme de Grandchamp, lui écrit-il, vous ne devez pas craindre que je vous en désavoue. »

[1] Mss. C. No 17 M, pièce LXXXIV, 4 juillet 1696. Édit de S. A. E. de Brandebourg portant prolongation des privilèges accordés aux réfugiés.
Ibid. No 17 S, p. 309. Requête à S. A. E. sur les logements de guerre, 21 février 1697.

[2] De Hollande.

Et Mirmand fit si bien, que pendant trois années consécutives, 1698, 1699 et 1700, il put remettre à Mme de Grandchamp les 200 florins de sa pension.[1] (Environ fr. 1650.)

[1] Mss. C. No 18 AA, p. 98. Galway à Mirmand, 25 janvier 1698. — *Ibid.* No 17 S., p. 251. (Note écrite par Mirmand.) « Pour faire la pension de 200 ff. de Mme de Grandchamp, de l'année 1698. »

Donateurs (1698) :		
Mme d'Obedam	ff.	60 —
de Massanes	»	25 —
de la Guerche. . . .	»	10 —
de L'Étang	»	19 —
de Monceaux	»	19 —
de la Melonnière . . .	»	20 —
Mylord Galway	»	44 —
D'ailleurs	»	3 —
	ff.	200 —

Donateurs (1699) :		
Mme de Massanes	ff.	15 —
d'Obedam	»	60 —
de la Guerche	»	10 —
Légat d'Ablancourt. . . .	»	45 —
Mme de Monceaux	»	5 —
Mylord Galway	»	45 —
Légat dame S. Martin. . .	»	50 —
	ff.	230 —

Donateurs (1700) :		
Le reste de l'année précédente	ff.	30 —
Mme de la Moussaye . . .	»	80 —
de Massanes	»	20 —
La Guerche	»	10 —
A reporter	ff.	140 —

(1700)		
Report	ff.	140 —
Mme de Massanes, des charités d'Angleterre	»	20 —
Mme de L'Étang.	»	20 —
de Beringhen	»	5 —
de moi.	»	15 —
	ff.	200 —

Samuel de Grandchamp, de Metz, capitaine dans le régiment de Lille-Marais, se réfugia en Hollande après la Révocation et fut tué au siège de Liège, sous Marlborough, en 1702. — *(Fr. Prot.* V, 351, et 2e éd. I, 33. — Famille *Addée,* seigneurs de *Petit-Val et de Grandchamp.)*

Mme *d'Obedam,* un nom hollandais.

De Monceaux. René-Henri de Croix, seigneur de Monceaux, vint à Berlin à la suite du maréchal de Schomberg et fit grande figure à la cour. Il suivit en qualité de capitaine, en 1687, les funérailles du margrave Louis, et l'année suivante celles de son père, le Grand Électeur, dont il conduisait le cheval. (Er. et Recl. II, 219. III, 223.)

Nicolas Frémont d'Ablancourt 1625-1694, neveu par sa mère du célèbre Perrot d'Ablancourt, qui se chargea de son éducation, fut protégé par Turenne, nommé représentant de la France à Lisbonne 1663, puis à Strasbourg 1675. Ses convictions religieuses l'obligèrent à se retirer à La Haye. Fort considéré du prince d'Orange, il en reçut une pension avec le titre d'historiographe. Homme de grand mérite, protestant zélé, il composa plusieurs ouvrages, entre autres un catéchisme. (*Fr. Prot.* V, 171.)

Marie, dame de la Moussaye, fille de *Henri Goyon marquis de la Moussaye,* voulut quitter la France à la Révocation, avec son neveu le marquis Du Bordage et la famille de celui-ci, mais ils furent pris et jetés dans diverses prisons. Mlle de la Moussaye était à la Bastille en 1687 ; après quatre années de captivité, où elle ne cessa de résister aux convertisseurs, elle fut expulsée du royaume, se retira en Hollande et y mourut en 1717, laissant la réputation d'un modèle de piété et de bienfaisance. (*Fr. Prot.* V, 347 et 2e éd. III, 1041.) — Sourches, dans ses *Mémoires,* raconte la fuite et la prise de la famille Du Bordage et de Mlle de la Moussaye, il ajoute : « Et l'on n'entendait alors parler d'autre chose que des gens qui se sauvaient, dont les uns étaient

Il y avait aussi à Wesel une famille de Brisson[1], réfugiée, dont le sort préoccupait les deux amis. Mirmand annonce à Galway que Brisson a obtenu une pension de mille livres, dont le solliciteur gardera le tiers[2]. Galway lui répond quelques jours après :

« J'ai beaucoup de joie que les affaires de Mme de Grandchamp et de M. Brisson commencent à prendre une meilleure face que ci-devant. S'ils avaient besoin que j'écrivisse encore pour eux quelque part, je le ferai avec plaisir. »[3]

Enfin les velléités de retour en France manifestées par le baron de Malerargues[4] inquiétaient les deux correspondants. Il finit par y renoncer, et Galway dit à Mirmand :

« Ce que vous m'écrivez des bonnes dispositions de M. le baron de Malerargues et de la ferme résolution où il est de ne plus penser à la France, me fait beaucoup de plaisir. »

arrêtés, et les autres étaient assez malheureux pour se sauver. » (*Mémoires du marquis de Sourches*, Paris 1886, vol. I, p. 353 et 355.)

Mme *de Beringhen* doit être *Marie de Menours*, veuve de Jean de Beringhen, qu'elle avait épousé en 1642, et mère de Théodore de Beringhen. Jean, expulsé du royaume après maintes persécutions, se retira en Hollande avec sa femme et mourut avant 1696. — Mme Du Noyer qualifie ainsi Mme de Beringhen : « personne d'un mérite et d'une vertu extraordinaire et qui avait eu sa part dans les persécutions ». (*Fr. Prot.* 2e éd. II, 340-342.)

[1] *François de Brisson*. Sgr. *des Grand et Petit-Baix et d'Eury*, capitaine dans un régiment de marine, fils de François, chevalier, sgr. des mêmes lieux et de Fort-Oiseaux, épousa, 15 octobre 1674, à Metz, *Louise-Madeleine le Bey de Batilly*, née à Metz, 4 octobre 1648 † 1735 à Berlin, étant veuve et âgée de 86 ans. « Une famille de six personnes, dont les principales étaient François de Brisson ou Brison et Mlle de Batilly, se réfugia de Metz à Francfort, où elle vivait en 1700. » (Notes de M. H. Guyot. — *Fr. Prot.*, 2 éd. II. 167, 179. — Poirier, Metz. *Documents Généraux*.) — Au commencement du Refuge, plusieurs dames de Batilly, réfugiées, furent pensionnées par la cour de Brandebourg. M. de Rebenac, ambassadeur français à Berlin, les reconnaissait pour ses parentes et aidait les réfugiés à retrouver leurs titres. (Er. et Recl. IX, p. 19.)

[2] Qui pouvait bien solliciter une pension pour autrui, et en garder le tiers ? Mss. C. No 18 AA, p. 97. Mirmand à Galway, 31 décembre 1697.

[3] *Ibid.*, p. 103. Galway à Mirmand 4/14 janvier 1698, *l. c.*

[4] *Saint-Just de La Tour de Malerargues* ou *Malairargues*, du Languedoc. Il avait dans les environs de Nîmes une seigneurie avec poste de ministre. Le synode lui donna comme pasteurs J. Brouset en 1668 et Castanier en 1672. Il participa à l'assemblée générale des réfugiés de Suisse, tenue à Lausanne en 1688, où l'on décida d'envoyer à Berlin les députés de Mirmand et Bernard. (*Fr. Prot.*, 2e éd. III, c. 221, 838 — 1re éd. VII, 424 b.) La famille de La Tour de Malerargues se fixa à Vevey dès les premiers temps du Refuge. (Jules Chavannes, *o. c.*, p. 173.)

Aussi, oubliant tout ce qui dans la conduite du baron, a pu lui déplaire, Galway se montre prêt à lui rendre service ; mais pour le moment, il n'a pas de pension à lui donner :

« Que M. de Malairargues prenne patience. Il se peut présenter avec le temps quelque occasion favorable, dont il ne sera pas si difficile de le faire profiter, et je m'y emploierai avec joie. » (25 janv. 1698 *l. c.*)

Un des officiers du régiment de Galway, de Rouvières, désirant faire un voyage à Genève, autant pour sa santé que pour les affaires de sa famille, Mirmand prie Galway de lui accorder un congé, ce à quoi celui-ci consent de bon cœur :

« Rouvières [1] n'aura qu'à s'adresser au colonel d'Aubussargues [2] pour l'obtenir », et il y revient plus tard : « J'ai accordé par avance à M. de Rouvières la permission que vous demandez, et je suis bien aise que cela vous fasse plaisir » (5/15 déc. 1698).

M. de Beauvoir [3] est aussi recommandé à Galway par Mirmand et par Rochegude.

« La recommandation de M. de Rochegude en faveur du jeune M. Beauvoir, dit-il à Mirmand, ne pouvait être soutenue plus fortement que par l'intérêt que vous me marquez d'y prendre. Je ferai pour lui ce qui dépendra de moi, lorsque j'en trouverai l'occasion. » (5/15 déc. 1698).

[1] *Rouvières* était en 1702 un des officiers pensionnés des régiments de Guillaume III. Il avait quitté le royaume et recevait 4 sh. par jour. (Shaw, article cité.)

[2] D'*Aubussargues,* colonel. Rd D. C. Agnew. Index-Vol., p. 149. (Notes H. Guyot.)

[3] *François du Roure de Beauvoir*, fils de Scipion du Roure et de Mlle de Dangers, se retira en Angleterre à la Révocation, et obtint une compagnie dans un régiment de cavalerie. Il eut de sa femme, Catherine de Rieutort, deux fils qui suivirent avec éclat la carrière des armes et celle de la diplomatie. (*Fr. Prot.* 2e éd. II, 164.)

II

Traité de Ryswick, 1697. — Officiers licenciés de l'armée de Guillaume III, 1698. — Comte et comtesse de Dohna.

A propos de l'Irlande, nous avons dit un mot du traité de Ryswick. Les conséquences de cet événement furent si importantes pour les réfugiés que nous devons y revenir, et signaler la part qu'ils y prirent.

L'Europe était arrivée à un moment décisif; les nations belligérantes, aussi bien la France que l'Angleterre, la Hollande ou l'Allemagne demandaient la paix. La Grande-Alliance était frappée au cœur par la défection du duc de Savoie, qu'un traité secret avec Louis XIV en avait détaché. Dès le 8 octobre 1696, il y eut une suspension d'armes bientôt transformée en trêve, qui dura jusqu'à la conclusion de la paix. Les conférences s'ouvrirent le 9 mai 1697 au château de Ryswick. Elles aboutirent à la fameuse paix signée par le roi de France, les 20 septembre et 30 octobre suivants. Le roi de Suède, en sa qualité de neutre, s'était offert à servir de médiateur. Ce fut son représentant à Paris, le baron de Lillieroot [1] qui en remplit les fonctions.

Depuis la Révocation, les réfugiés avaient toujours considéré leur situation à l'étranger comme provisoire. Ils firent, en conséquence, les plus grands efforts pour obtenir du congrès le rétablissement de l'édit de Nantes, la liberté de conscience, l'élargissement des prisonniers et des galériens en France, et le droit, pour les Français fixés à l'étranger, de jouir des biens qu'ils avaient abandonnés dans leur patrie.

Dès le mois d'avril, la Direction française de Lausanne s'adressait

[1] *Nicolas Eosander, Baron de Lillieroot* † 1705, l'un des meilleurs diplomates suédois du XVII[e] siècle, fut ministre près la cour de France. En 1697, il fut nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi de Suède au congrès de Ryswick. Après la conclusion de la paix, il resta à La Haye, et réussit à mener à bien des négociations importantes avec l'Angleterre et la Hollande. (Voir H. VAST. *Les grands traités du règne de Louis XIV*, fasc. 2. Paris 1898.)

à Mirmand, pour être renseignée sur ce que tenteraient les émigrés en Allemagne et en Hollande, et pour lui demander ses conseils sur la conduite que devaient tenir ceux de la Suisse. La réponse de Mirmand, datée de Wesel, le 17/27 avril 1697, témoigne de sa grande clairvoyance. Il n'a aucune confiance dans l'avenir, « vu que les préliminaires de la paix ont été réglés sans qu'il y soit parlé de nous, » dit-il. Et à La Haye, où se trouvaient les hommes les plus compétents du Refuge, et les mieux placés pour juger de la situation, ils étaient divisés d'opinion, et avaient envoyé des mémoires provenant de deux comités différents.

Mirmand conseille aux réfugiés de la Suisse de faire des assemblées, dont la Direction de Lausanne prendra l'initiative. Celle-ci devra envoyer des Mémoires aux magistrats de Berne et de Zurich, ainsi qu'aux ambassadeurs anglais et hollandais, pour les prier de les transmettre à leurs souverains respectifs, afin que ceux-ci présentent au Congrès les vœux des exilés français. [1]

Les mêmes efforts furent tentés ailleurs. En Angleterre, en Prusse, en Hollande, on présenta des requêtes à S. M. B., à l'Électeur de Brandebourg et aux États Généraux, pour les supplier de prendre en main la cause des réfugiés, et de la plaider à Ryswick. [2]

Brousson fit paraître ses *Très humbles remontrances à toutes les puissances protestantes, 1697.* Gaultier de Saint-Blancard, auquel Brousson avait envoyé son opuscule, s'élevant surtout contre la division qui existait entre les réfugiés de Hollande, proposa de déléguer, de chacun des pays où se trouvaient des réfugiés en grand nombre, un député chargé de veiller à leurs intérêts au lieu où se négocierait la paix. [3]

[1] Mss. C. No 15. Lettre 35. — Mirmand à la Direction de Lausanne, 17/27 avril 1697.

[2] *Ibid.* No 17 R, p. 155. (1697. Paix de Ryswick.) « Plein pouvoir des Français réfugiés en Suisse à MM. de Peray, La Chenaille, de Beringhen, Jurieu, Benoist, Orillac, etc., leurs agents généraux en Hollande, pour demander le rétablissement des Églises réformées de France aux plénipotentiaires des princes protestants assemblés à la paix de Ryswick. » Cet exemplaire fut signé à Berne, le 26 mai 1697, par un grand nombre de réfugiés. D'autres exemplaires furent signés à Vevey, le 29 mai; à Morges, à Rolle et à Yverdon le 30 mai; « et tous ces actes furent envoyés à Berne, par le courrier du 1er juin. »

[3] Mss. C. No 17 O, p. 230. — Lettres de Gaultier à Brousson, 20 février/2 mars 1697. En outre, une série de mémoires destinés à l'assemblée de Ryswick se trouvent

Une des pièces les plus curieuses relatives au traité de Ryswick est un Mémoire adressé au roi d'Angleterre et intitulé : *Mémoire pour les affaires de la religion en France et des réfugiés en Hollande.* L'auteur inconnu affirme que la religion réformée est encore professée en France par un million de personnes, que l'Église romaine n'y fait presque aucun progrès, malgré la persécution, et que les réformés conservent en secret leur religion et en instruisent leurs enfants. Il estime qu'il y a encore 450 protestants souffrant sur les galères, qu'une infinité de femmes arrêtées sur la frontière, ou qui ont voulu conserver le précieux dépôt de la foi, sont retenues dans les prisons ou dans les couvents, et que beaucoup d'enfants, ravis à leurs parents, sont dans les collèges des Jésuites où autres communautés religieuses, où on les élève violemment dans l'erreur. [1]

Sous l'action de ces nombreuses requêtes, les princes protestants présentèrent, le 18 septembre 1697, au médiateur Lillieroot une pièce officielle et collective, avec cet entête : *Demande des princes protestants pour le rétablissement des Églises en France.* Ainsi que l'indique son titre, cet important document réclamait de Louis XIV :

1° Le rétablissement des réfugiés en France dans leurs droits, libertés et privilèges en matière de religion, afin qu'ils puissent jouir dans leur patrie d'une entière liberté de conscience.

2° La mise en liberté des réformés, détenus dans les prisons ou autrement, « afin que ces affligés aient aussi part à la paix dont va jouir l'Europe. » [2]

Le célèbre historien Élie Benoît, pasteur réfugié à Delft, chargé de représenter la cause de ses frères aux conférences de Ryswick, faisait savoir le 2 septembre aux Directions françaises de la Suisse qu'il avait bon espoir en se voyant appuyé par les représentants des puissances protestantes, et même par les luthériens. Toutefois il ne se

aux Mss. C. N° 17 M. N° 134, p. 367. N° 136, p. 375. N° 144, p. 375. N° 167, p. 379. — *Ibid.* N° 15, p. 241 à 261, et p. 280 à 289.

[1] Mss. C. N° 17 N, f° 54. (N° CX, ancienne cote.) — Ce mémoire n'a pas de date, mais comme il est adressé *au roi d'Angleterre,* il ne peut concerner que le traité de Ryswick, celui d'Utrecht ayant été signé sous la reine Anne, en 1713.

[2] *Ibid.* N° 15, p. 300.

dissimulait point les grandes difficultés qui pourraient compromettre la réalisation de ses espérances. [1]

Ces difficultés n'étaient, en effet, que trop réelles, comme le prouva la réponse du roi de France à la demande des princes protestants, réponse qui se trouve dans le compte-rendu d'une conférence tenue à Delft, à l'occasion du traité de paix.

« Les ambassadeurs français ont déclaré à ceux des Provinces-Unies que le roi de France ne souffrirait pas qu'aucun réfugié rentrât dans son royaume, sans avoir abjuré et renoncé à sa religion, et qu'il n'ait dessein de vivre en bon catholique en France, et cela sous aucun prétexte et pour aucune raison que ce puisse être. »

« Les ambassadeurs de Hollande croient devoir communiquer cette décision à tous les Consistoires français, afin qu'ils en avisent les réfugiés et qu'il les empêchent de faire quelque faux pas qui les précipiterait dans le malheur. Au surplus, l'on fera part de cette décision à tous les ambassadeurs et ministres des puissances protestantes pour leur notice. » [2]

Autant Louis XIV se montra inflexible à l'égard de ses sujets protestants, autant il fut modéré dans les conditions de la paix vis-à-vis des alliés, si bien que plusieurs personnes de son entourage trouvèrent cette paix humiliante pour la France. Bien qu'il eût obtenu, à peu près partout, l'avantage des armes, le roi rendit tout ce qui avait été « réuni, acquis ou conquis » par lui depuis 1678, à l'exception de Strasbourg. La condition la plus dure pour lui fut la reconnaissance de Guillaume III comme roi d'Angleterre. Mais sur l'article des protestants français qui réclamaient leur patrie et leurs droits, il fut inexorable. Dans une lettre adressée à Racine, Vauban exhala l'indignation que lui causait un pareil traité. [3]

Au moment où la paix allait être conclue, Mirmand eut l'occasion de voir le roi d'Angleterre, qu'il était allé trouver à Loo, pour le prier de donner à son ancien ami, M. de Restourand, la place de conseiller au parlement d'Orange, laissée vacante par M. de Guairan. Sa demande fut accordée; toutefois Restourand ne put pas en profiter, à cause du mauvais vouloir de la cour de France.

[1] Mss. C. N° 15, p. 296.

[2] *Ibid.*, p. 303. — Extrait des registres de LL. HH. PP., nos seigneurs des États-Généraux des Provinces-Unies, conférence du 24 décembre 1697, tenue à Delft.

[3] Camille Rousset. *Histoire de Louvois,* T. IV, p. 540 à 542.

Dans l'audience particulière qu'il lui accorda, Guillaume III lui témoigna le chagrin extrême qu'il avait de faire la paix, sans pouvoir procurer à ses coreligionnaires la délivrance qu'ils en attendaient. Mirmand, pénétré de la sympathie que dénotaient les discours du roi pour les réfugiés, se retira plein de reconnaissance envers ce souverain. [1]

L'échec de Ryswick produisit parmi les protestants une consternation générale, aussi bien en France qu'à l'étranger. Benoît ne pouvait se décider à transmettre en Suisse la nouvelle de ce malheur. La réponse du roi de France, concernant ses sujets réformés, n'arriva que deux mois après la signature du traité, et ne fut notifiée à Benoît que plus tard. Il en fut accablé de douleur, et ne communiqua cette triste nouvelle à la Direction française de Lausanne que le 4 mars 1698. Il le fit, en rendant hommage au bon vouloir des puissances protestantes qui « se sont montrées, dit-il, pleines de zèle pour nous favoriser ». Il en conclut que le cœur du roi de France était absolument fermé à tout sentiment de bienveillance à l'égard de ses sujets réformés, et qu'il ne fallait plus rien attendre de sa part. [2]

La triste impression qu'éprouvèrent les colonies françaises de la Suisse se traduisit dans leurs réponses à Benoît. Rouvières écrit de Genève, le 22 mars :

« Il était nécessaire que les réfugiés fussent entièrement désabusés. Les persécutions recommencent en France. »

Le 24 mars, le consistoire français d'Yverdon témoignait sa profonde douleur de voir le roi de France inflexible :

« Il faut prier, dit sa lettre, pour incliner son cœur et celui des puissances en notre faveur. »

Le 18 mars, la Direction française de Vevey exprime la même affliction :

« Il faut, écrit-elle, redoubler de zèle pour faire notre paix avec Dieu. » [3]

[1] Mém. de Mir. — Voir App. N° 1.
[2] Mss. C. N° 15, p. 307. — Lettre de Benoît à la Direction de Lausanne, 4 mars 1698.
[3] *Ibid.*, p. 314, 316, 318. Réponses des Directions de Genève, 22 mars, Yverdon, 24 mars, et Vevey, 18 mars 1698, à la communication de la lettre de Benoît, faite par la Direction de Lausanne.

Toutes les espérances des protestants français furent anéanties, leurs prisonniers demeurèrent dans les fers et l'oppression fut plus lourde que jamais.[1]

Déçus du côté de la France, ils se tournèrent alors du côté des États-Généraux, et leur présentèrent le 5 décembre 1697 un Mémoire dont voici le résumé :

Les réfugiés prient LL. HH. PP. de faire revivre leur ancienne charité en faveur des réformés français, dans les nouvelles circonstances où ils se trouvent, pour les raisons suivantes : 1° Un grand nombre de réfugiés rentrent tous les jours en France, par suite de la misère dans laquelle ils sont tombés, ayant consumé leurs ressources dans l'attente d'une paix favorable, et beaucoup d'autres sont tentés de les suivre.

2° Il y aurait lieu de rétablir les pensions accordées autrefois aux pasteurs, et qui se sont éteintes à la mort des titulaires, afin de préparer des prédicateurs capables de réveiller en France le zèle pour la religion. On peut espérer, en effet, qu'après la mort du persécuteur les choses changeront de face, et que les ministres pourront évangéliser la France.

3° Il faudrait aussi pensionner les officiers français qui ont fidèlement servi la cause protestante, où plus de la moitié de leurs camarades de mérite ont succombé. A la paix, ils ont été licenciés, et ne connaissant d'autre profession que celle des armes, ils ne peuvent vivre que de celle-là. S'ils se voyaient obligés de retourner en France, ce serait une honte pour les nations protestantes dont l'intérêt bien entendu devrait être, au contraire, de constituer, à l'aide de ces officiers expérimentés, une réserve en vue des guerres futures.[2]

En effet, après la paix de Ryswick, la tentation de rentrer en France fut si grande pour les réfugiés, et il y en eut tant qui y succombèrent, que la Direction française de Lausanne prit à ce sujet, le 15 novembre 1698, une résolution solennelle. Après avoir reconnu

[1] « Quant à la France, c'est la ruine du commerce et de la richesse, la décadence à l'intérieur, la dépopulation et la misère. L'industrie a considérablement diminué partout, les réfugiés protestants l'ont transportée à l'étranger. Les fileuses recherchées pour leur adresse à manier la laine passent en Hollande et en Angleterre ». (GAILLARDIN, *Histoire du règne de Louis XIV*. Paris 1875. V, ch. 3.)

[2] Mss. C. N° 17 M, f° 175. Mémoire présenté aux États-Généraux, le 5 décembre 1697.

avec une profonde douleur le triste état des choses, la Compagnie décida: 1° de prier MM. les pasteurs d'interpeller les consciences du haut de la chaire pour leur montrer quel grand péché commettaient ceux qui retournaient à l'idolâtrie romaine, après avoir été éclairés par la lumière de l'Évangile. 2° Si, malgré ces avertissements, les réfugiés donnaient un tel scandale, « de poursuivre telles gens par censures et peines ecclésiastiques, soit en les déférant au vénérable Consistoire de cette ville, ou à LL. EE. nos souverains seigneurs, pour être châtiés selon la grandeur de leurs crimes, et comme étant indignes de la communion des fidèles, et très dignes des peines que la Parole de Dieu dénonce contre les hypocrites, Nicodémites et apostats ». [1]

III

Officiers licenciés de l'armée de Guillaume III. [2]
Comte et comtesse de Dohna.

« Après mon retour à Wesel, dit Mirmand dans ses Mémoires, MM. les colonels des régiments français qui avaient servi en Piémont m'écrivirent de La Haye que ces régiments ayant été cassés, il y avait 185 [3] officiers sur le pavé, pour lesquels ils me demandaient mes sollicitations auprès de LL. HH. PP. et que, pour cet effet, ils me priaient de me rendre à La Haye pour travailler à cette affaire. Cette proposition me parut si extraordinaire que je répondis à ces Messieurs qu'il faudrait que la tête me tournât pour entreprendre une affaire de cette nature, non seulement parce que les officiers dont il s'agissait étaient au service de l'Angleterre qui devait prendre soin de les entretenir, mais encore parce qu'il ne convenait pas à moi, qui demeurais à Wesel, de me char-

[1] Mss. C. N° 17 R, p. 296. Délibération et résolution des directeurs des réfugiés de Lausanne contre ceux de leurs frères qui retournaient en France, du mardi 15 novembre 1698. Signé : de Paradez, modérateur, Sudre, ancien et secrétaire. (Extrait des registres. Reg. 6, feuille 61.)

[2] A propos des officiers licenciés de l'armée de Guillaume III, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire le passage des Mémoires de Mirmand qui en parle. Aucun récit ne vaut le sien. Nous y ajouterons les détails que donne sa correspondance sur ce sujet. V. App. N° 1.

[3] Les Mémoires disent 185, tandis que les deux placets au roi et aux États-Généraux parlent de 198 officiers. C'est ce dernier chiffre qui est exact.

ger auprès de LL. HH. PP. d'une affaire qui ne me regardait pas, et où je n'avais d'autre part que l'intérêt de la charité, qui m'était commun avec un grand nombre de réfugiés qui étaient en Hollande.

« Quelque temps après, je fis un voyage en ce pays-là, où j'emmenai chez la charitable Mlle de Dangeau, Mlle de Blatières [1] qui avait été quelque temps dans ma maison, à Wesel. Lorsque je fus arrivé à La Haye, MM. les colonels dont j'ai déjà parlé, revinrent à la charge ; ils se fortifièrent de M. de l'Estang, et tous ensemble m'obligèrent, bon gré, mal gré que j'en eusse, de me charger de l'affaire de nos pauvres officiers qui se trouvaient réduits à une telle extrémité, que plusieurs d'entre eux passaient le jour avec un pain de deux liards, qu'ils allaient grignoter dans le bois de La Haye. J'écrivis donc un billet à M. le Grand-pensionnaire Heinsius, de qui j'étais connu depuis quelques années, pour lui demander une heure pour l'entretenir sur un sujet si triste. Je me rendis chez lui à six heures du soir qu'il m'avait marqué, je lui dis qu'il n'y avait aucune raison dans la proposition que j'étais chargé de lui faire, mais que je ne pouvais pas me dispenser de lui faire connaître le pitoyable état où se trouvaient nos officiers sous ses yeux, et que si je ne pouvais pas espérer qu'il goûtât la pensée de demander pour eux du pain à LL. HH. PP., comme on en avait le dessein, j'espérais au moins qu'il me donnerait ses avis charitables, en faveur de personnes si dignes de compassion.

« Ce bon seigneur me parut en effet touché de leur état et me témoigna qu'il voulait bien leur rendre ses bons offices. Il me conseilla de dresser une requête pour eux et de la remettre au président qui était en semaine. Cela fut promptement exécuté, et comme j'avais parlé dans ma requête du nombre des officiers en général, sans spécifier quelles étaient leurs charges, on répondit que LL. HH. PP. souhaitaient d'être éclaircies là-dessus. Cette demande me

[1] Il y eut à La Haye deux maisons de refuge pour les Dames françaises sans fortune. Des jeunes filles de haut rang y étaient élevées sous l'inspection de celles-ci. L'une de ces maisons fut fondée en 1686 sous le patronage de la princesse d'Orange, l'autre par Mlles *Françoise-Hélène et Charlotte de Courcillon de Dangeau.* Cette dernière obtint en 1696-1697 l'exemption des taxes et impôts pour cette maison pendant sa vie. La maison exista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Une lettre de l'ex-galérien Bancillon à Mlle de Gozon (6 décembre 1713) en fait la description suivante : c'est une société de dix à douze dames qui vivent ensemble comme des religieuses. Mlle de Dangeau qui a 4 à 5000 livres de rente, les mange avec elles, et donne tout ce qu'elle a. Dès qu'une dame ou demoiselle sort de France, sans avoir de quoi vivre, elle la prend chez elle et l'entretient. Mais peu à peu le nombre des pensionnaires devenant trop considérable pour la fondatrice, celles qui avaient quelque chose le mirent dans la bourse commune. Bientôt Mlle de Dangeau dut fonder, à Schiedam, près de Rotterdam, une seconde maison de refuge, aussi nombreuse que la première. Elle demeurait tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre. (Er. et Recl. I. 251, III, 177. — *Bull. Prot.* XXXI, 69. — Notes de M. H. Guyot.)

Mlle de Blatières. On signale plusieurs familles protestantes du nom de *Blatiers* ou *Blatière.* Un réfugié de ce nom fut assisté à Lausanne en 1694. (*Fr. Prot.* 2e éd. II, 613.)

remplit de joie, car je m'attendais qu'on me répondrait que ces officiers n'ayant point servi l'État, on ne pouvait point s'en charger, et qu'ils devaient s'adresser au roi d'Angleterre, puisqu'ils avaient été à son service. Mais voyant qu'on voulait entrer en matière, je conçus une bonne espérance des suites de notre requête. Cela me fit d'autant plus de plaisir, qu'ayant fait savoir à ce prince le triste état de nos officiers, M. Blathwayt, son secrétaire, m'écrivit le 14 janvier 1698, d'une manière à me faire comprendre qu'il n'y avait rien à faire pour eux du côté de l'Angleterre. Après que j'eus donné les éclaircissements que LL. HH. PP. avaient demandés, elles résolurent qu'on me remettrait 2000 florins [soit 12 780 francs] pour remédier aux plus pressants besoins de nos officiers. Je priai M. le Grand-pensionnaire de trouver bon que son secrétaire reçût cet argent, et qu'il en fît la distribution, conformément au mémoire que je lui en donnerais, après avoir réglé avec MM. les colonels la manière dont serait faite la distribution. La chose fut ainsi exécutée, et après que cette somme eût été employée, LL. HH. PP. en accordèrent une autre, après cela une nouvelle, jusqu'à ce qu'elles firent un fonds de 20 000 écus [environ fr. 300 000] pour des pensions annuelles pour ces officiers, ce qui est à mon avis une des plus belles actions de MM. les États, et qui me donne le plus de sujet d'espérer que Dieu continuera de répandre ses bénédictions sur eux. »

Au récit de Mirmand, ajoutons quelques détails tirés de ses nombreuses lettres. Guillaume III comptait dans ses armées plusieurs régiments de huguenots, qui s'étaient distingués dans les guerres de l'Irlande, du Piémont, du Haut-Rhin, plus de la moitié des officiers y perdirent la vie. Au moment de la paix, le roi ne garda plus à sa solde que soixante officiers de ces régiments-là. Il en licencia cent quatre-vingt-dix-huit, qui furent jetés sans ressources sur le pavé, entre autres les colonels de Lillemarais, de Viçouse et Reynaud, le major de Clavelière, les chapelains, l'auditeur de guerre et les officiers de Rocheblave, Gignoux et du Serre.[1]

[1] *Lillemarais* (Lislemarais, ou l'Isle Marais), capitaine in Schomberg's horse (Rd C. D. Agnew. Index-Vol., 2e éd., p. 175). — *Henri de Montacier, sieur de Lislemarais*, capitaine au régiment du Vivarais, servait sous Catinat en 1685, et se trouvait à Casal en Piémont lors des premières persécutions en Béarn, son pays. Désireux d'en faire sortir ses parents, il imagina d'y aller chercher des recrues pour sa compagnie. Il fit évader ainsi une vingtaine d'hommes et deux filles, non sans courir un grand danger. S'étant sauvé à Genève, il parvint en Hollande et fit avec Guillaume d'Orange la campagne d'Angleterre (1688), puis celles de Flandre et d'Espagne. Colonel du régiment de son nom, il fut lieutenant-général au service des États-Généraux et mourut en 1722. (*Bull. Prot.* XXXI, 1882, p. 261 et 310.)

Colonel de Viçouse (Vissouze). Officier pensionné des régiments d'Angleterre, à

Seuls, quelques officiers avaient encore un peu d'argent. Le plus grand nombre avaient épuisé leurs ressources,soit pour rétablir leurs compagnies qui avaient perdu leur effectif au siège de Valence, soit parce qu'ils étaient chargés de famille. Ne connaissant que le métier

6 d. par jour, absent du royaume en 1702. (*Proceedings of the Huguenot Society of London,* 1901. Vol. VI. N° 3, p. 295. Article de William-A. Shaw. *The Irisch Pensionners of William III*th*, Huguenot Regiments. 1702.*) — *Guy de Viçose,* réfugié du Montalbanais, fut l'un des directeurs de l'hôpital français de Londres en 1718, et quatre ans après il en fut gouverneur. (*Fr. Prot.* IX, 482.)

Colonel Reynaud. Aucune de nos sources n'en fait mention ; cependant le nom de Reynaud ou *Raynaud* se rencontre dans la *Fr. Prot.,* comme gentilhomme d'Arles, député de Nîmes, pasteur, professeur de théologie, forçat, etc. (*Fr. Prot.* VIII, 394. 2e éd. V, 119, 644. VI, 340, 408.)

Major de Clavelière, de la famille de *l'Homme sgr. de Corbière,* originaire de Livron, Drôme. Cette famille se divise en quatre branches : 1° de l'Homme de la Fare. — 2° de l'Homme de Corbière, celui-ci réfugié à Berlin fut major-général et eut parmi ses descendants le général de Corbière, ou Courbière. — 3° de l'Homme de Fonfrède. — 4° de l'Homme de la Clavelière. Deux descendants de celui-ci, Samson et René de l'Homme, de Saint-André-de-Rozans, se réfugièrent en Hollande après la Révocation. C'est de l'un d'eux qu'il est question ici. (Arch. Gén. TT, 314, cité par *Fr. Prot.* VII, 67. — Er. et Recl. II, 100.)

L. de Rocheblave, enseigne par commission dans les régiments irlandais, pensionné à 1 shelling 6 deniers par jour, avait été licencié en mars 1698-1699, après avoir servi cinq ans en Piémont et en Hollande. En 1702, il était apte à reprendre du service. (Shaw, Article cité.) — *Henri de Rocheblave,* son frère, pasteur, réfugié à Londres, puis à Dublin. Famille restée protestante en France. (*Fr. Prot.* VIII, 456.)

Gignoux. Feu M. Bernus a reçu pour la *France Protestante,* 2e éd., des renseignements de M. Bianquis, pasteur à Rouen, sur la famille de *Gignoux,* et de M. Ch. Pradel, à Puy-Laurens, sur *Dav. Gignoux.* (*Bull. Prot.* XLIII, 1894, p. 385-386.) En voici le résumé : *Pierre II de Gignoux,* né le 28 mai 1645, lieutenant, puis capitaine au régiment de Picardie, plus tard docteur et avocat-écuyer à Nîmes, réfugié d'abord en Hollande. (Écrit d'Utrecht à son oncle Gignoux-La Roque deux lettres, l'une datée du 22 avril 1688 et se fait répondre à l'adresse de « Gignoux-La Roque, capitaine. ») Réfugié ensuite en Irlande, il mourut avant 1705. Il avait épousé en 1674 *Marie de Richard,* fille de Jean Richard d'Aubord, docteur et avocat, et de Suzanne de Rulman, qui le suivit en Hollande et en Irlande. Ils eurent dix enfants; un de leurs fils *François,* laissé en France à cause de son jeune âge, lors de la fuite de ses parents, fut élevé dans la religion catholique. Sa mère lui écrivait de Londres en 1708. Plusieurs fils servirent dans les armées anglaises, un capitaine Gignoux (Gignous) fut fait prisonnier à la bataille d'Almanza (1707). La veuve de Pierre Gignoux, âgée de 53 ans, fut assistée, à Londres, avec ses deux plus jeunes filles, en 1705, 1706, 1709 et 1710. — (Rd Dav. C.-A. Agnew. Third Édition. II, 95.)

Du Serre enseigne dans les régiments irlandais, pensionné à un shelling par jour. Il avait servi dix ans en Piémont, Brandebourg et Flandres; licencié en 1698-1699; hors du royaume-uni en 1702, il était apte au service. (Shaw, article cité.) — Un privilège pour le débit des livres français fut accordé au sieur Félix Du Serre, à Halle, dans les premières années du XVIIIe siècle. Ce privilège fut transféré en 1720 au collège réformé. (Er. et Recl. VI, 116.)

des armes, ils ne pouvaient prendre du service nulle part, car partout l'Europe était en paix. En cette occurrence, la conduite de S. M. B., fort critiquée du reste, paraîtrait incompréhensible, si l'on ne savait pas que le roi même se trouvait parfois dans un état de véritable gêne. Guillaume III, malgré son caractère belliqueux, en était arrivé à souhaiter la paix. Depuis la mort de la reine Marie sa femme, en 1695, son autorité en Angleterre était fort ébranlée ; il se trouvait en butte à un mécontentement incessant et voyait des complots se tramer contre lui. C'est à regret que le Parlement lui accordait des subsides, à tel point qu'en 1696 Louis XIV crut pouvoir rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre.

Ce fut néanmoins au roi Guillaume que Mirmand adressa, en décemqre 1697, une lettre[1] en faveur des officiers licenciés, puisqu'il avait le devoir de les soutenir. Peu après, il appuyait cette demande par deux lettres pressantes adressées à Lord Albemarle, les 13 et 24 décembre, tant en son nom qu'en celui du marquis de Miremont[2], le suppliant de lui faire parvenir un billet de cinq ou six cents livres sur M. d'Eulembourg, afin de remédier aux besoins les plus pressants de ces malheureux officiers. Mirmand avait dû avancer de l'argent aux plus nécessiteux, dont le nombre croissait de jour en jour.

« Il est bon d'ajouter à ce que je viens de vous dire, écrit-il à Lord Albemarle, que le roi m'a ordonné depuis longtemps de prendre soin des réfugiés, comme de personnes qui lui étaient chères, et que cet ordre, joint à ce que la charité exige de moi, autorise en quelque manière la liberté que je prends à votre égard. »[3]

Lord Albemarle ne répondit pas et n'envoya rien. Le roi fit savoir en janvier, par son secrétaire Blathwayt, qu'il ne pouvait rien faire ; toutefois il recommanda les officiers cassés à ses bons amis et sujets, les Hollandais.

Il est curieux de lire les lettres échangées à ce propos, le mémoire

[1] Mss. C. No 17 M. Extrait d'une lettre de Mirmand au roi d'Angleterre, décembre 1697. Voir App. No 30.

[2] Le marquis de Miremont avait un régiment de son nom.

[3] Mss. C. No 18 AA, p. 93 et 95. Mirmand à Lord Albemarle, 13 et 24 décembre 1697.

de Mirmand, et le placet[1] qu'il présenta le 4 décembre 1697 aux États-Généraux, après avoir sollicité en particulier les membres du conseil des États, etc., etc. Cette fois, il réussit pleinement. Les Hollandais se chargèrent des devoirs de leur ancien Stathouder, et s'en acquittèrent dignement. Ils consacrèrent des sommes importantes au soulagement de ces officiers, et finirent par leur constituer des pensions. Mais il y fallut le temps nécessaire, et jusqu'alors Mirmand poursuivit ses démarches. Voici comment il en parle à Galway le 21/31 décembre 1697 :

« Je n'ai pu me dispenser d'accorder à nos pauvres officiers le secours qu'ils m'ont demandé dans l'extrémité où ils se trouvent... je n'ai pu y remédier qu'en empruntant de l'argent, jusqu'à ce que nous ayons vu le train que prendra leur affaire, car s'il n'y avait aucune ressource, il faudrait faire une collecte pour eux dans toute la Hollande. »

Et le 21 février suivant, il lui dit :

« Je ne sais si je vous ai mandé qu'après avoir fait connaître au roi l'extrémité où se trouvaient plusieurs de nos officiers du Piémont, je lui proposai une collecte parmi les réfugiés de Hollande, comme un moyen que nous serions contraints d'employer pour y remédier ; mais j'ajoutai à cela que je n'avais pas jugé à propos de prendre ce parti, sans savoir auparavant s'il l'approuvait. M. Blathwayt m'a fait savoir qu'il ne l'approuvait pas et qu'il espérait qu'on trouverait d'autres moyens en Hollande... d'où j'infère qu'il a sollicité MM. les États en leur faveur. »[2]

Parmi les officiers licenciés qui sont cités dans les lettres à Galway, il en est un du nom de *Gignoux*, que Mirmand recommande à sa protection. Voici la réponse de Galway du 4/14 janvier 1698 :

« L'affaire de nos pauvres officiers cassés ne saurait être en meilleures mains que les vôtres. Je me réjouis pour l'amour d'eux de ce que vous vous en êtes chargé. J'espère que Dieu bénira vos soins. J'ai écrit en leur faveur le plus fortement que j'ai pu, et en particulier à M. le Grand-Pensionnaire. Si l'on juge que je doive ou que je puisse faire davantage, je le ferai de bon cœur, on n'a qu'à me le faire savoir. Je m'intéresse en particulier pour

[1] Mss. C. No, 17 M. Mémoire et Placet pour les États-Généraux, 5 décembre 1697. Écrit par Mirmand.

[2] *Ibid.* No 18 AA, p. 97 et 107. Lettres de Mirmand à Galway, décembre 1697 et 21 février 1698, l. c.

Gignoux. Vous pourrez l'assurer, s'il vous plaît, que je ferai pour lui tout ce qui dépendra de moi. Mais c'est à vous-même que je le voudrais recommander, si vous ne le distinguiez pas, comme vous faites, dans votre ardeur à les servir tous en général. — M. de *Rocheblave* vous doit écrire en faveur de son frère, et je joins mes prières aux siennes. Faites qu'on n'oublie pas M. *du Serre*, un des lieutenants de la compagnie des grenadiers dans le régiment de Loches, qui est présentement à Londres, où il n'attend que l'occasion et un peu d'argent pour repasser en Hollande. »

Le 25 janvier, Galway manifeste de nouveau quelque espérance pour « nos pauvres officiers cassés ». — « S'ils obtiennent quelque chose de fixe, dit-il à Mirmand, ils en auront l'obligation presqu'entière à vos soins infatigables. S'il reste quelque chose à faire, où je puisse agir, je ne m'y épargnerai pas. »[1]

Mirmand avait aussi trouvé en Dykwelt[2] un puissant protecteur des réfugiés. Il alla le voir avec le marquis de Miremont, et s'adressa encore à lui le 4 mars 1693 au sujet du médecin *Bachelé*, établi à Utrecht. Bachelé soignait les pauvres de la colonie française de cette ville, et recevait en retour 200 livres (1000 francs actuels) de l'État, maigre ressource pour entretenir une famille ; aussi se voyait-il obligé de quitter Utrecht pour chercher un établissement ailleurs.

« A moins, dit Mirmand à Dykwelt, que Votre Excellence ait la bonté de lui faire augmenter sa pension.

« Par ce moyen, Monsieur, vous aurez la satisfaction de faire en même temps du bien à un homme de mérite et à un nombre considérable de personnes réfugiées. »

Mirmand s'excuse de sa demande sur ce que, dit-il,

« nos réfugiés se sont fait une habitude de m'engager presque partout à faire en quelque manière la fonction de député général de la nation. »[3]

[1] Mss. C. N° 18 AA, p. 99 et 103. — Galway à Mirmand, 14 et 25 janvier 1698, *l. c.*

[2] *Everard de Weede, Sgr. de Weede, Dykwelt, Rateles* et autres lieux. Formé à l'école de Jean de Witt et devenu l'un des chefs du parti républicain, il s'était attaché de bonne heure au prince d'Orange, et tenait un des premiers rangs parmi ses ministres. Il représenta les États-Généraux aux Conférences infructueuses de Maëstricht, 1694-1695, et fut l'un de leurs trois plénipotentiaires (les autres étaient Antoine Heinsius et Guillaume de Haren) aux Conférences de Ryswick en 1697. Voir *Mémoires de Saint-Simon*, édit. A. de Boislisle. Paris, 1879. II, p. 330. — H. Vast. *Les Grands traités du règne de Louis XIV*, Paris 1898, p. 154 et 155, 192 et 197.

[3] Mss. C. N° 18 AA, p. 111. Mirmand à Dykwelt, 4 mars 1698.

A propos des correspondances de Mirmand, mentionnons encore sa lettre à la comtesse de Dohna[1], renfermée dans celle qu'il adressait, de Genève, au comte Alexandre son mari, le 1er novembre 1698.[2]

Mirmand lui exprime, en ces termes, le bon souvenir qu'il a gardé de l'accueil qui lui a été fait à Berlin dans l'hôtel de Dohna :

« Pendant le voyage que je viens de terminer, il y a peu de jours, rien n'a si agréablement occupé ma mémoire, que les témoignages que j'ai reçus de votre bonté et de celle de M. le comte. Vous savez, Madame, l'un et l'autre, que c'est ce qui a fait mon plus grand plaisir pendant mon séjour à Berlin, et c'est aussi ce qui m'engage à conserver pour tous deux un attachement et une vénération toute particulière ; mon cœur en est si rempli, que ces sentiments paraissent dans toutes les occasions qui s'en présentent. »

La comtesse avait prié Mirmand de visiter, au cours de son voyage en Suisse, la seigneurie de Coppet que son mari y possédait[3], et de chercher à se rendre compte de l'état dans lequel se trouvait cette propriété. Selon son désir, Mirmand lui en donna des nouvelles : « Le jardin est en fort bon état, lui dit-il, et M. de la Conche[4], l'intendant, paraît être très attaché à son administration. » Mais dans les conversations que Mirmand doit avoir avec lui et avec sa femme, il se propose de traiter sans affectation le chapitre de l'économie, par rapport à l'usage qu'on doit faire des divers avantages qui se trouvent à la campagne. Il voudrait avoir l'occasion de faire quelque chose de plus pour les intérêts du comte.

« Mais quelque inutile que je vous sois, Madame, dit-il en terminant, je

[1] *Amélie-Louise*, 1661-1724, fille de *Christophe Delphique* Burgrave et Comte *de Dohna Carwinden*, feldmaréchal général suédois, mariée en 1684 à son cousin germain le Burgrave et Comte *Alexandre de Dohna Schlobitten*.

[2] Mss. C. No 18 AA. Mirmand au comte Alre de Dohna, 1er novembre 1698. Voir App. Notice sur la famille de Dohna, No 28.

[3] La Seigneurie de Coppet avait été acquise conjointement avec celle de Prangins en 1657 ; elle fut vendue à Sigismond d'Erlach en 1713. Celle de Prangins était sortie de la famille de Dohna dès 1658.

[4] M. de la Conche était l'un des réfugiés dont le nom fut proposé pour la députation de 1698. — *François Colombier, sieur de la Conche,* avocat au parlement de Grenoble, dut quitter la France en 1683, à l'âge de 42 ans. Sa famille était dispersée. — Il parut à la conférence d'Aarau en 1684, avec Sagnol de La Croix. (*Fr. Prot.* 2e éd. IV, 539. — Bæhler. *Kulturbilder aus der Refugientenzeit.* Bern 1908, p. 20.)

n'aurais pas laissé de prendre la liberté de me faire envoyer des raisins de Coppet, si je n'en eusse pas trouvé ici de passables. »[1]

Ajoutons qu'au mois d'août de cette même année, le ministre d'État Alexandre de Dohna adressait à Henri de Mirmand un décret électoral, qui portait de 300 à 480 Rth. par an la pension attachée à son titre, soit une augmentation de 15 Rth. par mois. Il était libre d'en profiter ou non. Nous savons qu'il ne toucha jamais à cette pension, mais qu'il la considérait comme une dernière ressource, pour le cas où ses propres moyens viendraient à lui manquer.[2]

Une autre lettre de Mirmand au comte Alexandre de Dohna, datée de Zurich le 2 mai 1699, donne quelques détails qui méritent d'être relevés. Mirmand, reconnaissant de la bienveillance dont l'honore le comte et des nouvelles preuves qu'il en a reçues, est heureux d'avoir pu s'acquitter en Suisse d'une commission dont l'avait chargé ce ministre. Il s'agit d'un pauvre vieillard réfugié, du nom de *Rebur*[3].

« Je parlai de son affaire à Berne, dit-il, lorsque j'y passai pour aller à Genève, et présentement que j'y ai passé, en revenant ici. L'on m'a fait valoir le soin qu'on avait pris de profiter d'une occasion, qui se présenta quelques jours après mon passage, de lui rendre office et de mettre son affaire en bon train. On continuera d'agir de même dans la suite, pour procurer à ce bon vieillard la satisfaction qu'il peut raisonnablement souhaiter. »

[1] Mss. C. N° 18 AA. — Mirmand à la comtesse Alexandre de Dohna, 1er novembre 1698. — Les raisins, souvenir de sa patrie, étaient le fruit préféré de Mirmand. A la fin de sa vie, il demandait encore à sa petite-fille Henriette de lui en envoyer de Morges. En 1698, la comtesse de Dohna désirait le faire jouir des produits de sa campagne.

[2] Arch. Berlin. Rep. 122. N° 3 a. 6. — Décret électoral en faveur du conseiller de cour et de légation Mirmand, pour augmenter sa pension de 15 Rth. [fr. 225] par mois, daté du 6 août 1698. (Voir note p. 50.)

[3] *De Rebeur* (*Rebur*). Famille française réfugiée dans le Canton de Vaud, d'où elle passa en Brandebourg. De Rebeur fut utile à l'État dans l'affaire de la succession de Neuchâtel. Rebeur atteignit l'âge de 102 ans, et sa femme, Suzanne de Caran, 98 ans. Leurs trois fils se distinguèrent en Prusse : l'aîné fut sous-gouverneur du prince royal, le second commandant de Memel, le troisième *Jean-Gabriel,* officier au régiment de Varennes en 1699, devint lieutenant-colonel. (Er. et Recl. VII, 267.) *Pierre Rebeur*, originaire du château de Turce (Turcey, Côte-d'Or), bourgeois de Salmaise, duché de Bourgogne, établi depuis quelques années dans les États souverains de Neuchâtel et Valangin, obtient la naturalisation le 24 avril 1694. Sa fille Suzanne épouse plus tard François Sergent, de Peseux. Voir notre travail sur la *Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel*, paru dans le *Musée Neuchâtelois,* livraisons de septembre, octobre et novembre 1900, p. 21.

Mirmand remercie également le comte d'avoir pris soin du paiement de la pension de son beau-frère, le major de Baudan, qui va quitter Wesel, avec son gendre de Travanet, pour se fixer à Magdebourg.

« Pour moi, quoique j'aie acheté un domaine dans le voisinage de Prenzlau, je ne laisse pas de choisir Zurich pour y passer le reste de mes jours, car lorsqu'on n'a, comme moi, plus rien à faire au monde qu'à servir Dieu et à se préparer à la mort, on ne saurait trouver un endroit plus propre que celui-ci, où je puis jouir d'une grande tranquillité, sans pourtant m'engager dans l'oisiveté, et où il est certain que je trouverai plus d'aide qu'ailleurs pour me détacher du monde et pour m'avancer dans la piété. Je veux pourtant aller dire le dernier adieu à ma famille, lorsqu'elle sera arrivée à Magdebourg, et lui aller donner, s'il plaît à Dieu, sur mes affaires, les lumières qu'elle n'a pas, après quoi il ne me restera qu'à venir attendre ici la mort, en m'appliquant à servir Dieu avec plus de soin que je n'ai fait jusqu'à présent. Dans cet heureux état, je n'oublierai pas de faire des vœux pour la prospérité de votre Excellence et de son illustre famille, etc... »[1]

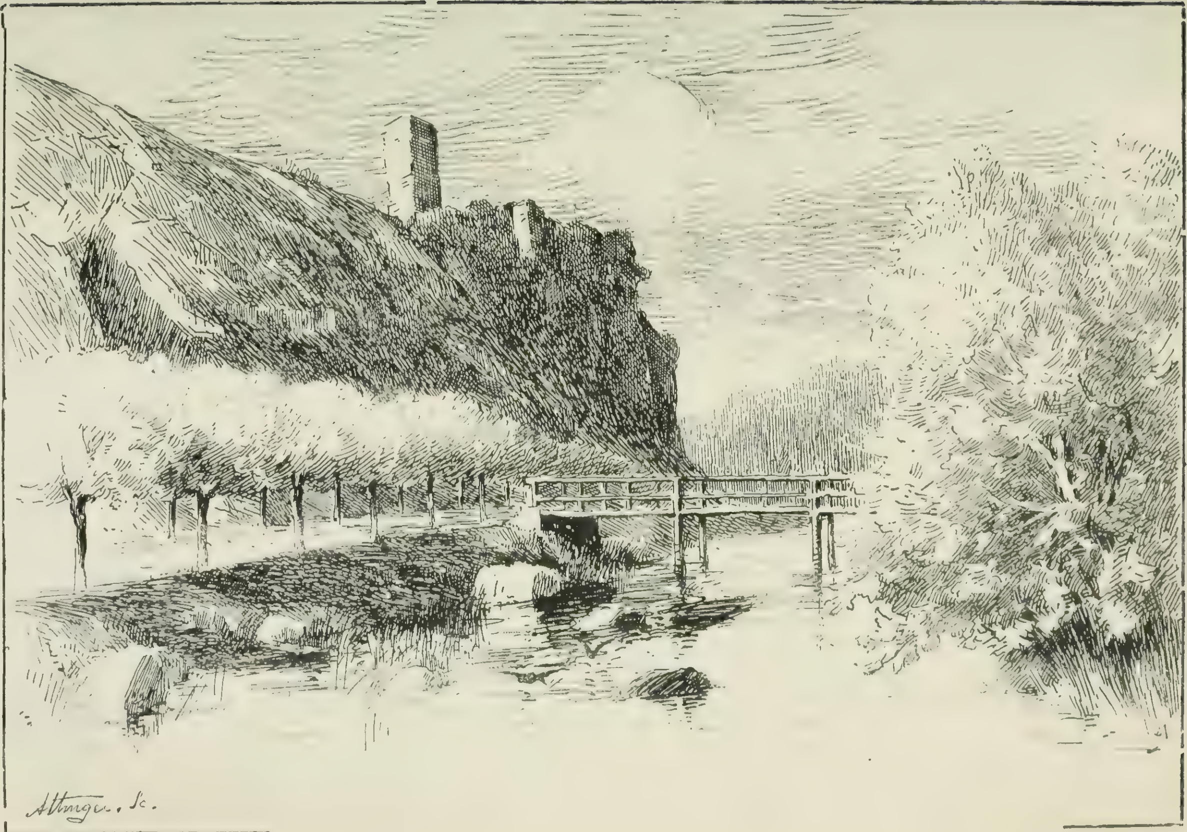
Ainsi que nous le verrons plus tard, ces projets furent modifiés par les événements.

IV

Mariage de Marguerite de Mirmand, 1698.
La famille de Cabrol. — Divers.

Le moment était venu pour Mirmand d'établir sa fille Marguerite, seule enfant qui lui fût restée des cinq que lui avait donnés sa femme. Il éprouvait pour elle une vive tendresse. Nous ne possédons pas son portrait, mais tout porte à croire qu'elle joignait aux dons intérieurs, les traits réguliers, la taille élevée, l'extérieur agréable qui caractérisaient son père. Née à Nîmes en 1679, Marguerite avait dix-neuf ans lorsqu'en 1698 elle fut recherchée en mariage par le chevalier *Charles de Cabrol*, Seigneur de *La Roque de Travanet* et de Saint-

[1] Mss. C. N° 18 AA, p. 60. Mirmand au comte Alexandre de Dohna. Zurich, 2 mai 1699.



Les ruines du château de la Roque de Travanet, sur le Dadou, diocèse de Castres.

Pierre de Trévisy[1], réfugié de Castres, capitaine de cavalerie au service de l'Électeur de Brandebourg, alors en garnison à Wesel. Ce n'était pas la première proposition qui eût été faite à Mirmand pour sa fille. Dès 1696, sur le conseil de ses amis, il songeait à l'unir à un gentilhomme suisse dont le nom n'est point venu jusqu'à nous. L'année suivante, plusieurs prétendants se mirent sur les rangs, entre autres M. d'Aubussargues[2], colonel du régiment de Galway ; il échoua comme les autres, malgré les renseignements favorables que son chef avait donnés à Mirmand sur son compte. En apprenant le choix auquel Marguerite venait de s'arrêter, Galway adressa à son père ses félicitations en ces termes :

« Je me réjouis avec vous de ce que vous vous êtes enfin déterminé sur le mariage de Mademoiselle votre fille, et de ce que vous vous êtes déterminé sur son inclination, sans faire violence à la vôtre. C'est une grande affaire. Je prie Dieu que toutes les suites en soient heureuses pour vous et pour elle. Je ne suis fâché que d'une chose, c'est de n'avoir pas su plus tôt que Mlle de Mirmand était portée pour les gens d'un âge mûr. »[3]

Galway ne pouvait faire entendre d'une manière plus galante combien il estimait heureux l'élu de Mlle de Mirmand.

[1] Ces seigneuries se trouvent dans les diocèses d'Albi et de Castres. Le château, aujourd'hui ruiné, de La Roque, possédé par les Cabrol dès 1503, et la métairie de Travanet sont situés dans la vallée du Dadou, à l'est et respectivement à 10 km. et 8 km. de Réalmont ; le village de Saint-Pierre de Trévisy est à 20 km. à l'est de cette ville. Parmi les autres possessions de la famille de Cabrol, mentionnons celle de Laval, dont le père de Charles de Cabrol et deux des sœurs de ce dernier portèrent le nom ; elle est sise aussi dans la vallée du Dadou et à 7 km. 500 est de Réalmont. Quant aux seigneuries d'Arifat et du Travet, elles avaient passé à d'autres branches collatérales bien avant la Révocation. (Communications de M. Rey-Lescure.)

[2] Colonel d'*Aubessargue* ou d'*Aubussargues*. « Il succéda au vicomte de Saint-Bonnet dans le commandement des Grands-Mousquetaires. C'est probablement le même qui, à la fin du siècle (XVIIe), commandait en Italie le régiment d'Aubussargue. Il avait commandé, après Dupuy, les grenadiers à cheval formés, en même temps que les mousquetaires, par le Grand Électeur, et où l'on n'admettait que ceux qui avaient servi en France comme bas-officiers, ou qui étaient d'une naissance honorable. » (Er. et Recl. IX, p. 10.) — Note des « Irish pensioners in the Huguenot Regiments, 1702 » : 1° *a) D'Aubussargues*, Colonel of horse, 2d Commission of Col. — *b)* 10 shelling perdiem (demi-solde). — *c)* A servi en Brandebourg, Piémont, Flandres, treize ans. — *d)* Possède 500 livres sterlin gen « malt tickets ». — *e)* Il a une femme. — *f)* Il est apte au service. — *g)* Licencié le 20 mars 1699. (Shaw, article cité. Rd C. D. Agnew, Index-Vol. 2e éd., p. 149. — Notes H. Guyot.)

[3] Mss. C. No 18 AA, p. 125. Galway à Mirmand, 14/24 mai 1698.

La famille de Cabrol, qui occupait une situation en vue dans l'Albigeois et dont la noblesse avait été maintenue en 1670 par le chevalier de Bezons, était restée fidèle à l'Église romaine durant le XVIe siècle ; mais par un contrat de mariage de 1605, nous voyons qu'elle avait passé alors au protestantisme, car ce mariage fut béni selon le rite du culte réformé, auquel dès lors elle demeura très attachée jusqu'à la Révocation.[1]

Charles de Cabrol naquit en 1656, au château de La Roque, et servit en France dans le régiment de Fimarcon. Il épousa en premières noces, l'an 1675, *Esther de Blancher de Pierre-Buffière*, fille du Marquis *de Lostange et de la Villeneuve*, Comte *de Bourch*, dont il n'eut pas d'enfants, et qui mourut avant la Révocation.[2]

Désirant quitter la France, pour avoir la liberté d'exercer sa religion, Charles de Cabrol fit une première tentative de fuite, après la Révocation, avec trois protestants de sa connaissance : MM. de Juge, Thomas et Boudon. Munis de quelque bagage, les quatre amis se dirigèrent à cheval vers la frontière espagnole. Arrivés au dernier village français, nommé Seix, ils furent reconnus comme fugitifs par les habitants du lieu, pris et livrés aux autorités, qui les firent mettre en prison. Peu après, le 9 septembre 1686, leurs effets étaient vendus

[1] Arch. de Ch. — Généalogie de la maison *de Cabrol*, 1523. — *Ibid.* Généalogie de la famille *de Cabrol*, 1524-1527. — Contrat de mariage de *N. Guillaume de Cabrol* et *N. Anne de Saint-Maurice*, catholiques 1579. — Pacte de mariage de *Charles de Cabrol* et *de Marie Du Poncet* célébré en l'Église réformée, 1605. — Pacte de mariage de *N. Louis de Cabrol*, Sr *de Laval*, et de Dlle *Magdelaine de Durand*, fille de *Jean de Durand* et de *Bonnes-Vinaux*, Sr *et baron de Sénégas*, mariage protestant, 1646. Reconnaissance de noblesse de la famille *de Cabrol* par le chevalier de Bezons, avec les papiers y afférant et une foule d'autres documents, 1670.

[2] La famille de *Lostange* ou Lostanges avait tenu le premier rang dans la noblesse du parti réformé en France, dès le temps de Henri IV. Le comte de Lostange † 1703, s'enfuit avec Varennes ; il figura aux funérailles du Grand Électeur, le 12 septembre 1688, portant une bannière. Lieutenant-Colonel en Brandebourg, il fut nommé, en 1702, chef du régiment de cuirassiers qu'avaient commandé du Portail et du Hamel, après que ce dernier eût passé au service de Venise. (Er. et Recl. III, p. 222, VII, p. 238, IX, 187.) — Mariage de Théophile de Blancher, baron de Lostanges avec Suzanne de Murat, Août 1637. (Reg. de Charenton. *Fr. Prot.* 2e éd. II, 605.) *De Lostanges* « gentilhomme d'Auvergne, frère du marquis de Lostanges, mestre de camp de cavalerie. La maison de Lostanges est originaire du Limousin, où l'on voit encore près de Meyssac, les ruines du château de Lostanges ». (Marquis de Sourches. *Mémoires sur le règne de Louis XIV,* p. p. le comte de Cosnac et A. Bertrand, Paris, 1886, I, p. 339.)

à l'encan et le produit réparti entre les personnes qui avaient pris part à leur arrestation.[1]

Charles de Cabrol ne fut sans doute élargi qu'en faisant acte de catholicité. Il avait passé à l'Église romaine en 1685, en même temps que Claude de Thomas La Barthe, et en présence de Jacques de Latger, conseiller au parlement.[2] Mais cette conversion forcée n'avait d'autre but que de recouvrer sa liberté, afin de rentrer dans l'Église réformée. Prenant mieux ses mesures, Cabrol réussit en 1686, à sortir de France, et il parvint à gagner la Hollande.

Nous le retrouvons là en 1688, capitaine d'une des compagnies qui se formaient à Graves pour l'armée de Schomberg. Il servit en Irlande et ailleurs, dans le régiment de Galway,[3] puis il entra au service de l'Électeur de Brandebourg. Lors de son mariage, il se trouvait à Wesel ; de là, il fut envoyé, en 1699, en garnison à Magdebourg, où il était capitaine de cavalerie dans le régiment de Lostange.

Charles de Cabrol avait quarante-deux ans lors de son mariage, Marguerite de Mirmand en avait dix-neuf ; l'écart de l'âge n'empêcha pas leur union d'être fort heureuse, quoiqu'elle n'ait duré qu'un petit nombre d'années.

Le père de Charles, Louis de Cabrol, seigneur de La Roque et de Laval, qui avait épousé en 1646, Madeleine de Durand de Bonnes, fille du baron de Sénégas[4], aussi réformé, avait fait, dès 1676, un

[1] Le curieux document des enchères des effets de MM. Trabanet (Cabrol de Travanet), de Juge, Thomas et Boudon déposé par le greffier du temps aux archives de Montpellier, et que nous y avons fait copier, nous a été signalé par M. Rey-Lescure en 1906. Cette pièce nous a révélé la première tentative de fuite de Charles de Cabrol. Elle décrit minutieusement chaque objet vendu et le prix obtenu, sans plus s'occuper des propriétaires arrêtés. Écrite le 11, elle fut signée le 13 septembre 1686, par Coste, commissaire, et L'Abernadié, commis à Rieux. Fol. 98, N° 7037.

[2] Arch. Nat. TT, 255 cité par *Fr. Prot.* IX, 375. — D'après Arch. Nat. M, 664 (anc. cote), c'est en 1685 qu'il aurait abjuré. Il passa au catholicisme en même temps que Claude de Thomas La Barthe, en présence de Jacques de Latger, Conseiller au Parlement. (Communications de M. Rey-Lescure.)

[3] *Fr. Prot.* IX, 232, article Schomberg, à propos des compagnies formées en Hollande par les réfugiés, en 1688, il est dit : « A Graves, sous le capitaine Cabrol ». La plupart de ces militaires servirent en Irlande, sous Schomberg, 1689. SCHAW, art. cité, dit : « le capitaine Cabrol a eu une commission. — Il touchait 2 sh. 6 d. par jour, et possédait en biens propres 62 Livres sterling et une ferme de 22 Livres par an. — On le dit âgé (old) ».

[4] La famille de *Durand de Bonnes, baron de Sénégas* était des plus distinguées dans le parti protestant du midi de la France. Charles Durand, baron de Sénégas,

partage de ses biens entre lui et son fils unique Charles, arrivé à l'âge de vingt ans. Il lui donna la seigneurie de Travanet, plus la moitié des droits sur la fortune de Madeleine de Sénégas, sa mère défunte. En 1682, le 5 août, Louis de Cabrol fit son testament, par lequel, après avoir recommandé son âme à Dieu et demandé que son corps soit enseveli suivant la coutume de l'Église réformée, à laquelle il se rattachait, il fit des legs aux pauvres de la paroisse de Travanet, *appartenant à son fils*, et au consistoire de la ville de Réalmont (presque entièrement protestante). Puis il dota ses quatre filles : Madeleine, Marie, Marthe et Jeanne, de dix métairies, d'un moulin et de diverses créances ; il leur remit la moitié des droits sur la fortune de leur mère défunte, dont l'autre moitié avait été donnée à leur frère. Enfin, il institua son fils, Charles de Cabrol de Travanet, héritier universel de tous les biens qui lui restaient.[1] Louis de Cabrol mourut en 1682 ou 1683.

En août 1688, une sœur de Charles de Cabrol, Jeanne de Cabrol de Laval, sortit du royaume avec sa tante paternelle Jeanne de Cabrol de la Roque, âgée de soixante-quatorze ans. La première, Mlle de Laval, après avoir vécu à Magdebourg avec son frère, puis à Berlin, où Mirmand administrait le bien qu'elle avait pu sauver, vint à Neuchâtel ; elle y arriva vraisemblablement en 1711, y vivait en 1719, et mourut dans cette ville en 1734.[2] Sa tante, Mlle de la Roque, qui habitait

commanda un régiment huguenot en 1563, et fut gouverneur de Puylaurens. Auguste Durand de Bonnes, baron de Sénégas, qui fut colonel au régiment de Varennes en 1702, était sorti de France à la Révocation, en qualité de capitaine de cavalerie du régiment Dauphin-Étranger. Il passa à Francfort sur le Mein, avec un de ses frères, capitaine du régiment de Picardie. Le colonel fut tué en 1708, à la bataille de Malplaquet. Il avait épousé Élisabeth le Duchat, sœur du colonel le Duchat de Dorville, tige des Dorville du Brandebourg. — Un descendant du baron de Sénégas, et portant le même nom, écrivit à Josué de Chambrier pour lui demander des détails sur leur commune parenté et sur les membres de sa famille. (Er. et Recl. IX, p. 271 et VII, p. 261. — Arch. de Ch.)

[1] Arch de Ch. Testament de Louis de Cabrol, fait à Réalmont le 5 août 1682 par Reih, notaire. — Les quatre filles de Louis de Cabrol sont :

a) Madeleine, morte sans alliance.

b) Marie, épouse de M. de Villeneuve, Sr de Puech-Auriol (Pech-Auriol).

c) Marthe, épouse de Pierre de Rotolp, Sr d'Aymar.

d) Jeanne, Mlle de Laval † 1734, réfugiée. Elle vécut successivement à Magdebourg, à Berlin et à Neuchâtel où elle mourut.

[2] Hôtel de ville de Neuchâtel. Registre des Morts, de 1700 à 1738. No 104. C. 2. « Le mardi, 30 mars 1734, on a enseveli Mlle Cabrol de Laval, Française réfugiée, tante de Mme la Trésorière Chambrier. »

avant sa fuite le château de Travanet, se réfugia à Vevey où elle finit ses jours à un âge avancé. [1]

Ces deux dames, ainsi que Charles de Cabrol leur frère et neveu, avaient réussi à sortir de France quelques débris de leur fortune. Quant aux biens abandonnés, ils furent mis sous séquestre, et donnés plus tard aux sœurs de Charles restées en France qui en eurent la jouissance leur vie durant, grâce à une transaction. [2]

A l'occasion de son second mariage, Charles de Cabrol fit don à Marguerite de Mirmand, sa fiancée, de 2000 Rth. qui furent compris dans la dot de 10000 Rth. (fr. 150000 environ) que lui constitua Henri de Mirmand, son père. Mais de cette somme, 4000 Rth. ne devaient revenir à Marguerite qu'après la mort de son père. [3] Le mariage fut béni à Wesel le 24 mars 1698. [4]

La position de fortune du jeune ménage était très satisfaisante, comparée à la pénurie dans laquelle vivaient la plupart des réfugiés. C'est à Wesel qu'ils s'établirent [5], mais ils n'y restèrent pas longtemps, car,

[1] Arch. de Ch. Testament de Jeanne de la Roque, fait à Vevey le 8 août 1696; homologué le 16 septembre 1699.

[2] Arch. de Ch. Note de Josué de Chambrier sur les biens de la famille de Cabrol. — Charles de Cabrol, seigneur de Travanet, fugitif en 1686. (Arch. Aude. B. 1970.) — « M. de Travanet et la Cabrolle sa sœur, Jeanne de Cabrol, sa tante », de la paroisse de Travet, sorties du royaume. (Arch. Hérault. C. 274, 310.) — « Sentences rendues en matière civile sur appel de la juridiction de la Cour royale de la baronnie de Lombers... au sujet du litige ouvert sur les biens de Jeanne de Cabrol qui a quitté le royaume. » (Arch. Aude. B. 664.) — « Les biens du sieur de la Roque Travanet, consistant en la terre et seigneurie du dit Laroque et ses dépendances » sont en régie en 1699. (Arch. Tarn. E. 1156.) — En 1695, Magdeleine de Cabrol et sa sœur sont qualifiées co-seigneurs de la Roque. *Revue du Tarn*, 1885, p. 94 et ss. — La demoiselle veuve du seigneur de Pechauriol, la demoiselle de Travanet demeurant à Réalmont et la demoiselle femme du seigneur Aymar de Rotolp, demeurant à Saint-Amans, sœurs du dit seigneur (de la Roque Travanet) jouissent des biens (Arch. Hérault. C. 274, 310). — « En 1709, Marthe de Cabrol, femme de Pierre de Rotolp, seigneur d'Aymart, est « seigneuresse » de Laroque de Travanet. » (Communications de M. Rey-Lescure.)

[3] Arch. de Ch. Contrat de mariage de Charles de Cabrol, et de Marguerite de Mirmand. Wesel, 18 mars 1698. Note de la main de Charles de Cabrol, reconnaissant les paiements que lui fit Henri de Mirmand pour constituer la dot de sa fille après la consommation du mariage.

[4] « Le mariage de M. de Travanet et de Mlle de Mirmand a été béni en particulier dans la maison de M. de Mirmand sans aucune publication d'annonces, sur la dispense donnée par la régence de Clèves, 24 mars 1698. » — Registre des mariages de l'Église évangélique de Wesel, lettre de M. Auguste Bodden, sacristain de la dite Église, le 14 juin 1896.

[5] « M. de Travanet, gentilhomme d'Albigeois en Languedoc, la demoiselle sa femme

dès les premiers jours de l'année suivante, le capitaine de Cabrol-Travanet était envoyé en garnison à Magdebourg. Sa femme ne put pas l'y suivre immédiatement. Elle attendait la naissance d'un enfant, et pour ne pas se trouver seule dans cette circonstance, elle rappela de Genève son père, qui y avait fait un séjour de plusieurs mois, comme nous l'avons vu. Mirmand revint à Wesel en juin 1699, s'établit auprès de sa fille et passa l'été avec elle.

Le 1/11 août 1699, naquit Jeanne-Henriette qui fut l'unique enfant de Charles de Cabrol et de Marguerite de Mirmand. Elle devint la favorite de son grand-père et la grande joie de sa vie ; aussi voulut-il l'adopter comme sa propre fille, et chaque fois qu'il lui écrivait dans la suite, il l'appelait : « Ma fille ». C'est pour elle que Mirmand, retiré à Neuchâtel, rédigea en 1716, ses « célèbres Mémoires qui ont tant servi à l'histoire du Refuge. » [1]

Jeanne-Henriette fut présentée le 14 août suivant, au saint baptême à Wesel, par son grand-père, H. de Mirmand, et par la sœur de celui-ci, Suzanne de Baudan, qui représentait la marraine, Jeanne de Cabrol de La Roque, grand'tante de l'enfant. [2]

Six semaines après ses couches, Marguerite de Cabrol alla rejoindre son mari à Magdebourg avec son enfant. Mirmand l'y accompagna. A la même époque, le major de Baudan, également transféré dans cette ville, vint s'y établir avec tous les siens, en sorte que la famille entière quitta Wesel pour n'y plus revenir.

A son tour, Jeanne de Cabrol de Laval vint à Magdebourg demeurer auprès de son frère, et elle y vécut plusieurs années. Le Dr Tollin, l'historien de la colonie de cette ville, raconte qu'elle prêta, en 1705, 400 Rth. (6000 francs) à Simon Nicolas, sur une maison dans l'Ile. [3]

Tollin nous donne sur le séjour de Mirmand à Magdebourg les détails suivants :

« Beaucoup de réfugiés, espérant rentrer en possession de leurs biens, cherchèrent à atteindre ce but par tout espèce de transferts et d'accommodements.

et une servante », sont à Wesel en décembre 1698. (Er. et Recl. IX, et VIII, p. 28.)

[1] Henri Tollin. *Geschichte der Französischen Colonie zu Magdeburg.* 1892. B. III. A. I.

[2] Arch. de Ch. Acte de baptême de Jeanne-Henriette de Cabrol. Extrait des Registres de Wesel.

[3] Tollin, *o. c.* Il donne comme source le Livre des hypothèques.

Mais d'autres Français, plus sages, comme Henri de Mirmand, l'organisateur de l'émigration de Suisse en Prusse, préférèrent laisser de côté les hautes et nombreuses protections qu'ils s'étaient procurées, ne s'inquiétèrent pas des frais que leurs voyages leur avaient déjà coûtés, et oublièrent volontiers leurs riches propriétés d'autrefois, plutôt que de mettre leur foi en danger, de gaieté de cœur, lorsqu'ils eurent reconnu, après un examen attentif, que les circonstances pouvaient leur faire craindre ce résultat. »

« Mirmand s'était porté acquéreur, en octobre 1699, pour le compte de sa fille, d'une grande manufacture, située à Magdebourg, qui appartenait à l'Électeur. » [1]

« Du 12 novembre 1699. M. de Mirmand, président de la chambre mi-partie de la ville de Nîmes, à présent résidant en cette ville, donne à notre Église 10 Thaler pour les pauvres (environ 150 francs). Il s'acquiert ici, comme partout où il va, l'affection et l'estime universelle. »

Et à propos du mariage de Ch. de Cabrol avec Marguerite de Mirmand, il dit :

« C'est la fille de l'immortel conseiller de légation, H. de Mirmand, le grand soutien des Français à Zurich. »... « C'est ce même conseiller de légation qui, avec le marquis de Ruvigny, a été l'organisateur si actif de l'émigration des réfugiés, qui de la Suisse sont allés s'établir en Brandebourg et en Irlande, en passant par Francfort sur le Mein, et dont les Mémoires ont été si souvent publiés. » [2]

Cependant Mirmand ne séjourna pas longtemps à Magdebourg.

[1] Celui-ci l'avait achetée autrefois pour les réfugiés, qui y établirent une fabrique de tabac. Cette fabrique fut évaluée à 3000 Rth. (fr. 45 000) par les Conseillers privés de l'Électeur. Elle eut plusieurs amateurs et fut adjugée finalement aux négociants Sandrart de Strasbourg, en 1700. — Arch. Berlin. Aktenzeichen. Rep. 122, 18 c. Vol. VIII, 2 pièces : 1° Lettre de l'Électeur aux conseillers de cour de Magdebourg, pour avoir leur opinion sur l'offre de M. de Mirmand d'acheter pour sa fille la Grande Manufacture, et sur le prix qu'il y mettrait. Signé A. Dohna, Cölln an der Spree, 13 octobre 1699. — 2° Réponse des conseillers Steinhäuser et Lugandi à l'Électeur, au sujet de la Grande Manufacture et de son évaluation pour M. de Mirmand, 30 octobre 1699. — *Joseph de Lugandi*, né à Montauban, d'une des meilleures familles de cette ville, réfugié à Magdebourg, était major d'infanterie. Il obtint son congé en Brandebourg, après trente-deux ans de services, et mourut à Magdebourg en 1758, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Plusieurs personnages de ce nom se sont distingués dans les emplois civils et ecclésiastiques du Refuge. (Er. et Recl. IV, p. 99, IX, p. 189.) — Charles de Cabrol prêta aussi des fonds à un réfugié de Magdebourg, nommé *Jean Laurent ;* il prit une hypothèque sur sa maison située rue du Collège.

[2] Tollin, *o. c.* Le Dr Tollin fait erreur en qualifiant Mirmand de « Président de la Chambre mi-partie de Nîmes ». Il n'y avait pas de chambre mi-partie à Nîmes ; mais il fut président du Présidial de cette ville.

Après y avoir passé quelques mois, il en repartait pour aller à Berlin, où l'appelait le soin de ses pauvres coreligionnaires. En y arrivant, il y trouva de jeunes réfugiés de bonne maison, venus en assez grand nombre, dans l'espoir d'être placés comme officiers dans l'armée électorale. N'ayant pas été admis, ils étaient sans ressources, sur le pavé. Selon la coutume, en cas d'embarras, ils s'adressèrent à Mirmand. A cette époque, le ministre de Danckelmann était en disgrâce, et son successeur M. de Barfus[1] se montrait peu favorable à ces jeunes Français. Aussi Mirmand s'adressa-t-il directement au favori de l'Électeur, le comte de Wartemberg[2]. Il lui parla des sacrifices que venaient de faire les États-Généraux, en constituant un fonds de vingt mille écus pour la pension des officiers licenciés de l'armée de Guillaume III. La dépense que pourraient occasionner ces jeunes gens à l'Électeur serait bien moindre, et, d'ailleurs, il y allait de l'honneur du prince. Le comte, touché de ces discours, en parla à l'Électeur qui voulut voir les jeunes réfugiés, et après qu'on les lui eut présentés, il les admit dans son armée, soit en qualité de bas officiers, soit à titre de cadets.[3]

[1] *Jean-Albert*, comte de *Barfus*, 1635-1704. L'un des meilleurs généraux de l'armée brandebourgeoise. Il fut nommé commandant de la forteresse de Peitz et feldmaréchal-général en 1696. — Après la disgrâce de Danckelmann en 1697, Barfus, qui avait été l'un des adversaires de ce ministre, fut temporairement placé à la tête des affaires; gouverneur de Berlin 1701; créé comte du Saint-Empire en 1699.

[2] *Jean-Casimir de Kolbe*, comte de *Wartemberg* 1643-1712, favori de l'Électeur Frédéric III, qui devint Frédéric Ier, roi de Prusse, et qui le combla d'honneurs. Grand-Écuyer en 1696, puis Grand-Chambellan, Kolbe, par le seul mérite qu'il eut de pourvoir à l'amusement de son maître, parvint au faîte des honneurs. Sans faire partie du ministère, il dirigea pendant treize ans (1698-1710) la politique de la maison de Brandebourg, favorisant le secret désir de l'Électeur d'arriver à la royauté, contre l'avis de ses conseillers éprouvés. Il obtint l'assentiment de l'empereur, moyennant promesse de mettre à la disposition de l'Empire la force armée et la voix de l'Électeur à la Diète. Kolbe chercha à augmenter les revenus du souverain et ce qui pouvait rehausser l'éclat de son règne. Il fut créé comte du Saint-Empire de Wartemberg, en 1699.

[3] Mém. Mir. — On regrette que les lettres de Mirmand ne nous donnent pas d'autres détails sur ce fait.

V

Les Galériens et Mirmand.

Notre biographie serait incomplète, si nous ne faisions pas mention des rapports que Mirmand entretint avec les réformés français, condamnés aux galères pour cause de religion. Si ses Mémoires n'en parlent pas, nous avons, par contre, quatre pièces qui établissent que sa charité s'est aussi exercée envers ces malheureux. Ce sont d'abord deux lettres que lui adressèrent les galériens de Marseille, à la date des 14 et 18 mai 1691. La première porte en tête :

« A M. de Miraman, demeurant proche le logis de la Sigogne, à la ville et république de Zurich, en Suisse. »

La voici :

« A Marseille, le 14 mai 1691.

« Monsieur, Après vous avoir souhaité la paix de l'Éternel notre Dieu, la crainte que nous avons que le paquet précédent ne vous ait point été rendu, nous nous donnons l'honneur de vous redoubler nos très humbles prières qui sont, s'il vous plaît, de vouloir parler et prier très humblement de notre part Messieurs les bourgmeisters et autres puissances des Cantons, joint Messieurs du Consistoire, de faire ce qu'ils pourront en notre faveur. Les Hollandais, ni les Anglais, etc., étant en guerre, sont assez occupés ailleurs, et ne seraient pas écoutés comme leurs Excellences, à qui le roi de France n'a rien à leur refuser, pour nous sortir de ces lieux infernaux. Nous croyons d'être environ trois à quatre cents qui souffrons beaucoup ; mais il y a un capitaine de vaisseaux Anglais et un vieux naturalisé Hollandais qui ont toujours été beaucoup plus oppressés, ayant eu vingt-deux mois double chaîne, et ne pouvant nullement être desserrés, comme beaucoup d'autres, à cause qu'ils sont plus suspectés, etc. Enfin, Monsieur, nous espérons de goûter bientôt des fruits de vos charitables soins, et Dieu vous comblera de ses bénédictions. C'est le souhait que vous font les forçats du Seigneur, et demeurent de cœur, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs et frères en N. S. J.-C.

« Les forçats du Seigneurs.

« Sur la galère « La Fleur de Lys ».[1]

[1] Mss. C. No 17 M.

La seconde lettre, sans signature, porte en tête:

« Nos frères des galères (Lansonnière et le Fèvre) [1] à M. de Mirmand.

« Ce 18 mai 1691.

« Monsieur,

« Il en est de l'état extérieur de notre petite église galérienne, à peu près comme des révolutions de la lune. Quelquefois l'obscurité de la terre nous couvre, dans un autre moment nous pouvons paraître au monde. Je me suis vu longtemps dans un silence forcé, aujourd'hui je trouve plus de jour à vous écrire. Je crois, Monsieur, que vous avez reçu des civilités de ma part, immédiatement après votre dernière; j'avais prié un de nos amis communs de vous faire voir un billet que je lui écrivais; je marquais dans ce billet que nous étions pour lors extrêmement gênés, et que cela m'empêchait de vous écrire et marquer la reconnaissance que je conserve de toutes vos honnêtetés. Je disais aussi que j'avais reçu ce que vous m'avez envoyé, et que je l'emploierai selon votre désir. Il est juste que je vous dise aujourd'hui, que nos amis qui étaient à Rouen sont retournés ici, et que je les ai vus de votre part et de la mienne. Ces chers amis sont fort satisfaits du pays d'où ils retournent, et disent mille bien de quelques âmes charitables qui les ont visités, et même fourni quelque secours pour leur route, à leur départ. Cependant, parce que ce voyage a été long et pénible, à cause de quelques révoltes qui se firent par les autres forçats, qui rompirent leurs chaînes et attirèrent plusieurs duretés de la part de leurs conducteurs, il leur fallut faire plus des frais et quelques-uns se trouvèrent asseichés d'argent, mais tous ensemble des travaux (sic) [2]. J'ai agi en ceci selon la prudence que Dieu m'a donnée, et les ai consolés sui-

[1] Au dos de la pièce: « 18 may 1691 : Nos frères des galères » (de la main de Mirmand), et plus bas « Lansonnière et Le Fèvre » (de la main de Court). Mss. C. N° 18 AA., p. 35. — *Lensonnière (Lansonnière). Pierre Butaud,* s^r *de Lansonnière,* habitant les Sables d'Olonne, fugitif lors de la Révocation, fut découvert et envoyé aux galères. Comme ses compagnons d'infortune, il illustra par son courage et sa résignation le nom de galérien protestant. (*Fr. Prot.* 2e éd. III, 415. Le *Bull. Prot.* XV, p. 488, a publié une belle lettre de Lensonnière.)

Isaac Lefebvre ou *Le Fèvre,* avocat au parlement de Paris, natif de Château-Chinon (Nièvre), d'une famille très honorable, fut condamné aux galères, en 1685, à l'âge de trente-sept ans. Il y resta dix-sept ans et mourut en 1702, confesseur et martyr. On a imprimé en 1703, à Rotterdam, l'histoire de ses souffrances et de sa mort, d'où F. Puaux a tiré une notice parue dans son *Histoire de la Réformation française,* T. VI, p. 205. Plusieurs écrits de Le Fèvre sont conservés parmi les Mss. C. Bibliothèque de Genève. (Er. et Recl. VII, 57.)

[2] Lacune. — Tous furent extrêmement éprouvés par les souffrances causées par la chaîne (les galériens marchaient enchaînés les uns aux autres) et plusieurs se trouvèrent entièrement dépourvus d'argent, moyennant lequel ils auraient pu obtenir quelque soulagement. (Note de M. N. Weiss.)

vant mes forces et mon peu de liberté. Aujourd'hui j'ai le déplaisir de voir nos autres amis les armes à la main et répandre leur sang à la campagne. Je les recommande à vos prières. Vous avez su qu'il a sorti d'ici vingt-deux galères qui, depuis la prise de Nice se sont presque toujours tenues à Toulon. Il en revient de temps en temps quelqu'une pour prendre de [u] renfort en la place de[s] malades. J'apprends par ce moyen des nouvelles de nos pauvres amis affligés. On prépare incessamment les autres quinze galères, dont les chiaourmes sont de retour du ponent; on dit qu'elles iront joindre les autres vers la fin du mois, ainsi ce sera encore un surcroît d'afflictions. Joignez vos prières avec nos prières, et vos vœux avec mes vœux, afin que Dieu soutienne tous ceux qui se trouveront en l'oppression. Dieu vous le tiendra en compte, avec tout ce que vous avez déjà fait pour nous. En vérité, Monsieur, nous avons besoin de la ferveur de vos oraisons en tout temps; mais jamais cette ferveur n'a été plus nécessaire que présentement, puisque de tous côtés nous versons des larmes, et sommes mille fois exposés à la mort, sans mourir. Il n'y a que l'intercession d'un Dieu homme, sollicitée par l'ardeur de vos soupirs, qui pût conserver des âmes pures et chastes, en un corps déchiré et brûlé de l'ardeur du soleil. Veuille ce bon Sauveur entendre nos gémissements, et les sanctifier d'une telle manière, que nous sortions victorieux de tous nos combats. Il est vrai que je n'ai été qu'une année exposé à ces rudes travaux de la vogue, depuis que je suis en captivité; mais je suis tous les jours exposé en la personne de mes frères, de qui je compte toutes les souffrances, et avec lesquels je meurs tous les jours. Vous avez pu remarquer, Monsieur, que lorsque je vous ai écrit, j'ai souvent représenté qu'aux afflictions corporelles, nous y voyons jointes les afflictions de l'âme, par les blasphêmes et les péchés horribles dont nous sommes témoins involontaires. J'avais eu dessein, par le triste emblême que je vous donnais de notre condition, d'émouvoir les compassions de ceux qui nous pourraient soulager, ou même délivrer. Cependant je souffrais et voyais souffrir mes amis avec patience, sans rien demander. Au retour de mes amis de Rouen, j'ai vu un de nos frères de qui le mérite est distingué. Ce cher ami m'a dit qu'en son séjour à Rouen, il avait eu quelque commerce de lettre avec M. Isard, de qui le nom est assez connu. Il a ajouté à ceci, qu'en cet entretien, ce cher serviteur du Seigneur avait cru que personne ne nous pourrait servir plus utilement que Messieurs vos souverains [les Suisses]; je ne fais point de difficulté aujourd'hui de vous en écrire. Je vous conjure, Monsieur, de proposer à ces illustres puissants de penser à ce que je propose, et de voir que je l'appuie de l'avis d'un grand homme. Nous sommes ici peu, et aux termes que plusieurs qui ont sorti de prison. Ainsi, quoi qu'il soit intervenu une condamnation contre nous, je ne vois pas que nous soyons plus criminels. A l'égard de ceux qui ont fait ce qu'on a voulu, vous en ferez le jugement que votre prudence vous suggérera et les avances que vous jugerez à propos. Je ne doute point qu'il n'y ait quelques intérêts politiques qui s'opposent à ce[s] suites, mais ne fait-on pas toute chose pour la charité, et

peut-on trouver une plus agréable occasion de sacrifier à l'Éternel, qu'en pensant à ceux qui l'aiment, et sa vérité. Vous aurez la bonté de me faire savoir, Monsieur, ce que penseront sur cette proposition Messieurs vos souverains ; je m'assure qu'ils s'y appliqueront et que Dieu bénira les œuvres de vos mains. Ce serait ici le lieu de vous marquer et à ces Messieurs, la reconnaissance que nous avons des bontés que nous avons déjà reçues de vous tous, et par vous-même et par nos alliés ; mais votre modestie m'impose silence, et je sais que vous aimez à faire vos bonnes œuvres en secret. Dieu vous les rendra un jour en sa gloire ; je ne laisserai de le prier avec tous mes amis affligés, qu'il soit votre récompense, et qu'il vous donne selon sa bienveillance et par-dessus toutes nos pensées. Si autrefois celui qui nourrit les prophètes du Seigneur fut si agréablement récompensé, les ayant visités dans une fosse, que ne devez-vous point espérer, vous qui avez visité les confesseurs et les martyrs du Seigneur *dans le supplice même*[1]. Je le prie, ce grand consolateur des fidèles, de conserver toujours au milieu de vous l'éclatant chandelier qu'il y a posé, et de se faire jusqu'à la fin nommer : le Dieu dont vous serez le peuple. Je le conjure de répandre les plus précieuses bénédictions du ciel et de la terre en vos familles, et rendre notre gosen [Goscen] si fertile en fruits de justice, qu'on y voie jamais de stérilité ni de sécheresse.

« Mes chers amis d'ici font tous les mêmes vœux et vous assurent de leurs plus profonds respects. Vous aurez la bonté de faire mes civilités à tous ceux qui s'intéressent en nos afflictions, et leur demanderez leurs prières et leurs soins. Je suis en particulier avec une sincère reconnaissance et d'un zèle inviolable, votre très humble et très obéissant serviteur. »

La troisième pièce porte en tête : « *Pour M. de Mirmand* », et au-dessous : « *Règlements faits sur les galères de France par les confesseurs qui souffrent pour la vérité de l'Évangile, adressés aux Églises de Genève et des Cantons protestants de Suisse. Salut !* »

Et pour conclusion : « Fait à Marseille sur les galères de France, le 25 février 1699, et le 14 de nos souffrances, signé *Serres, Carrière, Damoin, Valette, Bancillon, Museton, Maurin*[2], *Jean L'Ardant, Serres le jeune, D. Gouin.*

Le petit cahier de 32 pages, sur beau papier, conservé à la bibliothèque de Genève, et qui fut écrit pour Mirmand, est une copie de

[1] Mirmand a donc visité les galériens et les prisonniers pendant qu'il était encore en France, chose digne de remarque, car il courait lui-même un grand danger, en allant voir ses coreligionnaires dans les fers. C'est nous qui soulignons.

[2] C'est le forçat *Élie Maurin*, et non point Pierre Mauru mort en 1695.

l'original adressé sans doute aux amis que les galériens avaient à Genève.[1]

Ce document remarquable est un témoignage vivant de la fidélité de Dieu envers ses enfants opprimés. Les forçats y rendent grâces à Dieu, au milieu de l'épreuve, pour son secours et sa protection.

Pour s'encourager à la piété, au milieu même de leur captivité, les galériens protestants avaient formé entre eux une association, dirigée par quelques-uns des membres de cette « Église enchaînée ». Les forçats établirent des règles de discipline chrétienne, soutinrent les affligés, visitèrent les malades, et distribuèrent entre eux tous les aumônes abondantes qu'envoyaient les réfugiés et les protestants de divers pays. Parfois, découverts et soumis à des traitements barbares, ils n'en recommençaient pas moins leur ministère béni dès que l'orage s'apaisait.

Enfin, la quatrième pièce, tirée des papiers de Mirmand, est la « Prière des Galériens,[2] » datée de 1713 et apostillée de sa main. Nous en donnerons plus loin un extrait.

Ces documents nous font connaître l'intérêt actif que Mirmand porta aux galériens, avant sa sortie de France d'abord, puis dans le Refuge, en 1691, 1699 et jusqu'en 1713.

Chacun sait que les galères de France ne cessèrent de servir de prison jusqu'à la mort de Louis XV, à un grand nombre de protestants, uniquement coupables de vouloir servir Dieu selon leur conscience. Voici ce que dit de ces galériens un mémoire déjà cité : « Il y en a plusieurs sur les galères qui sont nés gentilshommes, cependant on ne laisse pas de leur faire souffrir le supplice des esclaves et des scélérats ; quelques-uns sont naturalisés anglais, ou bien ont été pris sur des vaisseaux étrangers en se retirant dans les États protestants. Ils ont tous une persévérance surnaturelle sous le bâton du comite impitoyable qui punit par là l'amour de la vérité, comme le plus énorme de tous les crimes. On les déchire de coups depuis vingt

[1] Mss. C. N° 17 N. — Pour M. de Mirmand : Règlements faits sur les galères de France. Cette pièce a été publiée in extenso dans le *Bull. Prot.* T. XVII, p. 24 et 65. Il existe à Genève un second exemplaire des « Règlements ». (Mss. C. N° 13, seconde partie, p. 241-252, ou suivant l'ancienne pagination, p. 423-445.)

[2] Mss. C. N° 17 N. — Mirmand a écrit en tête : « Prière et méditation à l'usage des confesseurs qui souffrent sur les galères de France pour la religion. »

années. On les a vus prêts à expirer sous les bastonnades, on ne les en a retirés que pour prolonger leur supplice, en leur conservant un reste de vie dans des cachots où, sans lumière, sans médicament, sans consolation, ils souffraient ce qu'on peut imaginer de plus dur. Les uns sont devenus vieux dans l'espace de vingt années qu'ils ont souffert, les autres sont exténués par leurs maux et rendus incapables de servir. Ainsi le roi de France ne perd rien, en cédant ces 450 galériens ; c'est la fin de leur peine lorsqu'elle a duré longtemps.[1] »

L'amiral Baudin, préfet maritime de Toulon, communiquait en 1852, au président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, les renseignements suivants sur le régime des galères, tirés des documents qu'il avait entre les mains[2]. « Les galériens étaient enchaînés deux à deux sur les bancs des galères, et ils y étaient employés à faire mouvoir de longues et lourdes rames, toujours exposés aux coups des surveillants, appelés *comes*[3], qui frappaient d'un nerf de bœuf les malheureux qui, à leur gré, ne ramaient pas avec assez de force. Les galériens passaient la vie sur leurs bancs, ils y mangeaient, ils y dormaient, sans pouvoir changer de place plus que ne le permettait la longueur de leur chaîne, et n'ayant d'autre abri contre la pluie, ou les ardeurs du soleil, ou le froid de la nuit qu'une toile, appelée *taud*, qu'on étendait au-dessus de leur banc quand la galère n'était pas en marche et que le vent n'était pas trop violent. »

Il est difficile de fixer le chiffre des galériens protestants en France, à la fin du XVIIe et au XVIIIe siècle. Ils étaient répartis entre Marseille, Toulon, Dunkerque et Saint-Malo. Plusieurs lettres et mémoires du temps parlent de 400 à 450 galériens qui gémissent dans les chaînes. Leur nombre variait constamment, car s'il était diminué par la mort ou l'élargissement de quelques-uns, la capture des fugitifs ou de ceux qui allaient assister au culte du désert, amenait sans cesse de nouveaux condamnés.[4] En 1699, en particulier, un grand nombre de

[1] Mss. C. No 17 A, 54, CX, p. 78 à 100. « Mémoire pour les affaires de la religion en France et des réfugiés en Hollande ». Cité.

[2] Lettre de l'amiral Baudin, publiée par le *Bull. Prot.* en 1853, I, p. 52.

[3] Ou *comites*.

[4] Mss. C. No 15, p. 221-231. — Liste générale des confesseurs de la vérité qui souffrent sur les galères de France, 1694. — Voir aussi *Fr. Prot.*, 2e éd. VI, article Fabre, p. 206, et Liste des galériens, p. 213-358. — On connaît actuellement les noms d'environ trois

Languedociens furent envoyés au bagne, pour être allés au culte à Orange.

La charité des puissances protestantes, celle des Cantons suisses et des émigrés ne se lassèrent jamais de secourir les galériens. Toute une organisation secrète avait pour but de leur faire parvenir sûrement ces secours. On les adressait d'abord à la Direction française de Berne, qui les faisait tenir au professeur Calandrin, de Genève.[1] Celui-ci fut longtemps l'intermédiaire habile et dévoué, qui fit passer aux galériens des sommes considérables. De deux en deux mois, il envoyait fr. 1500[2] à Marseille. C'étaient généralement des esclaves turcs qui se chargeaient de toucher ces fonds. Ils le faisaient avec une fidélité exemplaire, sans vouloir accepter un sou de récompense, ni révéler, lorsqu'ils étaient découverts, le nom de leurs commettants, même sous les plus rudes bastonnades.[3] De temps à autre, le gouvernement français faisait opérer des perquisitions minutieuses pour savoir d'où provenaient ces fonds, et mettait la main sur les papiers des galériens. Ce fut le cas notamment en 1699 où, à la suite d'une semblable découverte, les persécutions redoublèrent de rigueur. En 1704, les manœuvres de Calandrin parvinrent encore à la connaissance des

mille Français condamnés aux galères pour cause de religion. (M. N. Weiss.) — Voir F. Puaux. *Histoire de la Réformation française.* VI, 205. *Notice sur Isaac Lefèvre.* — G. de Félice. *Histoire des protestants de France,* 1851, p. 427. *Élie Neau.* — *Bull. Prot.* XLIII, 88, article de César Pascal. *Supplique en faveur de Pierre Butaud, sgr. de l'Ensonnière.*

[1] *Bénédict Calandrini*, descendant de réfugiés italiens pour cause de religion, pasteur à Genève en 1664, et professeur de théologie dans cette ville, en 1690. Ce respectable ecclésiastique s'intéressa activement au sort des protestants français persécutés, et rendit de grands services à ceux qui étaient captifs sur les galères du roi. Il entretenait avec eux une correspondance suivie, et leur fit, en mainte occasion, parvenir des secours pécuniaires. (*Bull. Prot.* XVI, 510.)

[2] Ancienne monnaie, soit fr. 7500 actuels.

[3] *Jean Marteilhe* de Bergerac, galérien de 1700 à 1713, admire le dévouement des esclaves turcs sur les galères vis-à-vis des protestants. Isouf, qui l'avait fidèlement servi durant plusieurs années, ayant été tué au combat de la Tamise, dix ou douze Turcs s'offrirent à le remplacer dans son emploi. Celui-ci consistait à toucher et à distribuer sur les diverses galères l'argent envoyé aux protestants. Ali fut choisi, il en sauta de joie et le remplit pendant quatre ans avec un zèle et un désintéressement inexprimables. Quoique pauvre, il ne voulut jamais accepter un écu de récompense, disant que cet argent lui brûlerait les mains, et comme Marteilhe, pour l'obliger à le prendre, le menaçait de se servir d'un autre Turc, Ali le supplia à mains jointes « de ne pas lui fermer le chemin du ciel ». (*Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France.* Paris, 1865, p. 252 et suiv.)

autorités françaises. Pontchartrain[1] en fit d'amers reproches au gouvernement de Genève, lui enjoignant de ne plus tolérer semblable félonie vis-à-vis du roi de France. Les Genevois durent céder à la force, mais les relations un moment interrompues furent bientôt rétablies, une caisse de bienfaisance se fonda à Marseille même en faveur des galériens, et elle fonctionna jusqu'à la mort de Louis XV.

Les archives de l'État de Berne possèdent un volumineux in folio composé presque entièrement de correspondances qui concernent les galériens.[2] Les réfugiés de Berne, Zurich, Lausanne, Bâle, Schaffhouse se privaient du nécessaire pour secourir ces martyrs de la foi. Toutes les colonies françaises du pays de Vaud envoyaient leur contribution, et les Églises du Refuge en Allemagne, en Hollande et en Angleterre en faisaient autant.[3]

Les puissances protestantes de leur côté ne restèrent pas inactives et ne cessèrent d'intercéder auprès du roi de France pour obtenir la libération des galériens et des prisonniers. Ils eurent quelques succès partiels. — Martel, pasteur à Schwabach, suggère à Mirmand l'idée de faire intervenir en leur faveur le roi et la reine de Danemark (1693). — La Placette, ministre français à Copenhague, écrit à Galway, en 1694, que la reine de Suède avait demandé la liberté des confesseurs, mais on y mit tant de restrictions qu'elle n'obtint que deux ou trois hommes et quelques femmes.[4] Au commencement du XVIII[e] siècle, la reine Anne s'interposa en leur faveur, avec une louable insistance. Elle alla jusqu'à proposer à Louis XIV

[1] *Jérôme Phélypeaux,* comte *de Pontchartrain* 1674-1747. Conseiller au parlement de Paris, 1692. Il fut appelé en 1693, à la charge de Secrétaire d'État avec le département de la marine et celui de la maison du roi, en survivance de son père. Il entra en fonctions dans le courant de l'année 1699, lorsque celui-ci devint Chancelier.

[2] Intitulé : *Frankreichs Bücher. K. K. Négociations avec toutes les puissances évangéliques, en faveur des protestants sur les galères.*

[3] Par exemple : le 16 novembre 1691, la Direction française de Berne consacra aux galériens le produit de la boëte (troncs), pendant une semaine. — Le 4 mars 1695, elle envoya 1000 livres tournois (fr. 5000), en 1697, 2500 livres (fr. 12 500), en 1703, 2280 livres (fr. 11 400), dont Calandrin accuse réception. (Prot. Berne, 16 novembre 1691. — Mss. C. N° 15. Direction de Berne à celle de Lausanne, 20 mai 1697. Calandrin à Romieu, Genève, 2 novembre 1703.) — Le Consistoire français de Londres fit tenir en 1699, 650 écus (fr. 9750 environ) aux confesseurs sur les galères de Marseille et Toulon.

[4] Pap. de P. — Lettre de la Placette à Milord... [Galway, sans doute.] Copenhague, 20 février 1694.

l'échange de cinq ou six prisonniers français contre un galérien. Elle réussit en 1713 à en faire élargir 136, et encore 44, en 1714. Néanmoins, il en resta à peu près autant dans les fers. La plupart des libérés se fixèrent en Suisse; les autres continuèrent leur route vers l'Allemagne pour gagner le Brandebourg et la Hollande. [1]

Pour donner une idée des sentiments qui, au milieu de leurs souffrances, animaient ces confesseurs de la vérité, citons quelques passages de la belle et longue *Prière des Galériens* qui se trouvait entre les mains de Mirmand, en 1713 : « Qui suis-je, ô mon Dieu, que tu m'aies choisi pour être ou de tes témoins, ou des confesseurs de ta vérité, et que tu m'aies trouvé digne de souffrir pour Christ ! C'est toi qui m'as donné non seulement de *croire en lui*, mais aussi de souffrir pour lui. Quel honneur pour moi d'avoir été prédestiné à être rendu conforme à mon Sauveur, quel honneur de boire au calice, de marcher après lui, portant son opprobre, et d'être consacré par les afflictions, comme le prince de mon salut. Que suis-je moi-même, ô mon Seigneur, pour avoir pu soutenir déjà tant de mois et tant d'années les horreurs de ce long supplice, auquel j'ai été condamné pour l'amour de toi, après les faiblesses, les désordres de ma vie passée, après tant d'années de négligence et de froideur pour ton service, pendant le temps de ma liberté.

« D'où m'est venu ce feu qui m'a embrasé et cette force qui m'a soutenu dans ce combat continuel de souffrances. Ah ! c'est ta vertu, ô mon Dieu, qui s'est accomplie dans mon infirmité. L'excellence de cette force est de toi et non point de nous. Si tu m'as si favorablement distingué de tant d'autres qui sont tombés, il est ainsi, Père, parce que tel a été ton bon plaisir. J'adore ta bénignité envers moi qui suis debout, qu'ai-je que je n'aie reçu. Non point à nous, non point à nous, Seigneur ! Mais qui suis-je, ô Dieu, pour pouvoir achever cette bonne œuvre, résister à tout, persévérer jusqu'à la fin, » etc.

Terminons cet aperçu par le fragment d'une lettre de Mirmand,

[1] *Bull. Prot.* XXXVIII, 1889, p. 225 et suiv., article de M. P. Fonbrune-Berbinau, *La libération des forçats pour la foi*. — Archives de l'État de Neuchâtel, lettre du gouvernement de Berne à celui de Neuchâtel, 13 juillet 1713. Le gouvernement de Berne annonce l'arrivée en Suisse de 136 galériens libérés, dont 30 sont arrivés à Berne, et l'on prie Neuchâtel d'en recevoir quelques-uns.

écrite à propos du traité d'Utrecht, où les intérêts des réformés français avaient de nouveau été sacrifiés.

« Il serait bien à souhaiter que cette nouvelle épreuve servît à nous faire souvenir de notre Refuge, que nous avions presque oublié, et dont les maximes n'étaient plus de notre usage ; mais je ne voudrais pas qu'on tombât dans l'abattement où il me paraît qu'on est à Berlin. Mettons Dieu de notre côté par un sincère retour vers lui, espérons en sa protection et il nous en fera ressentir les effets.

« Il est bon que nos pauvres galériens se répandent dans les divers lieux de notre dispersion, afin que leur vue et leur exemple nous fassent mieux sentir l'engagement où nous sommes de nous attacher à glorifier Dieu dans notre exil[1]. »

[1] Pap. de P. — Fragments de lettres de Mirmand. Il était alors à Neuchâtel.

CHAPITRE SEPTIÈME

(1700-1712)

I

Second mariage de Mirmand en 1700. — Familles de Thioult de la Luzerne et de Beringhen. — La vie à Prenzlau.

Henri de Mirmand, après avoir marié sa fille et contribué dans une large mesure à l'établissement des réfugiés en Allemagne, se trouvait maintenant libre de l'emploi de son temps. Ayant accompli l'œuvre capitale de sa vie, qui était de procurer des retraites à ses coreligionnaires, il pouvait, sans arrière-pensée, entrer encore une fois dans les liens du mariage, ce à quoi il n'avait pas songé jusqu'alors.

Il rencontra à Rotterdam une Française réfugiée, *Anne-Françoise de Thioult de la Luzerne*, originaire de Caen, personne d'un certain âge[1], d'un grand mérite, ayant une belle situation de fortune et alliée à la famille de Beringhen, l'une des plus éminentes du Refuge. Mirmand séduit par toutes ces qualités ne tarda pas à solliciter sa main, et le mariage fut béni à Rotterdam le 30 mai 1700 par le pasteur Basnage[2].

[1] D'après le Dr Muret, elle avait alors quarante-sept ans, puisque lors de sa mort, en 1708, elle en avait cinquante-cinq. Mirmand en avait cinquante. *Französische Colonie.* Berlin 1888, *o. c.* Article Mirmand.

[2] « Le pasteur ordinaire de cette Église, M. Basnage, a béni le mariage de : Monsieur Henry de Mirmand, Escuyer, seigneur de Westric (Vestric) et conseiller d'ambassade de Son Altesse Électorale de Brandebourg, domicilié à Wesel, et de Damlle Anne-Françoise de Thioult de la Luzerne, de Caen, membre de cette Église. » (Archives de l'Église wallonne de Rotterdam. Actes de mariage A. 1653-1788.)

Anne-Françoise de Thioult de la Luzerne et Madeleine sa sœur sont mentionnées par Élie Benoît et la *France Protestante* ; elles figurent à deux reprises comme témoins dans le registre des baptêmes de l'Église wallonne de Rotterdam.[1] Bayle parle d'elles en ces termes, dans son article sur Mme des Loges, leur grand'tante : « Il y en a deux autres (parmi les petites-nièces fort illustres de Mme des Loges) qui, par zèle pour la religion réformée, ont quitté tous les avantages de leur patrie, et qui relèvent par leur piété toutes les autres belles qualités dont elles sont ornées. »[2]

Marguerite de Beringhen, leur mère, descendait de l'illustre famille de ce nom qui a donné tant de confesseurs à l'Église réformée de France, entre autres Jean et Théodore de Beringhen[3]. Marguerite fut à la hauteur de ces héros de la foi. Née en 1606, elle épousait en 1626, ou 1628 Louis de Thioult, sieur de la Luzerne, de Caen en Normandie[4], qui la laissa veuve, en 1655, avant les persécutions qui allaient disperser sa famille.

Louis et Marguerite de Thioult eurent plusieurs enfants, dont nous connaissons trois filles : Anne-Françoise et Madeleine, réfugiées en Hollande, et une autre mariée à M. de Sigouville, gentilhomme protestant, mort en prison pour sa foi. Quand survint la Révocation, Marguerite de Beringhen, leur mère, alors veuve et âgée de 80 ans, fut accusée, en 1686, auprès du ministre d'État de Châteauneuf, par Gourgues[5], intendant de Normandie, de ne s'être point encore con-

[1] *Ibid.* Registre des baptêmes : « *6 octobre 1690* et *4 may 1696.* »

[2] *Bull. Prot.* IX. 1860, p. 91, et XLV, p. 529.

[3] Théodore de Beringhen fut exilé en janvier 1686 à Vézelay, enfermé à la Bastille en mai de la même année, et de là au château de Loches en août 1687. Rien ne put ébranler sa foi. Il fut banni de France en mars 1688, comme inconvertissable, avec son père, Jean de Beringhen et d'autres protestants de haut parage, demeurés fidèles à leur foi. (Voir O. Douen. *La Révocation à Paris*, II, p. 379, le récit fait par Théodore de Beringhen du départ des bannis embarqués à la Rochelle. — O. Douen. *Un livre du Refuge, Cinquante Lettres d'exhortation*, etc., par Mr D. V. B. La Haye, 1704. Article paru dans le *Bull. Prot.* XXIV, p. 91.)

[4] *Louis de Thioult*, gentilhomme protestant, fils de Jacques de Thioult, s^r^ de Ruqueville, maître de camp d'infanterie, et de Suzanne de Saint-Ouen, famille dont la noblesse fut reconnue en 1666. — (*Bull.* XXXVII, p. 545. — *Fr. Prot.* II, p. 195.)

[5] *Balthazar Phelypeaux*, marquis de *Châteauneuf et de Tanlay*, comte de *Saint-Florentin*, seigneur de la *Vrillière* † 1700, avait été Conseiller au parlement avant de recevoir la survivance de la charge de Secrétaire d'État qu'exerçait son père, M. de

vertie. Elle habitait sa maison de Caen, et fut l'objet d'une correspondance suivie entre ces deux hauts personnages.

Le 19 juin, Gourgues écrivait au ministre : « Mme de la Luzerne, sœur de M. le Premier[1], est d'une opiniâtreté extraordinaire, il faut la mettre dans un couvent. » — A quoi Châteauneuf répond : « L'ordre du roi est de la faire mettre au couvent de la Visitation de Sainte Marie de Caen, dont la supérieure, qui est sœur du marquis de Beuvron, est connue du roi. » — Gourgues s'empresse d'obéir ; le 27 juin, il annonce au ministre que, la veille, il a conduit lui-même, dans son carrosse, Mme de la Luzerne au couvent de la Visitation, où la supérieure et les religieuses prendront soin d'elle, au spirituel comme au temporel.

Mais les bonnes sœurs ne réussirent pas mieux que l'intendant à convertir leur prisonnière. Il s'en plaint au ministre, le 13 août, en ces termes : « Mme de la Luzerne est malade au couvent de la Visitation, elle demande à se faire soigner chez elle. » Et il ajoute qu'elle reste endurcie et ne veut point faire abjuration, refusant remèdes et aliments. Au bout de quatre jours, le ministre transmet de Versailles l'ordre du roi : « Il faut laisser la dame de la Luzerne au couvent, dans l'état où elle est. »

Marguerite de Beringhen demeura fidèle à ses croyances jusqu'à la fin. Elle nous en a laissé le témoignage par son testament spirituel écrit dans sa prison le 15 juillet, avec apostille du 5 septembre 1686,

la Vrillière. Il fut fait greffier des ordres du roi en 1671, et commença à remplir les fonctions de Secrétaire d'État en 1676. (V. *Mémoires de Saint-Simon*, édit. A. de Boislille, Paris 1879. I, p. 52.)

Jacques Armand de Gourgue (*Gourgues*), Maître des requêtes, intendant de Limoges (juin 1684 à avril 1686) et de Caen (juin 1686 à mars 1689). — Gourgues écrit à Versailles, le 11 septembre 1685, annonçant l'arrivée des dragons à Limoges, pour « inviter ceux de la R. P. R. à songer à leur salut ». — Et le 19 septembre : « Les troupes commandées pour loger dans cette généralité m'ont obligé de venir à Saint-Jean d'Angely, où j'ai fait le département des tailles, et où je tâche de ramener dans le bon chemin, par des exhortations et des conférences, nos frères égarés. Il y en a, depuis cinq jours, quatre mille convertis, tant sur ma route qu'à Saint-Jean et Taillebourg. » (*Bull. Prot.* XXIV, 133. — A. M. de Boislille, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances*. 1683-1699. Paris 1874. I, p. 644. — Mss. Bibliothèque protestante de Paris. Trois in-folio reliés, contenant la correspondance manuscrite de Gourgues avec Versailles, intitulés : *Lettres des Secrétaires d'État à J.-A. de Gourgues, intendant de Caen et de Limoges*.)

[1] Henri de Beringhen, premier écuyer des écuries du roi.

et que son futur gendre, Henri de Mirmand, nous a conservé. [1]

Prévoyant qu'elle finirait ses jours dans cette triste maison, et serait ensuite accusée d'avoir changé de religion, Marguerite de Beringhen voulut faire une entière profession de sa foi, et déclarer à ses proches et amis qu'elle y demeurerait fidèle jusqu'à son dernier jour, malgré tout ce qu'elle aurait à endurer. C'est ce qui eut lieu, car Mirmand a ajouté au bas de sa *Déclaration de foi*, ces deux lignes : « Cette dame persista toujours dans ses saintes dispositions. Elle sortit du couvent par les soins de M. le Premier, qui était son frère, et mourut dans sa maison de Caen, dans l'année 1688. »

Tout en s'occupant de la conversion de Mme de la Luzerne, Gourgues travaillait à celle d'autres personnes de la même famille, M. et Mme de Sigouville, enfants de Mme de la Luzerne, et Mmes de Coulombière, mère et fille. [2] Voici comment il en parle dans ses lettres à Châteauneuf :

Du 2 août 1686. « La dame Coulombière et sa fille ont été conduites chez les religieuses de Carentan. Elles ne se doivent point parler. La fille est mieux disposée que la mère en faveur du catholicisme. »

Du 25 septembre. « Mlle de Coulombière demande à sortir des Ursulines, où elle est depuis huit mois, après avoir fait son devoir de bonne catholique. »

Du 16 octobre. « Les ordres du roi ont été exécutés à l'égard des dames Coulombière et Sigouville, par le maréchal de Bellefonds. »

Quant aux époux de Sigouville, leur crime était d'avoir voulu sortir du royaume. Le mari fut arrêté et conduit au Château de Caen,

[1] N. Weiss. *Au Couvent de la Visitation de Caen, à quatre-vingts ans. Souffrances, mort et déclaration victorieuse de Marguerite de Beringhen de la Luzerne. Bull. Prot.* XLV, p. 529 et suiv., article suivi de la correspondance de Gourgues avec Chateauneuf, et de la *Déclaration de foi* de Mme de la Luzerne. Cette dernière pièce est le testament spirituel de Mme de Beringhen, du 15 juillet-5 septembre 1686, apostillé de la main de Henri de Mirmand, document trouvé dans les Arch. de Ch., et que nous avons communiqué au *Bulletin* en 1896. Voir App. No 31.

[2] Nous ne trouvons aucune mention sur la famille de *Sigouville* ou *Cigoville*. Quant à la famille protestante des *Briqueville*, barons de *Colombière*, elle était alliée à celle de la Luzerne ; une de ses branches porta le nom de la Luzerne. Plusieurs descendants de cette dernière se signalèrent au XVIe siècle par des faits d'armes, entre autres *Gabriel de Briqueville*. Il épousa en 1595 Gillette d'Espinay, qui le rendit père de *Henri*, sieur de la Luzerne. Celui-ci eut un fils, *Gabriel*, qui s'éleva au grade de maréchal de camp et mourut en 1684. (*Fr. Prot.* 2e éd. II, p. 511, III, p. 166 et suiv.)

par lettre de cachet du roi, datée de Versailles, le 30 septembre. Sa femme fut aussi enfermée, comme nous l'apprend une dépêche du 16 octobre, qui dit :

« La dame de Sigouville est opiniâtre, elle est fille de Mme de la Luzerne, dont l'opiniâtreté augmente de jour à autre. »

Le *20 novembre,* Gourgues mande au ministre : « Les personnes de qualité, nouveaux convertis, sont en mauvais exemple, ainsi M. et Mme de Sigouville. L'ordre du roi n'a pas encore été exécuté à leur égard. Le maréchal de Bellefonds s'est chargé de leur conduite, et ni l'un ni l'autre n'en font mieux. »

Dix-neuf mois se passent sans qu'il soit fait mention d'eux ; enfin la correspondance recommence à leur sujet du 22 juin au 28 août 1688, et dans ce laps de temps, quatre missives de Château-neuf à Gourgues nous renseignent sur leur compte.

Le sieur de Sigouville est mort, sa veuve est toujours détenue au château de Caen, et toujours attachée à la religion réformée. Elle se trouve dans le cas des protestants opiniâtres que Louis XIV se vit forcé, cette année-là, de faire sortir des prisons et de bannir du royaume. En 1688 en effet, les prisons de France regorgeaient de captifs pour cause de religion, à tel point qu'elles ne pouvaient plus recevoir ceux qu'on y amenait sans cesse. Le roi se décida à élargir les prisonniers les plus obstinés, et à les expulser du royaume. Tel fut le cas de Jean de Beringhen, de son fils Théodore, de sa fille Françoise et de leurs compagnons de souffrance. Mme de Sigouville devait avoir le même sort. Châteauneuf en est préoccupé, et à trois reprises, il donne l'ordre à l'intendant de la province de la faire sortir du royaume :

Du *22 juin.* « Informez-vous, et faites-la embarquer pour sortir du royaume, elle est dans le cas de ceux qui doivent partir. »

Du *27 juillet.* « La dame de Sigouville ayant été assez obstinée pour ne pas faire abjuration, étant veuve et par conséquent sans mari catholique, détenue au château de Caen, je vous avais dit de la faire conduire hors du royaume ; mandez-moi si la chose a été exécutée. »

Du *30 juillet.* « Je vous ai écrit il y a deux jours, pour savoir si vous n'aviez pas fait conduire la dame de Sigouville hors du royaume. C'est l'inten-

tion du roi, il faut l'exécuter sans différer, puisque c'est une veuve d'une opiniâtreté extrême à ne point vouloir se convertir. »

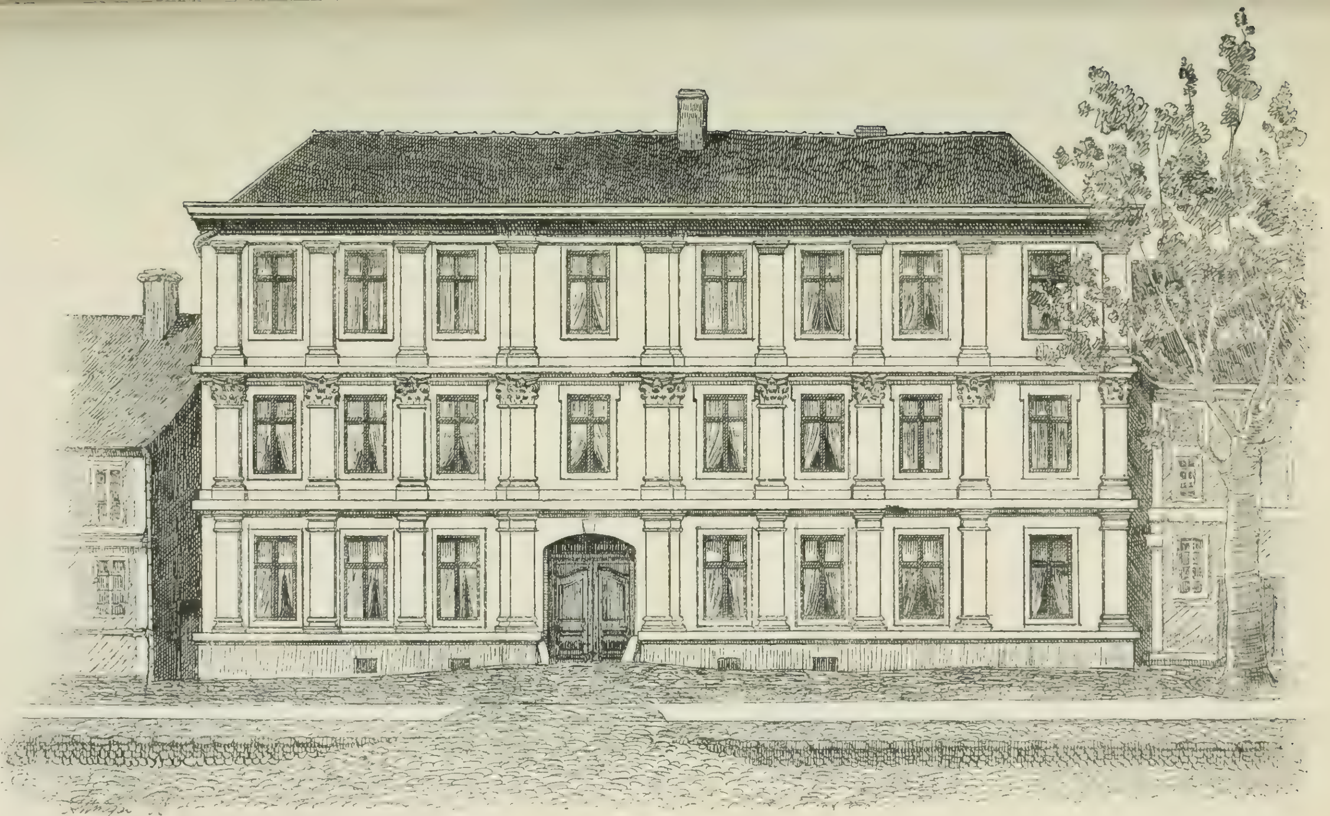
A ces ordres réitérés, Gourgues ne répond rien, il n'obéit pas davantage. Il attend et attend si bien que Mme de Sigouville finit par abjurer. Pauvre femme, si forte pendant deux ans, malgré les horreurs de la prison et les assauts livrés à sa foi ! Elle ne put résister jusqu'au bout. Nous ignorons comment on eut raison de sa fermeté ; mais une dernière dépêche de Châteauneuf à Gourgues, du 28 août, nous apprend que « Madame de Sigouville a abjuré ». Et au lieu d'être récompensée de cet acte, contraire à ses sentiments, par sa mise en liberté, la pauvre prisionnière « est retenue captive », d'après la même dépêche.[1] — Tandis que ceux qui avaient persévéré jusqu'au bout, étaient rendus à la liberté.

Tout autre fut la carrière de Henri de Beringhen, frère de Mme de la Luzerne, appelé M. le Premier.[2] Né en 1603, élevé comme sa sœur dans la foi protestante, il était entré fort jeune au service de Louis XIII, qui le prit en affection et lui confia un secret qu'il ne devait point révéler avant la mort du roi. En vain Richelieu s'efforça de le lui arracher ; irrité de n'avoir pas réussi, il punit du bannissement la fidélité du jeune homme. Beringhen prit du service dans les armées de Gustave-Adolphe et des princes protestants, et les servit avec honneur. Revenu plus tard à Paris, il passa à l'Église romaine. Louis XIV l'en récompensa en le comblant de faveurs, et le nomma premier écuyer de ses petites écuries. Cette charge passa dans la suite à son fils Jacques-Louis, puis à deux de ses petit-fils, successivement.

Henri de Beringhen termina sa vie dans la retraite. La vue de ses anciens coreligionnaires, demeurés fidèles à leur foi au sein des plus cruelles persécutions, lui causa de tels remords, qu'il revint à la foi protestante. En 1689, il fut reçu à la repentance par le pasteur du

[1] Correspondance entre Gourgues et Châteauneuf, du 19 juin 1686 au 28 août 1688. (*Bull. Prot.* XLV, 1896, p. 529 à 538.)

[2] Le père de Henri et de Marguerite de Beringhen, Pierre, fut valet de chambre et favori d'Henri IV. Il épousa Madeleine Bruneau de la Martinière, sœur de Mme des Loges, deux des plus beaux esprits de leur temps. (*Fr. Prot.* 2e éd. II. 337, article Beringhen.)



Maison de Mirmand, à Prenzlau.

désert et futur martyr, Malzac, et mourut trois ans après, sans recevoir les sacrements catholiques, à l'âge de 89 ans. [1]

Après son mariage, Henri de Mirmand et son épouse passèrent une année à Rotterdam, après quoi ils se décidèrent à fixer leur résidence en Brandebourg. Mais comme le ministre de Danckelmann, ancien protecteur des émigrés français, était encore en disgrâce, et qu'ainsi le séjour de Mirmand à Berlin eût été moins profitable aux réfugiés, ils préférèrent la vie paisible d'une ville de province à celle de Berlin, et se disposèrent à se rendre à Prenzlau en mai 1701. Ils emmenaient avec eux Mlle de Ferrières [2], parente de Mirmand, qui était venue de Genève les rejoindre en Hollande. Dans la triste situation où se trouvait cette dame, elle accepta avec plaisir l'offre que lui firent M. et Mme de Mirmand d'aller vivre avec eux, dans la maison qu'ils avaient l'intention de monter à Prenzlau.

Le choix qu'ils avaient fait de cette ville tenait beaucoup à la présence du major de Baudan et de sa famille, transférés de Magdebourg à Prenzlau. C'était une importante colonie de réfugiés, dans les environs de laquelle Mirmand avait acheté un domaine et où il paraît avoir déjà fait un séjour en 1699.

La petite ville de Prenzlau, chef-lieu de la Marche de l'Ucker ou Marche Ukraine, dans la province de Brandebourg, à 112 km. nord-est de Potsdam, est agréablement située sur les bords du lac d'Ucker, d'où sort la rivière du même nom. Comme tant d'autres villes et villages de ce pays, elle fut ruinée et dépeuplée par la guerre de Trente ans. Mais cette contrée, la plus fertile du Brandebourg, favorable à l'agriculture et à l'industrie, attira de nombreux réfugiés qui, dès 1686, rebâtirent une grande partie de la ville. Les premiers

[1] O Douen. *La Révocation à Paris* I, p. 509, II, p. 34, 379. Article Beringhen. *Bull. Prot.* III, p. 593, XVII, p. 46. Henri de Beringhen épousa en 1646, Anne, fille de Jaques Dublé, marquis d'Uxelles. Nous parlerons plus loin de la correspondance que Mirmand échangea, en 1716, avec leur fils, son cousin par alliance, Jaques-Louis, marquis de Beringhen, à propos du séjour que Mirmand se proposait de faire en France.

[2] *De Ferrières.* Plusieurs familles protestantes de ce nom eurent au XVIe siècle une grande influence et sont mentionnées dans la *Fr. Prot.* A laquelle se rattachait Mlle de Ferrières ? Peut-être aux descendants de *François Ferrières,* marchand à Toulouse en 1577, établi à Montauban en 1579; ceux-ci vécurent à Montauban jusqu'à la Révocation, et de là émigrèrent à Genève et en Hollande. (*Fr. Prot.* 2e éd. VI. 509.)

colons furent des agriculteurs et des planteurs de tabac, puis vinrent les industriels qui établirent des fabriques de laine, de lin, de toile, des moulins à huile ; enfin François Fleureton[1] bâtit, en 1695, une grande manufacture de papier dans un des faubourgs. — Les premiers pasteurs français de la colonie furent *Étienne de Petit*, de Lectoure en Guienne, 1686 à 1696 ; *de Brazy*, 1690 à 1695 ; de *Constantin*[2], de Nîmes, 1695 à 1720 ; *Lesage*, d'Autun, 1696 à 1710 ; *Bonafoux de Castelnau*, de Brassac en Languedoc, 1697 à 1714. Deux ou trois pasteurs étaient en charge simultanément.

La jolie situation de la ville, et le fait que la première compagnie des Grands Mousquetaires, créée par le Grand Électeur, y tenait garnison[3], attirèrent à Prenzlau nombre de familles notables parmi les gentilshommes réfugiés.[4] C'est dans cette intéressante colonie que Henri de Mirmand et sa femme passèrent plusieurs années. Ils ne tardèrent pas à devenir le centre de la société d'élite qui s'y trouvait, et que leur maison, établie sur un grand pied, leur per-

1 *François Fleureton*, papetier de Grenoble, réfugié à Berlin avec sa famille composée de huit personnes, fonda une manufacture de papier à Prenzlau en 1700. L'Électeur lui avança de fortes sommes. Son industrie prospéra au bout de quelques années. (*Fr. Prot.* V. 116.)

2 *Étienne de Petit* étudie à Puylaurens 1680, consacré 1683, ministre à Saint-Rome de Tarn 1683-1685, à Prenzlau 1686-1697, à Stargardt 1697. Il y mourut en 1737.

Henri Brazy, né vers 1648, originaire de Châtillon-sur-Loing, étudie à Genève 1669-1671, pasteur à Saint-Brisson (Nivernais) 1685, à Grambzow et Wesel 1686-1687, à Cagarbery (Canterbury ?) 1688-1689 (?), à Prenzlau, 1690-1695.

Jacques Constantin, de Nîmes, consacré 1659, pasteur à Saint-Privat 1659-1660, à Saint-Quentin (Gard) 1660-1662, à Génolhac 1662-1676, à Congénies 1676-1678, à Aigues-Mortes 1679-1685. Réfugié à Neuchâtel, pasteur à Prenzlau 1698. (Pap. Auzière.)

3 Sur le conseil de Schomberg, le Grand Électeur créa, sur le modèle des mousquetaires à cheval de la garde de Louis XIV, un corps de gentilshommes français, qui tous avaient servi en France. Il en forma deux compagnies de soixante hommes, ayant chacun le grade de lieutenant dans l'armée ordinaire du Brandebourg. On les appelait les Grands-Mousquetaires. La 1re compagnie, en quartier à Prenzlau, eut pour colonel l'Électeur de Brandebourg, pour commandant en second le comte de Dohna, pour major de Souville, pour 1er capitaine le marquis de Montbrun, pour 2me capitaine de Pelet sieur de Rocoulle. La 2me compagnie, en garnison à Fürstenwald, eut pour colonel le maréchal de Schomberg. Ils portaient un brillant uniforme rouge, relevé de tresses d'or, avec de grands chapeaux surmontés de plumes blanches ou brunes, et montaient tous des chevaux gris. Les Grands-Mousquetaires avaient à Prenzlau leur aumônier particulier, nommé Daniel Mosson. (Er. et Recl. II, p. 225 et suiv.)

4 Voir App. N° 32. La liste des personnes de distinction qui se trouvaient à Prenzlau de 1688 à 1738. Cette liste provient des archives de la colonie de Prenzlau ; elle a été publiée dans la *Französische Colonie*. Berlin, 1889, p. 113.

mettait de recevoir fréquemment. Ils eurent la douceur de procurer à leurs amis, dans l'exil, les jouissances d'une compagnie choisie qu'ils groupaient autour d'eux. Mme de Mirmand désirait faire jouir de sa grande fortune aussi bien sa famille et ses relations que ses coreligionnaires indigents. Son mari, voyant que cette vie lui plaisait, et que tous les réfugiés cherchaient à lui être agréables, avait acheté à Prenzlau une maison, avec jardin attenant, qu'il monta de façon à répondre à toutes les exigences de la vie de société. Il croyait rêver, en se voyant, lui réfugié, qui avait laissé sa fortune en France, à la tête d'une maison bien meublée, pourvue de nombreux domestiques et d'un carrosse, et il ne pouvait assez bénir Dieu pour ses bienfaits.[1]

Sa maison, la plus considérable de la ville, était située dans la rue des Juifs, qui, depuis la visite du roi de Prusse, prit le nom de rue Royale. Ce fut cette maison qui eut l'honneur de loger Frédéric Ier, lorsqu'il vint avec sa suite faire une chasse au cygne à Prenzlau, le 9 août 1704, bien qu'à ce moment les propriétaires en fussent absents. Mirmand, écrivant en 1713 au nouveau roi de Prusse Frédéric-Guillaume, lui rappelait cette circonstance.[2]

L'arrivée du roi, de la reine, du prince royal et de leur suite fut un événement mémorable pour la petite ville de Prenzlau. Les bourgeois en armes, parmi lesquels beaucoup de Français, allèrent au devant des souverains jusqu'à la manufacture de Fleureton. Les équipages royaux furent reçus au son de la musique, et le cortège, noblesse en tête, les escorta jusqu'à la ville et à la maison de Mirmand, à travers une allée de rameaux verts. Toute la ville était

[1] Voici ce que dit le Dr Muret à propos du séjour de Mirmand à Prenzlau : « Un nombre considérable de familles de la noblesse française s'y étaient fixées, jusqu'aux malheureuses années de 1710 à 1711, où la peste y régna. C'est aux plus distinguées d'entre elles qu'appartenait le marquis de Mirmand, homme d'une activité infatigable pour les affaires des réfugiés, mais surtout pour les réfugiés de la Suisse. » — (*Französische Colonie*, Berlin, 1887, article du Dr Muret : *Une chasse au cygne sur le lac d'Ucker* (Uckersee).

[2] Derrière la maison, qui du temps de Mirmand n'avait qu'un étage, se trouvent une grande cour et de vieux arbres. Il la vendit, en 1709, à M. de Saint-Félix ; plus tard, elle devint la maison des postes, sous le No 172. En 1771, le roi de Suède, Gustave III, y logea, puis elle passa successivement à Mme de Griesheim, à M. Rey, descendant de réfugiés, et aux fabricants de meubles « Gebrüder Groth » qui y ajoutèrent un étage. (Renseignements dus à l'obligeance de M. Péronne, pasteur de l'Église réformée de Prenzlau, lettre de 1896. Il nous a aussi communiqué la vue de la maison de Mirmand que nous reproduisons telle qu'elle est maintenant.)

pavoisée et en fête, les cloches en branle, les trompettes et les timbales résonnant à l'hôtel-de-ville, une triple salve de mousqueterie saluèrent l'arrivée des illustres hôtes. Le lendemain dimanche, le roi assista au culte public et reçut la visite des ecclésiastiques. Le lundi eut lieu la chasse sur le lac, suivie par le roi, le prince royal et les margraves montés sur de grandes barques. Plusieurs cygnes furent pris vivants, et trente-quatre furent tués. Le soir, il y eut grande illumination, discours et ode en musique composée par le ministre Pauli en l'honneur du roi. Enfin le mardi 12 août, le souverain repartait avec sa suite, à 5 heures du matin, reconduit avec le même cérémonial qu'à son arrivée.

En souvenir de sa visite, le roi accorda de nouvelles armoiries à la ville : elles représentent un cygne nageant les ailes gonflées, surmonté de l'aigle rouge de la Marche. [1]

La vie luxueuse que menait Mirmand à Prenzlau, pour complaire à sa femme, ne lui faisait point négliger des travaux plus sérieux et plus conformes à son caractère. Il s'occupait du bien de la colonie, était ancien de l'Église française, et fit partie du consistoire de 1703 à 1710.

M. Péronne, pasteur de l'Église réformée de Prenzlau, a eu l'obligeance de faire, dans les archives de cette colonie, des recherches sur l'influence qu'exerça Henri de Mirmand. Voici ce qu'il nous écrivait à ce sujet :

« Quoique le livre des délibérations du consistoire ne donne que les décisions prises par l'ensemble de ses membres, sans qu'on puisse reconnaître quelle influence exerçait chacun d'eux en particulier, néanmoins il se dégage des procès-verbaux du commencement du XVIIIe siècle, l'impression qu'une personnalité marquante inspirait alors ce conseil, soit par la tenue de l'assemblée, soit par l'élévation de ses vues sur toutes les questions traitées, soit par les mesures adoptées et par le sérieux et le saint zèle avec lequel il agissait en toute circonstance. Cela fait du bien de constater quelle forte et paternelle autorité exerça le consistoire de Prenzlau, durant ces années-là. Il réfrénait le mal, faisant comparaître devant lui ceux qui donnaient du scandale, pour leur faire entendre des réprimandes, qui étaient humblement acceptées. Quand il s'agit d'un malheureux plongé dans le mal, on croit entendre un

[1] *Französische Colonie*, 1887, *o. c.*

douloureux cri de deuil s'élever, au sujet de cette âme égarée. Et lorsque la peste frappa la ville, entraînant à sa suite une fort grande misère, le conseil cherchait et découvrait toujours de nouveaux moyens pour soulager les souffrances des membres de l'Église, que le fléau avait réduits à implorer des secours.

« Plusieurs protocoles du consistoire font mention de Mirmand, entre autres à propos d'un acte scandaleux, commis par un membre de l'Église annexe de Potslow, à 6 km. de Prenzlau. Ce cas fut remis aux soins de Henri de Mirmand, pour en faire une enquête spéciale. Il prit l'affaire en main, n'y épargna ni temps, ni peine, allant lui-même à Potslow pour l'éclaircir, et pour ramener le coupable à de meilleurs sentiments.

« Dès 1699, on trouve la signature de Mirmand dans les procès-verbaux du consistoire de Prenzlau, à côté de celle du pasteur Lesage. Il fut chargé, en 1706, de faire, en sa qualité d'ancien de l'Église, la revision des registres de la colonie, qui avaient été trouvés en désordre lors de la dernière visite d'Église de 1703. Il s'en acquitta, aussi bien pour les baptêmes, mariages et ensevelissements, que pour les délibérations du consistoire, et quand celles-ci, pour avoir force de loi, durent être signées par deux commissaires, ce furent Mirmand et Lesage qui y apposèrent leurs noms.

« Plus tard, en 1710 et 1713, les protocoles du consistoire mentionnent plusieurs dons, faits aux pauvres de la colonie, par Mirmand et sa famille. »[1]

II

Mort de Mme de Comte en 1702, et de Charles de Cabrol en 1704. — Mariage de Marguerite de Mirmand, veuve de Charles de Cabrol, avec le baron de Beaufain en 1707. — L'émigration d'Orange.

L'aînée des sœurs de Mirmand, Gabrielle, née à Nîmes en 1646, avait épousé en 1671 Jean Comte, conseiller du roi et receveur des gabelles à Montpellier, qui mourut en 1677. Comme Henri et Suzanne

[1] Lettre de M. Péronne, 18 mai 1896. — Il nous reste un compte détaillé des dons de Mirmand aux réfugiés pauvres, en 1699, 1700 et 1701, dont la copie couvre 15 pages. La caisse qui les fournissait était alimentée par lui-même et par quelques âmes charitables. Ces dons allaient non seulement à des gens de condition inférieure, mais aussi à des gentilshommes et à des grandes dames, dont les noms ne sont indiqués que par quelques lettres. Nous donnerons un résumé de ces comptes à l'Appendice N° 40.

de Mirmand (Mme de Baudan) ses frère et sœur, Gabrielle parvint à sortir de France; mais seulement en 1687, et avec les plus grandes difficultés. Plusieurs auteurs font mention d'elle.

« Gabrielle de Mirmand, dit O. Douen [1], fille d'un magistrat nîmois et sœur de Henri de Mirmand, l'un des personnages les plus considérables et les plus actifs du Refuge, avait épousé noble de Comte. Venue à Paris dans le dessein de s'enfuir, elle fut arrêtée le 26 octobre 1686. »

Dans ses *Lettres historiques et galantes* [2], Mme Du Noyer parle d'elle en ces termes :

« Elle avait été prendre les eaux de Bourbon et, pendant ce temps, elle avait écrit à son cousin, M. Baudan de Vestric qui s'était retiré à Delft, de lui donner les moyens de s'enfuir. Il les lui fournit; mais ils ne lui réussirent pas, car elle fut trahie par des gens auxquels elle s'était confiée, et on l'arrêta à Saint-Denis. On la mena d'abord au Châtelet où elle était en compagnie de gens destinés au gibet et à l'échafaud, et le 19 novembre [1686], on la mit chez Mme de Miramion qui avait fait de sa maison une communauté de filles, qu'on appelle les filles de Sainte-Geneviève, sur le quai de la Tournelle. Ce fut là que Mme de Comte fut enfermée, et où il n'y avait que certaines personnes qui pussent lui parler. Elle y resta quelques mois et on lui fit comprendre qu'elle n'en sortirait que lorsqu'on serait convaincu de la sincérité de sa conversion, c'est-à-dire quand elle aurait communié. Elle avait bien de la peine à s'y résoudre, et M. de Baudan son cousin, dont elle trouvait moyen de recevoir des lettres secrètement, lui écrivait de souffrir plutôt toutes choses que d'en venir jamais là. Cependant l'amour de la liberté fut le plus fort, elle se prêta à tout ce que l'on exigea d'elle, se confessa, communia, alla à la messe, fêtes et dimanches, malgré ses incommodités, dans le dessein d'aller réparer en Hollande, comme elle l'a fait, ce péché de faiblesse. »

Au mois de janvier 1687, arguant de ses infirmités, Mme de Comte demanda qu'on lui rendît sa servante, encore mieux convertie qu'elle-même. Mme de Miramion, dit-elle dans sa requête, pourrait apprécier la conduite de la servante et celle de la maîtresse.

On laissa aller Mme de Comte sur sa bonne foi; elle loua à Paris un appartement meublé, et vit tous ceux qu'elle avait envie de voir. C'est alors qu'elle fut mise en relation avec la future Mme Dunoyer,

[1] O Douen. *La Révocation à Paris*, III, p. 223.
[2] Mme Du Noyer, *o. c.* Londres. VIII, partie I, p. 113 et suiv.

alors Mlle Petit, de Nîmes, qui connaissait toute sa famille. Elles formèrent le projet de s'enfuir ensemble de Paris pour gagner la Hollande. Mlle Petit apporta à Mme de Comte ses effets et tout l'argent qu'elle avait pu réunir. Mais l'homme qui devait les conduire ne vint pas, et Mlle Petit renonça pour le moment à son voyage. Cependant l'une et l'autre vinrent à bout de quitter la France par des voies différentes.

Hypocrite par nécessité et avec une profonde douleur de sa conduite, Mme de Comte s'enfuit, dès qu'il lui fut possible. Elle n'y perdit pas de temps, puisque le 21 mai 1687 elle signait dans l'Église wallonne de Rotterdam « l'Acte de Recognoissance » par lequel elle était reçue à la paix de l'Église, après avoir témoigné son repentir d'avoir cédé à la violence de la persécution en France. [1]

Plus tard, quand Mlle Petit, devenue Mme DuNoyer, s'enfuit pour la seconde fois de France, [2] et vint en Hollande avec ses filles en 1701, elle fut reçue à Delft par M. de Baudan Vestric, qui se montra fort hospitalier à son égard. Il la conduisit à la Haye :

« Nous fûmes, dit-elle, en débarquant à la Haye, chez Mme de Comte sa cousine, la même qui avait voulu autrefois me tirer de Paris. Cette bonne femme, toute infirme qu'elle était, me reçut avec des transports de joie, qui marquaient son bon cœur et sa piété. » [3]

Mme de Comte habitait en 1692 Prenzlau, où elle figure sur la liste des personnes de distinction qui vécurent dans cette colonie ; mais dix ans après, nous la retrouvons à Delft, où elle termina sa carrière. Elle y fut enterrée le 5 janvier 1702, dans la Nouvelle église, et le registre de l'état-civil de la communauté de Delft porte ce qui suit : « Elle n'avait point d'enfant, et il y eut quatorze porteurs à son ensevelissement. » [4]

[1] « Le 21 de May 1687 est reçue à la paix de l'Église, après avoir signé l'acte de recognoissance pour avoir cédé à la violence de la persécution en France : *Gabrielle de Mirmand* de la ville de Nîmes en L'Enguedoc. » (Archives de l'Église wallonne de Rotterdam. Registre des Recognoissances. No 452.)

[2] Après sa première fuite en Hollande, Mlle Petit était rentrée en France pour épouser, selon le désir de sa famille, M. Du Noyer, catholique, de Paris.

[3] Mme Du Noyer. *o. c.* VIII, p. 484 à 489.

[4] Extrait officiel du registre de l'état-civil de Delft, obtenu par les soins obligeants de M. de Stuers, ministre des Pays-Bas à Paris.

Un autre décès qui touchait Henri de Mirmand de plus près encore, et qui le frappa subitement, deux ans après celui de sa sœur, fut celui de son gendre *Charles de Cabrol, sgr de Travanet.* Il succomba à Magdebourg le 26 février 1704, après une maladie de quelques jours. [1]

Il ne nous reste de Charles de Cabrol que deux notes de sa main : dans l'une, il mentionne son mariage avec Marguerite de Mirmand, indique la date et quelques détails du contrat dont nous avons parlé. Dans l'autre, il parle de la naissance de sa fille, 11 août 1699, et de son baptême. Cette pénurie de détails est compensée par les lignes suivantes que sa femme ajoutait au bas d'une des notes sus-dites.

« Le 26 février 1704, Monsieur de Travanet est mort à Magdebourg, entre cinq et six heures du soir, un mardy, jour fatal et triste pour moy. Il fut enterré le jeudy suivant, à trois heures après-midi, dans l'église des François réfugiés. Il y a une pierre sur son tombeau avec nos armoiries, et une inscription faite par M. de l'Arc, ministre, qui l'a consolé à sa mort. Il nous recommanda dans ses derniers momants qu'il ne falloit pas attendre la mort pour y penser, que la faiblesse du corps se faisoit ressentir à l'esprit, et qu'on ne pouvoit faire que des prières courtes et momentanées, et quoyqu'il eut très régulièrement vécu et selon Dieu et selon le monde, il nous dit environ les cinq heures, le mardy matin, devant M. de l'Arc, M. Rainait médecin, Mlle de Cabrol sa sœur, Nicolas et sa femme qui le servoit, que si Dieu luy eût redonné la santé, il auroit encore fait un meilleur usage de sa vie.

« Charles de Cabrol, chevalier, Seigneur de la Roque de Travanet, finit ses jours environ la quarante-huitième année de sa vie, avec tous les sentiments véritablement chrétiens, et il a obtenu de la miséricorde de ce grand Dieu

[1] « Le vingt-sixième jour du mois de février mille-sept-cens-quatre, à cinq heures après-midi est décédé à Magdebourg Noble Charles de Cabrol, chevalier, Seigneur de la Roque et de Travanet, capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté, natif au château de la Roque, diocèse Dalby [d'Albi], âgé d'environ quarante-huit ans. Il a été enterré le vingt-huitième du dit mois dans l'église française dépendante de l'église paroissielle de Saint-Jean au dit Magdebourg. » Signé J. Cherubin, ancien. Fabre, ancien et secrétaire. Delarc, p[asteur] — (Extrait du livre des décès de l'Église française de Magdebourg communiqué par feu M. le pasteur Tollin, en 1896.) — *François Delarc*, fils d'Abraham Delarc, celui-ci longtemps pasteur à Calvisson, y était déjà en 1637. Le synode provincial du Bas-Languedoc lui adjoignit comme aide son fils François en 1660. Après la mort de son père, François fut nommé, en 1673 ou 1674, pasteur à Codognan, puis à Calvisson, où il resta jusqu'à la Révocation. Réfugié à Lausanne, en 1687, il y perdit, en 1693, un fils qu'il avait eu de sa femme, Claudine Beuvez de Montpellier, puis il passa en Allemagne et devint pasteur de l'Église française de Magdebourg. (*Fr. Prot.* 2e éd. V. 205.)

une vie infiniment heureuse. Voilà la seule consolation qui me reste dans un sy grand malheur qu'est celuy de l'avoir perdu. Il était très bon dans sa famille, envers les pauvres, parfait amy.

(Signé) Marguerite de Mirmand Travanet. »[1]

La nouvelle de la mort de Charles de Cabrol vint surprendre M. et Mme de Mirmand à Prenzlau. Ils partirent aussitôt pour Magdebourg et passèrent quelques semaines, du 15 mars au 12 avril, avec leur fille et leur petite-fille. De là, ils se rendirent aux bains d'Aix-la-Chapelle, firent ensuite un long séjour en Hollande, et ne rentrèrent à Prenzlau que l'année suivante, en 1705.

Après la mort de son mari, Marguerite de Mirmand continua à habiter Magdebourg. Sa belle-sœur Jeanne de Cabrol — Mlle de Laval, dont nous avons déjà parlé — vint auprès d'elle, et habitait encore Magdebourg en 1705. Son nom y est signalé dans des actes de cette année-là; mais en 1710, nous la retrouvons à Berlin, où elle donne à Mirmand un reçu pour la rente d'Angleterre qu'il avait fait rentrer pour son compte.

Trois ans et demi s'étaient écoulés depuis la mort de Charles de Cabrol, lorsque sa veuve, âgée de vingt-huit ans, se décida à se remarier. Elle fit choix d'un homme qui occupait une haute position dans le Refuge, *Frédéric de Béranger*[2] *de Langes, Baron de Beaufain*, ancien avocat et procureur général au parlement d'Orange, veuf en premières noces de Françoise de Sauzin, d'Orange. Il fut l'un des

[1] Arch. de Ch.

[2] Maison illustre du Dauphiné qui possédait la baronnie de Violes, ainsi que les seigneuries de Beaufain, Pipet, du Gua, Martinaux, Puygiron, etc. Elle descendait, au dire de Chorier, des sires de Sassenage, issus eux-mêmes des comtes du Forez, et occupait le second rang parmi les quatre premiers barons dauphinois. (Armes: gironné d'or et de gueules de huit pièces.)

Plusieurs branches de cette famille ont appartenu au protestantisme. *Frédéric de Béranger* descendait au quatrième degré de *Claude de Béranger*, qui combattit sous Coligny dans les rangs des réformés, en 1562. *Pierre de Béranger*, arrière-petit-fils de Claude, épousa en 1646 *Louise*, fille unique de *Frédéric de Langes*, seigneur de Montmirail et de Lubières, conseiller au parlement d'Orange, à la condition, pour ses descendants, de joindre le nom de Langes à celui de Béranger. Douze enfants naquirent de cette union, dont deux fils sont connus dans l'histoire du refuge, ce sont: 1° *François de Langes, baron de Lubières* qui, de 1697 à 1701, fut gouverneur de la principauté d'Orange, et de 1715 à 1720, gouverneur de la principauté de Neuchâtel. — 2° *Frédéric de Béranger de Langes*, qui fait l'objet de cette note. — (*Fr. Prot.* 2e éd. p. 285, article Béranger. — *Ibid.*, 1re éd. VI, p. 260. Langes.)

chefs de l'émigration des Orangeois qui, en 1702 et 1703, se réfugièrent, au nombre d'environ seize cents, en Suisse d'abord, puis en Brandebourg. C'est là qu'il fit la connaissance de Marguerite de Mirmand, et qu'il obtint sa main en 1707. Tous deux vinrent, au mois de septembre, rejoindre M. et Mme de Mirmand à Prenzlau. Ils s'y marièrent le 11 octobre [1], et demeurèrent auprès d'eux jusqu'au mois de mars suivant.

La petite principauté d'Orange, enclavée dans le Comtat Venaissin, avait une étendue d'environ 60 km. sur 30; elle fut autrefois l'apanage des princes de la maison de Nassau, et passa, en cette qualité, à Guillaume III d'Angleterre. Dès son origine, la Réforme pénétra à Orange; elle s'y maintint plus aisément qu'en France, grâce au gouvernement particulier et aux souverains réformés de la principauté. Cependant Louis XIV y envoya ses dragons, aussitôt après la Révocation, et les persécutions, commencées alors, ne prirent fin à Orange que douze ans plus tard, à la paix de Ryswick.

De 1697 à 1702, la principauté qui avait pu conserver sa religion et qui célébrait librement son culte, [2] fut considérée, par les protestants persécutés du midi de la France, comme un refuge, une « terre de Goscen », ainsi qu'ils la désignaient dans leurs lettres. Mais son existence offusquait le clergé français. On n'osa cependant rien entreprendre contre Orange du vivant de Guillaume III; mais lorsque ce prince mourut prématurément le 16 mars 1702, à peine âgé de cinquante-deux ans, les choses changèrent de face. Comme il ne laissait pas d'héritier, ses droits à la succession d'Orange passèrent à son cousin, Frédéric Ier roi de Prusse, fils unique de Louise-Henriette de Nassau, électrice de Brandebourg, tante du roi défunt. Mais Louis XIV n'entendait pas que le roi de Prusse régnât à Orange; aussi, deux

[1] « Le mardi, onze octobre mil-sept-cent-sept (1707), a été béni par M. Jaques Constantin, ministre de cette église, le mariage entre Messire Frédéric Bérengé, seigneur et baron de Beaufain, veuf, de la ville d'Orange, d'une part, et de dame Marguerite de Mirmand, veuve de feu M. Travanet, native de la ville de Nismes, dans la province du Languedoc, en France, d'autre part. » — (Extrait des registres de l'Église réformée de Prenzlau, communiqué par le pasteur Péronne.)

[2] « M. de Beaufain est sollicité de procurer au plus tôt un passeport à M. le pasteur Petit, envoyé de Genève à Orange comme pasteur, par MM. de la congrégation de Genève. » (Mss. C. No 17 H, p. 179. — Lettre de M. de La Tour à Ducros, à Orange, le 28 février 1699.)

jours après la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre, autorisa-t-il le prince de Conti à revendiquer cette principauté et à en prendre possession. Conti se fondait pour Orange, comme plus tard pour Neuchâtel, sur d'anciennes prétentions de la maison de Longueville, dont il descendait par sa mère.

Tant par ses agents que par lettres signées de sa main, il promit solennellement aux protestants de leur laisser la même liberté de culte et de conscience dont ils avaient joui sous la domination du roi d'Angleterre. Cette tolérance, et l'acquiescement qu'y donna Louis XIV, étaient motivés par la crainte de nuire aux prétentions analogues que le prince de Conti se préparait à élever sur la principauté de Neuchâtel, aussitôt après la mort de la duchesse de Nemours.

Mais la politique persécutrice de Louis XIV ne pouvait respecter longtemps les privilèges des protestants d'Orange. Poussé par le clergé, le roi viola la parole qu'il avait donnée à Conti. Ce prince se vit forcé d'échanger sa principauté contre d'autres terres du domaine royal, et dès le 15 novembre 1702, un édit du roi abolit l'hérésie à Orange et y établit l'uniformité de religion.[1] Toutefois, quelques difficultés ayant surgi au sujet du transfert de la principauté au roi, l'exécution de l'édit royal fut différée jusqu'en avril 1703, époque à laquelle le comte de Grignan reçut l'ordre d'occuper Orange avec ses troupes, pour faire reconnaître l'autorité du roi et exécuter ses jugements. On se représente quelle fut, à l'ouïe de cette nouvelle, la terreur des habitants d'Orange. Grâce à l'intervention de Conti, intéressé à faire valoir sa modération auprès des protestants de Neuchâtel, le roi accorda cependant des passe-ports pour Genève aux membres des Églises de la principauté. C'est alors qu'eut lieu la grande émigration d'Orange ; en 1702 déjà, plusieurs pasteurs et quelques-unes des principales familles du pays s'étaient retirés à Genève, par crainte des persécutions.

Le premier arrêt de Louis XIV, concernant la prise de possession

[1] Cinq ans après, le même cas se présentait à Neuchâtel, lorsqu'à la suite de la mort de la duchesse de Nemours, dernière représentante de la maison d'Orléans-Longueville, la question de la succession de la principauté fut ouverte. Les trois États de Neuchâtel choisirent pour leur prince le roi de Prusse, et cette décision épargna à leur pays les cruelles persécutions qui frappèrent la principauté d'Orange.

d'Orange par le prince de Conti, avait été communiqué au roi de Prusse par son représentant à Berne, Bondeli. Celui-ci annonça à son gouvernement qu'à la suite de cette prise de possession, les pasteurs d'Orange s'étaient réfugiés en Suisse, et l'avaient chargé de présenter au roi son maître un placet par lequel ils le reconnaissaient comme leur prince légitime. Cet acte était signé de MM. *Aunet*, pasteur de Courtheson, *Petit*, pasteur et professeur, *de Convenant*, pasteur, *Chion*, pasteur, et *Magnet*, pasteur. [1]

Les émigrés d'Orange arrivèrent en Suisse en 1703, dans des conditions fort pénibles, et ils y furent reçus avec beaucoup de charité. Tous reconnaissaient le roi de Prusse comme leur prince souverain ; mais ils étaient divisés sur le meilleur parti à prendre, les uns voulant se rendre de suite en Brandebourg, et les autres attendre en Suisse la conclusion de la paix, dans l'espoir que leur pays ferait retour à la Prusse. Enfin, la plupart d'entre eux se décidèrent à demander au roi de les recevoir en Brandebourg. Le baron de Beaufain, avocat et procureur général, présenta au roi de Prusse, en novembre 1703, au nom du parlement d'Orange, un acte de soumission signé de

[1] *Étienne Aunet*, pasteur à Nyons 1667, à Clelles 1670, à Courthezon 1685, emprisonné à Valence de 1685 à 1687, avec les pasteurs d'Orange, puis à Pierre-en-Cize, à Lyon, où ils restèrent jusqu'au 26 novembre 1697, époque où ils furent élargis en conséquence de la paix de Ryswick. Aunet se réfugia à Genève en 1703, après la prise d'Orange par Louis XIV, il s'était marié en 1702, avec *Marguerite Chamas*. Il testa à Genève en 1708.

Charles Petit, étudiant en théologie 1675, pasteur à Orange 1680-1685, en prison de 1685 à 1697, de nouveau pasteur d'Orange 1697-1703, puis à Berlin de 1704 à 1716. Député en Allemagne en 1703, pour collecter en faveur des Orangeois. Mort à Berlin 1716.

Jean de Convenant (frère de l'envoyé Gabriel de Convenant). Pasteur à Orange 1700-1703, à Berlin 1709, à Mæstricht 1716. Député en 1703, lors de la prise d'Orange par Conti, pour collecter en Angleterre en faveur des protestants d'Orange qui émigrèrent en masse. Marié en 1700 avec *Claude de la Pise*, il mourut en 1716, étant pasteur à Mæstricht.

Jacques Chion. Né 30 mai 1675 (fils aîné de Jordan Chion d'Orange), pasteur à Orange 1698-1703, à la Haye 1703-1745, émérite 1745, mort 1748. Député en Hollande, en 1703, pour collecter en faveur des Orangeois réfugiés.

David Magnet. Originaire de Condorcet, immatriculé à Genève 1670, pasteur à Orange 1700-1703, se réfugia à Zurich, après la destruction de l'Église d'Orange, 2me pasteur de l'Église française de Zurich, de 1704 à 1721, date de sa mort. Son fils, adopté par M. et Mme de Formont, réfugiés à Bâle, hérita de leur fortune et de leur nom, et s'appela *Magnet de Formont*. Il épousa au Locle (Neuchâtel), Mlle Sandoz, alliée aux familles Houriet, Courvoisier, de Bosset, Du Bois et n'eut pas d'enfants. (Pap. Auzière, Papiers de la famille Courvoisier.)

MM. d'*Alençon*, président, *de Convenant*, *Brisson*, *du Bois*, *Saint-Laurens*, conseillers ; cet acte était accompagné de plusieurs lettres des gentilshommes de la province : *de Beauvezer*, *la Pise*, *Saint-Marcel*, *Saint-Laurens*, *Jean Sauzin*, *Doulès*, *Queyvadel*, *Thybaut*, [1] etc. En s'excusant du silence qu'ils avaient gardé jusqu'alors, les signataires demandaient à leur souverain secours et protection.

Le roi, agréant leur soumission, leur promit, à la date du 20 novembre, toute sorte d'assistance, tant hors de la principauté que lors du rétablissement de celle-ci, dans l'espoir que sa domination y serait reconnue au retour de la paix.

D'après les listes, adressées le 30 octobre 1703 à la cour de Prusse par M. de Lubières gouverneur, les familles sorties d'Orange, qui s'étaient arrêtées en Suisse, formaient un total de plus de seize cents personnes [2], dont il supposait que le tiers pourrait demeurer en Suisse, ou se disperser. Les Cantons suisses s'étaient distribué l'entretien de mille réfugiés orangeois [3]. Neuchâtel en avait trente. Le bourgmestre Escher, de Zurich, écrivit à Lubières qu'il ferait transporter sans frais,

[1] *D'Alençon. Alexandre-Pierre Bergier de Boulogne, seigneur d'Alençon*, président au parlement d'Orange, vint à Berlin avec tous les membres de ce parlement, au commencement du XVIIIe siècle. Sa famille était des plus distinguées de la province. (Er. et Recl. IX, p. 3.)

Du Bois (*ou Dubois*, *Gaspard*), conseiller au parlement d'Orange, réfugié en Suisse, à la suite du gouverneur de Lubières, signa ainsi que les autres conseillers d'Orange la pétition présentée au mois de novembre 1703, par le baron de Beaufain, au roi Frédéric Ier, pour lui demander, au nom des fugitifs, la permission de se retirer dans ses États. (*Fr. Prot.* VI. 260 b.)

Louis de Saint-Laurens, conseiller au parlement d'Orange, signa la pétition ci-dessus mentionnée. (*Ibid.*) Ses trois filles ont été mariées, l'une au général Sers, l'autre au colonel Guy et la troisième à M. Charles-Louis de Beausobre. (Er. et Recl. IX. 261.)

Le *seigneur de Beauvezer* d'Orange se réfugia dans le Brandebourg, avec deux demoiselles du même nom. Une ou plusieurs dames de Beauvezer se retirèrent en ce pays après la reprise d'Orange par Louis XIV, 1703. (*Fr. Prot.*, 2e éd. III. 740. Er. et Recl. VIII. 114, 125, 179.)

Jean Sauzin, famille noble d'Orange dont faisaient partie la femme de M. de Saint-Laurens et la première femme du baron de Beaufain. (Er. et Recl. IX. 266.)

[2] D'après M. de Schickler (*Les Églises du Refuge*, p. 62), il y en eut *deux mille*, et *trois mille* d'après les lettres patentes de la reine Anne, pour la collecte d'Angleterre. (Er. et Recl. VIII. 130.)

[3] Zurich 25 %	= 250
Berne 35 1/2 %	= 355
Basle 13 %	= 130
Schaffhousen 8 %	= 80
A reporter	813

jusqu'à Francfort sur le Mein, ceux des Orangeois de la Suisse et de Neuchâtel qui désiraient partir pour le Brandebourg. Cette offre fut acceptée avec reconnaissance.

A Berlin, les émigrés d'Orange, arrivés dans l'été de 1704, furent reçus avec empressement, comme sujets du roi. Deux fondations furent créées à leur intention, la maison d'Orange et le tribunal d'Orange. La première servit de retraite aux personnes sans ressources, aux vieillards et aux infirmes. Elle fut construite et soutenue, en grande partie, par les collectes que la reine Anne avait ordonné de faire dans les Églises d'Angleterre, en faveur de ces malheureux réfugiés. Lord Raby, envoyé d'Angleterre en Prusse, en remettant les fonds recueillis pour cette institution, fit insérer dans la patente royale de sa fondation une note ainsi conçue:

« Lord Raby espère que S. M. voudra bien approuver les personnes suivantes, pour être directeurs de la dite maison :

M. de Lubières, gouverneur d'Orange.

M. d'Alençon, président du parlement.

M. de Beaufain, procureur général.

M. Petit, pasteur.

MM. de Weert et Serre, avocats.

« Ces Messieurs sont les chefs de la principauté d'Orange, et ils sont forts contents, ayant l'approbation de S. M., d'accepter cet emploi pour le bien de leurs compatriotes ». [1]

	Report	813
Saint-Gall 6 %	=	60
Muhlhausen 2 %	=	20
Bienne 2 %	=	20
Neuchâtel 3 %	=	30
Bonneville (ou Neuveville)	=	6
	Total	951
	Restait	49
		1000

Pour les 49 restants, Glaris, Appenzell et les Grisons devaient fournir les subsides nécessaires. (Er. et Recl , *o. c.* VIII, p. 154.)

1 Patente donnée par le roi à Charlottenbourg, le 14 juin 1705, pour la fondation de la maison d'Orange, à Berlin. Elle est suivie de la note de Lord Raby. — Les fonds recueillis en Angleterre pour les réfugiés d'Orange, de 1704 à 1709, se montèrent à 18 738 livres sterling, faisant 96 632 rixdales 8 gros, ce qui ferait en monnaie de nos jours, 1 449 485 francs environ. Toutes nos données sur Orange sont empruntées à l'ouvrage de Er. et Recl. déjà cité T. VIII. Berlin 1794, p. 78 à 181. Ce tome est dédié à MM. les directeurs de la Maison d'Orange; les vol. VII, VIII et IX ont été écrits par Erman seul, après la mort du pasteur Reclam.

Les membres composant le parlement d'Orange se retrouvèrent tous à Berlin; l'an 1707, ils parurent en corps aux obsèques de la reine Sophie-Charlotte, avec les attributs de leur précédente charge et le cérémonial d'usage à Orange. Le mortier du président et les robes rouges des conseillers formaient un spectacle nouveau pour les Berlinois.

Le « Tribunal d'Orange » était une juridiction particulière, chargée en instance d'appel des affaires de la principauté d'Orange et des réfugiés de ce pays, ainsi que de celles de la principauté de Meurs et du comté de Lingen, récemment passés sous la domination du roi, auxquels fut joint le comté de Tecklembourg. Il fit entrer dans ce corps le président et les conseillers du parlement d'Orange, en leur assignant des pensions. [1]

Jusqu'à la paix d'Utrecht, les Orangeois conservèrent le ferme espoir de voir leur patrie rentrer sous la domination du roi de Prusse. C'est dans cette prévision que le baron de Beaufain vint avec sa famille s'établir à Neuchâtel en 1711. Leur attente fut cruellement déçue, car Louis XIV fit reconnaître, par le traité du 11 avril 1713, la réunion définitive de la principauté à la couronne de France.

III

Mort de Mme de Mirmand en 1708. — Procès de M. de Ners. — La peste à Prenzlau, 1710-1711. — Mort de Mme d'Ozanne.

Un triste événement vint, en 1708, bouleverser la vie de Mirmand. Il perdit sa femme, qui fut enlevée par une péripneumonie, le 31 mai; elle avait été très affectée par la violente maladie du baron de Beaufain, son gendre, qui, deux mois après son mariage, s'était vu aux portes du tombeau. Mme de Mirmand, ayant conçu pour lui un grand

[1] Le président d'Alençon reçut 500 Rth., les autres obtinrent la pension ordinaire de 300 Rth., qu'on avait assignée aux conseillers de cour et de légation (soit fr. 7500 et fr. 4500, en valeur de nos jours). Er. et Recl. VIII, 171.

attachement, ne se remit pas de l'inquiétude qu'elle avait éprouvée à son sujet, et tandis que le baron se rétablissait assez pour pouvoir passer avec sa femme deux mois à Berlin, de mars à mai 1708, la santé de Mme de Mirmand déclinait de plus en plus. Malgré les soins empressés de son mari, elle ne tarda pas à succomber, après quelques jours seulement de maladie.

Les réflexions sérieuses que fit Mirmand à cette occasion le décidèrent à modifier complètement son genre de vie. Après avoir vu la mort de si près, il lui semblait qu'elle allait l'atteindre à son tour et il prit la résolution de ne vivre désormais que pour Dieu et pour ses frères. En conséquence, il renonça à son train de maison. Ne voulant plus recevoir, ni sortir, il ne conserva qu'un seul domestique, et comme il n'avait plus besoin de chevaux, ni d'équipages, il en fit don à sa fille. M. et Mme de Beaufain, rappelés à Prenzlau par la mort de leur belle-mère, proposèrent à Henri de Mirmand de venir s'établir auprès de lui, dans la ville qu'il choisirait pour sa résidence, soit Berlin, soit Prenzlau, afin d'y vivre en famille. Tout en acceptant cette offre et en se décidant pour Prenzlau, il fit part à ses enfants de ses futurs projets, et leur exprima son désir de conserver toute son indépendance. Dès ce moment, il mit sa vie en harmonie avec son nouveau programme. A cette époque, la santé de Mirmand étant altérée par les premières atteintes de la gravelle, il dut aller voir à Berlin le Docteur Bastide, qui lui donna sa consultation par écrit. [1] La suite prouva qu'elle avait été efficace.

L'année suivante, non content d'avoir restreint son genre de vie,

[1] Arch. de Ch. — Citons quelques passages de cette consultation originale : « Les remèdes qu'on a faits à Monsieur, ou qu'on debvait lui faire sont convenables à la maladie, et je n'aurois rien à y adjouter, si, cognaissant l'humeur de M. de Miramant qui n'est guère portée aux remèdes, je ne croyais que... deux advis persuadaient plus qu'un... Et en tout cas, que je ne soulage, ni ne guérisse nostre cher malade, j'auray au moins la consolation et le plaisir d'avoir fait mes efforts, quoique foibles, pour une personne qui le mérite si fort, et à laquelle je suis entièrement dévoué... (Suit l'indication du traitement.) Mais si par malheur les douleurs de M. revenaient à la charge, ce qu'à Dieu ne plaise, les remèdes ne doibvent point être négligés, mais au contrere, on ne doit point perdre un moment de temps pour éviter des douleurs atroces, auxquelles sont sujets ceux qui, négligeant un mal médiocre, ne peuvent souffrir un mal violent sans se repentir, mais trop tard, d'avoir trop attendu... C'est le sentiment de son très humble serviteur... priant Dieu que la seule mention des remèdes empêche le mal de revenir. A. Bastide, D. M.

A Berlin, ce 8 septembre 1708. »

Mirmand vendit sa maison de Prenzlau à M. de Saint Félix [1], alors chef de la première compagnie des grands-mousquetaires en cette ville.

En sa qualité de conseiller de cour et de légation, Mirmand reçut, le 16 janvier 1709, par l'entremise du ministre de Bartholdi [2], un ordre de Frédéric I[er], adressé à lui et au Landrath de Wedel. Le roi leur enjoignait de rechercher quels étaient les motifs d'une plainte portée par les réfugiés français contre le magistrat de Prenzlau, et de remettre, si possible, la paix entre les parties adverses. Mirmand devait faire un rapport à la cour, et s'il ne parvenait pas à apaiser le différend, demander des ordres ultérieurs. Il paraît qu'il réussit à calmer les esprits, puisqu'il n'est plus question de cette affaire. [3]

C'est dans le même esprit de conciliation chrétienne que Mirmand écrivait à son cousin de Baudan, à Delft, la lettre suivante, en date du 2 novembre 1709.

« Depuis la perte que j'ai faite de ma femme, M. mon Cousin, j'ai pris pour mon partage un genre de vie qui me laisse une entière liberté de faire les réflexions auxquelles l'approche de la mort doit m'engager. Je ne dois pas la regarder comme éloignée, car j'approche de soixante ans, quoique ma santé soit fort bonne, grâce à Dieu. Ainsi je travaille à me mettre en état, avec son secours, de quitter le monde dans des dispositions à pouvoir m'assurer que je serai l'objet de sa grande miséricorde en Jésus-Christ, et comme je sais que l'une de ces dispositions est d'être dépouillé de tout ressentiment contre notre prochain, j'ai cru que je devais vous faire connaître que je n'en avais aucun pour tous les sujets de plainte que vous m'avez donnés, et pour m'avoir traité de *faiseur de rodomontades*, dans la dernière lettre que vous m'avez écrite. Si j'en avais mal usé à votre égard, je vous en témoignerais mon déplaisir, et je vous prierais d'oublier ma faute. Mais autant qu'il peut m'en souvenir, j'ai

[1] De *Saint-Félix*, gentilhomme languedocien, commanda après M. de Rocoulle la première compagnie des grands mousquetaires en quartier à Prenzlau. Il parut en qualité de capitaine, aux funérailles du margrave Louis, fils de l'Électeur de Brandebourg, en 1688. Er. et Recl. II. 242. IX. 115.

[2] *Chrétien Frédéric* Baron *de Bartholdi* 1668-1714. Homme d'État, juriste éminent, nommé ministre de Brandebourg à Vienne 1698, où il conduisit avec habileté les négociations relatives au titre de roi qu'ambitionnait de prendre l'Électeur Frédéric III, avec l'assentiment de l'Empereur. Membre du Conseil privé (Ministre d'État) 1704, président de la Cour d'appel suprême, directeur général des colonies françaises de Brandebourg ; l'empereur lui conféra le titre de baron en 1701.

[3] Arch. Berlin. Aktenzeichen. Rep. 122. 24a No I. Vol. I.

toujours eu extrêmement à cœur, depuis mon enfance, de vous faire plaisir, et je serai disposé le reste de ma vie à vous témoigner que je suis véritablement etc. » [1]

Mirmand écrivait cette lettre de Halle, où il s'était rendu à la fin de 1709, pour s'occuper des intérêts d'un de ses amis réfugiés, nommé *de Ners* [2]. Ce gentilhomme, ayant pu sortir de France une partie de sa fortune, la confia imprudemment à un homme peu scrupuleux, habitant Halle, qui depuis cinq ou six ans ne lui en payait plus les intérêts. Par suite de cette perte, de Ners fut obligé de gagner sa vie en s'occupant de l'éducation d'un jeune seigneur anglais. Mais tandis qu'il travaillait en Angleterre, son bien demeurait en souffrance. Un procès avait été engagé, et personne n'était là pour le soutenir. C'est alors que Mirmand, estimant, dit-il, qu'il devait faire aux autres ce qu'il voudrait qui lui fût fait à lui-même, prit l'affaire en mains, et se mit en lieu et place de son ami, sans se laisser arrêter par ses convenances ou par sa vie de famille à Prenzlau. A deux reprises, de novembre 1709 à mai 1710, puis de mai 1711 à février 1712, il passa plusieurs mois à Halle pour suivre ce procès, qui fut extraordinairement épineux, au point que plus de douze jugements avaient été rendus, par différentes cours de justice, avant la fin de 1710. Une lettre de Mirmand au comte Alexandre de Dohna raconte les circonstances dans lesquelles il se trouvait alors. [3]

En allant pour la seconde fois à Halle, en mai 1711, Mirmand visita à Kottbus l'ex-premier ministre, baron de Danckelmann, qui l'avait prié de venir le voir. Toujours en disgrâce, il avait obtenu, après dix ans de détention dans la forteresse de Peitz, une amnistie relative, en 1707, ainsi que la faculté de vivre dans la ville de Kott-

1 Pap. de P. « Mirmand à M. Baudan, Halle. »

2 *de Ners*, gentilhomme originaire du même pays que Mirmand. Cette famille possédait un fief pourvu d'un lieu de culte. En 1670, Pierre Dubourg est ministre de M. de Ners, et Henri Baudan en 1677. La femme de ce dernier, Jeanne Imbert, fut ensevelie à Ners, le 30 mars de la même année. (F. Teissier archiviste: *Extraits manuscrits de l'état civil des Cévennes et du Bas-Languedoc*. Bibliothèque du Protest. franç. Paris.) — (*Ners*, Gard, arrondissement d'Alais, canton de Lédignan, commune de Boucoiran.)

3 Mss. C. No 17 S., p. 313. — Lettre de Mirmand au comte Alexandre de Dohna, 16 décembre 1710. Voir App. No 33.

bus. Mirmand eut la joie de retrouver cet ancien protecteur des réfugiés et ami personnel, — on prétendait qu'il ne lui avait jamais rien refusé étant au pouvoir — dans les mêmes sentiments pour lui, sentiments que dix-sept années de séparation n'avaient point altérés.

Durant ce second séjour à Halle, encore plus long que le premier, Mirmand vit ses soins couronnés de succès ; il eut la satisfaction de terminer le procès de son ami par un arrangement équitable qui lui rendit son bien.

Toutefois, une des lettres de Mirmand au comte de Dohna, retrouvée en 1908 dans les archives de Dohna Schlobitten, vient de nous apprendre que cette affaire eut une suite fâcheuse, et qu'en fin de compte elle tourna mal pour M. de Ners. Voici ce que Mirmand écrivait au comte, le 29 mai 1713, de Neuchâtel :

« Monsieur, La protection dont il a plu à votre Excellence d'honorer depuis longtemps M. de Ners. lui a donné lieu de croire qu'elle voudrait bien lui en donner une nouvelle marque dans une petite affaire qu'il m'a prié de lui communiquer. Mais avant que m'acquitter de cette commission, je pense, Monsieur, qu'il est nécessaire que je vous fasse savoir, qu'après avoir demeuré à Halle, environ un an et demi, à la poursuite de son procès, enfin je le terminai par un accommodement avant que partir de cette ville-là pour me rendre ici. L'argent qui devait en revenir à M. de Ners, ne put être payé que quelque temps après mon départ, et il fut remis ensuite à un marchand de Leipzig qui en fournit une lettre de change pour Londres, qui fut envoyée à M. de Ners. et qui ne fut pas acquittée ; car le tireur fit banqueroute, quelques jours après qu'il eût reçu l'argent. Cette perte qui emportait presque tout le bien de M. de Ners lui a donné occasion de témoigner son détachement pour les choses du monde, car il l'a supportée avec beaucoup de fermeté, et en même temps elle l'oblige, et c'est ici ma commission, de supplier votre Excellence de lui procurer le paiement de 32 Rth. qui lui sont dus par M. le comte de Wied. »

Ici Mirmand explique de quelle façon cette dette a été contractée par M. de Wied, il continue :

« Et c'est ce qui donne lieu à la demande de M. de Ners dans le mauvais état où se trouvent ses affaires présentement, car il est à craindre qu'il ne tire pas grand chose de sa banqueroute, quoique je n'oublie rien pour lui en faire tirer le meilleur parti qu'il se pourra. Depuis quelque temps, il est sans emploi à Londres, ce qui me donne lieu de vous proposer, Monsieur, de lui en pro-

curer dans les nouveaux établissements qu'on fait en Prusse, où la langue allemande qu'il possède parfaitement pourrait le rendre utile. »[1]

Entre ses deux séjours à Halle, en mai 1710, Mirmand était retourné à Prenzlau pour visiter sa famille, mais dès le mois de juin de la même année, une autre affaire l'appelait à Berlin.

M. Jean, ministre français à Brême, se proposait de réimprimer l'*Institution Chrétienne* de Calvin, et d'en dédier les deux derniers volumes au roi. Par malheur, ses moyens ne lui permettaient pas l'impression d'un tel ouvrage, de sorte qu'il pria Mirmand de solliciter, à cet effet, un don du monarque.

Quoique Mirmand jugeât la chose irréalisable, il alla à Berlin pour faire plaisir à ce bon vieillard, et obtint, contre son attente, un don royal de 300 rixdales en sa faveur. Grâce à cet acte de complaisance, Mirmand sortit de Prenzlau au moment où le terrible fléau de la peste y fit son apparition. Depuis le mois de juin 1710 jusque dans le courant de 1711, cette colonie fut éprouvée par la contagion, ainsi que la contrée environnante, entre autres la petite colonie de Stargard. L'industrie fut arrêtée, tout travail cessa pour les ouvriers, de sorte que la misère y fut très grande. De plus, la population étant séquestrée, personne ne pouvait quitter la ville sans autorisation.

La colonie française, à elle seule, perdit soixante-huit de ses membres, ce qui faisait cinq ou six fois plus de décès qu'en temps ordinaire.

Éloigné de Prenzlau durant la peste, par une direction providentielle, Mirmand put travailler activement au soulagement de cette malheureuse colonie où il avait laissé tout ce qu'il avait de plus cher au monde, ses enfants, la famille de Baudan et d'excellents amis. En septembre 1710, il adressait au consistoire de l'Église française de Berlin un premier mémoire pour lui représenter l'état misérable des réfugiés de Prenzlau et solliciter une collecte en leur faveur. Ensuite de ce mémoire, on lut en chaire, à Berlin, le 5 octobre, un mandement du consistoire demandant à la congrégation des secours pour les colonies de Prenzlau et de Stargard, affligées depuis trois

[1] Archives de Dohna Schlobitten, Mirmand au comte Alexandre de Dohna, Neuchâtel, 29 mai 1713.

mois par la peste. Le produit de la collecte de Berlin atteignit 200 rixdales (environ fr. 3000); mais au bout d'un mois, le consistoire de Berlin ne se souciait plus d'envoyer cette somme à celui de Prenzlau. Mirmand en réclama le versement et donna, le 13 novembre[1], les indications fournies par les anciens de Prenzlau à la date des 27 et 31 octobre, sur la misère de leur paroisse ; d'où il résultait que cent vingt-six personnes recevaient chaque semaine un secours en pain, en bois et en argent, et de plus, vingt-cinq pauvres honteux étaient assistés. La dépense totale se montait à 53 Rth. 15 gros (environ fr. 800) par semaine, sans compter les frais pour les malades et les morts. L'Église de Prenzlau y consacrait ses ressources, et les particuliers faisaient leur possible pour lui venir en aide. Ainsi M. et M[me] de Beaufain avaient donné une baraque qui servit de lazaret pour les pestiférés. Mirmand finit par obtenir la remise de la collecte de Berlin, et il reçut de la cour un don d'une valeur égale. Les principales colonies françaises de l'Allemagne, auxquelles il adressa des appels, lui répondirent généreusement, ce qui lui permit d'envoyer à Prenzlau les secours nécessaires, au fur et mesure des besoins. Il rendit au consistoire français de cette ville, à deux reprises différentes, les comptes des collectes qu'il avait faites pour lui : une première fois, le 20 mars, une seconde fois, le 11 décembre 1711, en ajoutant le solde de 300 Rth. (fr. 4500) resté entre ses mains, plus les intérêts obtenus pendant quelques mois (13 Rth. 10 gros). Chaque fois les comptes étaient faits à double, contre-signés par les membres du consistoire de Prenzlau, qui en gardaient un exemplaire et renvoyaient l'autre à Mirmand. C'est ainsi qu'ils sont parvenus jusqu'à nous.[2]

Il reçut par ces diverses sources 683 Rth. (environ 10 245 francs), retrouvés dans ses comptes, et peut-être davantage.

Malgré le soin qu'apportait Mirmand à tenir en ordre ses comptes de charité, il arriva qu'un membre du consistoire de Prenzlau lui

[1] Mss. C. N° 17 N. — Deux Mémoires de Mirmand, adressés au consistoire de Berlin, septembre et novembre 1710.

[2] *Ibid.* N° 17 S., p. 253. *Compte des contributions charitables que j'ai reçues de diverses Églises pour les pauvres de Prenzlau, pendant le temps de la contagion*, Berlin, 20 mars 1711, signé Mirmand. Contresigné et approuvé par les anciens et pasteurs du consistoire de Prenzlau, le 24 mars 1711.

témoigna quelque inquiétude, vers la fin de 1711, au sujet du solde de la collecte resté entre ses mains. Mirmand, en lui adressant les 300 Rth. ci-dessus indiqués, lui rappelle en termes fort modérés comme quoi l'écrit signé de sa main, le 20 mars précédent, par lequel il reconnaissait devoir encore à la communauté de Prenzlau 503 Rth. 22 gros, valait bien cette somme, soit qu'il fût vivant ou mort. [1]

L'un des pasteurs de Prenzlau, Constantin, atteint à son tour par la contagion, dut cesser ses fonctions pendant plusieurs mois. Il se remit pourtant, et Mirmand l'en félicitait en ces termes, le 16 janvier 1711 :

« [La satisfaction avec laquelle j'ai appris] [2] que vous deviez reprendre dimanche prochain les fonctions de votre ministère m'engage à vous témoigner la part que je prens à la joye que vous en devez ressentir. Quelle consolation n'est-ce pas pour vous et pour votre cher troupeau de vous rejoindre, après avoir eu tant de sujet de craindre d'être séparés pour toujours; mais quelle affiiction n'est-ce pas aussi de voir un si grand changement dans une assemblée que nous avons vue si florissante. Je me la représente dans ces deux différents états, et j'en suis si fort touché que, dans le temps que je vous écris, j'en verse des larmes avec abondance. Mais enfin, Dieu a voulu desployer ses sentiments chez (sic) ce troupeau. C'est à nous à nous soumettre à sa volonté et à travailler à faire un bon usage de cette affliction.

« Si les suites en sont telles que nous devons souhaiter, vous aurez la consolation, mon cher Monsieur, de prêcher des hommes nouveaux, et si votre troupeau n'est plus si grand, nous devons espérer qu'il sera composé des personnes dévouées à glorifier Dieu, comme sans doute chacun en a pris la résolution dans le temps du plus grand danger, et dans celluy de la délivrance que Dieu vient de vous accorder. C'est une grâce dont nous avons bien sujet de le bénir, aussi bien que des moyens qu'il nous a fournis pour remédier à la nécessité de nos pauvres. Nous avons eu de la cour 200 escus de la collecte qui y fut faite, et autant de celle qu'on fit icy dans l'Église française pour les lieux affligés de la peste. Il a fallu soutenir depuis six mois une dépense considérable [qui a pu monter par semaine jusqu'à] 60 Rth. [3] Dieu nous a fait la grâce d'en venir à bout, et j'espère qu'il nous faira encore celle de finir heu-

[1] 503 Rth. 22 groschen = fr. 7560 environ. — Mss. C. N° 17 S. p. 259. Mirmand à un membre du Consistoire de Prenzlau.

[2] Plusieurs mots du manuscrit étant rongés, nous les remplaçons par ceux qui sont entre parenthèses. — Mss. C. N° 17 S., p. 315. — Mirmand à M. Constantin, 16 janvier 1711.

[3] 60 Rth. = 900 francs de notre monnaie. Voir App. N° 2.

reusement cet ouvrage. Je ne néglige rien pour procurer cette consolation à vostre troupeau, mais comme la misère est partout généralement répandue, je me trouve trompé dans l'espérance de recevoir du secours de divers endroits, où on n'est pas en état de nous en donner. Il faut donc prendre garde que personne ne soit dans la souffrance ; mais il faut aussi ménager avec œconomie les petites ressources que nous pouvons avoir dans la charité de nos frères.

« La prudence et la charité doivent estre jointes dans des pareilles occasions, et je ne doubte pas que ce ne soit la règle de ceux qui sont chargés du soin de nos pauvres. J'ai éprouvé dans cette triste conjoncture combien j'avais leur interest à cœur.

« Je souhaite de tout mon cœur que Dieu me donne occasion, s'il me laisse encore au monde, de le prouver d'une autre manière, en ramenant ces heureux jours où chacun, s'il faut ainsy dire, mangeait son pain sous son figuier.

« Le malheur public vous a donné lieu d'être un exemple à tous les pasteurs et de jouir de la satisfaction de vous être acquitté de vostre devoir, comme un bon et fidèle serviteur. Dieu veuille vous continuer ses grâces ! »

Cependant Mirmand eut la consolation de faire sortir ses enfants de Prenzlau, par une permission spéciale du roi. Après avoir fait leur quarantaine, le baron et la baronne de Beaufain vinrent rejoindre leur père à Berlin en octobre 1710. Ils y demeurèrent jusqu'au moment de leur départ pour Neuchâtel, où le roi les autorisa à se retirer en 1711, à la demande de Mirmand. Ils conservaient l'espoir de rentrer à Orange après la signature de la paix, et voulaient se rapprocher de leur pays. Leur père les aurait volontiers accompagnés, s'il n'eût été retenu par le procès de M. de Ners.

En quittant Prenzlau, Mirmand avait laissé aux pauvres de la colonie la jouissance d'une « houffe »[1] de terre qui lui appartenait, et dont le consistoire eut la disposition, à charge d'entretenir la barrière en chêne qui entourait la tombe de sa femme au cimetière de Saint-Jacob.

Les familles Aubert, Monen et Briquet eurent part à la jouissance de ce terrain. Mme de Mirmand avait aussi légué au consistoire de Prenzlau, 50 Rth. (ou fr. 750) qui devaient lui être versés après la mort de son mari.

1 *Houffe (Huf)*, ancienne mesure de terre, autrefois en usage dans le nord de l'Allemagne, et encore fort connue dans la Prusse orientale. Sa contenance variait de 7 à 16 hectares suivant les Provinces.

En 1711, Mirmand eut la douleur de perdre Gabrielle de Baudan, sa nièce, âgée de vingt-deux ans, fille de Louis de Baudan et de Suzanne de Mirmand. Mariée depuis deux ans à Daniel d'Ozanne [1], capitaine de cavalerie en Prusse, réfugié, « elle avait, dit Mirmand dans ses Mémoires, mille bonnes qualités qui la firent regretter généralement de tout le monde ».

Nous avons deux pièces qui font mention de cette jeune dame, dont la mort prématurée impressionna vivement ses proches. L'une est le catéchisme abrégé qu'écrivit à son usage le pasteur Fétizon, quand elle était enfant. Il est composé de deux pages et demie, et se borne à désigner les passages de la Parole de Dieu qui doivent être lus par la jeune fille, sur chacun des articles du catéchisme ; les sujets sont indiqués en marge. C'est court et bon, facile à suivre dans l'éducation d'un enfant. Fétizon en l'adressant à sa mère le termine ainsi : « Dieu veuille, Madame, répandre sa bénédiction sur vos soins, pour votre consolation et celle de M. de Baudan, je le souhaite de tout mon cœur, Madame, pour votre consolation à tous deux. » [2]

L'autre pièce est la lettre que Mirmand écrivit à sa petite-fille, Henriette de Cabrol, à Neuchâtel, le 30 août 1711, à l'occasion de la mort de sa cousine d'Ozanne. Henriette n'avait que douze ans ; toutefois son grand-père lui représente, en termes appropriés à son âge, tout le sérieux de ce triste événement. Et la jeune fille comprend si bien ce langage, qu'elle copie cette lettre de son écriture enfantine. C'est cette copie, corrigée de la main de Mirmand, qui est arrivée jusqu'à nous. [3]

[1] *Daniel d'Ozanne*, écuyer, *S[r] de la Hautonnerie*, épousa en 1708 *Gabrielle de Baudan, sœur de M[me] de Saint-Julien Baudan.* — Un frère, *Jean Gédéon d'Ozanne* mourut en 1741 à Potsdam, et plusieurs sœurs se réfugièrent de Metz en Brandebourg. L'une d'elles épousa le pasteur D. Auret de la Grave. Leur père, Daniel d'Ozanne, était conseiller du roi et président au bailliage et présidial de Sedan ; il avait épousé Suzanne le Bachellé d'Ozanne. (Er. et Recl. IX, p. 206. *Ibid.* III, p. 145.)

[2] Pap. de P. Titre : « *Catéchisme abrégé dans la seule lecture de la Sainte-Écriture, selon l'ordre des catéchismes ordinaires.* »

[3] Pap. de P. — Lettre de Mirmand à sa petite-fille, Jeanne-Henriette de Cabrol, 30 août 1711. Voir à l'App. N° 34.

IV

Le traité d'Utrecht, 1713.

Tandis que Mirmand passait d'heureuses et paisibles années à Prenzlau, au commencement du XVIII[e] siècle, l'Europe était encore une fois déchirée par une terrible guerre, celle de la succession d'Espagne. Elle avait pour origine le testament de Charles II qui, en mourant sans héritier, le 1[er] novembre 1700, léguait le trône d'Espagne avec tous les pays en dépendant, au petit-fils du roi de France, le duc d'Anjou, qui devint Philippe V.

En acceptant cette succession, Louis XIV provoqua les craintes des puissances rivales de la France. En outre, la reconnaissance publique qu'il fit, en 1701, du fils de Jacques II, comme roi d'Angleterre, blessa le sentiment national des Anglais qui, dès ce moment, accordèrent à Guillaume III tous les crédits nécessaires à la guerre.

La plupart des souverains de la première coalition se groupèrent autour de Guillaume III, et conclurent, le 7 septembre 1701, *la Grande Alliance de La Haye*, qui lutta pendant treize ans environ — 1701 à 1714 — contre les forces réunies de la France et de l'Espagne. Du Danube à l'Atlantique, de l'Italie à la mer du Nord, sévit la guerre dévastatrice. Seule, la Suisse, comme par miracle, échappa à ce fléau. Les lettres du temps signalent la merveilleuse protection dont jouit alors ce pays.

La mort subite de Guillaume III, en 1702, ne modifia pas la situation ; l'œuvre commencée par lui fut continuée sous le règne de la reine Anne, par le duc de Marlborough, le prince Eugène et le Grand-pensionnaire Heinsius[1]. Les victoires des Alliés à Hœchstædt, à Ramillies et à Turin, remportées en 1704 et 1706, firent perdre à Louis XIV le Danube et l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie ; celles

[1] *Antoine Heinsius*, 1641-1720. Grand-Pensionnaire de Hollande. Politicien consommé qui rendit d'immenses services à son pays. Il avait toute la confiance de Guillaume III, et exerçait une influence considérable sur les États-Généraux. — Heinsius s'employa activement à organiser la Grande Alliance de la Haye contre Louis XIV et Philippe V ; il lutta jusqu'au bout et fut le dernier à signer la paix d'Utrecht.

d'Oudenarde en 1708, et de Malplaquet en 1709, se terminèrent par une déroute de l'armée française. Par contre, l'avantage resta aux Français à Villaviciosa, en 1710, et à Denain, en 1712 et arrêta l'invasion des Alliés, tant en Alsace qu'en France et en Espagne.

L'épuisement de la France était arrivé à un tel degré en 1709, que Louis XIV se vit obligé de demander la paix ; mais les conditions trop dures exigées par les Alliés firent rompre ces négociations, connues sous le nom de « Préliminaires de la Haye ». L'année suivante, les conférences de Gertruydenberg n'aboutirent pas davantage. Mais en 1711, l'avènement d'un ministère tory à Londres ayant donné une nouvelle direction à la politique du pays, l'Angleterre se montra disposée à la paix, et le congrès d'Utrecht réunit les plénipotentiaires de toutes les nations européennes, de janvier 1712 au mois d'avril de l'année suivante.

A la date du 11 avril 1713, la France signa des traités particuliers avec l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, la Savoie et le Portugal. La paix avec l'empereur allemand ne fut signée qu'en mars 1714 à Rastadt.

Par le traité d'Utrecht et du consentement de Louis XIV, la royauté de Frédéric I[er] de Prusse fut reconnue, ainsi que sa possession de Neuchâtel et Valangin ; mais il dut céder la principauté d'Orange au roi de France. Celui-ci dut aussi reconnaître la reine Anne[1] comme souveraine légitime de l'Angleterre, ainsi que le nouvel ordre de succession au trône institué par le parlement, et qui appelait la maison de Hanovre à régner après la mort de la reine Anne.

Instruits par l'expérience de Ryswick, les réformés français prirent, de concert avec les princes alliés, leurs précautions pour empêcher qu'il n'en allât de même à Utrecht. Dès 1707, ils délibérèrent sur les mesures à prendre en vue de la conclusion de la paix.[2]

[1] La reine Anne, seconde fille de Jacques II et sœur de Marie, femme de Guillaume III, monta sur le trône après la mort de ce prince.

[2] Le landgrave de Hesse-Cassel écrivait au marquis de Rochegude, le 1er février 1707 : « Si je puis au prochain congrès de la paix, ou en d'autres occasions, appuyer les desseins qui se feront pour le bien ou pour la protection des réfugiés, je ne manquerai pas de le faire. » Et en mai de la même année la Direction française de Berne mandait à celles de Lausanne et du pays de Vaud : « La reine d'Angleterre et le roi de Prusse ont déclaré qu'ils prendront des mesures efficaces avec leurs alliés, pour rétablir en France nos Églises désolées, et le roi de Suède veut, à la considération de

Une assemblée des notables de Berlin, où siégaient Mirmand et Beaufain, fut convoquée en 1707, pour discuter s'il était opportun de demander alors à la France les concessions suivantes :

1° La libération des prisonniers et galériens pour cause de religion.

2° La liberté de culte pour les réformés de France.

3° La restitution des droits qui leur avaient été enlevés par la Révocation, et celle des biens confisqués aux fugitifs.

Craignant d'amener des complications politiques, l'assemblée décida de s'en remettre à l'avis du Grand Chambellan de Wartemberg qui ne fut pas favorable à ce projet. [1]

Le 14 mai de la même année, à la Haye, les ministres Benoît et Basnage présentèrent une requête aux États-Généraux, pour les prier d'intervenir en faveur des Églises de France et des réformés français, à l'occasion de la paix qui allait être négociée. [2]

Enfin le 6 juin, la colonie d'Erlangen faisait parvenir une supplique à la reine Anne, lui demandant de procurer, avec la paix de l'Europe, celle de l'Église. [3]

Les puissances protestantes ayant acquiescé aux désirs des réfugiés français, le roi de Prusse donna ordre à son ministre *de Schmettau* [4]

Mme l'Électrice douairière de Hanovre, demander la liberté des confesseurs aux galères. » (Mss. C. No 15, p. 409, 411, etc.) Le 11 mai 1709, la Direction française de Zurich avisa celle de Lausanne, qu'une collecte avait été faite en leur ville, pour envoyer Rochegude au roi de Suède, avec l'approbation des Cantons, afin de plaider la cause des galériens. (*Ibid.*, p. 405-407, lettre du 11 mai 1709, signée D. Magnet.) D'après une note de M. L. Micheli, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque de Genève, du 6 mars 1907, la pagination du No 15 des Mss. Court n'est pas définitive.

[1] Er. et Recl., *o. c.*, VII. 284.

[2] Mss. C. No 17 N. — No CXIII (ancienne cote) fo 60-61.

[3] *Ibid.* No CXII (ancienne cote), fos 59 et 59 bis.

[4] La famille de Schmettau, originaire de Hongrie, passa dans les duchés de Liegnitz et de Brieg, en Silésie, où elle fut élevée aux premières dignités de la cour des ducs ; mais cette dynastie éteinte, les duchés passèrent, en 1675, à la maison d'Autriche. Celle-ci persécutant les protestants, les Schmettau se réfugièrent en Brandebourg, quelques-uns en Saxe ou en Danemark. Leurs talents et leurs vertus leur obtinrent des postes honorables, et leurs alliances réformées les rapprochèrent des réfugiés français. Ils communièrent souvent dans leurs Églises, et les registres des colonies françaises parlent d'eux avec reconnaissance. Samuel de Schmettau, époux de Marie de la Fontaine-Vicard, fut conseiller des finances du Grand-Électeur. Son fils, né 1684, devint feld-maréchal. Celui qui nous occupe, *Wolfgang, baron de Schmettau* 1648-1711, seigneur de Königswald et de Kehrberg, ministre d'État, ministre de Prusse à la Haye, adressait à sa cour, en 1698, après Ryswick, la déclaration de Louis XIV stipulant qu'aucun réfugié ne pourrait rentrer en France sans

de contribuer de tout son pouvoir à rétablir l'exercice de la religion en France, et de s'entendre avec les autres ambassadeurs protestants sur les propositions que lui avait présentées Duquesne, de la part des réfugiés de la Suisse. Ces propositions devaient être soumises à l'approbation des puissances, et Schmettau avait ordre de faire insérer dans les « Préliminaires du traité de Paix » l'article concernant le rétablissement de la religion réformée en France.[1] Si l'on n'arriva pas à conclure ce traité en 1709, la faute en fut aux puissances alliées. Louis XIV, humilié par une séries de défaites, était disposé à toutes sortes de concessions pour obtenir la paix ; mais ses adversaires émirent des prétentions si exagérées, que tout fut rompu. Cependant l'avenir de la France aurait pu être modifié par une attitude plus conciliante, et la plaie vive qu'elle portait au flanc, depuis la perte des plus industrieux et des plus énergiques de ses enfants, aurait été guérie. L'occasion manquée ne se retrouva plus, car les circonstances politiques avaient changé, lorsque se réunit le congrès définitif de 1712.

Pendant les quinze mois, que dura l'élaboration des divers traités entre la France et les nations coalisées, les réfugiés formulèrent leurs requêtes et mirent tout en œuvre pour les faire admettre par le congrès.

Voici ce que s'efforcèrent d'obtenir les Français de Berlin par l'intermédiaire du roi de Prusse :

1° Le rétablissement de l'édit de Nantes en France.

2° La libération des prisonniers et galériens pour cause de religion.

3° La faveur, pour les réfugiés établis en Brandebourg, d'être reconnus par Louis XIV comme sujets du roi de Prusse, et d'obtenir comme tels des passe-ports qui leur permettraient de circuler librement en France.

changer de religion. En 1702, Schmettau s'occupait à la Haye de la principauté d'Orange, qui, passée sous la domination de Guillaume III, en 1697, aurait dû revenir à sa mort (1702) à Frédéric Ier, roi de Prusse. Enfin, en 1709, Schmettau prenait part au nom de son maître aux *Préliminaires du traité de paix* qui précédèrent de quatre ans le congrès d'Utrecht. — (Er. et Recl. III. 157, 158. IV. 7, 23. VII. 229. VIII. 14, 122.)

[1] Mss. C. N° 17 N. — N° CXIV (ancienne cote) f° 62. Lettre du roi de Prusse à Schmettau, 11 mai 1709.

4° Le droit de rentrer en possession de leurs biens en France.[1]

Les Directions françaises de Berne, de Lausanne et de Zurich exposèrent les mêmes vœux à la diète de Baden en juillet 1712. Celle-ci se montra favorable à leur désir de faire comprendre les réformés français dans la paix générale.[2]

Durant ces négociations, Mirmand se trouvait à Halle; il était préoccupé, comme tous les réfugiés, de l'issue qu'aurait pour eux la conclusion de la paix. A la même époque, le consistoire français de Berlin songea à choisir Lord Galway, ancien député général des Églises de France, pour représenter au congrès d'Utrecht la cause du Refuge. Après avoir résigné toutes ses fonctions publiques, il vivait dans la retraite en Angleterre, et le pasteur Isaac de Beausobré chargea Mirmand de lui exposer les vœux du consistoire, et de lui transmettre la lettre officielle qu'il ne tarderait pas à recevoir de la part de cette Compagnie.

Mirmand attendit en vain cette pièce; comme elle ne venait pas et que le temps pressait, il crut qu'elle avait été adressée directement en Angleterre. Il écrivit donc à Lord Galway la lettre dont nous extrayons les passages suivants:

«De Halle, le 27 janvier 1712.

« Je vous diray franchement, Mylord, que je crois qu'il n'y a personne au monde qui ayt plus d'amitié pour vous que je n'ay : vous me donnez occasion de prouver que, non seulement on en peut conserver beaucoup avec fort peu de commerce, mais que mesme elle peut s'augmenter, surtout dans la vie retirée que j'ay choisie depuis la mort de ma femme ; car c'est un état plus propre à réflexions que celuy du grand commerce du monde. Vous jugez bien que je ne manque pas d'en faire sur le bonheur que ce serait pour moy d'être avec vous dans un même lieu, dans un temps où nous voulons ne nous occuper l'un et l'autre que de ce qui convient aux personnes qui regardent leur délogement comme fort prochain, et qui n'ont en veue que l'éternité. Ne croyez pourtant pas, Mylord, que je passe ma vie dans l'oysiveté. Ce serait là une méchante préparation à la mort; je veux bien, au contraire, m'acquitter des devoirs de la charité, autant que Dieu m'en donnera le moyen. Et quoy que j'aye renoncé au commerce du monde, j'en vois autant que la pratique de ce devoir m'y

[1] Mss. C. N° 17 N. — N° CXXI, f° 143 à 148. Requête présentée au roi de Prusse par les Français réfugiés de Berlin, février 1712.

[2] Mss. C. N° 15, p. 449, avril 1712 et p. 453, juillet 1712.

engage. Je me trouve actuellement en cette ville icy, en exercice à cet égard, y étant venu de Berlin pour tâcher de tirer d'un facheux procès un homme de mérite qui est en Angleterre. Je suis persuadé que vous êtes aussy dans vostre retraite dans les mesmes dispositions où vous avez toujours esté, de rendre vos bons offices à votre prochain, et qu'ainsi vous avez déjà pensé à ce que la désolation des Églises de France demande de nostre charité, dans la conjoncture présente.

« Peut-être que tous les soins qu'on pourra prendre en leur faveur à la prochaine paix seront inutiles, mais quand il nous paraitroit dans la suite que Dieu le voudroit ainsi, vous jugez bien, Mylord, que l'intérêt de sa gloire, ce que nous devons à nos frères qui sont en France, aussi bien qu'à la postérité, nous engagent fortement à ne rien négliger pour profiter de cette conjoncture, que ceux qui viendront après nous regarderont peut-être comme plus favorable qu'elle n'aura été en effet.

« Vous savez les engagements où la Reyne, le Roy de Prusse et MM. les États Généraux sont entrés en notre faveur. Depuis ce temps-là, on a pris soin de déduire nos raisons de la manière la plus forte et la plus solide, dans un escrit qui a passé par mes mains et qu'on imprime présentement en Hollande. Suivant ce que j'en ay appris, Monsieur Duquesne qui s'y rendit comme député de Suisse, il y a trois ans, lorsqu'on croyait la paix fort prochaine, doit s'y rendre bientôt pour y continuer les fonctions qu'il avait commencé d'y faire avec beaucoup d'approbation. Monsieur de Rochegude s'y trouvera sans doute aussy, pour continuer ses soins pour le public, de sorte qu'il ne reste [rien à faire] à cet égard, si ce n'est que vous ayés la bonté de vous y rendre, pour y faire la fonction la plus solennelle et la plus importante de Député général de nos Églises que vous ayés jamais faite.

« Quel que puisse estre le succès qu'il plaira à Dieu de donner à vos soins, la postérité verra que vostre zèle et vostre charité ne se sont point relâchés sur la fin de vostre course, et que vous n'avés pas regardé les bras croisés l'affliction de nos Églises, lorsqu'il a falu agir en leur faveur. L'on m'a escrit de Berlin que le consistoire de cette Église-là avait résolu de vous escrire pour vous témoigner combien elle serait sensible aux soins qu'elle espérait que vous auriez la bonté de prendre dans cette occasion. On devait mesme m'envoyer cette lettre; mais comme je ne l'ay pas reçue, il y a (ap)parance qu'on vous l'aura adressée en droiture, afin qu'elle vous fût plus tôt rendue. »[1]

Qu'on juge de l'étonnement de Mirmand lorsque, peu de jours après l'envoi de cette lettre, il reçut de Beausobre l'avis que le consistoire de Berlin avait révoqué le choix qu'il avait premièrement fait de Lord Galway comme député, et qu'il priait Mirmand de se char-

[1] Mss. C. No 17 S. p. 317. — Mirmand à Galway. Halle, 27 janvier 1712.

ger lui-même de le représenter au congrès d'Utrecht, si la députation devait avoir lieu.

On devine dans quelle fausse position le mit cette demande, après la démarche qu'il venait de faire auprès de Galway. Sa réponse à Beausobre, datée de Halle le 6 février 1712, mérite d'être citée, car tout en refusant pour lui-même l'honneur de cette députation, elle met en lumière les qualités qui désignaient Galway pour une semblable mission.

« A Monsieur de Beausobre,

« Ce n'était pas, mon cher Monsieur, sur la [décision] que votre consistoire devait prendre au sujet de la lettre [à] mylord Galway que j'étais en peine, car vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire qu'elle avait été prise, et que la lettre devait m'être envoyée, après qu'elle aurait été lue dans la première assemblée du consistoire.

« Comme il s'était passé plusieurs postes sans l'avoir reçue, cela me donna lieu de penser que peut-être l'auriez-vous envoyée en droiture, car il ne me serait jamais venu dans l'esprit que la délibération que vous aviez prise là-dessus eût été révoquée. Il est vrai que le crédit de Lord Galway n'est plus le même qu'il était en Angleterre, mais cela n'a rien de commun avec l'affaire dont il s'agit, et n'empêche pas qu'il ne soit généralement estimé et considéré de tout le monde. Il a toujours le même esprit et la même adresse qui sont nécessaires pour réussir dans les affaires, et cela, joint au rang qu'il a tenu en France et en Angleterre, lui donnera toujours, partout, un accès libre et favorable ; ses indispositions sont des attaques de goutte de temps en temps, mais cela ne le met pas hors d'état de pouvoir agir. En tous cas, si les maux avaient augmenté, ensorte qu'il n'eût pas pu faire le voyage qu'on avait à lui proposer, il n'en serait arrivé aucun inconvénient de part et d'autre, car il aurait reçu des marques de la confiance qu'on avait en lui, et il en aurait donné de la bonne volonté et du zèle qu'il a pour le bien de l'Église.

« Il n'y aurait pas à craindre que la cour désapprouvât cette démarche, car elle sait bien qu'il faut que nous ayons des personnes pour solliciter nos affaires, et qu'il ne faut pas nous attendre que les ministres du roi se chargent de ce [fardeau] là ; mais peut-être n'aura-t-on pas trouvé dans les autres pays les mêmes difficultés qu'à Berlin, sur le sujet de mylord Galway, de telle sorte qu'il pourrait bien arriver que, sans en être prié, il agira pour les réfugiés de ce pays-ci comme pour les autres, car nous sommes tous dans une si grande communauté d'intérêts, que lorsqu'on travaille pour les uns, on travaille pour tous. C'est cette communauté d'intérêts qui m'oblige à vous dire, sur ce que plusieurs personnes m'ont écrit de Berlin qu'on pensait à y faire une députation à Utrecht pour y solliciter nos affaires, qu'il me semble qu'on pourrait fort bien se

décharger de ce soin-là sur nos Messieurs de la Haye, où il ne manque pas de sujets propres à celle-ci, et qui se trouvent sur les lieux au cas où on en ait besoin, car si Monsieur Duquesne et Monsieur de Rochegude sont à Utrecht, il est fort inutile, à mon avis, d'y en avoir d'autres. Il est même certain que si, outre ces Messieurs, il y avait des députés d'Angleterre, de Hollande et de Brandebourg, comme cela pourrait arriver, puisqu'on peut penser ailleurs ce qu'on peut penser à Berlin, ce serait une véritable cohue dont il y aurait plus de mal à craindre, par la [confusion] qui s'y mêle souvent, qu'il n'y aurait du bien d'espérer; de sorte que, s'il m'est permis de dire mon sentiment sur cette matière, il me semble qu'au lieu que votre consistoire n'a eu de communication qu'avec l'Église de la Savoie, à Londres, il devrait en avoir en Hollande, avec MM. Benoît et Basnage, [1] qui sont chargés du synode de ce pays-là, et doivent, aussi bien que Messieurs les États, prendre soin de nos affaires. Ce commerce me paraît d'autant plus nécessaire que ces Messieurs sont sur les lieux, et que, suivant les occasions qui se présenteront, ils peuvent agir de concert avec les autres personnes sur qui nos affaires roulent en ce pays-là.

« Il me reste à vous dire, Monsieur, que si on prend à Berlin le parti de faire une députation, il faut que vous jetiez les yeux sur quelque autre personne que sur moi, car des raisons domestiques m'engagent indispensablement à partir, s'il plaît à Dieu, dans ce mois-ci pour Neufchâtel ; ce n'est pas

[1] *Benoît ou Benoist, Élie*, le célèbre auteur de l'*Histoire de l'Édit de Nantes*, (ouvrage impartial et classique, toujours consulté, paru à Delft 1693 et 1695, en cinq parties in-4°) était fils de François Benoist, concierge de l'hôtel de la Trémoille. Il naquit à Paris le 20 janvier 1640 et mourut en 1728 à Delft, où il fut pasteur de 1685 à 1715. Précédemment pasteur à Alençon, de 1665 à la Révocation, il y soutint une polémique fort vive avec le fameux jésuite La Rue. Homme patient, pacifique, plutôt timide et aimant le repos, mais diligent quand il était à l'œuvre ; il a laissé plusieurs autres ouvrages. (*Fr. Prot.* 2e éd. II, p. 269 et suiv.)

Jacques Basnage appartenait à une famille protestante de Normandie, illustre dans le ministère et le barreau, et anoblie en 1650. — *Nicolas*, pasteur à Évreux 1572 ; son fils *Benjamin* (1580-1652), pasteur à Sainte-Mère-Église, député à plusieurs synodes ; ses deux fils *Antoine*, pasteur distingué, *Henri*, seigneur de Franquesney (1615-1695), avocat à Rouen. — *Jacques* (fils de Henri) qui nous occupe, né à Rouen 1653-1723 à La Haye, est le célèbre pasteur qui avait l'étoffe d'un ministre d'État. Il étudia à Saumur, Genève et Sedan, fut pasteur à Rouen de 1676 à 1685, se retira en Hollande avec sa femme Suzanne Dumoulin, petite-fille de Pierre Dumoulin. Basnage fut pensionné par la Hollande, puis ministre de l'Église wallonne de Rotterdam 1691-1709, et historiographe des États-Généraux. Heinsius l'employa dans plusieurs négociations importantes qu'il mena à bien ; en 1716, le Régent de France, voulant négocier le traité de triple alliance qui fut conclu en janvier 1717, fit demander l'avis de Basnage par l'abbé Dubois, qui avait ordre de s'y conformer. Lorsque, en 1719, le cardinal Alberoni fomentait un soulèvement des protestants du midi de la France, en faveur de l'Espagne, le Régent recourut à Basnage, qui le mit en rapport avec Antoine Court. Auteur distingué, Basnage écrivit un grand nombre d'ouvrages. Il ne laissa qu'une fille, mariée à M. de la Sarraz. (*Fr. Prot.* 2e éd. I, p. 929 et suiv.)

que je ne fisse céder la considération particulière à celle du public, si je n'étais convaincu par la connaissance des suites que nous avons eues en Hollande, que nos affaires n'en souffriront en aucune manière, quand on n'enverra personne de ce pays-ci. »[1]

Au commencement de 1713, le traité d'Utrecht étant à la veille d'être signé sans que la position des Réformés français fût réglée, Rochegude multiplia ses démarches auprès des princes protestants en allant présenter des mémoires d'une cour à l'autre. Arrivé en Angleterre, muni de lettres des puissances protestantes qui, toutes, sollicitaient l'intervention de la reine Anne, il fut admis le 13 mars à lui présenter sa requête en personne. En voici un passage :

« Leur état (celui des protestants de France) est déplorable, mais encore beaucoup plus déplorable lorsqu'on l'envisage après la paix. Cela se voit déjà, l'on persécute de nouveau, l'on emprisonne, l'on envoie aux galères et aux cachots sans aucun égard au sexe, ni à l'âge, comme on l'a vu depuis peu à Milhaud, petite ville en Languedoc. »[2]

A Utrecht comme à Ryswick, l'intervention des puissances alliées en faveur des protestants français n'eut aucun effet. Le monarque français demeura inflexible, et ce fut en vain que les plénipotentiaires réclamèrent le rétablissement de l'édit de Nantes, en France, comme complément de la paix dont l'Europe allait jouir. Louis XIV, aigri par la guerre des Camisards, ne considérait ses sujets réformés que comme des rebelles et se refusa à toute concession en leur faveur. Tout au plus accorda-t-il, après la paix, aux sollicitations de la reine Anne, l'élargissement d'un certain nombre de galériens et de prisonniers protestants.[3]

Mirmand, écrivant au marquis Duquesne, lui expose en ces termes

[1] Mss. C. N° 17 S., p. 321. — Mirmand à Beausobre, Halle, 6 février 1712.

[2] Mss. C. N° 17 N. N° CXXVI, f° 166-167.

[3] Mss. C. N° 17 N., f° 174. — Lettre du professeur Calandrin à Saligné de Berne. Genève 6 juin 1713. — « Vous avez vu dans la *Gazette de Hollande* que M. le duc Daumont a donné à la Reine l'assurance qu'on relâcherait les galériens qui sont détenus pour cause de religion... M. le marquis de Rochegude écrit en dernier lieu à MM. de Zurich que M. le duc Daumont venait de lui dire que les galériens seraient mis en liberté, incessamment et sans distinction, et qu'il allait le dire à la Reine. »

son sentiment sur les conséquences qu'allait entraîner la paix d'Utrecht pour l'Église protestante :

« Si nous passons de la charité que nous devons aux particuliers à celle qui regarde le public, quelle doit estre nostre douleur, Monsieur, dans la situation où sont présentement les affaires générales : c'est le temps de répandre nos cœurs devant Dieu pour en obtenir quelque marque extraordinaire de sa protection, dans une conjoncture qui ne me paraît guère moins dangereuse que celle du passage du prince d'Orange en Angleterre, ou plutôt c'est le temps de nous élever au-dessus de tous les événements du monde qui, au fond, ne sauraient faire le malheur du chrétien, et de chercher uniquement notre bonheur en Dieu et dans l'espérance des biens éternels, dont nous approchons tous les jours. Il est vrai que nous devons être sensibles aux maux de l'Église, et ne rien négliger pour tâcher de lui en procurer la délivrance ; c'est ce que vous avez fait, Monsieur, d'une manière fort consolante pour vous et fort édifiante pour vos frères ; mais après cela, et vous et nous devrons continuer à prier Dieu en faveur de son Église, nous soumettre à sa providence, et nous attacher à le glorifier dans tous les états où il lui plaira de nous mettre. Je souhaite qu'il répande ses plus précieuses bénédictions sur vous et sur votre famille etc. » [1]

L'abandon définitif de la cause protestante à Utrecht se fit douloureusement sentir aux Églises de France « sous la Croix ». [2] Elles exhalèrent leur profonde affliction, en même temps que leur résignation chrétienne, dans des lettres touchantes, adressées en 1713 au professeur Calandrin, de Genève, ou à Saligné, réfugié à Berne [3]. Ces

[1] Mss. C. N° 17 S., p. 333. — Mirmand à Duquesne, Neuchâtel 22 mars 1713.

[2] Pendant le XVIIIe et une partie du XIXe siècle, certaines prières de la liturgie neuchâteloise faisaient mention des « Églises sous la croix ».

[3] *Saligné*, réfugié à Berne, travailla avec zèle au soulagement et à la libération des galériens protestants. Il faisait parvenir au professeur Calandrin, de Genève, les sommes recueillies en Allemagne et en Suisse en faveur des confesseurs sur les galères. Et lorsque plusieurs d'entre eux furent mis en liberté, en 1713, il les accueillit à Berne avec empressement, les accompagna partout et prit soin d'eux de la part de LL. EE. de Berne. (*Bull. Prot.* XXXI, p. 74 et suiv., lettres de Saligné à Calandrin.) — *Guillaume Parlier, Sr de Saligné*, des Cévennes, fut entretenu par l'État avec sa femme et trois enfants, dès 1694. En 1698, il habitait encore Berne. Il fut ancien de la Colonie de 1690 à 1691 et l'un des inspecteurs des réfugiés. (Bæhler, *o. c.*, p. 51.) — *Le Registre batistère, mortuaire et des Mariages des Refugiez 1688-1719*. N° 1, conservé aux Arch. de Berne, donne les renseignements suivants : p. 28. — *Mortuaire. Saligné.* « Le... may 1695 est morte Demoiselle, femme de M. Guillaume Parlier Sr de Saligné, de Meyrueis en Cevenes. » — *Ibid.*, p. 43. *Mariage. Parlier (Sr de Saligné).* « Le 25 de janvier 1697, M. Cou-

pauvres délaissés demandent qu'on leur envoie des lettres pastorales imprimées, si possible, chaque mois, pour la consolation des fidèles, et qu'on réimprime à leur intention le beau livre de Claude : « *Les plaintes des protestants de France*, car, disent-ils, « ils n'ont plus en France personne qui les enseigne, ni prophète qui sache jusqu'à quand. »[1]

Mirmand travailla avec son zèle habituel à procurer à ses frères de France les consolations qu'ils demandaient par leur lettre du 27 février 1713, lettre que Saligné lui avait envoyée. Il répondit à celui-ci, le 3 mai suivant, en lui exprimant la très vive douleur que lui causait l'état de ces fidèles affligés :

« Je compatis de tout mon cœur à leur peine, dit-il, et je sens bien que si je pouvais les en tirer, en donnant ma vie, je la sacrifierais avec plaisir pour leur délivrance. Je bénis Dieu de ce qu'il a conservé dans leur cœur un amour sincère pour la vérité, et je regarde le désir ardent qu'ils ont de l'entendre encore prêcher publiquement dans notre patrie, comme un effet de cet amour et de l'attachement qu'ils ont pour tout ce qui tend à glorifier Dieu. Je pense qu'ils rendent cette justice à ceux de leurs frères qui sont hors de France, de croire qu'ils sont [aussi] dans leur sentiment, et que ceux qui pouvaient être de quelque usage pour l'exécution de ce grand dessein n'ont rien négligé pour le faire réussir... Nous avons suivi en cela nos lumières et nous avons remis à Dieu le succès de tous nos faibles efforts. Il n'a pas voulu qu'il fût tel que nous l'aurions souhaité ; mais comme ses voies ne sont pas nos voies, et que ce qui regarde son Église est plus son affaire que la nôtre, nous devons nous soumettre à sa volonté... Peut-être voudra-t-il rétablir nos Églises sans aucun secours humain, et d'une manière à faire connaître que c'est uniquement son ouvrage, mais comme nous n'avons nulle promesse du rétablissement des Églises de France, je voudrais que nos frères ne comptassent pas si précisément là-dessus.

« Peut-être Dieu veut-il, en sa justice, punir la France d'avoir fait un si mauvais usage de la prédication de la pureté de l'Évangile, dont elle a joui pendant si longtemps, et ne serait-ce pas une juste punition pour ce royaume-là, de le priver pour toujours de cet avantage...

« Ce que les fidèles doivent faire de leur côté, c'est de suivre les règles de la

clerc le ministre réfugié, a béni le mariage de Sr Guillaume Parlier, Sr de Saligné, de Meirueys en Cévènes, et de Demlle Marie Uchard de Pont-de-Veyle en Bresse, selon un brevet du suprême consistoire du 22 du dit mois. »

[1] Mss. C. No 17 N. No CXXIII, fo 156. — Nos frères de France au consistoire de Berne, 27 février 1713.

prudence chrétienne, et de ne s'exposer point à la tentation; il serait donc à souhaiter pour cet effet que nos frères se tirassent de cet État, et qu'ils prissent le parti de venir avec nous glorifier Dieu dans un pays de liberté. Mais comme je vois bien que, dans les dispositions où ils se trouvent, ils jugent qu'il n'est pas encore temps de prendre ce parti, et que d'ailleurs, il y a bien des gens qui, à cause de leurs incommodités et de leur âge, ne sauraient sortir du royaume, j'ai cru que je devais travailler à leur procurer la consolation qu'ils demandent par leur lettre. Dans cette vue, j'en ai écrit en divers endroits de notre dispersion, et je viens d'apprendre par une lettre que m'a écrite le célèbre M. Basnage, qui est un de ceux à qui je m'étais adressé, qu'il voulait bien se charger de faire les lettres pastorales qu'on souhaite, et qu'il allait prendre des mesures à Amsterdam pour les envoyer utilement en diverses provinces de France, car c'est la ville du monde la plus propre pour cela, à cause du grand nombre de réfugiés qui s'y trouvent établis dans tous les endroits de ce royaume-là. J'espère que ceux qui sont dans l'impuissance d'en sortir prendront le parti d'y donner gloire à Dieu, et de n'y rien faire contre leur conscience. S'ils s'attachent avec soin à la lecture de l'Écriture Sainte, il ne leur sera pas difficile de se garder contre les sophismes des missionnaires, et de connaître combien la doctrine de l'Église Romaine porte atteinte à l'Évangile, ensorte qu'on peut dire que cette Église l'a défigurée par les additions qu'elle a faites à la doctrine qui nous y est annoncée. J'espère aussi que l'extérieur austère qu'on voit dans quelque société de l'Église Romaine, ne sera pas capable d'en imposer à notre peuple. Il sait que ce n'est pas en cela que consiste la dévotion, qu'un cœur humilié, pénétré d'amour pour Dieu et dévoué à son service est ce qu'il demande de nous, et non pas des dévotions volontaires, ordonnées par les hommes, et qui engagent ceux qui les pratiquent dans une vie oisive; au lieu que le fidèle doit employer ses soins pour le bien de la société, et que sa foi doit être opérante par la charité, et fructifier en toutes sortes de bonnes œuvres. Mais une chose qui me paraît absolument nécessaire, c'est que chacun de nos pauvres frères soit le ministre de sa famille, à l'égard des instructions et du bon exemple. »[1]

Ensuite de cette lettre, le Consistoire français de Berne, informé des intentions favorables de Basnage, chargea M. de Saussure, alors pasteur de l'Église française de Berne, de lui écrire en ces termes, le 31 mai 1713 :

« Nous avons appris par M. de Mirmand que vous vouliez vous charger d'envoyer de temps à autre des Lettres pastorales à nos frères de France, telles qu'ils les demandent par celle que nous avons reçue de leur part, et que l'on

[1] Mss. C. No 17 N. No CXXVIII, fo 169-170. — Mirmand à Saligné, 3 mai 1713.

a eu l'honneur de vous communiquer. Cette occupation, Monsieur, sera digne de votre zèle et de votre piété. Nous avons été fort réjouis qu'une personne de votre mérite et de votre pénétration ait voulu se charger de ce soin. Tous ceux qui ont à cœur la gloire de Dieu, et qui s'intéressent pour le salut de leurs frères, vous ont une obligation particulière de ce que vous voulez faire à cet égard. »[1]

Mais comme il fallait du temps pour l'impression et l'expédition de ces lettres et qu'elles n'arrivaient pas assez vite au gré des réformés de France, ceux-ci s'adressèrent encore, en juin, au Professeur Calandrin pour réclamer l'envoi promis, ainsi que la réimpression de l'ouvrage de Claude, « afin, disent-ils, de réveiller le zèle des fidèles et de leur fournir des arguments contre les sophismes des papistes. »[2] Enfin ces lettres, si impatiemment attendues, parvinrent à destination et firent tout le bien qu'on en espérait. Les persécutés en témoignèrent une vive reconnaissance, par leur réponse du 3 novembre à Calandrin, disant qu'ils ont eu la copie de la lettre de M. Basnage à M. de Mirmand, lequel un des leurs a l'honneur de connaître, et qu'ils vont écrire directement à Basnage pour le remercier. Ils ajoutent que les persécutions recommencent, que défense a été faite de sortir de France pour cause de religion, et défense aux réfugiés d'y rentrer sans autorisation. Ils se préparent à de nouvelles afflictions.[3]

Notons en passant que, dans plusieurs de ces lettres de France, il est question de la cession d'Orange au roi Louis XIV. Voici ce qui en est dit dans une lettre du 6 mai :

« Nous vous demandons quelque éclaircissement sur la nouvelle affligeante de l'aliénation d'Orange; apparemment la chose n'est que trop vraie. On a même dit, ce que nous ne croyons pourtant pas être seulement vraisemblable, que le Roi achetait aussi *Neufchâtel*, et qu'il donnait de ces deux Principautés quatorze ou quinze cent mille escus. »[4]

Tout en procurant aux protestants de France l'avantage de recevoir les lettres pastorales de Basnage, Mirmand soumettait, à la date

[1] Mss. C. N° 17 N. N° CXXXI, f° 177. — Saussure à Basnage, 31 mai 1713.

[2] *Ibid.* N° CXXXII, ancienne cote, f° 178. Nos frères de France à Calandrin, 20 juin 1713.

[3] *Ibid.* N° CXXXIX, ancienne cote, f° 208. — Copie d'une lettre de nos frères de France à Calandrin, 3 novembre 1713.

[4] *Ibid.* N° CXXX f° 173. Nos frères de France au consistoire de Berne, 6 mai 1713. Envoi de Calandrin.

du 6 mai, un autre projet à Calandrin, en le priant de leur en faire part. Le voici :

« Quelques personnes éclairées et qui s'intéressent à leur état, avec des mouvements d'une charité fraternelle, sont d'avis qu'ils écrivent à la *Société* établie à Londres *pour la propagation de l'Évangile*, afin de l'engager à solliciter la reine en leur faveur ; il semble que, puisque la paix est signée, on ne doit attendre aucun effet de ses sollicitations auprès du roi de France, supposé qu'elle veuille les accorder ; mais on répond à cela qu'il ne serait pas impossible que ce prince n'eût voulu rien écouter sur cette matière pendant la négociation de la paix, et qu'il ne devînt plus traitable après qu'elle a été conclue... S'il ne paraît pas que cette société ait fait de grands efforts en notre faveur, il ne s'ensuit pourtant pas qu'elle ait demeuré les bras croisés, non plus que bien d'autres personnes de considération qui s'intéressent dans nos affaires, car vous jugez bien qu'elle n'a pas moins à cœur de conserver la connaissance de la pureté de l'Évangile dans les lieux où elle est, que de l'établir dans ceux où elle n'est pas... Si l'on goûte en France la proposition que je vous ai faite, et si l'on a une voie sûre pour l'exécuter, il faudra mettre la suscription de la lettre en ces termes : *Au très Révérend Père en Dieu Mylord Archevêque de Cantorbery, aux Illustres et Révérends Seigneurs et à tous les honorables membres qui composent la Société pour la propagation de l'Évangile dans les pays étrangers*. Si nos frères n'ont pas des voies bien sûres pour faire tenir cette lettre, ils n'ont qu'à me l'envoyer par votre canal, et je me chargerai des soins qu'il faudra prendre pour cela. » [1]

La proposition de Mirmand fut aussitôt mise à exécution, car nous trouvons dans les manuscrits Court une *Lettre des protestants de France à l'archevêque de Cantorbery et à la Société de Londres*, datée du 2 juillet 1713. [2]

A la même époque, les réfugiés de Suisse adressèrent aux cantons évangéliques une requête pour les prier de s'interposer en faveur de ceux qui gémissaient encore dans les chaînes, et de leur procurer la liberté qui avait été promise à tous, tandis qu'une partie seulement des galériens avaient été libérés. [3]

Ainsi que nous l'avons déjà dit, ces diverses démarches n'eurent qu'un succès partiel.

[1] Mss. C. No 17 N. No CXXIX, fo 171-172. — Mirmand à Calandrin, 6 mai 1713.
[2] *Ibid.* No CXXXIV, fo 183.
[3] *Ibid.* No CXXXVI, fo 187. — Requête des réfugiés de Suisse aux Cantons évangéliques. Juillet 1713.

CHAPITRE HUITIÈME

1712-1721

I

Mirmand s'établit à Neuchâtel. — Intervention en faveur des vaincus de la guerre du Toggenbourg, puis entre Berne et Neuchâtel.

Mirmand, après avoir terminé le procès de Ners, en février 1712, était libre d'aller rejoindre à Neuchâtel la famille de Beaufain et sa petite-fille Henriette de Cabrol, qui l'y avaient précédé de quelques mois. Lorsqu'il se mit en route, le 12 mars 1712, son projet n'était point de se fixer définitivement dans cette ville, mais seulement d'y séjourner auprès de ses enfants jusqu'à leur départ pour Orange, et de revenir terminer ses jours en Allemagne, sa nouvelle patrie. Comme nous l'avons dit, chacun était persuadé du retour de la principauté d'Orange à la Prusse ; mais la politique en décida autrement, ce qui fut cause que M. de Beaufain resta à Neuchâtel avec sa famille, et que Mirmand y demeura auprès d'eux. Il apprit à connaître mieux qu'il ne l'avait fait jusqu'alors les avantages qu'offrait cette ville, tant sous le rapport des secours religieux que par la société d'hommes pieux et distingués, tels que le pasteur Jean Frédéric Osterwald[1],

[1] Quoique le pasteur Jean Rodolphe Osterwald, père de Jean Frédéric, eût été anobli en 1673 par la duchesse de Longueville, ce dernier signait ses œuvres Jean Frédéric Osterwald, sans la particule, qui n'était point regardée alors comme marque de noblesse. C'était la coutume du temps, suivie par plusieurs familles neuchâteloises.

avec qui il entretenait des relations affectueuses. Ces ressources, qu'il appréciait vivement, lui inspirèrent le désir de finir sa carrière à Neuchâtel, ainsi qu'il le dit à plusieurs reprises, dans ses Mémoires et dans sa correspondance.

Quoique Mirmand, après avoir contribué pour une large part à l'établissement de ses coreligionnaires dans les pays du Refuge, pût considérer sa tâche comme terminée, il continuait néanmoins à se rendre utile partout, soit en s'intéressant aux Français réfugiés, soit en travaillant au bien général du pays où il séjournait. Loin de rester indifférent aux événements qui se passaient autour de lui, il y prenait une part active; aussi vit-il avec chagrin les orages politiques qui déchirèrent la Suisse en 1712, et qui amenèrent la guerre du Toggenbourg. [1]

Habitué à juger les choses de haut et à traiter avec les plus grands personnages de son temps, il chercha, après la victoire des Cantons protestants, à ramener la bonne entente entre les confédérés, et à empêcher Berne et Zurich d'abuser de leurs avantages en détenant les bailliages libres qu'ils avaient conquis. Il sentait que les vainqueurs, en gardant ces pays, s'aliéneraient les cantons catholiques, qui avaient noblement reconnu leur défaite. Aussi jugea-t-il de son devoir d'intervenir auprès des hommes d'État bernois et zurichois, avec lesquels il était en relation, pour les engager à user de la plus grande modération vis-à-vis des vaincus.

C'est à l'époque de la signature de la paix d'Aarau, que Mirmand écrivit les lettres suivantes. La première est adressée à Tillier, de Berne. [2]

« Il n'est pas possible, mon cher Monsieur, que dans la situation où sont les affaires en Suisse, on n'en ait l'esprit continuellement occupé, lorsqu'on est sensible autant que je le suis, à tout ce qui regarde votre république. Vous jugez bien qu'étant dans cette disposition, j'ai béni Dieu de bon cœur, de ce

[1] Voir App. No 35. Les origines de la guerre du Toggenbourg.

[2] Mss. C. No 17 S., p. 325. Mirmand à Tillier, 2 août 1712. *Samuel Tillier* fut envoyé à Neuchâtel, en 1707, par LL. EE. de Berne, pour les affaires de la principauté. (Voir Anton Tillier. *Geschichte des Eidgenössischen Freistaats Bern,* 1839. T. V, p. 31.) — Jean Antoine Tillier était adjudant de J. S. de Frisching, le vainqueur de Villmergen, en 1712. — Mirmand écrivit à Frisching une lettre analogue que nous n'avons pas retrouvée.

qu'il lui a fait ressentir les effets d'une protection toute particulière, dans la bataille qui fut donnée le 25 du mois passé ; mais quelque avantageux que soit cet événement, la guerre continue et nous laisse toujours dans la nécessité d'en souhaiter la fin. Les difficultés qui s'y trouvent m'ont obligé de faire quelques réflexions que je vais vous communiquer, et qui vous seront au moins un témoignage de l'intérêt cordial que je prends au bonheur de votre patrie, que je regarde comme si elle était la mienne propre. Il me semble donc que si Dieu m'y avait fait naître, et qu'il m'eût donné part au gouvernement de votre état, j'aurais trouvé, comme ont fait LL. EE., qu'on ne pouvait pas se dispenser de protéger les habitants du Toggenbourg, et de tâcher de les délivrer de l'oppression où ils étaient réduits ; mais puisque l'exécution de ce louable dessein a amené les choses sur le pied où elles sont aujourd'hui, j'examinerais si le bien de l'État demandait qu'il profitât de toutes les conquêtes dont il a plu à Dieu de le favoriser, ou s'il se devait contenter d'en conserver ce qui serait nécessaire pour établir la communication avec le canton de Zurich, si avantageuse pour les deux États. En prenant le premier de ces partis, on étend la domination de LL. EE., il est vrai, et on le fait avec quelque justice, puisque cet agrandissement peut être regardé comme un dédommagement des dépenses où les cantons ennemis les ont engagés ; mais d'un autre côté, on ne pourra pas dire qu'en gardant tout le pays conquis, on [ne] laisse une semence de trouble et de division dans la Suisse, dont on doit craindre tôt ou tard les effets funestes, et que puisqu'il est constant que la sûreté de la Suisse dépend d'une parfaite union entre tous les cantons, et que c'est uniquement par ce moyen, avec la bénédiction de Dieu, qu'elle peut être à couvert de ce que les puissances étrangères pourraient entreprendre contre elle, on doit, selon la règle de la prudence, ne laisser point cette semence de division, et tâcher par une restitution pleine de générosité, de faire revenir les cantons ennemis, surtout dans la conjonction présente, où le gain de la dernière bataille augmenterait considérablement le prix de cette action, et donnerait plus de lieu d'en attendre d'heureuses suites.

« Je sais bien que ces cantons ont un esprit de bigoterie qui les éloignera toujours des réformés ; mais cet esprit n'a pas empêché qu'il n'y ait eu depuis cinquante ans une parfaite intelligence entre eux, et comme, pendant tout cet intervalle, la condition du canton de Berne a été fort heureuse, et qu'il semble qu'il ne doit souhaiter que de jouir du même bonheur, je voudrais, si j'étais membre de cet état, remettre les choses sur le même pied qu'elles étaient pendant cet heureux temps, et, pour cet effet, tâcher d'éloigner tout ce qui pourrait troubler ce bonheur. Dans cette vue, je m'en tiendrais à la restitution dont je vous ai parlé ; il est certain que cette conduite serait approuvée et admirée de tous ceux qui regardent les choses sans préoccupation, et on peut dire que, suivant les règles de la prudence, en prenant ce parti, il n'y a pas à craindre de fâcheuses suites comme dans l'autre. Il est vrai que LL. EE. auront souffert quelque dépense ; mais n'en seront-elles pas bien dédommagées par

l'avantage qu'elles auront procuré aux habitants du Toggenbourg, et par l'honneur qui leur reviendra d'une guerre dont les motifs, les succès et la fin seront si glorieux pour elles ? La paix qu'elles donneront à leurs ennemis leur attirera un applaudissement général, réjouira leurs sujets et tous leurs amis, les mettra à couvert de la crainte des révolutions qui peuvent arriver dans la guerre, et cette conduite si chrétienne sera suivie des bénédictions de Dieu sur leurs familles, aussi bien que sur l'État.

« Si vos sentiments et les miens s'accordent dans cette occasion, je souhaiterais bien que vous allassiez exercer votre crédit et votre éloquence à Berne, pour tâcher de les inspirer à vos collègues, et les porter à conclure une paix qui vous fasse jouir tranquillement des avantages que vous trouvez dans votre heureuse patrie, dont je vous souhaite la continuation avec d'autant plus d'ardeur que je suis, etc. »

Après la signature du traité d'Aarau, Mirmand écrivit au bourgmestre Escher, de Zurich, pour le féliciter de la victoire remportée, aussi bien par ce canton que par celui de Berne, et de l'heureux succès des négociations de paix dont Escher avait été chargé, de concert avec l'envoyé bernois, puis il continue en ces termes :

« Permettez-moi de dire à votre Excellence que je serais plus satisfait que je ne le suis de la paix, si elle n'était pas si avantageuse qu'elle est aux deux louables cantons, car je crains qu'elle ne laisse quelque semence de trouble et de division dans la Suisse, qui ait des fâcheuses suites tôt ou tard. Et puisqu'il est constant que la sûreté de la Suisse dépend d'une parfaite union entre les cantons, et que c'est uniquement par ce moyen, avec la bénédiction de Dieu, qu'elle peut être à couvert de ce que les puissances étrangères pourraient entreprendre contre elle, il semble que la prudence veut que dans la vue de jouir d'une paix solide, on n'y laisse aucune semence de division ; ainsi j'aurais souhaité que votre domination n'eût pas été si fort augmentée, et que par cette conduite pleine de générosité, vous eussiez tâché de gagner le cœur de vos ennemis, en sorte qu'il n'y eût rien à craindre de leur part qui pût troubler la tranquillité de votre patrie. Je vous y souhaite, de même qu'à votre famille, toute sorte de bénédictions. »[1]

Mirmand avait vu juste en conseillant la modération aux vainqueurs, de peur que le ressentiment des vaincus n'amenât la désorganisation. La preuve en est que trois ans après, le 9 mai 1715,

[1] Mss. C. N° 17 S., p. 331. Mirmand au bourgmestre Escher, 13 août 1712.

le comte *du Luc*[1], ambassadeur de Louis XIV en Suisse, conclut à Soleure, avec les cantons catholiques et le Valais, un traité secret qui leur promettait la restitution des territoires cédés par eux, lors de la paix d'Aarau. L'existence de ce traité, dont les dispositions étaient demeurées secrètes, remplit de crainte les cantons protestants. Par bonheur il ne fut jamais exécuté, et quelques mois plus tard, la mort de Louis XIV vint dissiper les inquiétudes qu'il avait fait naître.

Mirmand écrivit encore au principal vainqueur de Villmergen, le colonel Samuel de Frisching, de Berne, à propos d'un différend qui s'était élevé entre l'Etat de Berne et celui de Neuchâtel.

Il s'agissait du contingent que ce dernier avait envoyé au secours de Berne pour la guerre du Toggenbourg, selon le traité d'alliance et de combourgeoisie qui existait entre ces deux États, traité que le roi de Prusse avait confirmé en prenant possession du pays de Neuchâtel. Ce contingent fut composé comme suit : un premier détachement de quatre cents hommes, sous le commandement du lieutenant-colonel David-François de Chambrier, partit les 30 avril et 1er mai. Un second détachement, aussi de quatre cents hommes, sous la direction du lieutenant-colonel Chevalier, le suivit à la date du 17 mai ; enfin un troisième détachement, de même force, se tenait prêt à marcher le 12 août, lorsque Berne fit savoir qu'il était inutile d'envoyer de nouveaux renforts, puisque la guerre était terminée.

Le gouvernement de Neuchâtel payait ses troupes, et leur avait donné pour consigne de marcher partout avec MM. de Berne, toutefois sans entrer dans les terres de Lucerne, Soleure et Fribourg, ces cantons ayant des traités d'alliance particuliers avec Neuchâtel. Cette restriction mit les Bernois de fort mauvaise humeur ; ils réclamèrent auprès du Conseil d'État de Neuchâtel, par une lettre du 18 août 1712. Il s'en suivit une correspondance assez vive entre les deux gouvernements. Le roi de Prusse s'en mêla d'une façon maladroite, sans en prévenir le Conseil d'État de Neuchâtel, en lui donnant tort vis-à-vis de Berne. De son côté, le gouvernement de Neuchâtel se justifia auprès de son prince, par une longue missive du 21 août 1712,

[1] *Charles François comte du Luc*, de la maison de Vintimille, 1643-1740, ambassadeur de France en Suisse, puis en Autriche.

où il lui expose les raisons de sa conduite, en lui faisant sentir que les anciens princes français n'auraient pas agi en dehors d'eux, comme le roi l'avait fait.

De part et d'autre, l'irritation causée par ces incidents subsista après la fin de la guerre. Les Neuchâtelois se plaignirent de n'avoir pas été bien traités par Berne, et d'avoir dû rendre à la Généralité de cette ville un drapeau qu'ils avaient pris sur l'ennemi. De plus, lors de la prise du pont de Sins, dont les officiers neuchâtelois avaient soutenu l'effort, ils avaient perdu leurs équipages et leurs hardes, et ils en avaient été si mal dédommagés par les Bernois qu'ils avaient renvoyé la somme à Berne.[1] C'est dans ces circonstances que Mirmand écrivit à Frisching la lettre suivante, où il cherche, selon sa coutume, à aplanir la difficulté :

« De Neuchâtel, 3 septembre 1712.

« Monsieur.

« Lorsque je me donnai l'honneur de vous écrire en dernier lieu sur le retour de votre glorieuse campagne, je n'avais qu'à suivre les mouvements que m'inspirait la vénération, et si vous me permettez de le dire, l'amitié que je conserve pour votre personne ; mais présentement il s'agit, Monsieur, de m'acquitter du même devoir qui m'obligea à entrer en quelque commerce avec vous, il y a vingt ans, pour tâcher d'éloigner tout ce qui aurait pu altérer la bonne intelligence des deux louables cantons de Zurich et de Berne. La confiance que feu M. le bourgmestre Escher avait pour moi, et celle dont vous m'honoriez en ce temps-là, vous avaient obligés l'un et l'autre à vous communiquer réciproquement, par mon canal, ce que vous croyiez nécessaire pour l'avantage commun des deux louables Cantons, et comme je demeurais pour lors à Zurich, M. Escher me disait ce qu'il trouvait à propos de vous faire savoir, et de votre côté vous aviez la bonté de m'écrire dans les mêmes vues. La manière dont vous en usiez envers moi en ce temps-là, Monsieur, m'a donné lieu de penser que vous ne trouveriez pas mauvais qu'ayant toujours le même attachement pour les intérêts de la Suisse, je prisse la liberté de vous faire savoir que c'est avec un extrême regret que je m'aperçus en cette] ville,[2]

[1] Archives de l'État de Neuchâtel : *Missives du Conseil d'État* de Neuchâtel 1712-1713. Volume 15, folio 155, 188, 302, 305, 316, 324, 338, 355, 360, 366 à 382. Lettres des gouvernements de Berne et de Neuchâtel et du roi de Prusse. — *Manuels du Conseil d'État* de Neuchâtel. Vol. 58. 1712. f°s 271, 272, 277, 281, 288, 290, 296 326. — Vol. 59. 1713. f° 406. — Voir Petitpierre-Steiger, *Les Neuchâtelois à Villmergen. Musée Neuchâtelois* 1894, p. 9.

[2] Les mots entre crochets manquent dans l'original, par suite de trous au papier.

qu'il n'y a pas une aussi [bonne] correspondance [de l'État de Neuchâtel] avec l'État de Berne qu'il serait à souhaiter. [On apprécie] ici les grands avantages qu'on peut retirer de l'alliance [et de la] protection de LL. EE. ; mais comme on ne croit pas qu'elles veuillent s'en prévaloir pour n'exécuter pas les conditions de cette alliance, cependant on se plaint de ce qu'elles ne sont point observées, et comme je suis persuadé que l'élévation où se trouvent LL. EE. et l'extrême disproportion qui se trouve entre leur état et celui de Neufchâtel n'empêche pas qu'elles ne se fassent une loi d'observer leurs traités avec autant d'exactitude que s'il n'y avait aucune inégalité, je pense qu'il serait à souhaiter, Monsieur, qu'on entrât dans quelque éclaircissement à cet égard, et que vous eussiez la bonté d'y disposer LL. EE. On pourrait en même temps s'éclaircir aussi sur les conditions de l'engagement où est l'État de Neufchâtel, de leur donner du secours dans les occasions, car j'apprends qu'à Berne on n'est pas satisfait à cet égard des troupes de cet état, et comme il est certain que, de part et d'autre, on veut exécuter les traités de bonne foi, on ne saurait prendre trop de soin de s'en éclaircir. Voilà, Monsieur, les représentations que j'ai cru que mon devoir m'engageait à vous faire, dans la vue de ne rien négliger pour l'avantage d'un pays qui m'est si cher, car je pense qu'on peut fort bien confondre les deux états dans cette occasion et adopter la comparaison qu'on en a faite autrefois, d'un grand vaisseau avec son esquif. Je m'estimerais fort heureux si mes soins pouvaient leur être de quelque usage, à l'un et à l'autre. »[1]

Ces lettres de Mirmand contribuèrent sans doute à rétablir la bonne harmonie entre les deux pays.

II

1713 — 1715.

Officiers mis à la retraite à Berlin. — Lettres de Mirmand au comte Alexandre de Dohna. — Le ministre Asimont. — Le baron de Bézuc. — Lettre à Bâville. — La marquise de Largentières.

En 1713, Mirmand reçut de nouveaux appels de Berlin, où avait eu lieu un changement de règne. Le premier roi de Prusse, Frédéric Ier, étant décédé, fut remplacé par son fils, Frédéric-Guillaume Ier.

[1] Mss. C. No 17 S., p. 329. Mirmand à Frisching, 3 septembre 1712.

Celui-ci se hâta d'opérer des réformes dans les finances de l'État, et ces économies furent faites, entre autres, sur les pensions de retraite précédemment accordées aux anciens officiers français au service de la Prusse. Le nouveau roi prétendait réduire ces pensions des deux tiers, et par ce fait une foule de gentilshommes sans fortune allaient se trouver réduits à l'indigence, après avoir fidèlement servi l'État pendant nombre d'années. Dans l'inquiétude où les plongea cette décision royale, ils prièrent Mirmand de revenir à Berlin, pour y plaider leur cause.

Selon sa coutume, Mirmand prit en main cette affaire; mais ne jugeant pas sa présence nécessaire à Berlin, il se hâta d'écrire au ministre d'État, comte Christophe de Dohna[1], et par lui au nouveau roi, le 5 avril 1713:

« Les diverses lettres que j'ai reçues de Berlin m'ont appris la consternation de la colonie, depuis que le Roi a fait connaître qu'il voulait retrancher les deux-tiers des pensions des officiers réformés. Les lamentations qu'on m'a faites là-dessus ont été accompagnées des marques du désir qu'on aurait que je me fusse trouvé sur les lieux, pour être de quelque usage au public dans cette triste conjoncture. Ce qui donne lieu à ces souhaits, Monsieur, c'est que n'ayant rien à demander pour moi-même, j'ai agi pour l'intérêt de nos réfugiés dans les divers endroits de notre dispersion, avec la hardiesse que nous doit inspirer le désir de plaire à Dieu, et qu'il lui a plu de bénir mes soins en diverses occasions importantes. Cela aurait dû m'engager à les employer dans celle dont il s'agit aujourd'hui, et j'aurais suivi pour cet effet les ordres de votre Excellence, qui depuis longtemps a bien voulu nous honorer de sa protection ; mais dans l'éloignement où je me trouve, j'ai cru que je devais faire au Roi mes représentations dans la lettre que je prends la liberté de lui écrire, et que vous supprimerez pourtant, si vous le trouvez à propos, après que vous l'aurez lue...

« Dieu touchera le cœur du Roi en leur faveur et vous serez un des instruments qu'il emploiera pour cela. Dans l'espérance de ce changement, je garde ici un grand secret sur cette affaire, afin qu'elle n'y soit pas un sujet de mortification, dans un temps où tout y est plein de joie pour les heureux commencements du règne de Sa Majesté.

« Je félicite votre Excellence du soulagement qu'elle recevra par l'arrivée de M. le Grand Président de Danckelmann, dont j'attendais la nouvelle d'une poste à l'autre, ne doutant point que le discernement du Roi et le bien de ses

[1] Voir Notice sur la famille de Dohna, App. N° 28.

États ne l'obligeassent à le rappeler, comme j'ai eu l'honneur de vous en toucher quelque chose dans ma dernière lettre. Il me reste à vous dire que si Monsieur le comte, votre frère, veut vendre Coppet, il se présente une personne pour en faire l'acquisition, et qu'en ce cas-là, il faudrait m'en faire savoir le prix. Je compte que vous vous souviendrez de M. de Ners, etc. » [1]

Voici maintenant la lettre que Mirmand adressait au roi de Prusse :

« La liberté que m'ont donnée les augustes prédécesseurs de Votre Majesté, de glorieuse mémoire, aussi bien que le feu roi d'Angleterre, de leur faire mes très humbles représentations pour l'intérêt des réfugiés, lorsque l'occasion s'en présentait, me fait espérer que votre Majesté voudra bien m'accorder la même grâce, surtout ayant reçu diverses marques de sa bienveillance, principalement dans le voyage que la cour fit à Prenzlau, où, dans mon absence, ma maison eut l'honneur de loger le feu roi. Je dirai donc, sire, à votre Majesté, que quoique je n'aie jamais voulu recevoir un sou de la pension qui m'a été accordée depuis vingt-sept ans, je ne laisse pas de joindre mes actions de grâce à celles de tous nos réfugiés, de ce qu'elle veut bien exercer sa charité à leur égard, en laissant subsister les pensions de l'état civil, et en accordant aux officiers réformés une partie de celles dont ils jouissent. Mais permettez-moi, sire, de dire à votre Majesté que le retranchement qu'elle veut faire à ces officiers les jetterait eux et leurs familles dans une extrême désolation, s'ils n'espéraient qu'il n'aura lieu qu'à l'égard de ceux qui pourront le supporter, sans être réduits dans un état de nécessité. Agréez donc, sire, que je supplie très humblement votre Majesté d'ordonner qu'on examinera l'état des dits officiers et de leurs familles, afin de se régler là-dessus pour diminuer leur pension, ou pour n'y porter aucun changement. On peut espérer que par cet examen personne ne sera réduit à la nécessité de manquer de pain, et que rien n'interrompra les acclamations de tous vos sujets sur l'heureux commencement du règne de votre Majesté et sur les grandes espérances qu'ils en conçoivent. Je fais des vœux de tout mon cœur pour sa prospérité, etc. » [2]

Ces premières démarches accomplies, Mirmand s'adressa encore au ministre de Danckelmann, revenu depuis peu à Berlin ; après lui avoir témoigné la joie qu'il ressent à le voir de nouveau occupé des affaires du gouvernement, il ajoute :

« J'ai rendu mes actions de grâces à Dieu, de cet événement si glorieux pour le roi, si avantageux à ses états et si agréable pour les personnes qui

[1] Mss. C. N° 17 S., p. 337. Mirmand au comte Christophe de Dohna, 5 avril 1713.
[2] Mss. C. N° 18 AA., p. 147. Mirmand au roi de Prusse, Frédéric Guillaume Ier, avril 1713.

entrent, comme je fais, dans les intérêts de votre Excellence. D'abord après la mort du roi, j'écrivis à Monsieur le comte Christophe de Dohna, sur la nécessité qu'il me paraissait y avoir que vos soins et les siens fussent joints ensemble pour le service du roi. L'événement a répondu à mes désirs, de sorte qu'il ne me reste, Monsieur, qu'à demander à Dieu qu'il lui plaise de continuer de vous favoriser de sa protection, et de répandre sur vous ses plus précieuses bénédictions. M. de Beaufain attend ici quel sera le sort des Orangeois à l'égard de leurs biens,[1] après quoi il prendra son parti, qui apparemment sera celui d'aller à Berlin. Cependant je reste encore ici avec lui, et j'y jouis de la satisfaction de savoir que nos réfugiés ont recouvré en votre personne leur ancien protecteur. J'espère que votre Excellence, avec M. le comte de Dohna, aurez la bonté de prévenir la désolation où se trouveraient plusieurs familles d'officiers réformés, si la résolution du roi de retrancher généralement à tous les deux tiers de leur pension était exécutée ; car, par ce moyen, plusieurs seraient réduits à n'avoir pas de pain. Je prends la liberté d'écrire là-dessus à Sa Majesté, et j'envoie ma lettre ouverte à M. le comte de Dohna, qui en fera l'usage qu'il trouvera bon. De mon côté, je ne dois rien négliger pour secourir mes frères, et je me trouve si sensible à l'alarme où ils sont présentement à Berlin que je donnerais volontiers ma vie pour les en tirer. »

Mirmand termine sa lettre, en recommandant à Danckelmann le chancelier de Montmollin[2], de Neuchâtel, qui se rendait à Berlin :

« Il suffit, lui dit-il, que Monsieur le chancelier de Montmollin se présente à votre Excellence, pour l'engager d'avoir de l'estime pour lui. D'ailleurs vous êtes, Monsieur, le protecteur de MM. les Suisses depuis longtemps, ainsi je ne doute pas que vous n'accordiez avec plaisir à M. de Montmollin, l'hon-

[1] Cette lettre a été écrite de Neuchâtel, après la signature de la paix d'Utrecht. On savait alors que la principauté d'Orange appartiendrait à la France, et que ses réfugiés n'y pourraient pas rentrer.

[2] *Emer de Montmollin* † 1713. Issu d'une des familles les plus distinguées de la principauté de Neuchâtel et Valangin, il y occupait ainsi qu'en Suisse une position en vue. Lorsqu'après la mort de Guillaume III, survenue en 1702, Frédéric Ier roi de Prusse, en sa qualité d'héritier des droits de ce prince à la succession de Neuchâtel, se disposa à les faire valoir, Emer de Montmollin fut un des premiers à embrasser la cause du monarque prussien. Ce dernier appréciant les capacités de Montmollin, lui confia plusieurs négociations importantes. Désireux d'assurer irrévocablement au pays de Neuchâtel son caractère helvétique, et espérant même, en vertu des droits précités, obtenir quelques parties de la Franche-Comté qu'il se proposait d'y annexer, le souverain chargea Montmollin de se rendre au congrès d'Utrecht afin d'assister ses plénipotentiaires en tout ce qui concernait la principauté. Le roi étant venu à mourir avant la clôture du congrès, ses vues ne purent se réa-

neur de votre bienveillance, sans qu'il soit nécessaire que je vous la demande pour lui, quoique je prenne beaucoup de part en ce qui le regarde. »[1]

Enfin, le 15 août suivant, Mirmand, n'ayant pas de réponse au sujet de la pension des officiers français, écrivit encore à *du Portail*, l'un des réfugiés les plus marquants de Berlin, [2] en le priant de mettre au service de ces officiers toute l'influence qu'il pouvait avoir auprès du roi et de ses ministres, pour faire modifier la décision du prince à leur égard.

Les démarches de Mirmand réussirent ; le roi modifia ses premières ordonnances, et les réductions apportées aux pensions des officiers furent beaucoup moins considérables qu'on ne l'avait craint tout d'abord.

Les excellentes relations que Mirmand entretint avec les ministres d'État prussiens se laissent deviner dans sa correspondance, récemment découverte, avec le comte Alexandre de Dohna. [3] En 1701, Mirmand lui avait exprimé sa joie de l'élévation de l'Électeur de Brandebourg à la dignité royale, événement qui lui paraissait glorieux tant pour le roi que pour ses ministres. [4]

Trois ans après, il félicitait le ministre des marques d'estime que lui avait données le roi, en reconnaissance de ses soins pour l'éducation du prince royal.

liser. Emer de Montmollin, qui avait été élu banneret de Neuchâtel en 1706, fut nommé conseiller d'État et Chancelier en 1710. — Sources : Jeanneret et Bonhôte. *Biographie Neuchâteloise*, 1863, II, p. 106. — F. de Chambrier. *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, 1840, p. 496. — Ch.-G. de Tribolet. *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, 1846, p. 12, 20, 25, 34, 38, 57, 81, 175 et suiv., 217.

[1] Mss. C. N° 18 AA., p. 145, Mirmand à Danckelmann, 1713.

[2] Mss. C. N° 17 S., 343, Mirmand à du Portail, 15 août 1713. — *Le général du Portail* succéda à Saint-Félix dans le commandement de la 1re compagnie des Grands-mousquetaires de Prenzlau. Devenu lieutenant-général sous Frédéric-Guillaume Ier, il eut le régiment de cuirassiers qui avait appartenu successivement à Du Hamel et à Lostanges, et l'échangea, en 1716, contre celui du prince d'Anhalt-Dessau. Du Portail, natif de Blois, mourut à Berlin, à l'âge de 76 ans, laissant des souvenirs de piété et de vertu, ainsi que sa femme, *Marguerite Dallies* ou *d'Aliès*, de la maison des *barons de Caussade*. (Er. et Recl. VII, 237.) — En 1719, Mirmand parle à sa fille d'une lettre que lui écrivait M. du Portail, pour lui donner des nouvelles de l'Église de Berlin.

[3] Archives de Dohna Schlobitten. Huit lettres de Mirmand au comte Alexandre de Dohna 1698-1713, retrouvées en 1908.

[4] Mirmand au comte Alexandre de Dohna, Amsterdam, 22 février 1701. — N° 2 des lettres ci-dessus de Mirmand.

En 1704, il lui donne des nouvelles du marquis de Miremont, qui va passer en Piémont avec de nombreux Camisards, et de la victoire navale remportée le 26 septembre 1704, par l'amiral Rok. Mirmand était alors à Wesel, et sur le point de retourner avec sa femme dans son « ermitage de Prenzlau », malgré l'opposition de leurs amis de Hollande qui « n'en peuvent pas comprendre la douceur », dit-il.[1]

En juillet 1711, Mirmand, suivant le désir du comte Alexandre de Dohna, lui proposait, pour faire l'éducation de son fils, un jeune homme sérieux et capable, M. de Jaudun. Connu de Mirmand et fort recommandé par le ministre Martel, ce jeune homme paraissait réunir toutes les qualités désirables pour l'emploi auquel on le destinait. Il fut agréé dans la maison de Dohna et y passa quelques heureuses années. Mirmand en parle plusieurs fois dans sa correspondance, s'informant si le comte est aussi satisfait du précepteur de son fils que le précepteur l'est du comte.[2]

L'année suivante, Mirmand, fixé à Neuchâtel jusqu'au règlement des affaires d'Orange, qui lui donnaient beaucoup d'inquiétude, assure le comte du plaisir qu'il aurait à lui rendre service pendant son séjour à Neuchâtel. Il lui demande quelques faveurs pour les réfugiés de Genève. D'abord sa recommandation auprès du comte Christophe de Dohna, son frère, pour un neveu de Mme d'Arzeliers, M. de Chateauvieux, qui sert depuis treize ans dans le régiment de Dohna et souhaite de l'avancement ; puis pour une dame de ses amies, Mme de Guiran, que Mirmand regarde comme sa sœur. Cette dame désire occuper au temple de Genève une place dans la tribune de Dohna, quand il s'en trouvera une vacante. Cette demande qui nous paraît bizarre ne l'était pas en ce temps, et Mirmand y revient à trois reprises dans ses lettres au comte, le priant d'envoyer un billet au Dr Manget pour règler cette affaire.[3] La correspondance ne dit pas si Mme de Guiran put assister au culte dans la tribune de Dohna, selon son désir. Dans les deux lettres suivantes, écrites en octobre et décembre 1712, Mirmand témoigne la grande joie qu'il éprouve, de

[1] Archives de Dohna Schlobitten. Mirmand au comte Alexandre de Dohna, Wesel, 3 octobre 1704. No 3.
[2] *Ibid.* Du même au même, Neuchâtel 11 juillet 1711. No 4.
[3] *Ibid.* Du même au même, Neuchâtel 27 juillet 1712. No 5.

même que les habitants de Neuchâtel, du retour à Berlin du comte Alexandre de Dohna après une absence, et ensuite de sa nomination comme gouverneur de la Prusse Orientale. [1]

Une des grandes préoccupations de Mirmand, dans ses lettres à Dohna ou à d'autres hauts personnages, avait été le désir de voir rentrer au gouvernement de Berlin l'ex-ministre baron de Danckelmann. Depuis la visite qu'il lui avait faite à Kottbus, durant son exil, cette pensée le poursuivait, car il voyait dans le rappel de cet homme de mérite, un si grand avantage pour la monarchie et le peuple prussiens, qu'il faisait tous ses efforts pour y porter les personnes qui avaient de l'influence à la cour. Aussi fut-il particulièrement heureux du rappel de cet homme d'État, et il écrivait au comte de Dohna, le 29 mai 1713 :

« Il me reste à vous dire, Monsieur, que c'est avec une extrême joie que j'ai vu, par le rétablissement de Monsieur de Danckelmann, commencer l'exécution du plan que je fis, il y a deux ans, et que je vous communiquai à mon retour de Kottbus, sur ce que le service du roi et le bien de ses États demandaient que votre famille et celle de Danckelmann fussent en possession des affaires qui les regardent. Il nous reste encore à souhaiter le retour de votre Excellence à Berlin, où elle trouvera Monsieur de Danckelmann dans les dispositions que je vous ai témoignées, dans les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire à cette occasion. » [2]

Un nouveau solliciteur se présenta, l'année 1714, en la personne du ministre Asimont, vieillard de mérite et de piété. Pasteur de la colonie française d'Erlangen, il était en grande édification à sa paroisse ; mais celle-ci étant trop pauvre pour l'entretenir à elle seule, il ne pouvait vivre que grâce à une pension du souverain, le Margrave de Bayreuth. Malheureusement, ce prince vint à mourir et la pension cessa. Se voyant forcé de quitter Erlangen et d'aller chercher une situation ailleurs, l'infortuné ministre recourut à Mirmand pour le tirer de peine, le priant, à cet effet, de s'employer en sa faveur auprès de LL. EE. de Berne, desquelles il était déjà connu. [3]

[1] Archives de Dohna Schlobitten. Mirmand au comte Alexandre de Dohna. Neuchâtel 24 octobre et 14 décembre 1712. Nos 6 et 7. Voir App. No 36. — La 6e lettre de Mirmand au comte Alre de Dohna, 24 octobre 1712.

[2] *Ibid.* Du même au même, Neuchâtel 29 mai 1713. No 8.

[3] *Samuel A. Asimont*, né à Bergerac (fils de Joseph Asimont pasteur à Bergerac

Muni d'une requête d'Asimont à LL. EE. ainsi que d'un mémoire[1] qu'il avait rédigé sur cette affaire, Mirmand s'en fut de Neuchâtel à Berne, plaider la cause du pasteur réfugié. Il la plaida si bien que les magistrats bernois consentirent une gratification en faveur d'Asimont et que peu après, les cantons évangéliques se déclarèrent, de leur côté, disposés à lui servir à l'avenir la même pension qu'ils lui avaient concédée en 1701, ce qui permit à ce digne ecclésiastique de continuer son ministère à Erlangen.

Au cours de cette même année 1714, Mirmand eut l'occasion de rendre service à l'un de ses parents Philippe de Brueys baron de Bézuc, de la famille des barons de Fontcouverte, le futur gouverneur de la principauté de Neuchâtel. Né en 1682 au château de Saint-Jean, près d'Uzès, d'une riche et illustre famille réformée du Languedoc, il avait été élevé dans la religion romaine, sans doute comme l'un de ces enfants protestants enlevés par le clergé catholique. Plus tard on le fit entrer dans l'armée française, où il était à la tête d'une compagnie. Se trouvant en garnison près des frontières de la Suisse, il en profita pour visiter sa sœur, Mme de Verfeuil[2], réfugiée à Lausanne. Celle-ci lui fit si bien connaître et apprécier la foi protestante, qu'il s'y attacha avec une profonde conviction, et renonça pour l'embrasser à sa carrière et aux avantages de sa situation. Bézuc se rendit à Berlin où il avait des parents, il entra au service de Brandebourg et fut, dès 1702, enseigne au régiment de Varennes. Il fit avec distinction les campagnes de Flandres et de la succession d'Espagne, et arriva au grade de colonel après vingt-quatre ans de service. Lorsque Mirmand

1654-1675), étudie à Puylaurens 1672, pasteur à Monbazillac 1683-1685, à Wilhelmsdorf 1695-1704, à Christian-Erlangen 1704-1724, décédé 1724. — En 1701, le Consistoire français de Berne lui fit un don de 20 écus (fr. 300), à quoi les Cantons évangéliques en ajoutèrent un autre de 50 écus (fr. 750) qu'ils lui continuèrent chaque année pendant quatre ans. — En 1714, à la demande de Mirmand, la même pension de 50 écus par an lui fut accordée par les Cantons évangéliques jusqu'à sa fin. — (Pap. Auzière. Bibl. Prot. Paris. — Communication de M. Turler, archiviste Berne. — *Fr. Prot.* 2e éd. T. I. 631.)

[1] Mss. C. No 17 S., p. 381. Mémoire sur l'affaire du Ministre Asimont. — *Ibid.*, p. 383. Remarques. — *Ibid.*, p. 389. Requête du Ministre Asimont à LL. EE. de Berne.

[2] *Anne de Bézuc*, veuve du *baron de Verfeuil*, native d'Uzès, mourut à Berlin en 1763, âgée de 89 ans. Elle était tante du lieutenant-général de Béville, et sœur de M. de Bézuc, gouverneur de Neuchâtel. Anne de Bézuc avait une sœur, nommée Marie, veuve de Jean de Bramaric, Sr de Trémons. (Er. et Recl. IX, p. 287. *Ibid.* VIII, p. 217 et suiv. — *Fr. Prot.* 2e éd. III c. 273-274.)

s'intéressa à lui, en 1714, le licenciement d'une partie des troupes alliées, survenu après le traité d'Utrecht, l'avait privé de sa position, car il se trouvait à Londres sans ressources, cherchant à gagner sa vie soit dans l'armée, soit dans la maison de quelque lord. Ne pouvant y arriver, il eut recours aux bons offices de Mirmand.

Celui-ci écrivit à Lord Galway le 1er octobre 1714, en le priant instamment de procurer à son cousin de Bézuc une pension de l'Angleterre, ou une situation quelconque qui lui permît de subsister : « Il est bien fait, lui dit Mirmand, il a du mérite et il est bon officier, de sorte qu'on sera satisfait de lui, quelque parti qu'on lui fasse prendre. »

Non content de s'adresser à son ami Galway, Mirmand écrivit directement au nouveau roi d'Angleterre, Georges Ier, la lettre suivante, dont il envoya la copie à Galway.

« Au roy d'Angleterre.

« Sire

« Dans ce temps où la joie est répandue dans tous les pays protestants au sujet de l'avènement de V. M. à la couronne de la grande Bretagne, il semble qu'on a lieu d'espérer que V. M. ne désapprouvera pas, dans cette heureuse conjoncture, ce qui serait peut-être à blâmer dans une autre; c'est sur ce fondement, sire, que je prends la liberté de vous faire savoir, avec un profond respect, que j'eus l'honneur d'être présenté à votre Majesté, il y a seize ans, par le Marquis de Laforêt, qui ayant parlé trop avantageusement sur mon sujet à V. M., lui donna occasion de me dire que puisque j'allais à Berlin, il fallait qu'il y eût de la brouillerie, car elle savait que je mettais la paix partout, ce furent les propres termes de V. M. C'est une circonstance dont je la fais souvenir dans la vue de ne lui être pas tout à fait inconnu, et de pouvoir autoriser, par ce moyen, en quelque manière, la liberté que je prends aujourd'hui de la supplier très humblement d'accorder pour un gentilhomme réfugié, de mes parents, appelé Bézuc qui est à Londres, jeune, bien fait, ayant du mérite, et bon officier, ce qu'elle trouvera à propos de lui donner pour le faire subsister d'une manière ou d'autre, car son état est tel qu'il s'accommodera, avec plaisir, de tout ce qui plaira à V. M.; je suis persuadé, sire, que je trouverais auprès de V. M., si j'en avais besoin, les mêmes grâces dont le roi Guillaume et le feu roi de Prusse ont voulu me favoriser, et dont je n'ai jamais voulu profiter; mais puisque je n'ai rien à demander pour moi à V. M., je la supplie de me permettre de lui demander, pour mon parent, les effets de sa charité, et comme c'est avec toute l'ardeur dont je suis capable que je demande très humblement cette grâce à V. M., la reconnaissance que

j'en aurai sera proportionnée au désir extrême que j'ai de l'obtenir, mais je n'en serai pas pourtant avec plus de zèle et de respect que je suis, etc.

« MIRMAND. »[1]

Nous trouvons dans les *Mémoires* de Mirmand le résultat de ses démarehes :

« Dieu répandit sa bénédiction sur mon entreprise, dit-il, en sorte que le roi m'accorda ce que je lui demandais par ma lettre. Il donna l'ordre à mylord Sunderland d'accommoder M. de Bézuc, ce qui donna la liberté au commissaire qui distribuait les pensions de lui en assigner une, préférablement aux officiers de la nation à qui elles étaient destinées, et par ce moyen Mme de Verfeuil sa sœur, et moi, fûmes délivrés de l'inquiétude où nous étions à son occasion. »

Plus tard, Bézuc rentra au service du nouveau roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, qui avait pour son caractère une estime singulière et prétendait qu'il ne lui connaissait pas de défaut. Bézuc fut commandant d'Emden et des troupes de la Frise Orientale. Le roi lui confia en 1737 le poste de gouverneur de Neuchâtel, où Bézuc s'attira l'affection générale, tout en faisant régner l'ordre et la tranquillité.[2] Il avait épousé, en 1720, *Madeleine-Charlotte Le Chenevix de Béville*,[3] tante du futur gouverneur de Béville, qui fut à son tour installé à Neuchâtel en 1779. Bézuc mourut à Neuchâtel en 1742 ; sa veuve lui survécut trois ans. Elle alla finir ses jours à Berlin, cultivant par correspondance[4] les relations de parenté et d'amitié qui l'unissaient à M. et à Mme de Chambrier-Travanet.

[1] Mss. C. No 17 S., p. 351. Mirmand au roi d'Angleterre. Octobre 1714. — *Ibid.*, p. 353. Mirmand à Galway, 1er octobre 1714.

[2] Sources pour Bézuc : ER. et RECL. VII, 277, VIII, 217 et suiv. IX, p. VII et 36. — *Fr. Prot.* 2e éd. III, 273. — Mme A. DE CHAMBRIER : *La Naturalisation des réfugiés dans le pays de Neuchâtel.* Neuchâtel 1900, p. 85.

[3] *Benjamin le Chenevix de Béville*, originaire de la province de Chartres, s'établit en Brandebourg avec sa famille avant la Révocation et y fut très considéré. Ayant pu emporter sa fortune, il y acheta, en 1681, la seigneurie de Rheinsberg qu'il posséda quelques années. Benjamin eut pour fils : *Henri Le Chenevix de Béville*, lieutenant-colonel, mort à Berlin dans un âge avancé, et pour petit-fils *Louis-Théophile* qui fut lieutenant-général et plus tard gouverneur de Neuchâtel, de 1779 à 1806, avec intermittences. Une autre branche de la famille, fixée en Angleterre sous le nom de Chenevix, est arrivée à de hautes positions ecclésiastiques. L'un de ses membres fut évêque de Waterford et Lismore. (ER. et RECL. IX. 36.)

[4] Arch. de Ch. — Correspondance de Mme de Bézuc avec Josué de Chambrier. Sept lettres, écrites de Berlin de juin 1742 à janvier 1744.

Tout en s'occupant des cas particuliers, Mirmand saisissait chaque occasion d'avancer le bien général de ses coreligionnaires, témoin sa lettre du 8 septembre 1714 à l'intendant de Bâville. Autrefois connu de ce seigneur, il apprend par son ami Chevalier, de Montpellier, que Bâville se souvient de lui et s'est informé s'il est encore à Neuchâtel. Cela lui donne l'idée de recourir à Bâville lui-même, pour obtenir son intervention auprès du roi de France, en faveur des protestants. Singulière illusion ! Voici donc ce que lui écrit Mirmand :

« C'est cette marque de votre bonté qui m'engage à prendre la liberté de vous représenter que rien ne saurait être plus glorieux pour vous, que de donner lieu au roi de faire réflexion sur les raisons qui pourraient l'obliger à traiter ses sujets réformés, qui ont laissé leurs biens en France, de la même manière qu'il traite les habitants d'Orange, qui ont la liberté de les vendre ou d'en retirer les fruits. Vous m'avouerez, Monsieur, qu'on ne peut pas regarder l'attachement que nous avons témoigné pour une religion dans laquelle nous sommes nés, sous la foi des Édits, comme une raison de nous dépouiller de nos biens. Et pour le peu d'attention que sa Majesté ait la bonté de faire là-dessus, elle trouvera sans doute que notre sortie de France ne saurait fournir à personne un titre légitime pour s'approprier les biens que nous y avons laissés, et qu'ainsi notre condition devrait être la même que celle des habitants d'Orange. Ce n'est pas, Monsieur, que nous ne soyons accoutumés, depuis près de trente ans, de nous passer de ces biens, et que nous n'ayons fait notre compte d'en être privés pour toujours ; mais nous serions ennemis de nous-mêmes et de nos familles, si nous ne tâchions de profiter des réflexions que sa Majesté pourrait faire sur cette matière, si vous aviez la bonté d'employer vos soins pour cela. L'avantage que j'espère d'en retirer personnellement n'est pas ce qui m'engage, Monsieur, à vous proposer ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, car outre qu'à l'âge de 63 ans où je me trouve il ne me reste plus qu'à penser à mon prochain délogement, Dieu m'a fait la grâce dans mon exil de pourvoir à mes nécessités, par le moyen de quelque peu d'argent placé en Angleterre et d'un mariage avantageux que je fis en Hollande avec une nièce de feu M. le Premier, qui m'ont mis en état de subsister sans recevoir aucune pension des Puissances protestantes, quoiqu'il n'ait tenu qu'à moi de m'en prévaloir. Mais la considération de ma famille, qui consiste en une fille unique, mariée avec M. le baron de Beaufain, et celle de plusieurs autres personnes à qui la jouissance de leurs biens serait fort nécessaire, m'oblige à souhaiter, Monsieur, que vous vouliez bien exercer votre générosité, en tâchant de la leur procurer. Quoi qu'il en soit, il me restera toujours la satisfaction de m'être acquitté de mon devoir dans cette occasion. »[1]

[1] Mss. C. No 17 S., p. 347. Mirmand à M. de Bâville. Neuchâtel, 8 septembre 1714.

Inutile de dire qu'on ne trouve aucune trace de réponse à la lettre de Mirmand.

En juin 1715, Mirmand recommande au comte de Dohna la marquise de *Largentière*, qui était parente de ce ministre. Arrivée depuis peu à Genève avec neuf enfants, trois garçons et six filles, son intention était de se fixer à Lausanne avec ces dernières, qu'elle avait le moyen d'entretenir. Quant à ses fils, dont l'aîné avait déjà été lieutenant en France, ils se destinaient au service du roi de Prusse, et Mirmand était chargé d'en avertir le comte de Dohna, afin qu'il leur procurât quelque place à Berlin.

« La famille de Mme de Largentière [1], lui dit-il, n'est pas la seule que nous voyons sortir de France, la persécution qu'on y renouvelle, Monsieur, avec plus de fureur que jamais, sert à réveiller nos frères qui, satisfaits de ce qu'on n'exigeait point d'eux d'acte de la religion romaine, demeuraient tranquillement dans un état où Dieu n'était point glorifié, car ils n'auraient eu garde de dire qu'ils renonçaient aux engagements qu'ils avaient pris et qu'ils voulaient professer la religion réformée. Voici qui va nous fournir un grand sujet de consolation par le retour de nos frères à la profession de la pureté de l'Évangile ; mais aussi quel sujet de déplaisir n'est-ce pas, de ne voir aucun endroit, où ceux qui auront besoin de secours puissent être assurés d'en trouver. Qu'il est affligeant, Monsieur, de ne pouvoir plus regarder le Brandebourg comme on faisait dans ce temps malheureux, mais heureux à cet égard, où nos réfugiés y couraient en foule, dans l'assurance qu'ils trouveraient à s'y occuper dans leur profession mais qu'ils y trouveraient aussi du secours dans leurs nécessités. Chacun trouvait à cela son compte, le prince aussi bien que les réfugiés, et je vous avoue que je n'ai pu voir sans une sensible douleur, que le changement qui est arrivé à Berlin depuis la mort du feu roi était capable d'empêcher bien des gens qui étaient en France de s'y retirer avec leurs biens, [en] voyant que la religion n'était pas rétablie après la paix, dans ce royaume, comme on l'avait espéré.

« J'eus l'honneur de faire savoir à S. E. le baron de Danckelmann les représentations qu'il y avait à faire là-dessus au roi, dont les intérêts me sont toujours fort chers ; mais enfin, n'ayant rien à me reprocher, je me tranquillise

[1] La famille de *Largentières* (*L'argentières* ou *Argentier*), originaire de Champagne, fut une des principales du Refuge en Brandebourg. Dès avant la Révocation, L'Argentier Seigneur du Chesnoi, marié à Madeleine d'Avernoult, prévoyant les malheurs qui allaient fondre sur la France, avait envoyé ses six fils à l'étranger ; quatre d'entre eux se retirèrent en Brandebourg. La marquise appartenait sans doute à cette famille qui avait encore des représentants à Utrecht en 1783. (Er. et Recl. *o. c.* II, p. 150.)

dans ma cellule et je me dispose à secourir nos frères, dans cette nouvelle dispersion, autant qu'il me sera possible, en me réduisant à ce qui m'est absolument nécessaire. C'est ainsi qu'en tâchant de faire un bon usage de mon bien et de ma vie, je travaille à m'affermir de plus en plus dans l'assurance de ma paix avec Dieu, et que je me prépare à l'éternité, dans laquelle je suis fort près d'entrer, car j'ai 64 ans.

« Je ne doute pas que quoique vous soyez bien éloigné de cet âge, ce ne soit là votre grande occupation, que vous ne mettiez les avantages du monde dans le rang où ils doivent être, et qu'ainsi vous n'en jouissiez sans y attacher votre cœur. »[1]

III

Mort de Louis XIV. — 1715.

A la mort de Louis XIV, qui succomba le 1er septembre 1715, les réfugiés reprirent partout l'espoir de rentrer enfin dans leur patrie. Les principaux d'entre eux recherchèrent les moyens de faire cesser les maux déchaînés par le feu roi sur l'Église réformée de France. Mirmand ne resta point inactif; il écrivit à Duquesne, à Galway, à d'autres personnes. Encore une fois, les chefs réformés unirent leurs efforts pour agir sur les puissances protestantes, et par elles sur le régent de France, duc d'Orléans, dans le but de rendre une patrie aux exilés, et de les rétablir dans leurs droits et leurs propriétés.

« Ne rien précipiter et ne rien négliger, sont deux choses auxquelles il faut être à mon avis également attentif », telle était la maxime de Mirmand.

De Neuchâtel, il écrit à Duquesne, le 11 septembre 1715:

« Il n'y a pas lieu de douter, Monsieur, qu'étant aussi attentif que vous l'êtes à tout ce qui peut contribuer au bien de l'Église, la circonstance où nous nous trouvons par la mort du roi de France ne vous ait déjà fait penser à l'oppression sous laquelle gémissent nos frères dans ce royaume, et aux soins qu'il faudrait prendre pour tâcher de les en délivrer. Comme ils ne peuvent pas

[1] Mss. C. No 17 S., p. 357. Mirmand au comte de Dohna, Neuchâtel 5 juin 1715.

agir eux-mêmes dans cette occasion, ils espèrent sans doute que nous agirons pour eux, et que nous leur donnerons cette marque de notre charité. Vous jugez bien, Monsieur, que cela vous regarde d'une manière particulière, puisqu'il n'y a personne qui puisse mieux que vous faire là-dessus les représentations nécessaires. La misère qui règne en France sera peut-être un meilleur moyen pour les faire goûter, que toutes les raisons que la justice peut nous fournir. En cas vous n'ayez pas un moyen assuré pour faire tomber votre écrit entre les mains de S. A. royale [le Régent], je le ferai tenir, s'il plaît à Dieu, seulement à M[me] la duchesse, sa mère, par la voie d'une de ses cousines germaines qui est fort de mes amies. [1]

« Il y a grande apparence que Mylord Galway fera de son côté auprès du R[oi] d'A[ngleterre] les diligences nécessaires pour le bien de nos frères. » [2]

D'autre part, Mirmand s'adresse à Lord Galway, le 23 septembre :

« On dit que ce prince [le régent] a témoigné publiquement qu'il voulait qu'on ne forçât personne pour la conscience, mais si on en demeurait là, et qu'on se contentât d'une simple tolérance, ce parti serait, à mon avis, ruineux pour la religion ; mais il faut espérer que les bons offices de S. M. Britannique en obtiendront le libre exercice, s'il plaît à Dieu. Nous devons souhaiter cette consolation à nos frères, et contribuer, autant qu'il dépend de nous, à établir partout la prédication de la pureté de l'Évangile, sans trop approfondir l'avenir. » [3]

[1] *Charlotte Amélie de la Trémoille Comtesse d'Altenbourg*, 1652-1732, fille de Charles Henri de la Trémoille, prince de Tarente, duc de Thouars, etc. et d'Émilie de Hesse (Voir Chap. IV. Note p. 178). Élevée par la duchesse de la Trémoille, sa grand'-mère, jusqu'à la mort de celle-ci, en 1664, elle devint, en 1672, demoiselle d'honneur de la reine de Danemark, sa parente, et épousa, en 1680, Antoine comte d'Altenbourg, bâtard d'Antoine Gonthier comte d'Oldenbourg, dernier représentant de la ligne cadette de cette maison. Antoine d'Altenbourg né en 1633, mort en 1680, peu après son mariage, fut légitimé par son père, en 1654, et reçut de l'empereur le titre de comte d'Altenbourg. Malgré sa légitimation, il ne put, en 1667, succéder à son père comme comte d'Oldenbourg et de Dolmenhorst, et n'obtint en partage que les seigneuries secondaires de Kniphausen, Varel et Sahde. Créé comte danois en 1671, gouverneur des comtés d'Oldenbourg et de Dolmenhorst, il fut envoyé au congrès de Nimègue, en 1676, comme l'un des plénipotentiaires du roi de Danemark. — (Édouard de Barthélémy, *Mémoires de Charlotte Amélie de La Trémoille, comtesse d'Altenbourg* (1652-1719) Genève, 1876, et D[r] R. Mosen, *Das Leben der Princessin Charlotte Amélie de la Trémoille.* Oldenburg und Leipzig, 1892 ; cf. *Bulletin Protestant* 1895, 269.)

[2] Mss. C. N° 17 S., p. 379. Mirmand à Duquesne, Neuchâtel, 11 septembre 1715.

[3] Mss. C. N° 17 S., p. 361. Mirmand à Lord Galway, Neuchâtel, 23 septembre 1715.

Les protestants de France étaient en effervescence depuis la mort du roi, on redoutait une sédition. Mirmand et Duquesne s'efforcèrent de les calmer. Le premier écrit à Duquesne le 28 septembre :

« C'est fort à propos, Monsieur, que vous ayez pris vos précautions pour retenir le zèle de notre peuple dans la conjoncture où nous nous trouvons ; j'ai suivi votre exemple en écrivant en divers endroits dans la même vue, mais en même temps j'ai pensé que s'il était à souhaiter que nos ennemis ne pussent rien trouver dans la conduite de nos frères qu'ils pussent appeler sédition, il ne serait pas mal qu'on y vît des marques de l'ardeur avec laquelle ils désirent d'être délivrés de l'oppression qu'ils souffrent depuis si longtemps, et d'être remis en possession des avantages dont ils ont été privés. Je vous avoue que je serais bien aise d'apprendre que, de divers endroits du royaume, on a fait là-dessus des représentations fortes et respectueuses, et qu'on les a envoyées par la poste, dans la crainte de ne pouvoir pas avoir un libre accès auprès de ce prince. C'est une pensée qui doit venir naturellement à nos frères et que quelques particuliers peuvent exécuter pour tout le corps dans les villes considérables...

« Voici une autre pensée que j'ai à vous proposer, qui est que pour ne demeurer pas les bras croisés, et pour n'avoir pas à nous reprocher de rien négliger pour nos frères dans cette conjoncture, il faudrait solliciter les puissances rel[igieuses] prot[estantes] d'agir en leur faveur auprès de S. A. R. La prudence ne veut pas que les réfugiés qui sont dans leurs divers états, à la réserve de ceux qui sont en Suisse, [le fassent][1] dans cette occasion. Mais je pense que ceux de Genève pourraient écrire, tant de leur chef que de la part de leurs frères qui sont en Suisse, [et dont les vues] leur sont bien connues à cet égard, et envoyer des lettres ou à des comp[agnies] ecclés[iastiques] ou à quelqu'un de vos Messieurs, dans les divers endroits où elles sont adressées.

« Je ne suis pas bien déterminé s'il serait à propos ou non de parler dans ces lettres des biens que les réfugiés ont en France, car il y a du pour et du contre sur cet article quant à présent. »[2]

Le 30 septembre, à la suite de cette correspondance, Mirmand s'adresse à la comtesse d'Altenbourg, à Copenhague, la priant de l'aider à obtenir une audience du duc d'Orléans à Paris, en écrivant en sa faveur à sa cousine, la duchesse d'Orléans, mère du Régent.

Mirmand veut aller lui-même à Paris, et plaider auprès du duc la

[1] Plusieurs mots sont illisibles dans l'original.

[2] Mss. C No 17 S., p. 365. Mirmand à Duquesne, Neuchâtel, 28 septembre 1715.

cause des protestants. Celui-ci paraît être favorable à nos coreligionnaires, dit-il ; il s'est montré bien disposé pour les galériens dont lui a parlé Lord Stairs, ambassadeur d'Angleterre à Paris. Peut-être que si quelqu'un des réfugiés, connaissant bien leurs affaires, pouvait lui exposer leurs souffrances, on en retirerait un grand avantage. [1]

Enfin Mirmand, apprenant le prochain départ de Duquesne pour Paris, l'en félicite le 5 octobre, espérant qu'il pourra obtenir quelque adoucissement au sort des protestants.

« J'en bénis Dieu de tout mon cœur, lui dit-il, et je le prierai continuellement de répandre sa bénédiction sur le soin que vous prendrez pour tant de personnes qui s'y attendent... Vous pourrez présentement, dans l'endroit où vous êtes, juger mieux que vous n'auriez [fait] de ce que nous avons à faire et de ce que nous pouvons espérer. Je m'imagine que l'ambassadeur d'Angleterre vous sera d'un très grand secours, pour reconnaître le terrain et pour vous procurer l'audience dont vous me parliez dans votre dernière lettre. J'espère que vous voudrez bien me faire part des découvertes que vous aurez faites... Cependant, j'ai à vous dire que nos réfugiés se donnent de grands mouvements en divers lieux, dans la pensée que non seulement ils peuvent aller en France, sans rien craindre par rapport à la religion, mais encore que, d'abord après leur arrivée, ils jouiront de leurs biens. Cela pourrait arriver dans la suite, mais présentement dans l'état où sont encore les choses, il y aurait de l'imprudence dans cette conduite, ce qui m'oblige à y remédier autant qu'il m'est possible. » [2]

Ces démarches ne furent couronnées d'aucun succès ; le Régent se rapprocha de la cour de Rome qui ne lui permit, ni d'user de clémence vis-à-vis des réformés français, ni de leur faire rendre justice. Malgré les efforts des hommes de cœur que nous avons vus à l'œuvre, la situation des protestants ne fut pas sensiblement modifiée par la mort de Louis XIV. [3]

[1] Mss. C. N° 17 S., p. 367. Mirmand à S. A. Mme la comtesse d'Altenbourg, 30 septembre 1715.

[2] *Ibid.*, p. 371. Mirmand à Duquesne, 5 octobre 1715.

[3] *Ibid.*, p. 373. Mirmand à M. de Béville, à Berlin, 15 avril 1716.

IV

Nouvelle tentative de Mirmand pour faire rendre à sa fille Marguerite les biens qu'il possédait en France.

Comme nous l'avons dit plus haut, si Mirmand avait fait pour lui-même le sacrifice de ses biens, il croyait cependant de son devoir de faire toutes les démarches possibles pour qu'ils fussent rendus un jour à sa fille et à sa petite-fille.

Ses tentatives de 1696 n'avaient abouti à rien, en raison des édits de Louis XIV. Mais en 1713, comme ce monarque paraissait près de sa fin, Mirmand pria les seigneurs de Zurich et ceux de Berne de donner, plus tard, à sa petite-fille Jeanne-Henriette de Cabrol une recommandation pour la cour de France, à l'effet de recouvrer ses biens. Par décision du 24 mai 1713, le conseil de Zurich ordonna qu'un brevet serait accordé à M. de Mirmand, quand il le désirerait.[1]

Il se prévalut de cette promesse après la mort de Louis XIV, et obtint pour le Régent les recommandations désirées.[2] Muni de ces lettres et de celle du roi de Prusse, il se proposait d'aller à Paris exposer sa requête au duc d'Orléans. Il lui écrivit pour demander une audience, mais ne reçut aucune réponse.

Il se souvint alors de *Jacques-Louis de Beringhen*,[3] cousin germain de feu sa femme, fils de M. le Premier dont nous avons parlé

[1] Arch. de Zurich. Mirmand au bourgmestre Escher de Zurich, 20 avril 1713, et Requête de Mirmand à LL. EE., même date. Décision du Conseil de Zurich en faveur de Mirmand, 24 mai 1713.

[2] Arch. de Zurich. Lettre de Mirmand à Monseigneur [Escher] 30 octobre 1715, et Requête de Mirmand aux seigneurs de Zurich. (Communications de J.-H. Labhart.)

[3] Monsieur le Premier, c'est-à-dire le premier écuyer de la petite écurie. *Jacques-Louis, marquis de Beringhen* était né à Paris le 20 octobre 1651. Entré d'abord dans l'ordre de Malte, il le quitta en 1674, pour remplacer à la tête du régiment Dauphin son frère aîné, tué devant Besançon. Il avait eu le gouvernement des citadelles de Marseille, en 1679, et la succession de son père, comme premier écuyer, en 1692. Par une faveur exceptionnelle, le roi l'avait fait chevalier des ordres en 1688, et l'avait choisi pour accompagner Monseigneur aux armées. Sous la Régence, Beringhen fut membre du conseil du dedans, directeur général des ponts et chaussées et membre

et qui avait succédé à la charge de son père. Très bien vu du Régent, membre du Conseil des litiges pour les affaires des protestants, ce seigneur était avantageusement placé pour seconder les vues de Mirmand. Celui-ci, par une lettre du 2 novembre 1715, fit appel à ses bons offices pour l'obtention d'un passe-port. Il fut charmé de trouver en M. le Premier un homme d'une parfaite obligeance, qui mit tout en œuvre, pendant plus d'une année, pour faire réussir ses projets, et qui lui écrivit de Paris le 26 novembre 1715:

« Vous avez bien fait de ne vous point mettre en chemin sur les bruits publics qu'il y avait pleine liberté de venir en France ; bien loin que les édits du feu roi soient révoqués, ils sont aujourd'hui encore plus étroitement gardés, et exécutés avec plus de rigueur et de sévérité.

« Je n'ai pas laissé que de demander moi-même à S. A. R. Mgr le Duc d'Orléans un passeport pour vous, lequel m'a été refusé pour le présent ; mais si vous pouvez me détailler l'affaire pour laquelle vous désirez faire un voyage à Paris, peut-être que les circonstances aideraient à vaincre la difficulté, et si elle était de nature à mériter faveur, je ferais encore une tentative et je tâcherais d'y réussir... » [1]

Mirmand se heurtait à la terrible situation créée par les ordonnances du feu roi ; même après sa mort, personne n'osait toucher à cet édifice. Si les réfugiés et les protestants restés en France avaient espéré que la disparition du roi les délivrerait de l'exil et de la persécution, ils furent cruellement désabusés. Lorsqu'il s'adressa à Beringhen, Mirmand ignorait cet état de choses; aussi fut-il surpris de se voir refuser un passeport et fit-il observer que Duquesne avait bien pu rentrer à Paris.

« Vous verrez par l'événement que cela ne lui aura pas été fort utile », lui répondit son parent, qui engagea Mirmand, le 4 février 1716, à lui confier les motifs de son séjour à Paris : [2]

« J'ai eu l'honneur de vous écrire qu'il me fallait expliquer quelles affaires vous pouvez avoir en ce pays, n'étant pas censé que vous y

honoraire de l'académie des belles-lettres. Il mourut le 1er mai 1723. — (Saint-Simon. *Mémoires*, édition de Boislille, Paris 1879. T. Ier, p. 190 à 194, et 265, note 6. Add. p. 371, 49.)

[1] Arch. de Ch. Beringhen à Mirmand, 26 novembre 1715.

[2] *Ibid.* Beringhen à Mirmand, 3 et 4 février 1716.

en puissiez avoir aucune, parce que vous n'y avez et n'y pouvez avoir aucun bien depuis votre retraite. »

Mirmand dut se décider à exposer ses raisons : il désirait remettre lui-même au Régent les lettres des puissances qui lui demandaient de rétablir sa fille Marguerite, épouse du baron de Beaufain, en possession des biens qu'elle aurait eus en France, si elle n'en était point sortie à l'âge de sept ans. Les explications qu'il aurait à fournir au duc lui aideraient à surmonter les difficultés qui se présenteraient, car dit-il :

« Je ne doute pas qu'on n'en fit sur les conséquences, mais je puis aussi espérer qu'on n'aurait point égard à cette difficulté, après avoir considéré que les princes sont les maîtres des conséquences, que s'ils y avaient égard, ils n'accorderaient presque jamais des grâces, et qu'il n'y a rien de si commun parmi eux que d'en accorder aux uns et non pas aux autres ; surtout quand il s'agit, comme dans cette occasion, de faire plaisir à des Puissances qu'on est bien aise d'obliger ».[1]

Beringhen estime que ces raisons sont mauvaises, et les recommandations plus nuisibles qu'utiles.

Le projet de voyage à Paris fut donc abandonné.

Mais comme la santé de Mirmand était alors ébranlée par les atteintes de la gravelle, maladie qui devait l'emporter plus tard, et que les médecins lui prescrivaient une cure aux eaux de Balaruc, en Languedoc, où il devrait prendre aussi celles de Vals, son parent s'offre à demander pour cette raison le passe-port qui lui est nécessaire : « *Quand vous m'aurez donné votre parole*, lui écrit Beringhen, *que vous vous conduirez sagement en ce pays-là*,[2] où vous serez fort observé, je vous donnerai une recommandation pour M. de Bâville, qui ne fera que donner une plus grande attention sur ce que vous ferez. Il faut qu'on vous ait persuadé contre la vérité que les choses étaient changées depuis la mort du roi... »[3]

Le 24 mars, Beringhen annonçait à Mirmand le prochain envoi de son passe-port. Il ne l'avait obtenu qu'à grand'peine, et en répondant de lui et de sa bonne conduite.

[1] Arch. de Ch. Mirmand à M. Le Premier, 12 février 1716.
[2] C'est nous qui soulignons.
[3] *Ibid.* Beringhen à Mirmand, 22 février 1716.

« Je compte, dit-il, que vous aurez une grande attention à tout ce que vous ferez et direz, pendant le séjour que vous y ferez, pour ne me point attirer des reproches.

« La manière dont se sont comportés quelques religionnaires, à qui il a été accordé permission de venir en Languedoc, dont on a été fort mécontent, sera cause qu'on aura grande attention sur vous. Ils s'étaient peut-être flattés que les ordonnances du dernier règne seraient changées, ou du moins fort adoucies, mais je puis vous assurer que la résolution est prise de les faire exécuter avec la dernière exactitude, même avec sévérité...

« J'aurai l'honneur de vous envoyer, avec votre passeport, une lettre que j'écrirai à M. de Bâville, non seulement pour vous recommander, mais pour être témoin de votre bonne conduite, dont je lui répondrai. Ainsi au lieu de trouver mauvais de vous voir examiner avec beaucoup de circonspection, soyez le premier à rendre compte de toutes vos démarches, et à n'en faire aucune que de concert avec M. de Bâville, sans quoi il vous arriverait des désagréments auxquels je ne pourrais parer. »[1]

Peu de jours après (le 30 mars) Beringhen expédiait à Mirmand le brevet du roi, lui accordant permission de séjourner six mois aux bains de Balaruc pour rétablir sa santé, à condition de s'y conduire de manière qu'il n'en revienne aucune plainte, et passé ce temps, de quitter le royaume, ou mieux de se convertir.[2] Il y joignait une lettre de recommandation pour l'intendant Lamoignon de Bâville, une autre pour le duc de Roquelaure, commandant militaire de la province, et il renouvelait ses avis de prudence : « Vous saurez par la suite les difficultés que j'ai eues. J'ai compté sur votre bon esprit, et sur la sagesse avec laquelle vous saurez vous gouverner pendant votre séjour en France. »[3]

Enfin Beringhen, ayant prévenu Bâville de la permission qu'il avait obtenue en faveur de Mirmand, en reçut une réponse qu'il envoie à ce dernier, « par laquelle, disait-il, vous connaîtrez la situation présente des affaires pour ce qui vous peut concerner, dans quels engagements j'ai été obligé d'entrer pour vous procurer votre permission, et combien sont sérieuses les réflexions que je vous ai faites sur la

[1] Arch. de Ch. Beringhen à Mirmand, 24 mars 1716.

[2] *Ibid.* Brevet original signé *Louis* et *Phelyppeaux*, 28 mars 1716. Voir App. N° 37.

[3] *Ibid.* Beringhen à Mirmand, à Bâville et au duc de Roquelaure, 30 mars 1716.

conduite que vous aurez à tenir, sitôt que vous serez arrivé en France. »[1]

Voici la réponse de Bâville à Beringhen :

« Le 12 avril 1716.

« Tout ce qui viendra de votre part, Monsieur, sera toujours très bien reçu en Languedoc, pendant que j'y aurai quelque pouvoir, même M. de Mirmand, quoique la venue d'un réfugié qui ne veut point se convertir ne soit pas trop bonne dans la conjoncture présente, où tous les N[ouveaux] C[onvertis] se sont mis en tête sans fondement qu'il doit y avoir bientôt quelque grand changement à leur égard pour les affaires de la religion, et où même ils commencent à faire quelque petite tentative par des assemblées entre eux, pour éprouver si on les laissera faire, et si les espérances qu'on leur a données de Genève et des pays étrangers peuvent avoir quelque espérance (*sic*). Comme ils aiment fort à raisonner sur tout ce qui se passe, quand ils verront des Religionnaires un peu distingués revenir, quoique ce ne soit que pour six mois, ce sera pour eux une tentation pour en tirer de mauvaises conséquences. Je suis persuadé que M. de Mirmand se conduira si bien qu'on n'aura aucun sujet de se plaindre de son séjour, et puisque vous le voulez bien ainsi, avec toutes les honnêtetés du monde que j'aurai pour lui, et pour tous ceux que vous honorerez de votre protection, je lui donnerai des surveillants qui m'avertiront de tout, et s'il tombait dans quelque faute, je ne manquerai pas de vous en rendre compte, afin qu'il vous plaise d'y remédier. »[2]

A la lecture de ces lettres, Mirmand ouvrit enfin les yeux, et, comprenant quels dangers son voyage en France pouvait lui faire courir, il y renonça fort sagement, ce dont Beringhen le félicita cordialement. Après quoi, cet homme dévoué lui proposa de s'occuper lui-même de ses affaires d'intérêt à Paris. Mirmand, qui s'était établi à Genève, en mai, pour être plus près de la France, envoya alors à Beringhen un mémoire sur ses affaires, les lettres officielles du roi de Prusse et de l'État de Zurich, et une lettre de Galway à Lord Stairs, ambassadeur d'Angleterre à Paris, pour que son parent en tirât le meilleur parti en faveur de sa fille et de sa petite-fille.[3]

1 Arch. de Ch. Beringhen à Mirmand, 21 avril 1716.
2 *Ibid.* Bâville à Beringhen, 12 avril 1716.
3 *Ibid.* Mémoire de Mirmand pour la revendication des biens de sa fille, 18 mai 1716. Lettre de Mirmand à M. Le Premier, 26 juin 1716, renfermant copie de celles de Galway et de Mirmand, à Mylord Stairs.

De concert avec le maréchal d'Huxelles[1], président du conseil des affaires étrangères, auquel il remit les dits papiers, Beringhen s'occupa avec zèle de cette négociation.

De Genève, Mirmand prévint l'intendant de Bâville que son voyage était renvoyé à plus tard. Il en reçut la réponse suivante :

« Je suis bien aise, Monsieur, que vous veniez en ce pays, puisque vous en avez la permission du Roy ; je serai, je vous assure, ravi de vous y voir, et vous y rendre mes services dans les occasions qui s'en présenteront. »[2]

En juillet, Beringhen ne pouvait pas encore donner de bonnes nouvelles. Il souhaiterait que les grâces qu'il sollicite pour son parent eussent été accordées à des officiers suisses, car ce serait un précédent à faire valoir en sa faveur. Les lettres que Mirmand lui a fait tenir risquent fort d'être inutiles, dit-il, quoiqu'il y en ait une d'un de ses anciens et bons amis (Ruvigny).

Mirmand lui cita alors l'exemple du colonel suisse de Bettens, qui avait obtenu le bien de son épouse, française réfugiée. Mais Beringhen lui fit remarquer que les biens en question avaient été refusés à la femme de M. de Bettens, mais accordés à lui-même, à titre de gratification, en raison des services qu'il avait rendus à la France.

« J'ai eu, dit-il, une particulière attention à ce qui s'est fait en cette occasion, par rapport à vos intérêts. Je n'aurais pas manqué de me servir pour vous de l'occasion, et j'aurais profité de l'exemple, si j'y avais trouvé quelque-chose de pareil ou de favorable. Vous savez bien que ce que vous demandez est une pure et grande grâce.

« Je veux bien que les recommandations que vous avez pourraient autant opérer que les services que rend un particulier à l'État ; mais il faudrait en même temps que tous les règlements, tant anciens que nouveaux, contre les

[1] *Nicolas du Bled, marquis d'Huxelles* 1652-1730, homme de guerre et diplomate français. Maréchal de France 1703. En 1710, Louis XIV l'envoya comme plénipotentiaire avec l'abbé de Polignac aux conférences de Gertruydenberg, et tous deux prirent part aux négociations d'Utrecht. Dans son testament le roi désigna d'Huxelles pour faire partie du Conseil de régence. Le régent l'appela à la présidence du Conseil des Affaires étrangères et le nomma Conseiller au Conseil de régence en 1718.

[2] Arch. de Ch. Mirmand à Bâville 19 juin 1716. (Voir le fac-similé de cette lettre.) Réponse de Bâville à Mirmand 26 juin 1716, autographe.

gens sortis du royaume, ne s'opposassent point à cette grâce, et qu'elle ne tirât point à conséquence pour tant de personnes en pareil cas. »[1]

Cette correspondance dura jusqu'en décembre 1716; elle n'aboutit qu'à manifester la bonne volonté de Beringhen et l'impossibilité de modifier les édits. [2]

Mirmand en conserva une vive gratitude à son cousin, et se sentit la conscience tranquille, par le sentiment d'avoir accompli son devoir. Libre désormais de songer à son avenir, il forma le projet de se retirer chez le fils de son ami, Jacques Saurin, pasteur à la Haye, pour y finir ses jours et consacrer ses dernières années à se préparer à la mort.

Saurin était beaucoup plus jeune que Mirmand, puisqu'il n'avait que neuf ans, lorsqu'en 1686 il quittait la France avec ses parents, dans la même barque que celui-ci. Mirmand lui écrivit donc, pour lui demander s'il serait disposé à le recevoir dans sa maison, à titre de pensionnaire, espérant trouver auprès de lui tout l'appui spirituel qu'il en attendait.[3] Ce projet n'eut pas plus de suite qu'un autre, conçu deux ans auparavant avec son ami La Placette, pasteur à Copenhague. Tous deux voulaient se retirer en Hollande, chez leur ami commun, Basnage, mais la santé chancelante et les infirmités de ce dernier firent échouer leur plan.

Mirmand ne se doutait pas que sa fille allait devenir veuve pour la seconde fois, et qu'il aurait à remplir vis-à-vis d'elle de nouveaux devoirs qui le retiendraient en Suisse.

[1] Arch. de Ch. Beringhen à Mirmand 20 juillet, 28 août et 16 décembre 1716. Mirmand à Beringhen 24 août 1716.

[2] Voir App. No 42. — Restitution des biens de Henri de Mirmand à sa petite-fille, Jeanne Henriette de Cabrol.

[3] Mss. C. No 17 S., p. 375. — Mirmand à Saurin, 1er septembre 1716. — *Ibid.*, p. 373. Mirmand à M. de Béville à Berlin, 15 avril 1716. Mirmand parle de son projet d'aller en France, des affaires protestantes et de la politique du Régent.

V

Mirmand à Morges 1716. — Mort du baron de Beaufain 1717. — Les piétistes.

Les projets de Mirmand n'ayant pas abouti, il vint, l'an 1716, se fixer à Morges, auprès de la famille de Beaufain, qui y avait élu domicile. Il y passa l'hiver de 1716 à 1717 avec ses enfants, d'une façon très calme; mais le 29 mars le baron de Beaufain fut pris subitement d'un violent mal d'estomac, qui, malgré les soins les plus empressés, eut, dès le lendemain, une issue fatale. Cette mort inattendue fit grande impression, car le défunt s'était acquis l'estime générale par ses qualités éminentes. [1]

Voici ce que dit Jules Chavannes, à propos de Mirmand et de Beaufain : « Le Refuge compta aussi à Morges parmi ses nobles représentants M. Henri de Mirmand.

« Il y avait été attiré par son gendre, M. de Beaufain, lequel y avait transporté son domicile en 1716, pour se rapprocher de Genève. Ce dernier mourut l'année suivante et les autorités de la ville témoignèrent, à l'occasion de son décès, la considération que la famille réfugiée s'était acquise. »[2]

Le Conseil de la ville de Morges décida que son corps serait inhumé dans l'église aux frais de la ville. [3]

[1] Arch. de Ch. *Relation détaillée de la maladie de M. de Beaufain*, 29 et 30 mars 1717, faite par le médecin qui l'a soigné. — *Acte de décès du baron de Beaufain*, extrait du registre mortuaire de Morges, 1er avril 1717 (date de l'ensevelissement). — *Élégie du pasteur Boisserand,* intitulée « Plainte de la Piété sur la mort précipitée, mais chrétienne et heureuse de Très noble et très vertueux seigneur Frédéric Berenger, baron de Beaufain ». Traduction (du latin). Voir aussi App. No I, Mém. Mir. p. 31.

[2] Jules Chavannes, *Les Réfugiés français dans le pays de Vaud*, p. 292.

[3] *Ibid.*, p. 293. « Dieu ayant retiré à soi le 1er avril 1717, M. le baron de Beaufain qui s'était habitué en cette ville depuis quelque temps en ça, le conseil de ce lieu ayant réfléchi que le dit seigneur baron s'était distingué pendant le séjour qu'il a fait ici, tant par sa piété et sa charité que par toutes sortes de vertus chrétiennes, qu'il sera enseveli aux frais de la ville autant honorablement qu'il se pourra, et son corps mis dans la chapelle de cette église, du côté du vent, qui est joignant le chœur. » — (Extrait du livre des délibérations du Conseil de Morges.) Nous avons inutilement recherché le

Une famille nombreuse vivait groupée autour de Beaufain. Outre sa femme, son beau-père de Mirmand et Jeanne-Henriette de Cabrol, il avait encore deux fils et une fille, issus de son premier mariage avec Françoise de Sauzin. Il y avait aussi un M. Claude de Lange, gentilhomme réfugié de Grenoble, peut-être son parent, avec sa femme Dem^elle^ Sarrazin et deux servantes. Fixés à Morges dès avant 1693, ils vivaient de leurs rentes et faisaient de grandes charités. En 1701, ils demandèrent la naturalisation.[1]

Mirmand s'occupa du règlement de la succession de son gendre, qui, en vertu du traité d'Utrecht et grâce à sa qualité de réfugié d'Orange, avait conservé la jouissance de ses biens en ce pays, et des intérêts des enfants de Beaufain. Au mois d'août, il fut chargé par les héritiers de M. de Beaufain de remettre un don de 1000 florins (de Genève) au conseil de la ville de Morges, pour son hôpital.

En octobre 1717, Mirmand reçut encore une lettre de Lord Galway, — la dernière qu'il devait tenir de ce fidèle ami — ; après lui avoir parlé d'une pension de 12 £ sterling qu'il faisait à *Mlle Darassus*[2], et d'une autre pension qu'il cherchait à obtenir, en Angleterre, pour M. *de Malerargues*, Galway continue en ces termes :

« Dans votre lettre, je suis fort obligé des expressions tendres dont vous vous servez en cette occasion ; j'espère que vous ne doutez pas que je n'aie les mêmes sentiments pour vous, et j'ai lu avec consolation et édification tout ce que vous m'écrivez au sujet de notre mort. Nous ne sommes plus d'âge à voyager, et le voyage de Genève ici est trop long pour que j'ose me flatter du plaisir de vous revoir ; mais je suis persuadé que vous me continuerez votre amitié et que vous vous souviendrez de moi dans vos prières...

« Je vous demande encore la continuation de votre amitié, vous pouvez compter sur la mienne ».[3]

maison qu'habitaient MM. de Beaufain et de Mirmand, à Morges. Les investigations auxquelles s'est livré M. le Prof. Dr F.-A. Forel, avec une parfaite obligeance, n'ont pas abouti. Il est fort probable que la dite maison n'existe plus.

[1] Liste des émigrés français à Morges, années 1694, 1699, 1701. (Communications de M. le Prof. Dr F.-A. Forel.)

[2] *M. Darassus,* réfugié du Piémont, était pasteur de l'Église française d'Erlangen, en 1693. L'année suivante, il devint chapelain de milord Galway à Turin, et n'étant pas revenu avec lui en Angleterre, en 1695, il fut remplacé. (*Bull. Prot.* VIII, 223. — Jules Chavannes, *o. c.*, p. 227.) — C'est sans doute à sa veuve que Galway faisait cette pension d'environ 900 fr. actuels.

[3] Pap. de P. — Galway à Mirmand, octobre 1717.

A cette époque de sa vie, Mirmand fut en rapport avec les Piétistes, secte qui fleurissait au commencement du XVIII[e] siècle. Si, d'un côté, leur zèle religieux et leur ferveur l'attiraient, au point d'entretenir des relations avec plusieurs d'entre eux, de l'autre, son sens droit, sa religion saine et vraie lui faisaient apercevoir leurs erreurs.

La preuve que Mirmand s'intéressait aux piétistes c'est qu'il conserva dans ses papiers, non seulement des lettres volumineuses écrites par des membres de cette secte, mais deux copies manuscrites de leur confession de foi. [1]

Au commencement de 1717 une piétiste, M[me] Ursule Warnery, lui adressait une lettre de trente-deux pages, dont nous donnons quelques lignes :

« Monsieur, voyant que l'indifférence et le peu d'empressement que j'ai pour aller aux assemblées publiques du culte extérieur vous scandalise et vous achoppe, et que, par un effet de votre charité, vous avez bien voulu vous apercevoir de cela et m'avez témoigné combien vous vous intéressiez à mon bien et à mon salut, et combien vous souhaiteriez que j'enterrasse cet achoppement, en fréquentant davantage les assemblées publiques, m'alléguant que cela donnerait plus d'union et d'édification à l'Église. Là-dessus j'ai cru que le devoir de la charité m'obligeait pour votre édification de vous dire toutes les raisons et les motifs qui m'ont obligée de tenir la conduite que j'ai tenue. »

Vient ensuite une longue exposition un peu confuse des sentiments chrétiens de cette dame. Elle termine sa lettre en s'excusant de « n'avoir

[1] Voici quelques articles de la croyance des Piétistes, qui en compte 29 ; ils donneront une idée de leurs opinions :

I. Que la religion réformée n'est qu'un [e] Babel *(a)* dans laquelle on ne peut être sauvé.

II. Que les Ministres réformés ne sont que des prêtres de Bahal, des siffleurs, des mercenaires, qui ne prêchent que pour leur salaire et n'ont point de vocation divine, ni aussi le Saint-Esprit ; c'est pourquoi ils ne peuvent convertir personne.

III. Que les académies, collèges et écoles ne sont que des écoles de Satan.

XI. Que l'homme est justifié par les bonnes œuvres.

XII. Que les régénérés ne pèchent plus.

XIII. Qu'ils sont immortels, s'ils ne meurent d'une mort violente.

Arch. de Ch. — 2 exemplaires des *Articles de Confession de foi des Piétistes*. On lit à la fin du 1[er] : « Ce sont les 29 articles que croient les Piétistes, que nous avons reçus le 23 juin 1716. » — Et au dos, de la main de Mirmand : « 1716. *Croyance attribuée aux piétistes.* »

(*a*) Dans l'un des exemplaires se trouve « *Babel* », dans l'autre « *babil dans lequel*, etc ».

point la facilité d'exprimer beaucoup en peu de mots, à cause de la langue allemande ». [1] D'où l'on peut conclure qu'elle était allemande d'origine.

L'influence de Spener, qui cherchait à ranimer la vie religieuse au sein de l'Église luthérienne, commença à se faire sentir en Allemagne, et s'étendit peu à peu jusqu'en Suisse, où elle donna naissance à la secte des piétistes. Ce mouvement, respectable et chrétien dans son principe, entraîna çà et là certaines exagérations, qui lui firent du tort. Le gouvernement bernois rendit plusieurs ordonnances contre les piétistes, et en frappa quelques-uns de condamnations, ce qui fut infiniment regrettable.

VI

1718-1721

Correspondances diverses. — Mort de Marguerite de Mirmand, veuve du baron de Beaufain, juillet 1720. — Mariage de Jeanne-Henriette de Cabrol dame de Travanet, avec Josué de Chambrier, janvier 1721. — Dernières années et mort de Henri de Mirmand, juin 1721.

De 1709 à 1721, Henri de Mirmand entretint une correspondance d'affaires et d'amitié avec *Alexandre Bruguier*, réfugié de Nîmes, banquier à Hambourg, parent et associé de *Gabriel Bruguier*, autrefois banquier à Zurich. [2] C'est ce dernier que nous avons vu si dévoué aux intérêts des réfugiés, dès le lendemain de la Révocation. Tous deux, fort attachés à Mirmand dont ils soignaient les revenus, laissent percer dans les lettres d'affaires, leurs sentiments affectueux pour lui.

[1] Arch. de Ch. — Lettre de Mme Ursule Warnéry à Mirmand, annotée de sa main, comme suit : « *Janvier ou février 1717. Mme Warnéri.* »

[2] Arch. de Ch. — Correspondance d'Alexandre Bruguier avec Mirmand, et papiers d'affaires, 1709-1721. — Voir note sur Gabriel Bruguier. App. No 13, p. 58.

On y trouve aussi des détails sur la misère qui régnait à Hambourg en 1710, et sur la difficulté qu'éprouvait la colonie française à supporter ses diverses charges. Il y avait alors trois pasteurs à payer, chacun à raison de 350 écus (5250 francs), des pauvres et de nombreux passants à soutenir, et les souscriptions se montaient à peine à 7 ou 800 écus. Parfois c'est le cours de l'argent qui est défavorable, et qui de 17 °/₀ s'abaisse au cours de 31°/₀ de perte, au grand détriment de ceux qui possèdent des revenus de Hambourg.

En juin 1710, Alexandre Bruguier donne à Mirmand des nouvelles de son cousin Gabriel :

« Il n'est pas croyable de voir un vieillard de son âge si agréable et si peu incommode, en un mot, c'est la merveille de nos jours. » Tous deux s'entretiennent souvent de Mirmand.

Deux ans après, Alexandre Bruguier lui annonce la mort de son parent :

« Je vous suis très obligé, Monsieur, dit-il, de la part que vous avez bien voulu prendre à toutes mes traverses, elles ont été suivies de la mort de notre bon ami, M. Bruguier, mon cher et digne cousin, qui a enfin terminé sa longue et heureuse course après une courte maladie.

« Ce bon vieillard a fait une fin des plus chrétiennes, il s'est reconnu jusqu'à son dernier moment, et il ne se peut rien de plus consolant, ni de plus édifiant que l'état dans lequel il s'est trouvé jusqu'à son dernier soupir. »

On retrouve dans cette correspondance la trace des œuvres de bienfaisance de Mirmand. Il envoie à Bruguier, en 1712, 100 marcs pour le pasteur Icard [1], établi à Brême. De Genève, il réussit à constituer, en 1717, une pension de 100 francs pour une veuve.

En 1718, Bruguier répond en ces termes à une lettre de Mirmand : « Chaque mot qui coule de votre plume découvre pleinement qu'elle est conduite par l'esprit de Dieu, et si, d'un côté, vos infirmités m'affligent, j'ai de l'autre côté un vrai sujet de consolation, en vous voyant si chrétiennement résigné à la volonté du Seigneur. »

Bruguier avait formé le projet de venir s'établir avec sa famille auprès de Mirmand, pour finir paisiblement ses jours en Suisse, après

[1] Un des pasteurs de Nîmes, fugitif en mai 1685.

s'être retiré des affaires. Il en parla plusieurs fois dans ses lettres ; mais la difficulté d'élever et d'établir une nombreuse famille, quatre filles et deux fils, de liquider une maison de banque ou de la laisser à des mains inexpérimentées, mit obstacle à son désir. Il mourut sans l'avoir accompli.

Mirmand parle de ce projet dans la dernière lettre qu'il écrivait à Bruguier, le 27 avril 1721, lettre datée de Neuchâtel, où il s'était fixé en 1720, ainsi que nous le verrons plus loin :

« Les embarras que vous attirent, mon cher Monsieur, votre grande probité et votre habileté dans les affaires, vous empêchent d'être aussi sensible que vous le seriez au commerce de vos amis, car n'ayant pas le temps de penser à eux, vous ne sentez pas le déplaisir d'être privé de leur commerce ; pour moi qui ne me trouve pas dans les termes où vous êtes, j'ai senti un véritable regret de me voir privé pendant si longtemps de vos nouvelles, après m'être flatté de l'espérance de vous voir dans ce pays ici, où vous deviez venir suivant ce que vous m'aviez écrit, pour ramener chez vous votre bon père. »

Et à propos de son désir de venir s'établir en Suisse, Mirmand lui dit :

« Il faudrait donc choisir un endroit qui vous convienne, pour y faire une retraite agréable et avantageuse par rapport à la piété, et à ce que l'on doit souhaiter raisonnablement pour cette vie.

« Il me semble que vous pourriez trouver tout cela ici [1], où il y a un bon nombre d'honnêtes gens et une Église où l'on veille sur l'instruction de la jeunesse, en telle sorte qu'on peut dire qu'il n'y en est point au monde qui s'acquitte mieux de ce devoir.

« On a l'avantage de trouver ici à grand [bon] marché toutes les choses nécessaires à la vie, et l'on est délivré de tous les embarras du grand monde. Ne croyez pas, mon cher Monsieur, que ce conseil que je vous donne soit intéressé, car quoique le mariage de ma petite-fille avec Monsieur Le Chambrier m'attache ici pour le reste de ma vie, je ne serais jamais capable de vous solliciter de vous y retirer, si je ne croyais ce parti avantageux pour vous et pour toute votre famille. D'ailleurs, je dois me regarder comme étant sur le point de mon délogement ; je travaille à vous procurer des amis qui, en cas que vous veniez dans ce pays ici, contribueraient à vous procurer tout l'agrément que vous pourriez souhaiter, en rendant la justice qui est due à votre mérite...

[1] A Neuchâtel.

« M. Froment [1] a reçu avec bien du plaisir les témoignages de votre amitié, il m'a prié de vous assurer de la sienne. Il est ici avec beaucoup de plaisir et il contribuerait considérablement aux vôtres, *si vous venez vous mettre sous son gouvernement.* » [2]

Le décès de Mirmand survenu peu après n'interrompit pas la correspondance d'Alexandre Bruguier qui continua avec Josué de Chambrier jusqu'à la mort de Bruguier, en 1739. Il laissa plusieurs filles bien mariées et son fils *Jean-Alexandre* continua sa maison de banque à Hambourg.

Bruguier écrivait à Chambrier, le 16 mai 1722 :

« Vous me renouvelez la perte que nous avons faite de l'illustre M. de Mirmand. J'avais avec ce saint homme un commerce de lettres dont je retirais de grands secours pour la pratique des devoirs que nous devons à Dieu, et je regretterai toute ma vie la perte d'un aussi grand bien, mais ce qui me console et ce qui doit consoler tous ceux qui l'ont chéri pendant sa vie, c'est de le savoir maintenant dans le séjour de la gloire et de la bienheureuse immortalité. »

La suite de cette correspondance nous a fait anticiper sur la fin de Mirmand ; revenons à l'an 1718, et voyons les événements qui marquèrent les dernières années de sa vie.

Dès son séjour à Prenzlau, il s'était intéressé au sort d'un orphelin de père et de mère, nommé Antoine Constant. A son lit de mort, la mère confia son enfant à ses soins ; dès lors il veilla à son éducation, le mit en pension à Prenzlau, et lui trouva plus tard une bonne place chez un marchand de Berlin. Mais le jeune homme, alors âgé de seize ans, déclara qu'il préférait se faire horloger, vu sa faible santé. C'était en 1712, au moment où Mirmand allait rejoindre ses enfants à Neuchâtel. Il y amena Constant et le mit en apprentissage chez un horloger du nom de Sibelin. Pendant quatre ans, Mirmand, pour ména-

[1] *Paul de Froment*, d'Uzès, réfugié en Prusse, entra dans l'armée et parvint au grade de colonel. Nommé gouverneur de Neuchâtel, après la mort de M. de Lubières, il remplit ces fonctions de 1720 à 1737. Il était parent de Bézuc, dont la mère était une D[lle] de Froment, et qui lui succéda.

[2] Arch. de Ch. — Copie de lettre apostillée de la main de Mirmand : « 27 avril 1721. A M. Alexandre Bruguier. » C'est la dernière lettre que nous ayons de Mirmand.

ger le patrimoine de son protégé, le nourrit dans sa maison, puis lorsqu'il alla s'établir à Morges, il plaça Constant sous la surveillance du pasteur Ostervald et de quelques autres personnes. Par sa bonne conduite, le jeune horloger répondit aux soins qu'on avait pris de lui, et en 1718, après six années d'apprentissage, il alla visiter son protecteur à Morges, avant d'entreprendre un voyage pour son métier.[1] Mirmand chercha à lui procurer une protection en s'adressant à un frère de sa mère, nommé Lafabrègue, réfugié en Wurtemberg, qui s'était intéressé autrefois à l'orphelin. La lettre était adressée sous couvert de M. Ducros, réfugié à Cannstadt ; mais le destinataire ne pouvant être retrouvé, elle revint à Mirmand.[2]

En août 1718, Rochegude fils de Jean de Rochegude, réfugié à Vevey et neveu de Jacques de Rochegude, le représentant des Français réformés aux négociations d'Utrecht, annonçait à Mirmand la mort de ce dernier, décédé à Wesel le 8 du mois, sans avoir été marié. Jean de Rochegude, âgé et chargé de famille, avait dû s'endetter, par suite de sa maladie et de celle de sa défunte femme. Depuis un an, il ne recevait aucun secours d'Angleterre et ne touchait pas un sou de France ; aussi son fils s'adressa-t-il à Mirmand, dont l'amitié lui était connue par toutes les marques que sa famille en avait déjà reçues, le priant de s'employer auprès de Lord Galway, afin de faire passer sur la tête de son père une partie de la pension, devenue vacante, que son oncle touchait d'Angleterre.

L'intervention de Mirmand et de Galway réussit à faire obtenir à Jean de Rochegude une pension du Roi d'Angleterre ; seulement les premiers termes de cette pension n'ayant pas été payés, le fils de Rochegude, en écrivant à Mirmand le 2 septembre 1719, lui disait en post-scriptum :

« Milord Galway me fit la grâce de m'écrire, il y a sans doute un an ou environ, qu'il souhaitait que la pension que le roi me fait la

[1] Une note de Mirmand dit que l'apprentissage de Constant avait coûté 58 écus, soit fr. 870, et qu'il lui en restait 100 (fr. 1 500) pour commencer son métier d'horloger.

[2] Pap. de P. Lettre de Mirmand à Lafabrègue, parfaitement conservée et munie du cachet de Mirmand. Elle est écrite de Morges le 19 juillet 1718. — Un officier du nom de Lafabrègue figure dans les listes du régiment de Galway, en 1702. Il recevait 5 schelling par jour. A cette époque, il était mort ou absent du Royaume Uni. (Article Shaw cité.)

grâce de m'accorder fût de cent pièces (£), et qu'il ferait là-dessus ce qui dépendrait de lui. — Je n'en ai pas ouï parler depuis. »[1]

Quoique absent de Nîmes depuis trente-trois ans, Mirmand entretenait des relations avec les amis qu'il y avait encore, et recevait ainsi des nouvelles de ses coreligionnaires de France. A ce moment, la persécution avait diminué d'intensité, les assemblées du Désert se tenaient sans trop de crainte. Elles se faisaient ostensiblement dans le Poitou, tandis qu'on y mettait plus de précautions dans les environs de Nîmes.

Le souvenir de la guerre des Camisards et la prétendue menace d'un soulèvement parmi les protestants du Midi, servaient néanmoins de prétexte au gouvernement pour traiter les protestants en suspects. Ces craintes prirent une certaine consistance, lorsqu'on apprit les menées que fomentait parmi les Cévenols le cardinal Alberoni, ministre de Philippe V d'Espagne. Ce ministre avait envoyé des émissaires aux réformés du Poitou et du Dauphiné, dans l'espoir de les gagner à la cause espagnole et de préparer une révolution anti-française. Pour déjouer ces menées, le gouvernement du Régent eut l'habileté de s'adresser à un protestant, *Jacques Basnage*[2], réfugié en Hollande, à la fois ecclésiastique et diplomate, dont le patriotisme égalait la prudence et les lumières. Le Régent dépêcha un gentilhomme à la Haye, pour entrer en pourparlers avec lui. Basnage conseilla au gouvernement français de se mettre en rapport avec le jeune pasteur du Désert, *Antoine Court*, dont la tête devait être mise à prix plus tard. Celui-ci eut des entrevues avec les agents du gouvernement qui étaient *Genac de Beaulieu*, gentilhomme protestant du Dauphiné, envoyé en Languedoc, et *de la Bouchetière*, réfugié, colonel au service de la Grande-Bretagne, délégué en Poitou, sa province d'origine.

[1] Mss. C. N° 18 AA., p. 167. Rochegude fils à Mirmand, Vevey, 24 août 1718. — Pap. de P. Rochegude à Mirmand, Vevey, 2 septembre 1719. — Cette dernière lettre avait pour but de recommander à Mirmand une pauvre femme nommée Maigret, veuve d'un condamné à mort et mère d'un enfant. Elle était bourgeoise de Montbéliard, et, ne pouvant gagner sa vie avec son enfant, demandait à en être déchargée par son pays d'origine, et à obtenir de LL. EE. de Berne l'autorisation de vivre sur leurs terres. Ayant entendu parler de la charité de Mirmand, cette femme ne laissait pas de repos à Rochegude, jusqu'à ce qu'il eût écrit à ce dernier, pour l'intéresser à son sort.

[2] L'ami de Mirmand, chez lequel il avait eu le projet de se retirer.

Antoine Court leur déclara que les Églises avaient déjà éconduit les émissaires du roi d'Espagne, que « seule » l'excessive rigueur des édits pourrait faire perdre patience aux protestants, et que d'ailleurs il travaillait journellement, au péril de sa vie, à détruire jusques aux dernières traces du fanatisme qui avait contribué à la guerre des Camisards.

Il paraît avéré que le gouvernement français, rassuré par ces réponses, fit offrir à Antoine Court une pension considérable, qu'il refusa pour ne pas se lier. [1]

Mirmand reçut, en 1719, des lettres qui l'entretenaient de ces évènements. Voici la première, qu'un correspondant inconnu lui adressait de Nîmes :

« On peut dire que, généralement partout, les dispositions des religionnaires de France sont très bonnes dans toutes les conditions, dans tous les âges et dans les deux sexes. Il paraît beaucoup de piété et de zèle tant dans les villes qu'à la campagne ; il se fait de fréquentes assemblées avec ordre, prudence et dévotion. Les unes sont dirigées par le chef de famille, où les voisins assistent en petit nombre, les autres par des gens dévoués à l'instruction et à la consolation du peuple ; on s'anime les uns les autres, et chacun instruit sa famille plus ou moins véritablement. La tiédeur et la mondanité prévaut sur les uns, le bon grain est toujours mêlé avec la paille. Les catholiques ne nous inquiètent plus, ils raisonnent avec nous en liberté et paisiblement, ils recherchent les livres de nos auteurs, surtout des modernes les plus célèbres, et il les lisent avec avidité et avec satisfaction, du moins la plupart même des moines, ecclésiastiques, magistrats et autres, de tous caractères et conditions, et il y a lieu de croire que, pour peu de liberté que nous eussions, le nombre de prosélytes ne serait pas petit, et que ceux d'entre nous que le monde ou la tiédeur entraîne, changeraient de conduite et ne clocheraient plus des deux côtés.

« La matière de la constitution [2] éveille l'esprit, excite de la division parmi les catholiques, et leur curiosité. Les uns forment par là des doutes sur leurs dogmes, les autres s'en dégoûtent, et les uns et les autres ont moins de rebut pour les nôtres. Bref, à parler généralement et humainement, la moisson pourrait être assez grande, si Dieu nous envoyait les moissonneurs. » [3]

[1] CHARLES COQUEREL. *Histoire des Églises du Désert.*

[2] La fameuse bulle *Unigenitus* lancée en 1713 par le pape Clément XI, contre les jansénistes, et qui provoqua une longue agitation parmi le clergé et les catholiques français.

[3] Mss. C. N° 17 O. Copie de la lettre écrite de Nîmes, sans date, ni signature.

Mirmand envoya des copies de cette lettre à Basnage [1] et à ses amis de Londres ; ceux-ci lui répondirent, le 19 avril 1719 :

« La copie de la lettre qu'on vous avait écrite de Nîmes au sujet de nos frères a été lue avec plaisir de bien des personnes de considération, et l'on souhaiterait que toutes les autres assemblées qui se font dans d'autres provinces se fassent avec la même circonspection, c'est-à-dire de s'assembler dans les maisons en petit nombre, et de ne pas en faire [des] tumultueuses dans les champs et sur les masures, comme se font celles du Poitou. Le roi y envoie un homme de confiance qui sera dirigé par notre ambassadeur à Paris [2], pour leur représenter qu'ils doivent s'assembler et prier Dieu dans les familles, afin de ne pas obliger le Régent à leur renvoyer des troupes pour les détruire. Cet homme, qui part dans trois jours, est M. de la Bouchetière, colonel de dragons, qui est un gentilhomme considérable de Poitou et qui a laissé de gros biens. C'est un homme de mes bons amis, et qui assurément n'agira envers ces bonnes gens qu'en vue et pour le bien de la religion.

« C'est le Régent de France qui a fait demander au Roi [3] un pareil homme de considération, pour empêcher les assemblées tumultueuses, auxquelles il se peut joindre des gens mal intentionnés contre son gouvernement. Il pourra bien arriver qu'on envoiera encore d'autres personnes dans les provinces où les protestants s'assemblent, pour leur représenter ce qu'ils doivent faire, de ne s'assembler que peu en nombre, et en particulier, afin d'obliger par là le Régent à leur accorder une plus grande et entière liberté, lorsqu'il sera en état de le pouvoir faire sans risques. Voilà, mon cher Monsieur, un narré que j'ai cru devoir vous faire, afin que vous puissiez écrire à Nîmes qu'ils continuent à s'assembler comme ils font, et que cela ne manquera pas de produire un bon effet pour eux, et s'il plaît à Dieu, le rétablissement de la religion. Monsieur de la Bouchetière emporte avec lui une copie de la lettre de Nîmes que vous m'avez envoyée, afin de la faire voir en Poitou. J'espère que de tout ceci Dieu fera encore refleurir en France notre sainte religion, je sais que vous et moi le souhaitons de tout notre cœur. » [4]

En 1720, M de Castelnau, de Nîmes, l'un des amis de Mirmand, lui donne encore des nouvelles de ses coreligionnaires ; cette fois elles sont plus tristes. Il regrette la perte d'une lettre qu'il avait adressée

[1] Voir App. N° 38. Lettre de Mirmand à Basnage, 28 février 1719.

[2] L'ambassadeur d'Angleterre.

[3] Le roi d'Angleterre.

[4] Mss. C N° 17 O. Copie d'une lettre écrite de Londres à M. de Mirmand, sans signature, le 19 avril 1719.

en septembre 1719 à Mirmand, sous couvert de M. Maystre, marchand à Genève, et qui aura pu tomber en de mauvaises mains.

« Je vous marquais bien des particularités sur ce qui se passait d'intéressant pour nous en ce pays, et sur le voyage que M. de Beaulieu a fait secrètement, par un ordre supérieur encore plus secret, pour découvrir l'effet que ces émissaires espagnols avaient pu faire sur l'esprit de notre peuple, duquel on a eu lieu par là de s'assurer qu'on [n'] avait rien à craindre...

« Vous avez vu par la relation que j'ai faite à M. Rouvière et que je l'ai prié de vous la communiquer, toutes les circonstances que j'ai apprises au sujet de l'assemblée nombreuse et imprudente qui se fit près le *Devois de Mirabel*, le 14 janvier au soir. Après l'avoir écrite, et le lendemain qui fut le mercredi, 21 février, on mena à Montpellier le reste des prisonniers, consistant en une vingtaine de femmes ou filles, du nombre desquelles a été Mlle Alison ; on a gardé ici, au fort, trois femmes enceintes et une fort vieille. M. D'Escombiers, Prévôt diocésain, fils de celui que vous avez sans doute connu, demeurant à la rue Dorée, eut la précaution, malgré l'opposition de celui qui commandait l'escorte et de M. le lieutenant du roi, de faire percer ou percer lui-même l'habit de quelques hommes prisonniers, dont l'un est âgé de 80 ans, pour y passer les cordes dont il les fit attacher. Il ont tous été mis, hommes, femmes et enfants, dans la citadelle de Montpellier où ils sont fort mal. Il y a huit jours qu'avec un appareil effroyable, et tel que s'ils devaient tous être jugés à mort, ils furent menés, par bandes, dit-on, chez M. le duc de Roquelaure, qui, secondé par M. l'Intendant et par M. Louis subdélégué, seulement procéda à leur audition, et ensuite au jugement, après les avoir renvoyés auparavant à la citadelle. C'est du moins la commune opinion, et que les hommes ont été condamnés aux galères, les femmes à la tour de Constance ou autres telles prisons, ou envoyées au Mississipi, et que Mlle Alison seule, par les fortes sollicitations de Mme de Fimarcon, sœur de M. d'Aubais, serait par grâce confinée dans un couvent pendant quatre ans, mais sous des conditions qu'on n'expliquait pas. J'ai dit que ça était la commune opinion, car personne n'en sait rien d'assuré et les suites font voir que cela est fort incertain ; on [n'] en parle plus, le silence est grand là-dessus. Ce qu'il y a de plus apparent et qu'on assure le plus, après tout cela, est que les ordres de la cour ont été de procéder au jugement selon la rigueur des ordonnances, néanmoins d'en suspendre l'exécution, le roi s'en réservant la connaissance sur le sommaire des procédures qu'on lui a envoyées, et d'augmenter ou diminuer la peine. »[1]

[1] Mss. C. N° 18 AA., p. 169. Castelnau à Mirmand à Genève, le 5 mars 1720.

« L'an 1720, le 15 janvier, les prisonniers de l'assemblée de Nîmes furent pris, les uns condamnés à la tour de Constance, les autres traînés de prison en prison. » EDMOND HUGUES. *Antoine Court. Histoire de la restauration du protestantisme en France.* T. Ier, p. 458. — Voici un article qui doit se rapporter à l'assemblée du Devois de Mira-

Ces détails sur ce qui se passait en France cinq ans après la mort de Louis XIV sont, à notre connaissance, les dernières nouvelles que Mirmand reçut de ses compatriotes de Nîmes.

En sa qualité de conseiller de cour et de légation en Prusse, Mirmand fut chargé, en 1720, de surveiller à Genève, Berne et Lausanne l'enrôlement des familles d'émigrés français pour le Brandebourg. Un réfugié, nommé Dulac [1], agent du gouvernement prussien, s'occupait de ces enrôlements, et devait en référer à Mirmand ou à Duquesne.

On était devenu sévère en Prusse sur le choix des réfugiés ; ni laboureurs, ni exilés sans argent n'étaient acceptés ; par contre, les ouvriers habiles dans leurs métiers, chapeliers, fabricants en laine, manufacturiers de drap ou de bas étaient fort recherchés, surtout s'ils avaient quelques ressources pour faire un établissement.

Déjà en 1712, Dulac avait travaillé à fonder en Brandebourg la colonie de Fürstenwald, et en 1720, il recherchait en Suisse les réfugiés qui remplissaient les conditions exigées par la Prusse. Il écrivit à Mirmand, le 19 octobre 1720, qu'il avait trouvé à Genève un certain nombre de familles convenables; de plus, il en comptait trente à Berne et douze à Lausanne. Mirmand ayant quitté Genève à cette époque, Dulac remit à M. Rouvière, en cette ville, le rapport qu'il adressait à la cour, avec la liste des réfugiés proposés, et les rensei-

bel: « Nous avions alors des prisonniers à la Rochelle, — qu'on avait faits au sujet d'une assemblée tenue à Nîmes, au commencement de 1720 —, que la cour voulait envoyer en Louisiane. J'avais pris la liberté de recommander ces prisonniers au chevalier Suffon, pour lors ambassadeur d'Angleterre à Paris, et je m'en étais entretenu longtemps avec son chapelain, M. Dartis. Le chevalier, approuvé par son maître, s'employa si efficacement auprès du duc Régent, qu'il obtint de son Altesse royale un ordre, pour faire passer ces prisonniers, qui étaient à la Rochelle, en Angleterre, où ils sont encore pour la plupart. » (Edmond Hugues. *Mémoires d'Antoine Court.* Toulouse, 1885, p. 194.)

[1] Mss C. No 17 H., p. 575. — Correspondance de Dulac avec Sellentin à Paris, en 1718, pour obtenir prolongation, de six semaines à six mois, d'un passe-port pour la France. Cette demande paraît lui avoir été accordée. Dulac voulait aller à Uzès et à Béziers, mettre ordre aux biens qu'il y possédait, tant de son chef que du chef de sa femme, Mlle Castilhon, de Béziers, ces biens étant dissipés par des parents. — « La famille *Du Lac* était originaire d'Uzès, où elle remplissait des postes de magistrature. Antoine Du Lac, mort à Berlin en 1741, est qualifié dans les registres de « commissaire du roi ». Son fils *Marc-Antoine* est mort conseiller de cour et de révision. Cette famille était alliée à celle des Thomas. » (Er. et Recl. IX, p. 99.) Le Dr Muret parle du « Conseiller Dulac » dans sa *Geschichte der Französischen Colonie.*

gnements qui les concernaient, en le priant d'approuver le tout, et d'en donner avis à M. de Mirmand, ainsi qu'à M. de Forcade.

Sachant que Mirmand avait reçu un ordre de la cour pour s'informer de ce qu'il faisait, du nombre de familles qu'il se proposait de transporter, Dulac le mit au courant de ses démarches, s'offrant à conduire lui-même les émigrés en Brandebourg ; mais il fallait de l'argent pour le voyage, aussi lui dit-il :

« J'ai l'honneur de vous avertir que j'ai pris la liberté d'avoir représenté à S. M. que si elle a la charité d'assister les dites familles pour leur transport, vous priant d'être de cet avis, ce que j'ai vu dans la copie de la lettre de conseil que vous avez reçue, qu'elle devrait, sauf meilleur conseil, avoir la clémence de vous envoyer un ordre de recevoir l'argent pour être distribué par vous aux dites familles, après avoir été examinées, et éviter par ce moyen toute surprise, reproches de la cour et des dites familles. »

Le 20 novembre, Dulac n'ayant rien reçu de la cour de Berlin, insiste auprès de Mirmand en ces termes :

« Vous ferez une bonne œuvre de porter Sa Majesté à aider ces familles ; si vous écrivez en leur faveur au Conseil français, il est certain que vous le porterez à les faire assister, et que S. M. y fera pourvoir ce qu'elle vous a écrit. »

Il demande une réponse aussi prompte que possible, afin d'en informer les familles françaises et de les entretenir dans la bonne disposition où elles sont. Il termine en disant : « J'espère de recevoir bientôt de l'argent de Berlin, et je ne manquerai pas de vous rendre, avec remerciement, ce que vous avez eu la bonté de me prêter ». [1]

Toutefois, les propositions de Dulac n'eurent pas, auprès de la cour de Prusse, le succès qu'il en attendait; c'est ce qui ressort d'un rescrit du roi, adressé de Berlin au gouverneur de Neuchâtel, de Froment, le 30 septembre 1722, et dont voici la teneur :

« Ayant été informé par votre dernier rapport que la plupart de ceux qui s'étaient résolus de venir en Poméranie ont changé de dessein, ou en ont du moins renvoyé l'exécution au printemps prochain et qu'entre ceux-ci, il [y] a

[1] Mss. C. N° 18 AA., p. 173 et 177. Lettres de Dulac à Mirmand, 19 octobre et 20 novembre 1720.

deux habiles manufacturiers, l'un en drap et l'autre en bas à Lausanne. Nous vous ordonnons de faire votre possible pour nous attirer de bonnes gens, qui aient de quoi et soient en état d'entreprendre quelque chose, et surtout de ne nous envoyer que des fabricants en laine et chapeliers, ne trouvant pas à propos d'établir ni laboureurs, ni autres professions, à moins qu'ils ne soient à leur aise et en état de former leur établissement, lesquels nous favoriserons à tous égards.

« Quant au commissaire Dulac, nous avons déjà fait payer il y a quelques mois une gratification à sa femme pour la lui envoyer. Comme d'ailleurs nous l'avons dispensé de la commission d'engager des gens à venir dans nos États, commission qui était proprement donnée au feu Sieur de Mirmand, vous lui direz en notre nom, que c'est notre dernier ordre qu'il revienne au plus tôt ici, faute de quoi il sera privé de sa pension.

« Fait à Berlin ce 30 septembre 1722 ».[1]

Parvenus au terme de l'activité de Mirmand dans la vie publique, jetons un coup d'œil sur sa vie privée, que ses dernières lettres à ses filles, écrites de Genève en 1719-1720, nous laissent entrevoir.

Le projet qu'il avait formé, en 1716, d'aller finir ses jours auprès de Saurin en Hollande fut changé par la mort prématurée de son gendre de Beaufain; dès lors il vécut à Morges auprès de sa fille et de sa petite-fille, ou plutôt de ses deux filles, comme il aimait à les nommer. Mais peu à peu sa santé s'altéra, la maladie de la gravelle ayant reparu, lui fit endurer de longues et cruelles souffrances. Cet état douloureux le décida à se rendre à Genève, en septembre 1719, auprès du docteur Manget[2], dont les soins lui étaient devenus nécessaires. Ce séjour se prolongea au delà de ses prévisions, jusqu'en septembre 1720; il avait même formé le dessein de se fixer définitivement en cette ville, et il engageait ses filles à venir y vivre auprès de lui, quand d'autres événements modifièrent encore une fois ses plans.

A Genève, Mirmand retrouva ses amies et parentes M[lles] de Saint-Véran et de Gozon, femmes d'un esprit supérieur et fort considérées

[1] Archives de l'État, château de Neuchâtel. Rescrit du Roi de Prusse adressé au gouverneur de Froment, à Neuchâtel. De Berlin, le 30 septembre 1722.

[2] Le Docteur *Manget* succéda à Bayle comme précepteur des enfants du burgrave et comte Frédéric de Dohna, et demeura en relation d'amitié avec la maison de Dohna. Il assista le comte (1688) et la comtesse (1690) à leurs derniers moments. Voir H. Borkowski, *Mémoires du Burgrave et Comte Frédéric de Dohna*. Königsberg, 1898.

parmi les réfugiés de Genève[1]. Mlle de Saint-Véran était l'auteur d'un livre paru sous le voile de l'anonymat et intitulé: *L'art de penser et la recherche de la Vérité*[2] que nul ne songeait être dû à une plume féminine. Quant à Mlle de Gozon, elle avait beaucoup contribué à l'éducation et au développement de Jacques Saurin, qu'elle regardait comme son fils, et avec lequel elle entretenait une correspondance suivie. Mirmand fut logé chez ces dames pendant les premiers temps de son séjour à Genève ; elles le soignaient avec un grand dévouement, s'efforçant de le distraire durant sa maladie. Non loin d'elles vivait Mme d'Arzeliers, veuve de son ancien ami et collaborateur dans la cause des réfugiés ; elle faisait partie du petit cercle qui entourait le malade des attentions les plus délicates. Cette société d'élite faisait oublier à Mirmand les procédés peu aimables de sa fille, qui dans ce temps-là paraît n'avoir pas eu pour son père les égards auxquels il avait droit, procédés qui n'étaient pas étrangers à son départ de Morges. Aussi écrit-il le 3 octobre à sa petite-fille, Mlle de Travanet[3] :

« Nous jouissons d'un profond repos dans la société de nos deux dames, et s'il y a des contestations entre nous, c'est pour nous égayer, pour nous instruire et non pas pour nous chagriner ; jugez après cela si je ne dois pas me trouver ici dans un nouveau monde, et si cela ne doit pas m'obliger à souhaiter d'y finir en paix le reste de ma vie. Ce n'est pas moi seul qui y trouve ma satisfaction, car il ne me paraît pas que personne ait occasion d'y exercer sa patience à mon égard, comme votre mère s'en plaignait à Morges ; je vous y souhaite aussi bien qu'à elle toute sorte de bénédictions, et que dans mon triste éloignement, j'aie la satisfaction d'apprendre que Dieu vous conserve la santé et que vous vous attachez à son service. »[4]

L'humeur inquiète et chagrine de Mme de Beaufain devait être attribuée à la maladie de langueur dont elle souffrait depuis la mort de son mari, et qui avait aigri son caractère. De plus, elle avait eu à se

[1] *Louise de Montcalm*, 1665-1740 qui portait le nom de Saint-Véran, est a sœur *Élisabeth*, 1667-1743 celui de Gozon, étaient filles de Pierre de Montcalm, baron de Saint-Véran-Gozon, conseiller au parlement de Grenoble. (Voir Chap. IV, p. 183.)
[2] Voir Gaberel et Des Hours-Farel. *Jacques Saurin, sa vie et sa correspondance*. Genève et Paris, 1864, p. 25 et 142.
[3] Titre que lui donne son aïeul depuis sa majorité.
[4] Pap. de P. Mirmand à sa petite-fille Mlle de Travanet, Genève, 3 octobre 1719.

plaindre des procédés peu délicats de Hector de Béranger, lors du règlement de la succession du baron de Beaufain, son père, tandis qu'elle-même avait fait preuve d'un désintéressement complet, en renonçant aux avantages auxquels elle avait droit dans l'héritage de son défunt mari.

Prévoyant qu'il devrait passer à Genève l'hiver de 1719 à 1720, et craignant de fatiguer Mlles de Montcalm, Mirmand les quitta pour s'installer chez un négociant, M. Maystre. Il se plaint d'avoir un mauvais domestique, nommé Lyonnais, qui, bien que fidèle, croit que tous les autres défauts, en dehors du larcin, ne doivent compter pour rien ; aussi va-t-il le renvoyer dans sa famille ou lui chercher une autre situation, et il prendra pour tenir son ménage une fille qui lui est recommandée.

« J'avais dessein, dit-il le même jour à sa petite-fille, de vous envoyer par M. de Diesbach, qui vous rendra cette lettre, les *Dernières heures de Madame de Marsay* [1] dont vous auriez régalé vos amies, mais ce sera pour une autre fois, parce qu'il a fallu céder cet ouvrage à une de mes amies. »

S'occupant avec dévouement des enfants d'un sieur Ginhoux[2], décédé sans doute, il la prie de lui envoyer à Genève une reconnaissance de 2000 Livres, signée par M. Viret, de Lausanne, en faveur du dit Ginhoux, et qui se trouve à Morges dans le dossier relatif à cette famille. Il la charge aussi de remettre deux écus à Mlle Aigoin, de la part de Mme Mestrezat, n'oubliant personne de ceux qu'il peut obliger. [3]

Mirmand fit à cette époque une importante cession de biens à sa fille, pour la mettre plus à son aise. Il écrit à ce propos à Mlle de Travanet : « Il me semble que l'expérience que je fais de la bonté de Dieu, fait que je ne tiens plus au monde, que je ne suis plus sensible à toutes les suites que pourrait avoir la cession que j'ai faite à

[1] Pap. de P. Voir App. N° 39. Notice sur Mme de Marsay.
[2] C'est peut-être Pierre Gignoux, dont il est question p. 292.
[3] Pap. de P. Mirmand à sa petite-fille Henriette de Cabrol-Travanet, 19, 24 et 28 octobre 1719. — *Pierre Aigoin* de Sumène en Languedoc, apothicaire, était réfugié à Morges en 1698. — Dans une liste du 15 décembre 1797 des réfugiés de Morges ayant droit à l'assistance, figure une Mlle Aigoin, en qualité de ressortissante, *non assistée* par la Bourse française. (Jules Chavannes, *o. c.*, p. 292, 294.)

votre mère, quand même elle irait jusqu'à me faire recevoir la charité.[1] »

Madame de Beaufain ne jouit pas longtemps de la munificence de son père, qu'elle devait précéder dans la tombe, et lui-même n'en fut pas réduit à vivre de charité. L'état de santé de Mirmand s'améliora dans le courant du mois de décembre par l'usage d'une infusion[2], conseillée par le docteur Manget, et recommandée aussi par un magistrat qui, s'intéressant à lui sans le connaître, vint le visiter. Après une cure de quelques semaines, Mirmand fut délivré des douleurs, du chancellement continuel, de la soif, du dégoût général et du tremblement des mains dont il souffrait.

« Me voilà délivré de tout cela, écrit-il à sa petite-fille, tout d'un coup, grâces à Dieu ; je ne compte pas que ce soit pour toujours, car mes douleurs pourront revenir, mais il m'aura toujours fait jouir d'un relâche considérable, pendant lequel je recouvre des forces que je ne veux plus employer qu'à son service. »[3]

Il lui exprime son désir de se rendre à Morges auprès d'elle et de sa mère, avant leur départ pour Neuchâtel, où ces dames se proposaient d'aller voir Mlle de Cabrol de Laval, leur belle-sœur et tante. Mirmand avait l'intention de s'établir définitivement à Genève, au printemps suivant, avec sa fille et sa petite-fille. Il y avait trouvé, non loin de Mlles de Montcalm, un logement vacant qui lui paraissait fort convenable, et comme ces logements-là, écrivait-il à ses filles, sont rares à Genève, il faudrait l'assurer de suite. Il attend une réponse qui le fixera sur leur décision. Ces dames entrèrent dans ses vues et lui expédièrent plusieurs ballots de leurs meubles, au printemps de 1720. Le voyage que Mme de Beaufain projetait de faire avec sa fille à Neuchâtel, ayant été renvoyé de plusieurs mois à cause du mauvais état de sa santé, elles n'arrivèrent dans cette ville qu'au commencement de juin 1720. On espérait que le changement d'air ferait du bien à la malade, mais au contraire son état s'aggrava de plus en plus, et malgré les soins qu'elle reçut — elle essaya même de prendre le

[1] Pap. de P. Du même à la même, 26 décembre 1719.
[2] *Enula campana.* L'Aunée commune ou officinale.
[3] Pap de P. Mirmand à sa petite-fille, 26 décembre 1719.

lait de femme — Mme de Beaufain mourut de langueur, le 15 juillet[1], laissant sa fille aux soins de Mlle de Laval, sa tante[2].

Mirmand, retenu à Genève par une nouvelle crise de sa maladie, ne put assister aux derniers moments de sa fille ; mais il éprouva en septembre une amélioration qui lui permit de se rendre à Neuchâtel auprès de sa petite-fille, pour la consoler et l'engager à venir vivre avec lui à Genève ainsi que Mlle de Laval. L'âge avancé de cette dernière ne lui permettant pas de se déplacer, ce fut Mirmand qui se décida à quitter Genève pour Neuchâtel, où il retrouva avec plaisir ses anciennes relations.

Quelques mois après son arrivée, le 30 janvier 1721, il confiait le sort de son unique petite-fille, Henriette de Cabrol de Travanet, à Josué de Chambrier, qui devint conseiller d'État et trésorier général de la principauté de Neuchâtel et Valangin, chambellan du Roi de Prusse. Ce mariage le rassurait complètement sur l'avenir de cette enfant pour laquelle il avait toujours éprouvé la tendresse et la sollicitude d'un père. Il eut encore la satisfaction d'être pendant quelque temps témoin du bonheur de ce jeune couple. Mais la maladie avait fait son œuvre, et la mort vint le prendre à son tour.[3] Il fut inhumé à Neuchâtel le 21 juin 1721, dans le cimetière des Terreaux, aujourd'hui disparu, en sorte que sa tombe ne peut être retrouvée.[4]

C'est donc à Neuchâtel que Mirmand finit sa carrière terrestre, dans cette ville qu'il avait tant aimée, et dont il disait qu'on y trouvait des ressources religieuses plus que partout ailleurs. Ces secours qu'il appréciait si hautement, et surtout le secours de son Dieu, ne lui ont

[1] Pap. de P. Note sur la maladie et le décès de Mme de Beaufain. — Archives de la Ville de Neuchâtel. Registre des morts, de 1700 à 1738. Vol. II. Extrait no 284. « Le mercredy 17e Juillet 1720, on a enseveli Marguerite de Miremand, veuve de M. Frederich de Béranger, Baron de Beaufin. »

[2] *Jeanne de Cabrol de Laval,* que nous avons vue en 1699 à Magdebourg, puis quelques années plus tard à Berlin, arriva à Neuchâtel vraisemblablement en 1711, à la suite de la famille de Beaufain, lorsque celle-ci y séjourna avec Mlle de Travanet, dans l'espoir de rentrer à Orange après la signature de la paix. Trouvant dans cette ville un milieu qui lui était agréable, elle s'y fixa, et y mourut en 1734.

[3] D'après les traditions de la famille, Mirmand avait loué un appartement à Neuchâtel, dans une maison Chambrier, actuellement celle du Cercle National, située à l'angle de la rue de la Promenade noire et de la Place Purry, avec terrasse à l'est.

[4] Archives de la ville de Neuchâtel. Registre des morts, de 1700 à 1738. Vol. II. Extrait No 335 : « Le samedi 21 juin 1721, on a enseveli Messire Henry de Mirmand, chevalier, Seigneur de Vestrich, en Languedoc, réfugié. »



Jeanne-Henriette de Cabrol, Dame de Travanet
femme de Josué de Chambrier

Heliog.



Josué de Chambrier,
Conseiller d'Etat, Trésorier général à Neuchâtel,
Chambellan du Roi de Prusse.

pas manqué dans ses derniers moments. Il avait vécu en chrétien, il mourut en chrétien. Témoin ce passage de sa dernière lettre à Bruguier, du 27 avril 1721, que nous avons déjà citée plus haut.

« J'ai vu dans cette lettre, avec beaucoup de reconnaissance, que vous êtes sensible à la continuation des souffrances où il plaît à Dieu de m'engager, et dans lesquelles il me fait ressentir les effets de son secours qui m'oblige à l'en bénir. Il me fait la grâce d'être content de mon état, de sentir que je ne dois rien avoir tant à cœur que sa gloire, ensorte que, s'il m'appelle à le glorifier par ma patience et par ma soumission à sa volonté, et qu'il m'accorde le secours nécessaire pour cela, je dois être satisfait, car pourvu que Dieu soit glorifié, cela me suffit. Ne vous affligez donc pas à mon occasion, mon cher Monsieur, et continuez-moi le secours de vos prières, afin qu'à mesure que l'homme extérieur déchoit en moi, l'intérieur se renouvelle de plus en plus, et que je puisse achever ma course avec les sentiments de l'amour de Dieu et une sainte impatience d'être mis en possession d'une bienheureuse éternité, qui doit être l'objet de nos désirs et le partage des fidèles après cette vie. »

Sa carrière terrestre n'avait été qu'une préparation à cette fin dont il parlait sans cesse dans sa correspondance, même avec les personnages les plus haut placés, et il n'avait pas attendu ses dernières années pour s'y disposer, puisque dès 1686, à l'âge de trente-six ans, il avait tout quitté pour obéir à sa conscience.

Ainsi se termina, dans la tranquille retraite de la ville de Neuchâtel, cette carrière traversée de tant de vicissitudes, et qui présente cependant une parfaite unité par le principe supérieur qui l'a dirigée. Pour rester fidèle à ses convictions religieuses, Mirmand avait abandonné son pays et renoncé à ses biens ; dès lors il avait parcouru l'Europe, négocié avec les souverains et les hommes d'État, entrepris des démarches innombrables, non point en vue de son intérêt personnel, mais pour venir en aide à ses frères persécutés, n'hésitant jamais lorsqu'il s'agissait d'accomplir ce qu'il estimait être son devoir. Et la foi profonde qui l'avait soutenu dans les circonstances les plus difficiles, lui faisait envisager sans inquiétude la fin de sa carrière terrestre, dont il parlait avec la sérénité d'un chrétien.

Après avoir retracé la vie de Mirmand, il nous reste à étudier les écrits qu'il a laissés ; ces écrits qu'il rédigeait pour lui-même, ou tout au plus pour ses proches, ne furent jamais destinés au public ; ils ne nous permettent que mieux de saisir jusqu'au fond la pensée de leur auteur.

CHAPITRE NEUVIÈME

Les écrits religieux de Henri de Mirmand.

Nous avons raconté dans les précédents chapitres le rôle important que remplit Henri de Mirmand, soit en intervenant dans la plupart des négociations où furent intéressés les réformés, de la Révocation à la paix d'Utrecht, soit en procurant à ses coreligionnaires des secours pécuniaires et des retraites dans les pays protestants. Au milieu des difficultés causées par l'établissement des réfugiés sur la terre étrangère, il marcha par la foi, non par la vue, cherchant la gloire de son Maître, sans se laisser abattre par les revers.

La foi religieuse de Mirmand ne cessa de grandir dans le combat de la vie ; pendant les dernières années de sa carrière, il se produisit chez lui un tel développement de vie chrétienne, qu'il avait besoin de décharger son cœur et de donner essor à ses sentiments, en les confiant au papier. C'est l'origine des nombreux écrits religieux qu'il a laissés, et par lesquels, quoique mort, il nous parle encore.

Voici la liste de ces écrits :

Journal des pensées intimes de Mirmand, 1706-1716.

Six opuscules, écrits de 1709 à 1715, et contenus dans un même cahier, savoir :

A. Exhortation à nous tenir prêts pour l'heure de notre mort (sans date).

B. *Remarques. 4 février 1709*. Considérations sur Dieu, sur Jésus-Christ et sa sainte Parole.

C. [Sans titre.] *4 février 1710*. La prière. — L'amour pour Dieu devrait être le mobile de nos actions.

D. *Réflexions. 1710 et années suivantes.* Le but de notre vie est de glorifier Dieu et de préparer nos âmes pour le ciel.

E. *Écrit de Suisse. 30 novembre 1714.* Les miracles des apôtres étaient indispensables à l'établissement du christianisme.

F. [Sans titre.] *22 janvier 1715.* Le Dieu Créateur et les prophètes s'accordent avec Jésus-Christ et ses apôtres.

Écrit pour Henriette, 1710.

Remarques pour mon usage et pour celui d'Henriette, 10 mars 1713.

Réflexions chrétiennes (sans date).

Réponse à une lettre d'un catholique romain, 1709.

Sur l'Église romaine, 1714.

Réflexions sur l'incrédulité, 31 décembre 1718.[1]

Prière. Probablement 1710.

Nous reproduisons dans l'Appendice ces quatre derniers écrits; quant aux autres, nous nous bornerons à les analyser et à en donner quelques citations ou un court résumé, en cherchant à pénétrer la vie intérieure de leur auteur, et à y découvrir la force cachée qui a produit de si beaux fruits.

Le plus considérable de ces écrits, et qui mériterait d'être appelé: « La réfutation de l'athéisme », se présente sous la forme d'un *Journal* des pensées intimes de Mirmand.[2] Écrit au jour le jour, du 19 septembre 1706 au 3 février 1716, commencé à Prenzlau, au moment le plus brillant de sa carrière selon le monde, il est continué à Berlin, à Halle et à Neuchâtel. D'une part, c'est la réfutation générale de toutes les fausses doctrines qui ont cours dans le monde; d'autre part, c'est l'apologie de la Parole de Dieu, qui se trouve justifiée tant par la raison que par le cœur de l'homme, par l'histoire de l'Église et du monde, et surtout par les perfections divines qui s'y rencontrent. Mirmand aborde sans crainte tous les points controversés: résurrection et retour de Jésus-Christ, miracles des apôtres et valeur de leurs

[1] Tous ces écrits, sauf les *Réflexions sur l'Incrédulité*, qui se trouvent dans les Archives de Chambrier, sont conservés dans les Papiers de la famille de Pierre.

[2] Pap. de P. L'original existe en 18 pages de la plus fine écriture de Mirmand, sur deux colonnes. La copie a donné 102 pages du même format. Mirmand avait relevé ce cahier sur son journal primitif, devenu difficile à lire pour lui-même.

écrits, décisions des conciles, doctrines de l'Église romaine, miracles des religions païennes, etc... Il s'en réfère à la Bible d'abord, puis aux autorités de tous les siècles, à partir de Josèphe, aux Pères de l'Église, aux conciles, et il s'inspire spécialement des œuvres de ses contemporains tels que : Drelincourt, Daillé, La Placette, Saurin, Claude, Martin, des Marets.[1]

Le : *Je ne veux pas écouter*, répété plus de mille fois au cours de son Journal, est la phrase typique par laquelle il repousse les doctrines subversives qui pourraient l'entraîner dans l'erreur et porter atteinte à ses croyances. Elle résonne avec une étrange puissance, de la première à la dernière page, toujours accompagnée de la date, parfois de l'heure où elle est écrite, ainsi : « 1708, février 17. Je ne veux rien écouter, *à 10 heures.* — Idem, je ne veux rien écouter, *après la lecture du matin.* »

Mirmand nous donne lui-même le sens de cette phrase : « 1713, septembre 12. *Je ne veux rien écouter*, c'est rejeter pensées sur des matières de contestation », et le 18 septembre : « Pour rejeter pensées, il me convient mieux de dire : *Je ne veux rien écouter*, qu'aucune autre

[1] *Drelincourt, Charles* 1595-1669, pasteur de Charenton pendant près d'un demi-siècle. Auteur distingué, il publia soixante-deux ouvrages, dont le plus populaire : *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort*, Charenton 1651, fut réimprimé plus de quarante fois. (*Fr. Prot.* 2e éd. V. 484).

Daillé, Jean 1594-1670, aussi pasteur à Charenton pendant quarante-quatre ans, laissa environ soixante-dix sermons et œuvres religieuses diverses, entre autres le *Traité sur l'Eucharistie*, mentionné par Mirmand. (*Ibid.* V. 23).

La Placette, Jean 1639-1718, mort à Utrecht, surnommé le Nicole protestant, pasteur en France jusqu'en 1685, puis à Copenhague de 1686 à 1711. Ses excellents traités, au nombre de vingt-six, l'ont placé au premier rang des moralistes calvinistes. (*Fr. Prot.* VI, 314.)

Saurin, Jacques. Le plus célèbre des orateurs protestants, a publié de nombreux sermons, de 1708 à 1725, et d'autres ouvrages. (*Ibid.* IX, 178.)

Claude, Jean, né 1619 à la Sauvetat dans l'Agenais, mort à la Haye 1687, fut le plus illustre défenseur des protestants, sous Louis XIV. Il publia divers sermons et traités de controverse. Son dernier ouvrage *Les plaintes des Protestants de France*, 1686, fut un évènement. Mirmand parle de son *Traité de l'Eucharistie* (*Ibid.*, 2e éd. IV, 449.)

Martin, David 1639-1721, savant théologien protestant, traducteur de la Bible, auteur de plusieurs ouvrages religieux, fut pasteur à Utrecht, de 1685 à 1721. (*Ibid.* VII, 297.)

Des Marets, Samuel 1599-1673, mourut à Groningue, où il professait la théologie, après avoir été professeur à Sedan et à Bois-le-Duc. Il a laissé une centaine d'écrits religieux. (*Ibid.*, 2e éd. V, 320.)

expression. On peut attribuer aux pensées une voix. — Silence des passions. — *Je ne veux rien écouter* me convient mieux que de dire : Je rejette pensées. »

Le Journal est un entretien solennel de l'âme chrétienne avec son Dieu. Les erreurs et les doutes de tous les temps passent devant l'esprit de Mirmand. Il les réfute victorieusement par la Parole de Dieu et par sa foi. Au premier abord cet écrit paraît bizarre, mais plus on le lit, plus on le sent pénétré du souffle de l'Esprit de Dieu. Il devient, par ses répétitions mêmes, un véritable monument de la foi chrétienne.

A côté des réfutations se rencontrent à chaque page du Journal les témoignages de la piété de Mirmand ; ils se renouvellent à maintes reprises et dans les mêmes termes, par exemple :

« 1708, février 8, à trois heures. — Je ne veux rien écouter. J'aime mon Dieu par-dessus toutes choses.

1710, février 13. — Je ne veux penser qu'à Dieu et à Jésus-Christ mon Sauveur.

Juin 10. — Je me tiens aux sentiments des réformés.

1711, mai 9. — Je ne veux m'occuper que de Dieu et des choses qui se rapportent à son service et à sa gloire. »

Cette dernière phrase revient sans cesse.

« 1711, septembre 12. — Qui écouterai-je que Jésus-Christ.

1712, novembre 2. — Je m'en rapporte aux apôtres. Je reçois tout ce qu'ils disent.

Novembre 23. — Je ne me suis proposé que Jésus-Christ crucifié.

1713, septembre. — Posséder Dieu, c'est être assuré de son amour et de sa faveur. »

Et ailleurs il dit :

« Ce que j'ai écrit, c'est la règle de ma foi. »

En 1710 et 1711, Mirmand fait mention dans son Journal de son *Écrit pour Henriette*, dans ces termes :

« Je me tiens à l'Écrit pour Henriette, cet écrit va à nous attacher à la doctrine des apôtres. »

Il cite également les deux derniers articles de ses *Remarques* (Opuscule B), il mentionne les *Réflexions* (Opuscule D), et à diverses reprises l'*Écrit de Suisse* (Opuscule E), en confirmant ce qu'il dit dans ces écrits et en s'appuyant sur eux.

Nous en parlerons plus loin ; donnons auparavant quelques extraits plus étendus du *Journal*, qui nous laissent entrevoir jusqu'en ses profondeurs l'âme de Mirmand.

« 1707, mars 26. — Le Dieu d'Israël déclare la guerre aux dieux des nations et je pense même qu'il n'a pas été reçu dans le Panthéum. Je ne veux rien écouter.

Mars 29. — Je trouve bien des choses à dire aux dieux des païens, qui m'affermissent à préférer le Dieu d'Israël. Il n'y a rien de nouveau.

1708, juillet 17. — Je ne veux rien écouter par rapport aux athées, à 9 heures du matin.

Août 8. — Je ne veux rien écouter sur le raisonnement qu'on fait pour tromper, ce qu'apparemment on ne devrait pas faire, à 11 heures.

Septembre 10. — Tout cela me persuade qu'il n'y a point eu d'altération aux écrits du Nouveau Testament.

1709, janvier 17. — Caractères du Messie dans les prophéties.

Janvier 18. — Des prophéties annoncent et d'autres caractérisent. Je ne veux rien écouter.

Avril 2. — Je ne veux rien écouter sur la doctrine romaine de l'Eucharistie.

Mai 6. — Il n'y a rien de nouveau à l'égard de la divinité de Jésus-Christ.

Juin 24. — Je ne veux rien écouter à l'égard de l'idolâtrie romaine.

Juillet 22. — Je ne compte que sur la grande venue de Jésus-Christ. Il faut examiner le règne de mille ans.

Août 7. — J'ai eu mes raisons pour établir la vérité des miracles des apôtres, et celle qui regarde les écrits sacrés. Je ne veux rien écouter sur les faussetés qui règnent dans le monde.

Août 24. — On suit sans peine les apôtres, qui nous mènent au Dieu d'Israël, indépendamment d'aucune réflexion sur les dieux des païens. Confirmé l'attachement au Dieu d'Israël. Les païens n'agissaient point par rapport à Dieu. Objets affreux de l'adoration des païens. Je ne veux rien écouter. Confirmé la réjection des dieux des païens.

Octobre 5. — J'aime Dieu, je dois garder ses commandements ; ce n'est pas ma maxime de vouloir pécher.

Octobre 9. — Le règne spirituel de Jésus-Christ s'accorde avec les promesses faites à David.

Novembre 22. — Les mêmes raisons qui m'ont obligé à m'en tenir aux apôtres sont dans toute leur force. Elles subsistent.

Novembre 26. — La difficulté sur ce que saint Paul n'a pas été sur la terre avec Jésus-Christ est comme non avenue, je n'y ai nul égard : prédication de l'Évangile, miracles qui l'accompagnent, association des apôtres. Je regarde saint Paul comme les autres apôtres.

1710, janvier 6. — Je ne veux rien écouter à l'égard de la religion de Mah[omet]. Tout ce qui est contraire aux apôtres, c'est-à-dire à leur doctrine, je le rejette. Confirmé. 6. — Quand quelqu'un ferait des miracles et prêcherait une autre doctrine que celle des apôtres, je n'y aurais aucun égard.

Avril 5. — J'ai en horreur cette sorte de plaisirs C[harnels] ; j'en dois chercher d'une autre espèce. Que me font ceux-là ?

Avril 9. — Confirmé horreur, tous les jours jusqu'au 14. Je ne veux rien écouter.

Mai 23. — Notre salut sera consommé à la venue de notre Seigneur Jésus-Christ.

Mai 23. — J'ai été un infidèle serviteur, oui.

Septembre 13. — Je ne fais point de différence entre les choses que je comprends et celles que je ne comprends pas, qui ont été enseignées par les apôtres Je ne veux rien écouter.

Novembre 22. — Après l'établissement de l'Évangile, les miracles ne se doivent plus compter pour rien.

Décembre 4. — Les occupations des plaisirs du monde et les préjugés sur la croix de Christ ont éloigné les païens de l'Évangile. Je ne veux rien écouter.

Décembre 15. — Je ne veux rien écouter. Je ne veux penser qu'à Dieu et à Jésus-Christ mon Sauveur. — Voies de Dieu ne sont pas nos voies. — Gloire de Dieu. — Bienheureux sont ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru.

Décembre 22. — J'applique ce qui est dit dans l'article du 15, aux apparitions d'éclat que la chair souhaite.

1711, janvier 28. — L'ancienne Église a reçu l'Évangile selon saint-Matthieu, je le reçois aussi, etc. — Je ne veux rien écouter.

Avril 6. — Je ne veux rien écouter après résurrection de Jésus-Christ.

Avril 19. — J'ai demeuré d'accord le 6e que je me tiens aux apôtres sur la résurrection de Jésus-Christ ; quand il n'y aurait point de prophéties. Je ne veux rien écouter.

Avril 13. — Je rejette pensées char[nelles]. Je ne veux rien écouter.

Mai 12. — Depuis l'établissement de l'Évangile, il ne faut rien recevoir de contraire à ce qui y est enseigné, de quelques miracles qu'on puisse s'appuyer, car les faux prophètes en feront.

Août 3. — Traditions, je ne veux rien écouter.

Septembre 24. — Prédictions de l'Apocalypse font voir que la venue de Jésus-Christ n'était pas prochaine.

Septembre 25. — On peut dire, ce me semble, qu'il est parlé plutôt de la venue de Jésus-Christ que de notre mort, parce que c'est cette venue qui

doit nous faire penser sérieusement à notre mort. 25. — Je ne veux rien écouter.

Décembre 8. — Je ne veux rien écouter après faux Christs et faux prophètes s'élèveront.

Décembre 11. — Je compte sur l'idolâtrie romaine dans l'Eucharistie ; Daillé.

1712, février 12. — L'économie de l'Évangile est une suite des grâces de Dieu sur nous en Jésus-Christ. Je ne veux rien écouter après Ch. 17, v. 3 de Saint-Jean,[1] et 1 Cor. Ch. 8, v. 6.[2]

Mai 9. — Souffrir la mort, etc. ; mon dessein est de mourir plutôt que de désobéir à Dieu de propos délibéré ; je ne veux rien écouter.

Octobre 12. — Je renonce aux pensées C[harnelles] et s[ensuelles] de toute sorte ; j'entends tout ce qui serait contraire à l'honnêteté dans les discours.

Octobre 14. — Je ne veux rien écouter. Quand on reçoit la doctrine des apôtres, on rejette nécessairement les athées.

Octobre 18. — J'ai compté que les Églises auxquelles saint Paul avait écrit avaient existé ; j'ai compté que les épîtres étaient entre les mains des Églises à qui elles avaient été adressées ; ce qui donne encore lieu de le croire, c'est la conformité des épîtres entre elles, et ce que l'Église chrétienne les a toujours reçues.

Décembre 12. — Connaître le cœur, c'est-à-dire ce qui se passe dans le cœur. Dieu connaît les cœurs. Je ne veux rien écouter.

Décembre 13. — Le Seigneur manifestera les conseils des cœurs. Dieu jugera les secrets des hommes.

Décembre 24. — La mort de Jésus-Christ est arrivée publiquement à Jérusalem ; c'était une chose de notoriété publique. Elle fut annoncée et prêchée aux païens comme le fondement du salut, et cette doctrine fut reçue en diverses villes. Si la mort de Jésus-Christ n'eût pas été véritable, quelqu'une de ces villes, au moins, en eût pu être informée (car on avait commerce en Jérusalem), et en ce cas-là, elles auraient rejeté les écrits des apôtres, au lieu qu'elles les ont constamment gardés.

Décembre 31. — Les contestations sur les Saintes-Écritures confirment celles qui n'ont pas été contestées.

1713, février 8. — *Je ne veux que des plaisirs spirituels;* je m'en tiens là.

Février 9. — Je rejette toutes ces pensées contraires à mon devoir et à mon repos. Je confirme l'article précédent.

[1] Et c'est ici la vie éternelle : qu'ils te connaissent, toi qui es le seul vrai Dieu, et Jésus-Christ que tu as envoyé.

[2] Toutefois, nous n'avons qu'un seul Dieu, qui est le Père, duquel procèdent toutes choses, et nous sommes pour lui ; et un seul Seigneur Jésus-Christ, par lequel sont toutes choses, et nous sommes par lui.

« Mars 10. — Je me tiens à la doctrine des apôtres uniquement, cela exclut l'athéisme. Je ne veux rien écouter.

Mars 27. — On peut dire que nous qui vivons aujourd'hui, n'ayant pas pu être en personne au commencement du christianisme pour voir ce qui s'y passait, devons recevoir pour écrits des apôtres ce que les premiers chrétiens ont reçu, car assurément Dieu ne condamnera point cette conduite, puisque c'est la voie la plus sûre pour connaître ce qu'il nous a voulu révéler. Je m'en tiens là.

Avril 11. — Je le reçois, c'est-à-dire l'Apocalypse. Je ne veux rien écouter; je le reçois.

Avril 23. — C'est en Jésus-Christ seul que nos âmes trouvent leur rassasiement.

1713, avril 25. — L'amour de Dieu et l'horreur qu'il a pour le péché doivent être les motifs de notre repentance.

Juillet 9. — Ceux qui crurent à l'Évangile avaient plus d'intérêt à connaître la vérité que ceux qui n'y crurent pas. Ce sont des faits. Je ne veux rien écouter.

1714, février 15. — Je ne veux rien écouter. Je ne veux que des plaisirs spirituels, qui sont l'assurance de ma paix avec Dieu et autres de cette espèce.

Avril 6. — Jésus-Christ avait prédit son crucifiement et sa résurrection. Ses apôtres l'ont vu avec les cicatrices sur son corps. Je compte sur ce qu'ils me disent de sa résurrection.

Avril 11. — Josèphe eut ses raisons pour ne parler point de Jésus-Christ.

Juin 9. — Les voies de Dieu ne sont pas nos voies; c'est-à-dire, Dieu ne régle pas sa conduite sur nos faibles lumières. Je ne veux rien écouter.

Juin 14. — Ne nous induis point en tentation comprend la demande de n'être point exposé à la tentation et de n'y succomber point ; cela n'est point opposé. Je ne veux rien écouter.

Juillet 1. — Communion au corps et au sang de Jésus-Christ, c'est être fait participant des fruits précieux de la mort de Jésus-Christ, en nous attachant par un acte de notre foi à cette mort, comme à l'unique source de notre vie. Le pain que nous rompons est la communion, etc., c'est-à-dire c'est le moyen par lequel nous avons communion, etc; la même façon de parler est employée au sujet des festins qu'on faisait à l'honneur des idoles. Je ne veux rien écouter.

Septembre 12. — Jésus-Christ rapporte tout au Père. Je ne veux rien écouter.

Novembre 9. — Ne voulons pas être plus sages que Dieu,

Novembre 12. — Je ne veux rien écouter après union à Jésus-Christ,

Décembre 12. — Fini, je ne veux rien écouter, tout est vidé, j'aime mon Dieu par-dessus toutes choses.

1715, Avril 1. — Oui, je m'assure sur les promesses de Dieu.

Avril 10. — Je ne veux rien écouter après confiance au sacrifice de Jésus-Christ.

« Écrit pour Henriette[1]». — 1710

A cette époque, Mirmand devenu veuf, se trouvait à Berlin pour les affaires des réfugiés. Sa famille était restée à Prenzlau, où sévissait la peste. Préoccupé de l'avenir de sa petite-fille Henriette, alors âgée de onze ans, qui lui était si chère, il écrivit pour elle un exposé des doctrines de la religion chrétienne, destiné à la guider dans le bon chemin. En voici les principaux passages :

« Le désir que j'ai, ma chère fille, de contribuer autant qu'il me sera possible au bonheur de votre vie, m'oblige à vous laisser par écrit quelques réflexions qui pourront y contribuer, si vous y faites attention, et qui, après ma mort, vous seront un gage de la tendre amitié que j'ai pour vous pendant ma vie.

« La source de notre attachement au monde, de la peine que nous avons à le quitter et de notre négligence pour les choses qui regardent notre salut et la gloire de Dieu, vient sans doute de ce que nous ne sommes pas pénétrés des grandes vérités que l'Évangile nous propose, car si nous l'étions, nous regarderions les biens du monde sans attachement ; notre plaisir serait d'y glorifier Dieu ; l'espérance des biens éternels ferait la matière de notre bonheur, et lorsqu'il plairait à Dieu de nous retirer de ce monde, nous le quitterions non seulement sans peine, mais encore avec joie, puisque nous regarderions la mort comme un moyen d'être mis en possession des biens qui auraient été l'objet de nos désirs pendant tout le cours de notre vie.

« Pour tâcher donc d'arracher du cœur cette espèce d'incrédulité que personne n'avoue, et que peut-être on ne connaît pas, il serait à souhaiter qu'on se convainquît à bonne heure des vérités de la religion, car ceux qui ont négligé dans leur jeunesse cette importante affaire, tombent dans cet inconvénient, qu'ils n'osent pas dans un âge avancé faire connaître leur ignorance, de sorte qu'ils passent ainsi leur vie dans un état affreux. Pour éviter ce malheur, ma chère fille, attachez-vous à faire attention aux motifs qui doivent nous obliger à recevoir l'Évangile qui nous est annoncé par les apôtres, et nous en tenir aux règles qu'ils nous donnent, pour être faits participants du salut éternel.

. . . .

« On ne peut qu'être frappé de la conformité qu'il y a entre la doctrine que les apôtres annoncent et les prophéties contenues dans les anciennes écritures du peuple d'Israël, et cette conformité jointe aux miracles qui accompagnent la prédication de cette doctrine (qui sont deux choses qui ne se trouvent pas

[1] Autographe. Pap. de P.

ailleurs), nous détermine sans peine à nous attacher aux apôtres, et à recevoir comme la règle de notre foi la doctrine qu'ils nous annoncent, d'autant mieux qu'elle nous conduit au Dieu d'Israël qui est un être excellent, en qui nous trouvons de quoi remplir l'idée qu'on peut se former de la divinité »...

. . . .

Une preuve de l'authenticité de l'Évangile est la manière dont il a été établi dans le monde par les apôtres. L'existence du peuple juif et son incrédulité persistante en est une autre preuve. L'une et l'autre servent à affermir notre foi.

« Ne trouvons pas étrange si nous trouvons [dans l'Écriture sainte] des profondeurs qui passent notre portée, car si tout y était proportionné à nos lumières et au niveau de notre raison, nous n'aurions pas occasion d'exercer notre foi à cet égard. Bienheureux ceux qui n'ont point vu et qui ont cru ; et d'ailleurs l'idée que nous avons de la divinité s'accorde assez avec ce que nous trouvons d'impénétrable à nos faibles lumières. Elles sont si bornées que nous ne devons pas être surpris que, dans la conduite de Dieu, surtout dans l'ouvrage de notre rédemption, il y ait des choses que nous ne comprenons point, quoique nous en soyons fortement persuadés. »

. . . .

En suivant donc les apôtres, ils nous amènent à la connaissance du vrai Dieu; mais il faut le connaître en Jésus-Christ, sans quoi cette connaissance ne serait qu'un sujet d'alarme, puisque notre conscience nous fait sentir que nous sommes pécheurs. Si nous voulons être à l'abri des jugements de Dieu, il nous faut le considérer comme notre père en Jésus-Christ, suivant les Saintes-Écritures. Cette doctrine nous donne une grande consolation, car à mesure que l'Évangile nous découvre notre misère, il nous donne le moyen d'y remédier par la foi en Jésus-Christ crucifié pour nous, et par une sincère repentance.

« Mais comme chacun prétend avoir cette repentance et cette foi, et qu'il est de la dernière importance de ne s'y tromper pas, puisque de là dépend notre salut, il faut savoir qu'afin que notre repentance soit agréable à Dieu, il ne suffit pas d'avoir du regret de l'avoir offensé ; ce regret doit être suivi d'une extrême horreur pour le péché, puisqu'il n'y a rien qui déplaise tant à Dieu. Notre amour pour Lui doit être le principe de ce regret et de cette horreur, et un désir sincère de nous corriger de nos défauts doit être la suite de l'un et de l'autre ; car ce serait se moquer de Dieu que de Lui demander pardon des péchés qu'on voudrait continuer à commettre.

« Pour ce qui est de la foi, elle ne consiste pas seulement dans la persuasion de ce que Dieu nous a révélé dans sa parole. Beaucoup de mauvais chrétiens ne laisseront pas de périr avec cette persuasion ; mais il s'agit d'avoir recours, dans le sentiment de nos péchés, à la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ, de mettre toute notre confiance en son sacrifice, et de sentir si vivement les grands avantages qui nous en reviennent par la rémission de nos péchés, notre réconciliation avec Dieu et la possession de l'héritage céleste, que nos cœurs soient pénétrés de reconnaissance et d'amour pour Dieu et pour Jésus-Christ, en telle sorte que notre vie soit entièrement consacrée à glorifier Dieu. Par ce moyen, nous aurons la consolation de voir dans notre conduite des marques d'une foi qui fructifie en toute sorte de bonnes œuvres, et de pouvoir nous assurer que nous serons les objets de la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ. »

Les six Opuscules. [1]

Ces écrits, que nous avons désignés par les lettres A. B. C. D. E. F., sont des méditations sur plusieurs sujets religieux ; rédigés en divers temps, ils ont été transcrits dans un même cahier. Le premier n'est pas daté, les autres vont de 1709 à 1715.

Opuscule A.

Exhortation à nous tenir prêts pour l'heure de notre mort.

« On peut dire, ce me semble, que lorsque l'Écriture sainte nous exhorte à veiller, parce que nous ne savons pas à quelle heure le Seigneur viendra, cette exhortation regarde l'heure de notre mort, puisqu'elle est en quelque manière le jour de la venue de Jésus-Christ, et que tels que nous serons trouvés à l'heure de notre mort, tels serons-nous trouvés à cette venue ; ainsi nous avons un très grand intérêt à nous y préparer, et si, dans l'Écriture, il est parlé plutôt de cette venue que de notre mort, c'est à cause que c'est cette venue qui doit nous faire penser sérieusement à notre mort, afin que les suites en soient salutaires pour nous. D'ailleurs la venue de notre Seigneur Jésus-Christ nous est proposée comme le temps de la consommation du grand ouvrage de notre salut, ainsi nous ne devons point la perdre de vue.

« Quand on médite sur ce terme : « Veillez », cela nous mène à la préparation à notre mort et au soin que nous devons prendre, pour n'être point confus à la venue du Seigneur.

« Le temps de l'Évangile est appelé dans l'Écriture le dernier temps ; mille

[1] Autographes. Pap. de P.

ans sont comme un jour devant Dieu ; aussi les apôtres parlent-ils de la journée du Seigneur comme prochaine, parce que nous sommes dans le dernier temps. La vocation des Juifs, les prédictions de l'Apocalypse etc., font voir que la venue de Jésus-Christ n'était pas prochaine.

« Outre les passages qui établissent dans l'Écriture sainte la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, on peut dire que ce mystère s'accorde si bien avec les autres passages qui nous parlent de sa satisfaction pour nos péchés, et de notre réconciliation avec Dieu par son sang, que si le fondement de tout cela n'était pas le prix que sa Divinité a donné à son sacrifice, on ne saurait s'imaginer qu'il peut nous en revenir de si grands avantages. Mais sa divinité étant une fois posée, qu'y a-t-il de mieux lié, et qui s'accorde mieux ensemble, que la satisfaction de la justice de Dieu et l'usage de sa miséricorde dans l'ouvrage de notre rédemption. Cela est conforme aux lumières de notre esprit et fort propre à la consolation de notre âme ; car on voit que, par ce moyen, Dieu agit d'une manière qui se rapporte à l'idée que l'Écriture sainte nous donne de ses divines perfections, et de notre côté, nous sentons bien que si Jésus-Christ n'était pas Dieu, sa mort ne saurait apaiser le trouble que nos péchés excitent dans nos âmes et nous procurer les consolations qui nous reviennent de cette précieuse mort.

« Quoique sous la loi, les fidèles n'eussent peut-être pas une idée fort nette de la Divinité du Messie, et que dans cette connaissance sombre qu'ils avaient ils n'aient pas laissé d'être participants des fruits précieux de la mort de Jésus-Christ, il ne s'ensuit pas que, dans la lumière de l'Évangile, on ne doive regarder ceux qui ne voudraient pas reconnaître la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, comme indignes de profiter des fruits de sa mort. »

Opuscule B.

« 4 février 1709. Remarques ».

Considérations sur Dieu, sur Jésus-Christ et sa sainte Parole.

. . . .

« Tout nous parle de Dieu, nous le trouvons partout, les créatures nous le prêchent, mais s'agit-il de savoir ce qu'il est, de comprendre sa nature, d'avoir une idée juste de ses perfections, de démêler les ressorts de sa Providence, de pénétrer ses conseils, ses fins, ses voies ; c'est un abîme où nous nous perdons, de sorte que nous n'avons qu'à nous écrier :

« O, profondeur, etc[1] :

« Si Dieu nous paraît souvent incompréhensible dans sa conduite, il faut que cela soit ainsi, parce qu'il est naturellement impossible que nous puissions

[1] Romains XI. 33.

bien comprendre tout ce qu'il fait, tant à cause de l'excellence infinie de sa manière d'agir, qu'à cause de la faiblesse de notre esprit, borné de sa nature et offusqué par nos passions. Peut-être n'admirerions-nous plus la divinité, si elle n'avait plus rien d'incompréhensible pour nous dans ses actions, aussi bien que dans sa nature. Si nous pénétrions tous ses projets, nous croirions la divinité aussi bornée que nous. Reconnaissons donc qu'il est nécessaire que Dieu se cache à nous en mille choses, et respectons-le sous le voile dont il se couvre à nos yeux...

« La foi nous justifie, non point comme une chose qui nous soit propre, mais en ce que, par le moyen de la foi, nous sommes unis à notre Seigneur Jésus-Christ.

« *1711, novembre 12.* Il y a des passages dans l'Ecriture sainte qui peuvent avoir égard à des circonstances qui ne nous sont pas connues, comme des coutumes et des proverbes parmi les Juifs.

« *16 novembre.* Il peut être qu'il y a des choses que nous ne connaissons pas, qui pourraient nous aider à entendre les passages obscurs de l'Écriture sainte si nous les connaissions.

« Il y a aussi d'autres passages peu essentiels pour notre salut, sur le sens desquels on peut varier et chercher des éclaircissements. Ils donnent lieu à des contestations.

« Mais sur les matières essentielles, on trouve des lumières dans l'Écriture sainte qui déterminent sans répugnance sur le parti qu'il faut suivre...

« Les éclaircissements doivent être puisés dans l'Écriture sainte dont on reconnaît l'autorité.

« Lorsque nous prions Dieu de nous augmenter la foi, nous lui demandons, à mon avis, que nos cœurs soient de plus en plus pénétrés des grands objets que l'Évangile nous propose, ensorte que nous en soyons continuellement occupés, et que toute notre conduite porte des marques de l'impression qu'ils auront faite sur notre cœur. »

Opuscule C.

« 1710, 4 février. »

La prière. — L'amour pour Dieu devrait être le mobile de toutes nos actions.

« *1710, 11 février.* Pouvons-nous espérer quelque fruit de nos prières, pendant que nous les présentons à Dieu avec tant de froideur et de négligence? Il semble, de la manière que nous le prions, qu'il ne s'agisse pas de notre intérêt, et cependant que deviendrions-nous si Dieu ne nous accordait pas ses grâces? Nous ne connaissons pas assez notre misère et nous n'avons pas une assez

grande idée de Dieu et de ses perfections infinies. Sentons le besoin que nous avons de ses bienfaits et combien nous en sommes indignes. Que notre besoin nous oblige à les lui demander avec ardeur, et que notre indignité nous engage à les lui demander avec humilité, avec une sincère repentance de nos péchés et une ferme confiance au mérite de Jésus-Christ, crucifié pour nous. De cette manière nous pourrons espérer d'obtenir de la miséricorde de Dieu les grâces qui nous sont nécessaires. Mais souvenons-nous de ne les lui demander pas d'une manière plus propre à attirer ses jugements que ses bénédictions, comme cela nous arrive lorsque nous prions sans attention, et d'une manière que nous n'oserions en user ainsi, à l'égard des hommes pour qui nous avons la moindre considération...

« Le salut est le rétablissement de l'homme tombé, dans un état de sainteté, de justice et de gloire plus parfait que l'état d'innocence. Le salut renferme la délivrance de tous les maux et la jouissance de tous les vrais biens, et enfin, une éternité de bonheur après cette vie. Si nous nous faisions une juste idée des peines de l'enfer, nous sentirions mieux la grandeur de ce salut qui nous en délivre...

« Un véritable chrétien est persuadé que Dieu l'a béni de toutes ses bénédictions spirituelles en Jésus-Christ, qu'il a été élu en Lui devant la fondation du monde, que Dieu l'a tant aimé qu'Il lui a donné son Fils, afin que croyant en Lui, il ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Il est persuadé qu'il a envoyé son esprit dans son cœur pour y sceller son adoption, et qu'une éternité de bonheur l'attend au sortir de cette vie. S'il est fermement pénétré de tous ces grands avantages, il regardera les biens de ce monde sans attachement, et si Dieu veut lui en faire part, un des plus grands plaisirs qu'il en recevra, ce sera d'en secourir son prochain et de glorifier Dieu par cet endroit là, de même que dans tout le reste de sa conduite...

« Faisons réflexion sur ce qu'emporte cette expression d'aimer Dieu de tout notre cœur ; examinons sur ce pied-là notre conduite en comparant ce que nous faisons pour Dieu, avec ce que nous faisons pour des créatures, pour lesquelles nous supposons que nous n'avons qu'un amour infiniment au-dessous de celui que nous disons avoir pour Dieu, que de honte et de confusion nous reviendra-t-il de cet examen, aussi bien que des sujets d'alarme et d'inquiétude ; car enfin, si nous n'aimons Dieu par-dessus toutes choses, pouvons-nous avoir part au salut? et s'il est vrai que nous l'aimons, cela ne paraîtra-t-il pas dans toute notre conduite? Car, comme dit Saint-Jean : « C'est ici l'amour de Dieu que nous gardions ses commandements. »[1]

« Quelle source de consolation ne serait-ce pas pour nous, si nous pensions continuellement que nous sommes à Dieu, et que Dieu est notre Dieu. Les patriarches l'éprouvèrent bien, car après cette parole consolante que Dieu leur avait dite : « Je suis votre Dieu », rien ne leur faisait de la peine dans leur pèle-

[1] I, Jean V, 3

rinage ; le monde ne leur était rien, ils portaient leur vue dans l'éternité, sur notre patrie céleste. Faisons-en de même, et que l'avantage d'être à Dieu soit la matière de notre bonheur et de notre joie dans ce monde, aussi bien que celle de notre reconnaissance...

« On parle tous les jours de se familiariser avec la mort, et on ne pense pas qu'il ne faudrait pour cela, s'il est permis de parler ainsi, que se familiariser avec Dieu, profiter de sa miséricorde en notre Seigneur Jésus-Christ et de l'accès qu'il nous donne à son trône de grâce. Si nous en approchions comme ses enfants, pénétrés de ses bienfaits, remplis des sentiments de reconnaissance et d'amour pour Lui, serait-il possible que la pensée d'être avec Lui ne fût pas pour nous le sujet d'une joie extrême? La véritable raison de notre crainte pour la mort, c'est que nous n'aimons Dieu que très faiblement, et que les biens célestes et éternels n'ont fait que peu d'impression dans nos cœurs. Le remède à cela c'est de se pénétrer des vérités de l'Évangile, après quoi nous ne compterons le monde pour rien, et nous dirons avec Saint-Paul : « Mon désir tend à déloger pour être avec Christ, ce qui m'est beaucoup meilleur. »

« *25 juillet 1710.* Dans tout le cours de notre vie, nous sommes ordinairement éloignés de Dieu, nous ne pensons à Lui qu'avec violence et avec peine ; nos prières nous paraissent un travail, les exercices publics une tâche, comme on le peut juger par le peu d'assiduité qu'on y apporte. Les conversations pieuses nous fatiguent, et nous sommes continuellement occupés des plaisirs et des affaires du monde... dans cet état... ne devons-nous pas compter qu'il n'y a ni consolation, ni salut pour nous... Travaillons à éviter un si grand malheur et à revenir de nos égarements, attachons-nous uniquement à Dieu, cherchons en Lui tout notre bonheur, profitons des moyens que sa miséricorde nous fournit pour faire notre paix avec Lui, et quand nous jouirons de cet avantage, nous y trouverons tant de satisfaction, que, dans l'attente de notre délogement nous ferons de notre attachement à louer Dieu, la matière de notre plus grand plaisir dans ce monde.

« Les chrétiens sont un peuple de franc vouloir, ils obéissent à Dieu par amour. Voici ce que dit Saint-Augustin sur ce sujet dans son sermon 18e : « Si l'homme de bien pouvait entendre Dieu qui lui dit : « Tu ne saurais pécher que je ne le voie ; si tu le fais, je ne te damnerai pas pour cela, mais tu me déplairas. » Cet homme de bien ne voulant pas déplaire aux yeux de son père craindrait, non d'être damné, non d'être puni, non d'être tourmenté, mais de troubler la joie de son père et de déplaire à Celui qui l'aime. Car s'il aime Dieu, et s'il est certain que Dieu l'aime, il ne fera pas ce qui déplaît à Celui dont il est aimé. »

Opuscule D.

« Réflexions. 1710 et les années suivantes. »

« L'usage que nous devons faire de notre vie, c'est de nous préparer pour le ciel, et de nous employer à glorifier Dieu. Si notre paix est faite avec lui, le ciel sera notre partage, et sur ce fondement, ne devons-nous pas y penser continuellement et avec plaisir? Nos pensées et nos désirs ne doivent-ils pas se porter naturellement vers Dieu qui sera tout en tous? L'approche de notre délogement ne doit-il pas être pour nous un sujet de joie? Tout cela, ce sont des suites nécessaires de notre paix avec Dieu ...

...« Si notre retour en France était prochain, nous y penserions toujours et ne parlerions d'autre chose. N'en serait-il pas de même à l'égard du ciel, si notre cœur y était attaché ? ...

...« Posséder Dieu, c'est-à-dire être assuré de sa faveur et de son amour...

« Les livres frivoles ne sont que le délassement de l'oisiveté. Ils corrompent le cœur sans instruire la raison. A force de voir le mal, on s'y accoutume et on en a moins d'horreur.

« Le bonheur ne se trouve que dans le ciel, et il n'y a que la piété qui nous y conduise...

« La vie spirituelle consiste en l'amour de Dieu et en la consolation et la paix de la conscience. Pour être heureux, il faut être aimé de Dieu et aimer Dieu.

« Un homme qui ne cherche qu'à vivre satisfait dans ce monde fait tout ce qu'il peut, sans y penser, pour se faire une mort affreuse. Notre mort naturelle doit être précédée par une mort spirituelle qui nous fait mourir au monde et au péché. En vain espérons-nous de bien mourir, si notre esprit n'a fait une longue habitude de penser à la mort ; comment pourrons-nous souffrir un jour la réalité de ce dont nous ne pouvons aujourd'hui soutenir la pensée? Il faut donc penser à la mort, il faut se la représenter comme certaine, comme prochaine et comme présente, car elle l'est effectivement, en tout temps et en tout lieu...

« La sanctification consiste à corriger nos mauvais penchants, à élever nos désirs au ciel et à ses biens spirituels, et à soumettre à Dieu nos affections, en sorte que sa volonté soit la règle de notre vie ...

« Le matin, je dois rendre grâces à Dieu de m'avoir conservé la vie et la santé, m'affermir dans la résolution de les employer à sa gloire, en considération de ses perfections infinies et des biens inestimables qu'Il nous accorde en notre Seigneur Jésus-Christ, et demander à Dieu son secours et sa protection pour l'exécution de ce dessein. Je dois aussi considérer que ce jour sera peut-être le dernier de ma vie, et bénir Dieu dans la vue de mon prochain délogement, si je puis m'assurer que ma paix est faite avec lui.

« Pendant le jour, je dois apporter une grande circonspection dans toute

ma conduite, de peur de m'engager dans le péché et de donner des mauvais exemples ; tâcher de ne rien faire qui n'ait quelque rapport avec le service que je dois rendre à Dieu ; profiter de toutes les occasions qui se présenteront de faire du bien, suivant la maxime d'un grand homme : *Qu'on doit trouver toujours du temps pour faire du bien* ; mais surtout suivant celle de l'Écriture Sainte : *Ne vous lassez point en bien faisant*[1] ; tâcher de penser à Dieu, à l'avantage d'être du nombre de ses enfants, et aux biens éternels qui doivent être leur partage...

« Le soir je dois examiner la conduite que j'ai tenue pendant le jour, rendre grâces à Dieu, si j'y trouve quelque chose de bien ; Lui demander pardon du mal que j'y trouverai et des imperfections qu'il y a dans mes meilleures œuvres. Dans les interruptions du sommeil, élever mon âme à Dieu, implorer sa miséricorde par Jésus-Christ, et Lui demander ses bénédictions spirituelles.

« J'attends de Dieu toutes mes consolations pendant la vie, et mon bonheur après la mort ...

« Il faut avoir une foi qui surmonte le monde, être une nouvelle créature, vivre comme des bourgeois des cieux, c'est-à-dire s'occuper de ce qui a du rapport à ce bienheureux séjour. C'est là l'Évangile, et c'est vainement que nous espérons d'avoir part aux biens qu'il nous promet, si nous ne sommes dans ces dispositions. »

Opuscule E.

« 30 novembre 1714. »

Les miracles des apôtres étaient indispensables à l'établissement du christianisme.

« 30 *novembre* 1714. Sur ce qu'on allègue que lorsque les apôtres ont annoncé l'Évangile, il a été reçu à la vérité par les uns, mais qu'il a été rejeté par les autres, d'où l'on prétend d'inférer qu'il n'est pas vrai que les apôtres aient fait des miracles, car s'il était vrai, dit-on, pourquoi est-ce qu'ils n'auraient pas été également reçus de tout le monde ?

A quoi je réponds que rien ne persuade plus fortement la vérité des miracles des apôtres que la conversion des peuples à la foi chrétienne, car sans cela il n'aurait pas été possible que l'Évangile tel qu'il est, et prêché par des personnes telles que les apôtres, eût été reçu, si cette prédication n'eût été appuyée par les miracles qu'ils faisaient. Ainsi, ne serait-il pas plus raisonnable de dire : Il faut que les apôtres aient fait des miracles puisque l'Évangile a été reçu, que de dire, il faut que les apôtres n'aient point fait de miracles puisque l'Évangile a été rejeté par une partie du monde ?

[1] Galates VI, 9.

« Quoique l'Évangile n'ait pas été reçu de tous, on ne peut pas en tirer cette conséquence que les miracles attribués aux apôtres ne sont pas véritables ; car si effectivement ces miracles n'eussent pas été faits, comme par exemple celui du don des langues et les autres dont parle Saint-Paul aux Corinthiens, on n'aurait pas reçu ses épîtres dans cette Église, on l'aurait rejeté comme un fourbe, et on n'aurait pas voulu entendre parler de lui.

« Si les miracles dont il est parlé dans le livre des Actes n'eussent pas été véritables, les Églises n'auraient pas reçu ce livre qui contenait des choses qui devaient être de notoriété publique, dont la fausseté étant reconnue par les ennemis des chrétiens, ils en auraient sans doute tiré des grands avantages pour les confondre et pour leur faire abandonner le christianisme.

« On peut dire que l'accomplissement des prophéties nous tient lieu de miracle continuel.

« Qu'y a-t-il de plus naturel et de plus conforme à la raison, que dans le temps que Jésus-Christ est venu au monde, conformément aux prophéties, et que l'Évangile du salut a été prêché par les apôtres à toutes les nations, cette prédication, accompagnée de divers miracles ait été reçue, et que les Églises que les apôtres ont formées aient reçu les écrits des apôtres sur lesquels la doctrine chrétienne est fondée. Ne s'en suit-il pas de là que cette doctrine qui est présentement la même que celle qui a été autrefois annoncée, doit, sans chicane, servir de règle aux chrétiens d'aujourd'hui, comme elle en a servi à ceux des premiers siècles ? La conformité de cette Écriture parmi toutes les nations doit nous la faire regarder comme la même qui est venue des apôtres. »

Opuscule F.

« 22 janvier 1715. »

Le Dieu créateur et les prophètes s'accordent avec Jésus-Christ et ses apôtres.

« *22 janvier 1715.* Pour si peu qu'on fasse attention sur les cieux, la terre, la mer, la vicissitude des saisons et l'ordre admirable qui règne en tout cela, il n'est pas possible qu'on ne se dise à soi-même qu'il faut qu'il y ait un être excellent qui soit l'auteur de toutes ces merveilles, et qui, par sa sagesse et par sa puissance, les fasse subsister de la manière dont nous les voyons.

« Cet être pour lequel nous ne saurions nous empêcher d'être remplis d'admiration, devient naturellement l'objet de notre recherche. Nous ne saurions le trouver parmi les dieux des païens qui sont des hommes et des dieux qu'ils font eux-mêmes ; mais quand on veut s'informer si l'on ne trouverait point cet être excellent parmi le peuple d'Israël, on n'a pas de la peine à l'y découvrir. On trouve parmi ce peuple un objet de leur adoration qui s'est fait

connaître aux hommes, et qui remplit parfaitement l'idée qu'on peut se faire de la divinité. On y voit d'abord un Dieu créateur du monde qui se révèle aux hommes, quelquefois immédiatement par lui-même, et pour l'ordinaire par le moyen de ses serviteurs, qu'il a choisis pour faire connaître à son peuple sa volonté. C'est dans les écrits de ces fidèles serviteurs que nous voyons la manière dont Dieu voulait être servi, et l'exécution des promesses et des menaces qui sont faites dans ces écrits nous doit obliger d'y ajouter une entière foi et de nous y régler comme la seule voie que Dieu nous a donnée pour nous y conformer, tant à l'égard de ce que nous devons croire que de ce que nous devons faire.

« Nous trouvons dans ces écrits des prophéties qui ont été accomplies par la venue de Jésus-Christ au monde et par sa mort. Cet accomplissement a donné lieu à la prédication de l'Évangile par le moyen des apôtres. Cette prédication, où on voit l'accomplissement des prophéties et qui est accompagnée de divers miracles que les apôtres ont faits, a été suivie de la conversion des Gentils. Tout cela nous engage à recevoir ce qui nous est annoncé par les apôtres, pour en faire l'unique règle de notre conduite et de nos mœurs. En nous en tenant là, dans la sincérité de notre cœur, nous ne saurions craindre que Dieu désapprouve notre conduite, et nous avons plutôt tout sujet d'espérer qu'il aura pour agréable l'attachement que nous aurons eu pour ce qui nous a été enseigné par les apôtres, sans vouloir écouter toutes les subtilités que les hommes nous proposent pour nous engager dans des sentiments qui ne s'y accordent pas. »

Deux écrits, l'un de 1709, l'autre de 1714, montrent que Mirmand s'est préoccupé des divergences de dogme entre l'Église réformée et l'Église catholique-romaine. Le premier, qui a pour suscription : *Réponse à une lettre d'un catholique romain*, [1] contient une phrase identique à celle de la confession de foi de Mme de Thioult de la Luzerne, belle-mère de Mirmand, et ne peut être attribuée qu'à lui-même. Il repousse, par de solides arguments, la proposition que lui fait son ami catholique de rentrer en France.

Le second, de 1714, entièrement de la main de Mirmand, est intitulé : *Sur l'Église romaine*. C'est la réfutation de quelques-uns des dogmes de cette Église, et les raisons qui l'ont empêché de s'y rattacher. [2]

Mirmand s'était lié d'amitié avec le pasteur de Neuchâtel, Jean Fré-

[1] Pap. de P. Cette suscription est de la main de Mirmand.
[2] Pap. de P. Voir à l'App. les Nos 43 et 44.

déric Ostervald, traducteur de la Bible, auteur du catéchisme qui porte son nom. Il le tenait en haute estime, aussi n'est-on point surpris de le trouver mentionné dans ses écrits.

Parmi les papiers de Mirmand se trouvent deux écrits relatifs au catéchisme d'Ostervald, dont LL. EE. de Berne, qui ne le trouvaient pas assez orthodoxe, avaient interdit la vente dans leurs États, y compris le Pays de Vaud. L'une de ces pièces est l'attaque, l'autre la défense du catéchisme. Toutes deux sont annotées de la main de Mirmand, comme suit :

Remarques sur le catéchisme de M. Ostervald, et *Réponse aux remarques qu'on a faites sur le catéchisme de M. Ostervald.* [1] — Cette réponse se termine par la phrase suivante : « Si M*** prend la peine de lire ces remarques et de les faire voir à ses amis, on espère qu'elles dissiperont les fausses impressions que l'on a données de ce catéchisme, et que LL. EE. ne permettront pas qu'on inquiète un excellent serviteur de Dieu, qu'on flétrisse un ouvrage plein de vérité, ni qu'on trouble la paix des Églises pour des accusations aussi mal fondées. »

Il nous paraît évident que Mirmand a cherché à réfuter les attaques dirigées contre le catéchisme d'Ostervald, et à faire révoquer la sentence qui le prohibait dans les terres de la domination de Berne.

Au reste, le catéchisme d'Ostervald a fait ses preuves, pendant un siècle et demi qu'il a été en usage dans l'Église neuchâteloise.

Les Archives de Chambrier nous ont conservé le dernier et important écrit de Mirmand, rédigé de sa main le 31 décembre 1718, et intitulé : *Réflexions sur l'incrédulité.* C'est en quelque sorte son testament spirituel, qui résume ses sentiments de piété. [2]

Citons encore, en terminant, quelques lignes sans date jetées sur le papier par Henri de Mirmand, vers la fin de sa carrière. Il y juge l'emploi de sa vie :

[1] Pap. de P. Ces pièces ne portent ni date, ni signature.
[2] Voir App. No 45.

« *Réflexions chrétiennes.* »

« Quand je fais réflexion dans ma solitude sur l'usage que j'ai fait de ma longue vie, surtout depuis les engagements que j'ai pris en sortant de France, et la profession authentique que j'ai faite par cette démarche de m'attacher uniquement à glorifier Dieu, je me sens bien fortement obligé à réparer autant qu'il me sera possible, pendant le peu de temps qui me reste à vivre, la négligence avec laquelle je me suis acquitté de ce devoir. Je n'ai pas vécu à la vérité comme un scélérat ; j'ai eu même la satisfaction d'être de quelque usage à mon prochain, et ma conscience me rend témoignage que ça a été dans la vue de plaire à Dieu. Mais quand je pense à ce que ses perfections infinies et la grandeur de ses bienfaits exigeaient de moi, que de reproches n'ai-je pas à me faire de ne m'être pas continuellement occupé de ces grands objets et de tout ce qui s'y rapporte ! — J'aurais préféré cette occupation à toutes les autres, si j'avais bien senti l'excellence de ma vocation, et si mon cœur eût été fortement attaché à Dieu, comme il devait l'être. J'espère de sa miséricorde en notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il me pardonnera mes négligences et qu'il m'accordera le secours de son Saint-Esprit, afin que je puisse exécuter la résolution que j'ai prise, de ne m'occuper que de lui et des choses qui appartiennent à son service et à sa gloire.[1] »

Lorsque, arrivés à notre dernier jour, nous serons au moment de paraître devant Dieu, puissions-nous n'avoir pas à nous faire de plus graves reproches que ceux que s'adressait Henri de Mirmand, et posséder comme lui la foi qui donne la vie !

[1] Autographe. Pap. de P.

APPENDICE

APPENDICE

NOTICES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

Mémoires de Henri de Mirmand.

Les *Mémoires de Henri de Mirmand*, écrits pour sa petite fille, Jeanne-Henriette de Cabrol, femme de Josué de Chambrier, ont été rédigés en deux fois par leur auteur.

La première rédaction, datée de Neuchâtel le 22 mars 1716, raconte les évènements survenus à Henri de Mirmand, depuis son exil jusqu'à son établissement à Neuchâtel, en 1712.

La seconde rédaction ajoute à ce premier récit les circonstances de la vie d'H. de Mirmand, de 1713 à 1717; elle n'est qu'un complément intercalé vers la fin du premier mauuscrit. Toutes deux se terminent par les mêmes réflexions religieuses.

Les deux manuscrits existent en originaux dans les Archives de Chambrier, non pas écrits mais corrigés de la main de Mirmand. Le premier porte en tête : « Mémoires de mon Grand-père de Mirmand depuis sa sortie de France » ; et au-dessous, d'une autre écriture : « La pièce originale » ; c'est ce texte que nous reproduisons en y ajoutant la fin du second, comme étant la dernière pensée de son auteur. L'autre manuscrit fut rédigé à Morges en 1718, car Mirmand, né en 1650, dit au cours de sa relation qu'il est âgé de soixante-huit ans.

Ces *Mémoires,* dont chacun des enfants de Josué de Chambrier et de Jeanne-Henriette de Cabrol avaient gardé une copie, furent toujours tenus en grand honneur parmi eux, car il était de tradition dans la famille qu'on fît lire aux jeunes filles, à la veille de leur première communion, les Mémoires de leur ancêtre de Mirmand.

Mémoires de Henri de Mirmand.

Le terrible jugement que Dieu déploya sur les églises de France, en l'année 1685, par la révocation de l'Édit de Nantes, m'ayant obligé, ma chère fille, de sortir du royaume, afin de ne point participer à l'idolâtrie romaine, et d'aller chercher ailleurs la pâture spirituelle dont nous étions privés, j'ai cru que vous et votre postérité, si Dieu veut vous en donner, pourriez retirer quelque avantage d'être informés des grâces que j'ai reçues de Lui en tant de manières, depuis mon exil ; et qui même ont rejailli jusqu'à vous, puisque vous profitez des avantages spirituels et temporels qu'Il m'a accordés en ses grandes compassions, de sorte que vous devez, aussi bien que votre mère, l'en bénir avec moi tout le temps de votre vie.

Il faut donc vous dire, qu'après la révocation de l'Édit, Dieu me fit la grâce d'envisager l'exil et la mendicité, comme une chose qui était à préférer à toutes les douceurs dont je jouissais en France, et qui auraient pu être considérablement augmentées par rapport au monde, si j'eusse été d'humeur de m'accommoder de la Religion romaine. Mais comme j'étais convaincu qu'il n'y avait point d'état si fâcheux que celui de manquer à ce qu'on doit à Dieu, je pris le parti de le glorifier par l'abandon de mes biens et de ma patrie ; et pour exécuter ce dessein, je vendis ma vaisselle d'argent[1], afin d'avoir de quoi fournir aux frais de mon voyage, et de celui des personnes que je devais amener avec moi. Je comptais qu'à force d'argent je pourrais surmonter les difficultés qu'il y avait pour lors à sortir du royaume, et que si Dieu me faisait la grâce d'en être dehors, Il pouvoirait à mes besoins, et à ceux de ma famille, par des voies qui ne m'étaient pas connues, mais qui pourtant n'en étaient pas moins certaines.

Je crus que pour l'exécution de mon dessein, il fallait prendre la route par où je serais plutôt hors des terres de France, qui était celle de la Catalogne. Je pratiquai[2] donc par le moyen d'un de mes amis, un patron de la ville d'Agde, qui, à une heure marquée, vint nous prendre pendant la nuit, dans le voisinage de Cette. Je m'accommodais d'autant mieux de la voiture[3] du bateau, que ma famille que j'amenais avec moi consistait en deux filles, l'une Marguerite, âgée

[1] Seule chose dont il pût disposer sans une autorisation du gouvernement.
[2] Je fis mes arrangements avec un patron.
[3] Du transport par bateau.

de sept ans, et l'autre Marthe de Mirmand, âgée de quatre ans et demi, et que des enfants de cet âge, aussi bien que leur gouvernante, qui était une femme du côté de Blois, que j'avais prise avec elles, se transportaient plus aisément et plus sûrement, de cette manière que d'aucune autre. Je pris encore avec moi un bon et fidèle domestique, jardinier de la maison, qui soupirait après la sortie de France et qui me fut dans la suite d'un grand usage, lorsque nous trouvant dans des chemins affreux, lui et moi portions chacun sur le dos un de mes enfants, n'osant pas les laisser, en ces endroits, sur les voitures qui les portaient ordinairement.

Mais pour revenir à cet embarquement il se fit, grâce à Dieu, sans être aperçu de qui que ce fût, et nous arrivâmes heureusement à Liansac, qui est la première ville de la domination d'Espagne. Les habitants nous y reçurent fort humainement; mais lorsque nous fûmes sur le point d'en partir, nous nous trouvâmes dans une grande extrémité, voici comment: On vint nous avertir que pour nous rendre à Gironne, où nous devions aller, il fallait nécessairement traverser le pays des Miquelets, et par conséquent essuyer les dangers où l'on est exposé dans de pareilles conjonctures; à quoi l'on ajoutait que pour nous en garantir, il fallait prendre une escorte de Miquelets mêmes, dont nous craignions les insultes. M. Saurin mon ancien ami, que j'avais joint à ma troupe avec sa femme et ses deux fils qui sont présentement des dignes Pasteurs, l'un à la Haye, et l'autre à Londres, connut aussi bien que moi le danger où nous allions nous trouver, car étant regardés comme des gens qui sortaient de l'argent de France, on voudrait sans doute nous l'ôter et peut-être encore la vie. La précaution qu'on nous proposait, de prendre une escorte de Miquelets, ne nous paraissait pas fort sûre, car c'était par eux-mêmes que nous pouvions être volés. Cependant, comme cette escorte n'augmentait pas le danger où nous allions nous trouver en traversant le pays des Miquelets, et qu'il n'était pas impossible qu'elle ne nous fût d'un grand usage, nous acceptâmes ce parti.

Nous convînmes de l'argent que nous avions à donner à un capitaine qui conduisait l'escorte, et nous nous mîmes en chemin, après avoir imploré la protection de Dieu, et regardé ce jour-là comme pouvant être le dernier de notre vie.

Outre la famille de M. Saurin, j'avais joint à notre troupe quelques autres personnes, parmi lesquelles il y avait des femmes, qui, entendant le sifflement des soldats de notre escorte, dans quelques endroits affreux que nous trouvions sur notre chemin, le regardaient comme un signal qu'ils donnaient à leurs camarades de venir fondre sur nous.

Cette crainte augmenta lorsque nous passâmes tout près de la maison du général des Miquelets, appelé Frantherie; il se mit à la fenêtre pour nous voir et nous crûmes que notre escorte lui allait faire la cour, en nous livrant à lui; mais nous fûmes agréablement surpris de voir qu'on nous laissait continuer notre chemin, après avoir été salués fort gracieusement de ce

général qui reçut aussi de profondes inclinations de notre part. Notre crainte se dissipa, lorsque nous eûmes passé sa maison, et nous arrivâmes le même jour à Gironne, en bénissant Dieu de la protection dont il nous avait favorisés.

Je fus si content de la bonne foi des Miquelets, que je donnai à notre capitaine une lettre pour un de mes amis de France, afin qu'il se confiât en lui, pour exécuter le dessein qu'il avait de sortir du royaume, car il ne saurait trouver de plus honnêtes gens que les Miquelets pour cet usage.

Nous continuâmes heureusement notre route jusqu'à Barcelone ; en arrivant, je fus abordé par un capitaine de cavalerie Catalan, qui me reconnaissant étranger me vint offrir ses services, en me demandant, si j'avais dessein d'aller à Notre-Dame de Montserrat. Je lui répondis que non, que d'autres raisons m'appelaient à Barcelone, et comme je ne voulais pas me découvrir et que je ne voulais pas non plus mentir, je me défis de lui, le plus tôt qu'il me fut possible. Mais quelques moments après il revint à moi, et me dit qu'il était informé, apparemment par quelqu'un de notre troupe, de ce qui m'obligeait à sortir de France, qu'il n'en était pas moins disposé à me rendre ses services, et que je pouvais compter sur lui pour toutes choses. Cette manière d'agir si obligeante m'engagea de ne lui faire plus mystère du sujet de notre voyage, j'acceptai même ses offres, et je le priai de savoir du Gouverneur de la province, qui était pour lors le Marquis de Léganez [1], à quelle heure nous pouvions le voir le lendemain pour lui demander sa protection, à quoi j'ajoutai que je serais bien aise de savoir encore, s'il voulait que nous parussions devant lui, sans rien témoigner du sujet de notre voyage. Notre obligeant officier se chargea volontiers de cette commission, et peu de temps après, il me vint dire que le Gouverneur nous recevrait à une telle heure, et que, comme le roi d'Espagne n'avait point de mesures à garder avec le roi de France, nous pouvions agir avec une entière liberté.

Nous allâmes donc à l'audience du Gouverneur, M. Saurin et moi avec quelques autres Messieurs qui s'étaient rendus dans la même vue que nous à Barcelone, mais par une autre voie. On me chargea de faire le compliment pour toute la troupe ; mais après avoir fait la révérence au Gouverneur, il ne voulut jamais le recevoir jusqu'à ce que nous fussions tous assis dans des fauteuils qu'on nous avait préparés. Il répondit fort obligeamment à ce que je lui dis, il nous assura de sa protection, et que nous n'avions rien à craindre à Barcelone pendant le séjour que nous y faisions, en attendant quelque occasion de continuer notre voyage.

Il se passa un assez long temps avant que cette occasion se présentât,

[1] Le marquis de Léganez fut plus tard à la tête des troupes espagnoles, envoyées en Piémont avec les alliés, pour combattre la France. Il accorda pendant six semaines des quartiers de rafraîchissement, à Lodi, aux régiments brandebourgeois, avant que l'armée alliée se mît en marche pour retourner en Allemagne, en novembre 1696. (Erman et Reclam. VII. 208-212.)

quoi que nous eussions résolu de profiter du premier vaisseau qui partirait pour nous transporter en Angleterre, en Hollande, ou dans quelque pays protestant que ce fût. Enfin il s'en présenta un pour l'Italie, d'où nous jugeâmes que nous pourrions nous rendre facilement en Suisse. Nous nous embarquâmes donc sur ce vaisseau qui était anglais et dont le capitaine s'appelait Benjamin Marly, nous prîmes des provisions beaucoup plus qu'il n'en fallait pour aller à Gênes, où notre vaisseau devait nous laisser; mais comme il y eut pendant plusieurs jours un grand calme sur la mer, en sorte que nous n'avançions point, nos provisions furent consumées, si bien que nous étions dépourvus de tout, et qu'il n'y avait sur le vaisseau que du biscuit et de l'eau puante; mes enfants ne pouvaient s'accommoder ni de l'un, ni de l'autre, et je me vis dans cette dure extrémité de craindre qu'ils ne mourussent d'inanition sur la mer, ce qui me fit passer quelque temps dans une terrible inquiétude. J'en fus heureusement délivré par l'honnêteté de notre capitaine qui me fit savoir qu'il avait du riz à nous donner. Il fallut le faire cuire dans de l'eau puante qui fourmillait de vers, mais cela n'empêcha pas que ce ne fût un très grand régal pour nous, surtout à l'égard de mes enfants, à l'occasion desquels j'avais senti d'une manière si vive les suites de mon exil.

Enfin le calme cessa et un vent favorable nous poussa vers Gênes, où nous arrivâmes peu de temps après. Nous allâmes de là en Suisse par le mont Saint-Gothard, et dans notre voyage, nous vîmes les villes de Milan et de Pavie, et nous nous rendîmes enfin à Zurich.

La joie que nous avions de nous trouver dans cet heureux pays, était inexprimable, et jamais je n'ai si bien connu, que dans ce temps-là, de quel prix sont les biens spirituels, en comparaison de ceux de ce monde. J'arrivai à Zurich avec mes deux enfants, leur gouvernante et mon fidèle jardinier, ayant pour tout bien quatre louis d'or qui me restaient après les dépenses excessives que j'avais été obligé de faire dans notre voyage.

Dans cet état si triste suivant le monde, non seulement je n'eus pas un moment de chagrin, mais je puis dire que jamais je n'ai eu plus de joie, car il me semblait que cette conjoncture me donnait occasion de glorifier Dieu d'une manière bien plus pure que je n'avais fait jusqu'alors.

Nous fûmes reçus à Zurich tant par nos frères qui y étaient arrivés avant nous, que par les charitables habitants de cette ville-là, et surtout par l'incomparable M. le Bourgmaistre Jean-Henri Escher, avec une cordialité inexprimable. Mais quelque douceur que je trouvasse en cette ville-là, il fallut penser à m'en éloigner pour tâcher de pourvoir aux besoins de ma famille.

Tous mes biens avaient été saisis en France par ordre du roi, et j'y comptais aussi peu que s'ils eussent été au fond de la mer, de sorte qu'après avoir fait un assez long séjour à Zurich, j'en partis au commencement de septembre 1686, pour aller demander du pain à S. S. E. de Brandebourg, Frédéric Guillaume, qui par sa déclaration du mois d'octobre de l'année précédente, nous appelait

dans ses États d'une manière si charitable et voulait nous donner le moyen d'y subsister.

Je ne profitai pas de la bonté qu'auraient eu les Sgrs. de Zurich de pourvoir à mes besoins ; j'empruntai de l'argent d'un de mes amis qui me donna le moyen de faire le voyage à Berlin, et je fis cet emprunt dans l'espérance que mon beau-père qui n'avait point d'autres enfants que ceux que j'avais amenés avec moi, et que j'avais eus de feu Marthe d'Audiffret, sa fille unique, m'enverrait quelques secours qui me donneraient moyen d'acquitter cette dette, ou qu'en tout cas, je pourrais le faire de la pension que j'espérais d'obtenir avec la bénédiction de Dieu, de S. S. E.

J'arrivai heureusement à Berlin d'où je me rendis à Potsdam, qui était le lieu de la résidence de ce prince. Je lui fus présenté avec environ une trentaine de gentilshommes, ou d'officiers français par M. de Grumbkow son premier ministre.

S. S. E. témoigna de voir avec plaisir toutes ces personnes, et comme il me parut qu'elle s'attendait qu'on lui dirait quelque chose de notre part, et que je vis que celui de nous que cela regardait par son âge ne disait mot, je me hasardai de faire à ce Prince un compliment tel qu'il me vint dans l'esprit, sur les grâces qu'il nous accordait et sur la consolation qu'il nous fournissait par là dans notre exil. Il reçut cela avec plaisir, et mes compatriotes me témoignèrent, en nous retirant, qu'ils me savaient bon gré de ce que j'avais dit à notre bienfaiteur pour toute notre troupe.

Le lendemain ce prince me fit entrer seul dans sa chambre, où il me parla avec la tendresse d'un père, me faisant mille questions sur ce qui se passait en France, qui me faisaient connaître combien son cœur y était sensible.

Mais avant de quitter Potsdam, il faut vous apprendre que j'y passai le seul mauvais quart d'heure que la pauvreté m'ait jamais causé ; voici comment. On m'avait donné à Zurich une lettre de recommandation pour un homme qui avait beaucoup de crédit à la cour. Je rendis cette lettre dès que je fus arrivé à Potsdam, c'est-à-dire, avant d'avoir vu S. S. E. Celui à qui cette lettre était adressée, me dit de revenir chez lui à une certaine heure qu'il me marqua, je m'y rendis précisément à cette heure-là, mais on me fit un crime de mon exactitude. Cet homme me dit que les Français étaient bien pressants, et la mauvaise humeur qu'il me témoigna, me fit sentir pour la première et pour la dernière fois, à quoi on était exposé en demandant la charité. Je fus pénétré de ce mauvais traitement, la chair se souleva, mais grâce à Dieu, elle n'eut pas le dessus ; ses mouvements furent calmés, en considération que cette brusquerie était une suite de mon exil, dont je devais faire un sacrifice à Dieu.

Je fis à celui qui me faisait un si méchant accueil, les représentations que sa conduite me donnait lieu de lui faire. Il en eut honte et il la répara dans la suite, car nous avons été toujours fort bons amis.

Après avoir fait quelque séjour à Potsdam, je retournai à Berlin, où se faisaient les expéditions des patentes qui contenaient les grâces accordées par le

prince ; il avait destiné à un certain nombre de gentilshommes français, des pensions, qui dans le fond étaient des aumônes ; mais comme sa charité allait jusqu'à supporter les faiblesses de la nation, il voulut bien joindre à ces pensions le titre de Conseiller d'ambassade, afin qu'elles fussent regardées comme des appointements de cette charge, qui n'était qu'un vain titre, parce que l'ignorance ou étaient les Français de la langue allemande, les empêchait d'en pouvoir faire les fonctions, de sorte qu'on pouvait dire que c'était un expédient dont ce bon prince s'était avisé pour satisfaire la vanité dont on accuse les Français, et pour leur pouvoir donner l'aumône honorablement. Je fus donc mis au rang de ces Conseillers, après quoi je demandai la permission de retourner en Suisse, où j'avais laissé ma famille. Cette permission me fut accordée avec celle de demeurer un certain temps en ce pays là. On voulut avant mon départ de Berlin me payer une partie de ma pension, mais comme l'argent que j'avais emprunté à Zurich pouvait encore me donner le moyen d'y retourner, et que je ne perdais pas espérance d'avoir quelque secours de France, je ne voulus rien recevoir de ma pension, et je partis pour aller joindre ma famille à Zurich, où j'arrivai heureusement vers la fin de novembre 1686.

Après mon arrivée, mon beau-père m'écrivit de Nîmes que lui ni sa femme ne pouvaient pas consentir que leurs enfants allassent en Brandebourg, que cet éloignement leur paraissait trop grand, et que si je voulais rester en Suisse, il pourvoirait à notre subsistance, en nous envoyant chaque année ce qui serait nécessaire pour cela. Je voulus bien le contenter, puisque j'avais déjà fait ce que la prudence exigeait de moi, en assurant du pain à mes enfants par le moyen de la pension qui m'avait été accordée en Brandebourg. Je me déterminai donc de rester à Zurich avec ma famille, et je crus que puisqu'on m'envoyait de France de quoi la faire subsister, je ne devais pas me prévaloir de ma pension pendant que je jouissais de cet avantage ; après avoir pris cette résolution j'écrivis à M. de Grumbkow premier ministre de S. S. E. en ces termes, en l'année 1687 :

« Monsieur,

« J'avais fait dessein d'arrêter seulement dans ce pays jusqu'au printemps prochain, suivant la permission que V. E. m'en avait donnée, mais comme il y a diverses raisons qui m'engagent à y faire un plus long séjour que je n'avais prétendu, je suis obligé de vous supplier d'agréer que j'y reste encore pour travailler aux affaires qui m'y arrêtent. Je n'ajoute pas à cette prière celle de trouver bon que je retire la pension que S. A. E. a eu la charité de m'accorder ; ma pensée n'est point d'en profiter, pour le passé, ni pour l'avenir, autant que Dieu me fera la grâce de me fournir d'autres moyens pour faire subsister ma famille, et s'il arrive jamais que je sois réduit à cette extrémité et que S. A. E. voulût m'accorder au delà de ce qui m'est absolument nécessaire, je la supplierais de borner sa charité à ce dont je ne pourrais pas me

passer. Ce doit être présentement la règle de notre ambition, et si nous en devons conserver pour les choses de ce monde, ce n'est que pour rendre nos très humbles services à S. A. E. et pour lui donner des marques de la reconnaissance que nous avons de ses bienfaits. Si mon séjour dans ce pays était un obstacle à ce devoir, j'abandonnerais avec plaisir, pour m'en acquitter, toutes les affaires qui m'y arrêtent quelque considérables qu'elles puissent être. Si je n'ai pas le bonheur de le quitter pour une raison qui me serait si agréable, je souhaiterais bien que pendant le temps que j'y serai, j'eusse occasion d'y recevoir les ordres de S. A. E. et de vous faire connaître que je suis avec un profond respect, de V. E. le très humble, etc,, etc. »

Ayant donc pris le parti de demeurer à Zurich, qui est un des endroits du monde qui convient le mieux aux réfugiés, tant par la vie retirée qu'on y mène, que par les bons exemples qu'on y a continuellement devant les yeux, je pensai sérieusement à l'engagement que j'avais pris d'une manière si authentique, en sortant de France, de m'attacher à glorifier Dieu dans toute ma conduite. Je sentais fort bien que si c'était le désir de m'acquitter de ce devoir, qui m'avait engagé d'abandonner mes biens et ma patrie, cette même raison devait m'obliger à me consacrer entièrement au service de Dieu, qui, en me défendant de participer au culte et aux erreurs de l'Église romaine, me défendait bien d'autres choses que je devais prendre soin d'éviter, et me commandait d'autres qu'il fallait m'attacher à pratiquer.

Je pris donc la résolution de régler là-dessus ma conduite, et dans cette vue je m'appliquai à m'acquitter des devoirs de la charité, dont la foule de réfugiés qui passait à Zurich me fournissait continuellement l'occasion, car il y en passa dans ce temps-là, qui était l'année 1687, environ quatre mille dans un mois.

Cette foule de réfugiés, qui engageait les louables cantons dans une grande dépense, tant pour ceux qui ne faisaient que passer, que pour ceux qui restaient dans le pays, envers qui on exerçait la charité de toutes les manières, obligea les réfugiés établis à Zurich, dont le nombre était considérable, à me députer à la diète qui était alors convoquée à Aarau, pour remercier les louables Cantons de leur charité, et les supplier de vouloir nous la continuer, autant que la nécessité le demanderait. A quoi ils répondirent d'une manière qui s'accordait fort bien avec la conduite qu'ils avaient tenue depuis le commencement de notre dispersion.

S. S. E. de Brandebourg, notre généreux bienfaiteur, ou plutôt notre père, ayant été informé du grand nombre de Français qui sortaient de leur patrie, pour leur religion, forma le dessein de faire venir à Berlin quelqu'un d'entre les réfugiés qui étaient en Suisse, afin de conférer avec lui sur les moyens les plus convenables qu'il faudrait employer pour procurer des établissements au peuple qui sortait de France et qui continuerait d'en sortir. On m'écrivit de Berlin pour m'engager à faire ce voyage, dont je me défendis pour ne m'éloigner point de mes enfants, et pour ne m'attirer pas de plaintes de mon beau-

père, qui était à Nîmes et qui ne l'avait point approuvé. Mais S. S. E. m'ayant fait écrire qu'elle souhaitait que je me rendisse à Berlin, et d'un autre côté, les réfugiés de Suisse m'ayant nommé avec M. Bernard, Ministre de Manosque, pour être leur député, tant auprès de S. S. E. que des autres puissances protestantes, pour agir dans les mêmes vues de l'établissement de notre peuple, il fallut enfin céder et me résoudre à faire ce voyage, dont j'étais en liberté de diminuer la longueur en substituant quelqu'un à ma place, suivant le pouvoir que m'en donnait l'acte de notre députation.

Nous partîmes donc de Zurich le 10 de mai 1688, et nous nous rendîmes à Berlin, après avoir passé en plusieurs cours d'Allemagne pour le fait de notre députation.

J'appris dans la route avec un déplaisir extrême la mort de notre incomparable Électeur ; mais j'eus la consolation de trouver en la personne de son successeur les mêmes sentiments de charité qu'avait son auguste père. Le nouvel Électeur nous assura, avec une bonté dont il nous a donné des marques pendant tout son règne, qu'il voulait faire, pour le bien des réfugiés, tout ce qui dépendait de lui, tant dedans que dehors ses États.

Étant donc assuré de sa recommandation auprès des puissances protestantes, il fut résolu dans une assemblée de l'église de Berlin, où se trouva M. le Maréchal de Schomberg et le comte Charles son fils, avec un grand nombre de gens de distinction, qu'on diviserait tous les pays protestants en cinq départements, que dans chacun de ces départements on enverrait des députés avec des lettres de recommandation de S. S. E. pour y recevoir des réfugiés s'ils s'y pouvaient établir, ou pour y faire des collectes, afin de faciliter leur établissement ailleurs.

La Hollande et quelques autres États furent le partage de M. Bernard et le mien, nous nous y rendîmes dans le mois d'août ou de septembre de 1688, dans le temps que le prince d'Orange était sur le point de s'embarquer pour l'Angleterre.

Je fus attaqué de la fièvre d'accès, d'abord après mon arrivée, en sorte que je fus hors d'état d'agir pour nos affaires ; me trouvant donc inutile en Hollande et voyant que tous les réfugiés espéraient beaucoup plus du succès de l'entreprise du prince d'Orange, que de toutes nos députations, je pris la résolution de retourner en Suisse. Et quoique je fusse extrêmement abattu par des accès de plus de trente heures, dont je fus délivré, grâces à Dieu, par l'usage du quina, je me mis en chemin avec une grande provision de cette drogue, dans l'espérance d'arriver à Zurich et de pouvoir, avant ma mort, recommander à LL. EE. mes deux enfants qu'on tâcherait sans doute de faire retourner en France, dès que je ne serais plus au monde.

Je m'arrêtai sur la route, dans diverses villes, où l'on exerça envers moi le droit d'hospitalité d'une manière fort cordiale, car je trouvai parmi nos réfugiés des dames qui en usèrent avec moi comme si j'étais leur frère, quoique je ne les connusse presque point. Je fus attaqué de la fièvre plusieurs fois dans

le voyage, mais avec cela je ne laissai pas de le terminer heureusement, et ma santé se trouva presque entièrement rétablie en arrivant à Zurich, le 16 novembre 1688.

J'eus la grande satisfaction d'y trouver ma mère, qui était sortie de France depuis mon départ de la Suisse. Je fis mon compte en y arrivant de n'y faire pas un long séjour, car dans mon voyage je m'étais engagé d'entrer au service de Mme la Princesse de Tarente, en qualité de premier officier de sa maison, dont la charge se trouvait vacante par la mort de M. de Mornay, gentilhomme du Poitou. Cette princesse demeurait pour lors à Francfort sur le Main, où j'eus l'honneur de la voir en passant. Elle m'avait déjà fait offrir pour lors des appointements honnêtes, avec un carrosse et deux laquais entretenus dans sa maison. Je crus que je devais accepter ce parti, puisque mes filles pourraient avec le temps entrer au service de la princesse, que je n'avais pour tout bien que la pension qu'on m'envoyait de France qui pouvait me manquer chaque jour, et qu'enfin, j'étais bien aise de gagner ma vie, autant que je le pourrais et de ne manger qu'à l'extrémité le pain d'oisiveté ; car c'est ainsi que je regardais la pension que j'avais en Brandebourg.

Mais en acceptant ce parti, ce ne fut qu'à la condition que la princesse en obtiendrait l'agrément de S. S. E. Ce qui fut exécuté, car lorsque je fus arrivé à Berlin, ce prince me fit appeler dans son cabinet, où il n'y avait que M. de Danckelmann, son premier ministre, et pour lors il me dit, qu'il consentait que j'entrasse au service de la Princesse, mais qu'il entendait, que je jouirais de la pension qui m'avait été accordée sous le règne précédent ; à quoi je répondis que je suppliais S. S. E. de trouver bon que je ne profitasse pas de sa pension, pendant que je trouverais à subsister au service de la princesse. Après quoi ce bon prince me fit connaître qui si dans la suite j'avais besoin d'une plus grande pension que celle qui m'avait été donnée, je pouvais compter qu'il me l'accorderait. Ce fut dans cette occasion que je reçus une marque toute particulière de la bonté de ce premier Ministre, car il me dit de son propre mouvement qu'il voulait prendre des précautions afin que le service de la princesse, où je devais entrer, ne pût pas m'être allégué dans la suite, comme un obstacle au payement de ma pension, de sorte qu'il me fit expédier des patentes pour prévenir cette difficulté, et pour me donner la liberté de recevoir cette pension quand je voudrais.

Voilà dans quels termes j'en étais, lors de mon retour à Zurich, d'où j'avais cru de partir peu de temps après, pour aller à Francfort auprès de la princesse ; mais il survint tant d'affaires à la fin de cette année 1688 et au commencement de 1689, qu'il me fut impossible de m'y rendre. Je lui fis connaître ces difficultés, et comme l'engagement où j'étais avec elle ne permettait pas de rester à Zurich qu'autant qu'elle le trouverait à propos, je lui mandais en même temps que j'étais prêt d'en partir dès qu'elle me l'ordonnerait, sur quoi elle m'écrivit, le 29 janvier 1689, la lettre dont voici la copie.

« A Francfort, ce 29 janvier 1689.

« Je suis fâchée, Monsieur, de ce que je ne saurais me plaindre de votre procédé, je vois bien qu'il faut que je renonce au plaisir que je m'étais fait de vous avoir dans ma maison, et je le vois sans vous en pouvoir faire des reproches ; c'est une petite consolation, que vous dérobez à mon cœur mal content. Tout ce que vous me dites, Monsieur, de vos engagements pour le bien de nos pauvres réfugiés est si raisonnable, que je ne dois pas m'y opposer. Il faut que mon intérêt particulier cède à l'intérêt d'un public, pour lequel il n'est rien que je ne fisse moi-même, si Dieu m'avait mise en état de pouvoir contribuer à son soulagement. Je consens donc, Monsieur, que vous fassiez tout ce que vous croirez devoir faire pour la consolation de ceux qui ont besoin de votre secours ; mais je vous demande de me dire à cœur ouvert, si vous croyez que la nouvelle commission, dont on souhaite que vous vous chargiez, vous mette pour longtemps hors d'état de vous rendre auprès de moi. S'il ne faut qu'attendre encore quelques mois, j'attendrai volontiers ; quand on a compté sur un aussi honnête homme que vous, Monsieur, on ne le laisse pas aller sans peine, etc.

« Émilie de Hesse. »

Dans la suite, cette princesse, voyant les difficultés qui se trouvaient à l'exécution de notre projet, me rendit la parole que je lui avais donnée. L'Église française de Zurich l'en remercia par sa lettre du 19e avril, et comme on y voit la bonté extraordinaire que cette église avait pour moi, qui l'obligeait à outrer la matière, comme je le reconnais dans la sincérité de mon cœur, j'en mettrai ici la copie.

« Madame,

« Nous savons depuis longtemps que V. A. S. est très sensible aux maux de l'Église et qu'elle gémit avec tous nos frères de la grande tribulation.

« Nous sommes persuadés qu'elle pleure pour la froissure de Joseph, qu'elle fait des vœux ardents, et même qu'elle répand abondamment ses biens pour la consolation des dispersés. Nous en devons nos actions de grâces à Celui qui nous donne des princes pour nourriciers et des princesses pour nourrices. Cette compassion véritablement chrétienne, et cette piété quelque grande qu'elle soit, ne suffisaient pas à V. A. S. Vous cherchiez de plus le secret d'obliger, de secourir et de consoler tous les réfugiés quelque part qu'ils soient, et le moyen de soutenir nos frères qui sont en France. V. A. S. a trouvé le en secret nous rendant notre illustre Monsieur de Mirmand. C'est un bien dont toute l'église vous doit des remerciements, Madame, et si nous seuls servons de bouche à nos frères, pour témoigner à V. A. S. la juste reconnaissance que nous lui devons, c'est, Madame, que nous

y avons plus de part que les autres. L'excellent homme que vous nous avez rendu demeure parmi nous, c'est d'ici qu'il prend soin des affaires générales et des particulières, et qu'il donne du secours aux grands et aux petits, quelque éloignés qu'ils puissent être. Ce ne lui serait pas assez d'édifier seulement par un très rare exemple d'humilité, de douceur et de patience, et par une charité qui le porte à remplir ordinairement sa maison des pauvres qu'il trouve par les rues, l'amour qu'il a pour ses frères l'oblige de plus à loger dans ses entrailles tous ceux qu'il sait dans les souffrances en Allemagne, au Nord, en Hollande, en Angleterre et en France. Il s'emploie pour ceux qui pleurent sous les fers des Infidèles en Afrique, et pour ceux qui gémissent sous la verge de méchanceté en Amérique. Il ne s'étonne ni pour les voyages, ni pour les périls; les travaux et les veilles ne lui coûtent rien, il prend soin de toutes les églises. Que Dieu donc bénisse V. A. S. de ce qu'elle consent bien que notre illustre frère et compagnon aux souffrances de Christ continue à nous aider en l'œuvre du Seigneur. Que Dieu fasse resplendir votre lumière comme le soleil, que votre justice marche devant vous, et que la gloire de l'Éternel soit votre arrière-garde. Ce sont les vœux que nous faisons pour V. A. S. et nous sommes avec un profond respect,

« Madame,

« De Votre Altesse Ser.

« Les très humbles, très obéissants et très soumis serviteurs, les Réfugiés de l'Église Française de Zurich, et pour tous avec charge:

« DAILLÉ, ministre de Paris; Paul REBOULET, pasteur de l'Église Française de Zurich; UCHARD, ministre de Mâcon; DUCROS[1], ministre de Sommières, au Bas Languedoc; DURANT, advocat de Montpellier; BRUGUIER, ancien de Nîmes; Salomon NEGRET[2]; Pierre MATTE[3]; RENOUARD.

« Zurich le 19 avril 1689. »

[1] *Ducros (Théodore)*, natif d'Uzès, étudia à Genève en 1656, fut admis au Ministère par le Synode provincial tenu à Uzès en 1663. Ministre à Lunel de 1666 à 1678 et à Sommières, 1678 à 1685. Réfugié à la Révocation, il fut l'un des pasteurs de l'Église française de la Savoie à Londres, et en 1698 pasteur français à Wesel. On le disait très bon prédicateur. (*Fr. Prot.* 2e éd. V, 659.)

[2] *Salomon Negret*, riche commerçant en soie, toile et laine, se réfugia à Zurich, où il était fort considéré. Il laissa à ses enfants une fortune de 300 000 francs, sur laquelle il fit de nombreux legs aux colonies du Refuge. Mais la prospérité de son commerce ayant excité la jalousie des négociants de Zurich, on lui suscita des difficultés. (MÖRIKOFER. o. c., p. 240.)

[3] *Pierre Matte*, de Marseille, se retira, lors de la Révocation, avec sa femme *Isabeau Fargeon*, à Zurich, où il passa quelques années. De là, il vint s'établir à Vevey en 1694. Lord Galway l'avait chargé d'administrer les secours qu'il accordait aux réfugiés de cette ville, et d'après un compte dressé pour Galway et conservé à Vevey,

La princesse répondit à cette lettre le 10 mai suivant en ces termes :

« A Francfort, le 10 mai 1689.

« Messieurs,

« Je suis bien aise d'avoir fait une chose qui vous a été agréable, lorsque j'ai rendu à Monsieur de Mirmand la parole qu'il m'avait donnée, de venir dans ma maison pour y occuper la place que je lui avais destinée. Vous pouvez même vous assurer que j'aurais dissipé beaucoup plus tôt les craintes où vous me paraissiez avoir été de le perdre, si j'avais su qu'il vous est si nécessaire. Comme Dieu ne m'a pas mis dans un état à pouvoir faire beaucoup de bien aux pauvres réfugiés, je ne veux pas au moins leur faire du mal, et c'aurait été, Messieurs, un défaut de charité que je ne me serais pas pardonné à moi-même, si je les avais privés des secours qu'ils reçoivent par les soins d'un aussi honnête homme, qui travaille avec tant de succès à leur soulagement. Vous pouviez donc vous épargner la peine que vous avez prise de me remercier de ce que j'ai fait dans cette occasion, puisque je le devais faire. Cependant, Messieurs, comme vous avez trouvé à propos de m'en écrire, et que vous avez bien voulu me donner cette marque de votre honnêteté, je vous prie de croire que je la reçois avec tous les égards possibles.

J'aurais seulement souhaité que, vous contentant de faire dans votre lettre l'éloge de Monsieur de Mirmand, vous m'eussiez moins louée sur des vertus que je n'ai encore acquises que dans un degré fort imparfait.

« Je suis, Messieurs,

« Votre affectionnée servante,

« Émilie de Hesse. »

Après que je fus dégagé du service de Madame la princesse de Tarente, je continuai d'employer mes soins pour nos réfugiés avec toute l'application dont j'étais capable, ce qui m'engageait dans un commerce de lettres dans tous les endroits de notre dispersion dont j'étais accablé.

Vers la fin de cette même année 1689, je ressentis le plus grand déplaisir que j'aie eu en ma vie, ce fut la mort de Marthe, ma seconde fille, qui, quoiqu'elle ne fût âgée que de huit ans, me donnait beaucoup de consolation par la douceur de son esprit et par les heureuses semences de piété qui étaient

il ressort que dans les seuls mois d'août, septembre et octobre 1696, ces subventions s'élevèrent à 825 livres et furent distribuées à quatre-vingts personnes, dont trente-sept orphelins. Matte fut encore chargé d'établir les comptes d'hoirie de Paul Tallemand de Lussac, oncle de Galway, décédé à Vevey en 1696. Pierre et ses deux frères, Étienne et Étienne-Laurent Matte, appartenaient à une maison de banque considérable dont le siège était à Livourne. Ils y avaient occupé une position des plus honorables. (Jules Chavannes. o. c. Ch. XIII, p. 235 et suiv.)

en elle. On peut dire que les pauvres et la mort étaient les objets de son amitié, car lorsque sa grand'mère lui envoyait de France quelque bijou, elle voulait le vendre pour secourir les pauvres, et quand elle me voyait touché de son état languissant, elle disait que je ne devais pas m'en affliger, qu'elle serait bien heureuse de mourir, car elle serait avec Dieu, et ne l'offenserait plus. La crainte que son mal ne se communiquât à sa sœur, m'obligea de l'en éloigner et de la mettre en pension à Genève, chez Mlle Vigne, qui était fort propre pour l'éducation des filles. Je mis la mienne sous l'inspection de l'illustre Mme de Sainveran [1], qui s'était retirée en ce temps-là à Genève, et qui en prit tous les soins que je pouvais souhaiter. Mais cette Dame ayant conçu quelque soupçon que ma fille n'était pas en sûreté à Genève, elle m'en donna avis à Zurich, et nous convînmes qu'elle la ferait partir pour Lausanne, où je l'allai trouver dans la suite.

Après la mort de ma plus jeune fille, ma mère et moi restâmes seuls à Zurich, car la saison ne nous permettait pas de rappeler ma fille auprès de nous, ni de l'aller joindre ; mais je ne jouis pas longtemps de la consolation d'être avec une si bonne mère, car Dieu la retira du monde, le 4 mai 1690. Et quand depuis ce temps-là, j'ai pensé à la manière dont j'en userais avec elle, si j'avais encore le même avantage, j'ai trouvé que j'avais bien des reproches à me faire à cette occasion, et j'ai senti qu'un des plus grands plaisirs qu'on pouvait avoir au monde, était de s'acquitter de ce qu'on doit à ses supérieurs.

Après la mort de ma mère, je me rendis à Lausanne auprès de ma fille, et comme elle paraissait avoir du penchant à une maladie de poitrine, on trouva bon qu'elle allât changer d'air à Vevey, où par ordre du fameux M. Duncan elle prit le lait d'ânesse. Nous en partîmes dans l'automne pour retourner à Zurich, où nous arrivâmes heureusement, après avoir fait un assez long séjour à Berne.

Les réflexions que je fis, après mon retour à Zurich, sur les soins que je devais prendre pour l'éducation de ma fille, m'obligèrent à faire mes instances auprès de mon beau-père et de sa femme qui étaient toujours à Nîmes, pour les obliger à consentir que je l'amenasse à Berlin, auprès de ma sœur de Baudan, dont la société pourrait lui être fort utile. J'obtins enfin ce consentement, de sorte que nous partîmes pour le Brandebourg dans l'automne de 1691, mais peu de temps après notre arrivée à Berlin, je reçus une lettre que M. Reboulet, pasteur de l'Église française de Zurich, m'écrivit le 25 décembre 1691, de la part de cette Église, sur la résolution que LL. EE. avaient prise de faire sortir *les réfugiés de leurs États*, dont voici la copie :

« J'ai recours à votre aide, mon très cher Monsieur ; elle m'est nécessaire aujourd'hui plus que jamais ; vous avez exposé votre vie pour nos réfugiés,

1 Mme de Montcalm-Saint-Véran.

dans les divers voyages que vous avez faits en Suisse, en Allemagne et en Hollande, mais jamais, à mon sens, il n'a été si nécessaire que vous vous employassiez pour eux qu'aujourd'hui. Voici le fait dont il s'agit :

« Mercredi dernier, je fus averti que je devais recevoir un ordre de mes Seigneurs, par M. le secrétaire Holzhalb. Le jeudi, j'allai chez S. E. Monseigneur le Bourgmestre qui est en charge. Je le priai de me dire de quoi il s'agissait. Il me dit avec son honnêteté ordinaire, que nos Seigneurs avaient trouvé à propos de me faire avertir par M. Holzhalb, que les Français qui sont ici eussent à se préparer pour partir au printemps prochain, puisqu'il se présentait une commodité assez favorable.

« Je répondis à S. E. que nous étions bien obligés à nos Seigneurs de la grâce qu'ils nous faisaient de nous avertir quelques mois avant que nous dussions partir, et j'ajoutai que nombre de Français avaient résolu de s'en aller dès que le beau temps serait venu. S. E. me dit qu'on n'avait point entendu que les personnes âgées ou malades partissent. Enfin, après un assez long discours, je pris congé de S. E., et m'en allai chez M. Holzhalb avec M. Bousanquet [1] que je trouvai par hasard dans la rue. M. Holzhalb me dit d'abord fort honnêtement qu'il avait voulu me venir trouver le même jour, pour me dire que nos Souverains l'avaient chargé de me dire de leur part, que les Français eussent à se disposer pour partir au printemps, et que comme j'étais leur pasteur, je pourrais leur donner cette nouvelle mieux que tout autre. Je dis à M. Holzhalb à peu près ce que j'avais dit à S. E., et comme j'ajoutais que je ne manquerais pas d'avertir mes frères que ceux qui seraient en état de s'aller établir se disposassent à partir, il répartit qu'il ne fallait pas user de ce mot : *ceux qui seront en état*, mais qu'il fallait qu'ils s'allassent établir au printemps prochain. M. Bousanquet lui demanda si cet ordre le concernait, lui qui vit de son industrie ou de ses rentes. Il répondit qu'il ne doutait pas que nos Seigneurs ne distinguassent les personnes, mais qu'il n'avait rien à dire en particulier à personne, seulement en général, et qu'il n'était pas nécessaire que je lusse aucun écrit au temple, que le commerce que j'ai avec les Français leur en apprendrait assez.

« Voilà de quoi il s'agit, mon cher Monsieur. L'ordre est général, on excepte les invalides, on distinguera les personnes, suivant le sentiment de M. Holzhalb, mais je ne connais guère de monde qui pensent qu'ils seront de la réserve. Nous ne voyons point de gens qui s'assurent sur leur mérite ; tous se regardent

[1] Henri Bousanquet, ecclésiastique, avait, dès son arrivée à Zurich, été convié à la table de Wirth, économe du chapitre de la cathédrale, et traité en enfant de la maison. Il enseignait les langues française et italienne, et prêchait en italien aux coreligionnaires piémontais, dont il y avait alors deux cents à Zurich. Il visitait leurs malades, Au départ du ministre L. Cambon, il se chargea du catéchisme à l'église française. et eut plus tard l'autorisation de donner des leçons de français et d'italien au collège, contre un modique traitement. Bousanquet ne se vit pas moins obligé de quitter Zurich, après quatorze ans de service. On lui remit quarante écus (fr. 600) comme pécule de voyage. (Morikofer, *o. c.*, p. 244.)

donc comme compris dans le nombre de ceux qui doivent partir. Je suis de ce nombre, ne voyant rien en moi qui me fasse juger que nos Seigneurs veuillent continuer leurs bontés à mon égard ; mais moi ou mes semblables ne sommes pas les seuls à plaindre. Le grand point c'est que les autres villes de Suisse suivront l'exemple du premier Canton, selon toutes les apparences, et voilà une infinité de pauvres gens réduits à un misérable état. J'ai bien pensé qu'il faudrait faire de très humbles remontrances au Sénat pour tout le corps, mais je suis partie, Monsieur, et mon intérêt me ferme la bouche. MM. nos amis sont en l'état où je me trouve, et tous ensemble nous ne nous flattons point d'y réussir. Les plus sages pensent au départ.

« Je me mets avec eux, et me trouvant sans argent et presque sans amis, je serais fort embarrassé, si je n'étais soutenu de la persuasion où je suis que Dieu ne m'abandonnera point. Mes affaires particulières ne sont donc rien ; mais que deviendront les brebis qui me sont commises ? Je vous conjure, mon cher Monsieur, ne leur refusez pas votre secours en ce temps-ci. Revenez sans délai, puisqu'elles ont besoin de vous. Vous nous êtes utile ici. Personne ne peut mieux que vous courir à Berne, pour empêcher qu'un ordre semblable à celui dont je vous ai parlé n'y mette nos frères dans les peines que vous pouvez penser. Vous irez aussi à Bâle, à Schaffhouse, à Coire, partout où l'on vous priera d'aller. Nous avons éprouvé depuis longtemps de quel usage sont vos soins. Vous avez veillé jour et nuit sur les troupeaux affligés, vous ne vous êtes jamais lassé, et toujours la veuve, l'orphelin, le sage et le stupide, tout a eu sujet de vous remercier de quelque bien. Revenez donc, mon cher Monsieur, pour le moins si les neiges vous permettent d'agir, et si vous pouvez vous mettre en chemin sans exposer votre vie. Mais peut-être que les affaires de S. A. Électorale vous arrêtent, et que la prière que je vous fais ne sera pas d'assez de poids pour vous obliger de prier ce grand Prince de vous permettre de revenir. Si cela est, Monsieur, nous prendrons la liberté d'écrire à son Excellence M. Danckelmann, son grand Ministre, et cela en corps, et nous sommes sûrs que ce charitable Seigneur vous dira lui-même qu'il approuve que vous reveniez ici. Quel regret, si à faute de venir incessamment, vous entendez que cinq ou six Pasteurs se trouvent sans exercice, et que nos pauvres frères se soient mis en chemin pour aller je ne sais où ? Comme nous avons à faire avec le Magistrat le plus charitable du monde, nous obtiendrons par votre bouche ce que nous demanderons, puisque vous seul le pouvez demander sans intérêt. J'attends de vos nouvelles avec une grande impatience. Mais n'oubliez pas d'écrire à M. le marquis de Ruvigny ou à quelque autre personne d'autorité pour savoir en quel temps nos frères pourraient partir pour l'Irlande. Il faut que nous sachions en quel état y sont les affaires, et si S. M. aura donné des ordres pour l'entretien des laboureurs, etc. Pour moi, n'ayant absolument que quelques papiers et point de bien, je ne saurais partir ponr l'Irlande, ni pour la Hollande, que pour y mourir de faim, ou pour y mendier. Je regarde le dernier, comme indigne d'un homme qui se porte bien, et qui est jeune.

Je ne me flatte point de trouver de l'emploi quelque part que j'aille, parce qu'il y a des Pasteurs sur les lieux où il y a des emplois à espérer. Ma résolution est d'aller en Saxe, ou en Suède, ou en Danemark. Informez-vous, je vous prie, si je pouvais m'arrêter à Dresde pour y gagner ma vie, en faisant ce que fait ici M. Bousanquet. Je sais bien que ce sera tomber dans une extrémité bien étrange ; mais, Monsieur, encore vaut-il mieux s'employer de la sorte que de mendier. Je ne puis point me flatter de trouver un emploi semblable à celui que j'ai eu ici plus de six ans, et je n'ai ni assez d'amis, ni assez d'adresse pour obtenir une pension. Il faut se résoudre à porter les armes, ou à ce que je vous ai proposé. Mais ma sœur ne pourrait point me suivre à la guerre. Voilà l'état où je me trouve, je puis être moins à plaindre que beaucoup d'autres. Adieu, Monsieur, revenez incessamment, je vous en conjure. Vous voyez les raisons que nous avons de vous prier de revenir : le temps nous presse.

(*Signé à l'original*) « Reboulet. »

Quoique cette lettre donne une idée trop avantageuse de moi, je n'ai pas laissé de la mettre ici, parce que vous regarderez les sentiments que le public m'y témoigne, comme un effet de la bénédiction de Dieu sur moi, dont vous devez le bénir, et que d'ailleurs je considère ce qui m'y est attribué, non pas comme la description de ce que je faisais, mais comme le tableau de ce que nous devons faire dans notre exil, où tant de motifs nous engagent à ne nous occuper que de ce qui regarde la gloire de Dieu et son service. Je n'ai jamais lu cette lettre sans en être touché ; je souhaite qu'elle fasse le même effet sur vous.

Après qu'elle m'eut été rendue à Berlin, je considérai qu'il n'y avait nulle apparence que les représentations qu'un particulier comme moi ferait à LL. EE. de Zurich fussent capables de leur faire changer les délibérations qu'elles avaient prises. Mais, voyant d'un autre côté que notre peuple était prévenu de l'espérance d'un heureux succès de mes soins, je crus qu'il y aurait de la dureté de les lui refuser, quand même ils devraient lui être inutiles ; de sorte que je pris la résolution de retourner à Zurich, après avoir eu là-dessus l'approbation de S. S. E., qu'elle m'accorda volontiers.

Je me mis donc en chemin au plus fort de l'hiver, tout seul, sans valet, sans entendre la langue allemande. J'arrivai pourtant, grâces à Dieu, fort heureusement à Zurich, dans le mois de février 1692, et comme je connaissais depuis longtemps le bon cœur de l'illustre M. le Bourgmestre Escher, je me rendis au plutôt chez lui pour l'informer du sujet de mon voyage, et pour recevoir ses instructions sur les démarches que j'avais à faire pour réussir dans mon dessein. Ce charitable seigneur ne pouvait se lasser de me témoigner l'extrême déplaisir qu'il avait de ce que les plaintes des habitants du pays, fondées sur la cherté des vivres, avaient obligé LL. EE. de prendre une délibération aussi surprenante que celle de faire sortir les réfugiés de leur Canton. Il me dit,

après cela, de quelle manière je devais me conduire pour tâcher de faire révoquer cette délibération. Je suivis ses avis. L'affaire fut ensuite remise sur le bureau, et j'eus le plaisir de voir la délibération révoquée.

L'on était alors rempli de l'espérance d'établir en Irlande les réfugiés qui étaient alors en Suisse, et ceux qui viendraient encore de France. Cette espérance était fondée sur les avantages que le Roi d'Angleterre et les seigneurs Irlandais accorderaient à ceux qui s'établiraient en ce pays-là, dont on parlait comme de celui de Canaan. Et, en effet, rien n'aurait mieux convenu aux réfugiés que cette retraite, et rien n'aurait été plus avantageux à l'Angleterre que cet établissement, si on eût pu en venir à bout, comme on l'avait espéré. Milord Galway y travaillait à Londres, d'où il me fit savoir par sa lettre du 15 décembre 1691, les dispositions favorables qu'il y trouvait pour le succès de cette entreprise, à laquelle Milord Sidney fut chargé de travailler de la part du roi.

Les choses en étaient dans ces termes, lorsque les seigneurs de Zurich révoquèrent leur délibération. Mais cette révocation n'empêchait pas que notre peuple ne pût être exposé dans la suite au même état où il s'était trouvé. Cela nous fit sentir la nécessité de presser l'affaire d'Irlande, ce que je promis de faire autant qu'il me serait possible.

Je partis donc de Zurich dans le mois de mars 1692, pour aller joindre ma famille à Wesel, car elle devait s'y rendre de Berlin. Elle s'y rendit en effet au mois d'avril. Ce fut là que j'appris la mort de François de Mirmand, mon frère, arrivée ce même mois à Charleville, où il était en quartier avec sa compagnie de cavalerie. Et comme j'appris peu de temps après que le roi d'Angleterre était arrivé en Hollande pour entrer en campagne, je l'allai trouver à Bréda pour l'informer de l'état des choses en Suisse à l'égard de nos réfugiés, puisqu'il avait la bonté de penser de les établir en Irlande, suivant la lettre de Milord Galway, dont j'ai parlé ci-dessus.

Ce Prince, que je vis dans cette occasion pour la première fois, et que j'eus l'honneur d'entretenir fort longtemps en particulier sur diverses affaires, me témoigna qu'il avait fort à cœur l'établissement d'Irlande, et voulut m'obliger de partir incessamment pour Londres, afin d'y aller travailler. Comme je ne trouvais pas que mon voyage y fût nécessaire, je fis là-dessus des représentations au roi, qu'il goûta, de sorte que j'évitai cette course, et ce fut avec d'autant plus de satisfaction que le temps ne me paraissait nullement propre pour l'établissement d'Irlande, qui ne pouvait pas se faire sans une grande dépense, où je craignais que le roi ne pourrait pas s'engager pendant qu'il serait obligé de soutenir celle de la guerre, qu'il avait sur les bras. Mais quoique je fusse dans cette pensée, il fallait bien faire quelque démarche qui fît voir à Mrs. les Cantons, qu'il ne tenait pas à mes soins qu'ils ne fussent déchargés de nos réfugiés.

Avant de me séparer du roi, il me marqua une voie pour lui donner de mes nouvelles quand je le trouverais à propos. Après quoi je me retirai fort satis-

fait de la manière aisée et même familière dont ce prince s'était entretenu avec moi, ce qui m'avait donné occasion de m'acquitter de diverses commissions épineuses.

Je retournai donc à Wesel, où je fus exposé à diverses sollicitations qui venaient de Suisse, pour m'obliger d'aller à Londres travailler à l'établissement d'Irlande. Car quoique je me fusse assez expliqué sur le dessein que j'avais de n'aller point en ce pays-là, on espérait que j'aurais assez de charité pour aller à Londres, employer mes soins pour le public; d'autant mieux que le roi m'avait déjà proposé à Bréda de faire ce voyage, et que Milord Galway demandait qu'on lui envoyât de ce pays-ci quelqu'un pour lui aider à pousser cette affaire.

J'avais bien des raisons pour me détourner de ce voyage, et surtout la mauvaise opinion que j'avais du succès de ce projet, fondée sur ce que j'en ai dit ci-dessus. Il fallut pourtant m'y déterminer, après avoir reçu une lettre de M. le Marquis d'Arzeliers, qui était pour lors à Berne, du 15 novembre 1692. En voici le plus essentiel :

« Tous nos pauvres réfugiés, dit-il, en parlant de ce voyage, vous en prient par ma bouche ; en voici la raison convaincante. Il y a environ quatre mois que la Chambre des réfugiés voulut savoir quelles démarches nous faisions pour les affaires d'Irlande. Je fus avec M. Couderc père à la Chambre, où je leur lus l'entretien que vous aviez eu avec S. M. sur ce sujet, que M. Teissier m'avait envoyé ; ce qui les satisfit, parce que vous êtes connu, estimé très particulièrement en Suisse. Or, si Dieu ne veut pas bénir ce dessein pour le printemps, nous serons entièrement disculpés envers ces Seigneurs si vous avez été en Angleterre, parce que, comme je vous ai dit, ils sont persuadés que vous aurez fait ce que vous aurez pu. Ainsi ils continueront leur charité, voyant qu'il n'y va point de notre négligence, et que nous faisons ce que nous pouvons pour les décharger. Au lieu, Monsieur, que si vous n'y allez point, après surtout ce que je leur ai lu de votre entretien avec S. M. ; si vous n'y allez pas, dis-je, ils croiront que c'est un jeu joué que tout cela, et prendront de fâcheuses résolutions contre nos réfugiés, par où je prévois une grande calamité, et un retour en France pour bien des gens. D'ailleurs, Monsieur, vous serez de très grande utilité au sieur de Ruvigny, qui sera peut-être obligé d'aller en Irlande. Je vous conjure donc de vous disposer à faire ce voyage. Je sais bien qu'il y a quelque dépense à faire ; mais je suis persuadé que S. M., qui vous a ordonné d'aller à Londres, vous récompensera[1] : en tout cas, Dieu ne manquera pas de le faire. Partez donc, mon cher Monsieur et Ami ; je vous en conjure au nom de tant de pauvres que vous aiderez à tirer de la misère et de la tentation où ils sont. »

Il fallut céder à l'instante prière que me firent nos réfugiés, par la bouche de M. d'Arzeliers, d'entreprendre ce voyage. Je partis donc de Wesel et je me

[1] « Je n'ai rien reçu. » (Note de la main de Mirmand à l'original.)

rendis à Londres; mais ce ne fut pas sans avoir appréhendé de tomber entre les mains des Français en passant la mer, et sans avoir bien considéré quelles pouvaient en être les suites. Je me mis, grâces à Dieu, au-dessus de tout cela; par cette considération que mon devoir m'engageait à faire tout ce qui dépendait de moi, pour n'exposer pas mes frères à la désolation d'être obligés à quitter la Suisse, sans savoir où aller, et peut-être au danger de mourir de faim sur un chemin.

Après mon arrivée à Londres, Milord Galway et moi eûmes une audience particulière du roi sur le sujet de mon voyage. Ce prince nous témoigna d'avoir toujours fort à cœur l'établissement des réfugiés en Irlande, et nous donna pour travailler à cette affaire quatre commissaires, qui étaient Milord Rochester, Milord Godolphin, Milord Ranelagh, Milord Coningsby. Ces seigneurs firent diverses assemblées, où Milord Galway et moi fûmes appelés, et comme j'étais toujours dans la prévention que cette affaire échouerait faute d'argent, je témoignai plusieurs fois à cette assemblée quelle était ma crainte, à quoi j'ajoutai qu'il était de la dernière importance de ne commencer point cette affaire, si la conjoncture n'était pas propre pour la conduire à une heureuse fin, et qu'il valait incomparablement mieux n'y toucher point que de ne la faire qu'à demi. Milord Godolphin, qui était grand trésorier, m'imposa silence en m'assurant que l'argent ne manquerait point; mais je ne revins pourtant pas de ma crainte. Cependant, il fallait agir conformément aux idées des seigneurs Commissaires, dresser des mémoires sur l'établissement dont il s'agissait, et faire tout comme si j'eusse été aussi fortement persuadé d'un heureux succès que je l'étais du contraire, ainsi que je m'en expliquais à Mylord Galway.

Enfin, il fut résolu que ce seigneur irait en Irlande, afin d'y prendre les mesures nécessaires pour y recevoir les réfugiés; qu'on établirait à Dublin un Comité, à qui l'on remettrait l'argent qui serait employé pour leur établissement, auquel on destinait 20 000 pièces[1] pour le commencement, et que j'irais à La Haye solliciter LL. HH. PP. d'accorder une somme d'argent pour les frais de leur voyage.

Je partis donc de Londres, dans le mois de mars 1693, peu de jours après le départ de Milord Galway pour l'Irlande, et je me rendis à La Haye, chargé d'une lettre du roi pour Mrs les États. Après que j'eus sollicité cette affaire tout le mois d'avril, ils prirent la résolution, dans le mois de mai, de donner 50,000 francs pour le voyage de nos réfugiés.

Cette charité, quelque grande qu'elle fût, ne me tirait point d'inquiétude, car je craignais toujours que notre affaire n'échouât, ce qui m'obligeait d'écrire en Suisse que je n'étais nullement d'avis que personne en partît, jusqu'à ce qu'on fût assuré que notre peuple trouverait en Irlande ce qu'il y allait chercher. C'est ce qui paraît par une lettre que M. d'Arzeliers m'écrivit, du

[1] Livres sterling.

28 mars 1693, où il se plaint que j'écrivais en Suisse d'une manière fort propre à décourager notre peuple d'aller en Irlande. A quoi je répondis que je me voulais mettre à couvert de toutes sortes de reproches de la part de nos réfugiés, en faisant connaître que je n'approuverais jamais qu'ils quittassent la Suisse, jusqu'à ce que les choses fussent sur un pied à ne point craindre de tristes suites de leur départ de ce pays-là. C'est le témoignage que me rend M. Reboulet, Pasteur de l'Église française de Zurich, dans sa lettre du 19 mai 1693, en ces termes:

« J'ai dit plusieurs fois que vous aviez toujours assuré que vous ne feriez partir personne, que quand vous verriez qu'il n'y aurait pas à craindre pour nos gens de tomber dans une seconde espèce de misère. Cependant une lettre de Milord Galway du 8 avril, qui me fut envoyée hier par M. le Marquis d'Arzeliers, a mis tout notre monde en rumeur ; Milord marque, etc. »

La suite me fit voir que j'avais eu raison de prendre ces précautions, quoiqu'elles ne m'aient pas garanti du blâme des personnes qui n'étaient pas informées de ma conduite ; car Milord Galway m'écrivit à La Haye par ses lettres du 6 et 17 juin 1693, qu'il ne fallait plus compter sur l'argent que Milord Godolphin avait promis de remettre au Comité de Dublin ; de sorte que, par ce moyen, je vis notre affaire dans l'état que j'avais appréhendé. Le déplaisir que j'en reçus fut d'autant plus grand que je savais qu'il y avait déjà du monde, qui, malgré toutes mes précautions, s'étaient mis en chemin pour se rendre en Irlande, et qui m'allaient tomber sur les bras en Hollande, où j'étais pour lors. Dans ce contre-temps le roi eut la bonté d'écrire en Suisse, pour y faire arrêter les réfugiés qui n'en étaient pas partis, et il leur envoya de l'argent pour les y aider à subsister. De mon côté, je me trouvai, par l'arrivée en Hollande de ceux qui étaient partis de Suisse, dans un des plus grands embarras où j'aie été de ma vie. J'en plaçai d'un côté et d'autre autant qu'il me fut possible, après quoi je me retirai à Wesel. Il passa en Angleterre un bon nombre de ces pauvres gens, après avoir été retenus plusieurs mois par les vents contraires en Hollande, où ils furent entretenus de l'argent que LL. HH. PP. avaient destiné pour leur voyage. Dans la suite, le roi agit auprès de Mrs les Cantons pour les obliger de garder encore les réfugiés. Milord Galway s'employa fortement à cela, au commencement de l'année 1694, lorsqu'il passa en Suisse, en allant en Piémont commander les troupes de S. M.

Cependant j'étais avec la famille à Wesel, où j'appris la mort de M. Audiffret mon beau-père, ce qui me détermina à faire un voyage à Genève, pour y conférer avec M. Paulhan sur les affaires domestiques. J'avais mis, dès l'année précédente, ma fille chez Mlle Gobert, à Rotterdam, qui était une personne admirable pour l'éducation des jeunes demoiselles. Ainsi je n'avais nulle peine à laisser ma fille entre ses mains pendant mon voyage de Genève.

Je l'entrepris dans le mois de mai 1694. Je n'en retirai presque aucun avantage, et je fus de retour à Wesel au commencement de janvier 1695. Peu de

temps après mon arrivée, j'allai chercher ma fille en Hollande. Je la ramenaï à Wesel, et ayant appris l'année suivante que M. d'Albenas, mon bon et ancien ami, devait se rendre de Nîmes à Genève, je crus qu'il était à propos que j'allasse conférer avec lui touchant la succession de mon beau-père, dont on me faisait espérer que je tirerais quelque parti.

Je fis donc ce voyage, où j'eus occasion de reconnaître la bonne volonté de cet ami, qui retourna à Nîmes dans le dessein de continuer à m'y rendre ses bons offices. Mais il n'eut pas la satisfaction d'y réussir ; car depuis l'année de la mort de mon beau-père, on ne m'a pas envoyé un sou de France. Après le départ de M. d'Albenas, de Genève, j'y fis peu de séjour. J'y étais arrivé au commencement d'avril 1696, et j'en partis environ la fin du mois de mai pour retourner à Wesel, et j'eus la satisfaction, en passant et repassant à Zurich, d'obtenir de LL. EE. quelques nouvelles grâces pour nos réfugiés.

J'arrivai, grâces à Dieu, heureusement à Wesel au mois de juillet. J'eus le plaisir d'y voir Milord Galway, au commencement de l'année suivante 1697, en revenant du Piémont et en allant en Angleterre. Je le logeai chez moi, où je le régalai du mieux qu'il me fut possible, et, dans cette vue, je priai toutes nos Dames de Paris à manger avec lui, ce qui leur donnait une joie inexprimable, et dont il recevait aussi beaucoup de satisfaction, car c'étaient de ses amies de la plus grande ancienneté. Il partit de Wesel environ la mi-janvier et je ne l'ai plus vu depuis ce temps là.

Pendant le cours de cet année 1697, je pris le parti, après avoir reçu bien des lettres de Mme la Marquise de Mizeré sur le triste état où elle se trouvait à Nimègue, de me rendre en cette ville là, d'y solliciter en sa faveur une pension des États de Gueldre, qui y étaient assemblés en ce temps là, et qui eurent la charité de la lui accorder dans le mois de septembre de la même année.

Lorsque la paix de Ryswick était sur le point d'être conclue, je me rendis à Loo auprès du roi d'Angleterre pour le supplier de donner à M. de [1] Restouraud, mon ancien ami, la charge de Conseiller au Parlement d'Orange que M. de Guairan y laissait vacante. Je pris cette liberté sur ce que ce Prince avait eu la bonté de me demander, quelque temps auparavant, si je souhaitais qu'il fît quelque chose en ma faveur. A quoi ayant répondu que je ne lui demandais autre chose que l'honneur de sa protection et de sa bienveillance, je crus qu'il ne trouverait pas mauvais que je lui fisse cette demande, pour une affaire qui me tenait fort à cœur, non seulement par rapport à M. de Restouraud mais encore par rapport à ma chère amie, Mme de Guairan, qui prenait un grand intérêt à cette affaire. Le roi eut la bonté de m'accorder ma demande, ce qui fut pourtant inutile à mon ami, par les difficultés qu'y apporta la cour de France.

Cette affaire m'ayant donné occasion de voir le roi à Loo, il me témoigna, dans une audience particulière qu'il m'avait donnée, le déplaisir extrême qu'il

[1] Ou Restourand.

avait d'être obligé de faire la paix, sans pouvoir procurer aux réfugiés les avantages qu'il aurait souhaités. Cela fut dit d'une manière si touchante que j'en eus le cœur serré, en sorte que je ne pouvais lui parler qu'à bâtons rompus, et que je me retirai tout pénétré des bonnes intentions de ce Prince et de la reconnaissance que nous lui devions.

Après mon retour à Wesel, M^rs^ les colonels des Régiments français qui avaient servi en Piémont m'écrivirent de La Haye, que ces régiments ayant été cassés, il y avait 185 officiers sur le pavé, pour lesquels ils me demandaient mes sollicitations auprès de LL. HH. PP., et que, pour cet effet, ils me priaient de me rendre à La Haye pour travailler à cette affaire.

Cette proposition me parut si extraordinaire, que je répondis à ces M^rs^, qu'il faudrait que la tête me tournât pour entreprendre une affaire de cette nature, non seulement parce que les officiers dont il s'agissait étaient au service de l'Angleterre qui devait prendre soin de les entretenir, mais encore parce qu'il ne convenait pas à moi, qui demeurais à Wesel, de me charger auprès de LL. HH. PP. d'une affaire qui ne me regardait pas, et où je n'avais d'autre part que l'intérêt de la charité qui m'était commun avec un grand nombre de réfugiés qui étaient en Hollande.

Quelque temps après, je fis un voyage en ce pays là, où j'emmenai chez la charitable Mlle de Dangeau Mlle de Blatières qui avait été quelque temps dans ma maison à Wesel. Lorsque je fus arrivé à La Haye, M^rs^ les Colonels dont j'ai déjà parlé revinrent à la charge ; ils se fortifièrent de M. de L'Estang et tous ensemble m'obligèrent, bon gré, mal gré que j'en eusse, de me charger de l'affaire de nos pauvres officiers qui se trouvaient réduits à une telle extrémité, que plusieurs d'entre eux passaient le jour avec un pain de deux liards qu'ils allaient grignoter dans le bois de La Haye.

J'écrivis donc un billet à M. le grand Pensionnaire Heinsius de qui j'étais connu depuis quelques années, pour lui demander une heure pour l'entretenir sur un sujet si triste. Je me rendis chez lui à 6 heures du soir qu'il m'avait marqué, je lui dis qu'il n'y avait aucune raison dans la proposition que j'étais chargé de lui faire, mais que je ne pouvais pas me dispenser de lui faire connaître le pitoyable état où se trouvaient nos officiers sous ses yeux, et que si je ne pouvais pas espérer qu'il goûtât la pensée de demander pour eux du pain à LL. HH. PP., comme on en avait le dessein, j'espérais au moins qu'il me donnerait ses avis charitables en faveur de personnes si dignes de sa compassion.

Ce bon seigneur me parut en effet touché de leur état, et me témoigna qu'il voulait bien leur rendre ses bons offices. Il me conseilla de dresser une requête pour eux, et de la remettre au Président qui était en semaine ; cela fut promptement exécuté, et comme j'avais parlé dans ma requête du nombre des officiers en général, sans spécifier qu'elles étaient leurs charges, on répondit que LL. HH. PP. souhaitaient d'être éclaircies là dessus.

Cette demande me remplit de joie, car je m'attendais qu'on me répondrait

que ces officiers n'ayant point servi l'État, on ne pouvait point s'en charger, et qu'ils devaient s'adresser au roi d'Angleterre, puisqu'ils avaient été à son service. Mais, voyant qu'on voulait entrer en matière, je conçus une bonne espérance des suites de notre requête. Cela me fit d'autant plus de plaisir, qu'ayant fait savoir à ce Prince le triste état de nos officiers, M. Blathwayt son secrétaire m'écrivit, le 4 janvier 1698, d'une manière à me faire comprendre qu'il n'y avait rien à faire pour eux du côté de l'Angleterre.

Après que j'eus donné les éclaircissements que LL. HH. PP. avaient demandés, elles résolurent qu'on me remettrait 2,000 florins[1] pour remédier aux plus pressants besoins de nos officiers.

Je priai M. le grand Pensionnaire de trouver bon que son secrétaire reçût cet argent, et qu'il en fît la distribution conformément au mémoire que je lui en donnerais, après avoir réglé avec Mrs les Colonels la manière dont serait faite cette distribution. La chose fut ainsi exécutée, et après que cette somme eut été employée, LL. HH. PP. en accordèrent une autre ; après cela une nouvelle, jusqu'à ce qu'elles firent un fonds de 20,000 écus[2] de pension annuelle pour ces officiers, ce qui est, à mon avis, une des plus belles actions de Mrs les États, et qui me donne le plus de sujet d'espérer que Dieu continuera de répandre ses bénédictions sur eux.

Après avoir fait quelque séjour à La Haye, je retournai à Wesel, où ma fille se maria avec M. de Travanet, dans le mois de mars de cette même année 1698 ; et comme je crus de pouvoir retirer quelque avantage de faire un voyage à Genève, je m'y rendis dans le mois de septembre suivant ; mais tout le fruit de mon voyage se réduisit à recouvrer de France quelques-uns de mes meubles ; et après avoir appris que ma fille était enceinte et qu'elle souhaitait que je fusse auprès d'elle dans le temps de ses couches, je m'en retournai à Wesel, où j'arrivai environ la Saint-Jean 1699, et le 11e d'août suivant, ma fille vous mit au monde.

Six semaines après nous allâmes tous joindre votre père à Magdebourg, où on vous porta dans votre berceau, et après y avoir fait quelque séjour, je me rendis à Berlin. J'y trouvai un assez grand nombre de jeunes réfugiés de bonne maison, propres pour entrer dans le service, qui s'y étaient rendus dans l'espérance qu'ils seraient placés. Cependant ils étaient sur le pavé, fort en peine d'avoir de quoi subsister. J'eus pitié de leur état, et voyant que M. de Barfuss, qui était le maître des affaires depuis la chute de M. de Danckelmann, ne leur était pas favorable, j'allai trouver M. le Comte de Wartemberg, qui était le favori de S. S. E., pour lui en faire mes plaintes. J'y joignis les représentations que je crus nécessaires, et je demandai que ces jeunes gens fussent placés. J'alléguai l'exemple de LL. HH. PP., qui, pour entretenir des officiers cassés, avaient fait depuis peu un fonds de 20,000 écus, dont j'ai parlé ci-des-

1 Soit fr. 12,780 —.
2 Fr. 300,000 —.

sus, au lieu que la dépense qu'il y avait à faire pour ces jeunes gens n'était rien en comparaison de celle-là. Les suites de mes représentations furent que M. le comte de Wartenberg fut touché de l'état de ces jeunes gens, et trouva que l'honneur du Roi était engagé à les placer. Il résolut d'en parler à ce Prince, qui, après avoir été informé de leur état, souhaita de les voir. Ils parurent devant lui, après quoi on les distribua dans divers régiments, les uns en qualité de bas-officiers, les autres comme cadets. Cela fut fait au commencement de l'année de 1700.

Dans cette même année, j'eus occasion de faire un voyage en Hollande, qui me donna lieu d'y épouser Mlle Anne-Françoise de Thioult de la Luserne, de Caen en Normandie. Je trouvais en cette Dame le mérite, la naissance, du bien considérablement, et un âge assez avancé[1], quatre choses que je n'aurais peut-être trouvées toutes ensemble qu'en cette seule personne. Aussi fus-je engagé par ce moyen à entrer une seconde fois dans le mariage, contre l'intention où j'avais été jusqu'alors, ne croyant pas que tout cela pût se rencontrer en une même personne.

Un an après notre mariage, c'est-à-dire dans le mois de mai 1701, nous partîmes de Rotterdam qui avait été le lieu de notre demeure, pour nous rendre en Brandebourg que nous avions choisi pour notre séjour. Nous amenâmes avec nous Mlle de Ferrières, ma parente, qui était venue de Genève nous joindre en Hollande, pour profiter, dans le mauvais état de ses affaires, de l'offre que je lui avais faite de la maison que j'allais dresser, où elle serait agréablement auprès de ma femme. Nous ne nous arrêtâmes que peu de jours à Berlin, et nous nous rendîmes à Prentzlau où était ma sœur de Baudan avec son mari et toute sa famille.

Comme je voyais que mon séjour à Berlin ne pouvait pas être de même usage à nos réfugiés, qu'il l'aurait été avant la disgrâce de M. de Danckelmann qui avait pour moi une bonté et une confiance toute particulière, en sorte qu'il était vrai de dire, comme on l'avait remarqué, qu'il ne m'avait jamais rien refusé, je formai le dessein de demeurer à Prentzlau où je pourrais vivre plus tranquillement qu'à Berlin, et où l'on trouvait bien des commodités pour la vie à grand (bon) marché.

Ma femme prit goût à la bonne compagnie qu'il y avait et aux empressements que tout le monde témoignait pour contribuer à son plaisir, de sorte que la voyant dans cette disposition de demeurer de bon cœur à Prentzlau, je tâchai de nous en rendre le séjour commode et agréable autant qu'il me fut possible.

J'achetai pour cet effet, en 1702, une maison où il y avait un jardin joignant, et je mis l'un et l'autre en état de donner beaucoup de plaisir à nous et à nos amis; ma femme qui avait du bien considérablement et qui voulait s'en servir pour sa commodité et pour son bon plaisir, aussi bien que pour secourir les

[1] Elle avait 47 ans.

pauvres, fut bien aise d'avoir un carrosse et de donner souvent à manger à ses amis; de sorte que j'eus la complaisance pour elle de m'accommoder à son inclination, ce qui faisait que la maison était toujours remplie de monde. Cela ne nous engageait pourtant pas dans une fort grande dépense, car tout était à bon marché en cette ville-là, où nous vivions comme si nous avions eu 10,000 écus[1] de rente, mangeant sur la vaisselle d'argent, ayant une maison bien meublée, nombre de domestiques, et tout ce qui peut contribuer à l'agrément de la vie. De sorte qu'il me semblait que c'était un songe d'avoir perdu mon bien en France, de n'être à charge à personne dans un pays étranger, d'y pouvoir secourir mes frères, vous laisser du bien pour passer fort commodément le reste de vos jours, et vivre de la manière dont nous vivions à Prentzlau, ce qui doit me donner occasion de louer Dieu tout le reste de ma vie.

Après notre établissement en cette ville là, Dieu retira du monde Mme de Comte Gabrielle de Mirmand, ma sœur, qui mourut à Delft en Hollande le 2e janvier 1702, et le 18e février 1704, votre père Charles de Cabrol mourut à Magdebourg, où ma femme et moi passâmes le mois suivant, pour nous rendre aux bains d'Aix-la-Chapelle. Ce voyage nous donna occasion de revoir nos bons amis de Hollande, et surtout M. et Mme Basnage chez qui nous passâmes deux mois à Rotterdam.

Nous revînmes à Prentzlau dans notre domicile, au commencement de l'année 1705, et nous continuâmes de jouir des douceurs que nous avions trouvées dans cet agréable séjour. Dans la suite, M. le baron de Beaufain rechercha en mariage votre mère, qui consentit à sa recherche; en sorte qu'ils vinrent se marier à Prentzlau, au mois de septembre 1707.

M. de Beaufain tomba malade à l'extrémité deux mois après son mariage, ce qui mit toute la famille dans une grande alarme. Ma femme, qui avait conçu beaucoup d'amitié pour lui, en fut si touchée qu'on a cru que dès lors sa santé en avait été altérée. Elle fut attaquée d'une péripneumonie, dont elle mourut le 31 mai 1708, après une maladie de quelques jours. J'eus la consolation de lui entendre dire, pendant le cours de sa maladie, que la Princesse royale ne saurait être mieux servie qu'elle l'était.

Cette perte accablante, que j'ai occasion de sentir tous les jours de ma vie, me donna lieu de faire de sérieuses réflexions sur mon état. Je considérai que la mort étant venue si près de moi, je devais m'attendre qu'au premier jour elle viendrait jusqu'à moi, qu'ainsi je devais me regarder comme un homme qui n'avait plus rien à faire au monde qu'à me préparer d'en sortir. Dans cette vue, je me déterminai à passer le reste de mes jours dans la retraite et de ne m'occuper que de ce qui convient à une personne qui ne veut penser qu'à l'éternité. En effet, lorsque M. et Mme de Beaufain qui étaient allés à Berlin dans le mois de mars, arrivèrent à Prentzlau, trois ou quatre jours après la mort de ma femme, et qu'ils me demandèrent où est-ce que je voulais demeu-

[1] Fr. 150,000 —.

rer, parce qu'ils y demeureraient aussi, je leur répondis qu'ils n'avaient qu'à choisir ce qui leur conviendrait le mieux, ou Berlin ou Prentzlau, mais qu'en quelque endroit que ce fût, je voulais mener une vie retirée, ne donner à manger à personne, ne manger chez qui que ce fût, et n'avoir commerce avec le monde qu'autant que j'aurais occasion d'y faire du bien.

Sur ce pied là, n'ayant pas besoin de chevaux de carrosse, j'en fis présent à Mme de Beaufain. Je supprimai mon ménage et je me réduisis à un seul domestique. J'éprouvai dans cette triste conjoncture les effets du secours de Dieu, car Il me fit sentir qu'Il me tiendrait lieu de toutes choses et que je trouverais en lui une source abondante de consolations. Je me regardai comme ne devant plus m'occuper que de Lui et ne chercher du plaisir qu'en Lui et par rapport à Lui. Depuis ce temps là, j'ai tâché de régler ma vie sur le plan que je m'étais fait. Je l'ai suivi dans le séjour que je fus obligé de faire à Halle, en 1709, en faveur de M. de Ners, je le suivis aussi dans le séjour que je fis à Berlin, en 1710 et 1711, dans le temps que la peste était à Prentzlau. J'y avais vendu ma maison en 1709 à M. de Félix [1]. Mais j'y avais laissé M. et Mme de Beaufain, la famille de M. et de Mme de Baudan, avec plusieurs personnes qui m'étaient fort chères, à qui j'eus le bonheur d'être utile à Berlin, pendant tout le temps que la ville de Prentzlau fut affligée de la contagion.

La colonie française était composée d'environ 900 personnes, dont une grande partie se trouva réduite dans une extrême misère par la cessation du travail et du commerce. Je tâchai de remédier à cette misère autant qu'il me fût possible, en leur envoyant du secours que je leur procurai de tous côtés. Et lorsque, après que ce terrible fléau eût cessé, et que je partis de Berlin au commencement de mai 1711, j'eus la satisfaction d'envoyer au Consistoire de Prentzlau 300 écus [2] qui me restaient encore, pour assister cette pauvre colonie, que M. et Mme de Beaufain avaient quittée depuis le mois d'octobre 1710, en vertu de la permission que j'avais obtenue du roi qu'ils se retireraient à Neuchâtel.

Lorsque je vis que mes soins n'étaient plus nécessaires à Berlin, je me déterminai de retourner à Halle, pour tâcher de retirer M. de Ners, qui est un gentilhomme de mérite, de l'oppression qu'il y souffrait en ses biens, et dont il ne pouvait venir demander raison, parce qu'il était en Angleterre, chargé de l'éducation d'un jeune seigneur, qu'il n'avait pu quitter, sans craindre de ne trouver plus dans la suite à se placer, du moins sans avoir reçu un préjudice considérable. Je crus qu'étant d'un même pays et ayant quelque liaison avec lui, je devais tâcher de le lui éviter, ce qui m'obligea d'aller à Halle. Mais en y allant, j'eus la satisfaction de voir à Kottbus M. de Danckelmann, que je n'avais pas vu depuis environ 17 ans, et qui m'avait prié par une de ses lettres de lui aller faire une visite. J'eus le plaisir de le trouver dans les mêmes

[1] Ou de Saint-Félix.
[2] Fr. 4,500 —.

sentiments d'amitié qu'il m'avait toujours témoignés, et je le quittai, plus rempli d'estime et de respect pour lui et pour Mme son illustre épouse que je n'avais jamais été.

Je me rendis donc à Halle au mois de mai 1711 ; et pendant le long séjour que je fus obligé d'y faire, je terminai le procès de M. de Ners par un accommodement.

Ce fut cette année-là que nous eûmes l'extrême déplaisir de perdre Gabrielle de Baudan, ma nièce, à l'âge de 22 ans. Elle était fille de Louis de Baudan et de Suzanne de Mirmand. Elle était mariée depuis deux ans avec M. d'Ozanne, capitaine de cavalerie. Elle avait mille bonnes qualités qui la firent regretter généralement de tout le monde.

L'année suivante 1712, des raisons pressantes m'obligèrent d'entreprendre, le 12 mars, le voyage de Neuchâtel, où M. de Beaufain s'était rendu en famille l'année précédente, dans la pensée d'y faire très peu de séjour et de retourner à Orange, après la paix, comme tout le monde s'y attendait en ce temps là. Ce qui faisait que je comptais, qu'après avoir passé quelques mois à Neuchâtel, M. de Beaufain et sa famille en partiraient pour Orange, et que je retournerais dans le Brandebourg, que je regardais comme ma nouvelle patrie.

Mais la conclusion de la paix ayant fait perdre toute espérance de retourner à Orange, M. de Beaufain et sa famille restèrent à Neuchâtel, ce qui fut cause que j'y restai aussi.

L'année[1] après mon arrivée à Neuchâtel, qui fut en 1713, nous eûmes le déplaisir d'y apprendre la mort du roi de Prusse, et comme cette mort apporta quelque changement aux pensions que ce prince donnait aux réfugiés, je fus sollicité de retourner à Berlin, pour employer mes soins auprès du nouveau roi, pour tâcher de remédier à ce changement qui d'abord fut considérable, mais qui l'a été beaucoup moins dans la suite par un effet de la bonté du roi. Je ne jugeai pourtant pas à propos de m'engager dans ce voyage, et je me contentai de faire mes représentations à la cour par écrit. Je continuai donc mon séjour avec la famille à Neuchâtel, d'où j'eus occasion de faire un voyage à Berne l'année suivante, 1714, qui me donna lieu d'éprouver la continuation des bontés de LL. EE. envers les réfugiés. Ce qui m'engagea à faire ce voyage, ce fut l'extrémité où se trouva pour lors M. d'Azimon, pasteur de l'Église française d'Erlangen, qui m'écrivit que la pension qu'il recevait du prince de Bayreuth venait d'être supprimée par sa mort, ce qui le mettait dans l'impuissance de subsister à Erlangen avec la petite pension qu'il y avait, de sorte qu'il se trouverait obligé de quitter son Église et d'aller chercher du pain ailleurs, si je ne trouvais quelque moyen de remédier à son état.

Comme M. d'Azimon est un homme de mérite et d'une grande édification à

[1] C'est ici que commence, dans la seconde rédaction des *Mémoires*, le supplément, écrit par Henri de Mirmand à Morges en 1718.

son Église, je crus que, pour éviter le préjudice qu'elle recevrait de sa perte, et pour éviter à ce bon ministre le déplaisir d'aller chercher une Église dans un âge fort avancé, je devais travailler auprès de LL. EE. de Berne, où il était connu, afin qu'à sa considération et à celle d'une Église aussi nombreuse que celle d'Erlangen, on lui accordât une gratification qui le mît en état d'y subsister. La suite de cela fut que LL. EE. m'accordèrent sur-le-champ une gratification pour M. d'Azimon, et que, peu de temps après, les louables cantons évangéliques lui firent une pension, qui l'a mis en état de continuer son ministère à Erlangen, à la grande consolation de son troupeau.

Dans l'année suivante, 1714[1], j'eus le regret de voir que M. de Bézuc, gentilhomme de mes parents, qui avait abandonné par un principe de religion une compagnie en France, et qui était allé en Angleterre sous le règne de la feue reine, pour tâcher d'y obtenir une pension, n'en pouvait pas venir à bout et se trouvait sur le pavé. On conçut après la mort de la reine quelque espérance de le tirer de cet état ; mais elle fut presque entièrement perdue, lorsqu'on vit, sous le nouveau règne, que les pensions d'Irlande étaient destinées pour dédommager les officiers du pays de ce qu'ils avaient souffert sous le règne précédent, à quoi même ces pensions ne suffisaient pas ; de sorte qu'il n'y avait pas lieu d'espérer qu'on en pût obtenir une pour M. de Bézuc, qui était un officier qui était sorti nouvellement de France. Dans cette extrémité, il me vint dans l'esprit d'écrire au roi d'Angleterre, et de lui demander une pension pour mon parent, comme si elle avait été pour moi-même. Ce qui donna lieu à cette pensée, c'est qu'ayant eu l'honneur, dix-sept ans auparavant, de voir le roi à Hanovre et d'y recevoir des marques de sa bonté, je pouvais espérer qu'il ne trouverait pas mauvais que je lui fisse cette demande. Je me déterminai donc à prendre cette liberté, quelque irrégularité qu'il parût y avoir dans cette conduite. Dieu répandit sa bénédiction sur mon entreprise, et en sorte que le roi m'accorda ce que je lui demandais par ma lettre ; il donna ordre à Milord Sunderland d'accommoder M. de Bézuc, ce qui donna la liberté au commissaire qui distribuait les pensions, de lui en assigner une, préférablement aux officiers de la nation à qui elles étaient destinées ; et par ce moyen Mme de Verfeuil, sa sœur, et moi, fûmes délivrés de l'inquiétude où nous étions à son occasion.

En 1716, quelques mois après la mort du roi de France, je formai le dessein d'aller aux eaux de Vals, à cause de quelques menaces de gravelle que j'avais eu. Je m'adressai à M. le marquis de Beringhen, premier écuyer du roi[2] et cousin germain de feu ma femme, pour me procurer un passeport qui me donnât la liberté de faire ce voyage. Il m'en envoya un du roi même, de la manière du monde la plus obligeante, avec des lettres de recommandation pour M. de Roquelaure et pour M. de Bâville, et se rendit caution auprès de

[1] Cf. Mss. C. No 17, S. p. 351. Mirmand à Galway, 1er octobre 1714.
[2] D'où lui venait son titre de M. le Premier.

M. le régent de ma bonne conduite. Il joignit à cela de fortes exhortations d'y apporter beaucoup de circonspection, parce que je devais faire mon compte d'être fort observé en Languedoc. Je partis donc de Neuchâtel sur la fin de mai 1716; mais ayant appris à Genève qu'il y avait dans les Cévennes quelques attroupements de Camisards, auxquels on pourrait bien me soupçonner d'avoir quelque part, et faisant d'ailleurs réflexion sur les exhortations de M. le Premier, j'appréhendai que les visites que je recevrais de mes amis ne fussent regardées comme des assemblées de religion. Je pris le parti de renoncer à mon voyage et de faire venir les eaux de Vals à Genève, où je reçus une lettre de M. de Bâville, par laquelle il me témoignait qu'il serait bien aise de me voir à Montpellier, et que je pouvais compter qu'il m'y rendrait ses services. Je jugeai bien que ce que M. le Premier lui avait écrit sur mon sujet m'attirait cette honnêteté, ce qui m'engage à une nouvelle obligation envers ce seigneur. Voyant qu'il[1] en usait si bien à mon égard, et sachant d'ailleurs qu'il était aimé et estimé de M. le Régent, et qu'on ne pouvait pas être mieux qu'il était auprès de lui, je crus que je devais me prévaloir de la bonté qu'il me témoignait, et le prier de rendre lui-même à ce prince les lettres que divers souverains protestants m'avaient accordées, pour tâcher d'en obtenir un ordre, afin que Mme de Beaufain pût entrer en possession des biens que j'avais en France. J'envoyai donc ces lettres à M. le Premier, au lieu de les faire rendre par le ministre de quelque prince, comme je l'avais résolu. J'éprouvai dans cette occasion la continuation de la bonté de ce seigneur, car il prit cette affaire à cœur, comme il paraît par la lettre qu'il m'écrivit le 7 juin 1716. Mais sa bonne volonté fut inutile par les difficultés qu'il rencontra dans une affaire où il s'agissait de renverser les déclarations du feu roi; de sorte qu'il ne m'en est revenu d'autre avantage, que celui de n'avoir rien négligé pour l'avantage de ma famille, et d'avoir reçu dans cette occasion des marques de la bonté qu'ont pour moi les puissances protestantes et diverses personnes de considération qui se sont intéressées dans cette affaire.

Ayant donc renoncé à mon voyage de France, je retournai de Genève à Neuchâtel, la même année 1716. Mais comme les affaires que M. de Beaufain avait à Genève l'avaient obligé de choisir Morges pour le lieu de son séjour, parce que lui ni sa femme ne s'accommodaient pas de celui de Genève, je pris le parti de venir joindre la famille à Morges et de quitter Neuchâtel, mais ce ne fut qu'avec un extrême regret, car le séjour que j'y avais fait m'avait donné occasion de connaître les avantages dont on peut jouir en cette ville-là, tant par rapport à la société des honnêtes gens, qui sont en grand nombre, que pour ce qui regarde la piété, qui y trouve de grand zèle *(sic)* par les excellentes prédications qu'on y entend, par le culte public qu'on y pratique, et par les bons exemples qu'on y a devant les yeux, surtout de la part des pasteurs, qui s'acquittent des fonctions de leur charge avec beaucoup d'exactitude, prin-

[1] Mr le Premier.

cipalement pour ce qui regarde l'instruction de la jeunesse, dont on ne saurait prendre plus de soin qu'on en prend en cette ville-là. Toutes ces considérations m'obligeaient à y demeurer avec plaisir et à souhaiter d'y passer le reste de mes jours. Il fallut pourtant suivre la famille à Morges, où j'eus, l'année 1717, le sensible déplaisir d'y voir mourir M. de Beaufain, qui y fut, à beaucoup de raison, généralement regretté de tout le monde, car il avait d'excellentes qualités. Le magistrat de cette ville-là fit connaître l'estime et la considération qu'il avait pour lui, en faisant mettre son corps dans le temple, et en faisant tous les frais de son enterrement, où ils assistaient en grand deuil. Cela fut accompagné de toutes les marques d'une affection cordiale, ce qui fait également honneur à la bonté du magistrat et au mérite de M. de Beaufain, et qui doit obliger sa famille à conserver une reconnaissance éternelle pour la ville de Morges. On continue de nous en fournir de nouveaux sujets par les marques d'honnêteté que nous y recevons, ce qui ne contribue pas peu à nous y faire demeurer préférablement aux autres villes de la Suisse.

Dans cette même année 1717, j'eus le regret de perdre ma sœur de Baudan, qui mourut à Berlin le 30 juin après avoir gardé pendant plusieurs années une maladie de langueur, où elle avait témoigné beaucoup de piété. Comme nous étions restés les derniers d'une famille qui était composée de cinq enfants, nous avions vécu dans une grande liaison et une étroite amitié, qui m'aurait fait trouver beaucoup de consolation de la voir dans son lit de mort, comme elle le souhaitait. Cette raison serait entrée pour beaucoup dans le consentement que j'aurais peut-être donné de nous en retourner à Berlin, suivant le désir de Mme de Beaufain, si l'état de ma santé, qui commença d'être altérée, d'abord après la mort de M. de Beaufain, par des attaques de gravelle, ne m'eût empêché d'entreprendre ce voyage. Nous avons donc resté à Morges, où je travaille à me préparer pour l'éternité, qui est la seule chose qui me reste à faire, et je tâche en même temps, ma chère fille, à vous inspirer des sentiments qui rendent votre vie heureuse, en vous faisant bien sentir la nécessité qu'il y a de chercher uniquement notre bonheur en Dieu, et dans l'assurance de notre paix avec lui.

Quand[1] une fois on a pris ce parti, on est heureux dans tous les états où il plaît à Dieu de nous mettre. J'en ai fait une heureuse expérience, et j'ai toujours ressenti les effets de sa bonté, d'une manière toute particulière. J'ai renoncé pour sa gloire à ma patrie, et il m'a fait la grâce de trouver ma patrie parmi les étrangers, de qui j'ai reçu mille marques d'amitié. J'ai renoncé à mes biens et il m'a fait subsister avec ma famille, pendant les premières années de mon exil, sans biens et sans être à charge à personne. Et lorsque, dans la suite, j'ai retiré quelques débris du naufrage, ce n'a été qu'environ 18,000 livres[2] dont j'ai donné 12,000 livres à votre mère, en la mariant, et avec ce

[1] Les réflexions qui suivent se trouvent, avec de légères variantes, dans les deux rédactions des *Mémoires* ; nous reproduisons le texte de la seconde.

[2] fr. 90,000 —.

fonds modique j'ai subsisté, sans avoir voulu profiter de la pension qui m'a été accordée en Brandebourg.

Le bonheur que j'ai eu de retirer un revenu considérable de l'argent que j'avais placé en Angleterre m'a mis en état, non seulement de pouvoir subsister sans pension, mais encore de ne rien épargner pour l'éducation de votre mère, dont j'ai pris le même soin que si nous avions été en France. C'est un avantage dont j'ai bien sujet de louer Dieu ; de même que de ce que n'ayant rien à demander pour moi, j'ai été dans une plus grande liberté de demander des grâces pour mes prochains, dans les divers endroits de notre dispersion, où l'on m'en aurait accordé pour moi.

Je compte aussi pour un grand avantage la santé qu'il a plu à Dieu de me conserver presque toujours, depuis trente-quatre ans que je suis hors de France, et principalement pendant les quinze premières années de notre exil, où, pour m'acquitter des devoirs de la charité, j'étais souvent en voyage, sans compagnie, sans valet et sans entendre la langue du pays où je voyageais, et sans qu'il me soit jamais arrivé aucun malheur dans tous mes voyages, tant par mer que par terre.

Et si je suis attaqué dans ma vieillesse, car j'ai soixante-huit ans, d'une maladie qui m'expose à souffrir de grandes douleurs, Dieu me fait la grâce de me soutenir dans mes souffrances, en sorte que je le glorifie par ma patience et par ma soumission à sa volonté.

J'ai encore sujet de le louer de ce qu'il a répandu sa bénédiction sur les soins que j'ai pris pour mes prochains, en divers endroits. Et si, en m'acquittant de ce devoir, il m'en a coûté quelque chose, c'est un nouveau sujet de le louer de ce qu'il m'en a donné le moyen. Et peut-être même cela contribue-t-il aux bénédictions dont il vous favorise à tous égards. Faites attention sur tout cela, ma chère fille, afin de vous affermir dans cette pensée que Dieu fait ressentir les effets de sa protection à ceux qui se confient en lui. Bénissez-le avec moi des grâces que j'en ai reçues, puisqu'elles reviennent à votre avantage, et employons avec ardeur à sa gloire ce que nous avons reçu de sa bonté, afin qu'ainsi nous ayons la consolation de répondre en quelque manière à ses bienfaits, en attendant d'être mis l'un et l'autre en possession du bonheur éternel, que nous attendons de sa grande miséricorde en Notre Seigneur Jésus-Christ.

N° 2.

Évaluation de la livre tournois et des monnaies en usage dans les pays du Refuge. (1685-1715.)

Les sommes d'argent considérables qui ont passé par les mains de Henri de Mirmand pour le soulagement des réfugiés, et les nombreux comptes qu'il en a dressés, nous ont engagée à faire le travail qu'on va lire. Il est destiné à apprécier quelle serait aujourd'hui la valeur de ces secours.

Les comptes de bienfaisance de Mirmand, très intéressants par leurs détails sur les gens et les choses, et tenus avec un ordre parfait, sont néanmoins incompréhensibles si l'on n'a pas la clef des diverses monnaies en lesquelles ils sont établis. Nous donnerons un aperçu de ces comptes à la fin de l'Appendice. Si nous avons placé au commencement, sous N° 2, la notice ci-dessous, c'est pour y renvoyer plus facilement aux passages qui traitent des valeurs d'argent dans le cours de l'ouvrage.

La réduction, en francs actuels, des diverses monnaies employées en France et dans les pays du Refuge, lors de la Révocation de l'édit de Nantes, est une des questions les plus difficiles à résoudre pour les historiens. Après avoir consacré de longs mois à en chercher la solution, nous donnons ici le résumé de notre étude. Sans prétendre être arrivée à une parfaite exactitude, nous nous sommes efforcée de nous rapprocher autant que possible de la vérité, dans un domaine qui reste toujours incertain.

Il y a trois points à éclaircir, pour arriver à une estimation rationnelle des monnaies d'autrefois.

1° Quelle était la valeur de la livre tournois, en France, à l'époque indiquée?

2° Quel était le cours de la livre tournois en Suisse, à la même époque?

La plupart des comptes dont nous avons à nous occuper ayant été faits en Suisse, et en livres tournois, il faut chercher à convertir en livres les autres monnaies.

3° Quel a été dès lors l'abaissement du pouvoir libérateur des métaux monétaires, ou, en d'autres termes, quelle a été la baisse du numéraire, de 1685 à nos jours?

La réponse ne peut se trouver que chez les auteurs qui ont fait de cette question une étude spéciale. C'est là que nous la chercherons.

Natalis de Wailly est l'écrivain qui a traité avec la plus grande compétence des variations de la livre tournois[1]. Il l'a déduite du cours légal de l'or, combiné avec le cours légal de l'argent; aussi son appréciation nous servira-t-elle

[1] *Mémoires sur les variations de la livre tournois.* — Lectures faites en octobre 1857 par Natalis de Wailly à l'Institut, et parues dans les *Mémoires de l'Institut de France.* XXI (Paris, 1857). Tableau V, p. 397 à 406.

de base, tandis que le vicomte G. d'Avenel, dans des évaluations analogues, oublie l'existence de la monnaie d'or[1].

Chacun sait que le cours de la livre tournois a subi en France une dépréciation constante, avec des fluctuations de hausse et de baisse, depuis le règne de Saint-Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale[2].

La diminution du pouvoir libérateur de l'argent pris dans le sens de toute monnaie servant à l'échange des marchandises, a suivi une marche semblable à la dépréciation de la livre tournois. Le vicomte d'Avenel en a fait une étude approfondie, basée sur tous les éléments de la production, du salaire et de la dépense. Il arrive à l'estimation suivante pour l'époque qui nous intéresse, en comparant le pouvoir des métaux précieux d'alors à leur pouvoir actuel pris comme unité dans chaque quart de siècle, soit :

En 1650-1675	3	contre	1	valeur	actuelle.
» 1675-1700	2,33	»	1	»	»
» 1701-1725	2,75	»	1	»	»
» 1725-1750	3	»	1	»	»[3]

Nous allons rechercher ce que valait la livre tournois de 1685 à 1715, et pour être plus exacte, nous diviserons en deux périodes l'époque qui nous occupe.

Première période, de 1685 à 1699.

a) D'après Wailly, la moyenne de la valeur de la livre tournois en France, pendant ces quatorze ans, a été de fr. 1,75[4].

b) D'après le Dr Türler, archiviste de l'État de Berne, d'accord avec

[1] Vicomte G. d'Avenel. *Histoire économique de la propriété.* Paris, 1894. 4 vol. in-4o. T. Ier. Et le résumé de ce travail par le même auteur : *La Fortune privée à travers sept siècles.* Paris, 1904, p. 70. — M. A. de Foville, membre de l'Institut, ancien Directeur de l'Administration des monnaies, dans son ouvrage : *La Monnaie, Economie sociale,* Paris, 1907, p. 194, met en regard les tableaux de N. de Wailly et ceux du vicomte d'Avenel ; il cite fréquemment ces deux auteurs.

[2] La livre tournois a valu en 1258, environ fr. 20,26 ; en juillet 1720, fr. 0,41 ; en février 1793, fr. 0,98. (N. de Wailly *o. c.* Tableau V, p. 398 et 406.)

[3] Vicomte G. d'Avenel. *La Fortune privée,* p. 37. — M. A. de Foville. *La Monnaie,* p. 179. — Voici une indication sur la dépense quotidienne des réfugiés en Brandebourg, à la fin du XVIIe siècle, qui nous paraît intéressante. Une lettre du pasteur réfugié Bayle, de Stendal, adressée en Suisse, le 28 novembre 1688, donne des détails sur les colonies vaudoises de Stendal et des environs, celui-ci entre autres : « On fait donner à chaque personne un quart d'écu la semaine, moyennant quoi on peut bien vivre, et ceux qui ont famille peuvent épargner quelque chose. » (*Allg. Eidg. Absch.* B. VIII, 148, p. 66.) Le thaler étant compté à vingt-quatre bons gros, cela fait six gros par semaine, un gros par jour moins le dimanche, et le gros vaudrait soixante-deux centimes et demi actuels. C'est peu, et cela paraissait suffisant.

[4] N. de Wailly. Tableau V, p. 404, neuf évaluations de la livre tournois pour cette période.

Hanauer[1], la valeur de la livre tournois, en Suisse à la même époque, était de fr. 1,85; entre ces deux chiffres, nous prendrons une moyenne, que nous admettons comme la valeur de la livre tournois pendant cette première période, soit fr. 1,80.

Deuxième période, de 1700 à 1715[2].

a) Le tableau V, p. 404-405, de N. de Wailly nous donne pour cet espace de temps quarante-deux évaluations de la livre tournois, dont la moyenne ressort, pour la France, à fr. 1,54.

b) Cette même évaluation est acceptée pour la Suisse, à fr. 1,54. C'est donc ce chiffre que nous adoptons.

Notre calcul, basé sur les données qu'on vient de lire, se présente comme suit :

1re Période.

	La livre tournois vaut		Multiplié par la baisse de la monnaie		Égal à
1685-1699	fr. 1,80	×	2,33	=	fr. 4,20

2me Période.

	La livre tournois vaut		Multiplié par la baisse de la monnaie		Égal à
1700-1715	fr. 1,54	×	2,75	=	fr. 4,20

Nous arrivons ainsi à la somme de fr. 4,20 comme valeur de la livre tournois, de 1685 à 1715.

Toutefois, M. de Foville qui a revu lui-même notre calcul et en approuve la méthode et les conclusions, y ajoute les deux observations suivantes qui vont le modifier. Il fait remarquer d'abord que, pour la période qui nous occupe, le multiplicateur auquel s'arrête le vicomte d'Avenel est un minimum, vu la cherté de ce temps-là, puisque immédiatement avant et après, le pouvoir des métaux précieux est de 3 contre 1. Et, d'autre part, le terme de comparaison que prend d'Avenel est le quart de siècle 1875-1900, dans son ensemble. Or, de 1900 à 1908, les prix ont sensiblement augmenté.

De ces deux observations, il ressort que le multiplicateur devra se rapprocher de 3, et que la valeur de la livre tournois, de 1685 à 1715, peut être portée à fr. 5 environ, monnaie actuelle.

Tenant compte des observations de M. de Foville et d'autres personnes compétentes[3], nous nous arrêterons à ce chiffre de *cinq francs*, comme base de

[1] Hanauer. *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*. 1876-1877. 2 volumes. C'est un travail sérieux où l'auteur estime aussi à fr. 1,85 la valeur de la livre tournois.

[2] Nous nous arrêtons à la mort de Louis XIV, après laquelle la livre tournois a subi une telle dépréciation, qu'on ne pourrait plus établir une moyenne raisonnable.

[3] M. le Dr C. Lardy, Ministre de Suisse en France. M. N. Weiss, Secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

nos calculs pour toutes les monnaies qui peuvent se réduire en livres tournois de France.

Notons que les comptes des réfugiés en général, et ceux de la Direction de Berne en particulier, qui furent les plus importants, étaient toujours calculés en livre tournois de France.

Réduction en francs actuels, de diverses monnaies employées de 1685 à 1715.

1° *Par la livre tournois.*

Monnaies diverses	Livre tournois	Coefficient, pouvoir du numéraire combiné avec la valeur de la livre tournois		Valeur actuelle
Livre tournois	1 —	× 5	=	fr. 5 —
Écu de six livres de France . . .	6 —	× 5	=	» 30 —
Petit écu de France	3 —	× 5	=	» 15 —
Reichsthaler (*Rixdale*)	3 —	× 5	=	» 15 —
Reichsgulden, gulden ou florin d'empire	1, 13s, 4d	× 5	=	» 8 33
Florin de Zurich égal au florin d'empire[1]	1, 13s, 4d	× 5	=	» 8 33
Livre de Zurich, moitié du florin, monnaie de compte	0, 16s, 8d	× 5	=	» 4 16
Florin ou gulden de Berne. Il vaut 10% de moins que celui de Zurich . .	1, 10s	× 5	=	» 7 50
Livre de Berne, moitié du florin, monnaie de compte[2].	0, 15s	× 5	=	» 3 75
Couronne de Berne (*Krone*) . . .	2,10s	× 5	=	» 12 50
Thaler de Berne	3 —	× 5	=	» 15 —
Marc de Hambourg	1 —	× 5	=	» 5 —

2° *Sans la livre tournois.*

Les monnaies suivantes n'étant pas converties en livres tournois, nous indiquerons leur valeur approximative en francs, à l'époque du Refuge, d'après

[1] Le florin (gulden) de Zurich est égal à deux livres de compte, ou à 40 schilling, ou à 480 heller (deniers). Il se divise aussi en 60 kreutzer, ou 480 heller. Le kreutzer vaut 8 heller. (ERNEST LEHR. *Essai sur la Numismatique suisse*. Lausanne, 1875, p. 13.)

	Livre tournois		Batz		Livre de Berne	
[2] La livre de Berne vaut	0,15	sous, ou	7 1/2	ou	1	»
Le gulden, florin de Berne, vaut.	1,10	»	» 15	»	»	2 »
La couronne de Berne, vaut . .	2,10	»	» 25	»	»	3 1/3
Le thaler de Berne, vaut . . .	3 —	»	» 30	»	»	4 »
10 batz de Berne, valent . . .	1 —	»	» 10	»	»	1 1/3

Le batz est une monnaie très ancienne, datant du moyen âge, et qu'on trouvait aussi en Vénitie. (*Repertorium zur Münzkunde Bayern's*, p. 823.)

les auteurs qui ont traité ces matières. Cette valeur sera multipliée par le pouvoir du numéraire à cette époque, compté à 3 pour 1.

Monnaies	Francs	Coefficient, pouvoir du numéraire		Valeur actuelle
Le florin de Hollande	fr. 2 13	× 3	=	fr. 6 39
Livre Sterling d'Angleterre [1]	» 25 —	× 3	=	» 75 —
Le florin de Genève [2]	» 0 50	× 3	=	» 1 50
Livre courante de Genève, valant 3 florins et 6 sols	» 1 75	× 3	=	» 5 25
Écu de Genève, valant 10 florins et 6 sols	» 5 25	× 3	=	» 15 75
Livre faible de Neuchâtel [3].	» 0 56 $^1/_2$	× 3	=	» 1 70
Écu de 30 batz de Neuchâtel	» 4 20	× 3	=	» 12 60
Écu de 20 batz de Neuchâtel	» 2 82	× 3	=	» 8 46
Le batz de Neuchâtel	» 0 14	× 3	=	» 0 42

Voici quelques réductions des sommes employées pour les réfugiés; elles sont tirées des *Eidgenössische Abschiede* (Recès des diètes fédérales), ou des manuscrits conservés aux Archives de Berne.

[1] La Livre Sterling valait même plus de 75 francs actuels, puisque Mirmand, dans la liste de ses capitaux, comptait 2000 Liv. St. pour 11000 Rth., soit 5 $^1/_2$ Rth. pour 1 Liv. St. Nous avons consulté pour la Hollande et l'Angleterre : Pierre-Frédéric Bonneville. *Traité des monnaies d'or et d'argent qui circulent chez les différents peuples.* Paris, 1806. In-folio illustré. — M. R. N. L. Mirandolle. *Une page de l'histoire du commerce de Rotterdam au commencement du XVIIIe siècle*, article inséré dans le *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Églises wallonnes.* 2me série, 1896. T. I. La Haye. — *Annuaire du Bureau des Longitudes.* Paris, 1838 et 1903; ainsi que plusieurs lettres de M. Mirandolle, de la Haye, et de M. William Minet, de Londres.

[2] Eugène Demole. *Histoire monétaire de Genève.* 1535-1884. Genève, 1887. Le florin de Genève se divisait en 12 sols et le sol en 12 deniers.

[3] La livre faible, en usage à Neuchâtel vers 1685, égalait 4 batz; elle se divisait en 12 gros, le gros en 12 deniers; c'était une monnaie idéale. Le batz, unité monétaire à Neuchâtel, égal à 4 creutzer, valait exactement 14 $^{62}/_{567}$ centimes, le creutzer, 3 $^1/_2$ centimes; 3 gros valaient 1 batz. La livre forte de Neuchâtel, monnaie idéale, dite aussi franc, ou livre tournois, remplaça peu à peu la livre faible. Elle égalait 2 $^1/_2$ livres faibles, ou 10 batz neuchâtelois, et se divisait en 20 sols, le sol en 12 deniers. Si, en 1685, la livre forte de Neuchâtel valait un peu moins que la livre tournois de France, la proportion entre ces monnaies était, en 1782-1808, de 10 à 7, d'après Besson, Ramel et Bonneville. C'est-à-dire que la livre de Neuchâtel valait alors 10 batz, et la livre de France en valait 7. L'écu de 6 livres de France avait cours pour 4 livres 4 sols neuchâtelois, ou 42 batz de Neuchâtel, ou 40 batz de Suisse. (Tableau de réduction aux Archives de l'État de Neuchâtel. — W. Wavre. *La grande lacune dans le monnayage de Neuchâtel, de 1714 à 1789*, article paru dans le *Musée Neuchâtelois*, année 1893, novembre et décembre, p. 245 et 284. — Ab.-Ls Ramel. *Système métrique.* Lausanne 1808, p. 249. — Pierre-Frédéric Bonneville, o. c.) — David-François Besson. *Comptes faits en Monnoye de Neuchâtel et Valangin*, 1782. Bienne, Heilmann, IIIe partie, p. 96 et 104.

1	Reichstaler	est	égal	à	1 4/5	Gulden[1]	ou à	3	livres	tournois
60	»	»	»	»	108	»	»	180	»	»
100	»	»	»	»	180	»	»	300	»	»
2000	»	»	»	»	3600	»	»	6000	»	»
13333	»	»	»	»	24000	»	»	40000	»	»

La proportion entre le gulden et la livre tournois était celle de 3 à 5. — 3 reichsgulden équivalaient à 5 livres tournois.

Il faut 1 livre, 13 sous, 4 deniers tournois pour faire un gulden; ainsi 13 333 livres tournois valent 8000 gulden, ou 4444 reichsthaler.

Parmi les sources consultées, citons en première ligne, les *Eidgenössische Abschiede*, Vol. VI. Abt. 2, p. 532, et maints autres passages, qui indiquent les sommes employées au soulagement des réfugiés, pnis les manuscrits conservés aux Archives de Berne et de Zurich. On trouve à Berne les comptes, établis par la Direction française de cette ville, pour la Chambre des seigneurs de 1694 à 1699, en livres et en couronnes; cela fait un volume par année. (Sur la convention conclue entre Berne et les Cantons évangéliques pour faire vivre les réfugiés en Suisse, voir notre article paru dans le *Bull. Prot.* LVIII, 1909, p. 97 : *Les réfugiés français en Suisse de 1693 à 1699.*)

Nous avons eu l'avantage d'être aidée dans nos recherches par les conseils de plusieurs savants, auxquels nous offrons ici nos remerciements, ce sont :

M. A. de Foville, à Paris, auteur de *La Monnaie*.

M. William Minet, président de la Société huguenote de Londres.

M. R. N. L. Mirandolle, à La Haye.

M. le Dr Riggauer, directeur du Cabinet Royal des monnaies à Munich.

M. le Dr Ernest Lehr, à Lausanne, Conseiller Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse.

M. le Prof. Dr H. Türler, archiviste de l'État de Berne.

M. le Dr H. Nabholz, archiviste de l'État de Zurich.

Tous nous ont fourni de précieuses indications.

Disons, en terminant cette étude, que les résultats auxquels nous sommes arrivée, sont approximatifs, car en pareille matière il y a un flottement inévitable. Nous espérons néanmoins que ce travail, en précisant la valeur de la livre tournois et les rapports des divers systèmes monétaires entre eux, pourra rendre quelques services aux personnes qui s'occupent de l'histoire du Refuge[2].

[1] Les termes gulden, reichsgulden ou florin d'empire, désignent la même monnaie, et le florin de Zurich avait une valeur pareille, tandis que le florin de Berne valait 10 % de moins.

[2] Notre travail sur l'*Évaluation de la livre tournois* a paru dans le *Bull. Prot.* de Paris, LVIII, 1909, p. 72.

INTRODUCTION

N° 3.

Notice sur quelques familles alliées à celles de Mirmand : de Ranchin, de Malmont, Boyer de Camprieu, de Baudan, de Montcalm, d'Audiffret, de Chambrier.

DE RANCHIN. La famille de Ranchin, originaire du Vivarais, venait d'Espagne, ou même de Barbarie, si l'on en croit un embryon de généalogie. Au moyen âge, une branche de la famille s'établit à Uzès, elle embrassa la Réforme et y demeura fidèle jusqu'en 1680. Les Ranchin furent seigneurs de Saint-Quentin. Aux XVIe et XVIIe siècles, ils cultivèrent avec succès les lettres, les sciences et le droit. Chez eux le talent, l'originalité, l'esprit naturel paraissaient héréditaires ; mais ils étaient d'un tempérament léger. Dès 1500, *André* remportait le prix de l'Églantine aux jeux floraux de Toulouse ; d'autres se distinguèrent comme savants, artistes ou diplomates. *Guillaume* fut premier consul de Montpellier, puis conseiller à la chambre de l'Édit en 1601, et mourut en 1605. Il avait épousé *Gentille de Mirmand* ; tandis que *Guillaume de Mirmand* sgr. de Roubiac, avait épousé, en 1527, *Antoinette de Ranchin* [1].

DE MALMONT. La famille de Malmont joua un rôle important à Nîmes au XVIe siècle, dans les conseils de la ville et dans l'Église.

En 1536, *Guillaume* suit à Avignon Marguerite, reine de Navarre. Il est chargé d'obtenir la fondation d'une université à Nîmes.

En 1540, *Pierre*, l'un des quatre députés et conseillers de Nîmes, a la surveillance du nouveau collège et université.

En 1547, *Malmont*, député à Toulouse par les consuls, représente, à son retour, le conseil de ville et la commission scolaire à « l'Audience des Grands Jours ».

[1] CH. PRADEL. *Notice sur la vie du poète Ranchin*. 1616-1692. *Mémoires de l'Académie des sciences*, etc., *de Toulouse*. IX, 1887.

En 1569, *Antoine* est un des magistrats en vue de la ville de Nîmes.

En 1569, *Pierre* est accusé, avec 103 habitants de Nîmes, du massacre de la Michelade. Ils sont condamnés à mort par contumace.

En 1570, *Pierre* préside un conseil extraordinaire au présidial de Nîmes, et y fait proclamer l'édit de Saint-Germain.

En 1612, *Pierre*, avocat et ancien de Nîmes, signe les actes généraux du XXe synode national de Privas.

Antoine de Mirmand, sgr. de Roubiac, conseiller du roi au sénéchal et siège présidial de Nîmes, épouse en 1572 *Delphine de Malmont.* (Généalogie de Mirmand, Arch. de Ch. — *Fr. Prot.* III, 106 ; IV, 259 ; X, 291. — 2e éd. III, 502 ; V, 335. — *Bull. Prot.* XIII, 141 ; XXIII, 291, 337 ; XXIV, 196 ; XXVI, 353, 355.)

Boyer de Campriec. Famille cévenole originaire des environs du Vigan. Elle professa la foi protestante, et s'allia aux familles réformées d'Hortet, de Tessan, de Ginestous, de la Fabrègue et de Mirmand. Cependant ses descendants paraissent être retournés au catholicisme.

Pierre, sgr. de Castelrey, eut pour fils :

Jean, sgr. de Camprieu, Saint-Jean de Ceirargues, le Rey, Bertranens, etc., conseiller politique du Vigan, en 1595, ne se fit pas scrupule de persécuter, de concert avec son fils Barthélemy, les protestants de Saint-Pargoire, Vendémian et autres lieux, pour en tirer de l'argent et les forcer d'aller à la messe. De Madeleine de Mandagout, son épouse, il laissa :

1. *Barthélémy*, sgr. de Camprieu et de Castelrey. Il signa le serment d'union des Églises du royaume, fut premier consul du Vigan en 1640, et mourut en laissant cinq fils et deux filles.

2. *Jacques*, sgr. de Lagrenier, consul du Vigan en 1623 et 1631.

3. *Jean*, co-sgr. d'Odars. Avocat, élu capitoul de Toulouse, en 1635. Tige des Boyer d'Odars.

4. *Marie*, mariée à Antoine de Mirmand, vers 1607. (*Fr. Prot.* 2e éd., III, 54 et suiv.)

de Baudan. Les de Baudan étaient co-seigneurs de Vestric.

Maurice, co-sgr. de Vestric, fut premier consul de Nîmes en 1652. Il épousa Gabrielle de Montcalm Saint-Véran, dont il eut six fils et trois filles. Citons entre autres :

Maurice, écuyer de Turenne.

Suzanne, mariée en 1645 à François de Mirmand, à qui échut la co-seigneurie de Vestric.

Henri. Remplit les fonctions du Saint-Ministère pendant cinquante ans, et desservit longtemps l'Église de Nîmes. Il reçut, en 1650 et 1653, deux lettres flatteuses de Louis XIV. Lors de la Révocation, Henri de Baudan émigra en Allemagne avec ses quatre fils, dont deux étaient pasteurs et deux servaient

dans l'armée, vocations qu'ils continuèrent à l'étranger. (*Er. et Rec. o. c.* T. III, p. 373-374.)

de Montcalm. Famille originaire du Rouergue, qui compte parmi la plus ancienne et meilleure noblesse des provinces méridionales de France. En 1494 la Seigneurie de Candiac passa dans le patrimoine de la famille de Montcalm ; elle acquit dans la suite celles de Saint-Véran, Tournemire, Cornus, Gabriac,[1] etc. Au XVIe siècle, la famille de Gozon s'étant éteinte dans celle de Montcalm, cette dernière ajouta à son nom celui de Gozon.

En 1629, *Louis*, sgr. de Candiac, servit d'intermédiaire entre Richelieu et le duc de Rohan, pour négocier le traité de paix d'Alais, connu sous le nom d'Édit de grâce, entre Louis XIII et l'armée réformée. *Gabrielle de Montcalm*, qui avait épousé Maurice de Baudan, aïeul de Henri de Mirmand, était sœur de Louis de Montcalm.

Les relations entre les familles de Montcalm et de Mirmand étaient très cordiales, témoin ce qu'écrivait Montcalm de Saint-Véran à son cousin Mirmand, le 29 août 1681, d'Anduze : « A-t-on oublié chez vous que la saison de Bagnols est fort avancée ? Si vous devez y envoyer quelqu'un de vos enfants, adressez-le à ma fille qui vous en rendra bon compte, et qui vous le ramènera, lorsque notre Madame vous ira voir, ce qui sera dans un mois ou six semaines d'ici. » (Arch. de Ch .) Lors de la Révocation, cette famille était représentée par deux frères : Pierre et Jean-Louis, et par leur sœur Mlle de Candiac, tous protestants.

Pierre de Montcalm, baron de Saint-Véran-Gozon, conseiller au parlement de Grenoble, n'avait eu de son mariage avec Madeleine de Vignoles que deux filles, Mlles de Saint-Véran et de Gozon. Nous retrouverons, au cours de notre récit, ces trois dames, cousines de Henri de Mirmand, à Genève, où elles se retirèrent après la Révocation ; elles jouirent d'une grande considération dans le Refuge.

Jean-Louis est l'auteur d'une lettre importante, écrite le 10 octobre 1685, annonçant qu'à cette date Mirmand s'était retiré de Nîmes, c'est-à-dire avant la révocation de l'édit de Nantes. Malgré ses convictions protestantes, Montcalm, qui avait de grands biens en France, ne prit pas le parti de l'émigration. Sa famille, restée en France, retourna au catholicisme.

Lorsque Josué de Chambrier, ayant obtenu, en vertu d'un brevet spécial de

[1] *Candiac* (Gard), château flanqué de deux tours carrées, commune de Vestric et Candiac, canton de Vauvert, arrondissement de Nîmes ; il est cité dès 1009 dans les actes. Seigneurie des Montcalm pendant trois siècles, il appartient aujourd'hui à la baronne de Bernis. — *Saint-Véran* (Aveyron), commune de la Roque Sainte-Marguerite, à 17 km. de Millau. — *Gabriac*, canton d'Espalion (Aveyron). — *Tournemire* (Aveyron), arrondissement et commune de Sainte-Affrique, 685 hab., à 2 km. de Rochefort-sur-Soulzon. — *Cornus* (Aveyron). — De la Pijardière. *Les Chroniques du Languedoc*. Montpellier, 1878. I. p. 251. — *Dictionnaire des postes et des télégraphes*.

Louis XV, la restitution des terres de sa femme situées en Languedoc, vint les revendiquer, de 1723 à 1726, il eut une difficulté avec *Daniel de Montcalm*, fils de Jean-Louis, qui avait pris possession du domaine de Vestric et de la métairie des Crottes, faisant partie de ces biens.

Joseph-Louis Marquis de Montcalm, petit fils de Jean-Louis, né en 1712, fut chargé, l'an 1756, en qualité de maréchal de camp, du commandement en chef des troupes françaises au Canada ; il mourut couvert de gloire au siège de Québec, en 1759. (E. Falgairolle. *Montcalm devant la postérité*. Paris, 1886. — *Bull. Prot.* XLV, 1896, p. 290-291.)

Audiffret alias d'Audiffret. Cette famille, qu'on suppose être originaire d'Italie, serait venue, selon la tradition, s'établir dans la vallée de Barcelonnette (Basses-Alpes), au XIII[e] siècle. Elle fournit un chevalier croisé en 1250. Plusieurs branches de cette famille ont été maintenues dans leur noblesse, lors de la recherche de 1668, par jugements rendus sur production de titres originaux. Celle à laquelle appartenait *Louis Audiffret*, beau-père de Henri de Mirmand, se rattacha à la Réforme dès la fin du XVI[e] siècle.

(*Almanach de Gotha*. — Borel d'Hauterive. *Annuaire de la noblesse de France*. Paris, 1864.)

de Chambrier ou Le Chambrier. Famille originaire du comté de Bourgogne et qui s'établit à Neuchâtel au cours du XV[e] siècle. Dès cette époque on trouve ce nom écrit indifféremment « Le Chambrier » ou simplement « Chambrier ». Cette dernière forme est actuellement seule en usage. Dans la première moitié du XVI[e] siècle, la famille Chambrier fut agrégée à la noblesse du comté de Neuchâtel.

En 1709, Frédéric I[er] roi de Prusse, en sa qualité de prince de Neuchâtel et Valangin, reconnut et confirma sa noblesse, et l'immatricula dans le corps de celle de la monarchie prussienne, comme famille *de Chambrier*.

Ce ne fut toutefois qu'à partir de la création de la baronnie de Chambrier, en 1787 et 1789, que cette nouvelle orthographe fut généralement adoptée par les membres de la famille [1].

[1] *Almanach de Gotha* pour les baronnies, année 1883, p. 124, et 1885, p. 123.

N° 4.

La Seigneurie de Vestric.

La seigneurie de Vestric dépendait de la baronnie de Calvisson. Elle avait droit de haute, basse et moyenne justice, celui de nomination des officiers, viguier, juge et leurs lieutenants, procureur d'office, greffier, etc., enfin le droit de chasse et de pêche; elle comprenait des biens-fonds, châteaux, maisons, plus les cens.

Vestric, petit village situé à 12 km. de Nîmes, non loin de Bernis, chef-lieu de paroisse, avait autrefois un temple protestant; il fut démoli en 1664, de même que ceux de Milhaud et d'Uchaud, avec ordre de n'avoir désormais, pour ces localités, qu'un seul exercice de religion qui se ferait à Bernis.

La seigneurie de Vestric a été possédée, de 1300 à 1600, collectivement ou successivement par les familles de Banhières, de Saussan, de Bérard et de Barrières. Au commencement du XVIIe siècle, Bernard de Barrières laissa en mourant à chacune de ses trois filles : Mmes de Baudan, de Favier et d'Albenas, une part de Vestric. — Un acte de 1650, portant dénombrement des terres et des droits appartenant à Louis de Bérard, qui était seigneur en sept lieux différents, constate qu'il possédait à Vestric la moitié de la moyenne et basse juridiction, la haute et l'autre moitié appartenant « aux hoirs des sieurs Vestric, Favier et de Mirmant », etc. En effet, François de Mirmand, père de Henri, retint le château et la part de la seigneurie de Vestric appartenant à la famille de sa femme. Celle-ci accepta l'héritage de Maurice de Baudan, son père, refusé comme étant trop onéreux par ses six frères et ses deux sœurs, Mmes Teissier et Icard. Henri de Mirmand hérita de ses parents la part leur appartenant à la dite seigneurie, ainsi que le château de Vestric. Il habitait ce dernier en été, et y séjourna avant de partir pour l'exil. (Bligny-Bondurand, archiviste. *Inventaire sommaire des Archives départementales du Gard.* Archives civiles de Nîmes, série E. T. 1. — Arch. de Ch.)

En 1724, Josué de Chambrier, en vertu d'un brevet de Louis XV du 23 juin 1723, qui rendait à sa femme, Jeanne-Henriette de Cabrol, dame de Travanet, unique héritière de Henri de Mirmand, les biens de ses défunts père, mère et grand-père, vendit à M. Simon de Guiran, co-seigneur de Vestric, le château de Vestric, la portion d'un autre château indivis avec l'acquéreur, sa part des droits de haute, basse et moyenne justice, toutes les métairies et dépendances qu'elle possédait dans les territoires de Vestric, Candiac, Uchaud et Vergèze, pour le prix de 23 000 livres. Dans la suite, le château de Vestric passa à la famille de Montcalm qui le garda longtemps, puis à M. Émile Mourier, de Nîmes, qui le vendit, vers 1879, à un riche paysan, du nom de Cauffopé. Ce dernier propriétaire l'habitait en 1899, lorsque M. E. de Boyve, de Nîmes, vou-

lut bien s'y rendre à notre intention, pour nous en donner des renseignements. — (Arch. de Ch. Brevet de Louis XV en faveur de Josué de Chambrier et de sa femme. — Acte de vente de la partie de Vestric qui appartient à Henriette de Cabrol, petite fille unique de Henri de Mirmand, épouse de Josué Le Chambrier, seigneur de la Roque de Travanet et co-seigneur de Vestric, par Me Achard, notaire à Nîmes, le 8 juin 1724. — Communications de M. E. de Boyve.)

CHAPITRE PREMIER

N° 5.

La paroisse de Bernis.

La paroisse de Bernis, qui comprenait autrefois Uchaud, Milhaud, Vestric et Aubord, paraît avoir été Albigeoise au moyen âge, et pour ce fait elle fut assiégée par Simon de Montfort, qui en massacra la garnison vers 1207. En 1302, la petite ville, entourée de murailles, de tours et de fossés, percés de quatre portes, comptait deux cent cinquante feux ou familles ; elle était toujours suspecte d'hérésie. C'est sans doute pour cette raison qu'elle se rattacha à la Réforme. En 1665, Bernis et ses annexes avaient beaucoup plus de protestants que de catholiques ; *Bernis*, 600 protestants et 150 catholiques ; *Uchaud*, 450 prot. et 150 cath. ; *Milhaud*, 400 prot. et 240 cath. ; *Vestric*, 35 prot. et 18 cath. ; *Aubord*, 150 prot. et 3 cath. Bernis posséda le dernier temple protestant du district, avant la Révocation ; car dès le 3 novembre 1664, ceux de Vestric, d'Uchaud et de Milhaud avaient été condamnés à être démolis, et le seul exercice de religion se fit à Bernis. MM. Noguier et Roussière en furent les derniers pasteurs, de 1671 et 1675 à 1685. M. Noguier fit la dernière prédication, le 29 septembre, après quoi le président de Rochemore ferma les portes du temple et y apposa les scellés. Le lendemain, M. d'Avène arriva avec quatre compagnies du régiment de la Fère. Les protestants, terrorisés, se hâtèrent de signer leur déclaration de catholicité. Du 22 au 25 octobre, le temple fut rasé, les matériaux vendus au plus offrant (200 livres). Les réformés vinrent de nuit en chercher chacun une pierre, pour la conserver, en souvenir, dans leurs maisons.

En 1783, Bernis avait douze cents habitants, autant protestants que catholiques. L'an III (1795), un décret autorisa le libre exercice des cultes ; l'an XI (1803), le consistoire d'Aiguesvives fut organisé et divisé en trois paroisses : *Aiguesvives* avec Codognan, Vergèze et Mus ; *Gallargues* avec Aubais ; *Bernis* avec Uchaud, Vestric et Aubord. (ALBERT ATGER, pasteur à Bernis. *Le Protestantisme à Bernis*, mss.)

CHAPITRE DEUXIÈME

N° 6.

Le marquis de Venours.

Charles Gourjault (ou Gourgeault) *marquis de Venours* descendait d'une ancienne famille du Poitou, fort dévouée à la cause protestante. Lui-même supporta avec une admirable constance les persécutions de Marillac, en 1681. Les Églises du Poitou, ravagées par les dragons, prirent la résolution de faire porter leurs griefs au pied du trône, et chargèrent de cette mission délicate le fils aîné du marquis de Venours et Charles Janvre, sgr. de Lestortière, qui, à peine arrivés à Paris, reçurent l'ordre de s'éloigner immédiatement, la cour feignant de croire que leurs plaintes étaient calomnieuses. Réfugié dès 1682 en Hollande avec ses filles, Venours fonda à Harlem, pour les dames françaises de qualité, une maison de retraite où elles étaient reçues, moyennant une certaine pension. Cette institution, qui ne s'éteignit qu'en 1770 et fit beaucoup de bien, prit le nom de « Société des dames françaises de Harlem ». A Amsterdam, le Magistrat assigna au marquis de Venours une vaste propriété, qui reçut une destination analogue à la maison de Harlem et fut vouée aux jeunes filles; elle servit aussi de retraite aux veuves de pasteurs. De 1683 à 1687, Venours organisa dans la province de Frise les colonies françaises de Balk, de Gaasterland et villages environnants. Il vint s'établir en 1687 à Berlin, où l'Électeur lui fit grand accueil, le nomma conseiller de cour et de légation et lui remit 1500 écus. De concert avec le consistoire français et l'Électeur, Venours fonda en cette ville la « Maison Française de charité », destinée à héberger les Français sans ressources, et en 1688, il fut associé aux députés venus de Suisse, et envoyé en Danemark et à Hambourg. Il mourut à Berlin en 1692. De sa femme, *Nérée de Goulard*, le marquis de Venours eut six enfants, savoir :

1° *Charles*, premier adjudant dans l'armée de Schomberg en Irlande, tué à l'attaque de Carrick-Fergus, en août 1689.

2° *Alphée*, qui ne quitta la France qu'en 1699, et fut reçu à la paix de l'Église, le 2 juillet, à la Haye.

3o *Charlotte-Nérée*, entra dans la maison des dames protestantes de Harlem, le 25 mars 1683. Elle en fut coadjutrice dès 1685, et se rendit plus tard à Celle [1], à la cour d'Éléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Brunswick-Zell, sa compatriote, où elle épousa, le 16 septembre 1701, *Gabriel de Malortie-Villars,* chevalier d'honneur de la duchesse.

4o *Octavie*. — 5o *Émilie*, entrèrent toutes deux, le 31 mai 1684, dans la maison des dames de Harlem; mais, en 1688, elles rejoignirent leur père à Berlin, et elles y vivaient à la fin de 1699 avec leur frère Alphée. Émilie épousa le 15 novembre 1705 le célèbre *Jacques Lenfant,* ministre français à Berlin (1661-1728).

6o *Angélique*, entra le 15 mars 1686 à la maison de retraite et fut membre de la société des dames de Harlem, jusqu'à sa mort, survenue en 1734.

Sources: H. D. Guyot. *Le marquis de Venours.* Groningue 1906. — *Fr. Prot.* V, 341. b. — *Bull. Prot.* XXVII, 315, 518, 557. — Er. et Recl. II, 220; IX, 286. — Ch. Weiss, *o. c.* II, 17. — Mss. C. Vol. 17. O. Lettres de Venours à Mirmand.

No 7.

Le maréchal duc de Schomberg.

Frédéric-Armand, maréchal, duc de Schomberg (*Schonberg ou Schönberg)* 1619-1690, était issu d'une famille noble établie dans le diocèse de Trèves sur le Rhin. On la fait descendre des ducs de Clèves dont elle porte les armes. Elle est connue en France, dès 1567, par Thierry de Schomberg qui vint au secours des réformés à la tête des reîtres de Jean Casimir, fils de l'Électeur palatin, et contribua à la victoire d'Ivry, où il fut tué. Son fils, Jean-Ménard, grand maréchal du Palatinat du Rhin, sous l'Électeur Frédéric V, négocia le mariage de ce prince avec Élisabeth, fille de Jacques Ier. Lui-même épousa Anne, fille de Édouard Dudley, pair et 2e baron d'Angleterre, de qui il eut Frédéric-Armand ci-dessus. Celui-ci épousa en premières noces Jeanne-Élisabeth, fille du comte Thierry de Schomberg, de Wesel, de laquelle il eut cinq fils et une fille; en secondes noces, Suzanne d'Aumale de Harcourt, dont il n'eut point d'enfants.

Schomberg servit sous le prince Henri-Frédéric d'Orange, passa à l'armée de France en 1650, se signala dans la guerre de l'indépendance du Portugal et dans celles de la Fronde et des Pays-Bas, et obtint en 1675 le bâton de maréchal. Zélé protestant, lors de la Révocation il se retira avec ses biens en Portugal, où il avait le titre de Grand et de comte de Mertola. Mais, poursuivi par l'Inquisition, il vint en Brandebourg, où l'Électeur le reçut avec les

[1] Ou Zell.

plus grands honneurs, le nomma gouverneur du Brandebourg et général en chef de ses troupes. De là, sur l'appel de Guillaume d'Orange, il prit le commandement de l'armée de ce prince, pour opérer sa descente en Angleterre. Il combattit en Irlande dès 1689, et gagna le 10 juillet 1690, avec Guillaume III, la bataille de la Boyne, où il perdit la vie. Créé par le roi duc de Tetford et pair d'Angleterre, Schomberg avait merveilleusement réussi, dit Macaulay, à gagner l'estime et l'affection des Anglais; gentilhomme accompli et le plus distingué des réfugiés, il soutint de tout son pouvoir ses frères en la foi. Trois de ses fils : Frédéric, Ménard et Charles quittèrent à leur tour leur patrie pour cause de religion. Les deux autres, Othon et Henri moururent à la guerre avant la Révocation.

Frédéric suivit son père dans ses campagnes, se retira en Allemagne, en 1685, avec le grade de maréchal de camp, et mourut à Rhingau en 1725, sans laisser de fils.

Ménard, d'abord colonel en France, puis général de cavalerie en Brandebourg, et plus tard brigadier des armées de Guillaume III, reçut de ce prince, en 1692, le commandement des forces de l'Angleterre et du pays de Galles, et fut créé duc de Leinster, dans la pairie d'Irlande. Il mourut en 1719, n'ayant eu qu'un fils qu'il perdit en 1714.

Charles de Schomberg fut gouverneur de Magdebourg et passa en Angleterre ; bien que cadet, il hérita de son père le titre de duc de Tetford et de pair d'Angleterre. Il fut envoyé en Piémont, en 1691, à la tête de douze mille hommes de troupes alliées. Blessé à la bataille de la Marsaille, où il se battit en héros, il succomba peu après, en 1693.

L'illustre famille de Schomberg (Schönberg) était divisée en deux branches : 1° celle dont nous venons de parler ; 2° la branche de Misnie (Saxe) qui possède depuis cinq cents ans, et habite encore, le château de Roth-Schönberg. Elle donna à la France, sous Henri IV et Louis XIII, un maréchal de camp, Gaspard, et deux maréchaux et chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, Henri et Charles; Gaspard travailla avec Henri IV à l'élaboration de l'édit de Nantes. De protestante qu'elle avait été, cette branche retourna à l'Église romaine, et après deux siècles passés en France, elle rentra dans son château d'Allemagne.

Elle est encore représentée dans le canton de Neuchâtel par M. Albert de Pourtalès et Mme Jean de Chambrier, enfants du comte Maurice de Pourtalès et de la comtesse de Schönberg Roth-Schönberg.

Les armoiries de Schönberg sont : D'or, au lion coupé de gueule et de sinople. (Albert Fraustadt. *Geschichte des Geschlechts von Schönberg*. Leipzig. Giesecke et Devrient. 1869. — Er. et Recl. II, 206, 303, 305 ; VII, 130. — Rev. D. C. A. Agnew, *o. c.* 3e éd. I, 304 et suiv. — *Fr. Prot.* IX, 230. — *Biographie universelle*. Paris, 1825. — *Dictionnaire généalogique, héraldique*. Paris, 1757.)

N° 8.

Siméon baron de Bondeli.

Siméon, baron de Bondeli, 1658-1734, issu d'une ancienne famille bernoise, se rendit dans sa jeunesse à la cour de Brandebourg. Il y occupa diverses charges et reçut le titre de baron en 1703. Dans les missions que lui confièrent les Électeurs Frédéric-Guillaume et Frédéric III (plus tard roi Frédéric Ier), il fit preuve de grands talents diplomatiques et fut envoyé en Suisse, en 1686, pour essayer de gagner les Cantons protestants à la coalition contre Louis XIV. Deux ans plus tard, il organisa l'émigration en Brandebourg d'une partie des réfugiés établis en Suisse. Dès 1690, il s'employa à faire valoir les droits de l'Électeur sur la principauté de Neuchâtel, en sa qualité d'héritier de la maison de Châlon et d'héritier présomptif de Guillaume III. Frédéric III attachait une grande importance à la possession de Neuchâtel, qui, dans sa pensée, devait lui ouvrir la Franche-Comté, où il espérait pénétrer à l'aide des Suisses. Déjà en 1672, le Grand Électeur avait confié au burgrave Frédéric de Dohna et au colonel vaudois, Isaac du Plessis-Gouret, gouverneur de Spandau, une mission analogue en Suisse, mission qui avait échoué. Député au congrès de Ryswick, envoyé extraordinaire à Londres et à La Haye en 1700, auprès des Cantons suisses de 1701 à 1708, Bondeli réussit à gagner à ses plans et à former, à Berne et à Neuchâtel, un parti prussien qui triompha, lorsque la souveraineté, devenue vacante par la mort de la duchesse de Nemours, fut adjugée au roi de Prusse par les États du pays, le 3 novembre 1707. Quoique, au dernier moment, Bondeli eût la mortification de voir passer la direction de cette affaire au comte de Metternich, il n'en eut pas moins la plus grande part à son succès, et les Neuchâtelois lui sont redevables d'avoir préservé leur pays des dragonnades et des persécutions, que lui aurait valu la tutelle de Louis XIV (*Almanach Généalogique suisse*, IIe année, Bâle, 1907. Dr Alexandre Pfister. *Siméon Bondeli, 1658 à 1734. Festgabe zur LX Jahresversammlung der allgemeinen Geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz.* Berne 1905. — Émile Bourgeois, *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté, 1702-1713*, Paris 1887.)

N° 9.

Notice sur les principaux réfugiés assemblés à Berlin le 25 juin 1688, avec les députés de Mirmand et Bernard.

A. Les Pasteurs.

Ancillon, ancienne famille de Metz dont plusieurs membres réfugiés en Allemagne ont occupé de hautes situations.

David Ancillon, né en 1617, immatriculé à Genève en 1633, pasteur à Meaux 1641-1653, à Metz 1653-1685, à Hanau 1685-1686 et à Berlin 1686-1688, mourut à Berlin en 1692. Quand il fut présenté à l'Électeur, avec ses deux fils, Charles et David, en 1686, le prince reçut avec vénération ce prédicateur renommé, alors vieillard à cheveux blancs; il l'embrassa, le combla de faveurs, ainsi que sa famille et le nomma quatrième pasteur français à Berlin. *Joseph* et *Charles Ancillon* furent les deux premiers juges supérieurs des Français réfugiés et jouirent de la plus grande considération. (Er. et Recl. IX, 5. — *Fr. Prot.* 2e éd. I, 214. — Pap. Auzière.)

Abbadie Jacques, Dr en théologie, né en 1654 à Nay en Béarn, étudiant en théologie à Puylaurens 1673-1675, visita Saumur et Sedan, où il prit le grade de docteur et devint pasteur de l'Église française de Berlin, où il fut appelé par M. d'Espence, dès 1680. Il vint à Londres à la suite de Guillaume d'Orange, y fut pasteur à l'Église française de la Savoie 1690-1699, puis doyen de Killaloe, en Irlande, et mourut le 25 septembre 1727. Abbadie a écrit plusieurs ouvrages de piété, entre autres son célèbre *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, dont Mme de Sévigné disait : « C'est le plus divin de tous les livres ». (*Fr. Prot.* 2e éd. I, c. 10. — Pap. Auzière.)

D'Artis. Famille noble de Milhau en Rouergue. Gabriel, fils d'autre Gabriel et de Madeleine de Guillaumont, étudia à Puy-Laurens, 1680-1683, et fut consacré le 10 février 1684, dans l'Église du Dôme à Berlin. Suspendu de ses fonctions en 1693, il alla en Hollande, où il publia une gazette hebdomadaire. (Pap. Auzière.)

Isaac de Beausobre, 1659-1738. Originaire de Niort, en Poitou, il fut pendant deux ans pasteur à Châtillon sur Indre; après la Révocation, il passa en Hollande, et de là à Dessau, comme chapelain de la princesse d'Anhalt, née Henriette-Catherine de Nassau-Orange, d'où il fut appelé à Berlin, comme pasteur, en 1695. Prédicateur distingué, excellent écrivain, il jouissait de la plus haute considération, et était connu dans les Églises françaises de Prusse sous le nom du *Grand Beausobre*. Frédéric II, qui l'avait en haute estime, écrivait à Voltaire à l'occasion de sa mort : « Nous venons de perdre ici un des

plus grands hommes d'Allemagne, c'est le fameux M. de Beausobre, homme d'honneur et de probité, grand génie, d'un esprit fin et délié, grand orateur, savant dans l'histoire de l'Église et de la littérature, la *meilleure plume* de Berlin, plein de feu et de vivacité, et que quatre-vingts années de vie n'avaient pu glacer. » (Er. et Recl. *o. c.* T. VIII, p. 256-258.) — *Correspondance de Frédéric II, roi de Prusse avec Voltaire*. T. Ier, p. 275.

B. Les Anciens.

Jacques de Maxuel, chevalier, seigneur des Champs, natif du Poitou, fut un des premiers conseillers d'ambassade nommé à Berlin, parmi les réfugiés. Sa famille, originaire d'Écosse, était depuis fort longtemps établie en Normandie. Il figura, en 1688, aux funérailles du Grand-Électeur, comme maréchal de la noblesse, avec MM. de Favolles et de Béville. (Er. et Recl. T. IX, p. 194.)

Louis de Montagnac, descendant de Blaise de Montagnac, réformé dès la première moitié du XVIe siècle. Louis fut conseiller au présidial de Béziers; lors de la Révocation, il se réfugia en Brandebourg, avec son fils, le capitaine Montagnac. (Arch. nat. TT. 252.) Il fut nommé à Berlin conseiller de légation, en 1686, et ancien de l'Église française. Le Consistoire le choisit, avec d'autres députés, pour aller complimenter le maréchal de Schomberg, lors de l'arrivée de ce seigneur à Berlin. (*Fr. Prot.* VII, c. 445-446. — Er. et Recl. T. II, p. 220. — Mss. C. Vol. 28. T. II, p. 754-759.)

Jacques de Gaultier, médecin, 1645-1715, frère du pasteur François, né à Gallargues, Dr de la faculté de Montpellier. Il sortit de France en 1684 et passa deux ans à Morges. Arrivé à Berlin en 1686, il fut nommé médecin de l'Électeur. Le Refuge lui dut l'institution de la « Marmite », destinée à fournir du bouillon aux pauvres et aux malades. (*Fr. Prot.* V, p. 234.)

D'Alençon ou d'Alançon. « Le sieur Isaac d'Alançon, de Metz, marchand et manufacturier de bas, la demoiselle sa femme, quatre enfants, quatre neveux, un garçon de boutique, un apprenti et une servante », réfugiés au Werder à Berlin, 1698. (*Fr. Prot.* 2e éd. T. Ier, p. 70.)

Salomon Delas, d'Orléans, conseiller de S. A. E. et juge des Français de la colonie du Werder, à Berlin, 1698. *Delas* concourut avec Bancelin, Beausobre, Montbrelai, Du Han et Lugandi, à la rédaction d'un « mémoire » qui fut présenté à Louis XIV, avant le traité de Ryswick, par le chargé d'affaires de l'Électeur de Brandebourg. Le roi repoussa avec hauteur cette pièce, par laquelle ses anciens sujets le suppliaient de rapporter les ordonnances qui avaient fait confisquer leurs biens. (*Fr. Prot.* 2e éd. V, 206 et I, 742.)

Burgeat, Burjat ou Burja, riche et nombreuse famille protestante de Vitry-le-Français, dont trois membres se réfugièrent en Brandebourg, à la Révocation. *Jean*, avocat, fut établi par l'Électeur juge à Francfort. Un

autre *Jean Burgeat*, commerçant, et son fils *Daniel*, fondèrent une grande maison de soieries qui trouvait son débouché en Pologne et en Russie. L'un d'eux fut nommé « secrétaire du commerce », et l'autre « commissaire ». Les Burgeat sortirent des fonds de France et prêtèrent à l'Électeur 7333 thaler, au 6 °/₀ (fr. 96,000 environ), dans les années 1686, 87 et 89. (*Fr. Prot.* 2ᵉ éd. III, 399. II, 550. — Er. et Recl. II, 323. IV, 99-101.)

Des Hommes, seigneur de La-Rivière-le-Lys, l'un de ses ancêtres, s'était distingué durant les guerres de religion. Un *Des Hommes* figura comme ancien dans le Consistoire de l'Église française de Berlin, en 1688. (*Fr. Prot.* 2ᵉ éd. V, 308.)

C. Les commissaires de la Chambre du Sol pour Livre.

Le baron de Faugières, mort à Berlin en 1694, était issu de l'antique maison des Narbonne-Pelet, en Languedoc. Sa famille joua un rôle considérable parmi les protestants du midi de la France. L'Électeur de Brandebourg le nomma conseiller de cour et de légation. Considéré à Berlin comme un des premiers parmi les réfugiés, il était membre du comité secret, et en l'absence de Gaultier de Saint-Blancard, il le remplaça dans sa correspondance avec Mirmand. Le baron de Faugières prêta aussi 3,333 $1/3$ thaler à l'Électeur (soit 10,000 livres, ou environ 50,000 francs actuels). (Er. et Recl. III, 71, I, 322.)

Philippe Choudens de Grema, originaire du pays de Gex, se réfugia d'abord en Suisse et s'allia à la famille *Fatio*. Le Grand-Électeur le nomma à Berlin conseiller de cour et de légation. Il rendit de grands services pour la fondation des colonies. Député en 1687, avec Charles Ancillon, il reçut les Vaudois et présida à leur établissement. (Er. et Recl. IX, p. 133.)

Du Puy-Montbrun, nom d'une des plus anciennes et des plus célèbres maisons du Dauphiné, qui a donné à la France des capitaines illustres, et à l'Église protestante deux de ses plus intrépides défenseurs. *Hector Du Puy*, né vers 1658, à peine sorti de l'enfance, servit en Catalogne, et se réfugia dans le Brandebourg à la Révocation, emmenant avec lui plusieurs de ses sœurs et une demoiselle de La Jonquière. Nommé capitaine des Grands Mousquetaires, puis colonel, il fit les campagnes d'Italie et fut tué à la bataille de la Marsaille, en 1693. (*Fr. Prot.* 2ᵉ éd. V, 926, 949.) Du Puy de Genestoux et après lui d'Aubussargues, succédèrent à Saint-Bonnet dans le commandement des Grands-Mousquetaires. (Er. et Recl. II, 240.)

Joseph Ancillon, frère puîné du ministre de Metz, avocat au parlement de cette ville et sieur de Jouy-aux-Arches, né 1629 à Metz, † 1719 à Berlin. L'Électeur le nomma juge supérieur de toutes les colonies françaises, conseiller de cour et de révision. « On peut le regarder, dit Formey, comme le fondateur

des justices françaises dans le Brandebourg. » En 1699, il renonça à sa charge en faveur de son neveu *Charles Ancillon*. (*Fr. Prot.* 2e éd. I, 210-235.)

D. Les Gentilshommes.

Louis de Beauvau, seigneur d'Espence. L'illustre maison de Beauvau est originaire de l'Anjou ; une de ses branches, celle de Rorté, embrassa la Réforme. *Louis* servit en France avec distinction (de 1641 environ à 1668), et obtint le grade de maréchal-de-camp ; mais sa religion l'empêchant d'avancer, il passa en Hollande en 1670, avec l'autorisation de Louis XIV et la jouissance de ses biens. De là, il se rendit en Brandebourg, où l'Électeur le reçut à bras ouverts et lui confia plusieurs missions importantes, entre autres à Paris. Il le nomma lieutenant-général de ses armées et grand-écuyer, postes que Beauvau conserva jusqu'en 1688. Beauvau fut plein de zèle et de sollicitude pour l'Église réformée et pour les réfugiés. C'est lui qui, en 1685, s'occupa avec M. de Grumbkow de tous les détails relatifs à leur établissement. (*Fr. Prot.* 2e éd. II, 158 et suiv.)

Charles, marquis de Chandieu, sieur de Boute en Beaujolais, chercha un asile à Berlin lors de la Révocation, et fut nommé conseiller de légation en 1686. Il descendait des barons de Chandieu dans le Forez, souvent mentionnés dans l'histoire de France, et de l'illustre *Antoine de Chandieu*, devenu à 20 ans ministre de l'Église de Paris, vers 1557. Charles vécut à Berlin sans exercer d'emploi ; il parut, comme maréchal de la noblesse, aux obsèques de la reine Sophie-Charlotte, en 1705, et mourut en 1712. (Er. et Recl. III, 82. — *Fr. Prot.* 2e éd. III, 1049 et 1062.)

Pierre de Julien, sieur Des Camps, réfugié du Castrais, le même peut-être que le Julien dont parle Antoine Court, comme s'étant réfugié à Berlin, en 1688. (Mss. C. Vol. 28. — *Fr. Prot.* VI, 103.) — *Pierre de Julien*, conseiller en la Chambre de l'Édit de Castres, 1647. (*Fr. Prot.* 2e éd. VI, 378.)

Claude du Bellay, seigneur d'Anché, originaire d'une des plus anciennes maisons d'Anjou, réfugié à Berlin avant la Révocation, fut chambellan de l'Électeur et gouverneur de ses fils, les trois jeunes margraves. Il contribua à la fondation de l'Église française de Berlin, en 1672, et y remplit les fonctions d'ancien. Vivement intéressé au sort des réfugiés, il attira en Brandebourg nombre de personnes de sa province, entre autres M. Louis de Marconnay. (Er. et Recl. I, 333. — *Fr. Prot.* VII, 210.)

N° 10.

Lettre des réfugiés de Berlin aux autres protestants d'Europe. — Juillet 1688. [1]

Grâce et paix de par Dieu le Père et de par le Seigneur Jésus-Christ.

« Nos très chers frères,

« Dans la nécessité où nous sommes réduits de vous demander de nouveaux effets de votre charité, après ceux que nous avons déjà ressentis, il serait sans doute inutile de vous faire ici une peinture touchante de la désolation de nos pauvres Églises, et de l'horrible persécution qu'elles souffrent depuis plusieurs années...

« Plus de deux cent mille personnes de tout sexe, de tout âge et de toute condition, et dont la plupart ont tout abandonné pour suivre Jésus-Christ, sont répandues dans toute l'Europe, sans avoir d'autre ressource pour subsister que la charité de leurs frères...

« Mais nous sommes obligés de vous dire, nos très chers frères, qu'en plusieurs endroits la foule des réfugiés est si grande, qu'on en est comme accablé. Elle augmente même tous les jours par le grand nombre de ceux à qui Dieu fait la grâce de tromper la vigilance des persécuteurs. On voit arriver incessamment dans les états les plus proches de France des troupes de fugitifs qui se sont sauvés pour mettre leur conscience en repos, et pour réparer la faute qu'ils avaient faite de succomber à la persécution. Et l'on voit arriver en même temps de tous côtés les glorieuses bandes de nos fidèles confesseurs, qui en ont soutenu tous les efforts avec une constance invincible, et qui ont conservé leurs mains pures dans les cachots, dans les galères et dans les plus affreux tourments...

« On fait partout des efforts extraordinaires pour consoler et pour entretenir cette foule de malheureux, mais tous les efforts ne suffisent pas, et l'on ne trouve presque plus aucun moyen de pourvoir à leur subsistance, dans les lieux où le nombre en est le plus grand...

« Nous vous conjurons, nos très chers frères, par les entrailles de la miséricorde de Dieu et par le sang de Jésus-Christ, de ne nous pas abandonner dans cette triste conjoncture... »

— Ils leur demandent de fournir des retraites aux réfugiés, et de leur accorder des aumônes, pour qu'ils puissent s'y établir.

[1] Mss. C. N° 28. T. II, p. 762. Antoine Court. *Histoire des Églises réformées de France.* — Ceci est un extrait textuel de la lettre.

« Par là, nos très chers frères, vous empêcherez de mourir de faim plusieurs milliers de fidèles qui ont renoncé à leur patrie, à leurs biens et à toutes les commodités de la vie, pour pouvoir professer librement leur religion. Vous empêcherez aussi de retourner en France les faibles qui pourraient en avoir la pensée, et vous relèverez le courage de nos frères qui y sont encore. Vous les ferez résoudre à tenter le hasard de la fuite, pour pouvoir servir Dieu purement dans les pays de liberté...

« Si l'on a révoqué tous les Édits et toutes les concessions que nous avions obtenues de Sa Majesté et des rois ses prédécesseurs, si l'on a démoli nos temples, dispersé les troupeaux et exilé les pasteurs ; si l'on a employé les fers, les prisons, les galères et les tortures pour opprimer notre conscience ; si l'on nous a livrés en pleine paix à la fureur des gens de guerre, qui ont pillé nos biens, ravagé nos maisons, ruiné nos héritages, et qui nous ont fait souffrir en nos personnes mêmes des tourments que l'enfer seul était capable d'inventer ; si, après tout cela, on en est venu aux massacres et aux derniers supplices, contre ceux qui ont voulu faire des assemblées pour le service de Dieu, ce n'a été que parce que nous étions d'une religion différente de celle de nos persécuteurs : d'une religion qu'ils voulaient détruire à quelque prix que ce fût..

« Qui que vous soyez, nos très chers frères, ayez pitié de nous, et faites en notre faveur de nouveaux efforts de charité...

« Puissiez-vous [alors], nos très chers frères, être tous du nombre de ces bienheureux à qui ce divin Sauveur adressera ces paroles :

« *Venez, vous qui êtes les bénis de mon Père, possédez en héritage le royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire, j'ai été étranger, et vous m'avez reçu, j'ai été nu et vous m'avez vêtu, etc.* »

N° 11.

M. de Mirmand aux Églises françaises de Suisse[1].

Zurich, 3 février 1689.

Messieurs,

Je suppose que les Messieurs de Lausanne vous ont fait part de ce que je leur ai écrit de temps en temps, au sujet des affaires dont vous m'aviez fait l'honneur de me charger avec M. Bernard, et qu'ainsi vous avez su les dispo-

[1] Mss. C. N° 18. AA, p. 13.

sitions favorables que S. A. E. de Brandebourg avait pour nous, et la résolution qu'elle avait prise d'envoyer des députés de sa part dans tous les États protestants de l'Europe, pour procurer aux réfugiés des nouvelles retraites et le moyen de s'y établir. Vous aurez sans doute aussi appris les ouvertures qu'on nous avait déjà faites en divers endroits pour l'établissement des réfugiés, et les grands avantages que nous avions sujet d'espérer des recommandations pressantes de S. A. E., si les mouvements et les préparatifs de guerre qui se font dans presque toute l'Europe, ne nous eussent obligés à renvoyer l'entière exécution de notre projet à un temps plus favorable. Ainsi, Messieurs, j'ai seulement à vous dire que depuis mon arrivée en cette ville, j'ai appris qu'on avait exécuté la promesse qu'on nous avait faite à Brême d'y faire une collecte pour les réfugiés, et qu'on avait accordé la même grâce à Hambourg à un de nos députés qui avait été envoyé de ce côté là; quoique cet argent, aussi bien que celui qu'on espérait de recevoir de divers autres endroits, eût été destiné pour l'établissement des réfugiés, j'ai cru que dans l'extrême nécessité où ils étaient dans ce pays ici, il fallait tâcher d'y attirer ces collectes afin de leur procurer quelque soulagement dans leur misère. Je commençai à travailler en Hollande à l'exécution de ce dessein, après avoir appris par les Messieurs de Lausanne, l'état pitoyable où était réduit un grand nombre de nos frères dans la Suisse, et on me fait espérer présentement que mes soins ne seront pas inutiles, et que dans peu de temps on nous enverra du secours dans ce pays ici. On m'a écrit, outre cela, que les Messieurs de Lubec avaient accordé à nos députés l'exercice public de notre religion dans leur ville; on me prie même de jeter les yeux sur un ministre qui ait les qualités nécessaires pour remplir cette place, et on m'assure qu'on y souhaite avec ardeur l'établissement des Français, et que c'est la ville d'Allemagne la mieux située pour y faire un négoce considérable. J'ai appris encore que le roi de Danemark a aussi accordé à nos députés un nouvel édit en faveur de tous les réfugiés français qui voudront se retirer dans ses États. On offre dans ce pays là des terres et des maisons aux laboureurs qui voudront s'y établir, on y fera quelques avances aux marchands qui seront en état d'entreprendre des manufactures, on donnera des maisons et des terres aux laboureurs qui voudront s'y établir, et les Français qui se destinent au service y trouveront de l'emploi. Mais je crois que toutes ces ouvertures seront inutiles par le désir qu'ont presque tous nos Français d'aller profiter de celle que Dieu vient de nous faire en Angleterre. Cependant, Messieurs, je dois vous dire qu'on me demande avec beaucoup d'empressement des éclaircissements sur les articles que vous trouverez dans le mémoire que je vous envoie. Comme on souhaite de les recevoir en diligence, je suis obligé d'écrire en même temps à Berne, à Lausanne, à Vevey [1], et en divers endroits de la Suisse afin de pouvoir répondre au plus tôt à la demande qu'on m'a faite, etc....

MIRMAND.

[1] Ainsi qu'à Morges et à Genève.

Mémoire faisant partie de la lettre de Mirmand, Zurich, le 3 février 1689[1].

On souhaite de savoir le nombre des familles qui sont en Suisse dans la nécessité.

Combien à peu près il y a de gens qui aient été officiers, et qui veuillent prendre de l'emploi, ceux qui n'auront que peu de service et qui voudront entrer dans les charges, s'ils sont en état de faire quelques soldats, pourront en avoir dont ils seront contents, avec assurance de n'être point cassés.

On demande combien on pourrait trouver des réfugiés en état de pouvoir servir ou pour cavaliers ou pour soldats.

S'il y a beaucoup de femmes, veuves ou filles qui aient besoin d'être secourues.

Quel est le nombre des gens de qualité qui sont en famille, et qui ne sont pas en état de servir, aussi bien que celui des gens de lettres, comme avocat et médecin.

On souhaite de savoir aussi le nombre des artisans, serruriers et marchands qui sont oisifs, et qui ne sont pas en état de s'établir sans secours, de même que des laboureurs qui sont dans le même sentiment et qui ont besoin d'avance pour cela.

On demande un état de tous Messieurs les ministres qui sont sans emploi et sans église[2].

N° 12.

Décharge de la collecte de Hambourg.

« Comme ainsi soit que Henri de Mirmand, conseiller de Cour et de Légation de son Altesse Électorale de Brandebourg notre très gracieux seigneur, a rendu un compte exact des 1837 Rth. 18 gr. qui lui ont été confiés pour assister et secourir les Français réfugiés en Suisse, et lesquels leur ont été distribués fidèlement par le Consistoire français de Zurich ; lequel compte a été trouvé juste par le magistrat de la dite ville, tant à l'égard de la recette que de la dépense, et a été approuvé par son Altesse Électorale, elle a voulu en donner

[1] *Ibid*, p. 17.

[2] Dans une lettre précédente, adressée aux réfugiés de Lausanne, 24 janvier/3 février 1689, Mirmand les prie de lui envoyer un état des exilés qui sont dans le besoin en Suisse, et d'indiquer séparément les gentilshommes, gens de lettres, artisans, etc. (Mss. C. N° 15. Lettre 5.)

au dit Mirmand bénignement, par les présentes, une décharge et quittance de manière qu'à l'avenir il ne puisse être recherché et inquiété pour raison des dits 1837 Rth. 18 gr. sous quelque prétexte que ce soit; mais qu'en vertu des présentes il en soit et demeure quitte et déchargé, et que la présente décharge lui serve envers et contre tous, hauts et bas officiers de son Altesse Électorale, et particulièrement à l'égard des commissaires établis pour les affaires des Français, en foi de quoi les présentes sont signées de la main de son Altesse Électorale et son scel apposé ; fait à Cologne sur la Sprée le 9 novembre 1691, signé Frédérich et plus bas E. Danckelmann, et scellé en papier sur placard en cire rouge. » (Mss. C. N° 17 S. p. 117.)

N° 13.

Notice sur le solde des biens du Consistoire de Nîmes.

Mirmand eut encore sous la main, pour le soulagement de ses compatriotes de Nîmes, une légère ressource dont l'origine mérite d'être rapportée. Lors de la Révocation, les fonds du Consistoire de l'Église réformée de Nîmes étaient entre les mains du receveur, Gabriel Bruguier[1], qui se réfugia à Zurich en octobre 1685. Il emporta avec lui, dans sa fuite, un solde de *Livres 679,17 sols,* appartenant aux pauvres de l'Église de Nîmes, solde qui, augmenté des intérêts, se montait en octobre 1689, à *Livres 782,17 sols.* Cette petite somme, sagement administrée par Mirmand et Bruguier, secourut plusieurs misères parmi les réfugiés pauvres de Nîmes, de 1688 à 1691. Nous en avons retrouvé l'emploi détaillé dans une série de documents[2], dont

[1] Gabriel Bruguier † 1712, servit longtemps de banquier aux réfugiés de Zurich avec un dévouement absolu. Mirmand lui confia les deniers qu'il recueillait pour ses concitoyens pauvres. Bruguier en prenait soin et leur faisait rapporter intérêt. Négociant en soie, il obtint en 1686, l'autorisation de fonder à Zurich une manufacture de taffetas lustré, de même qualité qu'en France ; mais la jalousie des industriels zurichois l'obligea de se retirer à Genève. Plus tard il se fixa à Hambourg, où il s'occupa de banque avec son cousin Alexandre Bruguier, et mourut en cette ville.

[2] Mss. C. N° 17. S., p. 110. Déclarations de Mirmand à Bruguier pour l'emploi des l'argent des pauvres de Nîmes, 19/29 octobre 1689 et 7 mars 1691. — *Ibid.*, p. 113. Compte de l'argent du Consistoire de Nîmes, Ducros, Mirmand, 7 mars 1691. — *Ibid.*, p 1. Quittance de Reboulet, pasteur, pour 40 Livres à H. Delon, 21/31 juillet 1689. — *Ibid.*, p. 11. Quittance de Rouvière, à Genève, pour 150 Livres, 15/25 mars 1690, et p. 177, emploi détaillé de cette somme, avec les noms de tous les donataires — *Ibid.*, p. 7. Quittance de Renouard, ancien de Zurich, pour 100 Livres, 18 janvier 1690. — *Ibid.*, p. 15 et p. 17. Quittances de Sellon et Méjanes, de Berne et de Lausanne, pour 60 Livres, 6 juillet 1690 et 2 mars 1691, avec le détail de l'emploi de cette somme.

le premier commence par ces mots : « Nous soussignés déclarons que, suivant le pouvoir qui nous a été donné par plusieurs membres de l'Église réformée de Nîmes, dans l'acte qu'ils ont signé du … mai 1689, nous avons disposé de la somme de *Livres 679,17 sols* qui étaient entre les mains de M. Gabriel Bruguier, appartenant aux pauvres de Nîmes, de la manière qui s'ensuit, etc. »

Cette pièce, signée Ducros et Mirmand, fut remise comme décharge à M. Bruguier.

La colonie française de Zurich, celles de Lausanne, de Berne et de Genève, qui comptaient des pauvres venant de Nîmes, en eurent chacune une part. Le reste fut distribué à divers particuliers et familles de Nîmes, entre autres aux trois pasteurs : Brouzet, à Lausanne, Robert, à Vevey, et Causid, à Yverdon[1].

Notons que dans toute la France, les biens des pauvres de la religion protestante, administrés par les Consistoires, avaient dû être versés aux hôpitaux catholiques, par Déclarations royales des 15 janvier 1683 et 21 août 1684[2].

En conséquence de ces ordonnances, le Procureur du roi adressait dès le 3 octobre 1684, une requête au sénéchal de Nîmes, tendant à ce que le secrétaire du Consistoire et les administrateurs des pauvres de la religion réformée fussent appelés, pour déclarer en quoi consistaient les biens des dits pauvres de cette religion[3].

Néanmoins les protestants de Nîmes trouvant cette mesure inique, cherchèrent à l'éluder, et comme nous l'avons dit, le receveur Bruguier parvint à sauver le solde des fonds du Consistoire[4]. Ses parents, restés à Nîmes, furent plus tard recherchés pour ce fait, et durent payer au fisc catholique 53 livres que Mirmand leur fit rendre.

[1] Les intérêts, qui se montaient à 103 Livres, avaient été distribués, sur l'ordre de Mirmand ou du Consistoire de l'Église française de Zurich, à plusieurs pauvres de Nîmes réfugiés à Zurich.

[2] Voir *Édits, Déclarations et Arrests,* p. 128 et 155.

[3] L'inventaire fait à cette occasion se trouve dans les archives hospitalières de Nîmes. Nous en possédons la copie, grâce à M. F. Teissier.

[4]

Ce solde de	Livres 679 17 sols,	représentait		fr. 3 399,25
Et avec les intérêts . .	» 103 — »	»	. . . .	» 515,—
Total	Livres 782 17 sols		soit	Fr. 3 914,25

CHAPITRE TROISIÈME

N° 14.

Paul, baron de Fuchs.

Paul, baron de Fuchs 1640-1704. Homme d'État distingué sous les règnes du Grand Électeur et de Frédéric III. Secrétaire intime de l'Électeur, 1670. — Conseiller de cour, 1679. — Membre du Conseil privé (ministre d'État), 1682. Conseiller intime de guerre, 1698. — Anobli 1684. — Créé baron du Saint-Empire 1702. Marié en premières noces à une réfugiée, il s'intéressa vivement au sort des émigrés français, notamment en 1684, à l'occasion de la reconstitution du Consistoire de l'Église française de Berlin et de l'augmentation du nombre de ses membres. (Er. et Regl. T. III, p. 148 et suiv.)

N° 15.

Éverard, baron de Danckelmann.

Éverard-Christophe-Balthasar, baron de *Danckelmann* 1643-1722. Célèbre homme d'État brandebourgeois. Précepteur du prince électoral, le futur Frédéric III, auquel il sauva la vie dans une grave maladie, Danckelmann fut appelé aux affaires, dès l'avènement de son élève, en 1688, et nommé membre du Conseil d'État. Il reçut en 1695 le titre, créé pour lui, de premier Président, avec celui de premier Ministre. Tout-puissant dans les affaires de l'État, il développa le commerce, les sciences et les arts. Mais en 1697, il tomba en disgrâce, fut dépouillé de ses biens, conduit à Spandau, puis interné dans la forteresse de Peitz, où il passa dix ans, quoique le long procès intenté contre lui n'amenât aucun fait grave à sa charge. Sa disgrâce fut attribuée à l'opposition qu'il fit au titre de roi, que voulait prendre l'Électeur, et à l'aversion de l'Électrice Sophie-Charlotte. Danckelmann se vit accorder une amnis-

tie partielle et restituer quelques débris de sa fortune en 1707. Il vécut relégué à Kottbus, jusqu'à l'avènement de Frédéric-Guillaume Ier en 1713. Ce monarque le rappela à Berlin, lui témoigna son estime, s'entoura de ses conseils ; mais sans réviser son procès, ni le réintégrer dans ses charges. Danckelmann se montra toujours le zélé protecteur des réfugiés. Il fut, après Spanheim, le Président du *Consistoire supérieur de Berlin*, qui était la plus haute autorité des colonies françaises en Prusse. (Er. et Recl. II. 215. VII. 116/17, 133. VIII. 273, 283-284. — Mirmand à Danckelmann, 1713. Mss. C. N° 18, p. 145. — Mirmand au comte Christophe de Dohna, 5 avril 1713. — *Ibid.* N° 17. S., p. 337. — *Mémoires pour servir à l'Histoire de Brandebourg*. 1751. T. II, p. 15.)

N° 16.

Ézéchiel, baron de Spanheim.

Ézéchiel, baron de Spanheim, né à Genève 1629, mort à Londres 1710, issu d'une famille de théologiens du Palatinat supérieur, réformé et fils de réformés par sa mère Charlotte du Port, descendante de Budé, et par sa grand'mère Renée Toussain, fille d'un pasteur français, fut à la fois théologien, philologue, historien, jurisconsulte, diplomate et homme d'État. Genève lui offrit, en 1649, la chaire autrefois occupée par son père, lui décerna le titre de professeur d'éloquence en 1651, le nomma, en outre, membre du Grand Conseil en 1652. Appelé par l'Électeur palatin, Charles-Louis, à faire l'éducation de son fils, il demeura, de 1657 à 1680, au service de la cour de Heidelberg, et s'acquitta de diverses missions diplomatiques en Italie, à Paris et en Hollande. En 1678, le Grand Électeur le chargea de représenter ses intérêts à Londres, en même temps que ceux de l'Électeur Palatin, et en 1680 Spanheim passa au service de Brandebourg. Frédéric Guillaume lui confia le poste important de ministre auprès de la cour de France, qui venait d'être créé et qu'il occupa jusqu'à 1689. Dès le début de son séjour en France, Spanheim s'intéressa vivement aux malheurs de ses coreligionnaires ; grâce à lui, nombre d'entre eux purent gagner le Brandebourg avant la Révocation. Il répandit en France l'Édit de Potsdam du 29 octobre 1685, et favorisa l'émigration des Français réformés. L'hôtel de la légation à Paris fut le refuge des émigrants. Cette sollicitude pour les réformés devint le centre de son activité politique en France, en Brandebourg, et plus tard, en Angleterre. Rentré à Berlin en 1689, il fut nommé Premier Président du *Consistoire supérieur de Berlin* ou *Conseil français*, et déploya une grande activité dans cette charge qui comportait l'administration ecclésiastique et financière des colonies françaises.

De nouveau envoyé à Paris après la paix de Ryswick, il y resta jusqu'au début de la guerre de la succession d'Espagne, en 1701, et passa alors, avec le titre de baron, à l'ambassade de Londres, où il demeura jusqu'à sa mort. Grâce à un échange de prisonniers français, proposé à Louis XIV par la reine Anne, Spanheim obtint la délivrance de plusieurs galériens, à raison de cinq ou six prisonniers pour un galérien. Outre un grand nombre d'ouvrages d'érudition sur les sujets les plus variés, Spanheim a laissé une intéressante *Relation de la Cour de France*, publiée par Ch. Schefer, Paris 1882, et par E. Bourgeois, Paris 1900, et dont le *Bull. Prot.* a donné un extrait. T. XXXII. 1883, p. 233. — (Er. et Recl. I. 180. II. 304, 340. III. 22. VII. 67, 223, 229. VIII. 128, 261, 268. — Muret. *Geschichte der Französischen Colonie.*)

N° 17.

Projets de Gaultier.

Comme éclaircissement aux paroles un peu obscures de Gaultier, nous avons un Mémoire de Coxe, conservé au Record-Office de Londres, et qui a pour titre : « *Second projet pour les Vaudois, fait à Zurich le 5 avril 1690.* » Il est probable que Gaultier n'y était pas étranger, car à cette date, il devait être arrivé en Suisse. D'après ce projet les puissances alliées cherchaient à réunir 2400 hommes, pour les envoyer au secours des Vaudois, qui, réduits au nombre de 600 à 700, étaient fort misérables, et n'avaient pas de vivres pour passer l'hiver dans leurs Vallées. On s'était efforcé de rendre le gouverneur de Milan favorable à ce projet et décidé ce qui suit :

1° Il faut avoir suffisamment d'argent à Zurich et à Milan pour lever et entretenir les troupes et pour les munitions de guerre.

2° Il faut mettre sur pied 4000 à 5000 hommes, parmi lesquels un régiment de troupes réglées de S. A. E. de Brandebourg, et beaucoup d'officiers français, surtout du Languedoc et du Dauphiné qui connaissent le pays.

3° Le gouverneur de Milan demande qu'il y ait un chef qualifié. On propose le propre fils du gouverneur. On pourra lever 1500 hommes en Suisse, d'autres à Cassel, Hanau, Magdebourg, Wirtemberg, etc. [1]

De Suisse, Gaultier correspondait directement avec le ministère anglais. Il écrit de Zurich, le 2 juin, au Lord premier secrétaire d'État, demandant qu'on envoie des troupes en France. C'était le moment où le duc de Savoie s'était déclaré pour les alliés : « On peut assurément, dit-il, faire quelque chose de

[1] Record-Office. *Paper-Office 1770. N° 1. N° 6. Switzerland. M. d'Herwart. M. Bouhereau* (secrétaire de Coxe) *1689 à 1690.*

très considérable de ce côté-ci. La chose n'aurait pas été impossible, quand la Savoie se serait unie avec la France ; mais maintenant il n'y a rien de si aisé. Voilà la France toute ouverte du seul côté où elle n'est pas fortifiée, et d'où il est facile d'entrer dans nos provinces du Dauphiné et du Languedoc ; mais nous n'osons faire aucune démarche, sans avoir les ordres de Sa Majesté. » Il demande une prompte réponse, pour savoir si le roi veut qu'on commence à agir secrètement. « Tous mes soins ne sont présentement que d'empêcher qu'on ne précipite rien en France, où il est certain que tout est disposé aux soulèvements. »

De Berne, le 23 juillet. Gaultier insiste sur l'importance du « Projet », que Sa Grandeur recevra de M. l'Envoyé. Il répète que : « pour pouvoir réussir dans cette entreprise, il faut du secret, de la diligence et de l'argent. M. l'Envoyé, dit-il, trouve bon que je demeure en ce Païs-ci, jusqu'à ce que nous sachions les intentions de S. M. là-dessus. »

Berne, du 20 août, au même Mylord : « L'affaire de la levée des quatre mille hommes pour le roi, a enfin réussi, comme vous l'apprendrez de lui-même. »

Gaultier se rend à Genève, d'où il écrit au ministre, le 7 octobre, que Genève est fortifié par les cantons qui l'approvisionnent de blé pour le cas d'une attaque.[1] De là, Gaultier reprit le chemin de Berlin.

N° 18.

Déclaration de foi du ministre Paul Cardel.

Copie de la déclaration signée par nos frères de Paris et de Normandie en grand nombre.

« Nous soussignés, souhaitant réparer autant qu'il nous est possible, le scandale que nous avons donné à l'Église de Dieu par nos faiblesses passées, et nous relever de la malheureuse signature que la violence nous a arrachée, déclarons aujourd'hui de bonne foi, et sans y être forcés, que nous n'avons jamais approuvé et que nous n'approuverons jamais les sentiments de l'Église romaine dans laquelle on nous a contraints d'entrer, que la doctrine de l'Église qu'on appelle aujourd'hui réformée, que nous prétendons être entièrement conforme à la parole de Dieu, a toujours été et sera toujours la nôtre. Que nous protestons contre tout ce que nous avons pu faire, dire ou penser, jusqu'ici

[1] *Ibid.* Correspondance des Envoyés en Suisse avec le Ministère anglais.

contre la déclaration présente, comme contre toutes les suites funestes des faiblesses et des erreurs que la violence de la persécution a fait naître en nous. Que nous détestons toutes les lâches complaisances que nous avons eues pour une religion dans laquelle nous ne croyons pas pouvoir faire notre salut. Que nous formons la résolution de glorifier Dieu hautement dans la suite. Priant Dieu de tout notre cœur qu'il lui plaise de nous donner la force de faire ce que nous reconnaissons être un devoir indispensable, qui est de ne croire pas seulement de cœur à justice, mais de faire aussi confession de bouche à salut, selon le précepte de l'apôtre. Et afin que les auteurs de tous les maux que nous avons soufferts, qui n'oublient rien pour nous décrier, n'aient aucun prétexte pour noircir la déclaration présente, comme si elle était conçue dans un esprit de rébellion contre notre roi, nous protestons comme devant Dieu de notre fidélité pour lui, que nous le regardons comme notre unique et légitime souverain sur la terre, auquel nous nous ferons toujours un devoir inviolable d'obéir en toutes les choses où le service de Dieu, le Roi des Rois ne sera point blessé.

« C'est ce que nous signons aujourd'hui de bonne foi et sans violence, consentant qu'il soit rendu public, lorsque cela pourra être utile à la gloire de Dieu et à l'avancement et édification de son Église. »

Note. Cette Déclaration est renfermée dans une lettre écrite de Berne à Monsieur de Mirmand par un ministre français (Modenx), en 1689. Elle a paru dans O. Douen : *Les Premiers Pasteurs du Désert.* Paris, 1879. T. Ier, p. 172.

CHAPITRE QUATRIÈME

N° 19.

Lettre de La Grange de La Borie à Mirmand.

Le mardi 20 août 1689.

Comme je n'ai pas l'honneur d'être connu de M. de Convenant, mon très cher Monsieur, et qu'il est extrêmement important qu'il soit informé exactement et fidèlement de toutes les circonstances du passage des Vaudois en Savoie pour aller dans leurs vallées, on a cru, Monsieur, que je me devais adresser à vous pour vous en faire une relation fidèle, à laquelle vous aurez la bonté de lui dire qu'il peut ajouter foi, puisque j'ai été le témoin oculaire de tout ce qui s'y est passé de plus considérable, et l'on vous supplie très instamment d'employer vos sollicitations les plus pressantes envers lui pour le porter à contribuer tout ce qui dépendra de lui pour soutenir une affaire qui est de la dernière conséquence pour ces pauvres gens et pour l'intérêt de la cause commune.

Voici, Monsieur, comment la chose a été exécutée : la nuit du jeudi quinze de ce mois, ces Vaudois, en nombre de sept à huit cents, se rendirent par divers endroits au bois de Nyon, où leur troupe fut grossie de près de 900 réfugiés qu'on avait engagés secrètement pour cette expédition, qui s'y rendirent aussi par divers endroits ; tout le vendredi 16 du mois, on travailla avec beaucoup de diligence à ramasser les bateaux qui étaient nécessaires pour le trajet, et on fut assez heureux d'en trouver autant qu'il en fallait pour cela, en y comprenant cinq bateaux savoyards qu'on prit le long de la côte. A l'entrée de la nuit, l'on embarqua autant de monde, de munitions de guerre et de bouche que s'en peut mettre dans quatorze bateaux, dont quelques-uns portaient près de cent cinquante hommes, avec leurs armes et munitions. Sur les onze heures de nuit, on commença à voguer vers la côte de Savoie qui est entre Hermance et Ivoire, vis-à-vis du bois de Nyon ; la descente se fit sans aucun obstacle, et tout le monde fut mis en bataille par deux grenadiers de Son Altesse E. de Brandebourg dans un pré entre ces deux villages, sans être découverts de qui que ce soit, et un de ces grenadiers que vous verrez bientôt

à Zurich, car ils vont informer S. A. S. de tout ce qui s'est passé dans cette occasion, alla investir ces deux villages avec 200 hommes, et cent autres allèrent se saisir du pont d'Arve, appelé le pont d'Étrambières, afin de prévenir les inconvénients qui auraient pu retarder la marche de la petite armée, après quoi on renvoya les bateaux dans le même endroit d'où les autres étaient partis, et on aurait achevé dans ce voyage de faire passer tout le monde, si quelques bateaux qu'on avait laissés à la bonne foi des bateliers ne s'étaient sauvés sans qu'on les pût arrêter. Ce petit inconvénient fut réparé par un troisième voyage qu'on fit et qui acheva de porter en Savoie tout ce qui s'était trouvé au rendez-vous du bois de Nyon ; de sorte qu'à six heures du matin, du samedi 17, on fit le dernier embarquement, et à sept heures et demie ils se trouvèrent tous ensemble, entre ces deux villages dont j'ai déjà parlé. M. Moutoux[1], Ministre français qui était établi à Coire et qui a quitté son emploi pour se trouver à cette expédition, et qui s'embarqua le dernier, après avoir fait un voyage en Savoie, m'assura qu'il y avait 1700 hommes effectifs de passés, tant Vaudois que Français, parmi lesquels on avait trouvé autant de bons officiers qu'il en fallait, pour bien conduire ces troupes.

Les grenadiers qui avaient déjà fait les démarches dont je vous ai parlé m'ont assuré, à leur retour, que la première troupe qui avait passé ne fut découverte qu'au point du jour par un paysan qui courait après une vache qui s'était échappée, et qui, abandonnant la poursuite de sa vache, fut donner l'alarme au village d'Hermance, où l'on commença à sonner le tocsin et à mettre feu à un signal qui était tout prêt, mais ceux qui avaient investi le village et qui avaient été renforcés, ayant fait connaître à ces paysans effrayés qu'ils ne devaient rien craindre, qu'on ne leur ferait aucun tort, et qu'on ne demandait que le passage et des vivres, en payant, et les ayant ensuite menacés de les brûler, s'ils continuaient de donner l'alarme au pays, ils cessèrent incontinent de sonner la cloche et on éteignit le feu du signal. Cette sage conduite ayant entièrement apaisé le tumulte que la descente inopinée et imprévue des Vaudois avait causé dans ces quartiers, on leur donna sans répugnance des vivres qu'ils ne prirent qu'en payant, excepté un tonneau de vin qu'un gentilhomme de ce quartier leur donna de bonne grâce, pour boire à sa santé, et pour leur témoigner qu'il leur savait bon gré de leur retenue, car il n'y eut aucun soldat qui fit le moindre désordre ; ce même gentilhomme raconta dimanche ces circonstances à Rolle, en présence d'un homme d'honneur qui me l'a rapporté ; il ajouta à cela qu'on avait fait l'exercice en sa présence et qu'il avait été surpris que des gens ainsi ramassés à la hâte eussent si bien réussi, puisque c'était le coup d'essai de la plupart. L'exercice étant fini, ils commencèrent de marcher en bon ordre sur la route qu'ils devaient tenir, après s'être fait donner quatre des principaux paysans pour leur servir de guide et en même temps pour être les ôtages, de ce qu'on leur avait promis

[1] *Jacob Moutoux,* du Plan du Pragela.

qu'après leur départ on ne sonnerait plus la cloche pour mettre l'alarme au pays.

On est assuré qu'ils auront continué leur marche avec la même facilité parce qu'il a été arrêté qu'on prendra la même précaution partout, et qu'ils ne se porteront à aucune violence, s'ils n'y sont contraints par la résistance des gens du pays ; mais on ne craint rien de semblable parce qu'on sait de source certaine et par le rapport des espions qu'on avait envoyés quelques jours auparavant pour visiter tout ce pays, qu'il n'y a du tout point de troupes du duc ayant été toutes appelées par le prince pour aller contre les Mondoins[1] dont le soulèvement n'était pas encore apaisé la semaine passée, et ainsi on espère qu'ils ont marché jusques à présent sans aucune fâcheuse rencontre, ce que nous saurons bientôt d'une manière plus assurée par le retour des gens qui sont allés exprès sur les lieux pour, sur divers prétextes, savoir précisément ce qui s'est passé. Enfin monsieur, on compte que demain au soir, qui sera le 21 du mois et le 5 de leur marche, au jeudi matin 22, ils arriveront dans leurs Vallées, ou à tout le moins dans celle de Prajelas où ils sont assurés que tous étaient disposés à les recevoir et que le même jour ils passeront dans le poste où ils ont résolu de se retrancher ; le seul contretemps fâcheux qui est arrivé dans cette affaire est que, par l'équivoque du rendez-vous qu'on avait donné à M. le capitaine Bourgeois, il ne s'est pas trouvé à temps au lieu de l'embarquement pour se mettre à leur tête, mais ce malheur qui d'abord a donné beaucoup de chagrin aux personnes qui souhaitent avec passion la réussite de cette expédition, a été réparé par la sage résolution que le brave capitaine a pris sur les lieux, et qu'il exécutera avec l'assistance de Dieu dans moins de quinze jours. Je ne vous en dis rien ici parce qu'il en écrit lui même à M. de Convenant pour justifier sa conduite à laquelle il n'y a rien à redire non plus qu'à celle de ceux qui lui avaient donné le rendez-vous, puis que ce n'est qu'une malheureuse équivoque qui a causé ce fâcheux contre-temps. Voilà, Monsieur, la relation fidèle et exacte de tout ce qui s'est passé jusqu'ici dans cette affaire. Elle est d'une trop grande conséquence à tous égards pour ne pas la soutenir puis qu'on le peut faire avec beaucoup de facilité, mais, pour réussir, il y faut travailler avec toute la diligence possible, *cum periculum sit tantum in mora*[2]. Il ne manque pas ici des personnes sages, prudentes et zélées qui s'y emploieront avec tout l'empressement et toutes les précautions nécessaires, vous en pouvez assurer M. Convenant ; vous en seriez convaincu, monsieur, si je vous les nommais, mais des raisons de la dernière importance ne me le permettent pas présentement, cela viendra en son temps, mais pour le coup fiez-vous, je vous en conjure, sur ma parole, vous me connaissez et vous êtes sans doute bien assuré que je ne vous parlerais pas d'une manière si positive dans une affaire de cette importance si je n'étais bien assuré

[1] Les habitants de Mondovi où avait éclaté une révolte.
[2] Car il n'y a de péril que dans le retard.

de ce que j'avance, et sur quoi je vous prie de faire connaître à M. de Convenant qu'il peut assurément compter, mais tous les bons desseins de ces personnes sages, bien intentionnées et autant accréditées qu'il le faut pour bien conduire cette affaire ne sauraient être d'aucun usage, si M. de Convenant n'y entre lui même et ne contribue ce qui dépend uniquement et absolument de lui pour les faire réussir, c'est à dire qu'il faut qu'il ait la bonté de fournir l'argent qui sera nécessaire pour faire passer encore près de 200 Vaudois qui sont arrivés dans ce pays après que les autres ont été partis, et afin qu'ils puissent passer plus sûrement et plus facilement on a résolu de mettre sur pied 3 ou 400 réfugiés sous la conduite d'un bon officier des environs de Bienne que M. le capitaine Bourgeois nous a envoyé ici en partant. Cette résolution a été prise en présence de M. le capitaine Bourgeois et on est allé au devant de toutes les difficultés qui en pourraient empêcher l'exécution et après une mûre concertation, on a été convaincu qu'on peut exécuter cette résolution aisément et sans risque, pourvu qu'on travaille avec diligence et qu'ils puissent partir au plus tard dans quinze jours. Si M. de Convenant entre dans ce dessein, comme on l'espère de sa piété et de son zèle, et qu'il envoie incessamment l'argent nécessaire ou ordre de le prendre sur M. Léger, qui le distribuera sur les quittances des Vaudois pour l'employer aux choses nécessaires pour cette expédition, elle se fera avec plus de diligence et moins d'éclat que la précédente, parce qu'on a pris de justes mesures pour avoir les vivres et les bateaux dont on aura besoin sans bruit et sans embarras. Vous voyez bien par là que ce ne sont pas seulement des réfugiés qui se mettent à cette affaire: *pauca intelligenti*[1], car il faut avoir du crédit pour cela et ceux qui s'en mettent n'en manquent pas; vous ménagerez s'il vous plaît cette affaire avec votre prudence et votre zèle ordinaire et marquez moi incessamment ce qu'on doit espérer afin qu'on y travaille avec diligence, ou qu'on n'en parle plus. J'avais fait dessein de transcrire cette relation, mais je n'en ai pas eu le temps, vous aurez la bonté d'en prendre une copie et de me la renvoyer car j'en ai besoin. J'attends votre réponse lundi prochain pour le plus tard dressée.

La Grange de la Borie.

[1] Le sage entend à demi-mot. — Mss. C. No 17. O. — Copie.

CHAPITRE CINQUIÈME

N° 20.

Henri, marquis de Ruvigny, comte de Galway.

Henri de Massue, marquis de Ruvigny, créé *vicomte* (1691), puis *comte* (1697) *de Galway* ; né à Paris le 9 avril 1648, mort à Stratton-House, Hampshire, le 3 septembre 1720, pendant une visite qu'il faisait à sa cousine, lady Russell.

Son père Henri de Massue, marquis de Ruvigny, fut député général des Églises, de 1653 à 1679, et deux fois ambassadeur de Louis XIV auprès du roi d'Angleterre, en 1669, et de 1675 à 1679. Ses services lui valurent la reconnaissance du roi qui, à la Révocation, lui offrit de demeurer en France sans être contraint d'abjurer. Mais Ruvigny préféra se retirer en Angleterre, où vivait sa soeur, Rachel de Ruvigny, qui avait épousé Lord Southampton. Il quitta la France en janvier 1686, et continua, du reste, à jouir des biens qu'il possédait dans le royaume. Installé à Greenwich, où l'entourait une nombreuse et brillante société de réfugiés et où il fonda une Église française, il y mourut en 1689, âgé de 85 ans. Son second fils, *Pierre, seigneur de la Caillemote*, fut tué à la bataille de la Boyne, tandis que l'aîné arrivait aux plus hautes charges, sous le règne de Guillaume III.

Henri de Ruvigny, le futur *Lord Galway*, avait fait ses premières armes en Portugal sous Schomberg, en 1665, puis servi sous Turenne, qu'il accompagnait au moment de sa mort. Il prit sa retraite, avec une pension de 4000 livres, entra dans la diplomatie et accompagna Barillon à Londres. Choisi par le roi en 1679, pour succéder à son père comme député général des Églises, il fut le dernier titulaire de cette charge, et ses efforts furent impuissants à prévenir la Révocation. Réfugié avec son père en Angleterre, il s'occupa, sitôt après l'avènement de Guillaume III, d'organiser les quatre régiments composés de Français, qui assurèrent au prince ses succès en Irlande. Ruvigny fit lui-même cette campagne en qualité de major général, eut une grande part à la victoire d'Aghrim (1691) et reçut en récompense le titre de vicomte de Galway[1]. En

[1] A ce titre étaient attachés le comté de Galway et la ville d'Aghrim, mais non la

1693, il était nommé lieutenant général des forces royales en Irlande, avec résidence au château de Dublin. C'est alors qu'il conçut le projet grandiose de repeupler l'Irlande, en y appelant les réfugiés. De concert avec Mirmand, il fit tous ses efforts pour réaliser ce plan : dans le fief de Portarlington (Leinster) que le roi lui avait donné après l'avoir confisqué sur un gentilhomme catholique, sir Patrick Trant, il établit une colonie française, bientôt florissante, pourvue d'Églises et d'écoles, et où se fixèrent en particulier un grand nombre des huguenots qui avaient fait la campagne d'Irlande.

Mais le crédit que les talents militaires et diplomatiques de Galway lui avaient acquis auprès de Guillaume III, le fit bientôt choisir pour d'autres missions. Il accompagna le roi en Flandre dans sa campagne de 1693.

En janvier 1694 Galway se rendit en Piémont comme représentant de Guillaume III auprès du duc de Savoie et commandant des troupes alliées, en remplacement du duc Charles de Schomberg décédé. Dans son voyage, il s'arrêta à Berne et à Zurich, et s'occupa des intérêts des réfugiés. Revenu en Suisse dans l'hiver de 1695-1696, il y leva trois mille hommes. Mais n'ayant pas réussi à empêcher le rapprochement entre Louis XIV et Victor-Amédée, qui aboutit au traité de Turin (1696), il ramena ses troupes en Flandre, d'où il revint en Angleterre. Guillaume III continua à le combler des marques de sa faveur : en 1697, il recevait la pairie d'Irlande, avec le titre de comte de Galway, et était appelé aux fonctions de lord-juge d'Irlande, qu'il occupa jusqu'en 1701.

Ces honneurs, accordés à un Français, excitèrent la jalousie des hommes politiques anglais ; en 1700, le Parlement cassait la donation de Portarlington, au grand déplaisir du roi qui ne put qu'écrire une aimable lettre de regret au favori dépossédé, et l'année suivante Galway était rappelé.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, Galway fut chargé du commandement en chef des troupes anglaises en Portugal ; il demeura dans la péninsule de 1704 jusqu'à la paix d'Utrecht. Après avoir remporté de grands succès et fait son entrée à Madrid, il fut complètement battu par Berwick à Almanza (1707).

Rentré en Angleterre, il fut conseiller privé, remplit une mission diplomatique auprès de l'Électeur de Cologne et, pour la seconde fois, occupa la charge de lord-juge d'Irlande avec lord Grafton, de 1715 à 1716 ; puis il se retira définitivement des affaires politiques et s'établit à Rookley, près de Southampton. La principale occupation de ses dernières années fut de travailler à la libération des galériens protestants. Le gouvernement français se refusait à prendre en leur faveur une mesure générale, Galway saisissait toutes les occasions d'obtenir des grâces individuelles. Il mourut subitement, à la suite d'une attaque de goutte, le 3 septembre 1720, âgé de 72 ans. Il n'avait jamais été marié et ne laissa aucune postérité ; son héritage passa à sa cousine germaine,

ville de Galway. — Dès que Louis XIV apprit que Galway servait sous Guillaume III, il confisqua tous les biens qui lui restaient en France.

lady Russell, fille de Rachel de Ruvigny et de lord Southampton, veuve de William Russell, exécuté en 1683.

La haute naissance de Galway, son crédit à la cour, le firent considérer après la mort du duc de Schomberg, comme le chef et le protecteur naturel des réfugiés d'Angleterre. Sa générosité et son dévouement furent à la hauteur de ce rôle. Il ne cessa d'intervenir en faveur de ses coreligionnaires et de les soutenir de ses dons. C'est ainsi que par un registre conservé aux archives de Vevey, on voit qu'il entretenait en 1696, dans cette seule contrée, plus de quatre-vingts réfugiés, pour la plupart orphelins. — Voir Samuel Smiles. *Les Huguenots*, etc., p. 193 à 198, 303. — Ch. Weiss. *Histoire des réfugiés protestants*. T. Ier, p. 313. — Baron F. de Schickler. *Les Églises du Refuge*, p. 96. — Jules Chavannes. *Les réfugiés français dans le pays de Vaud*, p. 208, 222 et suiv. — Rd David. C. A. Agnew. *Protestant exiles from France*, 3e éd. T. Ier, p. 339 à 411. — A. de Galtier de la Roque. *Le marquis de Ruvigny*. 1892. — *Proceedings of the Huguenot Society of London*. Vol. IV. No 2, 1893. Article de T. Miller Maguire, *Huguenot Commanders*, p. 324, avec le portrait de Galway; et Vol. VI. No I. Aberdeen 1898, article de Arthur Giraud Browning, *On the origin and early History of the French Protestant Hospital*, p. 52 et suiv. — Cf. *Fr. Prot*. VII. 322.

No 21.

Lords du Conseil d'Angleterre pour la colonisation de l'Irlande : Rochester, Godolphin, Ranelagh, Coningsby.

Laurence Hyde comte (*Earl*) *Rochester*, second fils de Édouard Hyde Ier comte Clarendon, 1641-1711, représenta au parlement l'université d'Oxford, de 1661-1679, et la ville de New-Port en Cornouailles, après la Restauration. Il fut chargé de missions diplomatiques en Europe et devint en 1679 membre de la commission, puis Ier Lord de la Trésorerie. Élevé à la pairie, en 1681, sous le nom de vicomte Hyde de Kenilworth, favori du roi Charles II, il fut créé *comte Rochester*, le 29 octobre. Son arrogance lui créa des ennemis politiques, entre autres Halifax, qui lui suscitèrent maintes difficultés, et bien qu'il occupât les premiers postes du royaume (celui de Lord-Lieutenant d'Irlande, après le rappel d'Ormonde), il dut donner sa démission en 1687. On l'accusa aussi de tendances catholiques. Au commencement du règne de Guillaume III, Rochester eut peu d'influence; mais il se retrouva à la tête des affaires, dès 1700, étant nommé pour la seconde fois, et jusqu'à sa fin, *Lord Lieutenant d'Irlande*. Il mourut subitement dans la nuit du 1-2 mai 1711.

Sidney Godolphin, premier comte (Earl) Godolphin, 1645-1712, troisième fils de sir Francis Godolphin. Les Godolphin étaient une ancienne famille de Cornouailles.

Sidney devint page du roi, en 1662, et maître de la garde-robe, en 1678. Il représenta à la Chambre des Communes, Helston, de 1668 à 1679 et St Mawes, de 1679 à 1681 ; il prit part à la paix de Nimègue et fut l'un des Lords de la Trésorerie, en 1679. — Rochester, Sunderland et Godolphin étaient les confidents du roi. — Godolphin succéda, comme secrétaire d'État, à Jenkins, en 1684, et à Rochester, comme Lord-président de la Trésorerie ; mais à la mort de Charles II, Rochester redevint grand-trésorier et Godolphin fut chambellan de la reine. Lors de la fuite de Jacques II, Godolphin fut un des cinq hommes d'État chargés de rester à Londres. Il traita avec Guillaume d'Orange (décembre 1688). De nouveau placé à la tête de la commission du trésor, de 1690 à 1696, et de 1700 à 1701, il devint Lord-trésorier à l'avènement de la reine Anne (1702) et fut à la tête du département de l'intérieur pendant huit ans. Tombé en disgrâce, en 1710, il dut laisser ses charges à d'autres, et mourut en 1712, après de longues souffrances.

Jones Richard, 3e vicomte et 1er comte de Ranelagh. Homme de moyens, de beaucoup d'esprit, de peu de religion, fils et héritier d'Arthur, 2me vicomte de Ranelagh. Il était intrigant, insinuant, avide d'argent et dépensier. Il représenta le comté de Roscommon au parlement irlandais, de 1661 à 1669, époque de la mort de son père, où il fut élevé à la chambre des Lords. Le duc d'Ormonde le fit nommer, en 1668, chancelier de l'échiquier, en Irlande, avec siège au conseil. Nommé, en 1691, conseiller privé de Guillaume III et payeur général de l'armée, il conserva ce poste pendant douze ans. Mais comme on devait faire une enquête sur ses comptes, plutôt que de la subir, il préféra se démettre de sa charge, en décembre 1702, et fut expulsé du parlement, en 1703, pour cause de malversations. Son influence lui permit d'échapper aux conséquences de ses fautes, et il retrouva la bienveillance de la reine Anne. Toutefois il mourut fort pauvre, le 5 janvier 1711-1712.

Thomas comte (Earl) Coningsby, né environ 1656 † 1729, fils de Humphrey Coningsby. Il siégea au parlement, de 1679 à 1710, et de 1715 jusqu'à son élévation à la pairie anglaise. Grand partisan de la révolution de 1688, opposé aux Jacobites, Coningsby se trouvait aux côtés de Guillaume III, lorsqu'à la bataille de la Boyne, le roi fut blessé. Il agit en qualité d'un des Lords-juges de l'Irlande, pendant la conquête de ce pays (1690-1692). Le traité de Limerick fut fait sous son inspiration ; aussi fut-il créé baron de Clanbrassil en Irlande, et nommé conseiller privé, en 1693. Étant whig, Coningsby perdit comme ses amis son siège au parlement, lors de la réaction tory. Ce n'est qu'en 1708 qu'il devint membre du Conseil privé de la reine Anne. Nommé Lord-lieutenant des comtés de Hereford et de Radnor, en 1714, il fut élevé à la pairie anglaise en 1719, avec le titre de comte (Earl) Coningsby. Il con-

nut aussi les revers, et la fin de sa vie fut assombrie par des chagrins domestiques.

N° 22.

Les ducs d'Ormonde.

([1]) *Les ducs d'Ormonde, ou Ormond* (les deux orthographes se rencontrent dans les pièces officielles). Ancienne et illustre famille d'Irlande qui fut zélée protectrice des réfugiés français. *James Butler, 12e comte et 1er duc d'Ormonde*, dans la pairie d'Irlande, 1610-1688. Lieutenant-général de l'armée, lors de la rébellion de 1641, il fut le dernier appui de Charles Ier, et l'un des principaux auteurs de la restauration de 1660. Charles II le créa duc d'Ormonde, grand maître de la cour et Lord-lieutenant d'Irlande. Disgracié à la suite d'intrigues de cour, en 1669, il reconquit, en 1675, son influence et son gouvernement d'Irlande, où son administration fut sage et modérée. En 1666, il avait fondé la première congrégation de réformés français à Dublin, et appela, lors de la Révocation, les réfugiés en Irlande. Il était en relation avec Drelincourt et les pasteurs de Caen et de Paris.

James Butler, 13e comte et 2e duc d'Ormonde, 1665-1747, petit-fils et successeur du précédent, embrassa le parti de Guillaume III et jouit de sa faveur et de celle de la reine Anne. Devenu Lord-lieutenant d'Irlande de 1703 à 1706, et pour la seconde fois en 1710, il fut capitaine-général, gardien des Cinq-ports. Associé aux plans de restauration de Jacques III, il fut, à l'avènement de Georges Ier, en 1714, condamné pour haute trahison, perdit ses emplois et ses biens. Il se réfugia en France, et mourut en exil, sans postérité — (*Calendar of Treasury Papers*, 1702-1707 et 1708-1714, preserved in her Majesty's public Record Office. London 1871. — *Proceedings of the Huguenot Society of London* 1903. Vol. VII. N° I, p. 122 et 126. — Jacques Fontaine, *Mémoires*, etc., p. 284 et suiv. — Ch. Weiss, *o. c.* T. Ier, p. 278.)

N° 23.

Le comte de Nottingham et sir Richard Coxe.

Daniel Finch, 2e comte (Earl) Nottingham 1647-1730. Il entra au parlement en 1679, fut Lord de l'amirauté et conseiller privé. Sous le règne de Jacques II, il se tint éloigné de la cour, mais devint secrétaire d'État sous Guil-

laume et Marie, et plus tard sous la reine Anne, dans le ministère Godolphin. En 1704, il abandonna son poste. Sous Georges I[er], il fut nommé président du Conseil jusqu'en 1716, époque où il se retira. Lord Nottingham hérita en septembre 1729 du titre de comte de Winchelsea, et mourut en janvier 1730.

Sir Richard Cox (ou Coxe) 1650 † 1733, né à Baudon, comté de Cork. Avocat en Irlande, zélé protestant, il s'établit à Bristol durant le règne de Jacques II, et fut un des plus zélés partisans de Guillaume d'Orange. Il assista à la bataille de la Boyne, et sous les règnes de Guillaume III et de la reine Anne, il fut le principal conseiller de la couronne pour les affaires d'Irlande. Nommé lord-chancelier d'Irlande, de juillet 1703 à juin 1707, il se montra bon administrateur.

N° 24.

Les pasteurs Viala, Causid, Blanc, Terrasson, Maxuel, La Roche, Perreault, Uchard.

Viala, Alexandre, de Nîmes, immatriculé à Genève en 1655, consacré 1657, marié en 1661 à Simone Vigière de Sommières, occupa divers postes en France : Villemagne, Saussine, Clarensac, Nages, Fons. Il fut emprisonné à Toulouse pendant trois ans, réfugié en Suisse 1686, se retrouve à Amsterdam de 1695 à 1717, † 6 juin 1719.

Causid, *François-Jules*, de Boissières, étudiant à Montauban 1656, consacré 1661, époux de Magdeleine Privade, mariage béni à Nîmes par Cheiron, 7 mai 1677, pasteur à Boissières 1661-1685.

Blanc, Pierre, de Saint-Paul-trois-Châteaux, né vers 1661, étudiant en théologie 1683, réfugié à Genève 1683. Proposant exclu de l'amnistie de 1683, pour avoir prêché dans les lieux interdits, à l'âge de 22 ans.

Terrasson, *Jean*, pasteur à Bourg d'Oisans, à La Mure 1630, à Mizoen 1637, à Laragne 1653-1660, à Lyon, par prêt, 1662.

Maxuel de la Fortière, *Étienne*, ministre à la Fredonnière, château près du Mans, où se réunit pendant quelque temps l'Église de cette ville. (*Bull. Prot.* XLI. 650), puis à Zell, 1686, où il baptisait un enfant le 6 mars.

La Roche, *David de*, ministre à Faugères 1667-1669, à Graissessac 1669-1673, à Junas 1673-1685, puis à Nyon, Suisse. Il épouse Anne de Boc. Poursuivi au sujet du projet de Claude Brousson, il est mis hors de cour et de procès, avec dépens, par jugement du Présidial de Nîmes, du 6 septembre 1685.

Perreault ou Perrault, *Charles*, né 1636, immatriculé à Genève 1654, pasteur à Beaune 1664-1665, à Paray-le-Monial 1665-1678, à La Nocle 1678-1685. Mort à Berlin en 1728, âgé de 92 ans. (*Fr. Prot.* VIII. 191.)

Uchard, Samuel, de Pont-de-Veyle, étudie à Genève en 1656, pasteur à

Saint-Jean et Thoiry 1658-1660, à Mâcon 1660-1685, réfugié en Hollande, puis à Zurich en 1685, plus tard à Londres. (Pour ces divers pasteurs, renseignements tirés de AUZIÈRE. *Dictionnaire des Pasteurs de l'Église réformée de France,* mss. de la Bibl. du Prot. français, à Paris.)

N° 25.

Recherche sur les 2000 £ promises aux Cantons évangéliques par le roi d'Angleterre.

Nous avons fait des recherches dans les archives des États de Berne, de Zurich et au Record-Office de Londres, pour découvrir ce qu'étaient devenues ces 2000 £, si souvent mentionnées et promises à la Suisse pour l'entretien de ses réfugiés. En voici le résultat: MM. Türler et Labhart, archivistes de Berne et de Zurich, après avoir revu exactement les comptes des réfugiés, de la fin du XVII[e] siècle, n'ont trouvé aucune trace de ce versement et ils estiment que cet argent n'a jamais été remis officiellement à la Suisse.

Au Record-Office de Londres, nous avons trouvé nous-même, en novembre 1900, dans la correspondance des ambassadeurs avec le ministère britannique, les deux lettres suivantes, qui nous apprennent ce que nous voulions savoir.

1° Lettre d'*Herwart*, de Berne, au chevalier *Tranchard*, secrétaire d'État à Londres, 20-30 janvier 1694.— A propos des *2000* £ promises par d'Herwart à la Suisse, de la part du roi, à la diète du 25 septembre 1693, et dont les Cantons réclamaient l'envoi, il dit : « La trésorerie a donné la moitié de ces deux mille pièces; cinq cents sont demeurées à Londres (à ce que j'ai appris), ce n'était pas leur destination. Les autres cinq cents, ou peu s'en faut, ont été distribuées en Allemagne, où plusieurs de ces pauvres gens, partis d'ici, se sont arrêtés. Il y a encore mille pièces à recevoir, je vous supplie très humblement, Monsieur, d'avoir la bonté d'en vouloir dire un mot au Roi, afin qu'elles me soient envoyées le plus tôt possible; je tâcherai avec cette moitié de contenter ces Messieurs. »

2° *Herwart*, 5-15 décembre 1694, au chevalier *Tranchard* à Londres: « Milord Galway, au dernier voyage qu'il a fait ici, M. a trouvé comme moi, qu'on ne devait pas se presser *de remettre les dernières mille pièces*[1] que Leurs Majestés avaient eu la bonté d'accorder, pour aider à la subsistance de ces pauvres malheureux, surtout puisque le roi trouvait à propos que je ne quittasse pas sitôt ces lieux, et que d'ailleurs, sans ce secours, on ne laissait

[1] C'est nous qui soulignons.

pas d'assister ces pauvres gens. *Je les garde donc*,[1] Monsieur, pour quelqu'occasion pressante qui pourrait arriver.» (Record-Office, *State Papers*, Foreign series. — Switzerland N° 9. N° 3.)

N° 26.

Lettre de Mirmand à Guillaume III, Wesel, 26 février 1694.

L'ordre que m'a donné plusieurs fois Votre Majesté de prendre soin des réfugiés comme des personnes qui lui étaient chères, m'engage à prendre la liberté de lui écrire ce que j'aurais eu l'honneur de lui dire moi-même, si j'eusse pu faire le voyage d'Angleterre, comme Mylord Galway l'avait espéré. J'aurais dit à Votre Majesté, Sire, que les réfugiés de Suisse dans le triste état où ils se trouvent, implorent en sa personne la protection de leur roi, et la compassion de leur père, car ils la regardent depuis longtemps dans l'une et dans l'autre de ces vues, surtout depuis que V. M. fit savoir il y a trois ans à MM. les cantons Suisses, la résolution qu'elle avait prise de les recueillir dans son royaume d'Irlande. Cette espérance, Sire, leur a fait supporter patiemment les incommodités où ils se trouvent exposés en Suisse, depuis que la disette y règne; mais comme elle a considérablement augmenté, ils sont réduits à la nécessité de sortir de ce pays-là dans le mois d'avril, suivant l'ordre qui leur en a été donné. Dans cet état, Sire, n'ayant aucune retraite et ne sachant où aller, ils ne peuvent que s'adresser à V. M. pour la supplier très humblement d'avoir pitié de leur désolation, et de leur donner moyen de s'établir en Irlande, en exécutant la résolution qu'elle prit l'année passée d'employer une somme d'argent à une œuvre si charitable. Je ne doute pas, Sire, que l'idée de cette nouvelle dispersion ne touche le cœur de V. M. et ne l'engage à retirer tant de personnes, qui n'ont d'autre recours qu'en sa bonté, de l'état violent où elles vont se trouver; cet état m'engagerait à travailler à les envoyer au Cap de Bonne Espérance, si je n'espérais que V. M. ne permettra pas qu'elles se trouvent dans l'extrémité de prendre un parti si contraire à ses véritables intérêts, et à ce que notre peuple et tous les États protestants attendent de sa charité, dans une occasion si pressante. Comme l'affaire dont il s'agit demande une prompte expédition, je supplie très humblement V. M. de prendre ses résolutions, le plus tôt qu'il se pourra, et d'en faire donner avis à son employé extraordinaire en Suisse.

Je suis avec un très profond respect, Sire, de V. M. le très humble et très obéissant serviteur, MIRMAND.

[1] C'est nous qui soulignons.

Nº 27.

M. de Mirmand à M. du Collet. Mars 1694.

Ce que vous m'apprenez, Monsieur, de l'état où se trouvent ceux de nos frères que vous avez recueillis du Palatinat et de Suisse me fait une peine extrême, mais pour vous en faire connaître la raison et vous informer en même temps aussi bien que le reste de votre église de l'état de nos affaires et de la conduite de ceux qui en étaient chargés, il faut reprendre les choses d'un peu loin et vous dire que dans le mois de décembre de 1691, on prit en Suisse la résolution d'en faire sortir nos réfugiés au printemps suivant, à cause de la disette qui régnait en ce pays-là. J'étais à Berlin lorsque cette délibération fut prise, ce fut là que j'en reçus la nouvelle, aussi bien que la sollicitation pressante de nos Messieurs de Suisse, pour m'obliger de retourner incessamment en ce pays-là, afin de tâcher de faire apporter quelque changement dans cette résolution. Je fis donc le voyage et j'eus le plaisir de voir ce changement quelques jours après mon arrivée à Zurich, sans que je doive me faire honneur d'y avoir aucune part, car la matière était entièrement disposée en notre faveur. Les Messieurs de Berne en usèrent de même, mais je ne doute pas que dans l'un et l'autre de ces cantons, l'espérance de voir bientôt notre peuple établi en Irlande n'ait eu beaucoup de part à ce changement et n'ait contribué à faire supporter pour quelque temps [par] Messieurs les Suisses, les dépenses que leur causaient les réfugiés. Cette espérance était fondée sur ce que l'envoyé du roi d'Angleterre fit savoir de sa part à Messieurs les Suisses, que non seulement il voulait établir en Irlande les réfugiés, mais encore les Suisses qui voudraient s'y aller transplanter. Nos affaires étaient dans ces termes lorsque je partis de Zurich, il y a deux ans, pour venir joindre ici ma famille, après que j'y eus passé deux ou trois mois. Nos Messieurs de Suisse craignant que si la disette continuait en ce pays-là, notre peuple ne fût exposé à la tentation de retourner en France, ou à la nécessité de se mettre en chemin sans savoir où

[1] Mss. C. Nº 17. O. Mirmand à du Collet, mars 1694. — E. Jaccard, *o. c.*, p. 67 et Ernest Combe, *o. c.*, p. 103, parlent d'un gentilhomme français, réfugié de Grenoble : *Terrasson du Collet*, souvent nommé M. du Collet tout court, qui fit partie du premier consistoire français de Zurich, en 1685. — Voici le récit que fait Élie Benoît de la fuite de du Collet : « Une rentière d'un autre gentilhomme, nommé *du Collet*, qui avait eu le bonheur de passer, lui quinzième, avec toute sa famille, au travers des corps-de-garde, d'où on lui tira plusieurs coups qui ne blessèrent personne, fut pendue au même lieu » (Grenoble). — Plusieurs réfugiés du nom de *Collet*, de Vals en Vivarais et de Pont-en-Royans, furent assistés à Lausanne 1689-1693. D'après la lettre de Mirmand, du Collet devait se trouver à ce moment dans le nord de l'Allemagne. — Élie Benoît, *Histoire de l'Édit de Nantes*, V, p. 956. — Er. et Recl. I, p. 234. — *Fr. Prot.* 2e éd. IV, 503.

aller, me proposèrent de faire un voyage en Angleterre, avec quelques députés qui devaient me venir joindre, pour travailler tous ensemble à l'établissement de notre peuple en Irlande. Je refusai cette députation par des raisons très solides, qui furent approuvées de nos Messieurs; ce qui contribua encore à les faire goûter, fut l'espérance de notre rétablissement en France, par l'entrée des alliés dans le Dauphiné ; cela suspendit quelque temps le mouvement qu'on faisait en Suisse pour aller en Irlande, jusqu'à ce que les affaires du Piémont ayant changé de face, nos réfugiés reprirent leurs premières pensées, d'autant mieux que le magistrat de Suisse leur demanda compte des diligences qu'ils faisaient pour décharger le pays et leur fit connaître en même temps que l'espérance de l'établissement d'Irlande l'avait obligé à se donner patience, et que si cette affaire ne s'avançait pas, il pourrait bien n'en avoir pas davantage. Cela m'attira de nouvelles sollicitations de la part de nos Messieurs de Suisse, pour m'obliger d'aller en Angleterre, ils ne voulurent plus avoir égard aux raisons que j'avais alléguées pour m'en défendre, et qu'ils avaient goûtées ; ils me rendirent responsables de la souffrance où se trouverait notre peuple de Suisse, réduit à cette dure nécessité de retourner en France, ou d'errer d'un côté ou d'autre, sans savoir où se retirer. On supposait que mon voyage d'Angleterre pourrait remédier à tous les malheurs, de sorte que je me laissai vaincre à toutes les représentations, et j'entrepris ce voyage quoi qu'avec très peu de confiance de réussir, comme je m'en expliquai dans ce temps-là, par les difficultés qu'on trouve en Angleterre pour avoir de l'argent, qui, comme vous savez, devait être le fondement de tout ce projet. Après mon arrivée à Londres, le roi nous fit connaître à Mylord Galway et à moi, dans une audience particulière qu'il avait cet établissement à cœur, pour retirer notre peuple du triste état où je lui représentai qu'il était; ensuite il nous donna des commissaires avec lesquels nous eûmes diverses conférences là-dessus ; ils convinrent de la somme que le roi devait donner pour cela, et sur ce que je témoignai plusieurs fois, peut être avec un peu d'indiscrétion, que je craignais que cette somme ne fût pas prête, lorsqu'on en aurait besoin, Mylord Godolphin, qui est le trésorier général et un de nos commissaires, me dit que je n'avais rien à craindre là-dessus et qu'il se chargeait de cette affaire. Nous convînmes donc de tout ce qui en dépendait, et entre autres choses, qu'il serait établi un comité à Dublin pour prendre soin d'employer l'argent destiné pour l'établissement d'Irlande; tout cela fut approuvé par le roi, qui ensuite donna ordre à son envoyé en Suisse de faire connaître à Messieurs les cantons la résolution qu'il avait prise, et qu'il les priait de secourir largement pour leur voyage les réfugiés qu'il avait résolu de recevoir cette même année en Irlande. Il ne restait après tout cela, suivant les apparences, aucun lieu de douter que ce qu'on avait promis à Mylord Galway et à moi ne fût exécuté; cependant j'ai toujours appréhendé que le défaut d'argent empêcherait que notre projet n'eût pas la suite qu'on en attendait, je fis connaître mes sentiments là-dessus, non seulement à Londres, mais j'écrivis encore à divers endroits que quoi qu'il semblait que nos

soins ne pouvaient pas avoir un meilleur succès, je ne comptais pourtant sur rien jusqu'à ce que l'argent que le roi nous avait accordé fût remis au Comité de Dublin ; je m'en suis constamment tenu là, dans toutes les lettres que j'ai écrites en Suisse, où j'ai toujours mandé que je ne conseillerais à personne de venir que cette remise ne fût faite, et que j'aimais mieux que notre peuple restât en Suisse, que s'il allait mourir de faim en Irlande, d'où vous pouvez juger que je n'ai nulle part dans le voyage qu'ont entrepris plusieurs de nos réfugiés, qui vous sont tombés sur les bras pendant cet hiver. Mais pour revenir à notre sujet, je dois vous dire qu'après avoir réglé nos affaires à Londres, Mylord Galway qui devait aller en Irlande, fut chargé d'y établir le comité, comme il fit, et toutes les autres diligences possibles et nécessaires, pour l'exécution de notre dessein, et qu'on trouva bon que, de mon côté, j'allasse en Hollande, pour solliciter Messieurs les États de donner à notre peuple les secours dont il avait besoin pour faire son voyage. Je me rendis donc à La Haye, où je rendis à Messieurs les États une lettre par laquelle le roi leur faisait connaître la résolution qu'il avait prise, et les sollicitait de nous accorder la grâce que j'avais à leur demander. Elle nous fut enfin accordée après un séjour de trois mois à La Haye, et l'on destina 40 000 florins pour le secours des réfugiés, qui devaient aller de Suisse en Irlande ; mais lorsque les difficultés que nous avions trouvées pour obtenir cette somme furent surmontées, j'appris de mylord Galway qu'il y avait celle de [ne plus] compter sur l'argent qu'on nous avait promis en Angleterre. Cela obligea ce mylord à me prier de l'aller joindre l'été dernier à l'armée, pour parler au roi et voir par quel moyen on pourrait remédier à cet embarras, dans lequel on jetait notre peuple par cette conduite. Je fis ce voyage, où j'eus le déplaisir de voir que les dépenses où ce prince se trouve engagé, l'avaient obligé de différer ce qu'il fallait faire pour l'établissement des réfugiés, de sorte que nous fûmes obligés à nous réduire à demander 100 000 écus pour envoyer en Suisse, afin d'engager par ce moyen les seigneurs de ce pays-là de continuer encore leurs charités envers nos frères. Cette somme nous fut promise, et nous jugeâmes qu'il était de la dernière conséquence qu'elle fût envoyée dans le même temps, qu'on apprendrait en Suisse le changement qui venait d'arriver. Cependant il n'y eut pas moyen d'en venir à bout, et l'on se contenta de charger l'envoyé de S. M. de dire à Messieurs les cantons qu'on leur enverrait cette somme sans retardement, ce qui pourtant n'a pas été fait, quelque soin que mylord Galway ait pris pour cela. Il y a grande apparence que si cet argent eut été compté dans le temps que nous l'avions souhaité, Messieurs les Suisses n'auraient pas rayé de leurs États un grand nombre de personnes à qui ils donnaient l'assistance, et qui par ce moyen ont été obligées de se retirer d'un côté et d'autre, de même que celles qui, comptant sur les engagements où était entré le roi pour l'établissement d'Irlande, avaient vendu leurs meubles, et s'étaient mises en état de quitter la Suisse, sans être informées assez exactement de l'état de cette affaire. L'on avait espéré qu'avant le départ de mylord Galway pour le Pié-

mont, il aurait fait remettre au comité de Dublin au moins une partie de l'argent que le roi a promis, mais les soins qu'il a pris pour cela ont été inutiles, et il est parti de Londres avec ordre de tâcher d'arrêter encore notre peuple en Suisse, jusqu'à ce qu'il y ait plus de facilité d'avoir de l'argent en Angleterre, qu'il n'y en a présentement. J'apprends par la dernière de ses lettres qu'il ne compte pas de réussir en ce dessein, et vous verrez par la copie que je vous envoie de la lettre qu'il a écrite au roi, quelle est la résolution que Messieurs les cantons ont prise là-dessus. Nous voyons arriver par là ce que nous appréhendions depuis quelques années, et que nous avions tâché d'éviter jusqu'à présent ; mais je pense que désormais il ne s'y faut plus attendre, et qu'il faut compter que dans le mois d'avril notre peuple sera obligé de sortir de Suisse, sans avoir aucune retraite assurée. Ceux qui se sont arrêtés pendant l'hiver à Cassel, à Erlangen et à Schwabach seront dans la même peine, à moins qu'ils ne trouvent à s'établir dans ces endroits-là, ce que je leur conseille de faire sur toute chose. Mais en cas qu'il s'y trouve des difficultés insurmontables, je pense qu'ils n'ont pas d'autre parti à prendre, non plus que ceux de Suisse, que celui d'aller en Angleterre solliciter eux-mêmes par la vue de leurs misères leur établissement en Irlande. J'ai des raisons très fortes à ne pas faire le voyage de Londres, où vous verrez qu'on m'a voulu engager ; mais elles auraient cédé à l'intérêt du public, si par ce moyen et même par le sacrifice de ma propre vie, je pouvais tirer notre peuple de l'extrémité où il va être réduit, à moins que le roi, touché de compassion pour un objet si digne de pitié, ne vende pour ainsi dire ses pierreries, pour tirer tant de personnes d'une si grande désolation, et se tirer lui-même des engagements où il est entré. Vous jugez bien que cet objet sollicite assez par lui-même, sans qu'il soit besoin d'y ajouter mes représentations, mais quand il y en faudrait joindre, il y a bien des personnes à Londres qui peuvent le faire beaucoup mieux que moi, sans sortir de leur maison. Je vous avoue que s'il s'agissait de faire des projets, de prendre des mesures et de régler les dépenses de cet établissement, cela serait de ma juridiction en quelque sorte, mais tout cela est fait depuis l'année passée, et présentement il ne s'agit que d'avoir les 100 000 écus que le roi nous a promis, ce qui, comme vous voyez, n'est pas de mon ressort et à quoi plusieurs autres personnes peuvent travailler aussi utilement que moi ; cependant, comme j'ai cru que je ne devais rien négliger de mon côté, j'ai écrit au roi en lui envoyant la lettre que mylord Galway m'a adressée pour lui. J'ai écrit aussi à mylord Portland et à plusieurs de nos Messieurs de Londres, pour les mettre en mouvement dans une occasion si touchante ; je voudrais bien avant que nos gens se missent en chemin, avoir appris ce qu'aura produit la lettre de mylord Galway, car peut-être que Dieu nous fera la grâce de faire quelques changements dans l'état où sont présentement les choses ; il serait d'autant plus à souhaiter, que si les choses étaient en Angleterre sur un bon pied, toutes les puissances protestantes iraient de concert pour le soulagement de nos frères, et leur épargneraient toutes les incommodités où ils seront

exposés dans leur route, si l'on est bien assuré qu'on les veuille recevoir en Irlande. Il est bon d'ajouter à ce que je viens de dire, que ceux qui ont quelque argent et qui, à tout événement, peuvent se passer d'assistance, feront fort bien d'aller en ce pays-là, car s'il est à craindre que ceux qui y vont sans ressources n'y souffrent, on peut dire qu'une famille qui y apportera 15 ou 20 pistoles pourra y subsister et s'y établir. Il est vrai, comme on vous l'a dit, que je dois aller en Suisse bientôt, faire un voyage s'il plaît à Dieu; mais ce sont des affaires de famille et non pas celles du public qui m'y engagent, je serais ravi qu'il me donnât occasion de vous être de quelque usage et de vous témoigner avec quel attachement je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MIRMAND.

N° 28.

Maison de Dohna.

Ancienne et illustre maison de dynastes d'Allemagne, à laquelle l'empereur Frédéric Ier Barberousse inféoda à titre héréditaire le burgraviat immédiat de *Donyn* (aujourd'hui *Dohna*, au royaume de Saxe) en 1153. La qualité de burgraves du Saint-Empire et de comtes fut reconnue à ses membres par l'empereur Frédéric III en 1648. Après avoir été évincés de leur burgraviat par les margraves de Misnie au début du XVe siècle, les membres de cette famille s'établirent en Silésie, en Bohême, en Prusse, et dans des temps plus récents en Suède. Un des burgraves de la branche silésienne fut élevé à la dignité de Prince du Saint-Empire par l'empereur Rodolphe II en 1600 ; mais la famille ne fit pas usage de ce titre dans la suite.

De ces diverses branches, seule la branche de Prusse — fixée dans ce pays dès 1469 — subsiste encore. Elle se partage aujourd'hui en deux lignes, l'aînée : *Dohna-Lauck*, la cadette qui se subdivise en deux branches : *Dohna-Schlobitten* et *Dohna-Schlodien*. Cette dernière forme elle-même deux rameaux : un aîné, *Schlodien-Carwinden* et un cadet fixé en Silésie. — Guillaume II, empereur d'Allemagne et roi de Prusse, conféra en 1900, au chef de la branche de Schlobitten, et à titre héréditaire, la dignité de prince avec la qualification d'Altesse sérénissime.

Le dernier ancêtre commun est le burgrave et comte *Acace* (*Achatius*) 1533-1601. — Son fils cadet *Christophe*, 1583-1637, entra au service de son beau-frère, le prince Frédéric-Henri d'Orange, et fut nommé en 1630 gouverneur de la principauté d'Orange. — *Frédéric*, 1621-1688, fils du précédent, fut aussi gouverneur d'Orange dès 1649, et dut remettre cette principauté à Louis XIV en 1660. Il fut général-major des États-Généraux. Fort religieux.

zélé protestant, Frédéric devint plus tard le protecteur des réfugiés et ses fils après lui. Il avait épousé en 1656, Espérance du Puy Montbrun-Ferrassières, d'une illustre maison protestante du Dauphiné. Par l'achat, en 1657, des seigneuries de Coppet et de Prangins, il devint vassal de Berne, en fut reçu bourgeois et y était fort considéré. En quittant Orange, il s'établit à Coppet, non loin des domaines que sa femme possédait en Bresse. L'un et l'autre furent inhumés dans la cathédrale de Lausanne. Ils laissèrent entre autres enfants :

1° *Alexandre burgrave et comte de Dohna-Schlobitten*, né à Genève 1661, mort en 1728 à Königsberg ; il eut de hautes charges dans le gouvernement prussien : ministre d'État, gouverneur du prince Électoral en 1695, président du Consistoire supérieur ou Conseil des colonies françaises après Spanheim et Danckelmann en 1699, chef du gouvernement de la Prusse orientale en 1712, feld-maréchal général en 1713, et il rendit de grands services aux réfugiés. Il fut aussi bourgeois de Genève et membre du Grand Conseil de Berne. Mirmand lui écrivit fréquemment, et huit de ses lettres, retrouvées aux archives de Dohna-Schlobitten en 1908, y ont été copiées à notre intention.

2° *Christophe burgrave et comte de Dohna-Schlodien*, né à Coppet en 1665 mort en 1733 à Schlodien, entra comme cadet dans l'armée brandebourgeoise en 1679, et après de brillants états de service devint colonel des Grands-Mousquetaires en 1689 et lieutenant-général en 1704. Sa carrière diplomatique et politique eut encore plus de succès. Envoyé extraordinaire à Londres en 1698, ministre d'État en 1700, premier plénipotentiaire prussien à Francfort en 1711 lors de l'élection de l'empereur Charles VI, il fut chargé, en 1712, du soin des affaires des réfugiés français. Le Conseiller d'État et maire de Neuchâtel, François de Chambrier, lui fit proposer en 1710, le gouvernement de la principauté de Neuchâtel, qui eut inauguré l'ère des gouverneurs prussiens en ce pays. Il lui promettait toute sorte d'agréments ; quoique personnellement disposé à accepter ce poste, le comte y renonça cependant, eu égard à la répugnance manifestée par sa famille qui regardait ce pays à peu près comme on regarde la Laponie, « bien injustement », remarque le comte.

(Renseignements dus à l'obligeance de M. le Dr Krollmann, archiviste de Schlobitten, et communiqués avec l'agrément de S. A. S. le Prince de Dohna-Schlobitten. — Christophe Comte de Dohna, *Mémoires originaux sur le règne et la cour de Frédéric Ier roi de Prusse*, Berlin 1833. — H. Borkowski, *Mémoires du burgrave et comte Frédéric de Dohna*, Königsberg, 1898. — *a*) *Almanach de Gotha*. *b*) *Gothaisches Genealogisches Taschenbuch der gräflichen Häuser*. *c*) *Historisch-Heraldisches Handbuch zum genealogischen Taschenbuch der gräflichen Häuser*, Gotha, 1855. — *Almanach généalogique suisse*, Bâle, 1907. — Erman et Reclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les États du Roi*. Berlin, T. II, III, IV, VI, VIII.)

N° 29.

Les colonies françaises en Irlande.

Dublin.

Colonie du duc d'Ormonde qui établit à Chapelizod quelques ouvriers en toile, en 1666. Trop pauvre pour entretenir son culte, la congrégation devint conformiste ; elle obtint, avec le traitement de son pasteur, la chapelle de Saint-Patrick, sous le toit de la cathédrale de ce nom, où le culte fut célébré en français de 1666 à 1816.

A la Révocation, la colonie prit une grande extension par l'arrivée des nouveaux émigrés ; en 1692, elle fut augmentée par les militaires retraités de l'armée de Schomberg, et, en 1693-1694, par l'émigration des réfugiés de la Suisse. Dès le 7 octobre 1694, l'Église se reconstitua selon la discipline des anciennes Églises de France. Trois nouvelles congrégations se fondèrent : l'une, non conformiste, dans l'Église des jésuites expulsés, s'appelait : « Église française de Saint-Brigide, ou de Saint-Pierre » ; la seconde, également non-conformiste, « Église française by the Inns, ou de Golblac » ; elles étaient situées dans Lucas Street et Peter Street. La troisième Église, conformiste, celle de Saint-Mary, fut créée en 1701 par Galway ; en 1716, elle adopta les règles de l'Église de Saint-Patrick, avec laquelle elle se fondit en 1740. Les Églises de Saint-Patrick et de Saint-Mary eurent cinq pasteurs simultanément, trois pour la première, deux pour la seconde. Il y eut donc à Dublin quatre Églises françaises, jusqu'en 1740.

La colonie était composée de nobles, de militaires, de marchands et d'artisans. Pour les loger, il fallut construire les rues de Pimlico, de La Combe et de Spitalfields, noms des rues de Londres que les ouvriers français avaient quittées pour s'installer à Dublin. Ils fabriquaient des soieries, des velours et des toiles, qui parvinrent à un tel degré de perfection, que leurs produits sont encore renommés. La « Popeline d'Irlande » occupa de nombreux artisans au XVIIIe siècle, mais les grèves firent dépérir cette industrie au XIXe siècle, et le quartier français de Dublin, qui était le plus riche, en devint le plus pauvre. Les réfugiés aimaient l'horticulture ; ils ne négligeaient pas la littérature, et le révérend *Le Droz* fonda, en 1744, le premier journal littéraire du pays. Deux cimetières étaient à leur usage, dans l'un d'eux fut enseveli *Jean Cavalier*[1].

[1] Jean Cavalier, le chef camisard, fit les campagnes d'Espagne en qualité de colonel anglais, fut gouverneur de Jersey et vint finir ses jours en Irlande.

En politique, la colonie de Dublin fut l'un des boulevards du parti protestant en Irlande, contre les entreprises de la faction jacobite. Elle était soutenue par les colonies voisines de Waterford, Lisburn et Portarlington, où s'étaient retirés de nombreux militaires, mis à la demi-solde. L'influence salutaire qu'exercèrent les réfugiés amena à Dublin maint progrès religieux ou social. La colonie subsista jusqu'au commencement du XIXe siècle ; peu à peu elle se fondit dans la population irlandaise, et de sa condition florissante d'autrefois, il ne reste que le souvenir, consacré par les monuments funéraires élevés à plusieurs Français distingués. Citons les *Layard, Lapierre, Besnard, Perrier, Perrol, Lafarelle, Bron, Hautenville, d'Abzac, vicomte de Gérac-France*, et ceux de quatre pasteurs inscrits dans les registres mortuaires de Saint-Patrick : *Jean Séverin* 1704, *Henri de Rocheblave* 1709, *Gabriel Barbier*, février 1709-1710[1] — fut pendant dix-huit ans ministre de Saint-Patrick — *Louis Quartier* 1715.

Dans les registres des baptêmes de Dublin, nous relevons les noms de *Comtesse* en 1668, 1680 et 1682, *Morel* en 1683, *Perrot* en 1683, *Robert* en 1682 et 1686, *Roy* en 1709.

Cork[2].

Cette colonie du duc d'Ormonde ne prit de l'essor qu'après 1694. Vu sa pauvreté, son premier pasteur, *Jacques Fontaine* (1694-1698), offrit de la desservir gratuitement. L'Église, réunie d'abord dans Christ-Church, puis dans la cour du comté, et dans la maison de Fontaine, put enfin construire un temple pour son usage dans « French Church Street », le quartier français, qui en a conservé le nom et forme actuellement la paroisse de Saint-Paul. La colonie, commerçante et industrielle, avait des distillateurs, raffineurs, fabricants de drap. Elle comptait aussi des gentilshommes et des officiers ; elle fut très importante, et son influence fut considérable sur la population irlandaise, avec laquelle elle évita longtemps de se mêler. Le 12 juillet 1699, le conseil de ville accordait l'entrée gratuite dans la communauté aux nommés *Ant. Dufond, J. de la Croix, M. Ardouin jun., Peter Guillot, Peter Guillot jun.*, considérant qu'ils avaient quitté leur patrie pour le fait de leur religion.[3] En 1745, il y eut une nouvelle arrivée de réfugiés industriels, qui fondèrent une seconde Église française à Cork. L'ancienne et la nouvelle se conformèrent, et demandèrent au gouvernement un salaire de 50 £ par an pour chacun de leurs pasteurs. Ordre fut donné par Lettres royales du 25 novembre 1745[4] de leur procurer cette somme sur quelque établissement civil. *Jean Pic*, appelé de Genève

[1] En Angleterre, l'année officielle finissait le 24 mars. De là, la manière de désigner une année 1709-1710. Du 1er janvier au 24 mars, on était dans l'année 1710.

[2] Cork, situé au fond d'une baie, au sud de l'Irlande, ville de cent mille âmes.

[3] *Council Book of the Corporation of Cork*, published by M. Coulfields, 1876.

[4] Letters royal, 25th November 1745. Irish Book. IX. 463.

en 1732, et *Jean Madras*, venu d'Amsterdam en 1735, furent tous deux pasteurs à Cork pendant près de quarante ans. A la mort de Madras, en 1774, Pic fit les fonctions des deux pasteurs, la colonie étant fort diminuée. Le révérend *Gœdrel*, un Suisse, en fut le dernier pasteur jusqu'en 1813 ; il ne restait alors que deux membres du troupeau. La florissante colonie se fondit peu à peu ; il n'en reste que quelques descendants, et les noms des premiers colons, dont *Mellière*, *Mazière*, *Jappé*, *de la Haye*, *Perrier*, *Pélion*, *Hardi*, *Bernard*, *Bussy*, *Malet*, *Robinet*, *Cazalette*, *Lavitte*, *Ardouin*, *Bonneval*, etc.

Portarlington.

Cette colonie, la plus intéressante de celles d'Irlande, fut créée en 1693 par Lord Galway sur son domaine, province de Leinster, au nord de Kilkenny, sur le Barrow. Galway y appela 130 familles distinguées parmi les anciens militaires de l'armée de Guillaume, celle de Bostaquet entre autres. Tandis qu'il leur bâtissait 100 maisons sur le modèle de celles de France, avec église et école, les colons habitaient les villages voisins de Doolough, Monasterevan, Cloneydown et Lea. Portarlington n'était encore qu'une réunion de huttes appelée Cootletoodra. Dès le 3 juin 1694, le culte fut célébré en français à Portarlington ; il le fut jusqu'en 1817. L'Église se constitua officiellement en 1696, l'État payait 50 £ pour le pasteur ; d'abord strictement calviniste, elle se conforma au rite anglican en 1702. En 1700, la colonie comptait 150 familles et 130 maisons, deux églises et plusieurs écoles ; elle eut une série de pasteurs distingués : *Gillet* en 1694, *Bellaquier*, *Darassus*, *Descasse*, *Daillon*, *Ligonier de Bonneval*, *Desvoires*, *Cailliard*, *Antoine Vuichon des Vœux*, *Jean des Vignoles* de 1793 à 1817, *Charles des Vignoles*, fils, en 1817, qui fut plus tard doyen d'Ossory. Le culte se fit en anglais, à partir de 1817. La paroisse subsiste encore, et le registre français des baptêmes, mariages et enterrements, commencé en 1694, y est conservé.[1] Portarlington fut célèbre par sa société d'élite : c'étaient des gentilshommes et des grandes dames, d'une haute culture intellectuelle, de mœurs pures, d'une piété éprouvée. Après avoir beaucoup souffert et s'être vus dépossédés de leurs grands domaines de France, on les voyait gais, calmes et heureux, se contentant de la demi-solde du roi d'Angleterre. Leurs habitudes contrastaient avec les mœurs rudes des seigneurs irlandais. Revêtus de leurs manteaux écarlates, les premiers colons se réunissaient sous les chênes, et buvaient du thé dans de petites tasses de porcelaine, en devisant des choses du passé. Ils étaient passionnés pour leurs jeux nationaux et donnaient entre eux des bals et des concerts. Le meilleur ton règnait dans cette société ; on y parlait un français très pur qui s'est conservé à travers le XVIIIe siècle. — Les colons plantèrent beaucoup d'arbres fruitiers ; le châtaignier, le noyer noir d'Italie, le poirier jargonelle y prospérèrent. Les espa-

[1] Ce registre a été publié par la Société Huguenote de Londres, en 1908.

liers, savamment cultivés, donnaient des produits magnifiques, ainsi que les fleurs et les légumes, dans ce lieu privilégié qui rappelait la France, et qui était renommé par sa propreté et le bien-être de ses habitants.

L'école des réfugiés de Portarlington jouit longtemps d'une réputation méritée ; beaucoup de jeunes Anglais et des fils des grandes familles irlandaises vinrent y faire leur éducation. Galway, bien que dépossédé dès 1700, par le parlement, de sa terre de Portarlington, ne cessa de prendre un vif intérêt à la colonie, et de la favoriser de toute façon. Elle comptait des artisans de tous les métiers : tisserands, bouchers, boulangers, charpentiers, maçons, tailleurs et cordonniers. Les *Blanc* furent bouchers de père en fils, pendant cent cinquante ans, ils existent encore sous le nom de *Blong*. Les *Michaud*, fermiers des *Robillard* en Champagne, le furent encore dans la colonie. Le maçon *Laborde*, le forgeron *Capel*, le charpentier *Gautier*, des environs de Bordeaux, ont laissé des échantillons de leur travail qui révèlent leur origine. Voici les noms des principaux habitants : *Fleury*, *Champagney*, *de Villier*, *des Vignoles*, *Lefèvre*[1], *vicomte de Laval*, *Guion*, *du Petitbosc*, *Claverie*, *Labrosse*, *de Boyer*, *de Beauchant*, *de Mechinet*, *Franquefort*, *de Vidayel*, *Jean Nicolas*, lieutenant de cavalerie, etc. En 1793, les émigrés de la Révolution rejoignirent à Portarlington ceux de la Révocation.

Waterford.

Dès 1662, cet endroit fut désigné par le parlement pour y établir une colonie française, qui fut l'une de celles du duc d'Ormonde ; sous Charles II, la municipalité était déjà protestante. Waterford était admirablement situé pour le commerce, à l'embouchure de la Suir, au centre d'un riche pays agricole, dans le sud de l'île. La colonie se composait, en 1693, de militaires en retraite, de marchands, de fabricants et ouvriers en toile. Le maire Lloyd, le recorder Christian, l'évêque Foy favorisèrent les réfugiés ; ce dernier leur procura pour leur culte la chapelle de Saint-Olave, dans l'ancienne abbaye des Franciscains, où le service français fut célébré de 1693 à 1819. Par égard pour l'évêque, la colonie devint conformiste. Son premier pasteur, *David Gervais*, recevait de la corporation de Waterford £ 40 ; il mourut en 1716. Son successeur, *Jacques Denis*, ne recevait plus que £ 5, mais il avait une prébende. La municipalité offrit en 1693 de payer 50 logements et d'accorder le droit de communauté gratuite aux artisans en toile qui viendraient y introduire leur industrie, pourvu qu'ils pussent vivre jusqu'à la prochaine récolte du chanvre et du lin. *Latrobe*, l'associé de *Crommelin*, encouragé par le parlement irlandais, y fonda une manufacture de toile qui devint une source de richesse pour le pays. La ville fut bientôt en progrès sous tous les rapports, par le développement de la popu-

[1] Lefèvre fut choisi par Sterne, pour servir de héros à l'un des épisodes les plus dramatiques de son « Tristram Shandy ».

lation, du commerce, des sciences et des arts. Les réformés possédaient de grands capitaux en espèces françaises, librement employées dans les affaires, une ordonnance de la couronne en ayant déterminé le cours. Le commerce des vins français, entre autres de ceux de Bordeaux, si recherchés des réfugiés, était en majeure partie entre les mains des colons de Waterford. Plusieurs d'entre eux s'élevèrent à un rang éminent dans la municipalité et acquirent fortune et honneurs. Ainsi, *Jean Espaignet* en fut sheriff en 1707, *Gayot* en 1709, *Vachon* en 1735, *Reynolds* en 1755. Il y avait deux médecins français, *de Rante* et *J. Reynette*. La succession des pasteurs de la colonie fut la suivante : *David Gervais, Jacques Denis, Guidon Richion, Georges Daubier, Daniel Sandoz, Josué Franquefort, Auguste Devorie*, de 1761 à 1762, enfin *Pierre-Auguste Franquefort*, de 1762 à 1819. Les descendants des réfugiés parlèrent le français, à Waterford, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il s'y trouve encore des *Labarte* et des *Fleury ;* ceux-ci descendent d'un Philippe-A. Fleury qui fut consacré à Leyde en 1697, et fut envoyé en Irlande. Bien que la colonie ait cessé d'exister depuis longtemps, son influence se fait encore sentir.

Lisburn, autrefois *Lisnagarvey.*

Ce fut surtout dans la province septentrionale de l'Ulster, dans les comtés de Down et d'Antrim, que les huguenots cherchèrent un refuge ; ils y ont laissé une empreinte durable. Ils y retrouvaient avec sympathie des calvinistes écossais, chassés de leur patrie pour leurs convictions religieuses. Leur influence se manifeste encore par l'industrie prospère de Belfast et de la contrée environnante, tandis que les colonies du sud ont dépéri peu à peu. Lisburn, à dix milles au sud-ouest de Belfast, fut un de leurs séjours de prédilection. La ville, incendiée en 1641, avait été une des colonies du duc d'Ormonde. En 1697, le parlement irlandais, désireux d'importer l'industrie des toiles et de faire concurrence à celles de Caen, promulgua un bill qui favorisait cette fabrication. Guillaume III invita *Samuel-Louis Crommelin* à venir en prendre la direction. Celui-ci arriva de Hollande, en 1698, avec mille métiers et toute une colonie de tisserands. Crommelin choisit l'emplacement dévasté de Lisburn pour y établir sa manufacture, qui tint le premier rang pour les toiles de l'Ulster. Il rebâtit cette ville, destinée à devenir l'une des plus riches colonies des réfugiés d'Irlande.

Depuis quatre cents ans, la famille Crommelin s'adonnait à l'industrie de la toile à Armancourt, près de Saint-Quentin. Louis y avait travaillé trente ans ; mais, à l'approche de la Révocation, il réalisa sa fortune et se retira en Hollande. Nommé inspecteur de la manufacture royale des toiles d'Irlande jusqu'à la mort de Guillaume III, avec une subvention de 5 £ par métier en activité, et trois aides qui recevaient chacun £ 120, Crommelin, par sa grande capacité, changea bientôt la physionomie du pays; il y apporta le travail et la

richesse. Depuis les semailles du lin jusqu'aux dernières opérations de la blanchisserie, il s'occupait de tous les détails de la fabrication, et en fut le véritable fondateur. Ses toiles furent bientôt supérieures à tout ce que la Grande Bretagne avait jamais produit ; il y avait mis dix mille £ de sa fortune. En 1699, le roi lui accorda, par lettres patentes, divers avantages, et en 1707 le parlement irlandais lui décernait des remerciements solennels ainsi qu'à 29 familles de tisserands. Crommelin avait deux frères et une sœur, Mme *de la Cheroys ;* il ne laissa pas de fils. Son frère Guillaume dirigeait à Kilkenny la manufacture de toile fondée par le marquis d'Ormonde, et son associé Latrobe la succursale de Waterford. Louis Crommelin fut enseveli en 1727 dans le cimetière de Lisburn.

Les familles *Du Bourdieu* et *Goyer* illustrèrent aussi la colonie, ce dernier en se remettant à fabriquer des soieries et de la batiste, comme il le faisait en France. Il y eut parmi les colons les *Lavalede*, *Roche*, *Geneste*, *de Blaquières*, *Perrin*, *Guillot*, *Saurin* et *Calvisson*.

La congrégation de Lisburn fut non-conformiste, elle eut son Église française jusqu'en 1798, et comme pasteurs *Charles de la Valade,* pendant quarante ans, un second *de la Valade*, pendant deux ans et demi, puis *Saumarez Du Bourdieu,* pendant quarante-cinq ans. Il y était encore en 1798, et fut seul épargné par l'insurrection. Le temple fut alors fermé et Saumarez devint pasteur de Lambeg. La colonie se fondit dans la population.

Kilkenny.

Chef-lieu du comté du même nom dans la province de Leinster, au sud de l'Irlande, et bâti sur la Norra. C'était aussi une colonie du duc d'Ormonde. Elle ne prit de l'essor que lorsque le frère de Crommelin y dirigea énergiquement la fabrique de toile, à la fin du XVIIe siècle. La colonie, conformiste, se composait de nobles, de marchands et d'artisans ; elle eut comme pasteurs MM. *David* et *Renoult*. Florissante à ses débuts, sa prospérité ne dura pas ; il n'en reste que le souvenir et une blanchisserie qu'on y peut voir encore. Les noms français de *Gillot* (1694) et *Balaguier* (1698) sont cités par Purdon, dans sa notice sur Kilkenny.

Carlow.

Chef-lieu du comté de Carlow, au centre de la province de Leinster. Cette colonie eut un pasteur français depuis 1693 environ ; elle était non-conformiste. Les émigrés qui la composaient n'ont laissé aucune tradition, si ce n'est le nom de la veuve du pasteur, à laquelle une pension fut accordée.

Belfast.

Au fond de la baie du même nom, dans le comté de Down, province d'Ulster. La colonie française était composée des plus humbles soldats de l'armée

de Schomberg, attirés par la renommée des familles huguenotes qui s'y étaient fixées avant la Révocation, entre autres les *Le Burt* [1], *de l'Holme*, *Blaquières*, *Gillau*, *Goyer*, *Forcade* et *Gaussen*. Elle ne paraît pas avoir eu d'Église constituée, mais le révérend *Jacques Saurin* avait été nommé vicaire à l'Église paroissiale de Belfast. Il ne reste rien de cette colonie, qui comptait une famille du nom de *Chartres*, venant de Bandon, et se disant descendre des Bourbons. Un membre de cette famille, appelé *Charters*, habite encore Belfast. Quelques colons émigrèrent à Lisburn, qui était dans le voisinage.

Bandon.

Ville sur la rivière Bandon, non loin des côtes sud de l'Irlande, dans la province de Munster. Cette colonie, fondée vers 1693, n'eut pas d'Église française établie, elle fut bientôt absorbée par la colonie voisine de Cork, plus importante. Le lieutenant-colonel de Chartres, qui émigra plus tard à Belfast, était l'homme le plus considérable de la colonie de Bandon.

Lambeg.

Cette colonie date de la même époque que Bandon, bientôt elle se fondit dans celle de Lisburn. Elle se composait de quelques ouvriers qui y avaient apporté leur industrie ; un des colons portait le nom de *René Bulmer*.

Wicklow.

Sur la baie du même nom, au sud de Dublin, province de Leinster. Elle reçut plusieurs familles huguenotes vers le temps du projet d'Irlande, dont l'une du nom de *Lefebure*. Cette ville était recommandée par Sailly pour y établir des réfugiés, à cause de sa proximité de la baronnie de Moskwicks, où il aurait voulu caser les six cents premières familles.

Youghal.

Cette colonie, essentiellement militaire, dans le genre de Portarlington, était bâtie sur la baie de Youghal, à l'est de Cork, province de Munster, dans l'Irlande méridionale. Une cinquantaine d'officiers, mis à la retraite après la paix de Ryswick (1697), vinrent s'y fixer, en suite de l'appel de la corporation qui avait décrété qu'elle recevrait les étrangers en franchise, moyennant six pence par personne. Seulement le droit de vote ne devrait leur être accordé

[1] *Le Burt*, dont descend le docteur *Byrt*.

qu'au bout de sept ans de séjour.[1] Cette colonie n'avait pas d'Église reconnue, mais M. Arthur d'Anvers, ministre, qui en faisait partie, y a probablement officié jusqu'en 1754, année de sa mort. Elle ne tarda pas à se confondre avec la population irlandaise ; cependant, lors de la nouvelle émigration de 1753, la corporation, désirant attirer les réfugiés français, décida qu'elle paierait 20 £ par an, pendant trois ans, pour chaque famille qui s'y établirait. Cette somme devait être prélevée sur les revenus de la commune.[2] Voici les noms de quelques familles françaises de Youghal qui sont aujourd'hui éteintes : *Boisrond*, *Chaigneau*, *Colnon d'Anvers*, *Dehays*, *Delaffre*, *Dezières*, *Duclos*, *Falquières*, *Genu*, *Labatte*, *Legardin*, *Mazières*, *Perdu*, *Ricard*, *Rivière*, etc. Il ne reste de la colonie que ses registres de paroisse et quelques tombes.

Tallow.

Dans le comté de Cork, province de Munster, au sud de l'Irlande et au nord de Youghal. Cette colonie fut fondée à la suite du projet de colonisation. Elle reçut quelques réfugiés ; il n'y reste qu'une famille du nom d'*Arnauld*. Tallow n'avait pas de lieu de culte.

Killeshandra.

Colonie fondée dans les mêmes conditions que la précédente, sans pasteur. Parmi les quelques émigrés qui la composaient, on cite le médecin *Lanauze*, surnommé « le bon médecin », à cause de son caractère essentiellement chrétien.

Castleblaney.

Dans le comté de Monaghan, province d'Ulster. Il y eut une colonie française établie à Castleblaney, de 1694 à 1695, sur promesse d'un ministre.[3]

[1] Rd Samuel Haymann, *Ulster Journal of Archaeology*, II, 1854.

[2] *Council Book of the corporation of Youghal.*

[3] Mss. C. Vol. 17 M, No LXXVIII. Mémoire pour le Comité d'Irlande écrit de Dublin le 5 septembre 1693, et suivi d'une lettre dont l'auteur est inconnu. Nous en extrayons ce qui suit : « M. *Labat* qui est commissaire à *Castleblaney* devra fournir du blé aux gens qui sont dans cette colonie, à raison de un baril par mois pour cinq personnes, et ce pendant un an, sans qu'ils en rendent rien. C'est le don du roi. Au printemps on leur avancera du blé pour semence qu'ils rendront en leur temps. M. Labat priera M. Blanay (seigneur du village) de faire faire de bonnes maisons, et de réparer les cheminées qui fument, etc., etc... Il est ordonné aux réfugiés de vivre paisiblement et religieusement, d'être dociles et confiants envers leurs commissaires, de faire valoir les terres qu'ils recevront, avec défense de vendre ou tuer les chevaux qu'on leur remet. Mais s'ils se conduisent mal et qu'ils soient en scandale et non en

Dundalk.

Colonie située dans le comté de Louth, en Leinster, au nord de Dublin, au fond du golfe de Dundalk. Elle reçut en 1737 une colonie d'ouvriers, tisserands en batiste, avec un pasteur, qui vinrent de France sous la direction de M. *de Joncourt*. Ils étaient appelés par la Chambre de commerce (Board of Trade). Au bout de quarante ans cette colonie s'éteignit. [1]

Innishannon.

Innishannon se trouve au fond de la baie de Kinsale, dans le Munster, au sud de l'Irlande. Vers l'an 1760, une trentaine de familles d'ouvriers, habiles tisseurs de soie, arrivèrent de France, ayant à leur tête leur pasteur *Corteiz* [2]. Le gouvernement favorisait l'élève des vers à soie et l'industrie des soieries. On planta des mûriers et l'on se mit au travail ; mais après vingt ans d'essais malheureux, il fallut reconnaître que le pays n'était pas propice à cette culture. La colonie se dispersa, les ouvriers retournèrent à Spitalfields en Angleterre. Une seule des maisons de la colonie est restée debout ; dans une paroisse voisine se trouve un champ surnommé : « le champ des mûriers. » On conserve un livre de sermons et la montre du pasteur, qui porte les heures en relief, de telle sorte que la nuit, pendant les prêches du désert, le ministre savait, au simple toucher, quelle heure il était.

édification aux naturels du pays, M. Blanay sera prié de faire mettre en prison les blasphémateurs, déserteurs, ou dissipateurs des biens du roi, ou de les faire travailler dans des carrières, jusqu'à ce qu'ils aient rendu les avances qu'ils auront reçues. » (Cette ordonnance avait été motivée par la mauvaise conduite de quelques réfugiés. James Seaton-Reid, London, 1853. *History of the Presbyterian Church in Ireland.*)

[1] *Actes wallons*, 1738 : *H.-Dd Petitpierre* quitte Tournay pour Dundalk. La famille *Duval*, réfugiée à Couvet (canton de Neuchâtel), conserve un cahier de souvenirs où se trouve mentionné en 1775 un parent, désigné « M. *Petitpierre d'Irlande* ».

[2] Ce Pierre Corteiz est le neveu de Corteiz, le compagnon d'Antoine Court. Il étudia à Lausanne, fut consacré en 1744 par un Synode provincial des Hautes-Cévennes. Il exerça son ministère dans ce pays et dans le comté de Foix, jusqu'en 1752, avec zèle et courage, malgré le danger de mort, et se retira avec une fort belle attestation de son dévouement. En 1755, il se retrouve à Zurich ; c'est évidemment le même qui reçut l'ordination de l'évêque de Cork en 1760, et finit ses jours à Innishannon. *(Fr. Prot.)*

CHAPITRE SIXIÈME

N° 30.

Extrait d'une lettre de Mirmand au roi d'Angleterre, décembre 1697.[1]

La plus grande partie des officiers des quatre régiments français qui ont servi V. M. en Piedmont, et sur le Haut-Rhin, viennent se jeter à ses pieds, et lui représenter avec un profond respect, que l'ordre qu'elle a donné de les casser ayant été exécuté le 12 novembre, ils se trouvent sur le pavé au nombre de 198, parmi lesquels sont les colonels Lillemarés, Viçouze et Reynaud, le major de Clavelière, les chapelains des dits régiments, et l'auditeur de guerre. Ils vous supplient très humblement, sire, de considérer qu'ils se sont dévoués depuis longtemps au service de V. M., qu'ils se sont acquittés de leur devoir avec beaucoup de fidélité, qu'ils ne peuvent ni retourner dans leur patrie, ni aller chercher du pain dans les autres États protestants, après avoir eu l'honneur de servir votre M. pendant plusieurs années, qu'ils sont les restes d'un nombre considérable d'officiers réfugiés qui ont perdu la vie à son service, et dont le sang sollicite puissamment V. M. en faveur de leurs frères, et enfin que s'ils étaient abandonnés de V. M. dans l'extrémité où ils se trouvent, les ennemis de leur religion prendraient occasion de triompher de leur misère. Ils espèrent, sire, que toutes ces raisons exciteront en leur faveur la compassion de V. M., et qu'ils en ressentiront promptement les effets dans l'extrême nécessité où plusieurs d'entre eux se trouvent réduits; ce qui les engagera plus fortement à faire des vœux pour la prospérité de sa personne sacrée et pour celle de ses royaumes.

[1] Mss. C. N° 17 O.

CHAPITRE SEPTIÈME

N° 31.

Déclaration de foi de Madame de La Luzerne.
15 juillet et 5 septembre 1686. [1]

Les différents états de ma famille, et les divers changements arrivés en ma condition et en mes affaires, sont cause qu'ayant fait plusieurs Testaments dans le cours de ma longue vie, je les ai tous cassés hormis le dernier de l'année 1685, que j'ai mis entre les mains d'un de mes amis, lequel Testament je veux et entends qu'il demeure en sa force et vertu, sans aucun changement. Mais comme je n'y parle que des choses peu importantes, comme l'ayant fait fort à la hâte, à cause d'un sujet qui se présenta, je me trouve présentement étroitement obligée de faire celuy-ci dans la maison de la Visitation, où j'ai été amenée par les ordres du Roy. Et ne sachant point sy, dans un âge si avancé que celuy où je suis, et dans la perte que j'y ai faite de ma santé dès le lendemain que j'y suis entrée, je n'y finirai point mes tristes jours, sans avoir aucun témoin de ma persévérance dans la Religion où Dieu m'a fait la grâce de naître, que j'ay toujours constamment professée, et que je professeray jusqu'à mon dernier moment. Je prie tous mes proches et amis de ne point ajouter de créance à tout ce que l'on pourrait dire de contraire à cette sainte résolution, et à la déclaration que je fais icy, saine d'esprit et d'entendement. Que moy, *Marguerite de Behringen*, veuve de *M. de la Luzerne* depuis trente et une années, fais une entière donation de mon âme à Dieu mon Créateur, à Jésus-Christ mon Sauveur, et au Saint-Esprit mon Consolateur, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu béni éternellement, et luy consacre le reste des jours qu'il me laissera sur la terre, pour le servir dans la pureté de la vraye religion enseignée par Jésus-Christ et ses apôtres, dont il m'a honorée dès ma naissance, avantage dont je ne lui en peux rendre d'actions de grâces qui ne soient inférieures à ma reconnaissance, et de ce qu'il a plu à sa divine bonté

[1] Cet en-tête est écrit de la main de Mirmand, sur le petit cahier jauni qui renferme le testament de Mme de Beringhen. Plusieurs corrections sont aussi de sa main.

me fortifier si puissamment en la sainte profession d'icelle, que ni les promesses du monde, ni ses menaces ne m'ont jamais pu ébranler. Car j'ay appris de mon seul et divin docteur de ne point craindre ceux qui ne tuent que le corps et qui ne sçauraient rien faire davantage. Car qu'est-ce qui pourrait me faire douter d'une Religion qui n'a pour objet de son adoration que Dieu seul, pour médiateur et pour intercesseur dans ses prières que le fils Éternel du Père Céleste, pour fondement de sa foi que la parole et l'Écriture divinement inspirée, pour sacrifice expiatoire, que la mort de Jésus-Christ sur la croix, pour purgatoire que son divin sang, pour satisfaction à la justice divine, que celle de ses bienheureuses souffrances, pour culte que le service en Esprit et en vérité, dégagé de toutes les inventions humaines, pour langage que celuy que j'entends, et dont l'employ me peut également instruire et édifier.

Voilà le plan de ma Religion, où je ne trouve rien à reprocher, rien qui puisse faire la moindre peine à ma conscience. Je la soutiendray donc jusqu'au dernier soupir, et m'estimeray très heureuse de souffrir pour une si juste cause, et grâces à Dieu je sens mon cœur capable de soutenir quelque chose de plus effrayant qu'une longue détention.

Et y a-t-il apparence qu'elle puisse être longue, puisque j'ay atteint l'âge que l'Écriture-Sainte et la nature ont assigné aux plus vigoureux?

Quel honneur sera-ce pour moi, misérable créature, après avoir consacré ma vie au service de mon Dieu, de pouvoir consacrer mes dernières années à sa gloire, et à la confirmation de la vérité que j'ai professée, et où j'ay cherché soigneusement à m'instruire, depuis que je suis parvenue en âge de raison, et qui m'a si fortement attachée à mon divin Sauveur, qu'il m'est gain à vivre et à mourir, et que rien ne m'en pourra jamais séparer.

Car, hélas ! quand aurons-nous payé à notre grand Dieu ce que nous lui devons, et quand avons-nous souffert pour notre divin Sauveur autant qu'il a souffert pour nous?

Médite donc souvent, mon âme, la passion de notre divin Rédempteur, et la constance de tant de martyrs qui ont tant enduré pour lui, et qui sont demeurés victorieux. Ils faisaient leur devoir, et leur devoir de ce temps-là est le nôtre d'aujourd'huy ; pourrais-tu donc, sans crime, refuser cette glorieuse conformité des souffrances de notre Sauveur, dont les premiers chrétiens se sont fait tant d'honneur? Et en cet égard Saint-Paul disait que Dieu nous a prédestinez à être rendus conformes à l'image de son Fils, et ailleurs, je m'éjouis maintenant en mes souffrances desquelles il disait: nous sommes toujours plus que vainqueurs par celuy qui nous a aimez. Enfin mon âme, considère bien qu'une détention dans un couvent n'est qu'un petit endroit de conformité avec mon Sauveur. Je suis prête de luy sacrifier, après ma liberté, mon repos, ma vie et mon corps ; et enfin si je ne suis point appelée à l'honneur du martyre, je le ferai pourtant souffrir à mon cœur, et luy représenteray sans cesse les gehennes et les roues de tant d'excellents martyrs. Oui, mon cœur, je te le dis ; voilà ce que tu devrais souffrir, si Dieu ne t'épargnait, et

tu te dois mettre dans la même disposition où tu devrais être, si tu étais destiné à subir ces terribles, mais glorieux supplices. Représente-toi, mon âme, les glorieuses couronnes qu'il prépare à notre fidélité. Sois fidèle, dit-il, jusques à la mort et je te donnerai la couronne de vie. Celuy qui vaincra je le ferai seoir sur mon trône! Courage donc, mon âme, tu as déjà la main sur la couronne. Je désire et demande ardemment et de tout mon cœur qu'elle ne me soit point ravie, et que ni la mort, ni la vie, ni principautés, ni puissances ne me puissent jamais séparer de la dilection que Dieu a déployée envers moy, pauvre et misérable créature, ayant donné son fils à la mort pour me donner la gloire du ciel; et en attendant l'effet de cette bienheureuse espérance et la résurrection de ce corps infirme, je recommande et remets mon âme entre les mains de mon Créateur et de Jésus-Christ mon Sauveur. Sa face est un rassasiement de joye. — Il y a plaisance en sa dextre pour jamais.

O mon Sauveur! fais que cette sainte méditation soit le continuel objet de ma pensée et de mes désirs; mais surtout qu'à ma dernière heure, je te puisse embrasser par une vraie et ardente foy, que je mette toute ma fiance au sang précieux que tu as répandu pour moy; afin que je sois trouvée en toy, ayant, non ma justice qui est de la loy, mais celle qui est par la foy en toy, qui m'as aimée et qui t'es donné pour moy.

Seigneur Jésus, reçois mon esprit, viens, Seigneur Jésus, viens. Amen!

Je ne parle point icy de mon corps, ne sachant s'il aura l'honneur de la sépulture. J'ai sujet d'en douter, si je meurs dans le lieu où je suis présentement, où je suis prisonnière depuis le 5 juillet 1686. S'il plaisait à Dieu que je n'y mourusse point, je sentirais vivement cette grâce; sinon vivante ou mourante, je me remets entièrement à sa sainte et divine volonté, que je trouverai toujours, quoiqu'il m'arrive, bonne, plaisante et parfaite.

Étant très assurée que ceux qui dorment en Jésus-Christ, Dieu les ramènera aussi avec luy, et que mon Dieu ne m'abandonnera point au sépulcre, et qu'il faut que ce corruptible icy revête l'incorruption.

Signé par moy Beringhen, le 15 juillet 1686.

Post scriptum. — Je conjure encore une fois mes proches et mes amis, que si dans le malheur de mourir dans cette maison de la Visitation, on voulait accuser les derniers moments de ma vie d'avoir changé ce que je viens de confesser et déclarer cy-dessus, de la ferme et constante profession de la Religion enseignée par Jésus-Christ et par ses apôtres, ils me fassent la justice de n'en rien croire, car j'ay, en tout le cours de ma vie, tellement cherché à m'instruire de la Religion Romaine, pour ce que d'elle dépendaient tous les avantages de la vie temporelle, que l'ayant connue à fond, j'ay si bien vu que je n'y pouvais faire mon salut, que rien n'est capable de me faire changer la sainte résolution d'y persister jusques à mon dernier moment. Et je le proteste, déclare et signe encore de ma main, le 5 septembre 1686. — *Beringhen.*

Je prieray ardemment Dieu jusqu'à mon dernier soupir de mourir de la

mort des justes, et de finir en lieu où je puisse être assistée de ces fidèles Pasteurs qu'il nous avait donnés.

Note finale de la main de Mirmand :

« Cette dame persista toujours dans ces saintes dispositions ; elle sortit du couvent par les soins de M. Le Premier qui était son frère, et mourut dans sa maison, à Caen, dans l'année 1688. »

N° 32.

Liste des personnes de distinction d'origine française, qui habitaient Prenzlau de 1688 à 1738.[1]

1. *Nicolas d'Artèze*, maréchal des logis dans les grenadiers à cheval, mourut le 10 août 1713, à l'âge de 72 ans.
2. *Du Bourguet de Bassompierre* était ici en 1708.
3. *Jean de Barbier*, natif de Verviers en Flandre, était ici en 1693.
4. *Louis de Baudan*, capitaine de cavalerie, était ici en 1701.
5. *François de Baudan de Claris* était ici en 1710.
6. *Mlle de Bellac* était ici en 1705.
7. *N. de Boisrobert* était ici en 1697.
8. *N. de Boistiger*, capitaine au service de l'Électeur Frédéric III, était ici en 1695.
9. *Charles de Brigny*, seigneur de *Malbos* et du *Meglet*, lieutenant de cavalerie dans le régiment Royal-Piémont et capitaine-lieutenant dans les grands mousquetaires, mourut le 8 octobre 1700, à l'âge de 60 ans.
10. *Suzanne de Cadeilhan*, née de Vins, native de Villette en Nivernais, mourut le 6 août 1726, à l'âge de 73 ans.
11. *Suzanne de Cadeilhan*, native de Cadeilhan en Guienne, mourut le 28 décembre 1730, à l'âge de 78 ans.
12. *Phinées de Cadeilhan*, capitaine de cavalerie, natif de Marvat en Gascogne, mourut le 14 novembre 1732, âgé de 80 ans.
13. *N. de la Calbreide*, grand mousquetaire, mourut le 8 septembre 1688.
14. *Pierre de Chambaud*, seigneur de Chavier, natif de Saint-Albane, dans le Vivarais, capitaine au service du roi de Prusse, mourut le 23 décembre 1740, âgé de 71 ans.
15. *Pierre de Claverie*, grand mousquetaire, natif de Mazères, dans le comté de Foix, mourut le 24 janvier 1699, à l'âge de 25 ans.

[1] Cette liste, tirée des archives de la Colonie française réformée de Prenzlau, a paru dans la *Französische Colonie*, 1889, p. 113.

16. *Madame de Comte, née de Mirmand*, était ici en 1692.

17. *Louis Debedos de Hauterive* était ici en 1699.

18. *David Dupuit*, seigneur de *la Chapelle*, de *la Roche* et autres lieux, natif de la Roche en Guienne, capitaine de la cavalerie, mourut le 14 janvier 1699, âgé de 67 ans.

19. *Jacques de Fouquet*, natif de Saint-Hippolyte en Languedoc, capitaine dans les grands mousquetaires, mourut le 30 mai 1740, âgé de 94 ans.

20. *Henri Fournier*, grand mousquetaire, natif de Cajarc en Quercy, mourut le 23 juillet 1714, âgé de 65 ans.

21. *Charlotte Louise de Hallart*, native d'Arnheim, fille de messire de Hallart, gouverneur de la dite ville, mourut le 11 janvier 1693, âgée de 24 ans.

22. *Catherine de Laly*, native de Pontour en Périgord, fille du marquis de Laly, mourut le 15 mai 1699, à l'âge de 45 ans.

23. *Armand de Laly*, lieutenant colonel de cavalerie au régiment du roi de Prusse, mourut le 28 août 1714, à l'âge de 60 ans.

24. *Saint-Georges de Laly*, seigneur de *Doursal*, natif de Linde en Périgord, capitaine au service du roi de Prusse, mourut le 18 mars 1721, à l'âge de 61 ans.

25. *N. de Lancizolle* était ici en 1697.

26. *Frédéric Bérenger de Langes, baron de Viole, seigneur de Beaufain et Piquet,* avait été procureur général au parlement d'Orange, et était ici en 1707.

27. *Pierre de Lautrec*, capitaine, natif de Roquesserrière en Languedoc mourut le 20 décembre 1728, âgé de 78 ans.

28. *César de Lautrec*, capitaine de cavalerie, natif de Roquesserrière en Languedoc, mourut le 6 mai 1731, âgé de 68 ans.

29. *Jeanne de Lautrec*, veuve de *Jacques Rainet*, docteur en médecine, native de Castres en Languedoc, mourut le 13 juillet 1740, à l'âge de 75 ans.

30. Henri de Mirmand, seigneur de *Vestric*, diocèse de Nîmes en Languedoc, conseiller de cour et d'ambassade de S. M. le roi de Prusse, mourut en Suisse, 1721.

31. *Jacob de Montfriand*, seigneur de *Saint-Germain de Chambon*, mourut le 6 mars 1724, âgé de 76 ans.

32. *Barthélémy Morel*, gentilhomme, mourut le 15 septembre 1717, à l'âge de 60 ans. Il était fils de Jacques Morel et de Marie le Duchat.

33. *Gabrielle de Morin*, native de Sommières en Languedoc, mourut le 9 septembre 1723, âgée de 85 ans.

34. *Charles Péricard*, grand mousquetaire, natif de Sedan, mourut à Prenzlau, le 10 avril 1699, à l'âge de 22 ans.

35. *Samuel de Pons*, seigneur de *Cise* et de *Flaix*, natif de Flaix en Brie, était ici en 1707.

36. *Théophile de Perrier*, capitaine quartier-maître au régiment des grands mousquetaires, natif de Pau en Béarn, était ici en 1708.

37. *Jean de Preyssac*, seigneur de *Cadeilhan* en Guienne, natif du même lieu, capitaine dans le régiment du duc de Holstein, était ici en 1700.

38. *Phinées de Preyssac*, seigneur de *Cadeilhan* en Guienne, natif du même lieu, fils de Pierre de Preyssac et de Perside de Lupe, capitaine d'infanterie, était ici en 1700.

39. *Josué de Renouard*, seigneur de *la Viville*, natif du Breuil en Angoumois, capitaine de cavalerie, était ici en 1702.

40. *Daniel de Renouard*, du Breuil, major au service du roi de Prusse, mourut le 5 décembre 1725, âgé de 60 ans.

41. *Josué de Renouard*, seigneur de *la Viville*, natif du Breuil en Angoumois, major au service du roi de Prusse, mourut le 9 décembre 1738, âgé de 78 ans [1].

42. *Renée de Sarrazin* de *Beaumont-Montaigne*, dame de *Chambon*, native de Loudun en Poitou, mourut à Prenzlau le 9 février 1724, âgée de 74 ans.

43. *Barthélémy Termin*, officier dans les grenadiers à cheval, mourut le 28 janvier 1712, âgé de 58 ans.

44. *Jean Tiger*, seigneur du *bois Roussigny*, natif de Morray en Normandie, était ici en 1701.

45. *Pierre Vidal*, capitaine de cavalerie, natif de Lunel en Languedoc, mourut à Prenzlau le 10 novembre 1730, âgé de 74 ans.

46. *Élisabeth de Vins*, originaire de Bourgogne, fille de Charles de Vins, seigneur de Bareil et de Villette, mourut le 24 juillet 1700, à l'âge de 50 ans.

47. *Frédéric Louis de Vins*, seigneur de *Bareil* et de *Villette*, natif de Halié en Bourgogne, mourut à Prenzlau le 23 décembre 1710, âgé de 71 ans.

N° 33.

Lettre de Mirmand au comte Alexandre de Dohna [2].

« Berlin, 16 décembre 1710.

« Il y a longtems que je devrois m'etre acquitté de la commission que m'a donné M. de Ners, de remercier votre excellence de la protection qu'elle avoit eu la bonté de luy accorder, dans son malheureux procès de Halle. Mais comme il me faisoit espérer qu'il s'acquitteroit luy même de ce devoir, il me

[1] Probablement le même que N° 39.

[2] Mss. C. N° 17 S, p. 313.

semble que je suis en quelque maniere excusable de m'en acquitter si tard, surtout puisque je devois conter que la bonté que vous avés pour M. de Ners fairoit que vous aprendriez avec regret que son affaire n'étoit pas finie, quoy qu'il y ayt eu plus de douze jugements rendus, soit à la régence, ou en d'autres justices ; comme il a à faire à un très méchant payeur, la chicane ne s'épuise point, et l'on trouve toujours quelque nouveau moyen pour gagner du tems et faire traîner le procès. J'allay sur la fin de l'année dernière à Halle où je demeuray environ sept mois, à la poursuite de cette affaire, j'ay résolu d'y retourner encore, s'il plait à Dieu, pour tâcher de la finir, car l'état d'oppression où se trouve M. de Ners me fait pitié, n'ayant rien resçeu de ses intérêts depuis six ans. S'il venoit luy mesme poursuivre son procès, il seroit obligé de quitter un poste avantageux qu'il auroit peyne à retrouver, il consumeroit son bien à cette poursuite, et le profit qu'il ferait viendroit à cesser, de sorte que, pour pratiquer le précepte de l'Évangile, qui veut que nous fassions à autruy ce que nous voulons qui nous soit fait, j'ay creu que je devois luy éviter ce préjudice, et aller faire pour luy à Hall ce qu'il y pourroit faire luy même. Mais il faut s'il vous plaît que votre Excellence m'envoye une forte recommandation auprès de M. le président de Dankelman, afin de l'engager à terminer l'affaire au plustost et à n'accorder plus de nouveau délay à la partie de M. de Ners. Après vous avoir parlé de son affaire, Monsieur, je dois vous témoigner que j'ay apris avec une extrême joye que dans ce tems de calamité, Dieu avoit préservé non seulement votre famille mais encore vos terres, qu'il avoit accordé la même grâce à Monsieur votre frère et qu'on pouvoit regarder comme une [exception[1]] ce qui vous appartient à l'un et à l'autre. Je ne doubte pas que cette marque de la bénédiction de Dieu sur vous ne soit accompagnée de cet autre avantage, de sentir que votre cœur en est plus fortement attaché à lui et mieux disposé à le glorifier dans toute vostre conduite. Les sentiments que je conserve pour vostre Excellence m'obligent à me réjouir de cette disposition comme de la seule chose qui peut faire son véritable bonheur dans ce monde. Dieu m'a fait la grâce de me faire comprendre qu'il n'y a que nostre attachement à ce grand objet et l'assurance de notre paix avec luy, qui puisse rendre notre vie et notre mort heureuse. C'est à m'affermir dans cette assurance que j'ay destiné le tems qui me reste encore à vivre. Dans cette veüe, je ne tâche que m'occuper de ce qui convient à une personne qui ne doit penser qu'à Dieu et à l'éternité, je ne sors de ma cellule que pour m'acquitter des devoirs de la charité, sans cela je n'aurois aucun commerce avec vos grandeurs ; mais diverses occasions m'obligent d'y en avoir plus que je ne voudrois. En dernier lieu M. Jean, ministre de Brême, ayant dédié au Roy les deux derniers livres de l'Institution de Calvin, me pria de luy procurer à cette occasion un présent de S. M., pour faire imprimer cet ouvrage. Je vins icy de Prentzlau, dans le mois de juin, pour faire connoître

[1] Mot illisible.

à ce bon vieillard que je ne voulois rien négliger pour sa satisfaction, mais convaincu de l'inutilité de mes soins pour réussir dans son dessein. Cependant, contre mon attente j'ay resceu un présent de 300 escus, et cette affaire a esté cause que je me suis trouvé hors de Prentzlau, lorsque Dieu a affligé cette ville de la contagion. J'ay veu que c'a été un bonheur que j'aye pu travailler icy à remédier autant qu'il se pouvoit à la désolation de notre colonie. La mortalité n'y a été, graces à Dieu, pas fort grande, mais la cessation de toute sorte de travail a réduit nos artisans et leurs familles dans une extrême misère, de sorte qu'il faut nourrir et fournir du bois actuellement à 130 personnes, et l'on m'a fait craindre que la dépense qui va tous les jours augmentant croit à 700 R.[1] par semaine. Je tâche de trouver des moyens pour fournir pendant cet hyver aux besoins de ces pauvres gens, et j'espère que Dieu me fera la grâce d'y réussir. Outre la consolation qu'ils ont peu retirer de ce que je me suis trouvé icy dans cette triste conjoncture, il en est revenu cet avantage à M. et Mme de Beaufain qui étoient enfermés à Prentzlau, qu'après en être sortis et avoir fait leur quarantaine, j'ay obtenu du Roy pour eux et pour leur famille la permission de se retirer à Neufchatel, en attendant leur retour à Orange, ce qui me fait d'autant plus de plaisir qu'on ne laisse encore sortir personne du [pays[2]], et que si je ne me fusse avisé de faire cette demande au Roy, ma famille y seroit enfermée comme les autres. J'ai résisté aux sollicitations de M. de Beaufain, de faire le voyage avec eux, sur ce que mes soins étoient nécessaires en ce pays icy à la Colonie de Prenzlau et à M. de Ners, car il faut préférer la pratique de son devoir au plaisir d'être avec sa famille. Vous jugés bien, Monsieur, que dans les diverses affaires où j'ay occasion de m'employer icy, j'ay lieu de reconnoître combien est grande la perte que nous avons faite de votre personne, en qui nous trouvions tout ce qui pouvoit adoucir les incommodités de notre exil. J'en ay été le [témoin[3]] moy même, et outre la satisfaction que j'en recevois, j'ay eu celle de m'acquérir en ce tems là quelque part dans l'honneur de votre amitié. Trouvez bon que je vous en demande la continuation avec autant d'ardeur et de respect que je suis ... »

[1] 700 Rixdales, soit fr. 10 500.
[2] Illisible.
Idem.

N° 34.

Lettre de Mirmand à sa petite-fille Henriette de Cabrol, alors âgée de douze ans, à l'occasion de la mort de sa cousine Madame d'Ozanne [1].

« 30 août 1711.

« Votre âge ne vous dispense pas d'être attentive aux grâces que Dieu vous accorde, et qui doivent vous engager toujours plus fortement à l'aimer et à le servir. J'espère que lorsque vous aurez appris la mort de Madame d'Ozanne vous aurez senti de vous-même la nécessité qu'il y a de prendre ce parti dans la plus grande jeunesse, car puisqu'on doit s'attendre à mourir dans tous les âges, il faut penser de bonne heure à se mettre, avec le secours de Dieu, dans un état à pouvoir compter sur les suites heureuses de la mort. Je voudrais donc, ma chère fille, que vous rappelassiez souvent dans votre esprit que nous ne sommes pas au monde pour y demeurer toujours, que nous ne sommes pas faits pour la terre, mais pour le ciel, qui doit être le lieu de notre séjour pendant l'éternité, et qu'ainsi c'est de ce côté-là qu'il faut tourner notre cœur, puisque c'est là seulement que nous pouvons jouir d'un véritable et solide bonheur, pourvu que, de notre côté, nous remplissions les conditions que l'Évangile demande de nous, qui sont la repentance de nos péchés, la foi en Jésus-Christ crucifié pour nous, et un amour pour Dieu qui nous oblige à préférer à toute chose le désir de lui plaire. Lorsque ce que je viens de vous dire aura fait une forte impression dans votre cœur, vous serez dans l'impatience d'aller au ciel ; et dans quel âge qu'il plaise à Dieu de vous retirer du monde, vous le quitterez avec joie ; prenez là-dessus vos précautions à bonne heure, et ne craignez pas d'employer trop tôt votre temps à aimer Dieu et à le servir, car vous n'en sauriez faire un usage qui vous soit plus agréable, ni plus utile, surtout à l'heure de la mort, où l'on se trouve dans une grande désolation lorsqu'on ne voit pas dans la conduite qu'on a tenue quelque temps auparavant, des marques du désir de plaire à Dieu généralement répandues dans toutes nos actions.

« Pour éviter un état si triste, demandez-lui son secours pour combattre et pour surmonter le penchant que nous avons pour le monde, en sorte que vous vous regardiez comme étant dans un pays d'exil, et que vous ne perdiez jamais de vue votre patrie céleste ; avec ces dispositions vous serez dans le monde sans y attacher votre cœur, et ce sera le moyen de jouir avec plus de plaisir des avantages que Dieu voudra vous y accorder, car la crainte de les perdre n'en troublera pas la douceur de la jouissance, comme cela arrive aux personnes du monde qui en font l'objet de leur attachement. »

[1] Pap. de P. C'est une copie faite par Henriette elle-même, qui a été apostillée et corrigée par Mirmand.

CHAPITRE HUITIÈME

N° 35.

Les origines de la guerre du Toggenbourg.

La grande vallée du Toggenbourg, en majeure partie protestante, appartenait au prince abbé de Saint-Gall. Ses habitants possédaient des franchises et libertés que l'abbé chercha à leur enlever. Il exigea des corvées arbitraires pour la construction d'une route, et surtout il molesta ses sujets dans l'exercice de leur religion, si bien qu'à Zurich, Berne, Neuchâtel et Genève, l'on fit en chaire des prières publiques en faveur des peuples du Toggenbourg, exposés à la persécution.

De politique que fut la querelle au début, en 1708, elle devint bientôt confessionnelle; les grandes puissances prirent parti pour ou contre l'abbé, suivant qu'elles étaient catholiques ou protestantes. La Suisse fut profondément divisée. Berne et Zurich levèrent une nombreuse armée pour secourir les Toggenbourgeois révoltés, Lucerne et les petits Cantons en levèrent une autre, pour soutenir l'abbé. Au printemps de l'an 1712, la guerre sévit dans le nord-est de la Suisse, elle se termina le 25 juillet par la bataille de Villmergen, que les troupes bernoises, aidées des contingents de Vaud, Neuchâtel et Genève, gagnèrent sur l'armée catholique. Cette victoire fut confirmée par le traité d'Aarau, signé le 11 août; Berne exigea que le comté de Baden lui fût abandonné, afin d'assurer ses communications avec Zurich, et de tenir en échec les petits Cantons.

Berne, Zurich et Glaris eurent en commun la juridiction de la partie inférieure des bailliages libres, tandis que la partie supérieure demeurait sous la domination des huit cantons primitifs. Berne obtint de plus la co-seigneurie du Rheinthal, de la Thurgovie, de Sargans et de Rapperschwyl.

Notons que par un nouveau traité, signé en 1718, le prince-abbé de Saint-Gall rentra en possession du Toggenbourg, sous la condition d'assurer à ses sujets le libre exercice de la religion réformée, et en confirmant leurs privilèges. Quant au comté de Baden et aux bailliages libres, Berne et Zurich en conservèrent la co-seigneurie, jusqu'à la Révolution française.

N° 36.

Lettre de Mirmand à M. le comte Alexandre de Dohna[1].

« Monsieur,

« C'est avec une extrême joye, qu'on a appris en ce pays icy que Vostre Excellence devoit occuper à Berlin le poste glorieux que S. M. luy a destiné[2]. Les Suisses vous ont rendu dans cette occasion la justice qu'ils vous doivent à tous égards, et il est certain que les sentiments qu'ils témoignent sur vostre sujet, méritent bien l'amitié dont vous les honorés ; mais quelque grande que soit leur joye, monsieur, elle ne peut point entrer en comparaison avec celle que j'ay ressenty en apprenant cette agréable nouvelle ; il y a plus d'un an, qu'après avoir veu la personne de mérite, à qui vous me chargeâtes de faire vos compliments, j'eus l'honneur d'escrire à Vostre Excellence que je m'attendois à la voir dans le poste où elle est audjourdhuy[3] ; j'adjoutay à cella ce que je croyois qu'il y avoit encore à souhaiter pour le service du Roy et pour le bien de l'estat ; peut-être mon plan sera-t-il, s'il plait à Dieu, entièrement remply dans la suite, mais quoy qu'il en arrive, je suis persuadé qu'on n'en sçauroit faire de plus avantageux pour l'interest de S. M., et pour celluy du public ; Dieu vous appelle, Monsieur, à y travailler d'une manière qui sera pour vous également pénible et glorieuse, peut-être faudra-il faire violence à vostre inclination, pour vous engager de nouveau dans le tracas de la cour, et j'avoue que c'est une grande matière à réflexions ; mais au fond, quand on suit sa vocation, et qu'on ne se propose que de bonnes veues, on doit conter sur la protection de Dieu qui nous accorde son secours, à mesure que les occasions le demandent, ainsi j'espère qu'il vous faira la grâce d'estre dans le monde, sans y attacher vostre cœur, que vous fairez toute vostre gloire d'estre du nombre de ses enfants, et que vous soutiendrés ce glorieux titre par une conduite véritablement chrétienne, en sorte que vous puissiés jouyr, à l'heure de votre mort, du témoignage d'une bonne conscience et quitter la terre dans l'assurance d'être l'objet de la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ.

« Il suffit que Monsieur le Chancelier de Montmollin se présente à Vostre Excellence pour l'engager d'avoir de l'estime pour luy, d'ailleurs Monsieur le Comte Dönhoff aura pris soin de vous faire connoitre son mérite, et sur le tout vous êtes, Monsieur, le protecteur né de Messieurs les Suisses, ainsi tout cella vous obligera, sans doute, d'accorder à Monsieur de Montmollin l'hon-

1 Archives de Dohna-Schlobitten.
2 Chef du gouvernement de la Prusse orientale.
3 Everard de Danckelmann.

neur de vostre bienveillance, sans qu'il soit nécessaire que je vous la demande pour luy, quoy que je prenne beaucoup de part en tout ce qui le regarde.

« Permettés-moy de vous renouveller la prière que je vous ay faite, il y a deux ou trois mois, d'accorder vostre recommandation à M. de Chateauvieux auprès de Monsieur le Comte vostre frère, Madame la Marquise d'Arzelliers me chargea de vous la demander, et en m'acquittant de cette commission, je vous priay dans la mesme lettre, d'avoir la bonté de m'envoyer un billet, afin que Madame de Guiran, qui est une personne de qualité, de mérite, et que je regarde comme ma sœur, puisse occuper à Genève une place dans vostre tribune, lors qu'il y en aura une vacante, et comme je n'ay point receu de réponse là-dessus, je suis obligé de vous faire encore la mesme prière.

« Il me reste à vous dire, monsieur, que j'attens icy quel sera le sort de M. de Beaufain, qu'à l'âge de 62 ans que j'ay atteint, je dois regarder mon délogement comme prochain, et qu'ainsi les projets éloignés ne me concernant point, je dois conter, que je n'auray plus l'honneur de vous revoir, mais je conteray pourtant touiours sur celluy de vostre amitié, dont je vous demande la continuation, aussi bien que celle de vostre protection charitable pour nos réfugiés, qui ont un si grand besoin de vostre appuy et de celluy de monsieur vostre frère ; de mon costé, je demanderay à Dieu ses plus précieuses bénédictions pour vous et pour luy, avec autant d'ardeur que je suis. »

(Signé) MIRMAND.

« A Neufchâtel, ce 24e 8bre 1712. »

N° 37.

Brevet de Louis XV en faveur de Mirmand [1].

« Aujourd'hui, vingt-huime du mois de mars mil sept cent seize, le Roy étant à Paris, sur ce qui luy aurait été représenté de la part du Sr de Mirmand, originaire de Languedoc, et réfugié hors du Royaume pour cause de Religion, avant la Révocation de l'Édit de Nantes, que pour rétablir sa santé, il aurait besoin de prendre les eaux de Balaruc; mais qu'étant de la Religion prétendue Réformée, il n'osait aller en France sans une permission expresse de Sa Majesté, la suppliant très humblement de la lui vouloir accorder ; à quoy ayant égard, Sa Majesté, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orléans, Régent, a permis et permet au dit Sr de Mirmand de venir prendre les eaux de Balaruc et d'y séjourner pendant six mois, à condition de s'y conduire de manière qu'il n'en revienne aucune plainte, et, le dit temps passé, de sortir du Royaume, si mieux il n'aimait se convertir à la Religion catolique.

[1] Arch. de Ch., la pièce originale.

« M'ayant Sa Majesté, pour témoignage de sa volonté, commandé d'en expédier au dit S[r] de Mirmand le présent brevet qu'Elle a signé de sa main et fait contresigner par Moi Con[r]-Secrétaire d'État et de ses Commandements et finances.

(Sig.) Louis.

« *Phelyppeaux.* »

N° 38.

Lettre de Mirmand à Basnage[1].

28 février 1719.

« Quoique nous n'ayons plus de commerce ensemble, mon très cher et très honoré Monsieur, je conserve pour vous et pour votre chère épouse le même sentiment que j'aurais si nous étions ensemble dans un même lieu ; vous me donnez occasion par là de prouver qu'on peut fort bien accorder beaucoup d'amitié avec très peu de commerce ; je vous avoue pourtant que quoique le commerce ne soit pas fort nécessaire, il me serait fort agréable d'avoir de temps en temps des nouvelles [de la santé] de ma bonne amie[2] et des dispositions de son cœur, dans un temps où je pense qu'elle regarde sa fin comme prochaine ; je suis persuadé qu'elle n'a pas attendu la maladie pour tourner ses pensées du côté du ciel, et qu'elle jouit d'une grande consolation par le témoignage que sa conscience lui rend là-dessus. Je bénis Dieu des grâces qu'il lui accorde, dont je lui souhaite de tout mon cœur la continuation et l'augmentation pendant le reste de sa vie ; la mienne étant près de sa fin, car j'ai 68 ans et, outre cela, je suis attaqué d'une dysurie qui m'expose de temps en temps à des grandes souffrances ; j'en suis travaillé pendant trois semaines, après quoi j'ai du relâche à peu près pendant le même terme ; ensuite la dysurie et les douleurs reviennent. Dieu me fait la grâce de les supporter avec patience, et j'espère qu'il me continuera son secours afin que je le glorifie par ma soumission à sa volonté. Cependant mon corps se mine peu à peu par mes souffrances, et l'homme extérieur déchet, de sorte que je dois compter que mon délogement est prochain et que bientôt Dieu me délivrera de toute mauvaise œuvre et me recevra dans son royaume céleste, ce qui sera pour moi et pour mes amis un sujet de bénédictions; mais comme pendant le temps que je serai au monde, je dois m'acquitter de tous mes devoirs, j'ai cru que j'étais obligé de vous faire savoir qu'on m'a envoyé de divers endroits la copie de la lettre écrite de Nîmes, que vous trouverez dans l'autre page ; peut-être vous l'a-t-on déjà envoyée de Genève ; mais, à

[1] Pap. de P.

[2] M[me] Basnage et son mari, grands amis de Mirmand et de sa femme, les avaient eus en séjour au commencement de leur mariage.

tout évènement, j'ai cru que je devais la joindre aux représentations que je vais vous faire, et qui sont que quand on n'aurait pas reçu à Genève la lettre dont il s'agit, il me semble qu'il serait à propos de nous donner quelque mouvement pour forcer les puissances protestantes d'agir de concert auprès de Monseigneur le Régent, pour procurer à nos frères de France le libre exercice de la religion. Leur intérêt et celui de la gloire de Dieu nous engagent à ne pas demeurer les bras croisés dans une conjoncture où on pourrait espérer avec la bénédiction de Dieu, de ne travailler pas inutilement pour nos frères qui ne sont pas en état d'agir par eux-mêmes et qui auraient toujours la consolation, quelque puisse être le succès de nos soins, que nous ne les oublions pas dans la tranquillité dont nous jouissons dans notre exil. Je ne pense pas qu'il soit à propos de parler du retour des réfugiés dans leur patrie, non seulement parce que cela pourrait produire un mauvais effet dans les pays qui nous ont donné retraite, mais encore parce que je tiens pour maxime que tant que la religion romaine sera dominante en France, on n'y peut compter sur aucun rétablissement solide ; mais quoiqu'il ne le fût pas, il ne laisserait pourtant pas d'être avantageux à ceux qui sont dans ce royaume. S'il faut faire des diligences auprès des puissances protestantes, ce ne sont pas, à mon avis, les réfugiés qui sont dans leurs états qui doivent en être chargés ; il est à propos que ces représentations viennent de ceux de Genève et de Suisse qui n'ont pas à garder la même mesure avec leur souverain, et qui, par le voisinage de la France, sont mieux instruits qu'ailleurs du triste état où sont nos frères en ce pays-là. C'est une chose à examiner s'il serait à propos de joindre à la demande que nous ferions pour eux, celle de permettre aux réfugiés de jouir de leurs biens en France et d'en disposer comme les messieurs d'Orange, ou s'il faudrait renvoyer cette demande à une autre fois. J'ai communiqué mes sentiments à M. le marquis Duquesne pour en conférer avec nos réfugiés de Genève ; mais il me paraît qu'ils se rebutent de l'entreprise par les grandes difficultés qu'on y trouve ; une chose qui contribue le plus à leur faire perdre courage, c'est que dans le temps où la France souhaitait avec tant d'ardeur la quadruple alliance, LL. HH. PP. la lui ont accordée sans en tirer le moindre avantage pour la religion. Si vous approuvez la proposition que je vous ai faite, ayez la bonté de m'envoyer la minute de la lettre qu'il faudrait écrire aux puissances protestantes et joignez-y en une pour M. Duquesne, afin de lui inspirer un peu de vigueur.

« Comme je suppose que vos sermons sont achevés d'imprimer et que je compte que vous (avez) dessein, ou que vous devez l'avoir, de le joindre aux deux volumes que vous m'avez déjà donnés ; je vous indique la voie de M. Couvreux, banquier à Francfort, pour le faire tenir à MM. Blanchenay, marchands à Morges, pour M. de Mirmand, et je vous remercie par avance de cette nouvelle marque de votre amitié qui m'est d'autant plus chère qu'elle peut m'être fort utile ; recevez mes très humbles compliments pour M. et Mme de la Sarra avec toute leur suite ; assurez, je vous prie, M. Saurin de la conti-

nuation de mon amitié, et comptez que je suis toujours de tout mon cœur, mon cher Monsieur, votre humble et très obéissant serviteur. »

N° 39.

La Comtesse de Marsay.

La *comtesse de Marsay*, femme de *Armand Louis de St Georges, comte de Marsay*, née *Madeleine de Schutz*, fille d'un ministre d'État de l'Électeur de Hanovre, avait épousé à Zell un réfugié de marque. Le comte de Marsay 1680-1762, était fils de Louis de St Georges, Seigneur de Marsay, gentilhomme protestant du Poitou et de Louise de Lescours. Leur château servit de refuge à un grand nombre de protestants jusqu'au mois d'octobre 1685, où il fut occupé par les dragons. Louis s'enfuit à Paris avec sa famille, s'y cacha, et, retenu par la gravelle, il y mourut en 1701, tandis que sa femme, avec sept de ses enfants, gagnait la Hollande. De là elle passa à Genève, puis à Zell, auprès de la duchesse de Brunswick, où son fils aîné, Armand-Louis, vint la rejoindre, après avoir réussi à vendre sa baronnie de Nieul. Celui-ci se maria à Zell avec Madeleine de Schutz et vint à Genève, où il fut nommé résident britannique en 1717; homme fort considéré, autant par la ferveur de ses convictions religieuses que par la douceur et la fermeté de son caractère, il obtint la bourgeoisie de Genève. Sa femme, Madeleine, décédée en 1719, fut enterrée au Cloître, en considération de sa naissance. Les lettres et le testament qu'elle a laissés respirent une profonde piété, et c'est la relation de ses derniers moments que Mirmand envoie à sa petite-fille, Henriette, en l'annotant ainsi : « Derniers discours de Madame de Marsay. » La jeune comtesse, enlevée à son mari et à ses enfants au milieu d'une brillante position, manifeste en face de la maladie et de la mort des sentiments de piété remarquables. Elle fait ses adieux à sa famille et s'éteint paisiblement, assistée par le digne ministre qui a fait le récit de sa mort. Ce récit nous a été conservé dans les Pap. de P. — (*Fr. Prot.* IX. 83. — D. de Bray, pasteur. *Journal de Jean Migault* ou *Malheurs d'une famille protestante du Poitou*. Genève, et Paris, 1854.)

N° 40.

Aperçu des sommes obtenues par Mirmand et quelques autres Français en faveur des réfugiés.

A. — Sommes versées par les États Protestants.

B. — Sommes recueillies et distribuées par Mirmand.

A

		Valeur actuelle.
1693-94 — 2000 Livres Sterling sont données par Guillaume III pour aider les magistrats suisses à garder et entretenir les réfugiés chez eux. Quoique cet argent, détourné de sa destination, n'arrivât pas aux magistrats de la Suisse, il fut néanmoins employé en faveur des réfugiés ci	Fr.	150.000 —
1693 — 40,000 florins de Hollande (soit environ 50,000 francs ou livres) sont accordés, à la sollicitation de Mirmand, par les États-Généraux, pour transporter les réfugiés en Irlande [1]	»	255.600 —
1697 — 100 florins de Hollande sont donnés à Mirmand, pour la marquise de Miseré, par les États de Gueldre.	»	640 —
plus une pension d'environ 500 livres (fr. 2.500); soit celle de M. de Quinsac, laissée vacante par sa mort, soit une autre. A supposer qu'elle en ait joui durant cinq ans, cela fait [2]	»	12.500 —
1698 — 6000 florins de Hollande sont mis à la disposition de Mirmand, pour les officiers français qui avaient servi en Angleterre ; don des États-Généraux. . . .	»	38.340 —
Ceux-ci constituent ensuite un fonds de 20,000 Écus (Rth.) pour faire des pensions à ces mêmes officiers	»	300.000 —
A reporter.	Fr.	757.080 —

[1] Mirmand dit, dans une de ses lettres, que 250 personnes ont déjà été transportées en Angleterre sur ces fonds, et qu'il demande la même faveur aux États-Généraux pour un autre groupe d'émigrants.

[2] Voir App. N° 1. Mémoires de Mirmand, p. 22.

Report.	Fr.	757.080 —
1714 — Pension de 50 Rth. par an, accordée par Berne et les Cantons évangéliques au ministre S. Asimont, à la requête de Mirmand. Comptée de 1714 à 1724[1], année de sa mort, 500 Rth.	»	7.500 —
Ensemble	Fr.	764.580

B

Sommes recueillies et distribuées par Mirmand. — Les comptes de bienfaisance de Henri de Mirmand. 1688-1721.

Outre les sommes précédentes, nous avons ici le relevé de celles que Mirmand a réunies pour ses coreligionnaires indigents, et qu'il leur distribuait journellement, y compris ses propres dons. Sauf les deux premières qui sont de provenance générale, et pour lesquelles Mirmand a eu des collaborateurs, toutes les autres sommes lui ont été spécialement confiées, ou ont été fournies de sa bourse.

Les nombreux comptes de bienfaisance laissés par Mirmand, leur exactitude, le soin qu'il prenait d'y joindre les reçus des donataires ou les attestations des consistoires, nous avaient frappée dès longtemps. Aussi cherchions-nous à en faire un résumé ; mais la difficulté d'évaluer les diverses monnaies d'après lesquelles ils étaient établis, en faisait pour nous lettre morte. Rixdales, florins, marcs, livres tournois ou livres sterling de ce temps, ne nous disaient rien. C'est ce qui nous a engagée à entreprendre le travail sur l'*Évaluation de la livre tournois et des monnaies en usage dans les pays du Refuge.* (N° 2 de cet App.) Une fois la méthode trouvée, les comptes de Mirmand s'éclaircirent facilement.

Notons qu'en ce qui concernait sa propre tenue de maison, Mirmand n'a laissé aucun livre de dépense ; mais dès qu'une somme de quelque importance lui était confiée pour ses frères en la foi, il en établissait un compte spécial tant pour sa décharge personnelle que vis-à-vis des autres, trouvant qu'on ne peut être assez scrupuleux quand il s'agit des deniers des pauvres. Quant aux

[1] Notons encore en 1713 le succès des démarches de Mirmand à Berlin, pour rétablir les pensions des officiers retraités qui avaient été diminuées des deux tiers, lors du changement du règne. Grâce à son influence, les officiers sans ressources reçurent leur paie intégrale. A supposer qu'ils aient vécu encore une dizaine d'années, cela dut faire au moins 5500 Rth., soit

	Fr.	82.500 —
En 1714 — Il y eut aussi la pension allouée par le roi d'Angleterre à M. de Bézuc, grâce aux soins de Mirmand. On peut l'estimer à 500 livres pendant 10 ans, soit 5000 livres . . .	»	25.000 —
Total	Fr.	107.500 —

Nous nous bornons à rappeler ces deux postes pour lesquels manquent des données précises.

secours minimes délivrés sans reçus aux réfugiés, il les inscrivait soigneusement, avec le nom du donataire en regard. Il nous a conservé ainsi près d'un millier de noms de Français exilés, sans compter ceux des listes de la collecte de Hambourg qui en comprennent treize cents, répartis sur 904 familles. La place nous a manqué pour publier ces listes, ainsi que le temps d'identifier ces noms.

1688-1690 — L. 679,17 sols. *Fonds du Consistoire de Nîmes*		
L. 103.— Intérêts du dit fonds		
L. 782,17 sols. Total, valant en francs .	Fr.	3.914 25
1689-1691 — L. 5513,05 sols. *Collecte de Hambourg*		
L. 168, 8 sols, 8 deniers. Intérêts de la dite somme		
L. 5681,13 sols, 8d. Total	»	28.408 30
1691 Sept. 14. — L. 160. Envois à Lussac, à Vevey, et à Astruc, à Nyon [1]	»	800 —
1693 Février — 250 Livres Sterling, don de l'évêque de Londres à Mirmand, pour les réfugiés sortis du Piémont en 1692. — Il produisit L. 3214,8. [2] soit . .	»	16.072 —
1694 Février — 1167 Rth. 23 groschen reçus d'Angleterre, par Mirmand, pour les réfugiés de Suisse, qui passèrent l'hiver à Erlangen et Schwabach, soit au change L. 3504,9 [3]	»	17.522 25
1694 Juillet 8 — Envoi de Mirmand à Bruguier Genève, pour réfugiés . . . . L. 49,15		
20-30 Oct. — Envoi du même à Rouvières, Genève, pour des pauvres de Nîmes, » 36,—		
soit [4] . . . . L. 85,15	»	428 75
1695 — L. 150. Legs de M. de Sisterce à Mirmand, pour ses pauvres	»	750 —
A reporter.	Fr.	67.895 55

[1] C'est d'autre argent que celui de la collecte. La source n'en est pas indiquée. — Mss. C., No 17 S, p. 115. Quittance de Lussac à Mirmand. — *Ibid.*, p. 105. Quittance d'Astruc au même.

[2] *Ibid.*, p. 191. Compte signé d'Arzeliers et Mirmand, pour les versements qu'ils firent de cette somme, à Posley, envoyé britannique à Turin, ou à son secrétaire Dubourdieu.

[3] *Ibid.*, p. 171.175. Compte de l'emploi de cette somme, qui fut envoyée à Erlangen, Schwabach et Zœst, moins Rth. 66,23, distribués aux réfugiés de passage à Wesel, et 11 Rth. 30, perte au change. Cet argent provenait-il des 2000 £ du roi d'Angleterre ? En ce cas il y aurait double emploi... Était-ce un nouveau don de l'évêque de Londres ?... Et Mirmand a-t-il touché pour ses pauvres d'autres fonds que ceux indiqués ici et dont la mention ne nous est pas parvenue ? Autant de points restés obscurs.

[4] *Ibid.*, p. 167,169. Quittances de Bruguier et Rouvières.

Report.	Fr.	67.895 55
1696 — L. 450. De S. A. E. à Mirmand, pour réfugiés, par M. de Fribourg[1]	»	2.250 —
1696 — Pension de 36 Rth. par an, de la Chambre des Réfugiés de Berlin, à Mlle de Fouqué à Wesel, par Mirmand. Durée six ans 1696-1701, probablement (Mlle de Fouqué secourue à Londres en 1702), soit Rth. 216	»	3.240 —
1696 — 50 Rth. à Mlle de Rossières.[2] 30 Rth. à Mlle d'Arlaud.[3] 80 Rth. Don de l'Électeur par Mirmand . . .	»	1.200 —
1692-1697 — Dons recueillis par Mirmand pendant son séjour à Wesel (joints à ses propres contributions) provenant des régiments de Galway, Lottum, Varennes, Briquemault, Duhamel, Veynes, du landgrave de Hesse, d'une collecte, et de divers L. 3.427,12 sols	»	17.138 —
Emploi de cette dernière somme : 600 L. à Posley, pour les 50 familles Dauphinoises en Piémont. 300 L. aux Directions françaises de Zurich et Berne. 120 L. au Consistoire d'Erlangen. 120 L. à la Chambre des réfugiés de Berlin. 24 L. ports et change. 2263 L. 12 sols distribués par Mirmand à plusieurs Consistoires, et à 4 ou 500 réfugiés.[4] 3427 L. 12 sols		
1698-1701 — Contributions de Mirmand et dons reçus par lui, pendant ces trois années : Rth. 1400 (L. 4,200) soit	»	21.000 —
Cette somme fut répartie en 600 dons, distribués à environ 465 réfugiés, tous indiqués par leurs noms, y compris 3 années de pension, à raison de 200 florins de Hollande, payée à Mme de Grandchamp.[5]		
A reporter.	Fr.	112.723 55

[1] Mss. C. No 17 S, p. 193 et 233.
[2] *Ibid.*, p. 231. Quittance du 18 février.
[3] *Ibid.*, p. 227. Quittance du 20 février.
[4] *Ibid.*, p. 207 et suiv. Compte détaillé avec les noms de tous les donataires.
[5] *Ibid.*, p. 239 et suiv. « *Rôle de ce que j'ai distribué aux réfugiés en 1698* », et jusqu'en mai 1701. De Mirmand. 15 pages de copie.

Report.	Fr.	112.723 55
1708 — Legs de Mme de Mirmand aux pauvres de Prenzlau	»	750 —
1710 — 300 Rth. Don de l'Électeur, accordé à la prière de Mirmand à M. Jean, ministre de Brême, pour lui permettre de réimprimer l'*Institution de Calvin* .	»	4.500 —
1710-1711 — 683 Rth. 22 groschen, collectés par Mirmand pour les colonies de Prenzlau, Stargard, etc., affligées par la peste. Cette somme fut envoyée au Consistoire de Prenzlau au fur et à mesure des besoins, et contre reçus.[1] .	»	10.260 —
1712 — 100 Marcs de Hambourg (ou Livres tournois), envoi de Mirmand, à Bruguier, pour le pasteur Icard.	»	500 —
1712 — 100 Livres de pension, envoi de Mirmand à Bruguier, pour une veuve (supposé cinq ans)[2] . . .	»	2.500 —
1718 — 50 Rth. Don de M. de Ners à Mirmand, pour ses pauvres, après que ce dernier eût plaidé son procès[3]	»	750 —
1721 — 7 Avril. 103 Rth. 5 groschen. Envoi de Mirmand à Berlin, pour aider à construire la maison des orphelins, contre reçu signé Balicourt, pasteur, et Ribe, secrétaire[4].	»	1.548 30
Total	Fr.	133.531 85
Soit en chiffres ronds	Fr.	133.520 —

Addition des totaux.

A. Sommes versées par les États Protestants à la sollicitation de Mirmand, etc.	Fr.	764.580 —
B. Sommes recueillies et distribuées par Mirmand . .	»	133.520 —
Total	Fr.	898.100 —

Rappelons en outre que l'influence de Mirmand fut pour beaucoup dans la décision prise pas les magistrats de la Suisse, en 1692 et 1693, de garder les réfugiés dans leur pays. De cette décision résulta la Convention entre Berne et les quatre Cantons évangéliques, de 1693 à 1699, pendant laquelle la Suisse protestante dépensa pour l'entretien de ses réfugiés fr. 1.647.400.

Par ce résumé approximatif, nous avons cherché à exprimer en chiffres le résultat qu'atteignit le dévouement de Henri de Mirmand envers ses coreligionnaires, depuis sa sortie de France à sa mort. Il est probable qu'une partie seulement de ses œuvres de bienfaisance est parvenue à notre connaissance.

[1] Mss. C. No 17 S, p. 252 et suiv. « *Compte des contributions charitables que j'ai reçues de diverses Églises pour les pauvres de Prenzlau* », etc. De la main de Mirmand. — *Ibid.*, p. 265. Reçus du Consistoire de Prenzlau.

[2] Arch. de Ch. Lettre de Bruguier

[3] Arch. de Ch.

[4] Arch. de Ch.

N° 41.

La Fortune de Henri de Mirmand et ses moyens d'existence en exil.

On aura pu s'étonner de voir Henri de Mirmand quitter la France en abandonnant ses biens, arriver en Suisse avec quatre pièces d'or pour toute fortune, obtenir du Grand-Électeur, sa vie durant, une pension à laquelle il n'a jamais touché, et néanmoins vivre en gentilhomme, voyager fréquemment, élever sa fille selon son rang et passer sa vie à faire du bien à ses frères. C'est, comme il le dit dans ses Mémoires, une merveille, dont il engage sa petite-fille à louer Dieu avec lui.

Nous avons toutefois essayé de nous rendre compte de la situation financière de Mirmand et de découvrir, grâce à ses papiers particuliers et à quelques pièces officielles, de quelles ressources il disposa pendant son exil.

État de la fortune de Mirmand avant sa sortie de France.

Selon l'antique coutume, Henri de Mirmand, comme aîné de famille, avait été mis en possession des biens de ses parents, quitte à se charger des quelques dettes dont ils étaient grevés et à compléter la dot de son frère et de ses sœurs.

Cette fortune se composait d'immeubles en tout ou en majeure partie. Il n'est pas fait mention de fonds placés, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en eût pas. Après la fuite de Mirmand, ses propriétés furent évaluées officiellement par le gouvernement, qui les adjugea à son frère François de Mirmand. C'est cette évaluation, très détaillée, qui a été retrouvée aux archives de Montpellier par M. Prosper Falgairolle, archiviste, en mars 1909 ; il a bien voulu nous en envoyer une copie dont voici le résumé :

Une maison et porche à Nîmes.

Les métairies de Caissargues, de Grésan, du Mas des Crottes (Grottes) avec environ 220 hectares de terre et de vigne, situés dans les environs de Nîmes.

			s.	d.
Ensemble, valeur	L.	64.348	,3,	4
Le château de Vestric avec ses terres nobles, et environ 17 hectares de terre dans le voisinage	L.	16.000	—	
Total (Évaluation officielle[1])	L.	80.348	,3,	4
A reporter . .	L.	80,348	,3,	4

[1] Archives départementales de l'Hérault, série C. N° 314, registre f° 37 à 41 pour les immeubles de Nîmes et de sa banlieue. Même registre, f° 681 à 685 pour ceux de Vestric et des villages voisins. L'Abbé Rouquette, dans le T. III de ses *Études sur la Révocation de l'Édit de Nantes*, Paris, A. Savaète, p. 160, 162, 208, donne les mêmes évaluations des biens de Mirmand.

Report . . .	L. 80,348 ,3, 4
Ajoutons la dot de Marthe d'Audiffret[1] de 42,000 livres, dont Mirmand avait touché avant sa fuite . .	L. 31.000 —
Total en livres tournois	L. 111.348 ,3, 4
Soit en francs actuels	Fr. 556.740 —

Notons que les évaluations officielles des biens des fugitifs étaient toujours faites à des taux très bas. Telle était donc la fortune délaissée par Henri de Mirmand. S'il était resté en France, ses filles auraient hérité en outre de tous les biens de leur grand-père d'Audiffret, qui paraît avoir été dans une belle situation financière.

Les moyens d'existence de Henri de Mirmand durant son exil, 1686-1721.

Les quelques centaines de francs représentées par les quatre pièces d'or que possédait pour tout bien Henri de Mirmand, en arrivant à Zurich, furent vite absorbées. Le 18 octobre 1686, il obtenait du Grand-Électeur, avec la charge à vie de conseiller de cour et de légation, une pension de 200 Rth., soit fr. 3000 —, qui fut successivement portée jusqu'en 1698 à fr. 7200 annuellement, et dont il eut le droit de jouir sa vie durant. [2]

S'il n'en profita pas, c'est qu'il comptait que son beau-père lui fournirait de quoi faire vivre ses filles et lui-même. En effet, M. d'Audiffret lui servit une pension de 1200 livres (fr. 6000), de 1686 jusqu'à 1694, l'année de sa mort. Mais, depuis ce moment, Mirmand fut privé de toute ressource venant de France, et il ne toucha plus un sou de ses biens, ni de ceux de son beau-père.

Toutefois, avant cet événement, il avait pu retirer, par le moyen de ses amis, 18,000 livres (fr. 90,000) de la dot de sa femme. Il n'a pas dévoilé de quelle façon il les reçut, par crainte des dangers que couraient les protestants restés en France en envoyant de l'argent à leurs amis fugitifs. Les intérêts de cette somme furent, dès lors, sa seule ressource pour subsister. Il l'avait placée en Angleterre, dans les tontines et les assurances sur la vie, dont le gouvernement anglais inaugurait à cette époque les premières combinaisons. Les gros revenus qu'il en retira, non seulement le firent vivre, mais augmentèrent le capital à tel point qu'il put doter convenablement sa fille Marguerite, lors de son mariage avec Charles de Cabrol. Par contrat du 18 mars 1698 [3], Mirmand constituait à sa fille Marguerite une dot de 10,000 Rth. soit fr. 150.000 valeur actuelle.

[1] Arch. de Ch. *Mémoire servant d'instruction sur les affaires de dame Jeanne-Henriette de Cabrol de Travanet en Languedoc*, par Josué de Chambrier, 1724, p. 22.
[2] Voir p. 50 de cet ouvrage, note 1.
[3] Arch. de Ch. Contrat de mariage du 18 mars 1698, fait à Wesel devant Pierre Durant, juge et commissaire de S. S. E. — Copie officielle faite à Wesel par Paul Humbert, conseiller de S. M. et juge des colonies françaises, le 28 juillet 1740.

Cette somme se composait de : 1° 4000 Rth. du chef de sa mère, Marthe d'Audiffret, versés par Mirmand à sa fille, lors de son mariage, soit en francs actuels.	Fr.	60.000 —
2° Cadeau de Charles de Cabrol à sa femme, considéré comme augment de dot, et qui ne devait pas paraître sous le nom de Cabrol ; 2000 Rth.	»	30.000 —
3° Solde à toucher par Marguerite à la mort de Mirmand, 4000 Rth.	»	60.000 —
Somme pareille	Fr.	150.000 —
Notons que par le même contrat, Charles de Cabrol assurait à sa femme, pour le cas où il mourrait avant elle, 4500 Rth. à ajouter à sa dot, soit	»	67.500 —
Cela faisait un total de	Fr.	217.500 —

C'était l'aisance assurée pour Marguerite de Mirmand, en cas de décès de son père et de son mari.

En 1698 donc, d'après les termes du contrat, la fortune de Henri de Mirmand se montait à 8000 Rth., soit fr. 120,000. S'il ne l'avait pas possédée, il n'aurait pu en disposer par un acte officiel. Dès lors il continua à augmenter par les mêmes placements, la part qui lui restait.

En 1700, Mirmand épousa en secondes noces Mlle Thioult de la Luzerne, personne fort riche. Ce mariage lui procura quelques avantages pécuniaires, qui furent toutefois moins considérables qu'on aurait pu le croire, car Mme de Mirmand mourut en 1708, laissant un testament qu'elle n'avait pas pu signer, de sorte que son mari n'entra pas en possession de sa fortune.

Durant son séjour à Prenzlau, en 1706, Mirmand fit son dernier testament[1], qui eut force de loi après sa mort, en 1721. Nous y relevons plusieurs choses intéressantes : ainsi il possédait en propre sa maison de Prenzlau et la plupart des meubles, tandis que sa femme n'avait, sur cet immeuble, qu'une créance de 553 Rth. 8 gros : (fr. 8300). Elle avait aussi quelques meubles en propre, selon un rôle établi entre les deux époux. En cas de prédécès, Mirmand laissait à sa femme la jouissance du rez-de-chaussée de sa maison, il faisait un legs à sa petite-fille *Jeanne-Henriette de Cabrol*, puis il instituait sa fille, *Marguerite veuve de Charles de Cabrol*, son héritière universelle. Voici la liste textuelle des valeurs qu'il lui laissait :

[1] Arch. de Ch. Copie officielle du testament de Henri de Mirmand, fait à Prenzlau le 26 août 1706, ouvert à Neuchâtel le 11 août 1721. L'original a été retrouvé par M. Arthur Piaget, archiviste, dans les archives de l'État, Manuel N° 16 de la justice de la ville de Neuchâtel, année 1721. Un autre testament de Henri de Mirmand, antérieur à sa sortie de France, et devenu sans valeur par cette fuite, a été retrouvé dans les archives de l'Hérault par M. Rey-Lescure, qui a eu l'obligeance de nous en faire faire la copie.

« Je laisse encore un *tailly* de cent livres sterling . . . . [fr. 7500]
que j'ai mis à la survivance sur la tête de ma dite fille.

Quarante billets de la grande loterie d'Angleterre pour le paiement desquels je dois recevoir 40 Livres sterling par an . . . [fr. 3000]
jusqu'en l'année 1710 inclusivement.

Quatorze livres sterling de rente annuelle assignée sur ma tête [fr. 1050]

Vingt-huit livres sterling, aussi de rente annuelle, assignée sur la tête de M. Jacques de Bane de Méjanes[1] . . . . [fr. 2100]
desquelles rentes, établies sur l'échiquier de Londres, j'ai acquis la jouissance jusqu'en l'année 1791.

Outre cela, j'ai acquis la rente annuelle de quarante-deux livres sterling jusqu'à la même année, établie sur la tête de dame Marie de Meaux de Briquemault[2] . . . . [fr. 3150]
et celle de quatorze livres sterling pour le même temps, établie sur celle de dame Louise de Chavanon de Chambrun[3] . . . . [fr. 1050]
desquelles deux parties, moy ou mes héritiers ne devrons entrer en jouissance qu'après la mort des dites dames de Briquemault et de Chambrun. »

Mirmand ajoute qu'il met sur un papier à part ce qu'il compte donner aux pauvres.

Il n'est pas aisé de se rendre compte de la valeur d'une fortune ainsi composée. Les rentes paraissent être placées à fonds perdus ; chaque année il en fallait mettre de côté une partie pour reconstituer le capital. Voici comment nous comprenons cet état de fortune :

100 £ mis à la tontine, ou bénéfice de survivance, sur la tête de Marguerite de Mirmand, et dont les derniers survivants auront environ 500 £ de rente jusqu'à leur mort.

40 » rente annuelle de H. de Mirmand à toucher jusqu'en 1710 inclusivement.

14 » » » » » » 1791 »

154 £ touchés annuellement par Mirmand en 1706 soit . Fr. 11.550 —
plus 28 £ sur la tête de M. Jacques de Méjanes, et après sa mort, sur celle de Mirmand qui les avait rachetées ; à toucher jusqu'en 1791.

A reporter . . Fr. 11.550 —

[1] Le pasteur de *Méjanes*, réfugié à Lausanne, parent de Mirmand par les Montcalm.

[2] *Marie de Meaux*, fille de *M. de Charni de Meaux* (le dernier du nom) était renommée pour sa charité. Elle épousa en premières noces le lieutenant-général de *Briquemault* † 1692, gouverneur de Lippstadt, distingué par son rang et par sa piété, et en secondes noces le général comte de *Dorthe* réfugié de Metz, établi à Berlin, où il parvint aux grades les plus élevés de l'armée électorale. (Er. et Recl. I. 339.)

[3] *Louise de Chavanon*, veuve du pasteur d'Orange *Jacques Pineton de Chambrun*, lequel mourut à Londres en 1689. (*Fr. Prot.* VIII, 247.)

Report . . Fr. 11.550 —

plus 42 £ sur la tête de dame Marie de Meaux, rachetées dans les mêmes conditions.

84 » 14 » sur la tête de dame Marie de Chavanon de Chambrun, rachetées dans les mêmes conditions.

84 £ à toucher après la mort de ces trois personnes . . . . Fr. 6.300 —

Soit :

238 £ Rentes totales achetées par Mirmand, pour le présent et l'avenir . . . . Fr. 17.850 —

Les rentes de Mirmand s'élevaient donc à fr. 11,550 en 1706, et devaient s'élever, après la mort des trois personnes susdites, à fr. 17,850.[1]

Huit ans après avoir fait son testament, le 30 janvier 1714, Henri de Mirmand écrivit pour sa famille un papier important, ayant pour titre : *Mémoire des rentes que je laisse à ma famille et de leur valeur*, et au-dessous : *Estat de ce que je dois laisser à ma famille après ma mort, mon dessein étant que tout ce qui ne sera pas compris dans cette feuille de papier appartienne aux pauvres de Berlin, comme il est dit dans une autre feuille.*[2]

Ce papier, le dernier à notre connaissance que Mirmand ait laissé concernant sa fortune, a ceci de particulier : à gauche sont inscrites les rentes, et à droite leur valeur en capital, ce qui nous donne la propre évaluation de Mirmand sur son avoir. Les rentes sont comptées en livres sterling d'Angleterre et en florins de Hollande, les capitaux en rixdales d'Allemagne. Nous y retrou-

[1] La grande loterie d'Angleterre fut établie pour répondre aux besoins croissants de crédit du gouvernement. Il payait un intérêt moindre que le cours de la banque, mais les porteurs de billets avaient part à la loterie. — BLOCH, dans son *Dictionnaire Général de la Politique*, dit : « Les détenteurs de rentes viagères sur une seule tête et à 14 %, sans distinction d'âge, furent autorisés à les convertir en rentes à termes, créées pour 96 ans, à la condition de payer en sus 4 1/2 fois la valeur d'une annuité. » — La *tontine*, invention d'un italien *Tontini*, était une méthode d'emprunt usitée par les gouvernements de ce temps. Elle avait pour objet de mettre en commun des fonds ou des revenus qui, après le décès d'un sociétaire, étaient partagés entre les sociétaires survivants et entre eux seuls, selon des règles posées par les statuts. La première tontine fut créée par Louis XIV en 1689, une autre en 1696. Pour la première, les souscripteurs, divisés en un certain nombre de classes selon l'âge, souscrivaient chacun à 300 livres et recevaient une annuité qui devait s'accroître de celles des souscripteurs décédés. La veuve d'un chirurgien de Paris, morte à quatre-vingt-seize ans, et dernière survivante des deux tontines, reçut dans la dernière année de sa vie 73,500 livres. On comprend ce que dit Mirmand à propos de sa fille Marguerite, que si elle était parmi les derniers survivants, elle pourrait recevoir annuellement 500 livres sterling au lieu de 100. (LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE, article *Tontine*.)

[2] Original Arch. de Ch.

vons les mêmes rentes anglaises du testament de 1706, moins celle de 40 £ qui avait pris fin en 1710, et fut remplacée par 34 billets blancs de la loterie de Londres, donnant chacun 14 shellings de revenu annuel, pendant 32 ans, et par quelques rentes de Hollande et de Hambourg. De plus, M. de Méjanes étant mort, Mirmand était entré en jouissance de ses 28 £ de rente. Notons que depuis 1706, soit dans l'espace de huit années, les rentes de Mirmand avaient augmenté de fr. 750, —. Voici le résumé de ce papier :

Rentes.		Capitaux.
« 42 £	sur l'Échiquier jusqu'en 1791, Mme de Briquemault	Les quatre articles valent ensemble :
14 »	» » 1791, Mme de Chambrun	
28 »	(sur M. de Méjanes) 1791, passées à Mirmand.	
14 »	sur la tête de Mirmand 1791. —	Rth. 11.000 —
100 »	à la tontine sur Marguerite de Mirmand . . .	» 1.000 —
23,16 shelling	pour 34 billets blancs loterie de Londres, à jouir pendant 32 ans, à partir de 1711	» 1.400 —
7,4 »	Loterie des classes, billets payables jusqu'à remboursement du capital . . .	» 660 —
229 — £	de rente, [valant fr. 17.175.] En capital	Rth. 14.060 —

plus 70 —	florins de Hollande à fr. 6,39, sur la tête de Jeanne-Henriette de Cabrol.	—	—
36 —	florins idem, intérêts de 1116 ff. de Hollande dont 900 portent 4 % d'intérêt, le reste est un revenant bon .	—	—
106 —	florins de Hollande de revenu, valant. . . . [fr.	677]	Capital Rth. 1.100 —
plus 50 —	Rth. revenu de la rente de Hambourg, valant . . [fr.	750]	» » 632 —
	[Total des rentes	fr. 18.602, des]	Cap. Rth. 15.792 —»

Rth. 15,792 (à fr. 15) de Capital, faisant en francs une somme de fr. 236,880.

Telle était la fortune de Mirmand, en 1714, d'après son propre témoignage. Mais de ses rentes il fallait encore déduire :

56 £ touchées par Mmes de Briquemault et de Chambrun, et

2 » 2 shelling, pour 3 billets de la loterie de Londres, cédés par Mirmand à Mlle Zibelin.

58 £ 2 shelling faisant à fr. 75 la £ fr. 4,365. Ainsi de fr. 18.602 de rente,

Otez » 4.365

Solde des rentes touchées par Mirmand en 1714 . . Fr. 14.237

A quoi devait s'ajouter, après la mort de Mmes de Briquemault et de Chambrun, les rentes qu'il avait rachetées de ces dames, soit. . . . . Fr. 4.200

La valeur des rentes de Mirmand serait alors de Fr. 18.437

L'avoir de Mirmand de fr. 236.880 placé en bonne partie à fonds perdus, rapportait donc environ le 8 % d'intérêt, dont il fallait économiser moitié pour retrouver le capital. Cette fortune, bien dirigée, augmenta sans doute jusqu'au décès de Mirmand, en 1721. — La part des pauvres ne fut jamais oubliée, mais ni comptes, ni mémoires, ni testament n'en précisent le montant qui resta un secret entre Dieu et lui. Il se borne à noter dans ses listes de secours aux pauvres : « J'ai ajouté ce que j'ai pu de mon argent. »

N° 42.

Restitution des biens de Henri de Mirmand et de Charles de Cabrol à Jeanne-Henriette de Cabrol, Dame de Travanet, épouse de Josué de Chambrier, leur petite-fille et fille.

Quelques débris arrachés au naufrage de sa fortune [1], et son mariage avec Françoise de Thioult de la Luzerne, avaient permis à Henri de Mirmand de vivre indépendant, sans avoir recours aux bienfaits que lui offrirent plusieurs souverains. Habile administrateur, économe pour lui, généreux pour les autres, il put maintenir sa position, et, comme nous l'avons vu, laisser à sa mort, à son unique petite-fille et héritière, Jeanne-Henriette de Cabrol, la somme de 15 792 Rth. (environ fr. 236 800 de notre monnaie), d'après ses papiers de 1714, somme qui fut probablement augmentée dès lors.

Quant à ses biens restés en France, adjugés d'abord à son frère François, ils passèrent, lors du décès de celui-ci, à des parents collatéraux, qui se les disputèrent pendant trente ans devant les tribunaux. Les démarches que fit Henri de Mirmand pour les faire rendre à sa fille, ou à sa petite-fille, étaient demeurées sans résultat, par suite de la législation de Louis XIV.

Ces biens se composaient des immeubles suivants :

1° Le château de Vestric, ses domaines et ses droits de haute, basse et moyenne justice, possédés en commun avec Simon de Guiran, co-seigneur de Vestric.

2° Une métairie, située au territoire de Caissargues.

3° Une métairie, située au territoire de Nîmes, quartier de Grésan, dite de Mirmand.

4° Une métairie, située dans les garrigues de Nîmes, au Mas des Crottes (c'est-à-dire Grottes). Chaque métairie avec ses terres et appartenances.

5° Une maison d'habitation à Nîmes, au quartier de Courcoumaire.

D'autre part, les seigneuries de La Roque de Travanet et de Saint-Pierre de Trévisy, situées dans les diocèses d'Albi et de Castres, héritage de Charles de

[1] 18 000 Livres tournois, environ fr. 90 000 actuels.

Cabrol, revenaient de droit à sa fille unique, *Jeanne-Henriette*, quoiqu'elles fussent détenues, en 1722, par une des sœurs de Charles, *Marthe de Cabrol de Laval*, veuve de *Pierre de Rotolf* (ou *Rotolp*) *S*r *d'Aymar*. Elle fit en 1716 un testament, instituant sa nièce Jeanne-Henriette de Cabrol héritière de ses biens. [1]

Malgré des difficultés presque insurmontables Josué de Chambrier, époux de Jeanne-Henriette de Cabrol, forma le hardi projet de poursuivre la restitution des biens de son épouse. Dans cette intention il fit, en 1722, un premier voyage en Languedoc, pour se rendre compte de la nature et de la situation de ces biens. Revenu à Paris vers Noël, il y attendit jusqu'au printemps de 1723 le couronnement de Louis XV, afin de présenter à cette occasion sa requête au jeune roi. Son ami et parent, Jean de Chambrier, alors Ministre-résident de Prusse à Paris, lui rendit ses bons offices, et lui fit obtenir une audience du cardinal Dubois, premier ministre, qui lui témoignait beaucoup de confiance, et auquel Josué remit son placet. La demande fut agréée, et lorsque Jean et Josué de Chambrier vinrent offrir leurs remerciements au cardinal, il répondit gracieusement à ce dernier : « Monsieur, c'est à votre nom seul que vous en avez l'obligation. »

En son conseil tenu à Meudon le 23 juin 1723, le roi signa deux brevets qui furent expédiés à Josué de Chambrier. Le premier et le plus important stipulait en faveur de *Josué de Chambrier* et de sa femme, *Jeanne-Henriette de Cabrol,* le don général de tous les biens qui avaient appartenu aux père et aïeul de celle-ci, savoir à Charles de Cabrol et à Henri de Mirmand, et de ceux qui pouvaient lui être échus en héritage en France depuis la sortie de ses parents. [2] Le second autorisait Marthe de Cabrol de Laval, veuve du Sr d'Aymar, tante de Josué et de Jeanne-Henriette de Chambrier, à leur faire donation entre vifs des biens de la famille de Cabrol, dont elle avait été mise en possession, à défaut de son frère Charles.

Ce second brevet eut son plein effet, sans difficulté. Il n'en fut pas de même du premier : les choses n'allèrent pas si facilement à Nîmes. La restitution des propriétés de Mirmand à sa petite-fille, étant chose inouïe, les hommes les plus versés dans les affaires du Languedoc ne pouvaient donner un bon conseil à Chambrier, sur la manière de faire valoir ses droits. Il agit donc à tâtons, et commença par faire enregistrer son brevet aux sénéchaussées de Carcassonne et de Nîmes, en 1723. [3] Puis il délégua dans les cinq propriétés de Mirmand un huissier chargé d'en prendre possession en son nom et en vertu du brevet royal, à lui accordé. Les détenteurs, fort mécontents, voulurent plaider ; mais

[1] Arch. de Chambrier. Testament de Marthe de Cabrol de Laval.

[2] Voir à la fin de cet article la copie du brevet dont l'original est dans les Arch. de Ch.

[3] En outre, le brevet fut enregistré au parlement de Toulouse, en 1726, quand tout eut été réglé.

Chambrier ne s'y hasarda pas ; il préféra transiger avec eux et leur donner à chacun un dédommagement équitable. De 1721 à 1726, il fit deux longs séjours en Languedoc, se remit en possession de tous ses biens, régla ses affaires, et commença peu à peu à vendre ses immeubles. La dernière vente se fit en 1758.[1] Quoique ces marchés fussent faits à de bonnes conditions, les frais et accommodements en diminuèrent le produit net qui ne fut que de cent et quelques milles Livres tournois de France.

Notons la recommandation formelle qui avait été faite à Josué de Chambrier, par le marquis de la Vrillière, de ne point divulguer son brevet, de peur qu'il ne servît à d'autres personnes, pour réclamer une semblable faveur.

L'union de Josué de Chambrier et de sa femme fut très heureuse, et dura quarante-deux ans ; ils élevèrent neuf enfants. Josué mourut en 1763, Jeanne-Henriette en 1780. Elle s'éteignit sans agonie ni souffrance, conservant dans sa quatre-vingt-unième année toute sa présence d'esprit, entourée du respect et de l'amour de ses trente-deux enfants et petits-enfants.

Cet heureux couple hérita non seulement de la fortune, mais des vertus de Henri de Mirmand ; preuve en est la disposition même de la maison de Josué de Chambrier (N° 6, rue de l'Hôpital, Neuchâtel). Outre les appartements des maîtres, elle contenait quatre logements dits « des Réfugiés », qui existent encore aujourd'hui.

En outre, les Archives de Chambrier conservent un acte de donation[2] entre vifs, fait par le Sr *Daniel Veluot*, réfugié, et sa femme *Jeanne Bugnol*,

[1] 6 Actes de vente, datant de 1724 à 1758, des propriétés de Jeanne-Henriette de Cabrol Dame de Travanet, épouse de Josué de Chambrier, dont les copies notariées se trouvent dans les Arch. de Ch. En voici l'extrait :

1° Vente de Vestric en 1724	Livres 23 000 —
2° Vente de la métairie de Caissargues, dite de Mirmand, avec ses appartenances, en 1724	» 22 200 —
3° Vente de la maison de Nîmes, en 1756	» 14 000 —
4° Vente des deux métairies de Grésan et du Mas des Crottes, avec leurs terres, en 1758	» 45 500 —
Total,	livres 104 700 —
Sur lesquels Josué de Chambrier laissa aux détenteurs de ces biens, par accommodement	livres 33 000 —
Solde,	livres 71 700 —
Vente des biens de Charles de Cabrol :	
5° Le château de Travanet presque croulé, ses droits et dépendances, et trois métairies, en 1737	livres 24 700 —
6° Le domaine de Saint-Pierre de Trévisy, avec droits et dépendances, métairies et moulin, en 1742	» 18 500 —
Produit net. Total en livres	fr. 114 900 —

Soit en francs actuels, environ fr. 500 000, vu l'abaissement de la valeur de la livre tournois au XVIIIe siècle.

[2] Acte reçu par M. Matthey notaire, le 20 mai 1734. Arch. de Ch.

de tous leurs biens, en faveur de Josué de Chambrier et de ses descendants. Les époux Veluot, venus de Langres en Champagne, n'avaient pas d'enfants; ils s'étaient établis à Boudry, où ils possédaient une maison et quelques terres. Se sentant vieux et incapables de les cultiver, ils en firent don, moyennant une rente viagère de 250 livres faibles de Neuchâtel (fr. 412 actuels environ), à Josué de Chambrier. [1] « En raison, stipule l'acte, des bienfaits que cette noble famille n'a cessé, et ne discontinue de faire, à un grand nombre de leurs frères réfugiés de France. » [2]

Brevet accordé par Louis XV à Josué de Chambrier et à son épouse, Jeanne-Henriette de Cabrol, le 23 juin 1723.

« Brevet pour le Sr Le Chambrier et la Dame son épouse,

« Aujourdhuy, vingt troisième du mois de juin mil-sept-cent-vingt-trois, Le Roy, étant à Meudon, voulant favorablement traiter le Sr Le Chambrier Gentilhomme Suisse de la ville de Neufchatel, et Dame Jeanne-Henriette de Cabrol sa femme, en considération des traitez d'alliance faits entre la France et la Nation Suisse, et à cause des marques d'attachement que la famille du d. Le Chambrier a donnez depuis longtemps aux intérêts de la Couronne, comme aussi par rapport à l'obligation où est la dame Henriette de Cabrol de suivre le domicile de son d. époux. Sa Majesté leur a accordé, et en tant que de besoin, fait don de tous les biens meubles et immeubles que les feu Sr Charles de Cabrol et la Dame Marguerite de Mirmand, de la province du Languedoc, leur père et mère, ont laissés dans le royaume, d'où ils s'étaient retirés en pays étranger pour cause de religion et où ils s'étoient mariez contre les deffenses de Sa Majesté de glorieuse mémoire, ensemble de ceux de feu Henry de Mirmand du chef de ses père et mère, et de Marthe Audiffret, leurs ayeul et ayeule maternels, qui peuvent être échus depuis la retraite de leurs d. père et mère, comme aussi des autres biens des parents collatéraux auxquels ils auraient eu droit de succéder, s'ils n'étaient points sortis du royaume, rétablissant la d. Jeanne-Henriette de Cabrol avec son d. époux dans tous les droits qu'elle aurait eus si elle était née dans le royaume, et ce nonobstant la possession où Sa Majesté apprend que les collatéraux paternels et maternels de leurs d. père et mère, ayeux et ayeules sont des d. biens, en vertu de l'édit du mois de décembre 1689, en laquelle ils ont été maintenus faute par les d.

[1] La rente s'éteignit en 1746 avec le dernier époux survivant.

[2] Parmi les nombreux papiers des Archives de Chambrier, qui nous ont fourni des données pour cet article, les plus importants sont les *Mémoires* déjà cités de Josué de Chambrier, intitulés : *Mémoire servant d'instruction sur les affaires de Dame Jeanne-Henriette de Cabrol de Travanet, en Languedoc, 1724*, et *Projet de Mémoire pour servir d'instruction sur les affaires de ma femme en Languedoc, 1726-1753.*

père et mère d'être revenus dans le temps limité par la déclaration du XXIX décembre 1698. Auxquels Édits et déclarations Sa Majesté a dérogé et déroge en tant que besoin serait à cet égard seulement, et sans pouvoir être tiré à conséquence, a relevé et dispensé le S[r] Le Chambrier et ladite Dame de Cabrol sa femme de ce qui pourroit leur être imputé au préjudice du présent Brevet par l'Édit du mois de janvier 1688, et leur permet de vendre les d. biens et d'en disposer comme bon leur semblera, à condition par eux de satisfaire aux dettes, charges et devoirs qui peuvent rester sur les d. biens et qui ont été contractez par leurs d. père et mère, ayeux et ayeules, lesquelles n'auroient pas été acquittés par ceux qui en jouissent ou en ont jouy. M'ayant Sa Majesté, pour assurance de sa volonté, commandé de leur en expedier le présent Brevet qu'Elle a signé de sa main et fait contresigner par moy Cons[r] Secretaire d'Estat et de ses commandements et finances. [1]

« Louis

Phelippeaux. »

Le Brevet, écrit sur parchemin, porte au dos « l'enregistrement officiel qui en a été fait le 7 août 1723, à la sénéchaussée de Carcassonne, et le 15 mars 1726 à la cour du parlement de Toulouse ». Un parchemin annexe, du 6 septembre 1723, constate l'enregistrement du dit Brevet à la sénéchaussée de Nîmes.

[1] Original. Arch. de Ch.

CHAPITRE NEUVIÈME

N° 43.

Réponse à une lettre d'un catholique romain. 1709.

Réponse à une lettre d'un catholique romain dans laquelle il sollicite un de ses amis réfugié de retourner en France, lui proposant comme des motifs qui doivent l'y engager : 1° La Religion de nos Pères, 2° l'autorité de l'Église, 3° le défaut de vocation dans les réformateurs, et 4° l'ancienneté de doctrine de la Religion Romaine et celle de ses édifices.

« Après vous avoir rendu compte de votre commission, je dois bien vous témoigner, mon cher Monsieur, que je regarde comme une marque de votre amitié ce que vous m'avez écrit sur le sujet de la Religion ; ces matières et plusieurs autres avaient été le sujet de mon application, avant que de sortir de France ; je m'en suis fait une étude particulière, et je trouvai tant de solidité dans les sentiments des réformés que je fus sur le point d'aller trouver M. l'Évêque de Saint-Pons dans l'espérance de l'en convaincre, sur ce que j'avais ouï dire que c'était un prélat avec qui on pouvait traiter ces matières avec beaucoup de liberté, et qui paraissait vouloir agir sans aucune prévention ; si vous vouliez bien vous en défaire, mon cher Monsieur, vous trouveriez sans doute que de là qu'une religion a été celle de nos Pères, nous ne devons pas la suivre, car cela nous mènerait jusqu'au paganisme ; et que nous devons prendre pour règle de notre doctrine les Saintes-Écritures où, comme dit Saint-Augustin, se trouvent clairement couchées les choses qui regardent la foi et les mœurs. Cette écriture a été adressée non seulement aux évêques, mais encore au peuple, de sorte que chacun est en droit d'y chercher ce qu'il doit croire et ce qu'il doit faire, pour avoir part au salut que notre Seigneur Jésus-Christ nous a acquis par sa mort. Si vous voulez vous défaire de toute prévention, vous trouverez aussi que ce n'est que de l'Église, considérée comme le corps des élus et des fidèles, de qui il est dit que les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle, et que cela ne peut être entendu d'une assemblée d'évêques et de docteurs, puisque les portes d'Enfer prévalent contre plusieurs d'entre eux par les erreurs et les vices, comme a paru dans le con-

cile de Rimini, et dans le 2e d'Éphèse. En effet, il a bien fallu que l'Écriture sainte ait été la règle de la foi des premiers chrétiens, sans aucun secours des conciles généraux, qui sont ceux que vous regardez comme infaillibles; car il n'y en a point eu pendant les trois premiers 300 ans du christianisme, et cependant il ne manquait pas en ce temps là de schismes, d'hérésies et de vices, que les fidèles rejetaient par la connaissance qu'ils avaient de l'Écriture sainte. C'est cette Écriture qui a fait connaître à nos premiers réformateurs le besoin qu'avait l'Église de la Réformation, non seulement pour les mœurs, comme vous dites, mais encore pour les choses essentielles dans la doctrine et dans le culte; ils ont fait connaître le désir qu'ils avaient qu'on travaillât à cette Réformation, pour le bien de l'Église; mais au lieu de les écouter, on a employé le fer et le feu pour leur destruction; et par ce traitement on les a mis dans la nécessité de se séparer de l'Église Romaine, pour servir Dieu conformément aux règles de l'Écriture sainte et suivant le mouvement de leur conscience. Dans cette extrémité donc le peuple aurait été en droit de se choisir des Pasteurs, puique ce droit appartient au corps de l'Église, comme il paraît par divers endroits de l'Écriture, mais il n'a pas été nécessaire d'en venir là, car tous les premiers Ministres de notre Communion étaient prêtres, et en quelques endroits, Évêques, et qu'ils ont suivi leur vocation en prêchant la pure doctrine et en tâchant de la rétablir sur le pied qu'elle était anciennement annoncée, *sic ut erat in principio;*[1] c'est cette ancienneté de la Doctrine qui se trouve parmi nous, et que vous ne sauriez nous contester, sans y renoncer vous mêmes, puisque tout ce que nous croyons, vous le croyez aussi; et que la différence qu'il y a entre nous, ne consiste que dans les additions que vous avez faites à notre croyance, au lieu que nous l'avons bornée à ce qui nous est révélé dans les Saintes Écritures; d'où il résulte que l'ancienneté des temples que nous trouvons, comme vous dites, dans les lieux de notre dispersion, s'accorde fort bien avec l'ancienneté de la doctrine que nous avons la consolation d'y entendre prêcher dans toute sa pureté; on ne nous y propose pour objet de notre adoration que Dieu seul; pour médiateur et pour intercesseur dans nos prières que le Fils éternel du Père céleste; pour fondement de notre foi que la Parole et l'Écriture divinement inspirée; pour sacrifice expiatoire que la mort de Jésus-Christ sur la croix; pour culte que le service en esprit et en vérité, dégagé de toutes inventions humaines; pour règle de notre conduite et de nos mœurs, que ce qui nous est prescrit dans cette divine parole; pour langage, que celui qui est entendu, et qui peut également instruire et édifier.

« Voilà, mon cher Monsieur, notre doctrine, où il n'y a rien qui puisse faire la moindre peine à la conscience; ne m'est-il pas permis, en vous rendant la pareille, de souhaiter que vous puissiez la goûter; j'aurais tant de raisons à vous dire pour vous y engager, que, connaissant la bonté de votre cœur, je ne

[1] Comme elle était au commencement.

désespérerais pas d'en venir à bout, avec l'aide de Dieu, si j'avais le plaisir de m'entretenir avec vous; mais quoiqu'il en soit, je ferai toujours des vœux pour votre prospérité, avec autant d'ardeur que je suis

Votre très humble, etc.»

(Pap. de P.)

N° 44.

« Sur l'Église Romaine ». [De la main de Mirmand, la date paraît être 1714. — Exposé des dogmes de l'Église Romaine, et des raisons qui ont engagé Mirmand à l'abandonner.]

Sur l'Église Romaine.

« Si Dieu avait donné à quelque compagnie dans le monde assez d'autorité pour m'obliger à me soumettre à ses décisions, je n'aurais nulle peine à les suivre ; mais puisqu'il n'a pas voulu en user ainsi et que l'Écriture sainte a été adressée indifféremment aux ecclésiastiques et au peuple pour être la règle de leur foi, je crois que c'est à cette écriture qu'il faut s'attacher, car nous y trouvons d'une manière claire les choses qui sont nécessaires à salut ; et les brebis de Jésus-Christ oyent, [entendent] sa voix et elles le suivent. Au fond, quand les hommes trouveraient qu'il y aurait des inconvénients à prendre ce parti, nous ne devons pas être plus sages que Dieu qui n'a pas voulu y remédier, et qui n'ayant donné à aucune compagnie le droit d'exiger des hommes une soumission entière en matière de religion, a voulu les engager par là à se tirer de la paresse naturelle à l'homme et les obliger à s'attacher eux-mêmes à connaître les choses où ils ont tant d'intérêt ; ainsi nous devons croire que tant que les décisions de l'Église Romaine seront contraires à ce qui nous paraît dans cette Ecriture, on ne saurait les recevoir, à moins qu'il nous paraisse que Dieu a donné à cette Église l'autorité nécessaire pour nous obliger à nous y soumettre ; c'est ce qu'il faut établir avant toutes choses et qu'on n'a jamais pu faire jusqu'ici.

« Recevoir un autre moyen pour être nettoyé de ses péchés, c'est ne reconnaître pas Jésus-Christ pour le seul moyen d'en obtenir la rémission en son sang, sans aucune distinction.

« Un autre moyen d'obtenir le pardon des péchés que le sang de Jésus-Christ ne s'accorde point avec ce qui est dit que son sang nous nettoie de tout péché.

« Confesser Jésus-Christ c'est le recevoir publiquement tel qu'il est; recevoir le purgatoire ce n'est pas dire que son sang nous nettoie de tous péchés sans exception ; c'est prendre une autre voie que celle de son sang ; ainsi, c'est renier Jésus-Christ en cela.

« Pour avoir une idée juste de ce que nous devons entendre par ces paroles : *Ceci est mon corps*, il faut remarquer que Jésus-Christ institua la Sainte Cène après avoir célébré la Pâque, et que dans cette célébration le père de famille avait accoutumé de dire : *Ceci est le pain de misère que nos pères ont mangé en Égypte*, et que par là ce pain de misère était représenté ; de sorte qu'il n'y avait rien de plus naturel que d'entendre ces paroles : *Ceci est mon corps*, dans le même sens qu'on entendait les précédentes : *Ceci est le pain de misère*, d'autant mieux qu'il n'y avait rien de plus commun dans le langage des juifs, où il n'y avait aucun terme pour exprimer *représenter*, ce qui faisait qu'on mettait à la place le mot *être*.

« D'ailleurs Jésus-Christ était à table plein de vie avec ses apôtres, peut-il venir dans l'esprit qu'il ait voulu leur dire que son corps fût dans un morceau de pain qu'il avait entre ses mains ?

« Quand Jésus-Christ dit, en donnant le pain et le vin à ses apôtres, que c'était son corps rompu et son sang répandu, il ne pouvait pas le dire à la lettre, car son corps n'était pas encore rompu, ni son sang répandu, cela ne fut fait que sur la croix, d'où il s'en suit que ces paroles doivent être prises figurément et comme une réprésentation du sacrifice de Jésus-Christ. Ce qui est dit ensuite : *faites ceci en mémoire de moi*, est une suite naturelle de cette explication, car lorsqu'on fait quelque chose en mémoire de quelqu'un, cela suppose l'absence de la personne dont on rappelle la mémoire.

« Cela s'accorde fort bien avec ce que dit Saint-Paul, que lorsque nous mangeons de ce pain et que nous buvons de cette coupe, nous annonçons la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.

« Les apôtres ne nous ont point parlé des miracles qui devaient être faits dans la suite des temps comme d'une marque de la vraie religion, au contraire, ils les attribuent aux faux prophètes ; et puisqu'il y aura des personnes qui en auront fait au nom de Jésus-Christ, qui n'auront point de part au salut, on peut dire, ce semble, que quand on en ferait de même dans une religion, il ne s'en suivrait pas de là qu'elle fût bonne.

« La règle qui nous a été donnée là-dessus, à laquelle on doit connaître la vraie religion, c'est la conformité avec la doctrine des apôtres. Si on vous évangélise autre chose que ce qui vous a été évangélisé, qu'il vous soit anathème : A la loi et au témoignage.

« Depuis l'établissement de l'Évangile, les miracles ne doivent plus être comptés pour rien, car l'Écriture sainte les attribue aux faux prophètes, à des personnes qui n'auront point de part au salut, et à l'antéchrist ; elle dit que Satan se déguise en ange de lumière, que la bête avait deux cornes semblables à celles de l'Agneau, mais qu'elle parlait comme le dragon ; sans parler ici des fourberies qui ont été reconnues sur ce chapitre, et qui donnent lieu de soupçonner les autres miracles dont on parle dans le monde. »

(Pap. de P.)

N° 45.

Réflexions sur l'incrédulité (31 décembre 1718).

[Cette méditation, de la main de Mirmand, est en quelque sorte son testament spirituel. Il l'écrivait à la veille du renouvellement de l'année, deux ans et demi avant sa mort, et elle a été précieusement conservée par ses descendants, dans les Archives de Chambrier, à Neuchâtel.]

« Qui dit véritable chrétien dit un homme qui a embrassé l'Évangile, qui croit tout ce qui nous est enseigné dans la Parole de Dieu, qui sent la grandeur de sa miséricorde en ce qu'il luy a ouvert, par le sacrifice de nostre Seigneur Jésus-Christ, le chemin à une vie éternelle et bienheureuse, ce qui fait la matière de sa joye pendant qu'il est en ce monde ; cette espérance dont son cœur est rempli luy fait regarder avec joye les approches de la mort, puisque c'est par ce moyen qu'il doit être mis en possession d'une bienheureuse éternité.

« On a donc bien sujet de croire que lorsque on a tant de peine à se résoudre à mourir, cette espérance ne soit pas fort imprimée dans le cœur, et qu'au contraire, il n'y ayt un fonds d'incrédulité qu'on ne connaît pas, mais qui ne sera pas moins funeste à ceux qui y sont engagés.

« Pour se convaincre de cette incrédulité, il faut convenir que si les biens éternels faisaient la matière de nostre bonheur, nous y penserions et nous en parlerions souvent, et nous le ferions avec la mesme ardeur que nous témoignons pour nos intérêts mondains, comme nos biens, nos honneurs et autres choses semblables. Il est encore certain que si l'on promettait dans le monde une couronne, et mesme quelque chose de beaucoup moins considérable, aux conditions que l'Évangile nous promet le salut, nous nous engagerions avec plaisir de les exécuter dans la vue de ces avantages mondains, et c'est ce que font peu de personnes dans la veue des biens éternels, ce qui marque que nous ne les croyons pas.

« Pour nous faire bien sentir nostre illusion là-dessus, supposons que l'exercice de la religion fust rétably en France, et que nous fussions tous en liberté d'y retourner, les uns dans un an, les autres dans deux, et ainsi du reste, dans des différents temps qu'il ne nous serait pas permis d'anticiper ; n'est-il pas vrai que nous nous féliciterions les uns les autres, à mesure que le temps de nostre départ approcheroit, et c'est ce que nous aurions bien plus de raison de faire, à mesure que nous approchons de nostre patrie céleste, et c'est ce que nous ne faisons pourtant pas. La raison en est que nous ne croyons pas ce qui nous en est dit dans l'Écriture-Sainte, car si nous en étions bien persuadés, rien ne nous paraîtrait plus agréable que d'aller prendre possession de cette patrie. J'adjoute à cella que lorsque nous demandons aux chrétiens en général

quel avantage leur revient-il de la connoissance de Dieu et de l'Évangile, ils répondent que c'est l'espérance de la vie éternelle qui nous y est promise; mais si cette espérance était bien imprimée dans leurs cœurs, ne feraient-ils pas leur souverain plaisir de la voir remplie, et ne regarderoient-ils pas la mort avec joye, puisqu'elle nous met en possession de cette vie éternelle; mais puisque au contraire ils la regardent avec frayeur, n'en peut-on pas encore tirer cette conséquence, qu'ils ne croyent pas ce qu'ils font profession de croire?

« Concluons donc qu'il n'y a que trop de sujet de compter sur cette incrédulité, et que pour y remédier, il faut se convaincre de la vérité de la Religion chrétienne, et pour cet effet il faut considérer que pour si peu qu'on fasse d'attention sur les cieux, la terre, la mer, la vicissitude des saisons, et l'ordre admirable qui règne en tout cela, il n'est pas possible qu'on ne se dise à soy-mesme qu'il faut qu'il y ayt un être excellent qui soit l'auteur de toutes ces merveilles, et qui, par sa sagesse et par sa puissance, les fait subsister de la manière que nous les voyons.

« Cet estre pour lequel nous ne sçaurions nous empêcher d'être remplis d'admiration, devient naturellement l'objet de notre recherche ; nous ne sçaurions le trouver parmy les dieux des payens qui sont des hommes et des dieux qu'ils font eux-mesmes; mais quand on veut s'informer si l'on ne trouverait point cet être excellent parmy le peuple d'Israel, on n'a pas de la peine à l'y découvrir, on trouve parmy ce peuple un objet de leur adoration qui s'est fait connaître aux hommes, et qui remplit parfaitement l'idée qu'on peut se faire de la divinité. On y voit d'abord un Dieu créateur du monde, qui se révèle aux hommes quelquefois immédiatement par luy-mesme, et pour l'ordinaire, par le moyen de ses serviteurs qu'il a choisis pour faire connaître à son peuple sa volonté. C'est dans les escrits de ces fidèles serviteurs que nous voyons la manière dont Dieu vouloit estre servi. Nous y voyons aussi des promesses et des menaces qui, dans la suite, ont été exécutées ; mais nous devons surtout admirer dans ces escrits les prophéties qui ont été accomplies par la venue de Jésus-Christ au monde et par sa mort. Cet accomplissement a donné lieu à la prédication de l'Évangile par le moyen des apôtres. Cette prédication, où l'on voit l'accomplissement des prophéties accompagnée des miracles que les apôtres ont faits, a été suivie de la conversion des gentils, qui était si expressément prédite sous l'Ancien-Testament, de sorte que tout cela donne un si grand poids à la prédication des apôtres, par le moyen desquels Dieu a exécuté ses promesses, qu'on se détermine sans peine à recevoir leur doctrine, comme la règle de notre foy. En effet, afin qu'elle soit ferme, elle ne doit point estre fondée sur des raisonnements philosophiques qui ne servent qu'à nous étourdir et à nous jeter dans des perplexités infinies, mais sur des fondements plus solides ; il faut pour cela quelque chose d'extraordinaire, qui captive nos esprits, et nous détermine à nous attacher à des certains objets dont l'excellence nous frappe et nous entraîne. C'est ainsi que l'Évangile s'est établi dans le monde par les miracles des apôtres et par l'accomplissement des prophéties, qui se trouve dans ce qui fait

la matière de leur prédication. On ne peut qu'être frappé de la conformité qu'il y a entre la doctrine que les apôtres annoncent et les prophéties contenues dans les anciennes écritures du peuple d'Israël, et cette conformité jointe aux miracles qui accompagnent la prédication de cette doctrine, qui sont deux choses qui ne se trouvent pas ailleurs, nous détermine sans peine à nous attacher aux apôtres et à recevoir comme la règle de notre foy la doctrine qu'ils nous annoncent. On trouve d'ailleurs tant de rapport entre cette doctrine et ce que les lumières de la raison exigent de nous, qu'on se sent plus fortement engagé à y adhérer. Nous sommes dans l'admiration en contemplant les ouvrages de la nature, qui ne peuvent être que la production d'une puissance sans borne, et les apôtres nous en découvrent l'autheur ; nous sentons notre misère naturelle, et ils nous font connoître que ce mesme Dieu, qui a fait paraître sa puissance dans les ouvrages de la nature, a déployé les merveilles de sa miséricorde dans le grand ouvrage de notre rédemption, et ils nous engagent par la considération de sa puissance, et de sa miséricorde, et des biens qu'il nous accorde en la nature et en la grâce, à lui rendre nos hommages, à le servir, et à obéyr à ses commandements. En tout cella, il n'y a rien d'abstrait et qui ne soit de la portée de tous les hommes, et comme les vignerons doivent avoir part au salut, comme les plus grands philosophes, il est de la sagesse et de la bonté de Dieu qu'il n'y ayt rien dans la science du salut qui ne puisse être compris par le commun des hommes ; et en effet cette science se réduit à connoitre la misère de l'homme, le moyen que la miséricorde de Dieu a employé pour nous en tirer par le sacrifice de nostre Seigneur Jésus-Christ, et les engagements où nous met cette miséricorde de nous consacrer à son service. C'est là le précis de ce qui nous a été annoncé par les apôtres, et lorsque, dans la sincérité de nostre cœur, nous prenons le parti de nous y soumettre, nous ne sçaurions craindre que Dieu désapprouve nostre conduite, et nous avons plutôt tout sujet d'espérer qu'il aura agréable l'attachement que nous aurons eu pour ce qui nous aura été enseigné par les apôtres, sans écouter toutes les subtilités que les hommes nous proposent pour nous engager dans des sentiments qui ne s'y accordent pas.

« Lorsqu'on est convaincu de la nécessité qu'il y a de nous attacher aux apôtres, on reconnoît la grandeur de la misère où nous étions naturellement engagés, on a recours au moyen que la miséricorde de Dieu nous fournit en Jésus-Christ pour nous tirer de la damnation éternelle qui étoit nostre partage, et pour nous mettre en possession d'une bienheureuse éternité ; mais pour être faits participants de ces grands avantages, il faut remplir les conditions qui nous sont marquées dans les escrits des apôtres. Ces conditions sont une sincère repentance de nos péchés, une ferme confiance au sacrifice de Jésus-Christ et un amour pour Dieu qui nous mette dans un état à souffrir plutôt la mort que de l'offenser de dessein délibéré. Le chrétien étant dans ces dispositions, pénétré de reconnaissance et d'amour pour Dieu, se consacre à son service, il est continuellement appliqué à la pratique de tous ses devoirs sans exception,

parce qu'il n'a rien tant à cœur que de plaire à Dieu, il conte que sa paix est faite avec lui, il regarde le ciel comme son partage, il ne le perd jamais de veue, et le but qu'il se propose, c'est d'y parvenir à la fin de son pèlerinage terrien ; l'espérance d'y estre bientôt receu fait la matière de sa joye, et comme son cœur est attaché aux biens éternels, il voit approcher sans alarme et mesme avec plaisir le temps de son délogement. S'il est exposé à des afflictions dans ce monde, il les supporte avec patience et avec la soumission qu'il doit à la volonté de Dieu ; il est toujours content de l'état où il se trouve, parce qu'ayant à cœur la gloire de Dieu sur toutes choses, il trouve occasion de le glorifier dans toute sorte d'état, et cella lui suffit. Il est vrai qu'il s'acquitte de ses devoirs avec beaucoup d'imperfection, mais comme sa piété est sincère, il espère que Dieu en couvrira les défauts par le mérite de Jésus-Christ, et les reproches qu'il se fait à cet égard ne l'empêchent pas de regarder Dieu comme son père et de se réjouir en son salut, en attendant d'être mis en possession d'une bienheureuse éternité, dont l'espérance aura fait la matière de sa plus grande joye pendant le cours de sa vie.

« *Voilà quel doit être le caractère d'un chrétien.* »

(Arch. de Ch.)

N° 46.

Prière de Mirmand (Probablement de 1710, la date est illisible).

« Seigneur notre bon Dieu et père, nous voici bien humblement abattus au pied de ton trône pour adorer ta divine majesté, pour reconnaître que tout ce que nous avons, nous le tenons de ta bonté paternelle, et pour te supplier de continuer de nous en faire ressentir les effets. Qui sommes-nous, ô notre bon Dieu, pour oser prétendre à tes grâces, de toi qui es le Dieu tout puissant, environné de gloire et de majesté, et qui, après nous avoir favorisés en tant de manières, as reçu en tant d'occasions des marques de notre ingratitude ? Au lieu d'employer notre vie à te glorifier, nous l'employons souvent à t'offenser, et au lieu d'avoir notre cœur toujours tourné du côté de notre héritage céleste, il est attaché aux occupations de ce monde que nous préférons souvent à celles où ton service doit nous engager. Nous voyons avec regret, ô notre bon Dieu, que nous t'avons offensé ; nous déplorons le dérèglement de notre conduite ; nous sentons le besoin que nous avons de ta grâce. Veuille, pour l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ, et en vertu de son sacrifice qui est le fondement de notre espérance, nous accorder le pardon de nos péchés et l'assistance de ton Saint-Esprit qui avance de plus en plus l'ouvrage de notre régénération, en telle sorte que nous ne vivions que pour toi, et que ta gloire soit le but que nous nous proposions dans toute notre conduite. Pour cet effet, imprime bien avant dans nos cœurs tous les motifs qui doivent nous

obliger à nous consacrer à ton saint service; fais-nous la grâce que nous sentions vivement la grandeur de la misère où nous étions naturellement engagés, et combien grande a été ta miséricorde de nous en retirer et de nous appeler à la possession de ces biens éternels, que notre Seigneur Jésus-Christ nous a acquis par sa mort. O notre bon Dieu, que devons-nous trouver après cela de difficile lorsqu'il s'agira d'obéir à tes saints commandements? Nous les préfèrerons à toutes choses, Seigneur, et notre plus grand plaisir sera de nous y conformer, quelque répugnance que notre chair y puisse apporter; mais nous avons besoin de ta protection puissante contre nos ennemis spirituels et notre propre corruption; accorde-nous, Seigneur, cette protection, afin que nous puissions répondre aux engagements de notre vocation, et nous préparer ainsi par une vie sainte à une mort heureuse. Fais-nous la grâce que nous regardions chaque jour comme pouvant être le dernier de notre vie: que nous comprenions qu'à l'heure de notre mort nous regarderons avec indifférence tous les objets du monde, et que nous ne serons sensibles qu'au témoignage de notre conscience. Veuille donc, ô notre bon Dieu, triompher de la corruption de notre nature, en telle sorte que nous ne sentions dans nos cœurs que les dispositions que tu demandes de tes enfants: une foi vive en notre Seigneur Jésus-Christ, un entier renoncement à nous mêmes, et un désir ardent de te plaire, afin qu'ainsi nous soyons en état de comparaître devant toi, et d'être reçus dans la possession de l'héritage céleste que tu réserves à tes fidèles après cette vie. »

(Pap. de P.)

RÉPERTOIRE

DES

NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

RENFERMÉS DANS L'OUVRAGE

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIÈME (1689-1692).

CHAPITRE CINQUIÈME

Projet de colonisation en Irlande (1692-1699).

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME (1700-1713).

CHAPITRE HUITIÈME (1712-1721).

CHAPITRE NEUVIÈME

APPENDICE [1]

NOTICES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME

[1] Avec l'Appendice commence une nouvelle pagination.

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIÈME

CHAPITRE CINQUIÈME

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME

CHAPITRE HUITIÈME

CHAPITRE NEUVIÈME

ERRATA

Page *20* ligne *31*, au lieu de *députèrent*, lisez *allèrent*.
» *21* note 2, » *Anghrim*, » *Anghrim ou Aghrim*.
» *121* » *1*, ajouter : *« Ce manuscrit, remarquable par son exactitude, est entre les mains de M. Mallet, de Genève. »* Ch. Weiss, *Histoire des Réfugiés protestants de France*, Paris 1853. T. Ier, p. 305, note 2.
» *124* » *1*, au lieu de *31 mars*, lisez *24 mars*.
» *124* » *1*, ligne *16*, ajouter : *1879, mai-août, p. 285*.
» *129* » *1*, au lieu de *offensif et défensif*, lisez *offensive et défensive*.
» *134* ligne *13*, » *il*, lisez *Modenx*.
» *134* note *1*, » *Caytea*, lisez *Cayla*.
» *149* » *2*, » *Mss. C. N° 17. — O.*, lisez *Mss. C. N° 17, O.*
» *150* » *2*, » *Sally*, lisez *Sailly*.
» *190* » *1*, » *de Chandon*, lisez *Chaudon*.
» *213* » *l. 6*, » *2e éd. l. c. 1084*, lisez *2e éd. I. c. 1084*.
» *229* ligne *15*, » *permettre*, lisez *promettre*.
» *251* note *1*, » *finissait le 25 mars*, lisez *finissait le 24 mars et recommençait le 25 mars*.
» *269* » *l. 9*, » *B*, lisez *N° 42*.
» *275* » *2, l. 3*, ajoutez *Mss. C. N° 17. M.-LXXXIII — 130*.
» *275* ligne *17*, au lieu de *Jurieu*, lisez *Derieu*.
» *275* note *2 l. 6*, » *Jurieu*, » *Derieu*.
» *283* ligne 2, § *II*, au lieu des deux lignes du titre, lisez Traité de Ryswick 1697.
» *292* note dernière *l.*, au lieu de *ège*, lisez *lège*.
» *317* ligne *2* (titre), au lieu de *1700-1712*, lisez *1700-1713*.
» *324* note *3 l. 1*, au lieu de *Ie*, lisez *le*.
» *355* ligne *16*, au lieu de *Milhaud*, petite ville en Languedoc, lisez *Millau (Aveyron)*. C'est une erreur du document. (Note de M. Fonbrune-Berbinau.)
» *358* » *14*, » *dans*, lisez *de*.

APPENDICE

Page *74* ligne *5*, au lieu de *Baudon*, lisez *Bandon*.
» *79* » *28*, » *100 000 écus*, lisez *10 000 écus*.
» *80* » *31*, » *100 000 écus*, » *10 000 écus*.
» *100* » *11*, » *700 Rth*, lisez *70 Rth*.
» *100* note *1*, » *700 Rth*, soit fr. 10 500, lisez *70 Rth*, soit fr. 1050.

MIRMAND ou MIRMAN

Générations

I

JACQUES

« Nobilis Jacobus de Mirmando miles » vint d'Allemagne en France, en 1490, il épousa le 10 jan
à Clermont en Auvergne, Isabeau de Pierrefort. (1)

II

1. **Guillaume aîné**

2. **Guillaume puiné**
Seigneur de Ro(u)biac,
ép. 1527 Antoinette de Ranchin,
à St Ambroix.

3. **Philippe**

4. **Louis**

III

A. Branche de Nîmes.

1. **Antoine**
Sgr de Roubiac,
Conseiller du roi au sénéchal
et présidial de Nîmes,
ép. 1572 Delphine de Malmont,
testa 1586.

B. Branche de St Ambroix.

IV

1. **Antoine**
15.. † 1621,
Sgr de Roubiac,
Lieutenant et juge au sénéchal
de Nîmes,
1er Consul de Nîmes en 1619,
ép. vers 1607 Marie de Boyer
de Camprieu.

1. **Justin**
1... † 1668,
Sgr du Fau, d'Aguzac,
de la Tour et de Fabiac,
ép. Anne de Chastagnier,
testa 1638.

V

1. **Françoise**
1609 † 1639,
ép. Barthélemy Icard.

2. **Jean**
1610 † 1612

3. **Jacques**
1613 † 1613.

4. **François**
1614 † 1663,
Sgr de Roubiac et Co-Sgr
de Vestric,
ép. 1645 Suzanne de Baudan.

5. **Pierre**
1617 † 1617.

6. **Isabeau**
1618 † 16..

7. **Antoine**
1621 † 1622.

1. **Jacques**
Sgr du Fau, la Saignette, etc.,
Commande un vaisseau de guerre
en 1643,
ép. 1634 Gabrielle de Piolenc
de Gaviac,
† sans postérité.

2. **Antoine**
1.. † 1668,
Sgr des Abris,
Capitaine d'infanterie,
puis de cavalerie,
ép. Marguerite de Gras,
laisse un fils, Justin, † au service,
non-marié, et deux filles, Phelice
et Jeanne, mariees.

3. **Claude**
Prieur.

VI

1. **Gabrielle**
1646 † 1702 à Delft, fugitive,
ép. 1677 Jean Comte,
receveur des gabelles à Montpellier.

2. **Jeanne**
1648 † 1672,
ep 1665 François Graverol,
Docteur en droit et Avocat.
Sa fille unique Claudine
ép. N. J. Jaussaud.

3. **Henri**
1650 † 1721,
Sgr de Roubiac, Co-Sgr de Vestric,
Conseiller de Cour et de Légation
de l'Electeur de Brandebourg 1686,
ép. 1o 1673 Marthe d'Audiffret,
2o 1700 Anne-Françoise de Thioult
de la Luzerne.
Il n'est point né d'enfants de ce
second mariage.

4. **François**
1656 † 1692,
au service à Charleville,
Capitaine de cavalerie
au regiment Dauphin-Étranger,
passe à l'Église romaine 1685,
Mort sans alliance.

5. **Suzanne**
1660 † 1717 à Berlin,
ép. 1684 Louis de Baudan,
Lieutenant de cavalerie
au Regiment « Royal-Étranger »
en France, puis Major en Prusse,
Tous deux réfugiés en 1686.

1. **Justin**
Chanoine de St Pons.

VII

1. **Suzanne**
1675 † 1682.

2. **Marthe-Louise**
1676 † 1679.

3. **Gabrielle**
1677 † ?

4. **Marguerite**
1679 † 1720 à Neuchâtel,
refugiée 1686,
ép. 1o 1698 Charles de Cabrol,
Sgr de Travanet et de St Pierre
de Trévisy,
Capitaine de cavalerie
au service de Prusse,
2o 1707 Frédéric de Béranger,
Baron de Beaufain,
Procureur général
au Parlement d'Orange,

5. **Henriette-Marthe**
1681 † 1689 à Zurich.

1. Fra

La Branche de S

Généalogie
de la famille de Mirmand.

[illegible]MAND ou MIRMAN

Générations

JACQUES

[illegible] d'Allemagne en France, en [illegible], il épousa le 10 janvier 1491?-1495?
[illegible] en Auvergne, Isabeau de Pierrefort. [illegible]

I

4. Louis — 5. Jeanne — 6. Catherine

II

[illegible]che de St Ambroix.

2. François
Sr du Fau,
Commissaire général de la marine
du Ponant 1619,
cohéritier avec son frère Antoine,
ép. 1574 Marguerite de Cabrières,
des Barons de Ribaute
et du Cheilar,
testa 16[illegible]

C. Branche de Montpellier.

3. Gabrielle
ép. 1° de Brun, S^r de St Etienne
2° de Cotelier de Peyremales

III

Justin
[illegible]

2. Jean
Sr de Lavagnac, Belarga, Plaissan
et Abeillan,
Trésorier général de France
à Montpellier en 16[illegible],
Surintendant de la maison
du duc de Montmorency 1623,
ép. le 17 janvier 1619
Marie de Grasset,
testa en 1653

IV

Antoine
[illegible]

3. Claude
Prieur

4. Charles
S^r de La Tour,
Capitaine au Régiment
de Quincé 1650,
ép. Claire de Massanes, fille et
héritière de François de Massanes,
Conseiller à Montpellier.

1. Jean-François
1632 † 1674.
Baron de Florac,
Sr de Plaissan et Lavagnac,
Trésorier de France
à Montpellier 1651,
Grand Prévôt en Languedoc 1668,
ép. 1652 Isabeau de Peyrat.

2. Gabriel
Conseiller du roi au Parlement de
Toulouse et Chanoine de Toulouse

3. François
S^r d'Adissan,
Président à la Cour des Comptes,
aides et finances de Montpellier,
Conseiller du roi,
ép. Françoise de Torches, S. P.

4. Jean
Abbé de Villemagne Largentière

5. Charles
S^r d'Abeilan,
Trésorier de France à Montpellier

6. Pons Pierre
Sr de Belarga,
Capitaine-enseigne au Régiment
des Gardes, puis capitaine [illegible]
au Régiment royal de dragons

V

Justin
[illegible]

2. Pierre-Jean-François
S^r de La Tour et du Fau,
ép. 1° 170[illegible] Jeanne de La Croix, fille
du Baron de Meyrargues d'Uzès,
[illegible] 1703,
dont une fille Claire-Jeanne,
2° 1708 Suzanne de Bouzige
de la Coste,
dont une fille Marie-Elisabeth,
et deux fils qui suivent :

1. François
Sr de Plaissan et Lavagnac,
dit le comte de Plaissan,
Capitaine de dragons dans le
Régiment Vieux Languedoc,
ép. Yolande de Portales
de la Chaise, dont il a 2 filles :
Mlle de Lavagnac, Mlle de Plaissan,
celle-ci ép. 1° d'Arènes,
2° Général-comte de Polastron.
Mlle de Polastron ép. le Duc
de Polignac.

2. Jean-Pons-Pierre
1662 † 1718,
Sr de Belarga,
Capitaine de cavalerie
au régiment Dauphin,
ép. Marie-Marguerite
de Vissec-Latude, fille du Baron
de Fontès-Latude,
de la maison de Ganges.

VI

1. François
[illegible]

2. Charles

La Branche de St Ambroix s'éteint à cette génération.

1. François
né 1703,
S^r d'Adissan,
Chevalier d'honneur à la cour des
comptes, aides et finances
de Montpellier,
ép. 4 juillet 17[illegible]
Hélène de Torches.

2. Etienne
17.. † 1791,
Colonel d'infanterie et
Brigadier des armées du roi,
Chevalier de St Louis,
émigra dans les pays du Rhin,
Chambellan de l'Electeur de
Cologne 1780,
ép. à Wesel Anna-Jeanne de Weiler
Leur seul fils :

D. Branche d'Allemagne.

VII

de Gaviac,
† sans postérité.

ép. Marguerite de Gras,
laisse un fils, Justin, † au service,
non-marié, et deux filles, Phélice
et Jeanne, mariées.

VI

1. Gabrielle
1646 † 1702 à Delft, fugitive,
ép. 1677 Jean Comte,
receveur des gabelles à Montpellier.

2. Jeanne
1648 † 1672,
ép. 1665 François Graverol,
Docteur en droit et Avocat.
Sa fille unique Claudine
ép. N. J. Jaussaud.

3. Henri
1650 † 1721,
Sgr de Roubiac, Co-Sgr de Vestric,
Conseiller de Cour et de Légation
de l'Electeur de Brandebourg 1686,
ép. 1° 1673 Marthe d'Audiffret,
2° 1700 Anne-Françoise de Thioult
de la Luzerne.
Il n'est point né d'enfants de ce
second mariage.

4. François
1656 † 1692,
au service à Charleville,
Capitaine de cavalerie
au régiment Dauphin-Étranger,
passe à l'Église romaine 1685,
Mort sans alliance.

5. Suzanne
1660 † 1717 à Berlin,
ép. 1684 Louis de Baudan,
Lieutenant de cavalerie
au Régiment « Royal-Étranger »
en France, puis Major en Prusse,
Tous deux réfugiés en 1686.

1. Justin
Chanoine de St Pons.

VII

1. Suzanne
1675 † 1682.

2. Marthe-Louise
1676 † 1679.

3. Gabrielle
1677 † ?

4. Marguerite
1679 † 1720 à Neuchâtel,
réfugiée 1686,
ép. 1° 1698 Charles de Cabrol,
Sgr de Travanet et de St Pierre
de Trévisy,
Capitaine de cavalerie
au service de Prusse,
2° 1707 Frédéric de Béranger,
Baron de Beaufain,
Procureur général
au Parlement d'Orange,
de qui elle n'a point d'enfants.

5. Henriette-Marthe
1681 † 1689 à Zurich.

1. Franço[is]
Chevalier des Al...
ép. Thérèse-Catherine de ...
(Alais) dont plusieurs enf...
bas âge. Une seule fille ...
ép. de Maubec † 18...

La Branche de St Am...

VIII

Descendance de Cabrol et de Chambrier.

1. Jeanne-Henriette de Cabrol,
1699 † 1780,
Dame de la Roque de Travanet
et de St Pierre de Trévisy,
Co-Dame de Vestric,
ép. 30 janvier 1721
Josué de Chambrier,
Conseiller d'État,
Trésorier général,
Chambellan du roi de Prusse,
† 1763.

IX

1. Marguerite de Chambrier
1722 † 1798,
ép. 1749 Isaac de Bedaulx,
Général-major en Hollande,
Colonel-commandant du régiment
des Gardes suisses.

2. Henriette de Chambrier
1727 † 1807,
ép. 1751 Pierre de Chambrier
† 1760.
De ce couple descendent tous les
membres actuellement existants de
la famille de Chambrier.

3. Charles de Chambrier
1728 † 1769,
Conseiller d'État,
Conseiller de Légation du roi
de Prusse,
ép. 1766 Ch.-Albertine de Pury,
1 fils Charles-Henry 1767-1835,
Lieutenant dans le Régiment
des Gardes suisses du Stathouder,
mort célibataire.

4. Julie de Chambrier
1729 † 1791,
ép. 1750 Abraham de Pury,
Conseiller d'État,
2 fils et 1 fille.

5. Jean-Pierre de Chambrier
1731 † 1808,
Colonel en Hollande,
ép. 1762 Salomé de Chambrier,
laisse 1 fils célibataire,
Ch.-L.-Auguste, 1776 † 1811,
et 2 filles : Mme de Sandoz Rollin
et la chanoinesse de Chambrier.

6. Sophie de Chambrier
1732 † 1784,
Sans alliance.

7. Charlotte de Chambrier
1739 † 1814,
ép. 1761 Jean-Frédéric de Pierre,
Conseiller d'État,
Procureur général,
Chambellan du roi de Prusse,
Laisse 4 fils et 2 filles.

8. Louise de Chambrier
1742 † 1807,
Sans alliance.

9. Auguste de Chambrier
1747 † 1770,
Membre du Grand Conseil
de Neuchâtel,
Sans alliance.

1. Barthélemy-Aimé
1801 † 1873,
Sgr de St Georges,
Marquis de Mirman d'Adissan,
ép. 1832 Athénaïs d'Albenas.

1. Hélène
née 1833,
ép. 1869 Louis
Comte de St Blanquat.

2. Gabrielle
1835 † 1904,
ép. 1860 Émile d'Am...
de Sérièges.

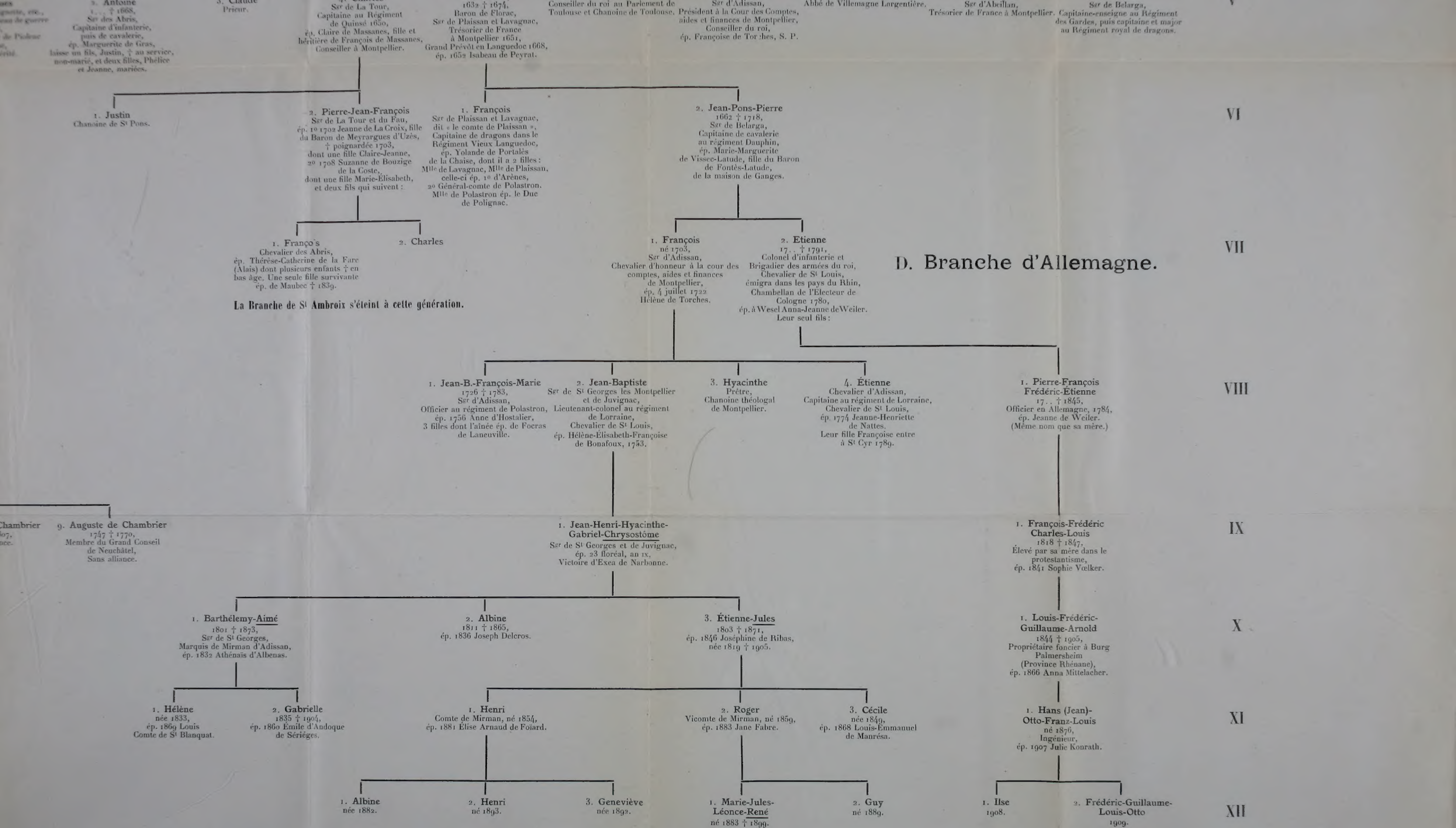
MAISON DE MIRMAND

ARMES d'or au lion de gueules, au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'or.

CIMIER. Un écusson aux armes de Mirmand, posé entre deux proboscides adossées les naseaux en haut de gueules.

SUPPORTS. Deux lions d'or armés et lampassés de gueules.

(1) Tiré de l'ancienne généalogie.
Le nom de Mirmand s'écrit avec ou sans le *d* final. Les deux orthographes sont admises dans les pièces officielles. Les membres de la branche de Nimes signaient *Mirmand*, ceux des autres branches *Mirman*.



Antoine
1... † 1668,
Sgr des Abris,
Capitaine d'infanterie,
puis de cavalerie,
ép. Marguerite de Gras,
laisse un fils, Justin, † au service,
non-marié, et deux filles, Phélice
et Jeanne, mariées.
3. Claude
Prieur.
Sgr de La Tour,
Capitaine au Régiment
de Quinsé 1650,
ép. Claire de Massanes, fille et
héritière de François de Massanes,
Conseiller à Montpellier.
1632 † 1674,
Baron de Florac,
Sgr de Plaissan et Lavagnac,
Trésorier de France
à Montpellier 1651,
Grand Prévôt en Languedoc 1668,
ép. 1652 Isabeau de Peyrat.
Conseiller du roi au Parlement de
Toulouse et Chanoine de Toulouse.
Sgr d'Adissan,
Président à la Cour des Comptes,
aides et finances de Montpellier,
Conseiller du roi,
ép. Françoise de Torches, S. P.
Abbé de Villemagne Largentière.
Sgr d'Abeillan,
Trésorier de France à Montpellier.
Sgr de Belarga,
Capitaine-enseigne au Régiment
des Gardes, puis capitaine et major
au Régiment royal de dragons.
V
1. Justin
Chanoine de St Pons.
2. Pierre-Jean-François
Sgr de La Tour et du Fau,
ép. 1° 1702 Jeanne de La Croix, fille
du Baron de Meyrargues d'Uzès,
† poignardée 1703,
dont une fille Claire-Jeanne,
2° 1708 Suzanne de Bouzige
de la Coste,
dont une fille Marie-Élisabeth,
et deux fils qui suivent :
1. François
Sgr de Plaissan et Lavagnac,
dit « le comte de Plaissan »,
Capitaine de dragons dans le
Régiment Vieux Languedoc,
ép. Yolande de Portalès
de la Chaise, dont il a 2 filles :
Mlle de Lavagnac, Mlle de Plaissan,
celle-ci ép. 1° d'Arènes,
2° Général-comte de Polastron.
Mlle de Polastron ép. le Duc
de Polignac.
2. Jean-Pons-Pierre
1662 † 1718,
Sgr de Belarga,
Capitaine de cavalerie
au régiment Dauphin,
ép. Marie-Marguerite
de Vissec-Latude, fille du Baron
de Fontès-Latude,
de la maison de Ganges.
VI
1. François
Chevalier des Abris,
ép. Thérèse-Catherine de la Fare
(Alais) dont plusieurs enfants † en
bas âge. Une seule fille survivante
ép. de Maubec † 1839.
2. Charles
La Branche de St Ambroix s'éteint à cette génération.
1. François
né 1703,
Sgr d'Adissan,
Chevalier d'honneur à la cour des
comptes, aides et finances
de Montpellier,
ép. 4 juillet 1722
Hélène de Torches.
2. Etienne
17.. † 1791,
Colonel d'infanterie et
Brigadier des armées du roi,
Chevalier de St Louis,
émigra dans les pays du Rhin,
Chambellan de l'Électeur de
Cologne 1780,
ép. à Wesel Anna-Jeanne de Weiler.
Leur seul fils :
D. Branche d'Allemagne.
VII
1. Jean-B.-François-Marie
1726 † 1783,
Sgr d'Adissan,
Officier au régiment de Polastron,
ép. 1756 Anne d'Hostalier,
3 filles dont l'aînée ép. de Focras
de Laneuville.
2. Jean-Baptiste
Sgr de St Georges les Montpellier
et de Juvignac,
Lieutenant-colonel au régiment
de Lorraine,
Chevalier de St Louis,
ép. Hélène-Élisabeth-Françoise
de Bonafoux, 1753.
3. Hyacinthe
Prêtre,
Chanoine théologal
de Montpellier.
4. Étienne
Chevalier d'Adissan,
Capitaine au régiment de Lorraine,
Chevalier de St Louis,
ép. 1774 Jeanne-Henriette
de Nattes.
Leur fille Françoise entre
à St Cyr 1789.
1. Pierre-François
Frédéric-Étienne
17.. † 1845,
Officier en Allemagne, 1784,
ép. Jeanne de Weiler.
(Même nom que sa mère.)
VIII
Chambrier
9. Auguste de Chambrier
1747 † 1770,
Membre du Grand Conseil
de Neuchâtel,
Sans alliance.
1. Jean-Henri-Hyacinthe-
Gabriel-Chrysostôme
Sgr de St Georges et de Juvignac,
ép. 23 floréal, an IX,
Victoire d'Exea de Narbonne.
1. François-Frédéric
Charles-Louis
1818 † 1847,
Élevé par sa mère dans le
protestantisme,
ép. 1841 Sophie Vœlker.
IX
1. Barthélemy-Aimé
1801 † 1873,
Sgr de St Georges,
Marquis de Mirman d'Adissan,
ép. 1832 Athénaïs d'Albenas.
2. Albine
1811 † 1865,
ép. 1836 Joseph Delcros.
3. Étienne-Jules
1803 † 1871,
ép. 1846 Joséphine de Ribas,
née 1819 † 1905.
1. Louis-Frédéric-
Guillaume-Arnold
1844 † 1905,
Propriétaire foncier à Burg
Palmersheim
(Province Rhénane),
ép. 1866 Anna Mittelacher.
X
1. Hélène
née 1833,
ép. 1869 Louis
Comte de St Blanquat.
2. Gabrielle
1835 † 1904,
ép. 1860 Émile d'Andoque
de Sériéges.
1. Henri
Comte de Mirman, né 1854,
ép. 1881 Élise Arnaud de Foïard.
2. Roger
Vicomte de Mirman, né 1859,
ép. 1883 Jane Fabre.
3. Cécile
née 1849,
ép. 1868 Louis-Emmanuel
de Manrésa.
1. Hans (Jean)-
Otto-Franz-Louis
né 1876,
Ingénieur,
ép. 1907 Julie Konrath.
XI
1. Albine
née 1882.
2. Henri
né 1893.
3. Geneviève
née 1892.
1. Marie-Jules-
Léonce-René
né 1883 † 1899.
2. Guy
né 1889.
1. Ilse
1908.
2. Frédéric-Guillaume-
Louis-Otto
1909.
XII


a39003 001451219b

